COMMENTAIRE LITTERAL SUR TOUS LES LIVRES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT.

Par le R. P. D. AUGUSTIN CALMET, *Religieux Bénédictin, de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe.*

LES EVANGILES DE S. MARC, ET DE S. LUC.

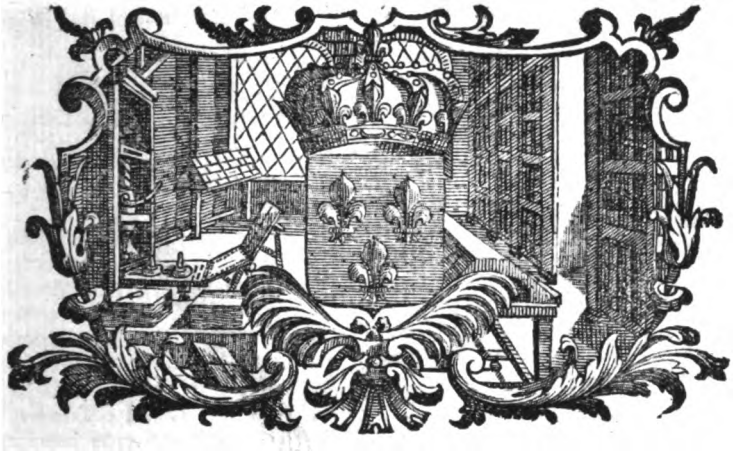

A PARIS,

Chez { EMERY, Fils, à saint Benoist. / SAUGRAIN, l'aîné, à la Fleur de Lys. / PIERRE MARTIN, à l'Ecu de France. } Quai des Augustins.

M. DCCXXX.

Avec Approbation, & Privilége du Roy.

Numérisé par Google, découpé par JESUSMARIE.COM

Digitized by Google

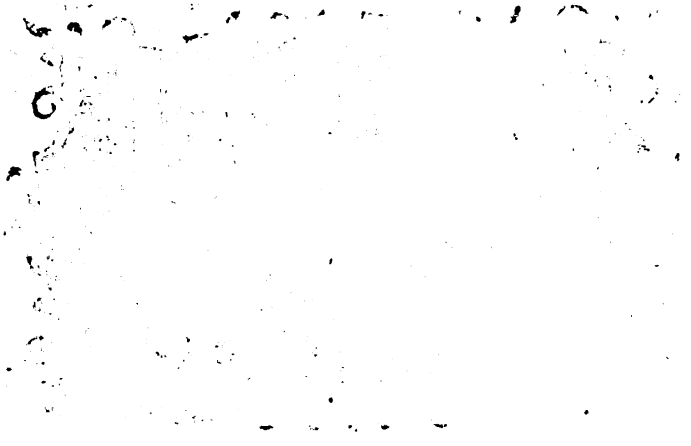

Digitized by Google

PERMISSION DE LA DIETE DE LA CONGREGATION de Saint Vanne & de Saint Hydulphe.

NOUS Preſident, Viſiteurs & Superieurs de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe, Ordre de S. Benoît, aſſemblez en la Diéte tenuë dans l'Abbaye de S. Mihiel, avons permis, & permettons à D. Auguſtin Calmet Religieux de nôtre Congregation, de faire imprimer, aprés les Approbations & Permiſſions ordinaires, un Livre qui a pour titre : *Commentaire litteral ſur tous les Livres de l'Ancien, & du Nouveau Teſtament.* Fait en ladite Diéte le 26. Octobre 1706.

PAR ORDONNANCE DE LA DIE'TE.

D. CHARLES VASSIMON,
Secretaire de la Diéte.

APPROBATION DE MONSIEUR PASTEL, Docteur, & ancien Profeſſeur de Sorbonne.

J'AY lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit intitulé : *Commentaire litteral ſur l'Evangile de S. Marc*; je n'y ai rien trouvé de contraire à la Foi, ni aux bonnes mœurs: & cet Ouvrage me paroît d'autant plus utile, qu'il contient de ſavantes Diſſertations ; les differentes leçons du Texte, & des anciennes Verſions ; avec des Explications tirées des Saints Peres, & des meilleurs Interprétes ; leſquelles contribuënt beaucoup à faire entendre ce qu'il y a de plus difficile, & de plus obſcur dans ces divins Livres. Fait à Paris ce 2. Novembre 1713.

PASTEL.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, A nos amez & feaux Conſeillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra ; Salut. Notre bien amé Pierre Emery, pere, Doyen des Syndics des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous ayant très-humblement fait remontrer, que dans les Lettres de Privilege que Nous lui avons accordées le deuxiéme Février dernier, pour trente années, pour l'impreſſion de tous les Ouvrages du Sieur Abbé Fleury, notre Confeſſeur, il n'y eſt fait mention que de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, qui ne fait qu'une partie de ſes Ouvrages ; ayant encore compoſé ceux intitulez, le Catéchiſme Hiſtorique & ſon Abregé, les Mœurs des Iſraëlites, les Mœurs des Chrétiens, Inſtitution au Droit Eccleſiaſtique, le Traité du Choix & de la Méthode des Etudes, & les Devoirs des Maîtres & des Domeſtiques ; & que comme nôtre intention avoit été de lui accorder nos Lettres de Privilege pour tous les Ouvrages dudit Sieur Abbé Fleury, il ſe trouvoit neanmoins privé de cette grace, par la ſeule omiſſion des titres deſdits Livres dans noſdites Lettres du deuxiéme Février dernier, ce qu'il ne peut faire ſans que Nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege, qu'il nous a très-humblement fait ſupplier de lui vouloir accorder. A ces cauſes, voulant favorablement traiter ledit Emery pere, & le récompenſer de ſon application à nous avoir donné depuis quarante ans l'impreſſion de plus de ſoixante Volumes, tant *in folio*, qu'*in quarto*, dont quelques-uns n'ont pas eu tout le ſuccès qu'il avoit eſperé : Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Preſentes, d'imprimer ou faire imprimer tous les Ouvrages dudit Sieur Abbé

Digitized by Google

Fleury, intitulez : *Hiſtoire Eccleſiaſtique de M. l'Abbé Fleury, ſon Catéchiſme Hiſtorique avec ſon Abregé & en toutes Langues, les Mœurs des Iſraëlites & des Chrétiens, l'Inſtitution au Droit Eccleſiaſtique, le Traité du Choix & de la Méthode des Etudes, & ſon Traité du Devoir des Maîtres & des Domeſtiques. Commentaire Literal ſur tous les Livres de l'Ecriture ſainte, avec des Diſſertations ou Prolégoménes, par le Pere Calmet, avec ſon Hiſtoire de l'Ancien & du nouveau Teſtament, & le Dictionnaire Hiſtorique, Géographique, Chronologique, Critique & Litteral de la Bible du même Auteur*, en tels volumes, forme, marge, caractére, en tout ou en partie, conjointement ou ſéparément, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de les vendre, faire vendre, & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de *trente années* conſecutives, à compter du jour de la date deſdites Preſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obeiſſance ; à peine de trente livres pour chaque volume deſdits Ouvrages qui ſe trouveront contrefaits. Comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire aucuns deſdits Ouvrages ci-deſſus expliquez, en general ou en particulier, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, que nous entendons être ſaiſis en quelque lieu qu'ils ſoient trouvez, ſans le conſentement exprès & par écrit dudit Expoſant ou de ceux qui auront droit de lui ; à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts ; à la charge que ces Preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles ; que l'impreſſion deſdits Livres ci-deſſus ſpecifiez ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caractéres, conformément aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant de les expoſer en vente, les manuſcrits ou imprimez qui auront ſervi de copie à l'impreſſion deſdits Livres, ſeront remis dans le même état où les Approbations y auront été données, és mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le ſieur de Voyer de Paulmy Marquis d'Argenſon, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le ſieur de Voyer de Paulmy Marquis d'Argenſon. Le tout à peine de nullité des Preſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit Expoſant ou ſes ayant cauſe pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Preſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Livres, ſoit tenuë pour dûement ſignifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'éxecution d'icelles tous actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le dix-huitiéme jour du mois de May, l'an de grace 1719. & de notre Regne le quatriéme. *Signé*, Par le Roy, en ſon Conſeil, DE SAINT HILAIRE.

J'ai fait part à Monſieur Mariette de la moitié du preſent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages de M. l'Abbé Fleury ſeulement. Et de l'autre moitié deſdits Ouvrages, comme auſſi de la totalité du preſent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages du R. P. Calmet à Emery mon fils, Saugrain & Martin, mes gendres, pour en joüir en mon lieu & place, ſuivant l'accord fait entre nous. A Paris le 20. May 1719. *Signé*, P. EMERY.

Regiſtré le preſent Privilege, enſemble les ceſſions ci-deſſus ſur le Regiſtre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 480. Numero 525. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arreſt du Conſeil du 13. Aouſt 1709. A Paris le 16. Juin 1719.

Signé, DELAULNE, Syndic.

PREFACE

Digitized by Google

PRÉFACE
SUR L'EVANGILE
DE
SAINT MARC.

ON eſt fort partagé ſur la perſonne de l'Evangéliſte ſaint Marc. Pluſieurs Anciens (*a*) ſoûtiennent que c'eſt le même dont parle S. Pierre dans ſa premiere Epître, (*b*) & qu'il appelle ſon fils ſpirituel : apparemment parce qu'il l'avoit baptisé & converti. (*c*) Papias, (*d*) & ſaint Irenée, (*e*) diſent qu'il étoit Diſciple & interpréte de cet Apôtre : ce qui eſt ſuivi par pluſieurs des Anciens, (*f*) & des Modernes. En qualité d'Interpréte il expliquoit apparemment au peuple en Grec ou en Latin, ce que S. Pierre diſoit en l'une de ces deux Langues. Saint Marc expliquoit en Grec, ce que l'Apôtre diſoit en Latin ; ou interprétoit en Latin, ce qu'il diſoit en Grec ; ou enfin il donnoit le tour, & le ſtyle aux Epîtres qu'il écrivoit.

Saint Epiphane, (*g*) & ſaint Hippolyte (*h*) dans un manuſcrit de la Bibliothéque de Bodlei, le faux Dorothée, Nicephore, & d'autres croyent que S. Marc étoit du nombre des ſeptante Diſciples ; opinion qui

(*a*) *Ieronym. in Catalog. Theophyl. in Marc. Origen. apud Euſeb, lib. 6. c. 26. Hiſtor. Eccleſ.*

(*b*) *1. Petri v. 13. Et Marcus filius meus.*

(*c*) *Vide Ieronym. in Iſai. LXV.*

(*d*) *Papias apud Euſeb. lib. 2. c. 14. Hiſtor Eccleſ.*

(*e*) *Irena. lib. 3. cap. 1.*

(*f*) *Tertull. lib. 4 contra Marcionem. Vide Epiphan. hareſi 51. Chryſoſt. homil. 59. in Mat. Ieronym. in Catalog. Theophyl. Athanaſ. in Synopſi. & alios.*

(*g*) *Epiphan hareſi 57.*

(*h*) *Hippolyt in mſ. Bodlei apud Mill. ante init. Marci p. 69.*

Digitized by Google

est assez commune dans l'Antiquité : (a) mais ils ajoûtent une particularité singuliére, qui est que saint Marc ayant été scandalisé avec les Capharnaïtes, de ce que Jesus leur avoit dit: (b) *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & si vous ne bûvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous-mêmes*, il s'étoit retiré comme beaucoup d'autres; mais que saint Pierre l'ayant ramené, il demeura toûjours depuis ferme dans la foi, & qu'aprés l'Ascension du Sauveur, il s'attacha à saint Pierre, & l'accompagna à Rome, où il écrivit son Evangile. Voilà ce qu'on dit de plus vraisemblable sur sa personne.

L'Auteur anonyme de ses Actes dit qu'il étoit de la race d'Aaron, & qu'il portoit le bonnet des Prêtres: *Pontificalis apicis petasum.* D'autres (c) ont crû que c'étoit le même que *Jean Marc*, connu dans les Actes comme fils d'une femme de Jérusalem nommée Marie, chez laquelle l'Apôtre saint Pierre délivré de prison par un Ange, se retira, & où étoient assemblez les Fidéles, priant pour sa délivance. (d) Ce Jean Marc étoit cousin de saint Barnabé, & il suivit saint Paul & saint Barnabé à Antioche, & de-là en Chypre; mais étant arrivé avec eux à Perge en Pamphylie, il les quitta, & s'en retourna à Jérusalem; (e) ce qui fut cause qu'une autrefois saint Paul ne voulut plus qu'il l'accompagnât dans un second voyage d'Asie qu'il entreprit. Mais ce sentiment est abandonné par la plûpart des Ecrivains. (f) Il n'est gueres probable que S. Marc, qui du consentement de tous les Anciens étoit attaché à S. Pierre, & qui dés l'an quarante-trois, selon Eusébe, avoit écrit son Evangile, & qui fut envoyé peu de tems aprés en Egypte par S. Pierre, ait pû faire ces voyages avec saint Paul. Ajoûtez qu'aucun des Anciens n'a donné à l'Evangéliste le nom de Jean Marc, & qu'Eusébe les distingue comme deux personnes différentes.

De plus Marc connu dans les Actes & dans les Epîtres de saint Paul, étoit encore en vie un peu avant la mort de l'Apôtre, puisque dans la seconde lettre à Timothée, écrite un peu avant son martyre, l'an douziéme de Néron, soixante-cinq, ou soixante-six de Jesus Christ, il prie Timothée de le lui amener d'Ephése où il étoit alors. Or saint Marc l'Evangéliste, & Disciple de saint Pierre, est mort en Egypte, selon Eusébe dans sa Chronique, selon saint Jérôme dans la vie de saint Marc, & selon saint Isidore dans son Martyrologe, l'an huitiéme de Néron, soixante-deux de Jesus-Christ. D'autres mettent sa mort, ou son martyre encore plûtôt; puisqu'Eutychius Patriarche d'Aléxandrie dit qu'il mourut

(a) *Origen. de recta in Deum fide. Doroth. in Synopsi. Procop. Diacon. apud Rolland. 25. April.*
(b) *Joan. VI. 55.*
(c) *Constit. l. 2. c. 57. Ironym. in Ep. ad Philemon. v. 23. Scoliast. Gr. in Act. XII. Dorot. Spanheim. de Marco Evangelistâ. Combefis. Auctuar. PP.*
(d) *Act. XII. 12.*
(e) *Act. XV. 37. 39.*
(f) *Baron. Grot. alii.*

Digitized by Google

la premiere année de Néron, & que l'Auteur de sa vie écrite en Arabe, & publiée à Vratislau en 1608. dit qu'il souffrit la quatorziéme année de l'Empereur Claude, & un Auteur anonyme cité par Selden, dans ses Notes sur Eutichius, dit qu'il mourut sous l'Empire de Caïus Caligula. Si l'on peut faire quelque fond sur ces dattes, il est indubitable que Marc cousin de Barnabé ne peut être Auteur de l'Evangile de saint Marc.

Si ces Ecrivains avancent trop la mort de saint Marc, d'autres aussi la reculent trop. L'Auteur de la Chronique d'Alexandrie met sa mort l'an de JESUS-CHRIST 104. sous l'Empire de Trajan, le premier jour du mois Pharmut. Il dit qu'il fut brûlé vif pour la défense de la foi par des voleurs qui habitoient un canton de l'Egypte, nommé Bucolia. Dorothée dans sa Synopse suit cette époque, & les autres circonstances marquées dans cet Ecrivain. Il faut avoüer que ces caracteres de Chronologie sont bien douteux, & qu'ils font bien voir que l'année de la mort de saint Marc est incertaine; ainsi on n'en peut rien conclure en faveur du sentiment, qui veut que Jean Marc soit saint Marc l'Evangéliste.

Il n'y a guéres plus d'apparence que saint Marc ait été des septante Disciples. Papias (*a*) dit nettement qu'il n'avoit point été Disciple de JESUS-CHRIST, & qu'il ne l'avoit point suivi. Saint Augustin dit la même chose, (*b*) & aprés lui Théodoret. (*c*) Tertullien (*d*) le met simplement au nombre des hommes Apostoliques, c'est à-dire, des Disciples des Apôtres. Béde à suivi ces Auteurs. (*e*) Il croit que saint Marc étoit peut-être du nombre de ceux qui furent convertis aprés la Résurrection, & qui, selon les Actes des Apôtres, (*f*) obéissoient à la foi. Les Actes qu'on a publiez contenant la vie de saint Marc, & qui paroissent anciens, (*g*) disent qu'il étoit de Cyréne dans la Lybie Cyrénaïque.

Saint Pierre étant allé à Rome vers l'an quarante-quatre, saint Marc l'y accompagna. C'est-là, suivant la plûpart des Peres, (*h*) qu'il écrivit son Evangile à la priére des freres qui lui demanderent qu'il leur donnât par écrit, ce qu'ils avoient appris de la bouche de saint Pierre. Cet Apôtre ayant connu par révélation, selon quelques-uns, (*i*) ce que son Disciples avoit fait, l'approuva & donna son Evangile à lire dans les Eglises, comme un Ouvrage authentique.

Quelques-uns dans saint Chrysostome (*k*) ont crû qu'il l'avoit écrit

(*a*) *Papias apud Euseb. lib. 3. cap. 39. Hist. Ecclesiast.*
(*b*) *Aug. de Consens. lib. 1. c. x. & in Faust. lib. 17. c. 3.*
(*c*) *Theodoret. Præfat. in histor. Solitar.*
(*d*) *Tertull lib. 4. contra Marcion. c. 2.*
(*e*) *Beda in Marc. c. 1. Ita & pseudo-Iseron. in Marc. 1.*
(*f*) *Act. VI. 7.*
(*g*) *Apud Boll. 25. April.*
(*h*) *Clem Alex. apud Euseb. l. 2. c. 15. Hist. Eccles. Epiphan. hæresi 51 Nazianz. Cap. 34. & Orat. 25. Ieron. de Vir. illustr. Theophyl. in Marc. Euthym. Alexandr. alii recentiores.*
(*i*) *Clem. Alex., & Theophyl. locis citat. Ieronym. Euseb.*
(*k*) *Chrysost. homil. in Matt. I. p. 5.*

Digitized by Google

dans l'Egypte. On veut qu'il l'ait fait en faveur des Juifs d'Alexandrie. On cite auſſi Eusèbe pour ce ſentiment ; mais il ne dit rien autre choſe, ſinon que ſaint Marc ayant été envoyé en Egypte, y prêcha l'Evangile qu'il avoit écrit. Quelques Anciens ont attribué cet Ouvrage à ſaint Pierre : *Licèt & Marcus quod edidit, Petri affirmetur, cujus interpres Marcus*, dit Tertullien. (*a*) L'Auteur de la Synopſe attribuée à ſaint Athanaſe, veut que ſaint Pierre le lui ait dicté à Rome ; & Batricides, que ſaint Pierre lui-même l'ait écrit ; ce qui eſt bien différent de ſaint Irenée. (*b*) qui dit que ſaint Marc le compoſa aprés la mort de ſaint Pierre. Toutes ces variétez de ſentimens ne ſont pas aiſées à concilier.

Mais les difficultez que l'on forme ſur le tems auquel il écrivit ſon Evangile, ſont encore plus grandes. Eusèbe le fixe en la troiſiéme année de Claude ; d'autres en l'an quatriéme du même Empereur. C'eſt ainſi que l'a écrit l'Arabe d'Erpenius, & l'Auteur de la vie de ſaint Marc, publiée par Kirſtenius. Les manuſcrits Grecs (*c*) qui portent à la fin l'Evangile de ſaint Marc l'année où il l'écrivit, ne ſont pas d'accord entr'eux. Les uns liſent *douze ans aprés l'Aſcenſion* ; & les autres en plus grand nombre, *dix*. Euthyme & Théopylacte ſuivent cette derniere leçon. La plûpart des Peres croyent, comme on la déja dit, que ce fut du vivant de S. Pierre. Il put donc l'écrire l'an quarante-trois de JESUS-CHRIST étant à Rome avec cet Apôtre. Saint Irénée (*d*) qui croit que ce fut aprés la mort de ſaint Pierre & de S. Paul, eſt contraire à tous les autres ; & ſon autorité n'embarraſſe pas peu nos Chronologiſtes. Quelques-uns pour ſe tirer d'embarras, traduiſent ſon texte, en diſant qu'il écrivit, non aprés la mort de ces Apôtres, mais aprés leur ſortie de Rome. D'autres recourent à une leçon de quelques manuſcrits, qui portent (*e*) qu'il donna ſon Evangile, aprés que ſaint Matthieu eut publié le ſien : ce qui ſauve toutes les difficultez, mais qui ne nous apprend rien de précis.

On demande en quelle langue il l'a écrit ? On croit communément qu'il l'écrivit en Grec ; & la plûpart des Anciens l'ont dit ainſi, ou du moins l'ont ſuppoſé. Saint Auguſtin (*f*) dit que tous les Evangéliſtes, excepté S. Matthieu, ont écrit en Grec. Saint Jérôme le dit de même ; (*g*) & ce Pere étant prié par le Pape Damaſe de corriger, ou de traduire de nouveau les Evangiles, recourut au Grec comme à l'Original. Il y a tou-

(*a*) *Tertull. lib. 4. contra Marcionem. Ita Ieronym. de Vir. illuſtr. cap. 1.*

(*b*) *Irena. lib. 3. cap. 1.*

(*c*) *Vide nov. Edid. N. T. Mill. ad calcem Marci.*

(*d*) *Irena. lib. 3. c. 1.* Μετὰ τὴν τούτων ἔξοδον, Μάρκος ὁ μαθητὴς καὶ ἑρμηνευτὴς Πέτρου, καὶ αὐτὸς τὰ ὑπὸ Πέτρου κηρυσσόμενα ἐγγράφως ἡμῖν παραδέδωκε.

(*e*) Μετὰ τὸν τοῦ Ματθαῖον Εὐαγγελίου ἔκδοσιν Μάρκος, &c. *Ita Chryſtophorſon. Petrus. Poſſin, Grot. Vide nov. edi. S. Irena. D. Renati Maſſuet.*

(*f*) *Aug. de Conſenſ. l. 1. c. 2.*

(*g*) *Ieronym. in Matt. 1.*

Digitized by Google

tefois quelques manuſcrits Grecs de ſaint Marc, (a) qui portent qu'il écrivit en Latin ; & Baronius & Selden ont ſuivi ce ſentiment, prétendant avoir des raiſons qui ne leur permettoient pas d'en douter. Le Syriaque, & l'Arabe (b) ſont pour eux ; & il y a outre cela une raiſon de convenance, qui eſt que S. Marc écrivant à Rome, & principalement pour les Romains, devoit, ce ſemble, écrire en Latin. Mais il faudroit dire par la même raiſon, que ſaint Paul écrivant aux Romains, à dû écrire en Latin ; & que ſaint Pierre & ſaint Jacques écrivant aux Juifs, ont dû écrire en Hébreu. On ſait pourtant qu'ils ont écrit en Grec. Cette raiſon ne prouve donc rien. On ſait que le Grec du tems de ſaint Marc, étoit preſque auſſi commun à Rome que le Latin ; & qu'alors les moindres femmes y parloient Grec, à peu prés comme Latin. (c)

S'il étoit vrai qu'on eût encore aujourd'hui l'Original écrit de la main de nôtre Evangéliſte, cette diſpute ſeroit bien tôt finie ; mais cet Original prétendu eſt lui même un autre grand ſujet de diſpute. Baronius ſur l'an quarante-cinq de JESUS-CHRIST, dit que ſaint Marc ayant écrit ſon Evangile en Latin dans la ville de Rome, fut envoyé par ſaint Pierre à Aquilée pour y fonder une Egliſe, & qu'y étant il traduiſit ſon Evangile de Latin en Grec ; que l'Original Grec, aprés avoir été long-tems gardé à Aquilée, fut enfin apporté à Veniſe, où il ſe conſerve encore aujourd'hui. Il avoüe qu'il avance cela plûtôt ſur la tradition, & ſur le bruit public, que fondé ſur des monumens certains. On dit que l'Empereur Charles IV. ayant trouvé à Aquilée en 1355. l'Original de ſaint Marc, écrit de ſa main en ſept cahiers, en obtint avec beaucoup de peine les deux derniers, de Nicolas Evêque d'Aquilée ſon frere. (d) Il envoya ces deux cahiers à Prague, où ils ſont conſervez précieuſement : & on cite une lettre du Doyen de cette Egliſe, qui aſſure qu'ils ſont en Latin. (e)

Les Vénitiens ſe vantent auſſi de leur côté d'avoir le vrai Original de ſaint Marc écrit de ſa propre main, & apporté d'Aquilée à Veniſe au quinziéme ſiécle. Le Chanoine qui avoit ce Livre ſous ſa garde, manda à Cornélius à Lapide, qui lavoit conſulté ſur cela, que le Livre étoit en Grec ; mais d'autres perſonnes qu'il avoit priées auparavant de s'en informer, lui avoient répondu que le Livre étoit ſi vieux, & que les lettres en étoient tellement effacées, qu'on n'en pouvoit rien lire. (f) Ciaconius dans la vie de ſaint Pierre, dit qu'il eſt en Latin.

(a) *In nova edit. Mill. Paulisi. Bodl. 7. M. 1. Syr. Arab. Pariſ. 6.*

(b) Voyez les Notes de Selden ſur les origines d'Alexandrie d'Eutichius.

(c) *Juvenal. Satyr. 6. . . . . Omnia Græcè; Cùm ſit turpe magis noſtris neſcire Latinè.*

(d) *Vide Boll 23. April. & Epiſt. Jul. Fontanini ad R. P. D. de Monfaucon Diarii Ital. c. 4. p. 56. & ſequ.*

(e) *Boll. & Fontanini locis citatis.*

(f) *Cornel. à Lapide. in Marc p. 574.*

Le Pere Mabillon (a) étant à Veniſe, déſira voir ce monument ſi ancien, & ſi précieux ; mais il ne put l'obtenir. On lui dit qu'il étoit dans une boëte, ou reliquaire précieux, ſcellé avec des ſceaux qui ne s'ouvroient pour qui que ce ſoit. Toutefois le Pere D. Bernard de Montfaucon a été aſſez heureux pour le voir, & il en raconte un grand nombre de particularitez qui ſont à nôtre ſujet. Voici ce qui mérite plus d'attention. (b) Le manuſcrit en queſtion eſt écrit, à ce qu'il prétend, ſur un papier d'Egypte, que pluſieurs ont pris pour du vélin. Il eſt tellement gâté de vieilleſſe & de l'humidité du lieu où il eſt gardé, & où il court riſque de périr bien-tôt de caducité, qu'on ne peut plus en lire un ſeul mot de ſuite; mais ſeulement quelques lettres par ci, par là. Ces lettres ſont conſtamment Latines.

Il réfute un Ecrivain, qui croyoit y avoir découvert de lettres Grecques, & le mot KATA. Il montre que ces prétenduës lettres ſont Latines ; que ce qu'on a pris pour KATA, eſt BATA, & que ce qu'on a pris pour un Δ. eſt un A. dont la ligne du milieu ne paroît preſque plus. Il y a remarqué en quelques endroits le D. & le R. Latins, qui ſont tous différens du Δ. & du P. Grecs. Il avoüe qu'il n'a jamais vû de manuſcrit, qui ait un plus grand air d'antiquité ; que les mots ſont liez les uns avec les autres ſans diſtinction, & les feüillets tellement collez par la moiteur, & l'humidité, qu'on ne peut les séparer. Le manuſcrit eſt quarré, & le papier de couleur de feüille morte. Comme on ne peut plus tourner les feüillets, ni en lire l'écriture, on ne peut juger ſi les deux cahiers qui ſont à Prague, en ont été séparez.

Mais les actes & les lettres qui font foi de cette tranſlation, & que le Pere Dom Bernard rapporte dans ſon Voyage d'Italie, ſont inconteſtables. Il y a ſur cela pluſieurs lettres de Ferdinand Archiduc d'Autriche au Baron François de la Tour, qui étoit alors Ambaſſadeur de la part de l'Empereur auprés de Vénitiens en l'année 1564. pour le prier d'obtenir du Doge & du Sénat une copie des cinq cahiers qui étoient à Veniſe de l'Evangile de ſaint Marc, avec la même forme du vélin & des caracteres qui ſont dans l'Original de Veniſe, pour les joindre aux deux cahiers qui étoient à Prague. Tout cela ſe voit par la lettre de l'Empereur Charles V. dont Ferdinand envoya la copie à l'Ambaſſadeur. Dés-lors le Manuſcrit étoit ſi gâté, qu'on ne pouvoit pas diſtinguer s'il y en avoit cinq cahiers, ou plus ; & la lettre ſi effacée, qu'on n'en pouvoit lire que trés-peu de mots. Ainſi le Baron de la Tour ne put lui envoyer que la copie d'un feüillet, avec la forme & la couleur du vélin, ſur lequel le Livre eſt écrit. M. Fontanini de qui le Pere de Montfaucon a tiré ces particularitez, mon-

(a) *Mabillon. Iter. Italic. p. 32.*

(b) *De Montfaucon Diar. Italic. c. 4. p. 55. & ſeqq.*

Digitized by Google

tre fort bien que la République de Veniſe n'a poſſedé le manuſcrit de ſaint Marc, que depuis l'an 1420. qu'elle l'obtint de Meſſieurs de la ville de Fréjus, où il avoit été transféré d'Aquilée après la ruine de cette Ville.

Quelques-uns (*a*) pour concilier ces ſentimens divers, ont avancé que ſaint Marc avoit écrit en Grec & en Latin; ou qu'il avoit lui-même traduit ſon Evangile de Grec en Latin. D'autres (*b*) s'inſcrivent en faux contre l'Apoſtolat de ſaint Marc à Aquilée. Les Anciens n'ont rien dit de cette particularité. On doute qu'Hermogoras, qu'on prétend lui avoir ſuccédé à Aquilée, ait vêcu du tems des Apôtres. On ſoutient que les actes de la miſſion, ou de la prédication de ſaint Marc à Aquilée, ſont nouveaux. Enfin, l'Evangile qui ſe garde à Veniſe & à Prague, peut être trés-ancien, ſans être l'Original de ſaint Marc; puiſqu'on convient que ce ſaint Livre fut traduit en Latin de trés-bonne heure: mais on n'en ſait ni le tems précis, ni l'auteur.

Autant qu'on en peut juger par la comparaiſon du texte de ſaint Matthieu, avec celui de ſaint Marc, ce dernier avoit abregé & ſuivi ſaint Matthieu. Il employe trés-ſouvent les mêmes termes; il rapporte les mêmes hiſtoires & les mêmes circonſtances. Il y ajoûte quelquefois de nouvelles particularitez, qui donnent un grand jour au Texte de ſaint Matthieu. Il y a même deux ou trois miracles dans ſaint Marc, qui ne ſont pas dans ſaint Matthieu. (*c*) Ce qu'il y a de remarquable dans ſon Hiſtoire, c'eſt qu'encore qu'il ſuive ſaint Matthieu dans preſque tout le reſte, il abandonne toutefois l'ordre de ſa narration depuis le Chapitre IV. 12. juſqu'au XIV. 13. de ſaint Matthieu. Il s'attache à l'ordre des tems marqué dans ſaint Luc & dans ſaint Jean. Il ne parle point de la génération temporelle de JESUS-CHRIST, ni de ſon enfance. Il commence ſon récit à la prédication de ſaint Jean-Baptiſte. Il omet pluſieurs paraboles qui ſont rapportées dans ſaint Matthieu Chapitres XX. XXI. XXV. & quelques diſcours de JESUS-CHRIST à ſes Diſciples & aux Phariſiens Chapitres V. VI. VII. XVI. XXIII.

Les Actes de ſaint Marc publiez par les Bollandiſtes, portent que ce ſaint Evangéliſte écrivit ſon Evangile à Aquilée; & on veut que l'Exemplaire dont on vient de parler, ſoit le même qu'il écrivit de ſa main dans cette ville. Voilà ce qu'on dit en faveur de l'Evangile Latin de S. Marc.

Quelques Anciens (*d*) ont douté de l'autenticité de dernier Chapitre

---

(*a*) *Cornel. à Lapide & Janſen. in Marcum*

(*b*) Tillemont. Note 6. ſur ſaint Marc.

(*c*) Voyez S. Marc I. 23. & les Chapitres I. II. V. IX. XVI.

(*d*) *Ieronym. Ep.* 150. *Nyſſen. de Reſurrect. homil.* 2.

Digitized by Google

de saint Marc, ou du moins des douze derniers versets de son Evangile. Mais nous avons examiné cela dans le Commentaire sur cet endroit. Saint Irénée (*a*) remarque que quelques Hérétiques ne recevoient que le seul Evangile de saint Marc. On assure que cet Evangéliste fut destiné pour aller prêcher en Egypte, dans la Thébaïde, & dans la Libye Cyrénaïque, & qu'il y apporta son Evangile qu'il avoit écrit en Italie. Plusieurs ont prétendu (*b*) que les Thérapeutes dont parle Philon, (*c*) furent les premiers Disciples de saint Marc. Il fut martyrisé à Alexandrie, & finit sa vie par le feu; (*d*) ou du moins, son corps fût brûlé aprés sa mort.

Grotius (*e*) croit que saint Marc s'est servi de l'Evangile Hébreu de S. Matthieu pour faire sa Traduction, & que réciproquement l'Interprète Grec de saint Matthieu s'est servi du Texte Grec de saint Marc; parce qu'on remarque dans saint Matthieu, des expressions toutes pareilles à celles de saint Marc; comme si ce dernier, qui du consentement de tout le monde est comme l'abbréviateur de saint Matthieu, n'avoit pas pû imiter les expressions du Traducteur Grec de saint Matthieu. Grotius ne croyoit pas apparemment que l'Evangile Hébreu de saint Matthieu fût déja traduit en Grec, lorsque saint Marc commença à écrire. Il dit de plus dans sa Préface sur saint Marc, que la Traduction Latine de cet Evangéliste est trés-ancienne, & que l'on a quelquefois réformé le Texte Grec sur la Version Latine.

(*a*) *Irena. lib. 3. c. 2.*

(*b*) *Euseb. lib. 2. c. 17. Histor. Ieronym. de Vir. illustr. Epiphan. haresi 29.*

(*c*) *Philo de Vita Contemplativa.*

(*d*) *Eutichius Patriarcha Alexandrin. Cronic. Alexandr. Hippolyt. in mss. Bodlei. Doroth. & Anonym. apud Mill. in capite Evangel. S. Marc.*

(*e*) *Grot. Prefat. in Matt.*

DISSERTATION

Digitized by Google

DISSERTATION

SUR LES PHARISIENS, LES SADUCÉENS, les Hérodiens, & les Eſséniens.

ARTICLE PREMIER.

Des Phariſiens.

AVANT la captivité de Babylone, il n'y eut aucune ſecte particuliére parmi les Juifs. Uniquement occupez à l'étude de leurs Loix, (a) & des cérémonies de leur Réligion, ils négligeoient les études curieuſes qui étoient en honneur parmi les autres peuples. Le Temple du Seigneur & les maiſons des Prophétes, étoient leurs principales Ecoles. Là les Prêtres du Seigneur, les Scribes, les Sçavans de profeſſion, & les hommes inſpirez de Dieu expliquoient la maniére de ſervir le Seigneur & d'obſerver ſes ordonnances. Tandis qu'il y eut des Prophétes dans Iſraël, on ne ſongea point à ſe partager ſur les matiéres qui faiſoient l'objet de leur application. L'autorité de ces grands hommes entretenoit le peuple dans une grande unité de ſentimens, & l'Eſprit Saint qui parloit le même langage dans tous les Prophétes, faiſoit d'une part qu'il n'y avoit point de ſectes dans la Réligion, & de l'autre que leurs déciſions étoient ſans contradiction. Lorſqu'au tems des Maccabées, (b) on eut démoli l'Autel des holocauſtes que les Gentils avoient ſoüillez, Judas dit qu'il falloit en mettre les pierres à part, *en attendant que Dieu ſuſcitât quelque Prophéte pour ſavoir ce qu'on en devoit faire.* Et quand les Juifs reconnurent Simon Maccabée (c) pour leur chef, ce ne fut qu'en attendant qu'il s'élevât un Prophéte pour les inſtruire plus parfaitement, du choix de Dieu: *Donec ſurgat Propheta fidelis.*

Depuis la captivité on ne voit aucuns veſtiges de ſectes parmi eux, juſqu'au tems des Maccabées, & de l'Empire des Grecs: & ce fut ap-

(a) *Joſeph. contra Appion. lib. 1. pag. 1038.*
(b) *1. Maccab. IV. 46.*
(c) *1. Maccab. XIV. 41.*

Digitized by Google

paremment à l'imitation des sectes des Philosophes de la Gréce, que les Savans se partagerent parmi les Hébreux, & qu'ils composerent trois sectes fameuses : Celle des Pharisiens, celle des Saducéens, & celle des Esséniens. Comme il est parlé souvent de ces sectes dans l'ancien Testament, nous avons cru qu'il seroit à propos d'en faire ici connoître l'origine, & les sentimens ; nous y joindrons celle des Hérodiens, dont le Sauveur a fait mention en quelques endroits ; quoiqu'elle ne soit point connuë au moins sous ce nom parmi les Juifs.

Le premier monument où l'on trouve les trois sectes des Juifs, est le quatriéme des Maccabées apocryphe, où nous lisons que du tems de Hircan grand Prêtre & Prince des Juifs, il y avoit parmi eux trois sectes de Savans, celle des Pharisiens, des Saducéens, & celle des Esséniens. (*a*) Joseph les place un peu auparavant ce tems-là, (*b*) c'est-à-dire, immédiatement aprés avoir rapporté la Lettre du grand Prêtre Jonathas aux Lacédémoniens. Cette Lettre est de l'an 3860. La mort de Jonathas arriva l'année suivante, Simon lui succeda, & gouverna huit ans. Hircan succeda à Simon, & fut Chef de sa Nation pendant vingt-neuf ans.

Ni l'Auteur du quatriéme des Maccabées, ni Joseph ne marquent pas l'époque de ces sectes. Mais ce dernier qui écrivoit sous l'Empire de Vespasien & de Domitien, dit en un endroit (*c*) que depuis un trés-long-tems elles étoient connuës dans sa Nation, sans en marquer plus précisément l'origine : Et quand on la fixeroit à l'an du monde 3850. dix ans avant la Lettre de Jonathas aux Lacédémoniens, cela n'iroit qu'à environ 220. ou au plus 500. ans avant Joseph. Mais reculons-là, si l'on veut, jusqu'au tems où des Juifs inconstans & légers se firent une gloire d'imiter les études & les exercices des Grecs, aux mépris des loix & des études qui jusqu'alors avoient été cultivées dans leur Nation, (*d*) cela n'en rehaussera le commencement que d'environ vingt-ans ; (*e*) je ne crois pas que l'on puisse le mettre plus haut que l'an 3820.

Les Pharisiens semblent avoir voulu imiter les Stoïciens ; comme les Saducéens suivirent les Epicuriens. Ils prirent les uns & les autres quelque chose de ces deux sectes : Mais ils l'accommoderent aux sentimens des Juifs, & aux pratiques de la Loi de Moyse. Les Pharisiens étoient aus-

---

(*a*) 4. *Macab.* c. 6.

(*b*) *Joseph. Antiq. lib.* 13. *cap.* 9.

(*c*) *Lib.* XVIII. *cap.* 2. *l'edition Grecque porte* τρία γὰρ εἴδη τῶν περὶ τὸν θεὸν ἀγχίστα ἦν παλαιόθεν, ἥτε τῶν Ἐσσηνῶν, καὶ ἡ τῶν Σαδδουκαίων, ἔτι δὲ Φαρισαίων τρίτη φύσις.

(*d*) 2. *Macab.* IV. 15. 16. *Contempto Templo, & sacrificiis neglectis, festinabant participes fieri palæstræ, & prohibitionis ejus injustæ, & patrios quidem honores nihil habentes, Græcas glorias optimas arbitrabantur ..... & eorum institutis æmulabantur, ac per omnia hos consimiles esse cupiebant, quos hostes & peremptores habuerant. Vide & 1. Maccab.* I. 15. 16.

(*e*) Vers l'an du monde 3830. où nous plaçons l'établissement d'un gymnase à Jérusalem.

Digitized by Google

téres, hautains, fanfarons, & exacts comme les Stoïciens; les Saducéens étoient plus relâchez, plus aisez; mais inéxorables dans le fait de la Justice: Les premiers reconnoissoient l'immortalité de l'ame, l'existence des Anges & des esprits, & une autre vie, où l'homme recevoit la récompense, où la peine de ses bonnes ou de ses mauvaises actions. Les Saducéens se délivroient de toutes les inquiétudes sur l'avenir, en niant l'immortalité de l'ame, & toutes les suites de cette opinion. Dés le tems de Salomon il y avoit parmi les Hébreux des hommes qui étoient dans les sentimens des Epicuriens, ou des Saducéens, comme il paroît par l'Ecclesiaste; (a) mais ils ne composerent un corps de secte que long-tems depuis. Il est pourtant certain qu'ils sont plus anciens que les Pharisiens, s'il est vrai, comme on le croit communément, qu'ils tirent leur origine de Sadoc, disciple d'Antigone Socheus.

Saint Jérôme (b) met l'origine des Pharisiens assez tard, puisqu'il dit que les Scribes & les Pharisiens sont venus de la division des deux fameuses Ecoles d'Hillel & de Schammaï. A Hillel succeda Akiba, Maître d'Aquila de Pont, qui traduisit en Grec les saintes Ecritures. On sait l'âge d'Aquila, il vivoit au deuxiéme siécle de l'Eglise. Hillel ne peut donc avoir vécu que peu de tems avant que JESUS-CHRIST parut.

Les Rabbins ne s'éloignent pas de saint Jérôme. Ils reconnoissent Hillel comme le pere du Pharisaïsme, ou du moins comme un des plus grands ornemens de cette secte. Ils le relevent par des loüanges outrées: Il n'y a point de titre assez pompeux pour lui. Ils racontent plusieurs choses sur son application infatigable à l'étude, sur le nombre & le mérite de ses disciples. Il en avoit, disent-ils, de comparables à Moyse; & d'autres au nombre de quarante, capables de commander au soleil, à l'exemple de Josué. Il fut Chef du Sanhédrin, & devint fameux par tout le monde. Ganz dans sa Cronique le fait vivre sous Hérodes le grand. Saint Epiphane (c) dit que les Scribes & les Pharisiens comptent quatre Auteurs de leurs sentimens, ou quatre classes de leurs Docteurs. Le premier est Moyse, le second est Akiba, le troisiéme Andan, ou Annan, autrement appellé Judas, le quatriéme les Asamonéens; ce qui sembleroit insinuer que Akiba est beaucoup plus ancien que les Asamonéens. Mais cela est trop opposé à ce que l'on sait d'Akiba, qui fut successeur d'Hillel, & qui vécut peu de tems aprés nôtre Sauveur.

Quoiqu'il en soit de l'antiquité de ces sectes, voici ce qui les distinguoit les unes des autres. Les Pharisiens tirerent leur nom d'un mot Hébreu, qui signifie séparation, (d) parce qu'ils se distinguoient & se sépa-

(a) *Eccle.* III. 21. *& alibi sæpius.*

(b) *Hieronym. in Isai.* VIII. *Quas domus Nazarei duas familias interpretantur Sammai & Hillel, ex quibus orti sunt Scriba & Pharisæi.*

(c) *Epiphan. hæref.* 15.

(d) פרש, *seu* פרז *dividere.*

Digitized by Google

soient en quelque sorte des autres Israëlites, par la maniére de vivre plus exacte, dont ils faisoient profession. Ils donnoient beaucoup au destin, (a) ou à la fatalité, aux décrets éternels de Dieu, qui a reglé & ordonné toutes choses, avant tous les tems. Joseph qui étoit Pharisien, (b) & qui nous dit que les sentimens de cette secte approchoient assez de ceux des Stoïciens (c) avouë que les Pharisiens ne donnoient pas tout au destin, mais qu'ils laissoient à l'homme la liberté de faire, ou de ne pas faire les actions de justice. (d) De maniére que leur fatalité ne ruinoit pas le libre arbitre, comme saint Epiphane (e) semble avoir voulu le leur faire dire.

Les Pharisiens différoient des Esséniens sur cet article, en ce que ceux-ci donnoient tout au destin, & que les autres ne lui attribuoient qu'un certain nombre d'actions, étant en leur pouvoir quant au reste, de faire, ou de ne pas faire. Par une suite de leur attachement à l'idée du destin, saint Epiphane dit qu'ils étoient fort adonnez à l'Astrologie, comme si par la considération des astres, ils eussent pû parvenir à connoître ce qui avoit été ordonné dans le Ciel, & reglé dans les secrets de Dieu.

Cette secte n'étoit pas bornée à une famille, ou à un genre d'hommes particuliers; il y avoit des Pharisiens de toutes les Tribus, de toutes les familles & de toutes les conditions. Le crédit qu'ils acquirent par la réputation de leur savoir, & de leur bonne vie, les rendit d'assez bonne heure rédoutables aux Rois mêmes; on en vit un exemple sous le regne d'Alexandra Princesse pieuse jusqu'à la superstition. Le Roi son époux en mourant lui recommanda de mettre les Pharisiens dans ses interêts; Elle suivit cet avis, & les Pharisiens profitans de l'occasion, se rendirent maîtres du Gouvernement & disposerent de tout à leur volonté. (f). D'ailleurs le peuple étoit fort prévenu en leur faveur, à cause des apparences de vertu, de science & de piété qu'il voyoit en eux: car ils passoient pour savoir mieux que personne les Loix & les traditions de leur pays: leur vie étoit fort austére, leur extérieur composé, leur nourriture simple, éloignez de la sensualité & du plaisir; (g) enfin attachez jusqu'au scrupule à l'observation littérale de leurs loix.

JESUS-CHRIST dans l'Evangile ne les ménage nullement, & mar-

(a) *Joseph. lib. 18. cap. 2. Antiq.* Περὶ τε εἱμαρμένης ὡς μοίρᾳ ἀξιοῦντες, οὐδὲ τὸ ἀνθρωπίνε τὸ βούλημα τῆς ἐν αὐτῷ ἀρετῆς ἀφανίζειν. (b) *Joseph. in vita sua initio.* (c) *Idem ibidem. Vide Cicer. de Nat. Deorum, de fato.* (d) *Joseph. Antiq. lib. 13. cap. 9.* Οἱ μὲν Φαρισαῖοι τινὰ, & ὑπὸ μοίρας τῆς εἱμαρμένης εἶναι λέγουσι πάντα, & ἐπὶ τοῖς ἐκείνων βούλεσθαι καὶ ἐθέλειν ἀνθρώποις τὰ πλείω συμβαίνειν, ἐν ἑκάστοις δὲ αὐτοῖς ἐπαρκεῖν εἰς τὸ πράττειν ἢ μὴ πράττειν. *Et lib. 2. de Bello cap. 12.* Εἱμαρμένη τε καὶ Θεῷ πρόσταξιν πάντα & τὰ μὲν πρᾶξιν ἐν ἀνθρώποις κεῖσθαι, & καὶ τὸ πλῆθος ἐπὶ τοῖς ἀνθρωπίνοις κεῖσθαι. (e) *Epiphan. haresi. 16.* Οὐκ ἀφ' ἑαυτῶν, ἀλλὰ κατ' ἀνάγκην ἐπιχορηγείας τῆς εἱμαρμένης. (f) *Joseph de Bello. lib. 1. c. 4. pag. 716. Et lib. 13. cap. 18. Antiq.* (g) *Idem lib. 18. Antiq. cap. 2.*

Digitized by Google

quent beaucoup de mépris de leur prétenduë vertu & de leur ſcience ; il fait voir que leur vie reglée en apparence, avoit plus d'oſtentation que de réalité. Ils jeûnoient beaucoup, faiſoient de longues priéres, payoient exactement la dîme, mêmes des choſes qui n'étoient pas ordonnées dans la Loi, diſtribuoient de grandes aumônes. Mais tout cela étoit corrompu par l'orgueil & par l'hypocriſie ; c'étoit-là leurs vices dominans : le faſte, l'oſtentation, l'eſprit de domination & de vanité étoient les vrais principes de leur conduite ; la vaine eſtime des hommes, les loüanges la gloire étoient leur premier objet. Semblables à des ſépulcres ornez & blanchis, (*a*) ils paroiſſoient au dehors tout autres qu'ils n'étoient au dedans.

Ils portoient des phylactéres, ou des bandes de parchemin ſur leur front, & ſur leurs poignets, plus grandes que le commun des Juifs ; les franges de leurs manteaux étoient plus longues que l'ordinaire ; & il y en avoit, dit ſaint Jérôme, (*b*) qui y attachoient des épines, qui leur enſanglantoit les jambes lorſqu'ils marchoient, pour les faire ſouvenir de prier Dieu, & de penſer continuellement à ſa préſence. Ils lavoient ſouvent leurs mains, & ne retournoient jamais à la maiſon aprés avoir été dans le marché & dans les ruës, qu'ils ne ſe les lavaſſent depuis le coude juſqu'à l'extremité des doigts, (*c*) ils ſe baignoient même fréquemment tout le corps dans l'eau froide, pour le purifier. (*d*) Toute la vaiſſelle dont ils ſe ſervoient à table, leurs lits de table, & tout le reſte étoient ſouvent plongez dans l'eau : par une vaine affectation de pureté, ils n'auroient pas voulu toucher un homme qu'ils croyoient de mauvaiſe vie ; par exemple, un Publicain, ni boire, ni manger avec lui. (*e*).

Les traditions des Peres en matiéres de Réligion, étoient le principal ſujet de leurs études. Par le moyen de ces traditions ils avoient ſurchargé la Loi d'une infinité d'obſervances frivoles ; ils l'avoient même corrompuë en pluſieurs articles importans, comme JESUS-CHRIST le leur reproche dans l'Evangile : Par exemple, au lieu que la Loi commande ſans limitation ni exception, d'honorer & de ſecourir ſes parens, (*f*) les Phariſiens enſeignoient qu'en diſant à leurs peres & meres ; (*g*) la choſe que vous me demandez eſt à Dieu, je la lui ai voüée, & vous aurez part à mon offrande, ils étoient par-là diſpenſez de l'obligation de les ſecourir. Lorſque leurs parens demandoient d'eux quelque choſe, (*h*) ils juroient par le *Corban*, ou par le don de Dieu, de ne la leur pas donner, & dés-

(*a*) *Matt.* XXIII. 27.
(*b*) *Ieronym. in Matt.* XXIII. 27.
(*c*) *Marc.* VII. 4.
(*d*) *Joſeph. in vita ſua.*
(*e*) *Matth.* IX. 11. *Luc.* VII. 39.
(*f*) *Exod.* XX. 12.
(*g*) *Matth.* XV. 4. 5. 6.
(*h*) *Marc.* VII. 10. 11. 12.

Digitized by Google

lors il ne leur étoit plus permis de faire du bien à un pere ni à une mere accablez de vieilleſſe, & dans l'extrême néceſſité. L'amour du prochain étoit preſque aboli dans la pratique par leurs mauvaiſes interprétations. L'obſervation du Sabbat eſt un des articles ſur lequel ils avoient le plus raffiné. Le Sauveur eut ſouvent des priſes avec eux ſur cela ; & ce fut un des prétextes dont ils ſe ſervirent pour le faire mourir, prétendant qu'un homme qui n'obſervoit pas le Sabbat de la maniére dont ils l'entendoient, ne pouvoit être envoyé de Dieu. (*a*) Ils ſoutenoient que ce jour-là il n'étoit pas permis ni à JESUS-CHRIST de guérir les malades, (*b*) quoiqu'il le fit par ſa ſeule parole, ni aux malades de venir demander la guériſon ; (*c*) ils ſe ſcandaliſoient de ce qu'un paralytique guéri le jour du Sabbat (*d*) oſât emporter ſon lit. Les Apôtres de JESUS-CHRIST preſſez de la faim arracherent quelques épis, & les froiſſerent dans leurs mains le jour du Sabbat ; c'en fut aſſez pour ſcandaliſer les Phariſiens, & pour accuſer JESUS-CHRIST & ſes Diſciples de mépriſer l'obſervation du Sabbat. (*e*)

Ils faiſoient pluſieurs jeûnes de ſurérogation ; le Phariſien dans le Temple ſe vante de jeûner deux fois chaque ſemaine, (*f*) c'eſt-à-dire, le lundi & le jeudi, ſelon ſaint Epiphane, (*g*) & ils affectoient de jeûner avec plus de rigueur que les autres Juifs. C'eſt à eux que le Sauveur en vouloit lorſqu'il diſoit : (*h*) *Lorſque vous jeûnez n'imitez point les hypocrites, qui marchent avec un viſage pâle & défait, pour paroître grands jeûneurs : Pour vous quand vous jeûnez lavez vôtre viſage, oignez-vous d'huile, afin que vôtre Pere qui voit dans le cœur, voye vôtre action, & vous en donne la récompenſe.* Les Phariſiens ſe plaignoient ailleurs, qu'eux & les diſciples de Jean-Baptiſte faiſoient des jeûnes fréquens ; au lieu que les Diſciples de JESUS mangeoient & bûvoient comme les autres hommes. (*i*) Et Joſeph dans le Livre de ſa vie, dit qu'il ſe mit ſous la diſcipline d'un nommé Bannus, homme fort ſévére, qui ne mangeoit rien de cuit, ni d'apprêté ; mais ſe contentoit d'uſer des alimens comme la terre les produiſoit d'elle-même.

Saint Epiphane (*k*) raconte des effets ſurprenans de leur mortification, & des auſtéritez qu'ils pratiquoient pour conſerver la pureté du corps : Quelquefois ils s'impoſoient ces exercices pénibles pour quatre ans, quelquefois pour huit ou dix ans, avant que de ſe marier. Ils ſe privoient preſqu'entiérement du ſommeil de peur de ſe ſoüiller pendant le

---

(*a*) *Joan.* IX. 16.
(*b*) *Luc.* VI. 7. *Joan.* IX. 16.
(*c*) *Luc.* XIII. 14.
(*d*) *Marc.* IX. 11. *Joan.* V. 8. 9.
(*e*) *Matth.* XII. 1. 2. 9. *&c.*
(*f*) *Luc.* XVIII. 12.
(*g*) *Epiphan. hareſ.* 16.
(*h*) *Matth* XV. 5.
(*i*) *Marc.* VII. 11.
(*k*) *Epiphan. hareſ.* 16.

Digitized by Google

repos par quelque pollution involontaire ; priant presque continuellement. Il y en avoit qui couchoient sur un ais de la largeur d'une spisiame, c'est-à-dire, de douze doigts ; afin que s'ils venoient à s'endormir trop profondément, ils tombassent par terre, & s'éveillassent pour vaquer à l'oraison. D'autres couchoient sur de petites pierres inégales & piquantes pour s'empêcher de dormir à leur aise ; il y en avoit même qui couchoient sur des épines pour se mettre dans une espéce de nécessité de toûjours veiller. (*a*) Le Sauveur leur reproche de faire de longues priéres, se tenant debout dans les Synagogues, ou au coin des ruës, & sous prétexte d'oraison, de consumer les maisons des veuves.

Mais comme ces austéritez n'étoient commandées par aucune Loi, & que les Pharisiens n'étoient engagez, ni par vœux, ni par aucune obligation particuliére à les pratiquer, chacun suivoit en cela le penchant de son cœur & l'attrait de sa dévotion. D'où vient qu'il n'y avoit parmi-eux sur ces pratiques aucune uniformité : Le Thalmud nous décrit sept ordres de Pharisiens : Les premiers sont ceux qui mesuroient leur obéissance sur le profit & la gloire. Il veut marquer apparemment ceux qui ne demeuroient pas constamment attachez à cette secte, & qui s'en séparoient lorsqu'ils trouvoient mieux leur compte ailleurs. Les seconds ne levoient point les pieds en marchant, pour marquer une plus grande mortification & une plus grande modestie. Les troisiémes se frappoient la tête contre les murailles en marchant, jusqu'à en tirer le sang : peut-être par une ostentation de vertu & de patience, ou de débilité & d'épuisement par un excez de mortification. Les quatriémes cachoient leurs têtes dans un capuchon, & regardoient de cet enfoncement comme du fond d'un mortier, pour marquer un esprit de recüeillement, de pénitence & de componction. Les cinquiémes demandoient d'un air présomptueux : *Que faut-il que je fasse ? je le ferai. Qu'y a-t'il que je n'aye point fait ?* Les sixiémes obéissoient par amour pour la vertu, & pour mériter la récompense promise aux observateurs de la Loi ; & les septiémes ne rempliſſoient leur devoir que par la crainte de la peine, ou dans la vûë interessée de la récompense. On voit dans ce dénombrement divers dégrez de perfection Pharisaïque, & de diverses classes de ces célébres sectaires du Judaïsme.

Un des principaux objets de leur dévotion étoit de faire des Proselytes, ou d'amener des Gentils au Judaïsme. JESUS-CHRIST leur reproche de courir la terre & la mer pour convertir un payen, (*b*) & aprés cela de le rendre plus coupable qu'auparavant, en lui enseignant une pernicieuse doctrine, de le remplir de traditions vaines & superstitieuses, au lieu de lui montrer la vraie voye de la justice, & le véritable esprit de la

(*a*) *Matth.* XXIII. 14. (*b*) *Matth.* XXIII. 15.

Digitized by Google

Loi. Il leur reproche auſſi de bâtir avec affectation les tombeaux des anciens Prophétes, (a) & de publier hautement qu'ils deſapprouvent la conduite de leurs Peres qui les ont perſecuté & fait mourir; pendant qu'eux-mêmes remplis du même eſprit, persécutent impitoyablement tous ceux qui veulent les retirer de leurs déſordres, & dévoiler leur hypocriſie, & leur orgueil.

La réligion du ſerment a toûjours été ſainte & inviolable parmi les Hébreux. Dieu vouloit qu'ils juraſſent par ſon nom, (b) & il leur défendoit de jurer par des Dieux étrangers. (c) Les Phariſiens expliquoient ces Loix d'une maniére tout-à-fait bizare. Celui, diſoient-ils, qui jure par le Temple, n'eſt point obligé à executer ſon ſerment; mais bien celui qui jure par l'or du Temple. (d) De même celui qui jure par l'Autel, ne doit rien; mais celui qui jure par le préſent, ou l'offrande qui eſt ſur l'Autel, doit. Ils avoient auſſi introduit d'autres juremens, par le Ciel, par Jéruſalem, par leur propre tête. (e) Dans la plûpart de ces ſermens, où le nom de Dieu n'étoit pas exprimé, ils ne ſe croyoient pas obligez de tenir leur promeſſe; comme ſi la religion du ſerment n'étoit pas toûjours violée, ſoit qu'on prenne à témoin des choſes inanimées, & incapables de nous entendre, ſoit qu'on jure par des choſes animées, lorſqu'on manque à ſa parole, aprés avoir juré même par des créatures. Et le Temple & l'Autel, & le Ciel, & Jéruſalem, & les offrandes que l'on faiſoit au Seigneur, tirant tout leur mérite de la majeſté de Dieu, auquel ils appartenoient, c'étoit faire injure à cette majeſté, que de manquer à ſa parole, aprés avoir juré par les choſes, dont on vient de parler.

Les Phariſiens croyoient l'ame immortelle, & l'exiſtence des eſprits, & des Anges, (f) & admettoient une eſpéce de métempſycoſe, non des ames de toutes ſortes de perſonnes; mais ſeulement des gens de bien. Celles-ci pouvoient paſſer d'un corps dans un autre: mais celle des méchans étoient jugées dans des lieux ſouterrains, & étoient condamnées de demeurer éternellement dans les cachots ténébreux. (g) C'eſt en conſéquence de ces ſentimens que les uns diſoient que JESUS-CHRIST étoit ou Jean-Baptiſte, ou Elie, ou quelqu'un des anciens Prophétes; (h) c'eſt-à-dire que l'ame de quelqu'un de ces grands Hommes, étoit paſsée dans ſon corps, & l'animoit.

(a) *Matth.* XXIII. 29. *Luc.* XI. 47. 48.
(b) *Deut.* VI. 13.
(c) *Exod.* XXIII. 13.
(d) *Matth.* XXIII. 16. 18.
(e) *Matth.* XXIII. 21. 22. & V. 35. 36.
(f) *Act.* XXIII. 8.
(g) *Joſeph. lib.* 2. *de Bel. cap.* 12. & *lib.* 18. *Antiq. cap.* 2. Ἀθάνατον ἰσχὺν ταῖς ψυχαῖς, καὶ ὑπὸ χθονὸς δικαίους καὶ τίμους ἢ κακίους ἐπιτίθεσθαι τὸ τῷ βίῳ γέγονε. Καὶ ταῖς μὲν εἱργμὸν ἀΐδιον περιτίθεσθαι, ταῖς δὲ ῥᾳστώνην τῆς ἀναβιώσεως.
(h) *Matth.* XVI. 14.

Joſeph

Joseph (*a*) dit dans un autre endroit, que les démons qui obsédent les hommes, ne sont autres que les esprits des méchans hommes, qui entrent dans les corps des autres hommes, & qui en sont quelquefois chassez par les exorcismes, & les conjurations, & par la vertu de certaines herbes. Ils reconnoissoient donc qu'il y avoit certaines ames des méchans qui n'étoient pas d'abord enfermées dans l'enfer. Voyez saint Matthieu, VIII. 30. 31. Les Pharisiens confessoient aussi avec le commun des Juifs, la résurrection future des morts, (*b*) & toutes les suites de ce sentiment, qui étoit contesté par les Saducéens. Nous en avons traité dans une Dissertation particuliére.

Ils s'étoient acquis une grande réputation de doctrine, & en étoient fort jaloux; ils s'étoient saisis, comme parle JESUS-CHRIST, (*c*) de la clef de la science, & prétendoient qu'on n'entroit que par eux dans le Royaume des Cieux; & cependant ils n'y entroient point eux-mêmes, & n'y laissoient point entrer les autres. Le Sauveur dit qu'ils sont assis sur la chaire de Moye, (*d*) ils ont le droit d'enseigner; ils sont revêtus d'un caractere qui leur donne autorité pour cela; qu'il faut les écouter, & pratiquer le bien qu'ils enseignent, se soumettre à leurs décisions, lorsqu'elles n'ont rien de contraire à la Loi de Dieu. Mais, ajoûte-t'il, gardez-vous bien d'imiter leur conduite; car ils imposent aux autres des fardeaux qu'ils ne voudroient pas toucher du bout du doigt. Ce sont, dit-il, encore, (*e*) des guides aveugles, qui conduisent d'autres aveugles; & si vôtre justice n'est plus abondante, & plus parfaite que celle des Scribes, & des Pharisiens, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux. (*f*)

Il n'entend donc pas que l'on ait pour eux une déférence aveugle, ni qu'on se livre imprudemment à la conduite de ces mauvais guides; il veut que l'on s'y soumette axec jugement & connoissance, & qu'on ne défére à leur sentiment, que quand il est conforme à la Loi du Seigneur. Il veut qu'on ait du respect pour la chaire de Moyse, sur laquelle sont assis les Pharisiens, & pour la doctrine qu'ils enseignent sur cette chaire, pourvû toutefois qu'elle ne soit pas contraire à Moyse: *Utrumque debetis advertere*, dit saint Augustin, (*g*) *& quatenùs honor delatus sit doctrinæ Moysi, in cujus cathedra etiam mali sedentes, bona dicere cogebantur*. Mais en même-tems il ordonne de se défier du levain, ou de la doctrine des Pharisiens: (*h*) *Cavete à fermento Phariſæorum*; ce qu'il y a de bon dans leur doctrine, est à Moyse; ce qu'il y a de mauvais, est à eux.

(*a*) *Joseph. lib. 7. cap. 25. de Bello, pag.* 981.
(*b*) *Matt.* XXII. 23.
(*c*) *Luc.* XI. 52.
(*d*) *Matth.* XXIII. 1. 2.
(*e*) *Matth.* XXIII. 16. 17. 18. & XV. 14.
(*f*) *Matth.* V. 21.
(*g*) *August. lib.* XVI. *contra Faust. cap.* 29.
(*h*) *Matth.* XVI. 6.

Digitized by Google

Pour donner du crédit aux traditions, les Pharisiens les faisoient remonter à Moyse. Ils prétendoient que les ayant reçûës avec les Loix sur le mont Sinaï, il avoit écrit les Loix, & avoit donné de vive voix les traditions aux Anciens, par le canal desquels elles étoient passées jusqu'à eux sans avoir souffert depuis tant de siécles aucune altération dans la bouche des Docteurs. Il faut convenir qu'il y avoit parmi les Hébreux, de vrayes & de bonnes traditions. Il est impossible qu'un corps de Religion subsiste sans laisser beaucoup de choses à la pratique, & à la mémoire des hommes, sur-tout dans ce qui regarde les cérémonies & les usages. Ces sortes de choses ne s'écrivent jamais toutes en particulier : & tandis qu'une autorité légitime est attentive à arrêter les progrez des fausses traditions, & des explications mauvaises qu'on veut donner à la Loi, il n'y a rien à craindre de ce côté-là.

Mais tout est à appréhender lorsque des gens comme les Pharisiens, pleins d'ambition, d'orgueil, & de vanité, se saisissent du gouvernement, & dominent dans la Religion avec un empire trop absolu. Ils sont capables de renverser les Loix mêmes, en donnant trop d'autorité à leurs idées, qu'ils veulent faire passer pour d'anciennes doctrines reçûës de leurs ancêtres. L'Eglise Chrétienne reçoit des traditions, mais elle veut qu'elles soient autorisées dans l'antiquité, conformes aux Loix, & aux Canons, approuvées par les Chefs de l'Eglise, certaines, universelles, solides & propres à édifier. Elle désavouë toutes les traditions nouvelles, douteuses, incertaines, frivoles & contraires aux sentimens, aux Loix, & aux usages anciens & approuvez.

La secte des Pharisiens n'a pas cessé avec le Temple, elle n'a point été éteinte avec la liberté des Juifs. La plûpart de ceux qui vivent aujourd'hui sont de cette secte ; (a) attachez comme les anciens aux traditions, qu'ils appellent la loix Orale, & grands ennemis de Caraïtes, qui s'attachent au simple texte de la Loi, sans admettre indifféremment les explications & les traditions prétenduës des Anciens. *Celui qui rejette la loi Orale, est un apostat, il mérite la mort*, disent les nouveaux Pharisiens, ou Rabbanistes : car c'est le nom qu'on leur donne communément.

Benjamin de Tudéle, (b) qui vivoit sur la fin du douziéme siécle, dit qu'il trouva dans son voyage des Pharisiens qui déplorent sans cesse la désolation de Sion, & de Jérusalem ; ils s'abstiennent de chair, & de vin, & vont d'ordinaire vêtus de noir : ils demeurent dans des cavernes, ou dans des huttes à la campagne. Ils jeûnent tous les jours, à l'exception du sabbat, & prient continuellement pour la délivrance d'Israël. Mais cet

(a) *Serrar. tribaref. cap. 16.* Basnage Hist. des Juifs, liv. 3, c. 3, an. 15.

(b) *Itineris pag. 75.*

Ecrivain, comme la plûpart des voyageurs, eſt un peu ſujet à caution. On doute de l'exiſtence de ces prétendus Phariſiens.

Les ſentimens des Phariſiens moderaes, ſont les mêmes que ceux des anciens, ils ſoumettent au deſtin toutes les choſes qui ne dépendent point de la liberté; ils diſent que *toutes choſes ſont en la main du Ciel, excepté la crainte de Dieu*; c'eſt-à-dire, que dans l'exercice des actions de piété ils ont le libre arbitre, & peuvent ſe déterminer librement au bien, ou au mal. M. Baſnage (*a*) dit qu'ils ne ſont pas éloignez de ceux qu'on appelle Remontrans en Hollande; ils approuvent le concours de Dieu dans les actions méritoires, & ils laiſſent à l'homme une entiére liberté de ſe déterminer entre le bien & le mal.

On voit leur caractere & l'eſprit de leur ſecte dans la priére de ce Phariſien, dont parle ſaint Luc: (*b*) *Seigneur, je vous rends graces de ce que je ne ſuis point comme le reſte des hommes, raviſſeurs, adultéres, ni même comme ce Publicain.* Il reconnoît le décret de Dieu, qui l'a deſtiné à une vie plus pure & plus parfaite que le reſte des hommes. Mais il ſe vante du bon uſage qu'il a fait de ſa liberté, en pratiquant la vertu pendant que les autres hommes ſe livrent au mal. Ceux de cette ſecte ne condamnoient que l'action conſommée du péché; pour les mauvais déſirs, les penſées, les ſimples deſſeins, ils ſe les croyoient permis, & ne les comptoient pour rien. Joſeph (*c*) ſe raille de Polybe, qui s'imaginoit que les Dieux avoient puni Antiochus du deſſein qu'il avoit eu de piller le temple de Diane, & qu'il n'avoit pû exécuter.

Les Phariſiens d'aujourd'hui ſont moins rigides que leurs ancêtres ſur la nourriture, & ſur les autres auſtéritez du corps; mais ils n'ont rien relâché de leur vanité, de leur hypocriſie, & de leur entêtement pour les traditions de leurs peres. Ils ont conſervé leurs ſentimens ſur la métempſycoſe, & la révolution des ames, & ſur la liberté de l'homme.

A l'égard de la métempſycoſe on forme des difficultez contre ce dogme, & quelques uns ont voulu ſoûtenir que les anciens Phariſiens même ne l'admettoient pas. Ils n'ont pour nier cela que deux raiſons: L'une ſe prend du ſilence de JESUS-CHRIST, de ſaint Clément d'Alexandrie & & de ſaint Epiphane, qui ne leur reprochent rien de ſemblable. La ſeconde, de ce que ce ſentiment anéantit le dogme de la réſurrection, que les Phariſiens admettoient ſûrement; car enfin, à quel corps appartiendra une ame, qui en aura animé ſucceſſivement un grand nombre?

(*a*) Baſnage Hiſtoire des Juifs, liv. 3. cap. 2. art. 8.

(*b*) *Luc.* XVIII. 10. 11.

(*c*) *Joſeph. Antiq. lib.* 12. *cap.* 13. Οὗτοι θαυμάζειν πολλῶν τὸν μεγαλοπόλιν, ὡς ἀγνοοῦντα ἀνθρωπίνων, ὅτι τὸν Ἄντιοχον βαλλόντος τὸ ἱερὸν τῆς Ἀρτέμιδος ἱερὸν τοῦτον. Τὸ γὰρ μηδὲν ποιῆσαι τὸ ἱερὸν βαλόντος, ὡς ἴσως τεκμηριοῦσιν ἄξιον.

Mais à la premiere raiſon on dit, 1°. Que le ſilence de JESUS-CHRIST ne prouve rien, puiſque le Sauveur ne s'eſt point engagé à nous découvrir toutes les erreurs des Phariſiens. 2°. Il eſt indubitable que l'opinion de la métempſycoſe étoit répanduë parmi les Juifs du tems de nôtre Seigneur, comme il paroît par la réponſe de ſaint Pierre, à qui il avoit demandé ce que les hommes penſoient de lui: *Les uns*, répondit ſaint Pierre, (*a*) *croyent que vous êtes Jean-Baptiſte, ou Elie, ou Jérémie, ou un des anciens Prophétes*. Et le Roi Hérode, Tétrarque de Galilée, entendant parler des miracles de JESUS-CHRIST, crut que ſaint Jean avoit paru de nouveau en ſa perſonne. (*b*) Les Apôtres voyant un aveugle né, demandent au Sauveur, ſi c'étoit cet aveugle qui avoit péché, ou ſi c'étoit ſes parens qui étoient cauſe qu'il étoit né aveugle. (*c*) Tout cela ſuppoſe viſiblement l'opinion de la métempſycoſe.

3°. Au ſilence des Livres du nouveau Teſtament nous oppoſons le témoignage de Joſeph, témoignage irréprochable, puiſqu'il avoit été de la ſecte des Phariſiens, qui dit expreſſément qu'ils reconnoiſſoient la métempſycoſe des ames des gens de bien. 4°. Enfin les Phariſiens modernes qui admettent la révolution des ames, ne laiſſent pas de reconnoître la réſurrection future. (*d*) Ils avoüent que de pluſieurs corps que la même ame aura animez, il n'y en aura qu'un qui reſſuſcitera, les autres demeurans dans la pouſſiére, comme des troncs arides & inutiles. Mais ſera-t'il au choix de l'ame de prendre celui de ces corps qu'elle voudra; ou ſera-t'elle obligée de prendre l'un d'eux en particulier? C'eſt ſur quoi ils ne ſont pas d'accord; les uns (*e*) décidant en faveur du premier corps que l'ame aura animé, & les autres (*f*) en faveur du dernier: mais ce partage de ſentimens ne porte aucun préjudice à la certitude de [redacted] deux points de leur doctrine, la métempſycoſe & la réſurrection.

Quelques-uns (*g*) ont prétendu que les Phariſiens étoient des hérétiques du Judaïſme; leurs erreurs ſur les principaux devoirs de l'homme, leurs mauvaiſes explications de la Loi, leur ſentiment ſur la métempſycoſe, ſont plus que ſuffiſans pour former une héréſie. Leur attachement opiniâtre à leurs opinions, & leur acharnement à perſécuter tous ceux qui les contradiſoient, ſont les vrais caracteres de l'héréſie. Voilà ce qui fait croire qu'on pouvoit leur donner le nom de ſectaires, ou d'hérétiques de la Religion Juive. Joſeph (*h*) parle des ſectes des Juifs ſous le nom d'*héréſie*.

(*a*) *Matth.* XVI. 14.
(*b*) *Marc.* VI. 16. 17. *&c. Luc.* IX. 9. 10.
(*c*) *Joan.* IX. 1. 2. *&c.*
(*d*) *Vide Manaſſe, Ben-Iſraël, de reſurrect. mortuorum, lib.* 2. *cap.* 18. *pag.* 216.
(*e*) *Abarbanel. Comment. in Pentateuch.*
(*f*) *Zeur. Raraſ. Haya, Sara, Manaſſe, Ben-Iſraël. loco citato.*
(*g*) *Epiphan. hæreſ.* 16. *Auguſt. & Pilaſtr. de hæreſib. alii quid.*
(*h*) *Joſeph. lib.* 13. *Antiq. cap.* 9. Καὶ δὴ τὸν χρόνον τοῦτον τρεῖς αἱρέσεις ἦν Ἰουδαίοις ἦσαν. *Et alibi.*

Digitized by Google

Mais cette preuve n'eſt point ſolide, puiſque les Grecs donnent le nom d'Héréſie à ce que nous appellons ſecte ; & quoique ce dernier nom auſſi-bien que le premier ſoit odieux en nôtre langue, ni l'un, ni l'autre toutefois ne l'étoient pas chez les Grecs d'où nous les avons empruntez. Une ſecte n'eſt autre choſe qu'un nombre de gens attachez aux mêmes ſentimens, comme on en voit dans l'Egliſe, tant en Philoſophie, qu'en Théologie, qui ſans toucher aux articles eſſentiels de nôtre Foi, & ſans s'éloigner de l'union de l'Egliſe, ont ſur certains dogmes des maniéres d'expliquer diverſes, mais toutes ſubordonnées à l'autorité des Paſteurs à laquelle ils demeurent ſoumis.

Que ſi ſous le nom d'Héréſie on entend des erreurs ſoutenuës opiniâtrément par une ſecte de perſonnes diſtinguées de toutes les autres, il faut convenir qu'en ce ſens les Phariſiens étoïent hérétiques ; leurs erreurs ſont bien marquées dans l'Evangile, & leur entêtement n'eſt point conteſté : Mais s'il faut pour être hérétique, que l'on ſoit ſéparé non-ſeulement de ſentimens, mais auſſi de communion, de la ſocieté des Fidéles, ou du moins dans la diſpoſition de s'en ſéparer, & de demeurer opiniâtrément attaché à ſon opinion, malgré les déciſions contraires de ſon Egliſe, en ce ſens on ne peut pas dire que les Phariſiens ayent été hérétiques ; ils étoient unis de communion avec tous les autres Juifs, ils étoient même aſſis ſur la Chaire de Moyſe, comme le dit JESUS-CHRIST : (*a*) Ils poſſedoient les premiers emplois de leur Nation ; ils paſſoient pour les plus habiles, les plus zélez & les mieux réglez d'entre les Juifs ; il y avoit des Phariſiens parmi les Prêtres, dans le Sanhédrin, dans toutes les conditions. Ils fréquentoient le Temple, ils y offroient leurs ſacrifices : pluſieurs d'entre-eux étoient vrayement gens de bien, & il y en eut qui crurent en JESUS-CHRIST, (*b*) comme Nicodême & Gamaliel. (*c*) Saint Paul appelle la ſecte des Phariſiens, une ſecte trés-certaine & trés-approuvée ; le Sauveur ne leur a jamais fait aucun reproche d'héréſie. Leurs erreurs étoient alors ou inconnuës, ou tolerées. Le ſentiment de la métempſycoſe étoit preſque général dans tout l'Orient ; il ne faut pas s'imaginer qu'avant JESUS-CHRIST on ait eu la même préciſion & la même exactitude en fait de doctrine Théologique & la même étenduë de connoiſſance que l'on a eu depuis. Enfin les plus Savans hommes qui ont écrit ſur ce ſujet, (*d*) n'ont pas cru que les Phariſiens fuſſent héretiques. Les Peres qui ont écrit autrement, ont pris le nom d'héréſie dans l'accep-

(*a*) *Matth.* XXIII. 2.
(*b*) *Joan.* III. 1. *Vide &* IX. 16. *Act.* V. 34.
(*c*) *Act.* XXVI. 5. *Secundum certiſſimam ſectam noſtræ Religionis vixi Phariſæus. Κατὰ τὴν ἀκριβεστάτην αἵρεσιν, &c.*
(*d*) *Serar. in hareſ. cap. 9. Genebrard. Drufius, Baſnage, &c.*

tation de ſecte ; & ont entendu par hérétique tout homme qui étoit dans des ſentimens érronez & ſinguliers.

ARTICLE II.

Des Saducéens.

LEs Saducéens reconnoiſſoient pour Chef de leur Secte un nommé Sadoк, (*a*) qui étoit, dit-on, diſciple, & ſucceſſeur d'*Antigone Socchæus*, qui avoit ſuccédé à Simon le Juſte, grand-Prêtre des Juifs. Ce n'eſt pas à dire qu'Antigone lui ait ſuccédé dans la ſouveraine Sacrificature ; mais il lui ſuccéda dans la tradition de la doctrine & comme le diſciple à ſon maître. Simon le Juſte qui ſuivit Onias I. dans le Pontificat, fut grand-Prêtre depuis 3702. juſqu'à 3711. Il eut pour ſucceſſeur Eleazar, ſous lequel on prétend que fut faite la fameuſe Verſion des Septante. Cela peut ſervir à fixer le commencement des Saducéens.

Antigone maître de Sadoк fut Chef d'une Secte particuliere, qui par un excez de ſpiritualité, enſeignoit (*b*) qu'il falloit rendre au Seigneur un culte pur & déſintéreſſé: *Ne ſoyez point comme des eſclaves*, diſoit Antigone à ſes diſciples, *n'obéiſſez pas à vôtre maître ſimplement par la vûë des récompenſes : Obéiſſez ſans intérêts, & ſans eſpérer aucun fruit de vos travaux : Que la crainte du Seigneur ſoit ſur vous.* Ces maximes ſont ſinguliéres dans la bouche d'un Juif, nourri ſous une Loi qui ne parle que de récompenſe temporelle pour les juſtes, & de châtimens de même nature pour les méchans : Auſſi Antigone eut-il peu de ſectateurs.

Sadoк ſon diſciple ne pouvant s'accommoder d'une ſpiritualité ſi pure & ſi déſintéreſſée, & ne voulant pas auſſi abandonner ſon maître pour qui il avoit du reſpect, reçût ſa maxime, mais il l'interpréta dans un ſens tout opposé, il en conclut qu'il n'y avoit ni peine ni récompenſe à attendre dans l'autre vie : Qu'il falloit faire le bien, éviter le mal en celle-ci, ſans aucune vûë de crainte, ni d'eſpérance. Voilà ſelon les Hébreux l'origine des Saducéens.

Joſeph ne nous apprend aucune particularité ſur leur commencement ; & l'Auteur du quatriéme Livre des Maccabées, ſe contente de dire que Sadoк fut Auteur des Saducéens. Si ce que les Rabbins viennent de nous

(*a*) *Ita lib. 4. Macc. cap. 6. & Philaſtr. Elias in Tiſbi. R. Jacob. Præfat. in lib. En. Auth. Cozri. R. Abrah. Levi in Cabala hiſtorica Rabb. Nat. Ita Pirke-Aboth. alii plures.*

(*b*) *Vide R. Nathan. Comment. in Pirke-Aboth. cap. 1. Manaſſe. Ben-Iſraël in lib. 1. cap. 6. de reſurrect. mort.*

Digitized by Google

raconter sur l'origine de cette secte est véritable, les Saducéens seront plus anciens que les Pharisiens, dont nous ne plaçons l'origine qu'au commencement des Maccabées. Les Pharisiens ne commencerent qu'environ 160. ans avant JESUS-CHRIST, & les Saducéens parurent plus de 200. ans avant les Pharisiens.

Les Rabbins font de Sadoc un schismatique qui se sépara des Juifs & du Temple du Seigneur: Il se retira à Samarie, & adora sur le mont Garizim: mais c'est une calomnie inventée en haine de la secte des Saducéens, souverainement odieuse aux Pharisiens; & cette calomnie n'est pas nouvelle, puisqu'on en voit des vestiges dans saint Epiphane (a) & dans Philastrius. Ils disent que les Saducéens sont une branche des disciples de Dosithée, & que Dosithée (b) fit ce schisme avec les Juifs, & se retira à Samarie voyant qu'il ne pouvoit parvenir à ses fins dans sa propre patrie. Il vêcut en hermite dans une caverne, & y mourut de faim par une vaine & folle ostentation de jeûne & d'abstinence; c'est ce que raconte saint Epiphane: Mais Dosithée est bien plus récent que Sadoc, il vivoit peu de tems aprés la mort du Sauveur, (c) il voulut se faire passer pour le Christ. (d)

Les Juifs (e) racontent encore le schisme de Sadoc autrement: Ils disent qu'Alexandre le Grand étant venu en Judée, les Samaritains obtinrent de lui la permission de bâtir un Temple au Seigneur sur le mont de Garizim; alors le peuple d'Israël se partagea en deux parties. Simon le Juste & Antigone Sochæus son disciple avec la plus grande partie du peuple demeurerent fidéllement attachez au culte du Seigneur, & l'adorerent dans son Temple de Jérusalem: Sadoc & *Boëtus*, ou *Boëtus* disciple d'Antigone avec un grand nombre de mauvais Juifs, entrerent dans le parti de Sanaballat Horonite, & de son gendre Manassé, fils du Grand-Prêtre Josué fils de Josédech, & favoriserent les Samaritains & le culte qu'ils rendoient à Dieu sur le Garizim, voilà selon eux l'origine de la secte des Saducéens.

D'autres (f) soutiennent qu'ils prirent le nom de Saducéens, qui dérive de *Zédech*, la Justice; à cause qu'ils se prétendoient plus justes que le commun des Juifs. Mais en quoi pouvoient-ils faire consister cette prétenduë justice? si ce n'est peut-être dans ce désintéressement, avec lequel ils satisfaisoient à tous les devoirs de la vie civile, & même à plusieurs

(a) *Epiphan. hæres.* 14. Σαδδουκαῖοι ἀπὸ τινος ἀνδρὸς οὕτως ἐκλήθησαν Δοσιθέου.

(b) *Epiphan. hæres.* 14.

(c) *Origen. in Matth. tract.* 27.

(d) *Idem lib.* 2. *contra Celsum.*

(e) *R. Abrah. Levita in Cabal. Historica.*

(f) *Epiphan. hæres.* 14. Ἐπωνομάσθησαν δὲ οὗτοι ἀπὸ τινος Σαδδουκαίου, ὅτι δὲ ἀπὸ δικαιοσύνης τῆς ἐπιλεγομένης ὑφ' ἑαυτῶν. Εὑρὼν γὰρ ἐφιλοδίκαιον ἀπὸ δικαιοσύνην. Ita Junius, & Hieronym. in Matth. XXIII. & Tostat. ibid.

ſieurs devoirs de religion, n'ayant en vûë, ni les peines ni les récompenſes de l'autre vie, ou dans cette exactitude infléxible à faire obſerver les Loix, & à punir les coupables ſans miſéricorde.

L'opinion que l'on a d'abord proposée, & qui les fait deſcendre de Sadoк diſciſple d'Antigone, & ſucceſſeur du grand Prêtre Simon, eſt la plus vraiſemblable. Si les Saducéens eſſent été Samaritains & ſchiſmatiques, Joſeph n'aurqit pas manqué de le marquer. Il ne les auroit pas rangez parmi les anciennes ſectes des Juifs; on ne les auroit pas ſouffert dans le Temple, & dans les premiers emplois de la République, comme ils y étoient, ſelon Joſeph même.

La principale erreur des Saducéens rouloit ſur l'exiſtence des Anges, (*a*) & l'immortalité de l'ame. (*b*) Ils ne nioient pas l'exiſtence de l'ame qui nous rend intelligens & raiſonnables, mais ils ſoutenoient qu'elle mouroit avec le corps; & en conſéquence, ils prétendoient que les peines & les récompenſes de l'autre vie ſont des pures chimères, (*c*) & qu'il n'y avoit point de réſurrection des morts. (*d*) Saint Epiphane (*e*) dit qu'ils ignorent le Saint-Eſprit; peut-être qu'il entendoit par-là l'eſprit de prophétie. Car on dit qu'ils n'admettoient point les Prophétes. Arnobe en a inféré qu'ils croyoient Dieu corporel. (*f*) S. Auguſtin (*g*) a pris ſaint Epiphane dans ſon ſens ſimple & naturel, puiſqu'il enſeigne expreſſement que les Saducéens nioient le Saint-Eſprit, & que les Phariſiens le reconnoiſſoient: Mais ils nioient ſimplement qu'il réſidât dans Jesus-Christ.

Toutefois ni l'Ecriture, ni Joſeph n'ont fait ſur cet article aucun reproche aux Saducéens. Il ne ſeroit pas fort ſurprenant qu'ils ne connuſſent pas le Saint-Eſprit, comme une perſonne de la ſainte Trinité. Ce myſtére ne fut jamais connu bien diſtinctement parmi les Juifs. Saint Epiphane veut peut-être les oppoſer aux Phariſiens, qui ſelon lui, admettoient l'exiſtence du Saint-Eſprit; c'eſt-à-dire, l'Eſprit de Prophétie qui animoit les Prophétes & qui étoit diſtingué de leurs perſonnes. Mais il faut reconnoître que nous ne ſavons pas préciſément ni ce que les Phariſiens entendoient, ni ce que les Saducéens nioient ſous ce nom. Si c'étoit une ſubſtance diſtinguée de Dieu, ou une émanation ſubſtantielle de la Divinité, une perſonne divine.

(*a*) *Act.* XXIII. 8. *Saducæi enim dicunt non eſſe reſurrectionem, neque Angelum, neque Spiritum. Phariſæi autem utraque confitentur.*

(*b*) *Joſeph. lib* 2. *cap.* 12. *de Bello.* Ψυχῆς τὰ διαμονὰν ἀναιρεῖσι. *Et lib* 18. *Antiq. cap.* 2. Σαδδουκαίοις ὁ λόγος τοῖς ψυχὰς συναφανίζει τοῖς σώμασι.

(*c*) *Joſeph. lib. de Bello, cap.* 12. Τοῖς μὲν τὰς τιμωρίας, ἢ τὰς ἀπονομὰς τῶν πεπραγμένων.

(*d*) *Matth.* XXII. 23. *Sadducæi qui dicunt non eſſe reſurrectionem. Vide & Marc.* XII. 18. *Luc.* XX. 27. *Act.* XXIII. 8.

(*e*) *Epiphan. hæreſ* 14.

(*f*) *Arnob. lib.* 3. *pag.* 100. *Vide & Scultet.*

(*g*) *Auguſt. ſerm. olim* XI. *de Verb. Domini Num.* LXX. *cap.* 3. *n.* 5. *p.* 386.

A l'égard

Digitized by Google

A l'égard de la corporéité de Dieu, on ne peut pas montrer que les Saducéens l'ayent jamais cruë, ni même qu'elle ſoit une ſuite néceſſaire de leur dogme ſur les Anges, & ſur la mortalité de l'ame. Quand ni les Anges, ni les ſubſtances ſpirituelles n'exiſteroient pas, & quand l'ame ne ſeroit pas immortelle, il ne s'enſuivroit pas que Dieu fût corporel.

Les Saducéens recevoient les Livres de Moyſe, où il eſt ſouvent parlé des Anges & de leurs apparitions. Comment donc pouvoient ils nier leur exiſtence ? Nous ne ſavons pas comment ils ſe tiroient de ces difficultez, ni quelles explications ils donnoient à ces paſſages ; mais on s'eſt imaginé qu'ils regardoient les Anges comme des vertus inſéparables de Dieu ; (*a*) à peu prés comme le rayon & la lumiére ſont inſéparables du ſoleil, & qu'ils pouvoient paroître ſur la terre revêtus de differens noms, ſelon la diverſité des fonctions qu'ils y exerçoient.

Ce ſyſtême eſt aſſez ſpirituel, mais il ne ſatisfait pas tout-à-fait à l'objection. Les Anges dont les apparitions ſont marquées dans les Livres de Moyſe, ne ſont pas de ſimples écoulemens de la divinité, ce ſont des hypoſtaſes toutes différentes envoyées de Dieu, agiſſant en ſon nom, & par ſa puiſſance. Ils auroient pû dire auſſi dans un ſens bien plus ſimple, & plus aiſé, que ces Anges n'étoient que des phantômes qui apparoiſſoient pour un peu de tems, & qui n'avoient aucune réalité ; que c'étoit des corps phantaſtiques, remuez par la puiſſance du Créateur ; ou ſi l'on veut qu'ils ayent été mûs & animez par quelque intelligence mortelle, pareille à l'ame de l'homme, qui, ſelon eux, ne ſubſiſte pas aprés la mort. Mais nous n'entreprenons point de faire ici l'apologie des Saducéens ; nous apportons ſimplement leurs ſentimens.

Quoiqu'ils niaſſent les peines & les récompenſes de l'autre vie, ils ne laiſſoient pas d'être fidéles obſervateurs des Loix, & de les faire obſerver aux autres dans toute leur ſévérité. (*b*) C'étoit une ſuite naturelle de leurs principes. S'il n'y a des peines & des récompenſes qu'en cette vie, on doit punir toutes les fautes, & récompenſer toutes les bonnes actions dans la rigueur de la juſtice. Ils pouvoient ſe fonder ſur l'Ecriture mal entenduë, & mal expliquée. Moyſe dans ſes Loix ne parle que des récompenſes temporelles. Dieu frappe en cette vie par des châtimens ſenſibles, ceux qui l'offenſent. Les crimes de ceux de Sodome, ceux des Cananéens, ceux d'*Her*, & d'*Onan*, ceux de Pharaon, & des Egyptiens ſont punis dans ce monde. Ces exemples, & tant d'autres marquez dans

(*a*) C'étoit le ſentiment de quelques Juifs du tems de ſaint Juſtin le Martyr. Voyez Grotius ſur ſaint Matth. XXII. 23. & M. le Clerc ſur les *Actes*, XXIII. 8. Et ſaint Juſtin ; Dialogue contre Tryphon, pag. 358.

(*b*) *Joſeph. lib.* 2. *de bello c.* 12. Σαδδουκαῖοι δὲ πρὸς ἀλλήλους τὸ ἦθος ἀγριώτεροι, πρὸς τοὺς ὁμοίους αὐτοῖς ἀστρεφεῖς, ὡς πρὸς ἀλλοφύλους. *Vide & Euſeb. Hiſt. Eccl. lib.* 1. *c.* 23.

Digitized by Google

le Pentateuque, les entretenoient dans ces sentimens.

Leur principe étoit faux aussi-bien que les conséquences qu'ils en tiroient. Dieu punit, & Dieu récompense assez souvent les hommes en ce monde: mais il ne s'ensuit pas qu'il le fasse toûjours, & que toutes nos craintes & nos espérances doivent se borner aux biens, ou aux maux de cette vie. On peut tirer de la Généſe même des preuves de l'immortalité de l'ame. L'homme est fait à l'image & à la ressemblance de Dieu. Dieu est esprit; l'homme est donc esprit, quant à cette partie de lui-même qui pense, & qui raisonne. Abraham, Jacob, & tant d'autres Saints n'ont rien reçû en ce monde, qui soit proportionné au mérite de leurs actions, & aux promesses que Dieu leur a faites. Il faut donc dire qu'ils l'ont reçû dans un autre monde, ou que Dieu est injuste, & trompeur dans ses promesses. Enfin le Seigneur dit à Moyse: (a) *Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob.* Or Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivans. Ces Patriarches sont donc vivans. C'est le raisonnement de nôtre Sauveur. (b)

On accuse les Saducéens de rejetter tous les Livres de l'Ecriture, à l'exception de ceux de Moyse. (c) Pour autoriser cette accusation, on dit que le Sauveur ne tira la réponse qu'il leur fit dans l'Evangile, que du Livre de l'Exode, qu'ils recevoient, & qu'il n'usa point du témoignage des autres Livres de l'Ecriture, quoique plus favorables à la résurrection qu'il vouloit établir; parce que ces gens-là ne les recevoient point pour Canoniques. Ils n'admettoient pas non plus les traditions des Anciens, ni les explications des Pharisiens. Aussi leur secte n'étoit pas à beaucoup prés ni si nombreuse, ni si puissante que celle des Pharisiens, & les peuples n'avoient pas pour eux ni la même confiance, ni le même respect que pour ces derniers. Toutefois les plus riches des Juifs, & les plus considérables par leurs dignitez, étoient plus ordinairement Saducéens. Mais dans le gouvernement civil, ils étoient obligez de se conformer aux maximes & aux sentimens des Pharisiens; autrement ils se seroient rendus insupportables au peuple. (d)

Ce qu'on vient de dire que les Saducéens n'admettoient que le Pentateuque, souffre des difficultez. Scaliger (e) remarque qu'ils ne parurent qu'aprés que le canon des Ecritures fut fermé, & que le nombre des Livres sacrez fut fixé. Or en ce tems-là il n'y avoit plus à choisir entre ces

(a) *Exod.* III. 6. 15. 16.

(b) *Matth.* XXII. 32. *Marc.* XII. 26.

(c) *Vide Serar. triharesf. cap.* 21. *n.* 1. & *apud eum R. Eliam in Thisbi. Tertull. praescr. pt. cap.* 49. *Origen. lib.* 1. & *tract.* 21. *in Matth. Hieronym. in Matth.* XXII. *Beda. Alii.*

(d) *Joseph. Antiq. lib.* 18. *cap.* 2. Εἰς ὀλίγους τι ἄνδρας ἐστὶν ὁ λόγος ἀφίκετο, τοὺς ῥήτορας τοῖς τοιούτοις ἀξιώμασι. Περιστέλλειν αὐτὸν ἰδίᾳ, ὡς οἰκεῖον. Οἱ πόνοι γὰρ ἐν μέσοις παρεληλύθεισιν, ἀκριβῶς δὲ καὶ κατ' ἀνάγκας. Παρχωρεῖ δὲ καὶ Ἰώσηπος ὁ Φαρισαῖος λέγων διὰ τὸ μὴ ἄλλως ἀνεκτὸν γενέσθαι τοῖς πολλοῖς.

(e) *Scalig. Elench. triharesf. cap.* 16.

Digitized by Google

divins Livres ; tout étoit également ſacré & canonique. 1°. S'ils avoient eu à choiſir entre ces ouvrages ceux qui ne fuſſent pas contraires à leurs prétentions, ils ne devoient pas préférer ceux de Moyſe, où l'on parle ſi ſouvent d'Anges & d'apparitions. 2°. Les Saducéens aſſiſtoient au temple, & dans les aſſemblées de Religion. On y liſoit tous les Livres de l'Ecriture, particuliérement les Prophétes. Qui croira que ces gens-là regardaſſent ces Livres-là comme apocryphes, & de nulle autorité? 3°. Ils attendoient le Meſſie, comme le reſte des Juifs. Ils devoient donc recevoir auſſi les Prophétes qui le promettoient, & qui traçoient ſon véritable caractere.

4°. Joſeph (a) qui connoiſſoit cette ſecte mieux que perſonne, dit qu'ils étoient oppoſez aux Phariſiens, en ce que ceux-ci enſeignoient & pratiquoient pluſieurs traditions qu'ils avoient reçûës de leurs peres, & qui n'étoient pas contenuës dans les Loix de Moyſe; au lieu que les Saducéens rejettent ces traditions, & *ſoutiennent qu'on ne doit obſerver que ce qui eſt écrit.* Ce paſſage eſt cité pour l'opinion affirmative, comme pour la négative; & il eſt vrai que Joſeph ſemble borner ce qu'il y dit aux Livres de Moyſe. Mais il ne s'enſuit nullement que les Saducéens ne reçuſſent pas auſſi les autres Livres de l'Ecriture. 5°. Les Rabbins qui ont combattu les Saducéens, ont employé contr'eux des paſſages tirez non-ſeulement de Moyſe, mais auſſi des Prophétes, & des autres Livres de l'Ecriture; & ceux-là au lieu de les rejetter, tâchent de les éluder par de vaines ſubtilitez, & par des explications forcées. 6°. Eſt-il croyable qu'ils ſeroient demeurez dans la communion des autres Juifs, qu'ils auroient poſſedé les premieres charges de leur République, & qu'on en auroit même vû de cette ſecte remplir la dignité de grand-Prêtre, s'ils euſſent rejetté la plûpart des Livres ſacrez des Juifs? De plus, ſaint Pierre, & les autres Apôtres (b) parlant devant des Saducéens, citent les Pſeaumes comme les autres Ecritures.

Il ſemble donc que ces gens-là, comme le reſte des Juifs reconnoiſſoient comme divines toutes les ſaintes Ecritures. (c) Et quand les Anciens ont dit qu'ils rejettoient tout le reſte, à l'exception de Moyſe, je penſe qu'il faut l'entendre dans le ſens que nous avons apporté ſur le paſſage de Joſeph, c'eſt à-dire, qu'ils ne recevoient pour loi, que les ſeuls Livres de Moyſe, & rejettoient toutes les traditions des Phariſiens. Quant aux autres Livres de l'Ecriture, ſans les rejetter du nombre des ca-

(a) *Joſeph. Antiq. lib.* 13. *cap.* 18. Νόμιμα τινὰς παρέδοσαν τῷ δήμῳ οἱ Φαρισαῖοι ἃ πατέρων διαδοχῆς, ἃ οὐκ ἀναγέγραπται ἐν τοῖς Μωσέως νόμοις, καὶ διὰ τοῦτο φησὶ τὸ Σαδδουκαίων γένος ἐκβάλλει, λέγων ταῦτα δεῖν ἡγεῖσθαι νόμιμα ἃ γεγραμμένα, τὰ δὲ ἐκ παραδόσεως μὴ τηρεῖν

(b) *Act.* IV. 1. 2. v. 17.

(c) Voyez Manaſſe-Ben-Iſraël, liv. 1. c 6. *Neque tamen derogabant fidem Prophetis, ſed locis Prophetarum in alium longè ſenſum interpretabantur.*

Digitized by Google

noniques, ils les interprétoient suivant leurs préjugez, & détournoient les passages où il est parlé des Anges, de la même sorte qu'ils en usoient à l'égard de ceux qui sont tirez du Pentateuque.

Il faut que dans la Religion des Juifs depuis la captivité, l'immortalité de l'ame, & l'existence des esprits n'ayent pas passez pour arcicles fondamentaux, puisque les Saducéens demeuroient dans le Judaïsme, & dans la communion de leurs freres; (*a*) & qu'ils ont même eu des Souverains Sacrificateurs dans leur secte, quoiqu'ils niassent ces articles. Ces choses passoient dans leur nation pour problématiques. Les Pharisiens & les Saducéens se contestoient leurs principes; mais ils ne s'entr'excommunioient pas; ils recevoient tous également les Livres sacrez, mais non pas dans le même sens. Le Pharisien tenoit toute l'Ecriture comme régle de foi, & toutes les traditions comme régle de conduite. Les Saducéens n'accordoient cette prérogative qu'à Moyse, & aux autres Auteurs sacrez & encore expliquez à leur maniére.

Les Saducéens nient le destin, dit Joseph; (*b*) ils disent que ce n'est qu'un mot vuide de sens, & que rien n'arrive aux hommes par la force du destin. Ils croyent que nous avons une parfaite liberté, & une puissance entiére de faire tout ce qui nous plaît; en sorte que nous sommes les seules causes de nôtre bonheur, ou de nôtre malheur, suivant le bon ou mauvais parti que nous prenons. Il dit ailleurs, (*c*) qu'ils nient le destin & la providence, ou ce qui est le même; *que Dieu est hors de portée de faire, ou de connoître le mal*; que l'homme est le maître de choisir le bien, ou le mal; & qu'il ne lui en arrive qu'autant qu'il le veut, par le bon ou mauvais usage qu'il fait de sa liberté.

On ne peut guéres donner davantage à l'homme, ni moins à Dieu. S'il n'a aucune influence sur le bien ou le mal que nous faisons, ou que nous souffrons; c'est-à-dire, si nous sommes dans une entiére indépendance de son secours, pour pratiquer le bien, ou fuir le mal, & qu'aprés cette vie il n'y ait ni peine, ni récompense; je ne vois pas ce qu'un Saducéen pouvoit demander à Dieu, ni en quoi il pouvoit faire consister sa religion, & son culte. S'il n'avoit aucun besoin du secours de Dieu en cette vie, &

(*a*) Manassé-Ben-Israël dans l'Epître dédicatoire de son Livre de la Résurrection, & dans son premier Livre chap. 1. dit que les anciens Juifs retranchoient du nombre des Israëlites, ceux qui nioient l'immortalité de l'ame, & qu'on soutenoit que ces sortes de gens n'avoient aucune part au siécle futur, ou au monde des ames.

(*b*) *Joseph. Antiq. lib.* 13. *cap.* 9. Σαδδυκαῖοι γὰρ ἀναιροῦσι, δόξαν ἀνωφελῆ τιθέμενοι τὸ κατὰ εἱμαρμένην εἶναι, καὶ μηδὲ ἓν ἐξ αὐτῆς γίνεσθαι τοῖς ἀνθρώποις τὸ παράπαν ἀποφαινόμενοι. Ἀπαντᾶν δὲ ἐφ' ἡμῖν αὐτοῖς τὸ εὖ καὶ τὸ κακὸν ἀνθρώποις ἡμᾶς αὐτοῖς νομίζουσι, καὶ ἐκ χειρὸς παρὰ ἑκατέρων ἀβασάνιστον λαμβάνειν ἑκάστους.

(*c*) *Idem lib.* 2. *cap.* 12. *de bello*, *pag.* 788. Τὴν μὲν εἱμαρμένην παντάπασιν ἀναιροῦσι, καὶ τὸν θεὸν ἔξω τοῦ δρᾶν τὴν κακίαν τιθέασι. Φασὶ δὲν ἐν τῷ ἀνθρώπων αἱρέσει κεῖσθαι τὸ καλὸν, καὶ τὸ κακὸν προσκεῖσθαι, καὶ τὸ καλὰ μὲν ἢ κακὰ ἑκάστῳ ἐπάγειν τῶν ἰσχύσαντος τρεπόντων.

Digitized by Google

s'il ne craignoit ni n'eſpéroit rien de ſa part aprés la mort ; pourquoi le craindre, le ſervir & le prier ? Rien ne fait mieux connoître à quel point de corruption la Religion des Juif étoit alors, que ce qu'elle ſouffroit dans ſon ſein des gens qui étoient dans des principes ſi monſtrueux. Le Saducéïſme ne devoit pas être fort éloigné de l'Epicuréïſme ; & je n'y vois de différence qu'en ce que le Saducéen craignoit au moins en cette vie les châtimens de Dieu, & eſpéroit quelque récompenſe temporelle des vertus qu'il pouvoit pratiquer ; au lieu que les Epicuriens n'avoient pas même ces motifs de la crainte de Dieu.

Les Saducéens ont ſubſiſté long-tems & ſubſiſtent encore aujourd'hui, quoiqu'en trés-petit nombre. (*a*) Ils ſont regardez dns autres Juifs comme des hérétiques : mais anciennement il n'en étoit pas de même. Le grand-Prêtre Hircan, Prince de ſa nation, aprés avoir été long-tems favorable aux Phariſiens, ſe ſépara d'eux avec éclat, & s'attacha aux Saducéens. (*b*) On dit même qu'il ordonna à tous les Juifs, ſous peine de la vie, de recevoir les maximes de Sadox. (*c*) Ariſtobule & Aléxandre Jannée fils d'Hircan, continuerent à protéger les Saducéens, & à perſécuter les Phariſiens. Maimonides) *d*) aſſure que ſous le regne d'Aléxandre, les Saducéens s'emparerent de toutes les charges du Sanhédrin. Il n'y reſta que le ſeul Simon fils de Scéra, qui tenoit le parti des Phariſiens. Mais les Phariſiens rentrerent en faveur & en crédit ſous le regne d'Aléxandra, épouſe d'Aléxandre Jannée. Caïphe qui condamna JESUS-CHRIST à la mort, étoit Saducéen, comme il paroît par les Actes des Apôtres, (*e*) auſſi-bien qu'Ananus le Jeune, (*f*) qui fit mourir ſaint Jacque frere du Seigneur.

Ceux qui ont voulu faire paſſer les Saduceéns pour Samaritains, & pour diſciples de Doſithée, leur ont imputé d'adorer Dieu ſous la forme d'un bouc, & d'avoir cortompu le texte du premier chapitre de la Généſe en liſant : *Au commencement azyma*, ou le bouc, *créa le ciel & la terre.* Mais ces accuſations ſe détruiſent d'elles mêmes, & ne méritent aucune attention. Les Saducéens adoroient Dieu dans ſon Temple de Jéruſalem, & attendoient le Meſſie : mais ils étoient à cet égard dans les mêmes ſentimens que le commun des Juifs, & que les Phariſiens eux mêmes, qui attendoient un Libérateur, & un Monarque purement temporel. Etant les uns & les autres dans ces préjugez, il n'eſt pas ſurprenant qu'ils n'ayent pas connu JESUS-CHRIST, qui ne leur parloit que d'un regne ſpirituel.

(*a*) Voyez Baſnage Hiſtoire des Juifs, liv. 3. chap. 5. art. 1. 14. 5. . . . . 11. *Serar. triharef. cap.* 2. . *Manaſſe-Ben-Iſrael*, *de Reſurrect. lib.* 1. *cap.* 1.

(*b*) *Joſeph. Antiq. lib.* 13. *cap.* 18.

(*c*) *Vide Abraham-Ben-Dior, Cabala; apud Trigland. de ſecta Caraït.*

(*d*) *Maimon. Halac. Sanhedr. cap.* 11.

(*e*) *Act.* v. 17. *Vide &* IV. 3.

(*f*) *Antiq. lib.* XX. *cap.* 8. *pag.* 698.

Digitized by Google

Nous ne voyons pas par l'Evangile, qu'aucun Saducéen ait crû en JESUS-CHRIST. Ils trouvoient dans leur secte des obstacles insurmontables à la foy, & au salut que JESUS-CHRIST prêchoit.

ARTICLE III.

Des Esséniens.

L'Origine des Esséniens, & l'étymologie de leur nom sont trés-inconnuës; ni Philon, ni Joseph ne nous disent rien d'exprés ni sur le tems auquel ils parurent, ni sur les Auteurs de leur secte. Le quatriéme Livre des Maccabées, (*a*) que nous avons traduit en François, les appelle *Hasdanim*, , & dit qu'ils subsistoient déja du tems de Hircan Maccabée, vers l'an du monde 3894. Joseph (*b*) parle d'un fameux Essénien nommé Judas, qui vivoit du tems d'Antigone fils d'Hircan, & frere d'Aristobule Roi des Juifs. Ce Judas prédit qu'Antigone seroit mis à mort sous la tour de Straton; & sa prédiction fut suivie de l'effet, au grand étonnement de tous les Juifs de Jérusalem, & de Judas lui-même.

Pline (*c*) qui avoit lû avec admiration la peinture que Joseph fait des Esséniens, les décrit lui-même d'un style pompeux, & prétend qu'ils subsistoient depuis des milliers de siécles, sans aucun commerce avec les femmes: *Ita per seculorum millia, incredibile dictu, gens æterna est, in qua nemo nascitur.* Mais il se trompe assurément sur leur durée; on ne peut mettre leur commencement avant les Maccabées, & il n'est pas vrai que tous les Esséniens vécussent dans le célibat. Joseph (*d*) dit qu'il y en a une compagnie, qui dans tout le reste suit les régles de cette secte; mais qui en est différente sur le seul article du mariage.

Quelques-uns (*e*) ont conjecturé qu'ils étoient des descendans de Jonadab, pere des Réchabites. Le seul fondement de cette opinion, est la maniére de vivre des Esséniens, qui s'abstenoient de vin, (*f*) & qui dans le reste étoient trés tempérans. Mais comme ils logeoient dans les villes, & avoient des maisons, & des demeures pour eux & pour leurs hôtes, on ne peut soutenir que ce soient des Réchabites, puisque ceux-ci ne logeoient point dans des villes, ni dans des maisons ordinaires; mais seu-

(*a*) *Macc.* VI.
(*b*) *Joseph. Antiq. lib.* XIII. *cap.* 19. *pag.* 455.
(*c*) *Plin. lib.* 5. *cap.* 17.
(*d*) *Joseph. de bello, lib.* 2. *cap.* 12. *in Latin. & in Græco, pag.* 788. D.
(*e*) *Vide Suid. in* Περὶ τοῦ, *ou* ἀνεψιοί. *Nilus aséct. cap.* 3. *Alii quidam.*
(*f*) *Philo de Vita Contemplativa, pag.* 900. Οἶνον μὲν γὰρ ἀπεροῦσιν πάμπαν, *&c.*

Digitized by Google

lement ſous des tentes, & à la campagne. Je ne lis pas non plus que les Eſſéniens s'abſtinſſent toujours du vin, ni qu'ils en fiſſent un article fondamental de leur obſervance, comme faiſoient les Réchabites.

Saint Epiphane (*a*) croit que les Eſſéniens, ou Jeſſéniens, comme il les appelle, étoient une ſecte des Samaritains; que leur nom venoit de *Jeſſé* pere de David, ou de *Jeſus*, dont le nom, ſelon lui, ſignifie Medecin; qualité qui convient parfaitement aux Eſſéniens, qui vouloient paſſer pour les médecins des ames. Il dit que du tems de l'Empereur Trajan, un nommé Elxaï introduiſit quelques nouveaux dogmes parmi les Eſſéniens, & leur donna un livre plein de ſes prétenduës prophéties, & qu'il avoit un frere nommé *Jéxeus*, qui les engagea à adorer les aſtres. On ne ſait d'où ſaint Epiphane avoit appris ces particularitez, & quelqu'autres qu'il raconte des Eſſéniens; mais elles ſont trés-ſuſpectes, ſur-tout l'origine qu'il leur donne parmi les Samaritains. Il eſt sûr qu'ils étoient Juifs, & fort éloignez des Samaritains. Saint Epiphane jugeoit aparemment des anciens Eſſéniens ſur ceux de ſon tems, qui étoient fort corrompus, & fort décriez, juſques-là qu'on les accuſoit de donner les honneurs divins à deux femmes vivantes.

Sérarius (*b*) rapporte juſqu'à douze opinions ſur le nom des Eſſéniens. Saumaiſe (*c*) veut qu'ils ayent pris leur nom de la ville d'Eſſa en Paleſtine dont parle Joſeph. (*d*). D'autres dérivent ce nom de l'Hébreu (*e*) *Choſen*, qui ſignifient le rational du grand-Prêtre. D'autres, du Caldéen *Cheſin*, fort robuſte; ou du Syriaque *Aſan*, être chauſſé; ou de l'Hébreu (*f*) *Aſa*, guérir; ou de *Haſach*, faire, agir: ou du nom de *Jeſus*, ou de celui de *Jeſſé*; ou du verbe (*g*) *Chaſa*, contempler; ou de (*h*) *Schanah*, diviſer, ſéparer, répéter. D'autres, (*i*) du Grec *Hoſioi*, ſaints; ou enfin de l'Hébreu *Chaſid*, miſéricorde. Et c'eſt cette derniere étymologie qui nous paroît la meilleure. Nous trouvons les *miſéricordieux* dans les Pſeaumes, (*k*) comme compoſant une compagnie de gens de piété. Nous croyons que ce ſont ces mêmes qui ſont appellez dans les Livres des Maccabées, (*l*) *Aſſidéens*.

Druſius a prétendu que les Eſſéniens étoient une branche des Phariſiens, & qu'ils étoient du nombre de ceux qu'Hircan perſécuta, (*m*) &

(*a*) *Epiphan. hæreſ.* 29. *de Nazaræis.*
(*b*) *Serrar. triharef. lib.* 3. *cap.* 1.
(*c*) *Salmaſ. ad Solin, cap.* 35. *pag.* 432.
(*d*) *Joſeph. Antiq. lib.* 13. *cap.* 23. Συγγράμμα τινὶ Ἐσσαῖον.
(*e*) חשן *Pectorale.*
(*f*) אסה *Sanare.*
(*g*) חזה *Contemplari.*
(*h*) שנה *Secundas tenere, recedere, repetere.*
(*i*) *Philo lib. quod omnis probus liber, pag.* 876. Ἐσσαῖοι διαλέκτῳ Ἑλληνικῇ παρώνυμοι ὁσιότητος. Il inſinue que les Eſſéniens en Hébreu ſignifient *les Saints* Ainſi il appuye l'étymologie qui dérive ce nom de l'Hébreu *Chaſid.*
(*k*) *Pſal.* LXXVIII. 2. LXXXIV. 9.
(*l*) 1. *Macc.* II. 42. *Synagoga Aſſidæorum.* 2. *Macc.* XIV. 7. *Vide Eccli.* XLIV. 10.
(*m*) *Joſeph. Antiq. lib.* XIII. *cap.* 18. *Vide Serrar. triharef. cap.* 6. *pag.* 82.

Digitized by Google

qui s'étant retirez dans les déserts, s'y accoutumerent par nécessité à un genre de vie trés-dure, & y persévérerent ensuite volontairement. Mais nous avons montré que les Esséniens étoient aussi anciens que les Pharisiens & les Saducéens mêmes, puisque l'Auteur du quatriéme Livre des Maccabées, que ni Saumaise, ni Scaliger, ni Sérarius, ni Drusius, n'avoient pas vû; ce Livre n'ayant paru pour la premiere fois que dans l'Arabe des Polyglottes de M. le Jeay; puis dis-je que cet Auteur place toutes ces sectes du tems d'Hircan, & les suppose déja bien établies, & bien distinguées les unes des autres. Joseph lui-même, qui selon toutes les apparences, composoit son Histoire sur des mémoires pareils à ceux dont nous venons de parler, semble les supposer comme existans sous Hircan, puisqu'aprés avoir parlé de la broüillerie qui engagea Hircan de quitter la secte des Pharisiens, pour se jetter dans celle des Saducéens, il dit: (a) *Mais j'ai assez parlé de ces deux sectes, des Pharisiens, & des Saducéens, & de la troisiéme, qui est celle des Esséniens, dans mon second Livre de la Guerre des Juifs.*

Apres les écoles ou les communautez des anciens Prophétes, les Hébreux n'ont rien eu de plus parfait, ni de plus apparent que leurs Esséniens. Voici le portrait que Joseph nous en a laissé. (b) Ces Philosophes vivent entr'eux dans une parfaite union, & ont en horreur la volupté, comme un poison dangereux. Ils font consister leur principale vertu, à garder une exacte continence, & à résister à l'attrait du plaisir. Ils ne se marient point, mais ils élevent les enfans des autres, comme s'ils étoient à eux, & leur inspirent pendant qu'ils sont encore jeunes, leur esprit, & leurs maximes. Ce n'est pas qu'ils condamnent le mariage en lui-même, ou qu'ils croyent qu'on doit négliger la propagation de la race des hommes; mais ils sont toûjours en garde contre l'intempérance, & contre l'infidélité des femmes. Ils regardent les richesses avec la derniere indifférence, & possedent tout en commun, ensorte que nul d'entr'eux n'est plus riche que l'autre. C'est une loi inviolable de leur institut, de renoncer à la propriété de tous ses biens, & de les mettre dans la societé, en sorte que la pauvreté de l'un, ne porte point envie à l'opulence de l'autre, & que les richesses des uns, ne les élevent point au dessus des autres. Ils vivent comme freres dans une entiére égalité & de bien, & de condition.

L'huile & les parfums sont en horreur parmi eux. Ils se purifient aprés en avoir seulement touché par hazard, comme s'il avoient touché quelque chose d'impur. Ils se font un honneur de l'austérité qui paroît dans leur extérieur; mais ils évitent la malpropreté, & ont toûjours des habits

(a) *Joseph. Ibidem cap. 18. ad finem. p. 454.* | (b) *Joseph. l. 2. de bello. cap. 12. 785. & seq.*

bien

Digitized by Google

bien blancs. Ils établiſſent des diſpenſateurs qui ont ſoin de leurs biens, & qui les diſtribuent à chacun ſelon ſon beſoin. (*a*) Ils ne demeurent point tous dans une ſeule ville, ni toûjours au même lieu ; mais il y en a dans différens endroits. Ils reçoivent dans leur maiſon ceux de leur ſecte, & leur font part de tout ce qu'ils ont, comme d'un bien qui leur eſt commun. Auſſi en voyage ils ne prennent jamais de proviſions ; ils portent ſeulement quelques armes pour ſe deffendre contre les voleurs. Dans chaque ville il y a un homme établi pour avoir ſoin des hôtes, & pour leur fournir les habits, & les autres choſes néceſſaires.

Les enfans qu'ils élévent ſont tous vêtus, & traitez de la même ſorte, & vivent tous ſous la diſcipline de leur maître. Ils ne changent point d'habits que les leurs ne ſoient entiérement uſez, ou ſi vieux qu'ils ne puiſſent plus ſervir. Ils ne vendent ni n'achétent rien entr'eux ; mais tout le commerce ſe fait par échange, chacun donnant ce qui lui eſt ſuperflu, & recevant ce dont il a beſoin. Et même il leur eſt libre de prendre ſans échange tout ce qu'il leur faut, & d'uſer de tout ce qui eſt à leurs freres, comme du leur. Ils font ſur tout profeſſion d'une grande piété envers Dieu ; & ne parlent pas avant le lever du ſoleil, ſi ce n'eſt qu'ils prononcent certaines priéres qu'ils ont reçûës de leurs peres, comme pour inviter cet aſtre à ſe lever. (*b*) Aprés quoi ils ſont envoyez par leurs ſupérieurs, chacun au travail, & au métier qui lui eſt propre.

Aprés avoir travaillé juſqu'à la cinquiéme heure, c'eſt-à-dire, juſqu'à onze heures du matin dans l'équinoxe, & dans les autres tems à proportion, ils s'aſſemblent de nouveau tous enſemble, & ſe ſeignant avec des linges blancs, ils ſe baignent tous dans l'eau fraîche ; aprés quoi ils ſe retirent dans leurs cellules, où il n'eſt permis à aucun étranger d'entrer. De-là ils paſſent à leur réfectoire commun, qui eſt à leur égard, comme un temple ſacré, y étant aſſis à table dans un profond ſilence. Celui qui a ſoin de faire le pain, en donne à chacun à ſon rang, & le cuiſinier leur ſert à chacun un mets. Puis le Prêtre fait la priére ; car il n'eſt pas permis de goûter de quoi que ce ſoit, qu'aprés avoir loüé Dieu par la priére. Aprés leur repas, ils rendent de même graces à Dieu, comme à l'auteur des biens qu'ils ont reçû. Aprés cela ils quittent leurs habits blancs, qui ſont regardez ainſi que des vêtemens ſacrez, & retournent au travail, comme auparavant. Ils y demeurent juſqu'au ſoir, & alors ils reviennent au lieu où ils prennent leur repas, & font manger leurs hôtes avec eux, s'il en eſt ſurvenu quelqu'un.

(*a*) Au Livre XVIII. chap. 2. il dit que ces Diſpenſateurs ſont de la race des Prêtres. Ἀποδίδωσι δὲ τοῖς προεστῶσιν χρημάτων ἴδιος, καὶ ἐσθῆτα ἡ γῆ φέρει, ἄνδρες ἀγαθοὶ ἱερεῖς διὰ παίδων αἰτοῦντι ἐ βραμάτων.

(*b*) Πρὶν γὸ ἀνατεῖλαι τὸν ἥλιον, οὐδὲν φθέγγονται τῶν βεβήλων. Παρεῖσι δὲ τίνας εἰς αὐτὸν εὐχὰς, ὥσπερ ἱκετεύοντες ἀνατεῖλαι.

Digitized by Google

Quoique dans tout le reste ils soient dans une entiére dépendance de leurs supérieurs, toutefois ils ont la liberté de faire du bien, & de secourir leur prochain, comme ils peuvent, & autant qu'ils veulent. Mais ils ne peuvent rien donner à leurs parens, sans l'agrément de ceux qui les gouvernent. Ils sont trés-religieux observateurs de leurs paroles, & leurs simples promesses sont plus inviolables que les sermens les plus sacrez. Ils évitent le jurement comme le parjure même. Ils étudient beaucoup les ouvrages des anciens, y cherchant sur tout ce qui peut servir à la perfection de leur ame, & à la conservation de la santé. C'est ce qui les rend si habiles dans la connoissance des remédes, des simples, des pierres, & des racines. Ils ont un trés-grand soin des malades; (a) on leur fournit du commun abondamment tout ce dont ils ont besoin.

Ils n'accordent pas l'entrée dans leur secte indifféremment à tous ceux qui la demandent; mais ils éprouvent les postulans pendant un an au dehors de leur maison, dans l'exercice de leur maniére de vie. Ils leurs donnent une bêche, une large ceinture pour le bain, & un habit blanc. Si le postulant donne des preuves de sa persévérance, on le reçoit premiérement au réfectoire commun, & au bain: Mais on ne l'admet dans la maison qu'aprés encore deux autres années d'épreuves. Alors, s'il en est trouvé digne, il est reçû au nombre des Esséniens. Avant que de l'admettre à prendre sa nourriture avec les autres, on lui fait promettre avec des sermens terribles, de servir, & d'adorer Dieu dans une parfaite piété, d'observer les Loix de la justice envers les hommes; de ne faire tort à personne ni volontairement, ni quand même on l'y voudroit forcer; de fuir les méchans, de protéger les gens de bien, de garder la foy envers tous, & sur tout envers les Princes. On lui fait promettre aussi, que s'il se trouve établi au-dessus des autres, il n'abusera pas de son pouvoir pour les opprimer, & ne se distinguera de ses freres ni par la somptuosité de ses habits, ni par aucun autre chose. Qu'il ne cachera pas à ses confreres les secrets de la secte & ne les découvrira jamais à d'autres; mais qu'il les tiendra cachez, même au péril de sa vie; & n'enseignera que ce qu'il aura appris de ses maîtres; & conservera précieusement les livres de la secte, & les noms des Anges.

Si quelqu'un tombe dans quelque faute notable, ils le chassent de leur compagnie; & celui qui est ainsi chassé, meurt d'ordinaire miserablement: car étant lié par les sermens dont on vient de parler, il ne peut recevoir de nourriture d'aucun étranger; en sorte qu'il est obligé de brouter l'herbe comme une bête, & de se voir consumé petit à petit par la disette, & la faim. Quelquefois les Esséniens, touchez de compassion,

(a) *Philo lib. Quod omnis probus Liber.*

Digitized by Google

leur pardonnent, & les retirent chez eux, lorſqu'ils les voyent prêts à expirer, croyant que leur pénitence a été aſſez longue, & leur ſatisfaction ſuffiſante.

Lorſqu'ils délibérent ſur quelque affaire, ils s'aſſemblent d'ordinaire au nombre de cent; ils éxaminent la choſe avec un trés-grand ſoin, & tout ce qu'ils ont réſolu demeure irréfragable. Aprés Dieu, ils ont un ſouverain reſpect pour Moyſe, en ſorte qu'un homme qui ſeroit convaincu d'avoir mal parlé de lui, ſeroit mis à mort. Ils ſe font un devoir d'obéir aux vieillards, & au grand nombre; en ſorte que quand il y en a dix d'aſſemblez, nul ne parle que du conſentement des neuf autres. Ils n'oſeroient ni cracher devant eux dans l'aſſemblée, ni à leur droite.

Ils ſont trés-ſcrupuleux obſervateurs du ſabbat, non-ſeulement ils n'allument point de feu, & ne préparent rien à manger ce jour-là, ils ne remüent pas même un meuble, & ne ſe déchargent point des ſuperfluitez de la nature. (*a*) Les autres jours, lorſqu'ils veulent ſatisfaire à ce devoir, ils ſe retirent dans des lieux fort cachez, & aprés avoir creuſé une foſſe de la profondeur d'un pied, avec cette bêche dont nous avons parlé, ils ſe baiſſent, & ſatisfont à leur beſoin, ſe couvrant tout autour avec leurs habits, de peur de ſoüiller & de ternir les rayons de Dieu: Ce ſont les termes de Joſeph, (*b*) qui ont donné lieu à quelques-uns de les accuſer d'adorer le ſoleil. Mais on ne doit pas leur imputer un ſentiment ſi injurieux, ſur une preuve ſi frivole. Joſeph s'exprime d'une maniére peu circonſpecte. Aprés tout les rayons du ſoleil ſont les rayons de Dieu, c'eſt-à-dire ceux de ſa créature. (*c*)

Aprés cela ils rempliſſent de terre le trou qu'ils ont fait, & ſe purifient aprés cette action, comme ſi elle leur avoit cauſé quelque ſoüillure. Ils ſont partagez en quatre claſſes; & ceux qui ſont dans les derniéres claſſes, ſe croyent ſi fort au deſſous des autres, que s'ils en avoient ſeulement touché un, ils s'en purifieroient comme d'une impureté pareille à celle qu'on contracte par l'attouchement d'un étranger. Ils vivent d'ordinaire fort long-tems, & pluſieurs atteignent l'âge de cent ans; ce qu'on attribuë à la ſimplicité de leur nourriture, & au bon réglement de leur vie. Ils font paroître une fermeté extraordinaire dans les maux; & Joſeph dit qu'on en vit des exemples étonnans dans la derniére guerre des Juifs contre les Romains. Ils tiennent les ames immortelles, & croyent qu'elles deſcendent de l'air le plus élevé dans les corps, où elles ſont amenées par un certain attrait naturel auquel elles ont peine à réſiſter: elles

(*a*) Οὐδὲ σπύω τὶ μιαινόμενον τυχεῖν, ἐδὲ διαπεῖσθαι.

(*b*) Καὶ περικαλύπτεσθε δοκιμάζοντες, ὡς μὴ θέμις εἴη τὰς ἰδίας ὑγιείας τῷ Θεῷ, δικαίως εἰς ἀνίη.

(*c*) Moyſe avoit ordonné quelque choſe de ſemblable aux Iſraëlites dans le déſert, comme on le voit au Deutéronome.

Digitized by Google

y demeurent comme en prison tout le tems de la vie. (*a*) Mais lorsqu'une fois elles en sont séparées par la mort, elles s'élevent aussi-tôt avec rapidité vers le Ciel, comme sortant d'une longue & triste captivité. Ils veulent que les ames des gens de bien demeurent au delà de l'ocean, dans un pays où l'on ne sent ni la pluye, ni les vents, ni les excez du chaud & du froid, & où elles joüissent d'une beatitude naturelle, à peu prés suivant l'idée que les Poëtes Grecs nous donnent de leurs champs Elisiens. Les ames des méchans au contraire sont reléguées dans des lieux d'horreur, & exposées à tout ce que les saisons ont de plus fâcheux, où elles gémissent dans des peines éternelles. C'est ainsi que les Poëtes nous représentent les enfers, où les Tantales, les Ixions, les Sysiphes, & les autres scélérats souffrent la juste peine de leurs crimes.

Il y en a parmi eux plusieurs qui ont le don de prophétie; & d'ordinaire leurs prédictions sont suivies de l'effet; & Joseph dans son histoire en rapporte quelques exemples. (*b*) Il attribuë cela à la lecture continuelle qu'ils font des Livres sacrez, & des Propheties, & à la maniére simple & pure dont ils vivent. Il y a parmi eux une société, qui ne différe des autres, que par le mariage dans lequel ils s'engagent, sans quitter aucune des pratiques de leur état. Ils ne prennent point de femmes, qu'aprés s'être assurez pendant trois ans si elles sont d'une bonne santé, & propres à leur donner des enfans; & ils usent du mariage avec tant de modération, qu'ils ne s'approchent plus de leurs femmes dés qu'elles sont enceintes. Ils n'ont point non plus d'esclaves; ils regardent l'esclavage comme une injure faite à la nature humaine. (*c*)

Les Esséniens (*d*) reconnoissent que Dieu gouverne toutes choses, sans exception; ils soûtiennent que rien ne se fait que par ses decrets. Joseph (*e*) dans un endroit, dit qu'ils attribuent tout au destin, & que rien n'arrive que par son ordre. Pour concilier ces diversitez, Sérarius (*f*) ne trouve point de meilleur expédient que de dire que sous le nom de *destin*, Joseph n'entendoit autre chose, sinon le decret absolu de Dieu, qui gouverne tout suivant la nature de chaque chose, & par conséquent sans faire aucune violence au libre-arbitre. Leur secte répondoit à peu prés à celle des Pythagoriciens parmi les Grecs, (*g*) ou à celle des *Phisi-*

(*a*) *Joseph. loco cit.* Συμπαλίσθαι μὲν ὧν τὴν ἀνθρωπίνην φοβέρους ἀδίκους, ἄσπερ αἰχμαλώτους τοὺς σώμασι, ἰδίᾳ τινὶ φυσικῇ καλοσπαρθῆναι.

(*b*) *Joseph. Antiq. lib.* 13. *cap.* 19. *De Juda Esseno. Et lib.* 15. *cap.* 13. *De Manachem Esseno*

(*c*) *Joseph. Antiq. lib.* 18. *cap.* 2. Οἱ δὲ ἄλλοι ἐπιτηδεύουσι τὰ αὐτὰ τοῖς παρὰ Γέταις λεγομένοις, &c. *Ita & Philo lib. Quod omnis probus liber.*

(*d*) *Joseph. Antiq. lib.* 18 *cap.* 2. Ἐσσηνοῖς δὲ ἔθος μὲν ἐστὶ πάντων κρατεῖν φύσιν τὸν θεὸν λέγουσι.

(*e*) *Idem lib.* 13. *cap.* 9. Τὸ μὲν Ἐσσηνῶν μέρος ἀδίκους τοὺς εἱμαρμένην κυρίαν ἁπάσης εἶναι, καὶ μηδὲν ὁ μὴ κατ' ἐκείνης ψῆφον ἀνθρώποις ἀπαντᾷν.

(*f*) *Serar. triharef. cap.* 4. *art.* 2.

(*g*) *Joseph. Antiq lib.* 15. *cap.* 15. Οἱ παρ' ἡμῖν Ἐσσαῖοι καλούμενοι, ἀνδράσι τὰ δικαιότατα χειρίζουσι. παρ' ἕτερον τοῦ Πυθαγόρου καλουμένου.

ens, parmi les Daces. (*a*) On ne connoît pas qui sont ces *Pliſtes*, & le passage de Joseph pourroit bien être corrompu. Sérarius conjecture qu'il faudroit lire *Etiſtes*; c'étoit le nom de certains Prêtres, qui vivoient dans le célibat parmi les Thraces. (*b*)

Quoique les Esséniens fussent des plus religieux de leur nation, toutefois ils n'alloient point au Temple de Jerusalem avec les autres, & n'offroient point de sacrifices sanglans, au moins dans ce saint lieu; car il semble qu'il faut l'entendre ainsi, pour concilier Joseph avec Philon: celui-ci (*c*) disant sans limitation, qu'ils n'immolent jamais de bêtes; mais qu'ils préparent, & qu'ils offrent leurs ames à Dieu. Et Joseph (*d*) dit qu'ils n'en offrent point dans le Temple, de peur de se soüiller par le commerce avec les autres hommes qui s'y trouvent, & qui ne font pas profession d'une pureté aussi éxacte que les Esséniens. Ils se contentent d'y envoyer leurs présens, & de les y consacrer comme des monumens de leur reconnoissance.

Philon (*e*) témoigne que les Esséniens sont au nombre d'environ quatre mille dans la Judée. Pline semble fixer leur demeure au-dessus d'Engaddi; (*f*) il dit qu'ils se nourrissent des fruits de leurs palmiers, qui sont trés-fréquens dans ce quartier-là. Mais Philon nous apprend qu'ils ont leurs domiciles dans plusieurs villes, & dans plusieurs villages, & qu'ils préférent la demeure de la campagne à celle de la ville, persuadez que le commerce des hommes n'est pas moins dangereux aux ames, que l'air corrompu l'est au corps qui le respire. Ils s'appliquent à l'agriculture, & à d'autres métiers paisibles, qui ne les éloignent point de la solitude, & de la pureté dont ils font profession. Ils demeurent éloignez des bords de la mer, dit Pline, pour éviter le concours qui s'y rencontre, & qu'ils croyent nuisible à leur institut.

Leurs études ne sont ni la Logique, ni la Physique, dit Philon; (*g*) toutefois Joseph (*h*) dit qu'ils lisent avec assiduité les livres des Anciens, d'où ils tirent plusieurs connoissances des simples, des racines, & d'autres remédes. Leur principale application a pour objet la morale, & les Loix de Moyse. Ils s'y adonnent principalement les jours de sabbat. Ces

(*a*) *Joseph. Ant. lib.* XVIII. *cap.* 2. Σῶσιν ἰδὲν παρεγγράφως, ἀλλ' ὅτι μάλιστα ὁμοίοις τοῖς Δακῶν τοῖς καλουμένοις Τραυσοδάκαις.

(*b*) *Strabo lib.* 7. Εἶναι τινὰς τῶν Θρακῶν ἀνδρὰς χωρὶς γυναικῶν ζῶντας, οὓς Κτίστας καλεῖσθαι. Ἀπεχομένους τε οἴνου πάντων, καὶ μετ' ἀδείας ζῆν.

(*c*) *Philo lib. Quod omnis probus liber pag.* 876. Ὑπειδὴ καὶ τοῖς μάλιστα διεγνωσμένοις θεῷ γενέσθαι, θύειν καλοῦσιν, ἀλλ' ἱερώσασθαι τὰς ἐκείνου διανοίας καταλλαττόμενοι ἀξιοῦσιν.

(*d*) *Joseph. Antiq. lib.* 18. *cap.* 2. Εἰς δὲ τὸ ἱερὸν ἀναθήματα τε στέλλουσιν, θυσίας οὐκ ἐπιτελοῦσι διαφορότητι ἁγνειῶν οὐ νομίζουσι· καὶ δι' αὐτὸ εἰργόμενοι τοῦ κοινοῦ τεμενίσματος ἀφ' ἑαυτῶν τὰς θυσίας ἐπιτελοῦσι.

(*e*) *Philo. Quod omnis probus liber. p.* 876.

(*f*) *Plin. lib.* 5. *cap.* 17. *Infra hos Engaddæi oppidum fuit.*

(*g*) *Philo loco citato.*

(*h*) *Joseph lib.* 2. *de bello, cap.* 12.

jours-là ils s'assemblent dans leur synagogue, (a) où chacun est assis selon son rang, les anciens au-dessus, & les plus jeunes au-dessous. Un de la compagnie prend le livre, & fait la lecture ; & un autre des plus capables en fait l'explication : ils se servent beaucoup de symboles, d'allégories, & de paraboles, à la maniére des anciens. (b) On enseigne parmi eux la piété, la justice, l'économie, la politique, l'amour de Dieu, l'amour du prochain, & l'amour de la vertu.

Il y avoit trois sortes d'Esséniens : Les premiers étoient ceux que nous avons décrit jusqu'ici, qui s'abstenoient du mariage. Les seconds, ceux qui en usoient, mais avec les précautions, & la modération qu'on a marquée. Les troisiémes, sont les Esséniens contemplatifs, que Philon nous a dépeint dans son Livre *de la Vie Contemplative*, & qui sont plus connus sous le nom de *Thérapeutes*, dont la plûpart demeuroient en Egypte, & dont les Peres de l'Eglise ont voulu faire des Chrétiens. Ce sentiment a été renouvellé de nos jours, & plus d'un Savant ont écrit sur ce sujet ; ce qui nous dispensera de nous étendre ici sur leur sujet.

Enfin il y avoit des femmes qui suivoient le même institut, comme le remarquent Joseph & Philon. Elles avoient à proportion le même noviciat, & les mêmes exercices. Et parmi les Thérapeutes c'étoit des vierges, ou des femmes âgées qui vivoient dans la continence. Elles assistoient aux instructions qui se donnoient le jour du sabbat ; mais separées des hommes, par un mur de trois ou quatre coudées, & pouvoient fort bien entendre la voix de celui qui parloit, sans toutefois en être vûës. On les admettoit aussi à la table commune, les hommes étoient à la droite, & les femmes à la gauche, couchez sur de gros tapis de table, tissus d'une matiére dure & grossiére. Les épouses des Esséniens qui se marioient suivoient le même genre de vie que leurs maris.

Il est étonnant que l'Evangile, & les autres Livres du nouveau Testament, n'ayent rien dit d'une secte, qui faisoit tant d'honneur à la Religion des Juifs, & qui étoit alors en si grande réputation dans le pays. Comment des gens de cette sorte ne s'empresserent-ils pas de connoître JESUS-CHRIST ? & pourquoi n'en voit-on aucun parmi ceux qui embrasserent le Christianisme ? Si JESUS-CHRIST avoit eu besoin de gens habiles, exercez de longue main dans la pratique de la vertu, instruits à fond de la Loi, & des Prophetes, il n'auroit pas manqué sans doute, à se faire des disciples parmi les Esséniens. Mais il avoit d'autres vûës ; il ne vouloit pas que l'établissement de la Religion Chrétienne parut un ouvrage humain ; il choisit ce qui paroissoit le moins propre à son dessein.

(a) *Philo ubi supra.* Εἰς ἱερὰς ἀφικνέμενοι τόπους, οἱ καλοῦνται συναγωγαί.

(b) *Idem.* Τὰ δὲ πλεῖστα διὰ συμβόλων ἀρχαιοτέρᾳ ζηλούσης παρ' αὐτοῖς φιλοσοφίας.

Digitized by Google

De plus, il ne paroît pas par l'Evangile qu'il ait prêché dans les lieux où les Esséniens avoient leurs demeures. Il ne prêcha pas en Egypte, où ils étoient en plus grand nombre qu'en aucun autre endroit. Ainsi il n'est pas si surprenant que l'Evangile ne nous en dise rien. Saint Paul ne fut pas non plus dans ce païs-là : & nous n'avons proprement que l'histoire de la prédication de S. Paul. Il y a beaucoup d'apparence qu'après l'Ascension du Sauveur plusieurs Esséniens se convertirent. Et je ne vois rien que de trés-propable dans le sentiment des Peres, qui ont fait des Thérapeutes les premiers Chrétiens d'Egypte. Il est certain que c'est sur leur modéle que l'on a établi dans l'Eglise les premiers Monastéres ; & c'est dans ces lieux où l'on remarque encore plusieurs traces de l'ancienne observance des Esséniens.

ARTICLE IV.

Des Hérodiens.

L'Origine des Hérodiens est trés-obscure ; mais on convient que cette secte n'est pas ancienne, & qu'elle n'a commencé que depuis le régne d'Hérode le Grand dans la Judée. Ni Joseph, ni Philon, ni aucun Auteur de ce tems-là n'en a parlé sous leur nom d'Hérodiens. Mais l'Evangile les désigne expressément en plus d'une rencontre. On les voit dans saint Matthieu, & dans saint Marc, qui conspirent avec les Pharisiens à Jérusalem pour surprendre JESUS-CHRIST. (*a*) Et encore une autrefois à Capharnaüm. (*b*) Et le Sauveur dit à ses Disciples de se donner de garde du levain des Pharisiens & des Hérodiens ; c'est-à-dire, des sentimens, & des maximes d'Hérode, (*c*) ou *des Hérodiens*, suivant plusieurs Manuscrits. (*d*) Depuis la mort de JESUS-CHRIST on n'en voit plus rien, ni dans les Actes, ni dans les autres écrits des Apôtres, ce qui fait juger que c'étoit une secte moins nombreuse, moins célébre, moins puissante, & moins étenduë que les autres qui étoient en ce tems-là parmi les Juifs.

On compte sept ou huit sentimens divers sur le sujet des Hérodiens. Les Anciens ne sont nullement d'accord entr'eux ; & les modernes sont encore plus partagez. Plusieurs ont crû que les Hérodiens tenoient Hérode pour le Messie. Mais comme il y a plusieurs Hérodes qui ont régné

(*a*) *Matth.* XXII. 16. *Marc.* XII. 14.
(*b*) *Marc.* III. 6.
(*c*) *Marc.* VIII. 15.
(*d*) *Vide Var. lection. in N. T. Millii.*

Digitized by Google

en Judée, on ne convient pas auquel ils attribuoient cette qualité. Nous connoiſſons trois Hérodes à qui les Hérodiens pouvoient être attachez. 1°. *Le Grand Hérode*, mort peu de tems aprés la naiſſance de JESUS-CHRIST. 2°. *Hérode Antipas*, fils du Grand Hérode qui régna dans la Galilée, fit mourir ſaint Jean Baptiſte, & eſſaya de prendre JESUS-CHRIST. (*a*) Le troiſiéme eſt *Hérode Agrippa*, petit-fils du Grand Hérode, qui fit mourir ſaint Jacque le Majeur, frére de Jean, qui mit ſaint Piere en priſon, comme il eſt porté dans les Actes ; (*b*) & qui fut frappé de Dieu comme il haranguoit à Cézarée.

Saint Epiphane, (*c*) ſaint Jerôme, (*d*) Tertullien, (*e*) ou l'Auteur qui a couſu quelques chapitres à ſon Livre des Preſcriptions, & pluſieurs nouveaux (*f*) ont crû que c'étoit l'ancien, ou le Grand Hérode, que les Hérodiens avoient pris pour le Meſſie. De ſon tems toute la Judée étoit dans l'attente du nouveau Roi. Tout l'Orient étoit perſuadé qu'il devoit alors paroître un Libérateur, & un Monarque qui régneroit ſur tout le monde. On voyoit, ſuivant la prophétie de Jacob, le ſceptre ſorti d'entre les mains de Juda. (*g*) De plus, Hérode étoit un Prince vaillant, heureux, magnifique, favoriſé des Empereurs, & dont la fortune extraordinaire paroiſſoit tenir du miracle. Ce Prince témoignoit du reſpect pour les Loix de Moyſe ; & quoi qu'il les violât dans des points eſſentiels, il s'en excuſoit avec ſoin, ſur la néceſſité de cultiver les Romains, (*h*) qui étoient alors tout puiſſans.

Enfin Hérode, qui étoit infiniment ambitieux, ne manqua peut-être pas de flateurs qui purent lui inſpirer qu'il pouvoit être le Meſſie, & quoiqu'apparemment il n'en crut rien, il put être aſſez bon politique pour appuyer une opinion qui lui pouvoit être d'un ſi grand uſage dans le gouvernement. On prétend même qu'il fit brûler les archives où ſe conſervoient les mémoires généalogiques, afin que perſonne ne pût reconnoître la branche de David, d'où l'on ſavoit que le Meſſie devoit naître. Ajoûtez à cela ſa jalouſie contre tout ce qui faiſoit ombrage à ſa grandeur, & le meurtre commis contre les Innocens. Tout cela ſemble inſinuer ou qu'il croyoit être le vrai Meſſie, ou qu'il n'auroit pas été fâché qu'on le crut tel.

Un Poëte payen (*i*) nous parle d'une fête d'Hérode qu'on célébroit à Rome avec de grandes illuminations, & où l'on buvoit largement.

(*a*) *Luc.* XIII. 31. 32.
(*b*) *Act.* XII. 2.
(*c*) *Epiphan. hareſi Herodianorum.*
(*d*) *Ieronym. contra Luciferian.*
(*e*) *Tertull. de Præſcription. appendic. initio.*
(*f*) *Vide Nicet. Choniat. Theſaur. orthod. lib.* I. *cap.* 14. *Baronius Apparat. n.* 5. *Iſaac Voſſ. de Sybillin. Oracul. Grot. in Matt.* XXII. *Alii.*
(*g*) *Geneſ.* XLIX. 10.
(*h*) *Joſeph. Antiq. lib.* 15. *cap.* 12.
(*i*) *Perſ. Satyr.* 5. *v.* 180.

Herodis

Digitized by Google

Herodis venêre dies, unctâque ſcneſtrâ
Diſpoſitæ pinguem nebulam vomuêre lucernæ.
..... Tumet alba fidelia vino.

On a prétendu (*a*) que c'étoit la fête de ce Prince que quelques Juifs révéroient comme le Meſſie. D'autres ont crû que c'étoit la fête de ſon petit fils Hérode Agrippa, qui fut en grande faveur ſous Caligula, ſous Claude, & ſous Néron. D'autres (*b*) ont avancé que ſous le nom d'Hérode, ce Poëte a déſigné toute la nation des Juifs. On nous parle encore d'une autre fête d'Hérode, marquée dans un ancien calendrier des Hébreux, où on lit : *Il y a fête le ſeptiéme de Chaſleu*, (c'eſt le mois de Novembre,) *à cauſe de la mort d'Hérode ; car il avoit haï les ſages : & on ſe réjoüit devant le Seigneur, lorſque les impies ſortent du monde ; car il eſt écrit : la main du Seigneur eſt contr'eux pour les faire ſortir du camp.*

Mais ſans nous arrêter à montrer que la mort d'Hérode le Grand ne peut être arrivée au mois de Novembre, il eſt viſible que cette fête n'étoit pas une réjoüiſſance en l'honneur de ce Prince, mais au contraire, en haine de ſa cruauté, & à cauſe de ſa mort malheureuſe. Ce n'étoit pas certainement ceux qu'on veut avoir pris Hérode pour le Meſſie, qui avoient inſtitué une telle fête ; mais les Phariſiens, dont Hérode avoit perſécuté les principaux chefs. (*c*) Hérode n'avoit nul des caracteres du Meſſie. Sa vie & ſa mort ne pouvoient donner de ſa perſonne aucune idée favorable. Il avoit vêcu en Tyran, il avoit opprimé la liberté des Juifs, il n'avoit eu de la religion, qu'autant que ſa politique le demandoit. Il étoit mort d'une maniére horrible, & qui fut regardée par les Juifs, comme une punition de la main de Dieu. (*d*) Cinquante députez de la Judée, ſoutenus de huit mille Juifs qui étoient à Rome, porterent des plaintes contre ſa mémoire devant Auguſte, & déclarerent qu'ils aimoient mieux être gouvernez par un Gouverneur Payen, que de voir un des fils d'Hérode monter ſur le trône. (*e*)

Ce n'étoit pas là ſans doute de quoi faire un Meſſie, & un Libérateur d'Iſraël. Et quand ſes flateurs auroient pû réüſſir à lui former une troupe de ſectateurs pendant ſa vie ; elle ſe ſeroit bien-tôt diſſipée aprés ſa mort, lorſque ni la crainte, ni l'eſpérance ne faiſoient plus la même impreſſion ſur leur eſprit. Il n'en auroit pas reſté juſqu'à la trente-trois ou trente-cinquiéme année de JESUS-CHRIST. Enfin ſi Hérode eut crû être le Meſſie, auroit-il fait une aſſemblée à l'arrivée des Mages à Jéruſalem, pour ſavoir en quel lieu le Meſſie devoit naître ? (*f*)

(*a*) *Curant in Perſium. Herodis diem natalem Herodiani obſervant, ut etiam ſabbati.*
(*b*) *Petit Var. Lect. cap. 18. Vitringa de Synag. lib. 1. c. 9.*
(*c*) *Joſeph. de bello Judaïco, l. 1. c. 22.*
(*d*) *Joſeph. de bello. lib. 1. c. 21. p. 771. 772.*
(*e*) *Idem Antiq. lib. 17. cap. 12.*
(*f*) *Matth. II. 4.*

Digitized by Google

Le second Hérode que quelques-uns ont pris pour le chef des Hérodiens, & que l'on prétend avoir été honoré parmi eux, comme le Messie, (a) est Antipas, Tétrarque de Galilée. C'étoit un Prince d'une ambition sans bornes; il se ligua avec Séjan, contre Tibére, & fut convaincu d'avoir fait un arsenal, où il y avoit pour armer soixante-dix mille hommes. (b) Il étoit trés-rusé, puisque JESUS CHRIST le nomme *Renard*. (c) Il affectoit d'être attaché à la fortune des Empereurs Romains, & on a une de ses médailles où il se qualifie, *Amateur de l'Empereur Claude*, (d) Il paroît qu'il étoit en vie, lorsque le Sauveur disoit à ses Apôtres: (e) *De se défier du levain d'Hérode*. Enfin son ambition le porta à aller à Rome pour demander le titre de Roi. Son entrepriſe fut malheureuſe; (f) il fut rélégué à Lyon, où il mourut avec la méchante Hérodias, qu'il avoit enlevée à son frere Philippe, quoique celui-ci fût vivant, & qu'il en eût une fille nommé Salomé.

Cette catastrophe d'Hérode ne revient guéres à l'idée que les Juifs avoient du Messie, qui leur étoit promis. Ils haïssoient la race d'Hérode. Le raviſſement d'Hérodias, & le meurtre commis sur la perſonne de Jean-Baptiſte, n'étoient pas des traits propres à caractériſer le Messie. Les Etats d'Hérode étoient trés-bornez, & il falloit pour remplir les eſpérances des Hébreux, un Prince puiſſant, glorieux, vaillant, qui les tirât de la ſervitude & de l'oppreſſion. Hérode Antipas ne fit rien de tout cela, & ne fut jamais en état de l'entreprendre.

Philaſtrius (g) & quelques autres ont crû qu'Hérode Agrippa, qui fut établi Roi de Judée par Caligula, étoit celui qui avoit donné son nom aux Hérodiens: mais cette opinion n'eſt pas mieux fondée que les précédentes. Nous voyons des Hérodiens dans l'Evangile avant le regne d'Agrippa. Ce Prince ne monta sur le trône que trois ou quatre ans aprés la mort de JESUS-CHRIST. Il n'eut certainement point de ſectateurs; & on ne penſa point à le conſidérer comme le Messie, tandis qu'il vêcut en ſimple particulier, & qu'il fût dans la diſgrace de Tibére. (h) Il faut donc abandonner cette opinion, comme dénuée de fondement.

Pluſieurs nouveaux (i) ont voulu que les Hérodiens fuſſent des Saducéens. En effet JESUS-CHRIST ayant dit dans ſaint Matthieu (k) à ſes

(a) Baſnage Hiſtoire des Juifs, liv. 3. chap. 8. n. 8. 16. 17. *Ita Theophyl. Euthym.*
(b) *Joſeph. Antiq. lib. 18. cap. 9.*
(c) *Luc.* XIII. 32.
(d) *Apud Harduin.*
(e) *Marc.* VIII. 15.
(f) *Joſeph. Antiq. lib. 17. c. 9.*
(g) *Philaſt. de Hæreſib. Præterl. Eloach, hæreſ. n.* 143.
(h) *Joſeph. Antiq. l. 18. c. 8.*
(i) *Vide Harduin. de Nummis Herodiad. pag.* 97. Le Clerc Notes ſur le nouveau Teſtament, & Hammon. *Ligfoot. hora Hebr. Faber. Grot.*
(k) *Matth.* XVI. 6. *Cavete à fermento Phariſæorum & Saduceorum.*

Digitized by Google

Disciples, *de se donner de garde du levain des Pharisiens & d'Hérode*; il leur dit, selon saint Marc: (a) *De se donner de garde du levain des Pharisiens & des Saducéens*. Hérode ou les Hérodiens sont donc les mêmes que les Saducéens, puisqu'ils sont mis l'un pour l'autre dans deux passages paralléles.

Cette conclusion est fort plausible; mais elle n'est pas convaincante, 1°. Hérode pouvoit être Saducéen, sans que les Hérodiens le fussent. 2°. JESUS-CHRIST a pû parler des Pharisiens, des Hérodiens & des Saducéens; & saint Marc peut avoir supplée à ce que saint Matthieu avoit omis, comme saint Matthieu a dit un mot que saint Marc n'avoit pas dit. 3°. Les Saducéens pouvoient être attachez au parti d'Hérode, sans que ce Prince fût Saducéen. 4°. Enfin l'Evangile distingue clairement les Saducéens des Hérodiens; car dans le même Chapitre où il est dit que les disciples des Pharisiens, & les Hérodiens vinrent pour essayer de surprendre JESUS; (b) il est marqué quelques versets aprés, (c) que *les Saducéens, qui ne croyoient pas la résurrection des morts, vinrent le même jour lui faire une autre question*. Est-il croyable que le même Ecrivain, dans l'espace de sept ou huit lignes, appelle les mêmes personnes de si differens noms; & qu'aprés les avoir simplement nommez les Hérodiens au verset 17. il les nomme Saducéens, & spécifie leur dogme particulier au ℣. 22.

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu croit que les Hérodiens étoient des Payens, sujets d'Hérode Antipas. Mais il n'est nullement croyable que les Pharisiens se soient accordez avec des Payens pour tenter JESUS-CHRIST, & pour le faire tomber dans le piége. Les Payens n'entrerent jamais dans les démêlez de JESUS-CHRIST avec les Juifs.

Drusius (d) a avancé que les Hérodiens pouvoient être de ces Grecs, qu'Hérode trouva dans le désert, & qu'il amena à Jérusalem, où ils s'étoient fort multipliez. Mais Drusius a pris le mot Hébreu *Jonim*, pour des hommes, & ce sont des pigeons que le Roi Hérode fit apprivoiser dans Jérusalem, & qui formerent une espéce particuliére.

La plûpart des Peres (e) ont été de sentimens, que les Hérodiens étoient des gens de la suite d'Hérode, de ses soldats, de ses officiers. Ce Prince s'étoit trouvé cette année à Jérusalem pour la fête de Pâque, comme nous l'apprenons de saint Luc. (f) JESUS s'y rencontra en même-

(a) *Marc.* VIII. 15. *Cavete à fermento Pharisæorum, & fermento Herodii.*
(b) *Matth.* XXII. 17.
(c) *Ibidem* ℣. 23.
(d) *Drus. in præteritis. Ex libro Aruch.*
(e) *Chrysost. Ieronym. Drutmar. hic Sir. Jans. Vatab. Erasm. Gerard. Hammond. Scaltet. Natal Alexand. hic.*
(f) *Luc.* XXIII. 7. 8.

Digitized by Google

tems. Hérode avoit envie de voir JESUS, & ne manquoit pas de mauvaise volonté contre lui. (*a*) Ses gens pour contenter ou leur curiosité, ou leur malice, ou pour faire plaisir aux Pharisiens, & peut-être même à leur maître, viennent tenter JESUS-CHRIST, sur un article délicat dans la conjoncture présente des affaires, puisqu'il s'agissoit de se déclarer sur le payement du tribut qu'on faisoit aux Romains. On sait que dans l'antiquité on donnoit souvent aux serviteurs, & aux officiers des Princes & des hommes de considération des noms dérivez de ceux de leur maître. Ainsi on appelloit Pompéiens, Cézariens, Germaniciens, les gens & les soldats de Pompée, de Cézar & de Germanicus. On aura pû de même donner aux domestiques d'Hérode, le nom d'Hérodiens.

Cela est plausible, & si les Hérodiens n'avoient paru que cette fois-là, on pourroit s'en tenir à ce sentiment; mais on les remarque en d'autres rencontres, & dans des lieux où n'étoit ni le Roi, ni la Cour. Il paroît par tous les endroits où il en est parlé, que c'étoit une secte formée, & subsistante dans le pays, distinguée des Pharisiens, des Saducéens, & des Esséniens par leurs principes; & que JESUS-CHRIST vouloit que ses Disciples se défiassent de leurs maximes. (*b*)

Quelques-uns (*c*) ont voulu que les Hérodiens fussent des politiques, qui favorisoient la domination d'Hérode & des Romains, & qui soutenoient contre les autres Juifs trop zélez pour la liberté, qu'il falloit payer le tribut & aux Romains & à Hérode. On leur donna le nom d'Hérodiens par insulte, comme il arrive dans les Etats où regnent diverses factions, que l'on appelle les uns *Royaux*, les autres *Républicains*, les autres *Libres*. Ce système auroit besoin de preuves. Il faudroit montrer ce qui est en question, savoir qu'effectivement les Hérodiens étoient pour le payement des tributs. Nous croyons qu'ils étoient dans des sentimens tout contraires.

Saint Justin le Martyr (*d*) a crû que les Hérodiens étoient partisans d'Hérode, non comme Roi, mais comme grand Sacrificateur. Joseph ne dit pas que ce Prince ait jamais été grand Sacrificateur; il n'étoit pas de la famille d'Aaron. Mais Strabon (*e*) l'assure assez positivement; & on sait que le Grand Hérode depuis la mort de son beau-frere Aristobule, avoit disposé du Pontificat à sa volonté, changeant, établissant, déposant à sa fantaisie les grands-Prêtres. Mais quand Hérode le Grand auroit eu de son tems un parti dans la Judée, qui le reconnût pour grand-Prêtre légitime, ce qui est trés-douteux, ce parti ne pouvoit plus sub-

(*a*) *Luc.* XIII. 31. 32.

(*b*) *Vide Marc.* III. 6. & VIII. 15.

(*c*) *Origen. in Matth. tom.* 17. *Grot. Mald. Ligfoot, Menoc. Vide & Cyrill. Alex. lib.* 2. *in Isai. cap.* 11. & *Theophyl. in Matth.*

(*d*) *Justin. Dialog. cum Tryphone.*

(*e*) *Strabo lib.* 16. *pag.* 765. Τῶν ἱερωσύνων δὲ ἀπὸ χρόνου τινὸς οὐχέτι Ἡρῴδης ἀνὴρ ἐπιχώριος, πεμφθὲὶς εἰς τὴν ἱερωσύνην τοσοῦτον διήνεγκε τῶν πρὸ αὐτοῦ.

Digitized by Google

sister trente-trois ans aprés sa mort, dans un tems où Hérode petit-fils du Grand Hérode, ne prétendoit rien à la souveraine Sacrificature, dont la disposition étoit entre les mains des Gouverneurs Romains, qui étoient maîtres de la Province.

Aprés avoir exposé & réfuté les diverses opinions qu'on a euës sur les Hérodiens, il faut à présent proposer le sentiment auquel nous adhérons. Voici les caracteres qui peuvent nous faire connoître sûrement qui étoient les Hérodiens. 1°. C'étoit une secte distinguée des Pharisiens, des Saducéens & des Esséniens. Personne ne les a confondu avec les Pharisiens, ni avec les Esséniens; & nous avons montré que ce n'étoit point les Saducéens. 2°. Leur nom d'Hérodiens montre qu'ils avoient commencé à paroître depuis le regne des Hérodes. 3°. Ils étoient liez avec les Pharisiens; ils paroissent toûjours ensemble dans l'Evangile. (a) 4°. Ils s'intéressoient à savoir s'il falloit payer le tribut aux Romains. 5°. Ils étoient dans des principes d'une morale dangereuse, puisque JESUS-CHRIST précautionne ses Disciples contre leur levain.

Or je ne vois que les disciples de Judas le Gaulonite, ou le Galiléen, à qui tout cela convienne. Ils composoient un secte connuë dans le pays, & bien marquée dans Joseph. (b) Cet Historien aprés avoir parlé des Pharisiens, des Saducéens & des Esséniens, dit qu'il y avoit parmi les Juifs une quatriéme secte de Philosophes, qui avoient Judas le Galiléen pour chef; & qui convenoient en tout avec les Pharisiens. Que la seule chose qui les distinguoit, étoit l'amour excessif de la liberté; étant prévenu de ce principe, qu'il n'y a que Dieu seul qui soit le Chef, & le maître auquel nous devions obéir.

Cette secte étoit dans toute sa vigueur du tems de la prédication de JESUS-CHRIST. Et Gamaliel dans les Actes (c) nous apprend que ce Judas le Galiléen vivoit au tems que ce fit le dénombrement de tout le peuple, par l'ordre d'Auguste. (d) Joseph décrivant les sectes qui regnoient parmi les Juifs avant la prise de Jérusalem, y met les sectateurs de Judas. Mais depuis la désolation de la Judée, & le renversement de la ville & du Temple de Jérusalem, le peuple fut réduit dans un état où il n'avoit plus à déliberer s'il payeroit, ou ne payeroit pas le tribut aux Romains. Ainsi cette secte se dissipa, & on n'en entendit plus parler depuis.

Saint Matthieu (e) nous dépeint admirablement le génie des Héro-

(a) *Matth.* XXII. 16. XII. 14. *Marc.* III. 6 VIII. 15.

(b) *Joseph. Antiq. lib.* 18. *cap.* I. 2. Τῆς τετάρτης τῶν φιλοσόφων ἰδέας ἡγεμὼν ἐπίστη. Τὰ μὲν λοιπὰ πάσῃ γνώμῃ τῶν Φαρισαίων ὁμολογοῦσι. Δυσκηλὲς δὲ τῇ ἐλευθερίᾳ ἔρως ἔστι· θεὸν γὰρ καὶ δεσπότην τὸν θεὸν ὑπολαμβάνουσι, μηδὲ ὑπομένειν τὸ δ' ἀνθρώπου τῶν ὁτιοῦν ὑπαλλάττει. *Vide & lib.* 2. *de bello*, *c.* 12.

(c) *Act.* V. 37.

(d) Comparez Joseph l. 18. c. 1.

(e) *Matth.* XXII. 16. 17.

diens, lorſqu'il dit qu'ils abordèrent JESUS en lui parlant en ces termes: *Maître, nous ſavons que vous êtes véritable, & que vous enſeignez la voye de la vérité dans la juſtice, ſans avoir égard à qui que ce ſoit; parce que vous ne conſidériez pas la perſonne des hommes.* Ils eſſayent de gagner JESUS-CHRIST en lui donnant des loüanges qu'il méritoit fort, & lui attribuant ce mépris des puiſſances, & la diſpoſition dont ils ſe piquoient eux mêmes, de ſouffrir plûtôt toutes ſortes de ſupplices, que de donner le nom de Seigneur à qui que ce fut.

Ils lui font enſuite une queſtion qui découvre le fond de leur dogme, & le véritable eſprit de leur ſecte: *Eſt-il permis de payer le tribut à Céſar, ou non?* La réponſe que leur fait JESUS-CHRIST inſinuë qu'ils tenoient la négative, puiſqu'il leur dit: *Rendez à Céſar ce qui appartient à Céſar.* Ils ne s'attendoient pas qu'il dût leur prouver l'obligation de payer le tribut & de demeurer dans la ſoumiſſion à l'Empire des Romains, comme il le fit. Cette réponſe ne regardoit pas les Phariſiens: Nous venons de voir par Joſeph, que l'opinion qui vouloit qu'on ne reconnût point d'autre Roi que Dieu ſeul, étoit propre aux diſciples de Judas le Gaulonite; & que c'étoit la ſeule choſe qui les diſtinguoit des Phariſiens, avec qui ils étoient d'accord dans tout le reſte.

Les Hérodiens tiroient apparemment leur nom d'Hérode, dont ils étoient ſujets, comme Galiléens. Les autres Juifs avoient demandé à Tibére (*a*) de les délivrer de la domination des Hérodes, & de leur donner un Gouverneur Romain. Les Galiléens étoient demeurez ſoumis à Hérode; ils étoient tous ſuſpects de l'erreur des Hérodiens; on les regardoit à Jéruſalem, comme des gens dangereux. Lorſque JESUS-CHRIST parut devant Pilate, (*b*) on l'accuſa d'être un ſéditieux, qui inſpiroit l'eſprit de révolte au peuple, qui prêchoit l'indépendance, & qui diſoit qu'il ne falloit pas payer le tribut à Céſar. En un mot on voulut le faire paſſer pour un Hérodien. Nous conjecturons que *ces Galiléens dont Pilate mêla le ſang avec leurs ſacrifices*, (*c*) étoient de la ſecte de Judas le Gaulonite, & que ce Gouverneur ne les traita avec cette rigueur, que pour avoir répandu des diſcours ſéditieux contre le Gouvernement des Romains.

Mais d'où vient que Joſeph qui a parlé ſi ſouvent de ces ſectateurs de Judas, ne leur donne jamais le nom d'Hérodiens? Je répond, 1°. Que cet Hiſtorien ne nous a pas appris quel étoit leur nom; il ne les déſigne jamais que ſous la dénomination générale de diſciples de Judas le Gaulonite: ainſi on ne peut rien conclure de ſon ſilence contre le nom d'*Hérodiens*. 2°. Ce nom étoit apparemment une dénomination populaire, &

(*a*) *Joſeph. Antiq. lib.* XVII. *cap.* 12. *pag.* 610. 611.

(*b*) *Luc.* XXIII. 2 .... 5.

(*c*) *Luc.* XIII. 1.

Digitized by Google

de mépris, que ces sortes de gens n'admettoient pas, & que Joseph n'a pas voulu leur donner. 3°. Ils sont connus dans les Livres de la Guerre des Juifs, sous le nom de *Zélez*, ou *Zélateurs*, & ce furent eux qui allumerent le feu de la sédition, & de la guerre dans la Judée, & qui furent cause de la ruine de leur patrie. (*a*) Mais ce nom de Zélez, est une dénomination qui n'a jamais été commune à toute leur secte. Les Evangélistes leur ont donné le nom sous lequel ils étoient plus connus de leur tems parmi le peuple.

Saint Jérôme (*b*) croit qu'ils étoient encore fort nombreux parmi les Juifs, lorsque saint Paul écrivit ses Epîtres; & que c'est pour s'opposer au progrez de cette héresie, que l'Apôtre s'applique avec tant de soin à inspirer aux Fidéles, tant Juifs que Gentils convertis, la dépendance & la soumission aux Puissances séculiéres. (*c*) L'Apôtre saint Pierre est rempli du même esprit, & a la même attention à prévenir les Chrétiens contre les maximes d'indépendance des Hérodiens. (*d*) Il se souvenoit toûjours de ce que le Sauveur avoit dit à ses Apôtres, de se donner de garde du levain des Hérodiens. (*e*) Saint Jérôme (*f*) ne doute point du tout que ce ne soit les disciples de Judas le Gaulonite, qui vinrent demander à JESUS-CHRIST: *Est-il permis de payer le tribut à César, ou non?* Et que c'est à eux qu'il fit cette réponse: *Rendez à César, ce qui appartient à César: & à Dieu, ce qui appartient à Dieu.*

(*a*) *Joseph. Antiquit. lib.* 18. *cap.* 1. Ἰούδας ὁ Γαλιλαῖος ἀνὴρ σοφιστὴς ἑτέραν αἵρεσιν ἐπ' ἐκείνοις ἐκαινούργησε, καὶ ἕλκοντος ἱκανοὺς ὀπαδοὺς ἐπὶ τὸ πολιτεύεσθαι ἐπῆλθεν, ἐκ τῶν ἀνδρῶν κακῶν ἀπολαύσεσθαι φιλοσοφίαν τῷ ἀνεσθαι περὶ τὰς φιλοσοφίας τοιᾶς δι.

(*b*) *Ieronym. in Tit.* III.

(*c*) *Rom.* XIII. 1. 2. *& sequ. Tit.* III. 1. 2. 1. *Timot.* II. 1. 2.

(*d*) 1. *Petri* II. 13. 14. 16. 17.

(*e*) *Marc.* VIII. 15.

(*f*) *Ieronym. loc. cit. in Epist. ad Tit.* III.

Digitized by Google

DISSERTATION

SUR LE BAPTEME.

ON remarque dans l'Ecriture trois sortes de Baptême ; le Baptême des Juifs, celui de Jean-Baptiſte, & celui de JESUS-CHRIST. Le premier étoit ou pour ſe diſpoſer à une action ſainte, ou pour ſe nettoyer d'une ſoüillure contractée, ou pour recevoir un proſélyte. Le ſecond étoit un Baptême de pénitence, pour diſpoſer l'homme à obtenir la rémiſſion de ſes péchez, par la confeſſion & la douleur qui devoient l'accompagner. Enfin le Baptême de JESUS-CHRIST conféroit le pardon du péché, la juſtification & la grace du Saint-Eſprit. Ce dernier renfermoit éminemment les deux autres, il en étoit l'accompliſſement & la conſommation. Ainſi pour en bien connoître toute l'excellence, & tout le mérite, il eſt bon de mettre au jour ce qui regarde les deux autres Baptêmes. C'eſt ce que nous nous propoſons de faire dans cette Diſſertation.

ARTICLE PREMIER.

Baptême des Juifs.

LEs purifications, les Luſtrations, les Baptêmes ont été en uſage parmi tous les peuples. L'idée générale qu'ils ont euë de la Divinité, & de la pureté néceſſaire à ceux qui s'en approchent, leur a fait comprendre la néceſſité de ſe purifier par le bain, & par les luſtrations d'eau pure, de feu ou d'encens. Mais nulle nation n'a été ſur cela plus religieuſe que les Hébreux. Moyſe leur ordonna de ſe purifier, & de laver leurs habits, (*a*) pour ſe diſpoſer à recevoir les Loix du Seigneur au pied du mont Sinaï, lorſque Dieu y donna des marques éclatantes de ſa préſence. Aaron & ſes fils n'entrerent dans l'exercice du Sacerdoce, & ne furent revêtus de leurs habits de cérémonies, (*b*) qu'aprés avoir lavé tout leur

---

(*a*) *Exod.* XIX. 10. (*b*) *Exod.* XXIX. 4. XL. 12. *Levit.* VIII 6.

corps

Digitized by Google

corps dans l'eau. On voit la même choſe dans la cérémonie de la conſécration des ſimples Lévites. (*a*)

Toutes les ſoüillures légales ſe nettoyoient par le Baptême, & ordinairement par le ſacrifice. Les impuretez mêmes naturelles des hommes & des femmes, & certaines incommoditez des uns & des autres, comme la lépre, (*b*) & les pollutions volontaires, ou involontaires étoient purifiées par le bain. Celui qui avoit touché un animal impur vif ou mort, ou une perſonne ſoüillée, étoit ſoumis à la même Loi. (*c*) De même que celui qui avoit été ſoüillé par l'attouchement d'une victime immolée pour le péché, (*d*) ou de la vache qu'on immoloit au jour de l'expiation ſolemnelle, (*e*) ou d'un homme mort, (*f*) ou de toute autre choſe impure. Mais ce Baptême ne nettoyoit point les ſoüillures de l'ame. Il n'étoit point établi pour cela; il n'étoit que pour les impuretez légales & corporelles.

La maniere dont ſe pratiquoient toutes ces purifications, étoit de ſe plonger tout le corps nud dans l'eau, & de laver enſuite ſes habits ſéparément, ou de ſe plonger dans l'eau tout vêtu & avec ſes habits. Ces deux choſes n'alloient point l'une ſans l'autre, diſent les Docteurs Juifs: Quand l'Ecriture ordonne de laver ſes habits, elle entend qu'on doit auſſi ſe laver tout le corps; & réciproquement quand elle commande de ſe plonger le corps dans l'eau, elle entend qu'on lavera auſſi ſes habits.

Ce qu'on appelle Baptême par aſperſion, ou par infuſion ne leur étoit point connu; & dans l'Egliſe Chrétienne on ne l'employa point dans les commencemens, on s'en tint à l'uſage & à la notion commune des Juifs, & des autres peuples. Ces ſortes de Baptêmes improprement dits, doivent apparemment leur origine à certaines luſtrations, ou aſperſions uſitées ſous la Loi, & dans les cérémonies payennes, ou quelquefois on arroſoit la multitude avec un eau luſtrale, ou avec le ſang d'une victime d'expiation: *Spargens rore levi, & ramo felicis olivæ.*

On en voit des exemples dans Moyſe, à la cérémonie de la conſécration des Prêtres, (*g*) à la fête de l'expiation ſolemnelle, (*h*) & lorſqu'un lépreux étoit guéri, & qu'il offroit au Temple ſon offrande; (*i*) & dans les ſacrifices ſolemnels, & pour le péché du Prince, ou de la multitude. (*k*) Enfin dans les ſoüillures ordinaires contractées par la préſence d'un mort, ou par l'aſſiſtance à ſes funérailles; dans ces rencontres on étoit

(*a*) *Num.* VIII. 6. 7. 8.
(*b*) *Levit.* XIII. 6. 34. XVI. 6. 7. *& ſequ.*
(*c*) *Levit.* XI. 25. 28. XXII. 6.
(*d*) *Levit.* VI. 27. 28.
(*e*) *Num.* XIX. 7. 8. 21.
(*f*) *Num.* XXXI. 24. XIX. 14 *&c.*
(*g*) *Exod.* XXIX. 21. *Levit.* VIII. 11.
(*h*) *Levit.* XVI. 14. 15. 19. XIX. 4. *& ſequ.*
(*i*) *Levit.* XIV. 7. 16. 51.
(*k*) *Levit.* IV. 2. 3. 4. 5. 6. 17.

Digitized by Google

arrosé d'eau lustrale, dans laquelle avoit trempé de la cendre de la vache rousse. (a)

Ce qu'il y a de plus singulier sur cette matiere, est le Baptême que l'on donnoit aux prosélites. Les Juifs appellent *Prosélytes*, ceux qui se convertissoient au Judaïsme, ou simplement, ceux qui vouloient fixer leur demeure dans leur pays. Ces derniers n'étoient point forcez à recevoir la circoncision ni le Baptême; mais seulement à renoncer à l'idolâtrie, & à observer certains préceptes, que les Hébreux prétendent avoir été donnez à Noé, & à ses enfans aprés le déluge. Ils les appelloient *Prosélytes de domicile*. Les autres qui se convertissoient au Judaïsme, s'appelloient *Prosélytes de justice*; & voici les cérémonies qu'on observoit pour les recevoir. Premierement, on leur donnoit la circoncision, à moins qu'ils ne l'eussent déja reçûë; car on la recevoit, par exemple, chez les Samaritains, chez les Ismaëlites & chez les Ethiopiens. Alors on se contentoit de tirer quelque goûte de sang du lieu de la circoncision; mais réguliérement on ne la réïteroit point. On trouve toutefois qu'on l'a quelquefois réïterée envers les Samaritains. (b)

Aprés que la playe de la circoncision étoit guérie, on donnoit le Baptême au prosélyte. Les femmes étoient reçûës par le simple Baptême; & il falloit que l'eau touchât réellement toutes les parties du corps, autrement le Baptême étoit nul. On ne le réïteroit jamais; il se donnoit par une seule immersion. La cérémonie se faisoit en présence de trois Juges, & l'absence d'un seul de ces témoins rendoit l'action nulle. Les enfans des prosélytes nez avant le Baptême de leurs peres, n'héritoient point, à moins qu'ils ne reçûssent aussi la circoncision, & le baptême. Mais les enfans qui naissoient aprés cette cérémonie, étoient censez Israëlites, & n'avoient besoin que de la circoncision. Les meres qui recevoient le Baptême étant enceintes, faisoient part de leur privilége à leurs enfans, qui naissoient aprés cette cérémonie. Ces enfans étoient censez du nombre des Israëlites.

Les Rabbins ne sont pas d'accord sur l'origine de ce Baptême; les uns comme Maimonide en font remonter l'origine jusqu'à Moyse. (c) Grotius (d) croit que ces ablutions sont de la plus haute antiquité, établies apparemment aprés le déluge, en mémoire de ce terrible événement, qui avoit purifié le monde d'une si étrange maniére. Mais on n'en trouve rien d'exprés dans toutes les Loix de Moyse, & il n'est jamais remarqué dans l'ancienne Histoire des Juifs, que l'on ait donné le Baptême ni à Jétro & à sa

(a) *Num.* XIX. 12. *& seqq.*
(b) *Epiphan. de Ponderib. & Mensuris, pag.* 172.
(c) *Vide Ligfoot. Hor. Hebraic.* 41.
(d) *Grot. in Matth.* III. 6.

famille, (a) ni à Ruth, ni à Rahab, ni à Achior, ni à aucun des étrangers qui ont embraſſé le Judaïſme. Joſeph parlant de la converſion violente des Iduméens, dit que Hircan leur fit recevoir la circonciſion; (b) mais il ne dit rien du Baptême.

Quelques-uns ont crû que les Juifs avoient imité cette cérémonie des Payens, qui baignoient dans l'eau ceux qu'ils initioient aux myſtéres; ou des Chrétiens, chez qui le Baptême étoit d'une néceſſité indiſpenſable pour tous ceux qui vouloient faire profeſſion de la Religion de JESUS-CHRIST. Mais & les Payens & les Chrétiens étoient trop odieux aux Juifs, pour croire que ceux-ci ayent voulu les imiter en cela. Il y a beaucoup d'apparence que cette cérémonie vient des Phariſiens, qui depuis la captivité de Babylone avoient ajoûté beaucoup d'obſervations nouvelles, à celles qui ſont preſcrites par la Loi: & ce que nous voyons pratiquer par ſaint Jean-Baptiſte dans le Jourdain, où il baptiſoit tous les Juifs qui ſe préſentoient à lui, en confeſſant leurs péchez, inſinuë que l'uſage du Baptême étoit alors commun parmi eux.

Les prérogatives que les Docteurs Hébreux attachent au Baptême des Proſélytes, ſont des plus ſinguliéres. Ils enſeignent qu'en vertu de cette cérémonie le Proſélyte reçoit du Ciel une nouvelle ame, & une nouvelle forme ſubſtantielle; en ſorte qu'il eſt un autre homme. Ceux qui avoient été ſes parens avant ſa converſion, ne l'étoient plus aprés. Ceux qui avoient été eſclaves, devenoient affranchis. S'ils mouroient ſans enfans depuis leur Baptême, leurs biens étoient au premier ſaiſiſſant. Les enfans qu'ils avoient eu avant leur converſion, n'étoient plus aprés cela conſiderez comme leurs héritiers. Par le Baptême ils recevoient comme une nouvelle naiſſance, (c) & une vie nouvelle. On croit que nôtre Sauveur y faiſoit alluſion, lorſqu'il diſoit à Nicodéme, (d) que pour devenir ſon diſciple, il falloit renaître: & comment un homme peut-il renaître quand il eſt vieux, dit Nicodéme? Peut-il rentrer de nouveau dans le ſein de ſa mere? JESUS-CHRIST lui répondit: *Vous êtes maître en Iſraël, & vous ignorez ces choſes.* Vous ne ſavez pas que les Proſélytes renaiſſent par la circonciſion, & par le Baptême?

Les Rabbins toutefois ne conviennent pas entiérement ni ſur la néceſſité de ce Baptême, ni ſur les privilèges des Proſélytes. Maimonide croit cette cérémonie néceſſaire; mais ſeulement d'une néceſſité de précepte; c'eſt une loi politique, dont la *maiſon du Jugement* ordonne l'exécution. Mais les autres Docteurs ſont plus relâchez que Maimonide. On

(a) Le Talmud l'aſſure; *lib. de Repudiis*; mais il n'en donne aucune preuve.
(b) *Joſeph. Antiq. lib.* 13. *cap.* 17.
(c) *Vide Selden. de jure Nat. & Gent. lib.* 2. *cap.* 2. 3. *& lib.* 1. *de Synedr. cap.* 3; *Hammond, & Ligfoot.*
(d) *Joan.* III. 10.

lit dans la Gémarre (*a*) que celui qui eſt circoncis ſans le Baptême, peut être censé proſélyte, & réciproquement celui qui a reçû le Baptême ſans la circonciſion : *Parce*, dit-on, *que nos peres ont été circoncis, & n'ont pas reçû le Baptême ; & que nos meres ont été baptisées, & n'ont point été en état de recevoir la circonciſion.*

A l'égard des prérogatives des proſélytes, les nouveaux Rabbins les exténuent autant qu'ils peuvent. 1°. Les proſélytes gardoient toûjours leur qualité d'étrangers, ſans qu'elle pût être abolie, par une longue ſuite de générations. 2°. Ils ne pouvoient poſſéder dans Iſraël aucun emploi ni civil, ni militaire. 3°. Une femme proſélyte ne pouvoit épouſer un Sacrificateur. 4°. Les enfans d'un proſélyte & d'une femme payenne, étoient toûjours cenſez payens. 5°. Enfin ſi l'on accorde la vie éternelle aux proſélites, ce n'eſt qu'à condition qu'ils ſouffriront douze mois entiers dans les enfers ; parce que ce ſont eux qui ont retardé la venuë du Meſſie, & qu'on ne les conſidére que *comme la teigne d'Iſraël* ; (*b*) on préſume que par leurs mauvaiſes habitudes, & par leur ignorance dans les pratiques de la Loi, ils donnent aux vrais Juifs occaſion de ſe corrompre, & de ſe relâcher.

ARTICLE II.

Baptême de ſaint Jean-Baptiſte.

JEan-Baptiſte aprés avoir paſſé trente ans dans la ſolitude, dans la mortification, & dans la pratique de la vertu, s'approcha du Jourdain, vint vis-à-vis de Jéricho, & s'y fit voir comme un nouvel Elie, imitant le zéle, l'auſtérité, & juſqu'à l'habit de cet ancien Prophéte. (*c*) Il commença *à y prêcher la pénitence, diſant que le Royaume du Seigneur étoit proche* ; que la manifeſtation du Meſſie ſi long-tems attenduë, étoit enfin arrivée ; que celui (*d*) *à qui le Royaume, la puiſſance & l'honneur avoient été promis, qui devoit dominer ſur toutes les nations, & ſur toutes les tribus ; dont le pouvoir étoit éternel, & dont le regne étoit immuable, & incorruptible*, que ce Prince des ſiécles étoit prêt à paroître, & à ſe manifeſter. Que le Seigneur irrité des crimes de ſon peuple, ſe diſpoſoit à en tirer vengeance ; *que la coignée étoit déja à la racine de l'arbre*. Ces diſ-

(*a*) *Gemar. tit. Jabimoth. cap. 4.*

(*b*) Voyez Baſnage Hiſtoire des Juifs, liv. 7. chap. 9. article dernier. C'eſt une maxime chez les Hébreux, que *Proſelyti ſunt noxii Iſraëli, ſicut ſcabies.*

(*c*) 4. *Reg.* I. *Matth.* III.

(*d*) *Dan.* VII. 14.

Digitized by Google

cours soutenus de l'exemple du Précurseur, firent un si grand éclat dans tout le pays, que de Jérusalem, & de tous côtez on venoit à Jean-Baptiste pour recevoir le Baptême, pour confesser ses péchez, & pour écouter ses instructions. Il exhortoit les peuples à faire de dignes fruits de pénitence, & à retourner à Dieu par une solide & sincére conversion, & leur donnoit à tous des avis proportionnez à leur état, & à leur besoin.

Le Baptême, ou l'ablution de tout le corps plongé dans l'eau, n'étoit point alors une chose rare, ni extraordinaire parmi les Juifs, comme nous l'avons marqué ci-devant. Et lorsque les Prêtres, & les principaux Officiers de la nation envoyent demander à Jean-Baptiste qui il étoit, & en vertu de quoi il baptisoit; (*a*) ils ne s'informent ni de la qualité, ni des effets de son Baptême; ils supposent qu'il n'est point différent du leur, ils veulent simplement savoir qui il est, & qui lui a donné pouvoir de baptiser? Ils avoüent que le Christ, qu'Elie, qu'un Prophéte ont ce droit sans avoir besoin de la mission ordinaire des Prêtres: Ils supposent que les Prêtres seuls ont légitimement ce privilége, en vertu de leur caractere, & de leur qualité. Mais Jean ayant déclaré qu'il n'étoit ni le Christ, ni Elie, ni un Prophéte, & n'ayant point reçû sa mission de l'assemblée des Prêtres, quoiqu'il fût lui-même de race Sacerdotale, ils en conclurent qu'il n'a donc aucun droit de baptiser. Saint Jean ne répond à cela autre chose, sinon qu'il est *la voix prédite par le Prophéte Isaïe, laquelle crie dans le déſert*: (*b*) *Préparez les voyes au Seigneur; redressez les chemins, par où il doit passer.* Que son Baptême n'est qu'un Baptême d'eau; mais qu'il y a au milieu d'eux un inconnu, qui doit donner bien-tôt le Baptême du Saint-Esprit, & du feu.

Le Baptême de Jean étoit remarquable par deux circonstances: La premiere, qu'il étoit précédé de pénitence; c'est-à-dire, de douleur, de détestation des péchez, d'œuvres satisfactoires, & de changement de vie. La seconde, qu'il étoit accompagné de la confession de ses fautes; car l'ablution de tout le corps dans l'eau, étant une chose commune parmi les Juifs, chacun pouvoit sans autre cérémonie se purifier soi-même par le bain, lorsqu'il avoit encouru quelque soüillure. Mais le Baptême de Jean étoit plus parfait; c'étoit suivant l'idée de saint Chrysostome, (*c*) comme un pont qui conduisoit du Baptême des Juifs à celui de JESUS-CHRIST, plus élevé que le premier, plus bas que le second.

On forme ici trois difficultez: La premiere, si le Baptême de Jean avoit

(*a*) *Joan.* I. 19. 20. .... 25.
(*b*) *Isai.* XL. 3.
(*c*) *Chrysost. tom.* 2. *homil.* 24. *pag.* 312. Τὸ δὲ τοῦ Ἰωάννου τοῦ Ἰουδαικοῦ σφόδρα ὑψηλότερον ἦν, καὶ μεταξὺ τοῦ δι' ἐμοῦ βαπτίζοντος, καὶ τοῦ ἐν πνεύματι καὶ πυρὶ, μέσον τι τοῦτο ἦν, καὶ γέφυρα τοῦ μὲν πρώτου πρὸς τὸ δεύτερον, τοῦ δὲ δευτέρου κατάγουσα.

Digitized by Google

par lui-même la vertu de remettre les péchez, ou si c'étoit une simple préparation au Baptême de JESUS-CHRIST. La seconde, si la pénitence que saint Jean prêchoit, étoit une simple douleur des péchez, un regret, un sentiment du cœur, qui ne passât point jusqu'aux actions, & aux pratiques pénibles & mortifiantes. La troisiéme enfin, si la confession des péchez se faisoit dans le détail, en exprimant le nombre, & la qualité des fautes qu'on avoit commises; ou si l'on se contentoit de les dire en général.

Les Peres (*a*) mettent une grande différence entre le Baptême de JESUS-CHRIST, & celui de saint Jean. Celui-ci ne faisoit que promettre, ce que l'autre executoit. Le Baptême de Jean n'étoit qu'une préparation au Baptême de JESUS-CHRIST; & la confession des péchez que Jean demandoit, n'étoit qu'une disposition à ce Baptême, qui étoit comme le précurseur de celui de JESUS-CHRIST Il lui préparoit les voyes, dit saint Chrysostome; il demandoit ce qui n'étoit accordé que par le Sauveur, dit Tertullien. Aprés le Baptême de Jean, celui de JESUS-CHRIST étoit encore nécessaire, dit saint Augustin, (*b*) pour recevoir la rémission des péchez: *Quamquam ita credam baptizasse Joannem in aqua pœnitentiæ ad remissionem peccatorum, ut ab eo baptizatis in spe remitterentur peccata; reipsa verò in Domini Baptismo id fieret.* Ceux qui recevoient le Baptême de Jean, ne renaissoient point spirituellement, & n'obtenoient point la rémission des péchez; cette grace ne s'accordoit que par le Baptême du Sauveur. (*c*) *Non enim renascebantur, qui Baptismate Joannis baptizabantur, sed quodam præcursorio illius ministerio qui dicebat: Parate viam Domino, huic uni in quo solo renasci poterant, parabantur.*

Quant à la pénitence que saint Jean prêchoit, il fait assez comprendre lui-même qu'il ne se contentoit pas de la simple douleur des péchez, par ce qu'il dit aux Pharisiens: (*d*) *Faites de dignes fruits de pénitence, & ne pensez point dire en vous-même, nous avons pour pere Abraham, &c.* Il ne vous servira de rien d'être de la race choisie, & de venir ici pour recevoir mon Baptême, à moins que vous ne produisiez de dignes fruits de pénitence. Quels sont ces fruits, sinon la mortification, le jeûne, la fuite des occasions, les exercices pénibles des pénitens. Se charger le

(*a*) *Chrysost. homil.* X. & XI. *in Matth.* & *homil.* XXIV. *primi tomi pag.* 312. 313. Ὡς τῷ ὄντι ἐν προδρόμοις ἔστιν. *Tertull. lib. de Baptismo p.* 260. *Agebatur itaque Baptismus pœnitentiæ quasi candidatus remissionis & sanctificationis in Christo subsecutura. Vide & Ambros. in Psal.* CXVIII. *n.* 19. *Ante igitur unaquæque anima quasi ad Baptismum Joannis venit, ut præmittat pœnitentiam delictorum. Vide & Author Quæst. ad Orthodox. apud Justin. q.* 37. Et *Hilar. ad Matth.* III. 6. *Origen. in Joan. tom.* 8. *Regeneratio non apud Joannem, sed apud Jesum per Apostolos fiebat.*

(*b*) *Aug. lib.* 5. *contra Donat. cap.* 10. *Joannes tali baptismo pertinguebat, quo percepto esset baptisma etiam dominicum necessarium.*

(*c*) *Idem Enchirid. de Fide, Spe & Charit. cap.* 49.

(*d*) *Matth.* III. 8.

corps d'un cilice, s'asseoir sur la cendre, répandre des larmes, se priver des plaisirs, renoncer à ces vicieuses inclinations; car c'est-là l'idée que l'Ecriture, & les Peres nous donnent de la pénitence. C'est ainsi que David mérita le pardon de ses péchez; (*a*) que les Ninivites détournerent la colere de Dieu; (*b*) qu'Esther & Mardochée obtinrent la révocation de l'Arrêt funeste, qui condamnoit à mort tous les Juifs des Etats d'Assuérus. (*c*) C'est ainsi que Daniel pleure les péchez de son peuple; (*d*) & que Joël exhorte les Israëlites à retourner au Seigneur. (*e*) Saint Jean lui-même dans toute sa conduite, dans toute sa vie, dans tout son extérieur ne leur marquoit-il pas assez ce qu'ils devoient faire: selon la remarque de saint Chrysostome. (*f*)

Ce n'est point assez à un homme qui a reçû une blessure, d'en tirer le fer meurtrier, il faut aussi y appliquer les remedes proportionnez au mal. Il ne suffit pas pour une bonne pénitence, dit le même Pere, (*g*) de ne plus commettre le mal que nous avons commis par le passé, il faut faire le bien contraire, & produire les fruits des bonnes œuvres. Vous avez ravi le bien d'autrui; commencez à faire de aumônes de vôtre propre bien. Vous vous êtes plongé dans des plaisirs illicites; renoncez à ceux mêmes qui vous sont permis. Les autres Peres (*h*) ont parlé de même; les Saints ont tous enseigné la pratique de la pénitence, autant par leurs œuvres, que par leurs discours. En vain on nous dit que le terme Grec, qui est employé par l'Evangéliste, (*i*) signifie proprement le regret du pécheur, & le sentiment intérieur de sa douleur. L'antiquité Chrétienne l'a constamment pris dans un sens plus étendu, & elle savoit le Grec pour le moins aussi-bien que nos nouveaux Réformateurs de l'Evangile. Quand une ame est bien pénétrée de componction, & de douleur, elle ne raisonne pas sur la valeur des termes; elle suit le mouvement de son cœur; elle a une horreur infinie de ce qui a déplu à Dieu: elle ne se contente pas de l'éviter, elle se porte avec ardeur à pratiquer les vertus contraires. Un cœur vraiment converti ne conserve plus d'amour pour le crime, il ne le commet plus; il aime la vertu, la justice, & il la pratique avec zéle.

La confession que saint Jean éxigeoit de ceux qui s'approchoient de son Baptême, n'étoit pas seulement une déclaration générale par laquelle ils se reconnoissent pécheurs, ou une confession vague des fautes qu'ils avoient commises par pensées, par paroles, par action & par omission,

(*a*) 2. *Reg.* XII. 16. *Psal.* L.
(*b*) *Jonas* III. 6. 7. 8.
(*c*) *Esther.* IV. 1. 2. 3. 16. 17.
(*d*) *Dan.* IX. 3. 4.
(*e*) *Joël.* II. 11. 12. 13.
(*f*) *Chrysost. homil.* X. & XI. *in Matth.*
(*g*) *Idem. homil.* X. Μὴ τοίνυν ἀπὸ τοῦ λέγω, τὸ τὴν ἁμαρτίαν ἀποθέσθαι καλὸν. Ἠξιώσας, φησὶν, ἀλλὰ καὶ τὰ ἐναντία ἐπιδείξασθαι καλά. Ἡρπακας, φησὶν, ἀλλότρια, δὸς καὶ τὰ οἰκεῖα.
(*h*) *Vide Justin. Dialog. cum Tryphon.* & alios lege Grot. *ad Matth.* III. 6.
(*i*) *Matth.* III. 2. Μετανοεῖτε.

Digitized by Google

comme le prétendent plusieurs Auteurs ; c'étoit une confession distincte & particuliére, des fautes qu'ils avoient pû commettre contre la Loi. Telle étoit la confession que faisoient les Hébreux en mettant leurs mains sur la tête des victimes, qu'ils offroient pour le péché. (*a*) Le grand-Prêtre confessoit ses péchez, & ceux des autres Prêtres au jour de l'expiation solemnelle. (*b*) Les simples Israëlites se confessoient, dit-on, (*c*) dix fois ce jour-là. 1°. La veille au soir, avant le souper. Et 2°. le lendemain matin ; & encore huit fois pendant le jour, en tout dix fois, en mémoire des dix fois que le grand-Prêtre prononçoit le nom de Dieu ce jour-là. Maimonide assure en général que le péché n'est jamais remis, que l'homme ne l'ait confessé de bouche.

On voit dans les Actes des Apôtres, (*d*) que les Gentils qui se convertissoient, venoient confesser leurs péchez aux pieds des Apôtres : *Multi credentium veniebant confitentes & annuntiantes actus suos.* Saint Jacque (*e*) recommande aux Fideles de *confesser leurs péchez les uns aux autres.* Les Juifs d'aujourd'hui se confessent à peu prés comme nous, au lit de la mort. (*f*) Les plus ignorans ont une formule générale de confession qu'ils récitent : mais les autres expriment leurs péchez en particulier. Au commencement de l'année ils confessent aussi leurs péchez, étant dans une cuve pleine d'eau. Leur formule de confession a vingt-deux mots, autant qu'il y a de lettres dans l'alphabet, & à chaque fois qu'ils prononcent une parole de la confession, un homme qui est présent leur enfonce la tête dans l'eau, & le pénitent se frappe la poitrine avec la main droite. (*g*)

Ils se confessent aussi les uns aux autres pendant le jour de l'expiation solemnelle ; (*h*) & voici de quelle maniere cela se pratique. Deux Juifs se retirent dans un coin de la synagogue, l'un s'incline profondément devant l'autre, ayant le visage tourné vers le nord : celui qui fait l'office de confesseur frappe trente-neuf coups d'une laniére de cuir sur le dos du pénitent, en récitant ces mots : (*i*) *Dieu qui est miséricordieux condamne l'iniquité, mais il n'extermine point le pécheur : il a daigné détourner sa colére & n'a pas allumé toute sa colére.* Et comme il n'y a que treize mots dans ces paroles récitées en Hébreu, il les répéte trois fois, & frappe un coup à chaque mot ; ce qui fait trente-neuf mots ; & autant de coups. Pendant ce tems le pénitent déclare ses péchez, & se frappe la poitrine à chaque péché qu'il confesse. Aprés cela celui qui a fait l'office de confesseur, se prosterne par terre, & reçoit à son tour trente-neuf coups de foüets de son pénitent.

(*a*) *Levit.* v. 5. *Num.* v. 7.
(*b*) *Levit.* xvi. 6. 11.
(*c*) *Buxtorf. Synag. cap.* 20. *Morin. de Pœnit. lib.* 2. *cap.* 22. *lib.* 4. *cap.* 35. 36.
(*d*) *Act.* xix. 18.
(*e*) *Jacob.* v. 16.
(*f*) *Buxtorf. Synag. cap.* 35.
(*g*) *Idem cap.* 18.
(*h*) *Buxtorf. Synag. cap.* 20.
(*i*) *Psal.* lxxvii. 38.

On

Digitized by Google

On voit par là que l'uſage de confeſſer ſes fautes en détail & en particulier, & devant un homme, étoit ſuivi parmi les Juifs & les Chrétiens dés le tems des Apôtres, & l'a toûjours été depuis. Ainſi l'on ne dit rien que de trés-croyable, quand on avance que la confeſſion qui ſe faiſoit à ſaint Jean, étoit à peu prés comme celle qui eſt aujourd'hui uſitée parmi nous. Les Peres, & les meilleurs Commentateurs l'ont entendu en ce ſens. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait (*a*) le marque diſtinctement. *La Confeſſion des péchez*, dit-il, *eſt une marque d'une ame qui eſt pénétrée de la crainte de Dieu. Car celui qui craint le jugement de Dieu, ne rougit point de confeſſer ſes péchez; mais celui qui en rougit, n'a point une crainte véritable.* Saint Chryſoſtôme: (*b*) *La confeſſion eſt néceſſaire à ceux qui ſont nettoyez par le Baptême, & à ceux qui ne le ſont pas; ceux-ci, afin que les bleſſures profondes qui ſe ſont faites, puiſſent ſe guérir, & qu'ils puiſſent ſe préſenter aux ſacrez myſtéres; c'eſt-à-dire au Baptême. La confeſſion eſt auſſi néceſſaire à ceux qui ont été autrefois nettoyez par le Baptême, afin qu'ils puiſſent expier les fautes qu'ils ont commiſes depuis leur régénération, & mériter d'approcher de la ſainte Table.*

Grotius ſur cet endroit, ſe déclare pour la confeſſion particuliére, contre le ſentiment de la plûpart de ſes Confréres. » Quant à la queſtion » qu'on forme entre les Savans, dit-il, ſi dans les paſſages des Nombres, » & du Lévitique, où il eſt parlé de confeſſion, il s'agit d'une ſimple con- » feſſion de l'homme à Dieu; ou ſi l'homme devoit déclarer ſes péchez » aux Prêtres; je tiens pour trés-probable l'opinion de ceux qui veulent » que l'on ait fait une confeſſion particuliére de ſes péchez au Prêtre, » dans les choſes qui n'emportoient pas la peine de mort, contre le cou- » pable; car dans les autres cas, il ſuffiſoit de s'accuſer en général. Et il » eſt trés-croyable que la même choſe s'obſervoit avec encore plus de pié- » té & de confiance par ceux qui venoient à Jean-Baptiſte, qui étoit Prê- » tre & Prophéte, & d'ailleurs d'une fidélité reconnuë. On peut voir » ſur cela Maldonat, Janſénius, Eſtius, & les autres Commentateurs Ca- tholiques ſur le troiſiéme Chapitre de ſaint Matthieu.

Les Scholaſtiques demandent quelle étoit la forme du Baptême de S. Jean? (*c*) car il faut trouver dans les Sacremens la matiére, & la forme qui en font l'eſſence. Les uns ſoûtiennent que ſaint Jean n'avoit aucune forme particuliére pour ſon Baptême; défaut qui ſuffit ſeul pour l'exclure de la catégorie des Sacremens. D'autres (*d*) croyent qu'il conféroit ſon Baptême *au nom du Chriſt futur*; ce qu'on confirme par quantité de

(*a*) *Opus imperfectum in Matth. homil* 3.
(*b*) *Chryſoſt. in Matth. homil* 10. Voyez l'Homelie XXVIII. de ſaint Baſile, ſur la Pénitence.
(*c*) *Scot. Diſt.* 2. *qu.* 2. *art.* 1. *Durand. Gabr. Franc. Suarez.*
(*d*) *D. Thom.* 3. *part. qu.* 38. *art.* 6. *ad* 5. *Et alii multi.*

Digitized by Google

raisons de convenance. Mais il ne faut point attendre de preuves certaines & positives, d'une chose de fait que ni l'Histoire sacrée, ni l'Ecriture ne nous ont point apprises.

Le Baptême de saint Jean ne fut pas aboli avec lui ; & les Disciples qu'il avoit formé ne furent pas dissipez par sa mort. Quelques-uns d'entr'eux vinrent à JESUS-CHRIST, & se rangérent sous sa discipline ; & c'étoit l'intention de saint Jean, qu'ils prissent tous ce parti, comme il le montra assez par la députation qu'il lui fit étant en prison, quelque tems avant sa mort. (*a*) Les autres continuérent à prêcher la pénitence, & apparemment à donner son Baptême ; car on croit que pendant sa vie ses Disciples ne se mêlérent jamais de le donner ; (*b*) & il est certain qu'il ne leur commanda pas de continuer à le conférer aprés sa mort, puisqu'il savoit que le Messie devoit se manifester incontinent, & par sa manifestation abroger son Baptême. Mais ils ne laissérent pas de continuer à le donner, non-seulement dans la Judée, mais aussi ailleurs. Apollon qui étoit d'Alexandrie, homme savant, & zélé pour la Doctrine de JESUS-CHRIST, vingt ans aprés la mort du Sauveur, vint à Ephése, ne connoissant encore que le Baptême de Jean. (*c*) Et plusieurs Ephésiens, lorsque S. Paul y arriva aprés Apollon, (*d*) n'avoient reçû que ce Baptême, & ne savoient pas même s'il y avoit un Saint Esprit que l'on reçût par le Baptême de JESUS-CHRIST.

On dit qu'il y a encore aujourd'hui dans l'Orient (*e*) des Disciples de saint Jean-Baptiste, qu'on appelle *Sabis* ; ils sont en assez petit nombre, & répandus dans l'Arabie, dans la Perse, & le long du Golphe Persique. Ils ont pris leur origine dans la Caldée, & on croit qu'ils étoient d'anciens disciples de Zoroastre, dont ils retiennent encore beaucoup d'opinions. Ils reçurent le Baptême de saint Jean, & firent un mélange de la Doctrine Chrétienne, & des pratiques Judaïques ; à quoi ils ont ajoûté depuis plusieurs réveries du Mahométisme. Ces Chrétiens prennent le nom de saint Jean, parce qu'ils font saint Jean-Baptiste Auteur de leur créance, de leurs rits, & de leurs livres ; & eux-mêmes se qualifient, *Disciples de saint Jean*. Ils reçoivent tous les ans le Baptême de saint Jean, & ce Saint est leur grand & unique Saint, avec son pere & sa mere. Ils prétendent que le tombeau du Précurseur est proche de *Chuster*, capitale du Chusistan, où se trouve le plus grand nombre de ces *Sabis*. Ils croyent qu'au même endroit est la source du Jourdain.

Ils ne tiennent pas JESUS-CHRIST pour Fils de Dieu, mais seule-

(*a*) *Matth.* XI. 2. 3.

(*b*) *Cyrill. tract.* 2. *in Joan. cap.* 17. *August. tract.* 5. *in Joan. & lib.* 5. *de Baptismo, cap.* 13.

(*c*) *Act.* XVIII. 25.

(*d*) *Act.* XIX. 1.

(*e*) Chardin, voyage de Perse, t. 1. p. 307. & suiv. Gouvernement politique des Perses.

Digitized by Google

ment pour Prophéte, & pour l'Esprit de Dieu. Opinion qu'ils paroissent avoir prise des Mahométans. Ils ont une vénération pour la croix, qui va presque jusqu'à l'idolâtrie. Ils ont un livre appellé *Divan*, qu'ils tiennent pour sacré. On y lit que Dieu est corporel, & qu'il a un fils qui est Gabriël, par lequel il a créé le monde. Il créa aussi des Anges, & des Démons corporels, de l'un & de l'autre sexe, & capables d'engendrer. On dit qu'ils consacrent, ou croyent consacrer un pain pairi, avec du vin, & de l'huile; & qu'aprés l'avoir porté en procession, ils le mangent.

Ils ont des Evêques, & des Prêtres qui se succédent de pere en fils; leur Prêtre sacrifie une poule sur le bord d'un fleuve; on assure qu'une fois l'année ils immolent aussi un bélier. Ils reçoivent tous les ans leur Baptême par aspersion, ou par immersion, à leur volonté, & au nom de Dieu seul: car ils ne reconnoissent ni le Fils, ni le Saint Esprit. Les Prêtres se marient avec une fille vierge. Ils sont fort scrupuleux sur les purifications, & les impuretez, à peu prés comme les Juifs. Ils ont plusieurs femmes, & lorsqu'ils se marient, on les baptise l'époux & l'épouse dans un fleuve. On voit par tout cela que ces Chrétiens, si toutefois on peut les appeller de ce nom, ne sont ni Juifs, ni Idolâtres, ni Mahométans; & que l'ignorance & la superstition ont altéré les semences du Christianisme qu'ils avoient pû recevoir au commencement par quelque personne, comme Apollon, qui ne connoissoit que le Baptême de S. Jean-Baptiste. On peut consulter sur les Chrétiens de S. Jean, dont nous venons de parler, le R. P. Philippe de la Ste Trinité, Carme Déchaussé, dans son voyage d'Orient, imprimé à Lyon en 1652. au Liv. VI. Ch. 7. page 338. & suiv. où il rapporte plus au long leurs cérémonies & leur créance.

Calvin & Béze, (*a*) & ceux qui les ont suivi, soûtiennent que le Baptême de Jean-Baptiste est le même que celui de JESUS-CHRIST; & que ceux qui avoient reçû le premier, ne furent point baptisez de nouveau. L'un & l'autre avoient pour objet JESUS-CHRIST, & étoit le symbole de la pénitence, & de la rémission du péché. Saint Paul n'éxigea rien autre chose de ceux qui avoient été baptisez du Baptême de S. Jean, que de croire en JESUS-CHRIST d'une foy plus expresse, pour mériter la grace du pardon de leurs péchez. Ils ajoûtent que JESUS-CHRIST n'ayant point reçû d'autre Baptême que celui de Jean-Baptiste, si ce dernier étoit different du Baptême de JESUS-CHRIST, nous ne recevrions donc pas le Baptême du Sauveur.

Mais l'Evangile met une trop grande distinction entre ces deux Baptêmes, pour ne les pas distinguer. Le premier n'étoit qu'un Baptême d'eau, pour disposer à la pénitence: Le second est le Baptême du Saint

(*a*) *Vide Calv. & Bezam. in Act. XIX. 4. 5. Ligfoot. alii.*

Esprit, & du feu. (a) De plus, saint Luc dans les Actes (b) marque clairement que ceux qui n'avoient reçû que le Baptême de Jean, furent de nouveau baptisez au nom du Seignenr JESUS : *His auditis baptizati sunt in nomine Domini Jesu.* Il est ridicule de traduire comme ils font : *Et ceux qui écoutoient* Jean-Baptiste, *recevoient* de lui *le Baptême du Seigneur Jesus.* Il est certain que saint Jean prêchoit la venuë du Messie ; mais il est trés-douteux qu'il ait baptisé en son nom. Enfin dire que nous ne recevons pas le Baptême de JESUS-CHRIST, si nous ne recevons pas le Baptême qu'il a reçû, c'est un pur sophisme. Nous ne recevons pas le Baptême que JESUS-CHRIST a reçû, mais celui qu'il a institué. Il ne nous a pas commandé de recevoir le premier, il n'y a attaché aucune promesse : mais il nous a commandé de recevoir le second, & il y a attaché la promesse de la rémission des péchez. (c)

ARTICLE III.

Du Baptême de Jesus-Christ.

SI nous voulions entrer dans l'examen de tout ce qui regarde le Baptême institué par JESUS CHRIST, il nous faudroit plusieurs volumes. Les bornes que nous nous sommes prescrites dans cette Dissertation, ne nous permettent pas d'être si diffus. Nous nous contenterons d'examiner les circonstances du Baptême que JESUS-CHRIST reçut de Jean-Baptiste, & ces paroles du Précurseur, qui dit que JESUS-CHRIST (d) *est venu baptiser par l'Esprit & par le feu.* Voilà à quoi nous nous bornons, pour ne pas perdre de vûë le Texte de saint Matthieu, que nous avons entrepris d'expliquer.

Pendant que tout le peuple accouroit de tous côtez au Baptême de S. Jean, & que plusieurs même doutoient s'il n'étoit pas le Messie, JESUS vint aussi à lui pour être baptisé. Jean l'empêchoit, disant : C'est à moi à être baptisé de vous. Mais JESUS lui dit qu'il le laissât faire, qu'il vouloit accomplir toute justice, & toute perfection ; & en même tems il entra dans le Jourdain pour être baptisé. Mais au lieu que le commun des Juifs y confessoit ses péchez, JESUS n'eut pas plûtôt été plongé dans l'eau par la main de Jean, que fortant du Jourdain, le Ciel s'ouvrit sur lui, une colombe, symbole du Saint Esprit, descendit sur sa tête, & on

(a) *Matth.* III. 11.
(b) *Act.* XIX. 4. 5. Ἀκούσαντες δὲ ἐβαπτίσθησαν εἰς τὸ ὄνομα τοῦ Κυρίου Ἰησοῦ.
(c) *Matth.* XXVIII. 19. *Marc.* XVI. 16.
(d) *Matth.* III. 11.

Digitized by Google

oüit une voix, qui disoit : (a) *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection.* Ainsi cette démarche humiliante de JESUS, ne servit qu'à lui attirer des éloges, & des témoignages avantageux de la part de Jean-Baptiste, l'admiration des troupes, & une gloire miraculeuse de la part de son Pere avec la plenitude du Saint Esprit, qui descendit sur lui.

Quelques-uns (b) ont voulu douter que le Saint Esprit soit descendu sur JESUS en forme de colombe. Le Texte dit simplement ; (c) *Qu'il vit le S. Esprit qui descendoit comme une colombe* ; ce qui peut marquer la rapidité, l'impétuosité, la force avec laquelle il descendit ; comme une colombe, dont le vol est trés-rapide. D'autres (d) ont voulu que ç'ait été un tourbillon de flâmes en forme de colombe, qui vint se reposer sur lui, comme au jour de la Pentecôte le Saint Esprit descendit sur les Apôtres en forme de langue de feu : ce n'étoit point du feu, mais des langues en forme de feu. Mais toute l'antiquité (e) a pris ici une colombe à la lettre ; une vraye colombe, volante & vivante, qui fut vûë distinctement de tous ceux qui étoient présens. Elle descendit comme un éclair du fond des nuës, & parut avec tant d'éclat, que l'Evangéliste dit que *les Cieux s'ouvrirent* ; c'est-à-dire, qu'ils parurent s'ouvrir, & qu'on vit dans l'air une traînée de lumiére, comme quand le feu sort des nuës. Ce que le peuple exprime en disant, que les Cieux s'ouvrent & donnent ouverture à l'éclair, ou à la foudre. (f).

Saint Augustin (g) semble dire que de son tems il y avoit quelques personnes qui croyoient que le Saint Esprit s'étoit uni à la colombe, de même que JESUS CHRIST à l'humanité, & qui en inféroient, que le Saint Esprit étoit inférieur au Fils. *Qui ergo dicit columbam ad unitatem personæ Spiritui sancto fuisse conjunctam, ut ex illa & Deo una Spiritus sancti persona constaret, &c.* Quelques anciens Exemplaires Grecs de l'Evangile lisoient que cette colombe qui descendit sur JESUS-CHRIST, étoit blanche, & Lactance le marque de même. Mais l'opinion qui vouloit que le Saint Esprit se fut uni hypostatiquement à la colombe, est impertinente, & ne mérite pas d'être réfutée.

Saint Justin le Martyr (h) instruit apparemment par une ancienne tradition, dit qu'au moment que JESUS-CHRIST descendit dans le Jourdain, on vit un feu s'allumer sur les eaux : Et les Nazaréens racontoient

---

(a) *Matth.* III. 17.
(b) *Hammond. Le Clerc, Bouchart. Ligfoot. Brug.*
(c) Εἶδε τὸ πνεῦμα τοῦ Θεοῦ καταβαῖνον ὡσεὶ περιστερὰν.
(d) *Grotius. Vide & Bochr.*
(e) *Tertull. de carne Christi. August. de Agone Christiano, cap. 22. Justin. Dialog. cum Tryph. Origen. D. Thom.*
(f) *Vide Author. oper. imperfecti Ieronyme hic. Et in Ezech. I. Maldon Spanh.*
(g) *Tract. 99. in Johan.*
(h) *Justin. Martyr. Dialog. cum Tryph.*

ainſi le Baptême de JESUS-CHRIST dans leur Evangile. (*a*) *Et lorſque Jeſus fut ſorti de l'eau, la ſource de tout Eſprit Saint deſcendit, & ſe repoſa ſur lui, & lui dit: Mon Fils, j'attendois vôtre venuë dans tous les Prophétes, pour repoſer en vous; car vous êtes mon lieu de repos; vous êtes mon Fils premier-né, qui régnez éternellement.* L'Evangile des Ebionites, qui eſt le même que celui des Nazaréens, ou des Hébreux, portoit: (*b*) *Le Saint Eſprit deſcendit ſur lui, & auſſi-tôt tout le lieu fut éclairé d'une grande lumiére.* On lit la même choſe dans la Liturgie des Syriens, en l'endroit où ils racontent le Baptême du Sauveur. Le livre apocryphe de la prédication de ſaint Pierre, (*c*) portoit de même du feu qui parut dans cette occaſion. Un ancien Manuſcrit de ſaint Germain des Prez (*d*) a encore ces mots: *Et cum baptizaretur Jeſus, lumen magnum fulgebat de aquâ, ita ut timerent omnes qui congregati erant, &c.* Le Prêtre Juvencus, qui vivoit du tems de Conſtantin, a exprimé la même choſe par ces vers:

Hæc memorans vitreas penetrabat fluminis undas,
Surgenti manifeſta Dei præſentia claret.

Enfin pluſieurs Anciens (*e*) croyent que l'on entendit un tonnerre dans cette occaſion. Ils expliquent d'un tonnerre, ce qui eſt dit de la voix qui ſe fit entendre du Ciel. Et en effet, dans le ſtyle de l'Ecriture *une voix* du Ciel, ſignifie ordinairement le tonnerre. Le Seigneur fit entendre ſa voix au milieu du tonnerre, comme autrefois à Sinaï: (*f*) Et encore depuis, lorſque JESUS-CHRIST demanda à ſon Pere qu'il glorifiât ſon nom: *Pater clarifica nomen tuum.* On oüit une voix du Ciel, qui dit: (*g*) *Je l'ai glorifié, & je le glorifierai encore.* Ce que les troupes prirent comme un coup de tonnerre. Mais ceux qui l'avoit oüi plus diſtinctement, diſoient qu'un Ange lui avoit parlé. Et dans l'hiſtoire de la converſion de ſaint Paul, (*h*) il eſt dit que ceux qui l'accompagnoient entendoient la voix, ou le tonnerre, mais ne voyoient perſonne. Et ailleurs, (*i*) qu'ils virent la lumiére, ou l'éclair qui l'enveloppa; mais qu'ils n'entendirent pas la voix: ce qui ſe concilie aiſément, en diſant: Qu'ils oüirent bien le tonnerre, mais qu'ils n'entendirent pas d'une maniére diſtincte ces paroles: *Saul, Saul, pourquoi me perſécutes-tu?* Les Hé-

(*a*) *Apud Ieronym. lib.* IV. *Comment. in Iſai. cap.* XI.

(*b*) *Apud Epiphan. hæreſi* 30. *n.* 13. . . . Ἐπὶ αὐτὸν καὶ ὅλος περιέλαμψε τὸν τόπον φῶς μέγα.

(*c*) *Citatur in tract. de Baptiſmo hæret. inter opera Cypriani.*

(*d*) *Apud Martianæum nov. edit Evangel. ſecundum Matth.*

(*e*) *Ieronym. ſeu alius author Comment. in Pſal.* LXXV. 17. *Et tempore quo Deus locutus eſt, hic eſt Filius meus dilectus, in quo mihi complacui, facta eſt vox tonitrui vota ſimilis. Vide Euthym. & alios in Pſalm.* LXXVIII. 5. *& Hammon, hic.*

(*f*) *Exod.* XX. 18.

(*g*) *Joan.* XII. 29.

(*h*) *Act.* IX. 7.

(*i*) *Act.* XXII. 9.

Digitized by Google

breux appellent *Bath-kol*, fille de la voix, ou fille du tonnerre, la révélation de la tradition, supposant qu'elle a été faite à Moyse à Sinaï, au milieu des tonnerres, & des éclairs.

Toutes ces circonstances du feu, du tonnerre, de la voix du Pere, de la descente du Saint Esprit en forme de colombe, confirmoit admirablement ce que saint Jean avoit dit : (*a*) *C'est lui qui vous baptisera dans le Saint Esprit, & dans le feu.* De même que je vous plonge dans l'eau pour vous disposer à recevoir la rémission de vos péchez, ainsi il vous inondera en quelque sorte de l'abondance de son Saint Esprit ; il vous embrasera de ces saintes flammes ; pour accomplir ces promesses de Joël : (*b*) *En ce tems-là je répandrai mon Esprit sur toute chair ; vos fils & vos filles prophétiseront ; vos vieillards auront des visions & vos jeunes gens auront des songes prophétiques ; & j'envoyerai en ces jours-là mon Esprit sur mes serviteurs & sur mes servantes.*

Ce Baptême du Saint Esprit est entendu d'une maniére assez uniforme par les Anciens, & par les Modernes. Ils conviennent tous que dans le Baptême reçû dignement, le S. Esprit est répandu dans nos cœurs ; & que dans le Sacrement de Confirmation qui suit le Baptême, nous recevons la plenitude de cet Esprit Saint. Dans le Baptême nous sommes purifiez & rendus innocens ; dans la Confirmation nous sommes affermis & perfectionnez dans la grace, nous sommes revêtus d'un Esprit de force & de courage, pour résister aux ennemis de nôtre salut, & pour confesser courageusement le nom de Dieu. Mais quant au Baptême du feu, la chose est expliquée d'une maniere trés-differente.

Saint Hilaire (*c*) dit que nous ne recevrons ce Baptême de feu qu'au jour du Jugement. Le baptême d'eau ne suffisant pas pour nous donner le degré de pureté nécessaire pour entrer dans le Ciel, le feu du jugement purifiera ce qui nous reste de soüillures, & nous rendra dignes d'entrer dans le Ciel. Saint Ambroise croit (*d*) aussi que ce baptême de feu s'administrera à la porte du Paradis. C'est-là où il place le glaive de feu, dont il est parlé dans la Genése, (*e*) qui parut sur l'avenuë du Paradis terrestre, aprés le péché d'Adam. Saint Jean-Baptiste armé de ce glaive ardent, sera le ministre du Baptême de feu. Tous y passeront, nul ne sera dispensé de la rigeur de ce Baptême. Saint Pierre, saint Jean, & les autres Saints l'éprouveront, chacun selon ses mérites. Le Précurseur criera à haute voix à ceux qui n'ont que de légers péchez à expier : *Entrez hardiment, vous qui ne craignez point le feu.* Ils passeront sans ressentir la douleur des flammes ; parce que la charité dont ils brûlent, a déja con-

(*a*) *Matth.* III. 11.
(*b*) *Joel.* II. 28.
(*c*) *Hilar. in Psal.* CXVIII. *n.* 3. & *n.* 12.
(*d*) *Ambros. in Psal.* CXVIII. 11. 12. 13. 14. 15.
(*e*) *Genes.* III. 24.

Digitized by Google

ſumé ce qu'il y avoit en eux de défectueux, & de ſoüillé.

Origénes (*a*) & Lactance (*b*) mettent de même un feu à l'entrée du Ciel, au travers duquel tous les hommes doivent paſſer : mais avec cette différence, que les Saints & les Juſtes paſſeront au travers des flammes ſans ſe brûler, parce qu'elles ſe diviſeront pour leur donner paſſage. Le même Origénes (*c*) remarque ailleurs, que le Sauveur JESUS ſe tiendra ſur le bord du fleuve de feu, pour baptiſer ceux qui ſe préſenteront. Mais qu'il ne donnera pas ce Baptême indifféremment à tous ; ceux qui n'auront point reçû le Baptême de l'eau, & du S. Eſprit ; ou ceux qui y auront renoncé, n'auront aucune part au Baptême de feu, ni parconſéquent à la beatitude éternelle, à laquelle on n'entre que par-là ; à moins qu'on ne ſoit ſi pur, qu'on n'en ait point de beſoin. Car s'il ſe trouve encore du bois, du foin, de la paille, & d'autres choſes à purifier, tout cela paſſera par le feu. (*d*)

Saint Jerôme ſur ſaint Matthieu (*e*) donne deux explications aux paroles de Jean-Baptiſte : *Il vous baptiſera dans le Saint Eſprit, & dans le feu ;* ſoit, dit-il, que le Saint Eſprit ſoit ici nommé feu, comme il parut à la Pentecôte, lorſqu'il deſcendit ſur les Apôtres en forme de langues de feu ; ſoit que nous ſoyons baptiſez en ce monde du Baptême de l'Eſprit, & dans l'autre du Baptême de feu. Où l'on voit qu'il fait alluſion au ſentiment des Anciens que nous avons propoſé. Ce Baptême de feu dans l'autre vie, ſuivant l'idée d'Origénes, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Hilaire, & de ſaint Jerôme, eſt fondé ſur ces paroles de l'Apôtre : (*f*) *Si on éléve ſur le fondement de Jeſus-Chriſt un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuſes, de bois, de foin, de paille ; l'ouvrage de chacun paroîtra enfin, & le jour du Seigneur fera voir quel il eſt ; parce qu'il ſera découvert par le feu, & que le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun. Si l'ouvrage de quelqu'un demeure ſans être brûlé, il en recevra la récompenſe : Que ſi au contraire l'ouvrage de quelqu'un eſt brûlé, il en ſouffrira ; il ne laiſſera pas néanmoins d'être ſauvé, mais comme en paſſant par le feu.* C'eſt ce feu que les Peres des ſiécles ſuivans, & les Scolaſtiques ont appellé *Purgatoire.*

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait ſur ſaint Matthieu, (*g*) a entendu ſous le nom de feu, les tribulations, les peines, les tentations dont Dieu éxerce les ſiens en ce monde. Il obſerve que JESUS-CHRIST reçut le Baptême de l'eau de la main de ſaint Jean ; celui de l'Eſprit de la part du

---

(*a*) *Origen. homil.* 3. *in Pſal.* XXXVI. & *homil.* 24. *in Luc.*
(*b*) *Lactant. lib.* 7. *cap.* 21.
(*c*) *Origen. homil.* 24. *in Lucam.*
(*d*) *Idem homil.* 2. *in cap.* 2. *Jerem.*
(*e*) *Ieronym. in Matth.* III. 11. *Vide & Gregor.*
(*f*) 1. *Cor.* III. 13. 14. 15.
(*g*) *Author Oper. imperfecti, homil.* 3.

Pere

Digitized by Google

Pere éternel ; & celui du feu, dans la tentation qu'il ſouffrit dans le déſert, de la part du démon. (*a*) Saint Chryſoſtome (*b*) au contraire par le nom de feu entend une ſurabondance de graces, & une effuſion incompréhenſible de bien & de douceurs. Saint Baſile, (*c*) & Théophile d'Antioche (*d*) l'expliquent du feu de l'enfer. D'autres (*e*) veulent que Jean-Baptiſte prédiſe ici la deſcente du Saint Eſprit ſur les Apôtres en forme de flammes, & ce ſentiment eſt commun parmi les Commentateurs.

Quelques-uns ont crû que le terme *de feu*, étoit ajoûté en cet endroit. On ne le lit ni dans S. Marc, (*f*) ni dans ſaint Jean ; (*g*) mais on le lit dans ſaint Luc, (*h*) & on veut qu'il ſoit paſſé de là dans ſaint Matthieu. Il eſt certain qu'il y a un trés-grand nombre de manuſcrits de ſaint Matthieu où ce mot ne ſe trouve point. (*i*) L'édition de Complute l'a *omis* ; toutefois on le trouve dans le Syriaque, dans le Cophte, dans l'Arabe, le Perſan, l'Ethiopien, dans ſaint Cyprien, ſaint Hilaire, Origénes, & les autres Peres ; & quand on ne le liroit pas dans ſaint Matthieu, il faudroit toûjours le reconnoître dans ſaint Luc, où perſonne ne nie qu'il n'ait toûjours été. Ainſi la difficulté quant au fond ſubſiſte toûjours, puiſque ſaint Luc n'eſt ni moins autentique, ni moins inſpiré que ſaint Matthieu.

Saint Auguſtin (*k*) par *le feu* entend les exorciſmes qui précédent le Baptême d'eau : *Car d'où vient que les malins eſprits crient, je brûle, ſi les exorciſmes ne ſont pas un feu ? Or aprés le feu de l'exorciſme on arrive au Baptême.* Ailleurs (*l*) il s'explique d'une maniére plus ſimple, & plus naturelle, en diſant, que ſous le nom de feu en cet endroit, on peut entendre ou les tribulations que les Fidéles ſouffrent en ce monde ; ou le Saint-Eſprit lui même, qui apparut aux Apôtres en forme de feu, & qui embraſa leurs cœurs de ſes vives flammes, par la charité qu'il y repandit.

Quelques Anciens prenant les paroles de ſaint Jean au pied de la lettre, ont crû qu'il falloit joindre le feu au Baptême d'eau. Dés les premiers tems certains hérétiques le pratiquoient ainſi. Saint Clément d'Aléxandrie cite Héracléon, (*m*) qui dit que quelques-uns appliquent un fer rouge aux oreilles des baptiſez. On aſſure (*n*) que les Ethiopiens encore

(*a*) *Auth. Oper. imperf. homil.* 5.
(*b*) *Chryſoſt. homil.* XI. *in Matth.*
(*c*) *Baſil. lib.* 5. *contra Eunom. p.* 789.
(*d*) *Theophil. Antioch. lib.* 1.
(*e*) *Cyrill. Catechef.* 17. *Ieronym. hic. alii.*
(*f*) *Marc.* I. 8.
(*g*) *Joan.* I. 33.
(*h*) *Luc.* III. 16.
(*i*) *Vide nov. Teſt. edit Millii. in Matth.* III. 11. & *Prolegom.* 690. 1098. & 1177.
(*k*) *Auguſt. in Pſalm.* LXV. 11. 12.
(*l*) *Idem. Serm.* LXXI. *de verbis Apoſtoli Matt.* n. 19.
(*m*) *Clem. Alexand. lib.* Ἔνιοι μετὰ τοῦ ὕδατος. ἐπὶ τὰ ὦτα τοὺς βαπτιζομένους κατεσημήναντο.
(*n*) *Leon. Rauchvvolf. Itin. Orient lib.* 3. *c.* 17. *Paul. Jov. hiſt. lib.* 18. & *alii.*

Digitized by Google

aujourd'hui leur impriment des ſtigmates avec un fer chaud en trois endroits, ſavoir, ſur le nez, entre les yeux & ſur les temples. Le Pere Eugéne Roger dit, qu'ils ſe ſervent pour cela d'un petit fer à deux tranchans, qu'ils appliquent aux endroits que nous avons marquez. On veut que les Jacobites Chrétiens d'Orient donnent encore le Baptême des enfans avec l'application d'un fer chaud ſur le front, aprés leur avoir donné la circonciſion.

Mais M. l'Abbé Renaudot (*a*) qui a étudié à fond les rits, & les cérémonies des Orientaux, ſoutient que tout ce qu'on dit de ce prétendu Baptême par le feu eſt faux: & M. Ludolf (*b*) avouë que ni Grégoire Ethiopien qu'il conſultoit, ni les Peres Jéſuites dans leurs Rélations, n'en diſent rien. Mais il remarque que les peuples d'Afrique, tant Payens que Mahométans ont coutume de faire appliquer un cautére ſur les veines carothides, ou des temples, aux enfans nouveaux-nez, contre les catharres. Quelques Abyſſins pratiquent cela comme les autres; c'eſt ce qui a donné lieu à l'imagination de ceux qui ont conſidéré cette cérémonie, comme un acte de religion.

On lit (*c*) que les Séleuciens & les Hermiens baptiſoient avec le feu: mais la maniére dont ils adminiſtroient ce Sacrement ne nous eſt point connuë. Tertullien (*d*) ou un ancien Auteur de ſon nom, parlant de Valentin, dit qu'il faiſoit rebaptiſer ceux qui avoient reçû le Baptême hors de ſa ſecte, & qu'aprés les avoir plongez dans l'eau, il les faiſoit paſſer dans les flammes: *Bis decuit tingui, tradućte corpore flammâ*; ſans nous dire s'il les faiſoit ſauter par-deſſus le feu, ou s'il les faiſoit paſſer entre deux buchers; car ces cérémonies étoient en uſage parmi les Payens dans leurs luſtrations. (*e*) Un ancien Auteur (*f*) qui a écrit du Baptême des hérétiques contre ſaint Cyprien, réfute ceux qui prétendoient que le feu devoit ſe rencontrer avec l'eau dans le Baptême.

On ne peut donc pas douter aprés ces témoignages, qu'anciennement quelques hérétique n'ayent pris à la lettre les paroles de ſaint Jean-Baptiſte. Mais l'Egliſe n'a jamais approuvé aucune de ces pratiques ſinguliéres & ſuperſtitieuſes. Et ſans déterminer le ſens précis de ce paſſage: *Il vous baptiſera dans le Saint-Eſprit, & dans le feu*; elle a laiſſé la liberté de les entendre du S. Eſprit ſeul, ou du Purgatoire, ou des tribulations, & des maux temporels. Mais elle s'eſt toûjours déclarée contre ceux qui

(*a*) Renaudot, tom. 14. Perpétuité, c. 10. pag. 84.

(*b*) *Ludolf. Hiſt. Æthiop. lib. 3. cap. 6. n. 41, 42.*

(*c*) *Auguſt. hæreſ. 59. Philaſtr. cap. 55. 56. 57. de hæreſ.*

(*d*) *Tertull. lib. 1. Carminis contra Marcion.*

(*e*) *Moxque per ardentes ſtipulæ & crepitantis acervos*
Trajicias celeri ſtrenua membra pedo,
Omnia purgat edax ignis.

(*f*) *Tom. 1. Concil.*

Digitized by Google

les expliquoient d'un feu matériel, néceſſaire dans l'adminiſtration du Baptême de JESUS-CHRIST.

Nous avons donné ſur les Actes une Diſſertation ſur le Baptême au nom de JESUS CHRIST; & ſur la premiére Epître aux Corinthiens une autre Diſſertation ſur le Baptême pour les morts.

DISSERTATION

SUR LE PECHE' CONTRE LE S. ESPRIT.

LA difficulté qui fait le ſujet de cette Diſſertation, a été regardée par S. Auguſtin, (*a*) comme une des plus importantes, & des plus grandes qui ſoient dans les ſaintes Ecritures; & on en jugera comme lui, ſi l'on fait ſeulement attention au grand nombre de ſentimens divers qui ont partagez les Peres, & les Interprétes ſur cet article. Dans les choſes aiſées on ſe réünit aiſément: une marque certaine d'obſcurité dans les queſtions, eſt la multiplicité des interprétations. Il s'agit ici de deux choſes: La premiére, de ſavoir précisément en quoi conſiſte le péché contre le Saint-Eſprit: Et la ſeconde, en quel ſens on peut dire qu'il ne peut être remis, ni en ce monde, ni en l'autre.

Saint Athanaſe (*b*) qui écrit exprés ſur cette matiere, rapporte le ſentiment d'Origénes, & de Théognoſte, qui faiſoient conſiſter le péché contre le Saint-Eſprit, dans le crime que l'on commet aprés le Baptême. Ils ſembloient avoir en vûë ce paſſage de ſaint Paul: (*c*) *Il eſt impoſſible que ceux qui ont été une fois éclairez, qui ont goûté le don céleſte, qui ont reçû le Saint-Eſprit; qui ſe ſont auſſi nourri de la ſainte parole de Dieu, & qui aprés cela ſont tombez: il eſt, dis-je, impoſſible qu'ils ſe renouvellent à la pénitence; parce qu'autant qu'il eſt en eux, ils crucifient de nouveau le Fils de Dieu, & l'expoſent aux inſultes & au mépris.* De maniére que l'Apôtre dans ce paſſage auroit voulu exprimer la même choſe que JESUS-CHRIST, lorſqu'il dit, (*d*) *Quiconque aura parlé contre le Fils de*

(*a*) *Auguſt. ſerm. olim* XI. *nunc* LXXI. *n.* 8. *Verè in omnibus ſcripturis nulla major quæſtio, nulla difficilior invenitur.*

(*b*) *Athan.* Ep. 4. *ad Serapion. n.* 8. *g.* 10. &c. Οἱ παλαιοὶ διὰ τὸ βάπτισμα τῆς ἀφέσεως τῶν ἁμαρτιῶν, ἐν τῷ ἁγίῳ πνεύματι καὶ πυρὶ δεχόμενοι εἰς τὸ ἀμαρτάνειν, &c.

(*c*) *Hebræ.* VI. 4.

(*d*) *Matth.* XII. 31.

Digitized by Google

l'Homme, il lui sera remis: Mais si quelqu'un parle contre le Saint-Esprit, il ne lui sera remis ni en ce monde, ni en l'autre.

Origénes (*a*) s'expliquoit sur ceci d'une maniére remarquable. Le Pere Eternel, disoit-il, étend son empire sur tous les êtres créez, animez & inanimez; raisonnables & privez de raison. La domination du Fils ne s'étend que sur les êtres doüez de raison; & celle du Saint Esprit est bornée à ceux-là seuls à qui il a été communiqué par le Baptême. Lors donc que les Payens, ou les Cathécuménes, ou en géneral les Infidéles tombent dans le péché, ils offensent le Fils, & ils peuvent obtenir le pardon: mais lorsque l'homme fidéle & baptisé tombe dans le crime, il péche contre le Saint-Esprit, & ne mérite point de pardon; son péché est irrémissible.

Théognoste s'exprimoit un peu diversement, mais quant au fond il revenoit au même. Celui qui a transgressé la premiere, & la seconde barriére, disoit-il, c'est-à-dire, celui qui a violé les commandemens qu'il a reçûs du Pere ou du Fils, peut encore obtenir le pardon. Mais celui qui a outrepassé la troisiéme barriére, c'est-à-dire, le commandement qui lui a été donné en recevant le Baptême, n'a plus de remission à espérer. Le Pere & le Fils enseignent les foibles & les imparfaits, & le Saint-Esprit les parfaits. Les premiers méritent quelque indulgence; mais les autres seront traitez dans toute la rigueur de la justice. Ces idées sont assez conformes à la pratique des premiers siécles de l'Eglise, où les crimes commis aprés le Baptême, ne se remettoient qu'avec beaucoup de peines, & aprés une longue pénitence.

Saint Athanase n'approuve ni l'une ni l'autre de ces deux explications. Il remarque judicieusement que les Pharisiens à qui JESUS-CHRIST parloit, n'ayant pas reçû le Baptême, ils n'auroient rien compris à ce que le Sauveur vouloit leur dire, & n'auroit pas été du nombre de ceux qui commettoient le péché contre le Saint-Esprit, & que ces paroles regardoient principalement. De plus, ajoûte-t'il, s'il ne s'agit ici que des crimes commis depuis le Baptême; d'où vient que l'Apôtre ne désespere point du pardon de l'incestueux de Corinthe, (*b*) ni des Galates prévaricateurs? (*c*) D'où vient que l'Eglise condamne Novat, qui ferme la porte de la pénitence & du pardon, à ceux qui sont tombez aprés le Baptême? Et quant au passage de saint Paul qui dit, qu'il est impossible que ceux qui sont tombez aprés le Baptême, se renouvellent de nouveau par la pénitence. Saint Ambroise & la plûpart des autres Peres soutiennent que cela doit s'entendre d'un second baptême semblable au premier, le-

(*a*) *Origen. in Joan. tom. 2. edit. Huet. pag. 352. Vide & Origen. lib. 2. de princip. c. 3. p. 427. col. 2. E. F.*

(*b*) *2. Cor.* II. 10.

(*c*) *Galat.* IV. 19.

Digitized by Google

quel n'a jamais été reçû ni autorisé dans l'Egliſe : & qu'ainſi il eſt impoſſible que ceux qui tombent dans le crime, le reçoivent de nouveau, conformément à la déciſion de ſaint Paul.

Saint Athanaſe (*a*) croit que le péché contre le Saint-Eſprit, eſt celui des Phariſiens & de leurs ſemblables, qui étant inſtruits dans la Loi, & ne pouvant honnement douter que JESUS-CHRIST n'agit par un bon eſprit, avoient la malice d'attribuer ſes œuvres au démon : mettant ainſi par une horrible impiété le démon en la place de Dieu, & ne donnant pas au Fils de Dieu, un plus grand pouvoir qu'ils n'en attribuoient au démon. Tandis qu'ils n'attaquerent que ſon Humanité, le Sauveur les ſouffrit avec patience ; il eut pitié de leur aveuglement ; mais lorſqu'il vit qu'ils attribuoient au démon les œuvres qui n'avoient pour auteur que la Divinité, que le Saint-Eſprit, il les déclara coupables des ſupplices éternels ; il les menaça du ſouverain malheur.

Au reſte, quand il dit que les péchez commis contre le Fils de l'Homme, ſeront remis ; mais non pas celui qui ſera commis contre le Saint-Eſprit ; il n'entend pas que le Saint-Eſprit ſoit plus grand que le Fils ; le Fils & le Saint Eſprit n'ont qu'une même eſſence, & ne ſont qu'un ſeul Dieu. Il veut marquer ſimplement que le blaſphême contre le Saint-Eſprit, eſt plus grand que celui qui eſt prononcé contre le Fils. Car ce qu'on diſoit contre le Fils, ſe terminoit à ſon humanité, continuë toûjours S. Athanaſe ; mais ce qu'on diſoit contre le S. Eſprit, faiſoit injure à la Divinité. (*b*) (Il eſt à remarquer qu'en cet endroit S. Athanaſe ſous le nom d'Eſprit Saint, entend la Divinité du verbe ; maniére de parler fort commune parmi les anciens Peres.) Il ajoûte que les Magiciens de Pharaon, tout payens & tout magiciens qu'ils étoient, étoient moins aveuglez, & moins endurcis que les Phariſiens. Ceux-là voyant les miracles de Moyſe, avoüoient que le doigt de Dieu y étoit : (*c*) Ceux-ci voyant les œuvres miraculeuſes de JESUS-CHRIST, les attribuent à la magie, & au démon. Ce n'eſt donc pas ſans raiſon que le Sauveur leur déclare, qu'ils n'ont point de pardon à eſpérer pour leur blaſphême, ni en ce monde, ni en l'autre. En effet, à qui s'adreſſeront-ils pour cela, s'ils nient la Divinité du Fils ? Quelle vie, & quel bonheur peuvent eſpérer ceux qui rejettent celui qui eſt la vie, la vérité & la voye du Ciel ?

Saint Hilaire (*d*) & Théophile d'Antioche (*e*) ſuivent le ſentiment de S. Athanaſe, & croyent que le péché contre le S. Eſprit conſiſte à nier

(*a*) *Athanaſ. Ep. 4. ad Serapion. n.* 12. *Vide & Serm. in Matth. tom. 2. Oper. nov. collect. vet. PP.*

(*b*) *Athan. hic.* Τῷ γὰρ τῦ λόγῦ. Διὸ πᾶς ὁ εἰπὼν Χριστὸν πνεῦμα ἅγιον ὑπομένει,

(*c*) *Exod.* VIII. 19.

(*d*) *Hilar. in Matth. cap.* XII. *& cap.* XXVI. *n.* 5.

(*e*) *Theophil. Antioch. Comment. in Evangel. lib.* I.

la Divinité du Fils : *Cum cætera dicta gestaque liberali venia relaxentur*, dit saint Hilaire, *caret misericordiâ, si Deus negetur in Christo.* Il entend de même que saint Athanase la divinité sous le nom du S. Esprit : Car, ajoûte-t-il, qu'y a-t-il de plus indigne de pardon, que de nier que la divinité réside en JESUS-CHRIST, lorsqu'on lui voit produire toutes ses œuvres par l'esprit de Dieu ? *Quid enim tam extra veniam est, quàm in Christo negare quod Deus sit, cùm in Spiritu Dei opus omne consumet ?* Mais il ne nie point que ce péché ne puisse être expié par la pénitence, puisqu'ailleurs (*a*) il enseigne que le Fils de Dieu pardonne toutes sortes de péchez, pourvû qu'on retourne à lui par la pénitence & par la foy : *Omnium omninò peccaminum veniam nobis Dominus largitur ;* & qu'il a effectivement pardonné aux Juifs qui l'avoient crucifié. Saint Athanase (*b*) dit la même chose en plusieurs endroits, d'une maniére trés-formelle : il enseigne que JESUS-CHRIST ne refuse pas le pardon simplement à celui qui blasphême, mais à celui qui persévére dans le crime : Car, ajoûte-t-il, une digne pénitence efface toute sorte de péchez.

Saint Augustin s'est expliqué en plus d'une occasion sur la nature du péché contre le Saint-Esprit. Il avoit dit dans un endroit, (*c*) qu'il consistoit à attaquer la charité fraternelle par des motifs d'envie & de malice. Mais dans ses Rétractations (*d*) il ajoûte, qu'il faut pour rendre ce crime irrémissible, persévérer jusqu'à la fin dans ses mauvaises dispositions. Il faut que le pécheur méprise Dieu, (*e*) qu'il se mocque de sa bonté, qu'il désespére de sa miséricorde, qu'il refuse de faire pénitence, & qu'il persévére avec choix & délibération dans cet état, dans ce refus, dans ce mépris. Il répéte encore la même chose en d'autres passages, & c'est sa doctrine constante : *Peccatum in Spiritum Sanctum nullum intelligatur, nisi perseverantia in nequitia & in malignitate, cum desperatione indulgentiæ Dei.* (*f*) Il ajoûte, qu'il n'est pas permis aux hommes de juger de l'impénitence d'aucun homme vivant, parce que les trésors de la miséricorde de Dieu sont infinis, & que celui qui est aujourd'hui dans l'endurcissement, & dans l'impénitence, peut demain se convertir, & retourner

(*a*) *Hilar. in Matth. cap.* XXIII. *n.* 10.

(*b*) *Athanas. Serm. in Matth. tom.* 2. *nov. Collect. veter. PP.* Οὐκ ἔστιν ὁ Χριστὸς τῷ βλασφημήσαντι, ἐ μισοπονήσαντι ἐκ ἀφιεὶς ἁμαρτίας. Ἀλλὰ τῷ βλασφημοῦντι, εἰς ἣν ἐπιμένοντι τῇ βλασφημίᾳ, ἡ δὲ ἀξία λόγου μετανοία πάντα λύει τὰ ἡμαρτήματα. *Ita & de communi essentia, & respons. ad qu.* 12. *ad Antiochum & fragment. in Comment. in Matth. tom. parte* 2.

(*c*) *August. lib.* 1. *de Serm. Domini in monte, cap.* 12.

(*d*) *Retract. lib.* 1. *cap.* 19.

(*e*) *August. Expositione inchoata in Ep. ad Roman.* 14. *Ille peccat in Spiritum sanctum qui desperans, vel irridens atque contemnens prædicationem gratiæ per quam peccata diluuntur, & pacis per quam reconciliamur Deo, detrectat agere pœnitentiam de peccatis suis, & in eorum impiâ atque mortiferâ quadam suavitate perdurandum sibi esse decernit, & in finem usque perdurat.*

(*f*) *August. ibidem n.* 22. *Vide & serm.* LXXX. *nov. edit. n.* 20. *& seqq. Et Ep.* 85. *nov. edit. n.* 5. *Hoc peccatum est duritia cordis usque ad finem vitæ.*

Digitized by Google

à Dieu. Il conclut que pour empêcher que le péché contre le Saint-Esprit ne devienne irrémissible, il faut éviter l'obstination dans le mal, & se tenir uni à l'Eglise, dans laquelle seule s'obtient la rémission des péchez.

Il reconnoît qu'il y a plusieurs sortes de péchez contre le Saint-Esprit; (*a*) par exemple, ceux qui nient l'Eglise, ceux qui nient la Divinité du Saint-Esprit, ceux qui nient les miracles du Sauveur, & qui les attribuent à la magie: mais aucun de ces crimes n'est irrémissible par sa nature; il n'y a que l'impénitence finale, qui mérite ce nom. Saint Augustin réfute Origénes, & ceux qui comme lui vouloient que tous les crimes commis aprés le Baptême, fussent blasphêmes contre le Saint-Esprit. Il soûtient avec raison, que le Sauveur veut marquer ici une sorte de péché particulier, qui ne soit limité ni aux Chrétiens baptisez, ni même aux Juifs, mais qui s'étende à tous les hommes: un péché qui soit non-seulement difficile à pardonner, mais réellement irrémissible. Or il n'y en a aucun de cette sorte, si ce n'est l'impénitence finale, puisque l'Eglise prie pour la conversion de toute sorte de pécheurs, & qu'elle les exhorte tous à se convertir, & qu'elle les reçoit tous lorsqu'ils retournent à Dieu. Voilà tout le systême de saint Augustin sur cette matiére; & son sentiment a eu un grand cours depuis lui dans l'Eglise Latine.

Saint Chrysostome, (*b*) l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, imprimé sous son nom; (*c*) saint Isidore de Peluse, (*d*) & quantité d'autres, font consister le péché contre le Saint-Esprit à attribuer au démon les œuvres miraculeuses de JESUS-CHRIST; & son irrémissibilité dans la difficulté d'en obtenir le pardon. Voici comme saint Chrysostome paraphrase le passage de saint Matthieu, que nous expliquons ici: Vous m'avez chargé d'outrages; vous m'avez appellé séducteur, ennemi de Dieu, méchant: je veux bien vous le pardonner, si vous faites pénitence. Vous pouvez ignorer ce que je suis, & vous pouvez vous tromper en m'imputant des sentimens que je n'ai pas. Mais pouvez-vous ignorer les dons du Saint-Esprit, les guérisons qu'il a faites, les prodiges qu'il a opérez par mon moyen? Si donc vous l'offensez; si vous le niez; je ne vous dis pas absolument que vous n'en obtiendrez pas le pardon, je sai qu'il n'y a aucun péché irrémissible; mais il est bien malaisé d'en obtenir la rémission, puisque c'est-là le plus grand de tous les crimes, & que vous ne pouvez éviter les plus sévéres châtimens, à moins que vous n'en fassiez promptement une sérieuse pénitence. (*e*)

(*a*) *Augustin. serm.* LXXI. *n.* 8. 9. *& sequ.*
(*b*) *Chrysost. homil.* 42. *in Matth.*
(*c*) *Author. Oper. imperfecti in Matth. homil.* 31.
(*d*) *Isidor. Pelus. lib.* 1. *Ep.* 59.
(*e*) *Chrysost. loco citato,* Ὅτι οὐκ ἀπόλυτα ἀφίησι τὰ ἁμαρτήματα τοῦτο.

Digitized by Google

Saint Ambroiſe varie ſur le péché contre le Saint-Eſprit, & ſur ſon irrémiſſibilité. Dans ſon Commentaire ſur ſaint Luc, (*a*) il fait conſiſter ce crime à nier la Divinité du Fils, dans le même ſens que nous l'avons vû de ſaint Hilaire un peu auparavant, Dans le Livre du Saint-Eſprit, (*b*) il dit qu'il conſiſte à nier la dignité du Saint-Eſprit, & à imputer les œuvres du Saint-Eſprit au démon; c'eſt-là le comble du ſacrilége, puiſque nier le Saint-Eſprit, c'eſt auſſi nier le Pere & le Fils. Enfin dans le Livre de la Pénitence, (*c*) il étend le crime du blaſphême contre le S. Eſprit, aux hérétiques, & aux ſchiſmatiques. Quant à ſon irrémiſſibilité, il s'explique quelquefois, comme ſi ce péché étoit abſolument irrémiſſible. Mais ailleurs il parle plus clairement, & dit que l'Egliſe accorde, le pardon à tous ceux qui font une ſérieuſe pénitence, quelque péché qu'ils ayent commis.

Le ſentiment qui veut que l'héréſie ſoit le péché contre le Saint-Eſprit, n'eſt pas particulier à ſaint Ambroiſe; ſaint Auguſtin n'en a pas été éloigné, puiſqu'il enſeigne (*d*) que l'héréſie rompt l'union, nous ſépare de JESUS CHRIST, & nous ferme l'entrée de ſon Egliſe, hors de laquelle il n'y a point de pardon: *Quia hoc ſibi clauſit ubi remittitur.* L'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques, (*e*) & Philaſtrius (*f*) ſont dans la même penſée. Nul péché n'eſt plus véritablement irrémiſſible, que l'héreſie, dans laquelle on demeure juſqu'à la mort: mais l'Egliſe n'a jamais refuſé le pardon à ceux qui reviennent de l'héréſie dans ſon ſein, par un eſprit de pénitence, & par une ſérieuſe converſion.

L'Auteur des Queſtions ſur le vieux & le nouveau Teſtament, (*g*) croit que le péché contre le S. Eſprit, eſt de renoncer à Dieu, & que ce crime ne mérite aucun pardon. Hermas (*h*) croit que c'eſt le blaſphême contre Dieu, ce qui revient au ſentiment de l'Auteur que nous venons de citer. Saint Pacien (*i*) Evêque de Barcelonne, eſt plus exact dans l'idée qu'il nous donne de ce péché: il le fait conſiſter à attribuer au démon les œuvres du S. Eſprit; il enſeigne que ce péché eſt vraiment irrémiſſible; & il conclut contre les Novatiens, que s'il n'y a que celui-là d'irrémiſſible, tous les autres ſont donc dignes de pardon, étant accompagnez de la pénitence. *Hoc eſt ergo (blaſphemia in Spiritum ſanctum) quod non dimittetur: Reliqua bonis pœnitentibus, frater Symproniane, donantur.*

(*a*) *Ambroſ. in Luc. lib. x. n. 94.*

(*b*) *Idem lib. 1. de Spiritu S. cap. 3. Si quis Spiritûs ſancti dignitatem & poteſtatem abneget ſempiternam, & putet non in Spiritu Dei ejici damonia, ſed in Belſebub, non poteſt ibi exoratio eſſe venia, ubi ſacrilegii plenitudo eſt. Quia qui Spiritum negavit, & Deum Patrem negavit & Filium.*

(*c*) *Ambroſ. de Pœnitent. lib. 2. cap. 4.*

(*d*) *Auguſt. ſerm. LXXI. n. 34.*

(*e*) *Conſtit. Apoſt. lib. 6. cap. 18.*

(*f*) *Philaſtr. hareſi Rhetorii.*

(*g*) *Author. Quaſt. in utrumque Teſtament. inter opera Auguſtini qu. 102. Si idem eſt negare Dominum, quod peccare in Spiritum ſanctum, nulla venia ſperanda eſt negantibus.*

(*h*) *Hermas, Paſtor. lib. 3. ſimilit. 6. 8. 9.*

(*i*) *Pacian. Ep. 3. ad Symproniam.*

Saint

Saint Jérôme (*a*) rapporte plusieurs explications du passage de saint Matthieu, où le Sauveur dit que ce péché est irrémissible en ce monde, & en l'autre. Celui qui dit que le Fils de Dieu est possédé du démon, (*b*) & que ses œuvres sont faites au nom de Belsébub, ne mérite aucun pardon. Ou bien : Celui qui dira quelque chose contre le Fils de Dieu, par exemple, s'il le prend pour un simple homme, pour le fils d'un Charpentier, pour un homme de bonne chére, commet un péché ; mais qui est pardonnable, à cause de la bassesse apparente de la chair du Sauveur : *Quamquam culpâ non careat erroris, tamen habet veniam propter corporis vilitatem.* Mais celui qui voit les œuvres du Saint-Esprit, & qui ne pouvant les nier, ose toutefois par un principe de malice & d'envie, les contester, & les calomnier ; celui-là ne mérite aucun pardon. (*c*)

Le Pape saint Clement (*d*) croit que le péché contre le Saint-Esprit, le péché irrémissible, est celui du pécheur endurci & insolent, qui attaque Dieu, pour ainsi dire, de front, & qui s'éleve effrontément contre lui. L'Ecriture appelle cela, marcher à l'encontre de Dieu, (*e*) ou pécher la main levée ; *elatâ manu.* (*f*) C'est aussi dans ce sens que Grotius l'explique. Il donne pour exemple de ce crime, celui de Coré, & de ses adhérans, qui s'éléverent contre Dieu-même, & qui osérent l'outrager dans la personne de Moyse son serviteur, & d'Aaron son oint. Celui de Pharaon qui endurcit son cœur, quoique ses Magiciens mêmes lui eussent dit, que le doigt de Dieu étoit-là. (*g*) Celui d'Ananie & de Saphire, qui mentirent au Saint-Esprit, & qui tombérent morts aux pieds de saint Pierre. (*h*) Enfin celui de Simon le Magicien à qui l'Apôtre saint Pierre dit, (*i*) *Que ton argent soit avec toi en perdition.*

Cet Auteur (*k*) ne reconnoît ici ni la Divinité d'un Fils outragée, ni celle du Saint-Esprit ; mais seulement l'honneur qui est dû à Dieu blessé & attaqué : ce crime, selon lui, n'étoit irrémissible ni en ce monde, ni en l'autre. Mais il étoit simplement du nombre de ceux qui sont punis & en ce monde, & en l'autre. Il parloit aux Juifs conformément à leurs préjugez. Ils croyoient que leurs péchez étoient expiez ou dans cette vie par la pénitence, par le regret, par les peines de cette vie, par le jeûne, & l'humiliation, au jour de l'expiation solemnelle, ou par la mort corporelle ; d'où vient cette priére qu'ils font en mourant : *Que ma mort me serve pour le pardon de mes péchez.* Que s'ils tomboient dans quelque gran-

(*a*) *Hieronym. in Matth.* XII.
(*b*) *Ex Marco* III.
(*c*) *Vide eundem* Epist. 149. *ad Marcellam*
(*d*) *Clement. Rom. seu alius recognit. lib.* 2. cap. 23. Ex quo [illegible] *Vide not. Cotelier. in eum locum.*
(*e*) *Levit.* XXVI. 24. 28.
(*f*) *Num.* XV. 30. רמה ביד
(*g*) *Exod.* VIII. 19.
(*h*) *Act.* VIII. 18 19.
(*i*) *Act.* V. 3. 9.
(*k*) *Grot. in Matth.* XII. 31.

de faute, ils en étoient puni dans l'autre dans une espéce d'enfer; mais d'où ils étoient délivrez au plus tard aprés un an de peines. Le Sauveur veut donc dire ici aux Juifs, que le mépris de Dieu, ne s'expioit ni dans ce monde par les sacrifices, & par la pénitence, ni dans l'autre par les peines du Purgatoire; que c'étoit un péché mortel, & qui ne méritoit aucun pardon. Il ne parloit pas du jugement de l'Eglise Chrétienne, mais il faisoit allusion aux maximes des Juifs de ce tems-là. Tel est le sentiment de Grotius.

Hammond, & M. le Clerc (*a*) croyent que *le péché contre le Fils de l'Homme*, est celui du commun des Juifs, qui ne reconnoissoient pas JESUS-CHRIST pour le Messie, parce qu'ils s'imaginoient qu'il n'en rempliſſoit pas tous les caracteres; & que *le péché contre le Saint-Esprit*, est celui des Pharisiens, qui résistoient à l'éclat des miracles que JESUS-CHRIST opéroit, & qui étoient des preuves démonstratives, qu'il étoit le vrai Messie. Au lieu de le reconnoître en cette qualité, ils aimoient mieux dire qu'il n'opéroit ces miracles qu'au nom du démon. Le péché des premiers étoit un péché d'ignorance, qui s'expioit par les sacrifices, & par la confession des péchez qui accompagnoient les sacrifices. (*b*) Mais le crime des autres étoit de ceux qui sont soumis à la peine du retranchement, de l'anathême, ou de l'extermination, pour lesquels il n'y a dans la Loi ni hostie, ni expiation; non plus que pour les transgressions accompagnées de mépris & d'insolence.

Les Commentateurs Catholiques se sont partagez en deux classes: Les uns ont suivi saint Augustin, & ont entendu par le péché contre le Saint Esprit, l'impénitence finale: les autres l'ont expliqué de la malice affectée de ceux qui résistoient à l'évidence de la vérité; & ne voulant pas reconnoître les miracles de JESUS-CHRIST, les attribuoient malicieusement, & contre leur propre conviction, au prince des ténébres. C'est-là le crime des Pharisiens, à qui JESUS-CHRIST parloit. Ceux-là se rendent coupables du même crime, qui résistent à la vérité connuë, qui s'opposent aux gens de bien, qui les chargent de calomnies; qui contre leur propre conscience attribuent à la vanité, ou à l'hypocrisie, le bien qu'ils voyent faire en eux. Ce dernier sentiment est celui de saint Chrysostome, de saint Jérome, & de la plupart des meilleurs Commentateurs.

Le Sauveur parloit aux Juifs, & leur parloit un langage qu'ils entendoient. Ils savoient distinctement ce que c'étoit que pécher contre le Saint-Esprit, car encore qu'ils n'eussent peut-être pas une notion fort claire du Saint-Esprit, comme d'une personne de la Sainte Trinité, distin-

(*a*) *In Matth.* XII. 31.

(*b*) *Levit.* V. 1. 2. 5. *&c. Num.* XV. 28. *Hebr.* IX. 7.

Digitized by Google

guée de celle du Pere & du Fils ; ils savoient que le saint-Esprit parloit par la bouche des Prophétes, qu'il opéroit des merveilles par leur moyen, qu'il se reposoit sur eux, qu'il les animoit. On disoit communément parmi eux ; (*a*) *Attrister l'Esprit de Dieu* ; (*b*) *éteindre le Saint-Esprit* ; (*c*) *résister au Saint-Esprit* ; (*d*) *blasphémer contre le Saint-Esprit* ; (*e*) *outrager l'Esprit de grace*. Ces maniéres de parler étoient familiaires aux Hébreux.

Dans la circonstance dont il s'agissoit, le Sauveur oppose l'Esprit de Dieu au démon ; les Pharisiens attribuoient au mauvais esprit, ce que JESUS-CHRIST faisoit par le Saint-Esprit ; c'est donc-là précisément en quoi consistoit leur blasphême. Je vous pardonnerois, leur dit-il, les fautes que vous commettez contre moi ; vous pouvez ne me pas connoître pour ce que je suis : mais le blasphême que vous prononcez contre le Saint-Esprit, qui opére des miracles par mon moyen, comme vous n'en pouvez raisonnablement douter ; ce crime ne mérite aucun pardon, ni en ce monde, ni en l'autre.

Car les Juifs connoissoient des péchez de deux sortes : Les uns étoient expiez ou par des sacrifices ; ou par des peines temporelles exprimées dans la Loi ; ou par la pénitence, le jeûne, l'humiliation, l'aumône, &c. Les autres étoient punis dans l'autre vie, par des supplices éternels ; ou simplement par des peines passageres. Le péché contre le Saint-Esprit, le blasphême contre les œuvres de Dieu, ne se remettoit ni en cette vie, ni en l'autre. Il étoit puni en ce monde par la mort temporelle, & dans l'autre par des supplices éternels. La Loi condamne à la mort les blasphémateurs, (*f*) & les séducteurs, qui se disoient inspirez, quoiqu'ils ne le fussent pas. (*g*) Ces sortes de gens étoient en un sens coupables du péché contre le Saint Esprit, mais bien moins que les Pharisiens, qui voyoient dans JESUS-CHRIST toutes les marques de l'Esprit Saint ; outre la peine temporelle, ces crimes étoient punis dans l'autre vie d'un supplice éternel, à moins qu'ils ne fussent expiez dans celle-ci par une sérieuse pénitence.

C'étoit le sentiment commun des anciens Juifs, dont on voit des preuves certaines dans les Livres de la Sagesse, (*h*) des Maccabées, (*i*) dans

(*a*) *Psalm.* cv. 33. *Epheſ.* iv. 30. *Iſai.* lxiii. 10.
(*b*) 1. *Theſſ.* v. 19.
(*c*) *Act.* vii. 51.
(*d*) *Matth.* xii. 31. 32.
(*e*) *Hebr.* x. 29. *Spiritui gratiæ contumeliam fecit.*
(*f*) *Levit.* xxiv. 11. 12. 13. 14. *Num.* xv. 30. 31.
(*g*) *Deut.* xiii. 1. 2. 3.
(*h*) *Sap.* v. 2. *& ſeq. &* ii. 1. 2. 3. *&c.*
(*i*) 2. *Maccab.* xii. 42. 43. 4. *Maccab.* vii. *& alibi ſæpius.*

Joseph, (a) dans Philon, (b) & dans l'Evangile; car le Sauveur n'a rien enseigné de nouveau sur cet article, que les crimes capitaux, les péchez mortels étoient soumis à la peine de l'enfer. Les nouveaux Rabbins reconnoissent encore la gêne, ou l'enfer, dans lequel les méchans demeurent pour toûjours; & le Purgatoire, qui n'est distingué de l'enfer que par la durée du supplice qu'on y endure, où les bons expient ce qui leur reste à expier de leurs fautes. (c)

Il y avoit donc, selon eux, des crimes qui se remettoient en l'autre vie; & d'autres qui ne se remettoient pas. Judas Maccabée fit une cueillette de quarante dragmes d'argent qu'il envoya à Jérusalem, afin qu'on y offrît des sacrifices pour ceux qui étoient morts dans le combat, (d) en punition de la faute qu'ils avoient commise en prenant dans un temple de l'or consacré aux idoles, contre la défense expresse de la Loi. (e) Le blasphême contre le Saint-Esprit, étoit du nombre des péchez qui ne se remettent point dans l'autre vie; c'est-à-dire, que ni la durée des peines du Purgatoire, ni les sacrifices & les priéres que l'on fait pour en abreger la durée, ou pour en diminuer la grandeur, ne sont pas capables de les expier; & de les effacer. Voilà la véritable explication du passage qui fait le sujet de cette Dissertation.

Le blasphême contre le Saint-Esprit, qui ne se remet ni dans ce monde, ni dans l'autre, n'est donc pas tout péché mortel qui se commet par un Chrétien aprés le Baptême, comme l'ont enseigné Origénes, Théognoste, & quelques autres. Les Pharisiens à qui JESUS-CHRIST parloit, ne pouvoient être coupables de ces crimes; mais il est notoire que le Sauveur vouloit marquer une espece de péché particulier; au lieu que ces Auteurs l'expliquent en général de tous les péchez mortels, commis aprés le Baptême. Ce ne peut être non plus le crime d'héréfie; les Pharisiens n'y étoient pas tombez, & le Sauveur leur parle comme à des gens qui etoient liez de communion avec tous les Juifs, & qui occupoient même les premieres charges dans la Synagogue. (f) *Super cathedram Moysi sederunt Scribæ & Pharisæi.*

Ceux qui font consister le blasphême contre le Saint-Esprit, à nier la Divinité du Fils, ou celle du Saint-Esprit, ne paroissent pas avoir pris le sens de JESUS-CHRIST dans son étenduë. Il ne s'agissoit point là de la Divinité du Saint-Esprit, le Sauveur ne l'avoit pas encore prêchée d'une maniére bien distincte. Il n'en parla clairement qu'à ses Disciples

---

(a) *Joseph. lib. 2. de bello cap. 7. pag. 788.*
(b) *Philo de Præmiis & pœnis, pag. 713. & de profugis p. 358.*
(c) Léon de Modéne, partie 4. chap. 10. Bartholon, Bibl. Rab. tom. 2. Basnage, liv. 6. ch. 32. Hist. des Juifs.
(d) *2. Marc. XII. 43.*
(e) *Deut. VII. 25.*
(f) *Matth. XXIII. 2.*

Digitized by Google

seuls, peu avant sa mort, & encore aprés sa Résurrection. Et quant à sa propre Divinité, il semble dire dans le passage même que nous expliquons, que si les Pharisiens n'avoient d'autre crime que celui de ne le pas connoître pour ce qu'il est, que cette faute leur seroit remise. Il n'exigea la créance de sa Divinité, & ne la fit clairement annoncer qu'aprés sa Résurrection.

On ne peut contester à saint Augustin, & à ceux qui l'ont suivi, que l'envie, la malice qui attaque la charité du prochain, lors même qu'elle persévére jusqu'à la fin de la vie, ni que l'impénitence finale, ne soient des péchés irrémissibles de leur nature. Mais on peut nier que ce soit là le blasphême contre le saint Esprit. Ces crimes violent la sainteté de Dieu, & la charité du saint Esprit; ils font injure à la puissance, & aux divins attraits de sa grace, à laquelle ils s'opposent, & qu'ils détruisent autant qu'il est en eux. Mais ils n'y ont pas une opposition plus directe que tant d'autres crimes, à qui personne ne donnera le nom de blasphême contre le saint Esprit.

J'en dis de même de l'apostasie, du renoncement à la foy, du blasphême du nom de Dieu, que quelques anciens ont pris pour le péché contre le saint Esprit. Ces crimes sont grands, ils ne méritent point de pardon, à moins qu'on ne retourne à Dieu par une solide pénitence. Mais pourquoi leur donner le nom de blasphêmes contre le saint Esprit, plûtôt qu'à l'idolâtrie, au faux serment, & à tant d'autres crimes, qui attaquent la majesté, la puissance, la bonté de Dieu? L'insolence du pécheur qui irrite Dieu en péchant avec hardiesse, & *la main levée*, est punie en ce monde, & en l'autre par de grands châtimens. Mais nous ne voyons point la raison d'en faire le péché contre le saint Esprit, comme le veut Grotius: il n'est pas plus injurieux au saint Esprit, qu'au Pere, & au Fils.

Les Théologiens comptent ordinairement six péchez, qui attaquent principalement la personne divine du saint Esprit: Savoir, 1°. L'impénitence finale. 2°. Le déséspoir. 3°. L'obstination dans le mal. 4°. Attaquer une vérité connuë. 5°. Présumer trop de la bonté de Dieu, & ne cesser pas de l'offenser. 6°. Etre piqué de jalousie contre ceux qui s'aiment d'une charité sincere. Mais tout cela n'est pas précisément ce que JESUS-CHRIST reproche aux Pharisiens. Il leur reproche d'attribuer malicieusement au démon les miracles qu'il faisoit, & qu'ils ne pouvoient naturellement douter qu'ils ne fussent des œuvres du doigt de Dieu.

Le crime de Simon le Magicien, qui demandoit à achetter le pouvoir de faire des miracles, & celui d'en faire pour qui il voudroit, (*a*) en leur

(*a*) *Act.* VIII. 20. 21. 22.

Digitized by Google

imposant les mains, comme faisoient les Apôtres aux nouveaux baptisez, est aussi le crime contre le saint Esprit, puisque ce malheureux imputoit à la magie, & aux prestiges des démons, ce qu'il voyoit faire aux Apôtres. Il les regardoit comme des Magiciens, mais plus habiles, plus grands & plus puissans que lui: Il vouloit acheter leur secret, pour le revendre ensuite à d'autres. Ainsi saint Pierre lui parle, comme s'il doutoit de la rémissibilité de son crime: *Pœnitentiam age, si fortè remittatur tibi.* Il veut lui faire sentir le grand besoin qu'il a d'une longue & sérieuse pénitence.

Jesus-Christ dit que ce péché ne sera remis ni en ce monde, ni en l'autre; c'est-à-dire, qu'il est irrémissible par sa nature, il s'oppose directement à la bonté, à la miséricorde, à la grace du saint Esprit il ferme en quelque sorte par sa propre disposition, toutes les portes au pardon, il y forme des obstacles presque insurmontables. C'est comme un malade qui dans une maladie mortelle, non-seulement négligeroit & mépriseroit les remédes, & les avis des Médecins; mais qui feroit tout le contraire de ce qu'il faudroit qu'il fit pour guérir. Il faut des miracles pour convertir de tels pécheurs. (*a*) Ce n'est donc pas assez de dire avec saint Chrysostome, & quelqu'autres, que ce péché est nommé irrémissible, parce qu'il est mal-aisé à guérir. Il faut de plus reconnoître qu'il a une malice intrinseque, naturellement opposée au pardon. Ce n'est pas que l'on mette des bornes à la puissance, ou à la miséricorde de Dieu, ni qu'on conteste à l'Eglise le pouvoir qui lui a été donné par Jesus-Christ, de remettre tous les péchez, sans exception, ce qui étoit l'héresie de Novat. On est convaincu que dans la rigueur il n'y a aucun péché absolument irrémissible; que Dieu est toûjours prêt à recevoir le pécheur qui se convertit sincerement, & que l'Eglise est toûjours disposée à le reconcilier avec son Seigneur, pourvû qu'il donne des preuves de son retour, par sa douleur & son repentir. C'est à ce sentiment que l'on doit rappeller l'expression de saint Pacien, (*b*) qui paroît dire un peu trop, en mettant le blasphême contre le saint Esprit, hors du rang des péchez qui peuvent se remettre dans l'Eglise.

(*a*) *Vide Maldon. & Menoch. in Matth.* xii. 31.

(*b*) *Pacian. Ep. 3. ad Sympronian.*

Digitized by Google

COMMENTAIRE
LITTERAL
SUR L'EVANGILE
DE
SAINT MARC.

Digitized by Google

Digitized by Google

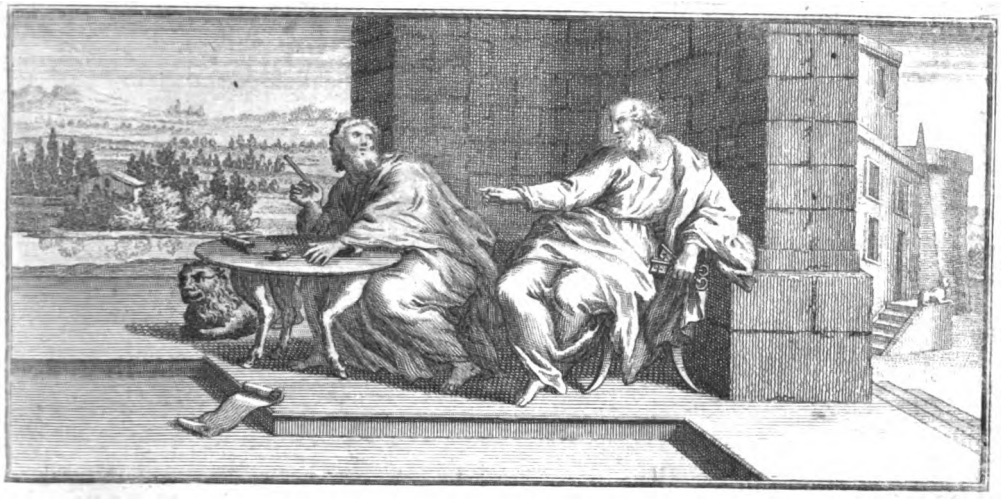

COMMENTAIRE LITTERAL SUR L'EVANGILE DE SAINT MARC.

CHAPITRE PREMIER.

Baptême donné par Jean-Baptiſte. JESUS *eſt baptisé, & ſe retire au déſert. Sa tentation. Il va en Galilée. Vocation de ſaint Pierre, de S. André, de S. Jacque, & de S. Jean. Guériſon de la belle-mere de ſaint Pierre, & d'un Lépreux.*

℣. 1. *INitium Evangelii Jeſu Chriſti, Filii Dei.*

℣. 1. LE commencement de l'Evangile de JESUS-CHRIST Fils de Dieu.

COMMENTAIRE.

INITIUM EVANGELII. *Le commencement de l'Evángile de Jeſus-Chriſt, Fils de Dieu.* Ces paroles ſont ou le ſimple titre de l'Evangile de ſaint Marc, ou le commencement de ſon récit, que l'on doit joindre à ce qui ſuit de cette ſorte: *Le commencement de l'Evangile de Jeſus-Chriſt, ſuivant qu'il eſt écrit dans Iſaie.* Il commence ſon Evangile à la trentiéme année de JESUS-CHRIST, ſuivant l'Ere vulgaire, au lieu que ſaint

Digitized by Google

2. *Sicut scriptum est in Isaïa Prophetâ: Ecce ego mitto Angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te.*

3. *Vox clamantis in deserto: Parate viam Domini, rectas facite semitas ejus.*

4. *Fuit Joannes in deserto baptizans, & prædicans baptismum pœnitentiæ in remissionem peccatorum.*

2. Comme il est écrit dans le Prophéte Isaïe: J'envoye mon Ange devant vôtre face, qui *marchant* devant vous, vous préparera le chemin.

3. *On entendra* dans le désert la voix de celui qui crie: Préparez la voye du Seigneur, rendez droits ses sentiers.

4. Jean étoit dans le désert, baptisant & prêchant le baptême de pénitence, pour la rémission des péchez.

COMMENTAIRE.

Jean prend dès la génération éternelle du Verbe, avant tous les tems. Saint Matthieu, de sa génération temporelle; & saint Luc, de la conception de saint Jean-Baptiste. Ceux qui prennent ceci comme un simple titre, joignent ce qui suit: *Ainsi qu'il est écrit dans le Prophéte Isaïe*, avec ces paroles du ℣. 4. *Jean étoit dans le désert, &c.* Ce saint Précurseur accomplissoit par sa prédication, la parole d'Isaïe, qui dit, *qu'on entend dans le désert une voix, qui crie: Préparez la voye du Seigneur.*

℣. 2. SICUT SCRIPTUM EST IN ISAIA PROPHETA. *Comme il est écrit dans le Prophéte Isaïe.* Saint Marc cite ici deux Prophétes: Malachie par ces paroles: (*a*) *J'envoye mon Ange devant vôtre face, qui vous préparera le chemin.* Et Isaïe, (*b*) par celles-ci: *On entend dans le désert la voix de celui qui crie, &c.* Toutefois il se contente de citer Isaïe, comme le plus ancien, & le plus connu des deux. Les Auteurs du nouveau Testament, en usent souvent de même. Ils citent sous le nom de Prophétes en général, ou d'un Prophéte en particulier, plusieurs passages ramassez, dont ils ne font, pour ainsi dire, qu'un tissu. Plusieurs anciens Exemplaires Grecs manuscrits, & la plûpart des imprimez, lisent: *Comme il est écrit dans les Prophétes.* Mais la leçon de la Vulgate paroît la plus autorisée, & la meilleure. Elle est suivie par les Versions Syriaques, la Gotique, la Cophte, l'Arménienne, la Persanne, l'Arabe. Saint Irénée lit l'une & l'autre: mais Origénes, saint Athanase, saint Jérôme, & Porphyre, (*c*) suivent la leçon de nos Exemplaires Latins, qui se trouve aussi dans plusieurs manuscrits Grecs. (*d*)

℣. 4. PRÆDICANS BAPTISMUM POENITENTIÆ IN REMISSIONEM PECCATORUM. *Prêchant le baptême de la Pénitence, pour la remission des péchez.* Nous avons montré dans la Dissertation sur le Baptême, que celui de Jean-Baptiste étoit établi, non pour remettre les pé-

(*a*) *Malach.* III. 1.
(*b*) *Isai.* XL. 3.
(*c*) *Apud Origen. lib. 2. contra Celf.*
(*d*) *Apud Mill. hic.*

Digitized by Google

5. *Et egrediebatur ad eum omnis Judæa regio, & Jerosolymitæ universi, & baptizabantur ab illo in Jordanis flumine, confitentes peccata sua.*

6. *Et erat Joannes vestitus pilis cameli, & zona pellicea circa lumbos ejus, & locustas & mel silvestre edebat. Et prædicabat dicens:*

7. *Venit fortior me post me: cujus non sum dignus procumbens solvere corrigiam calceamentorum ejus.*

8. *Ego baptizavi vos aquâ, ille verò baptizabit vos Spiritu sancto.*

9. *Et factum est: in diebus illis venit Jesus à Nazareth Galilææ: & baptizatus est à Joanne in Jordane:*

5. Tout le pays de la Judée, & tous ceux de Jérusalem venoient à lui, & confessant leurs péchez, ils étoient baptisez par lui dans le fleuve du Jourdain.

6. Or Jean étoit vêtu de poil de chameau, il avoit une ceinture de cuir autour des reins, & vivoit de sauterelles & de miel sauvage. Il prêchoit, en disant:

7. Il en vient un autre après moi, qui est plus puissant que moi: & je ne suis pas digne de délier le cordon de ses souliers, en me prosternant *devant lui*.

8. *Pour moi*, je vous ai baptisez dans l'eau: *mais pour lui*, il vous baptisera dans le Saint Esprit.

9. En ce même-tems JESUS vint de Nazareth, *qui est en* Galilée, & fut baptisé par Jean dans le Jourdain.

COMMENTAIRE.

chez, mais simplement pour disposer le peuple à faire pénitence, & par là à recevoir la rémission des péchez dans le Baptême de JESUS-CHRIST. *Baptismum pœnitentiæ, quasi candidatum remissionis & sanctificationis in Christo subsecuturæ*, dit Tertullien.

℣. 6. PILIS CAMELI. *Il étoit vêtu de poil de chameau*; d'une étoffe grosse & rude, faite toute entiére de poil de chameaux: car les tissus de lin, & de poil étoient absolument interdits chez les Juifs. (*a*)

℣. 7. PROCUMBENS SOLVERE CORRIGIAM CALCEAMENTORUM. *Je ne suis pas digne de délier le cordon de ses souliers.* Saint Matthieu (*b*) lit: *Je ne suis pas digne de porter ses souliers.* Les délier, & les porter, étoit l'office des esclaves. Saint Marc copie & abrége saint Matthieu presque par tout; il ne s'astreint pas toutefois à répéter toûjours ses paroles; il se contente d'en rendre le sens, & la pensée. Voyez aussi le ℣. 11.

℣. 8. SPIRITU SANCTO *Il vous baptisera dans le Saint Esprit.* Il vous donnera le baptême, avec la rémission des péchez, & le Saint Esprit. Le Saint Esprit qui descendit sur les Apôtres le jour de la Pentecôte, est appellé le Saint Esprit, par le Sauveur lui même. (*c*) *Jean a baptisé dans l'eau, mais pour vous, vous serez baptisez dans le saint Esprit, avant qu'il soit peu de jours.*

(*a*) *Levit.* XIX. 19.
(*b*) *Matth.* III. 11.
(*c*) *Act.* I. 5.

Digitized by Google

10. *Et ſtatim aſcendens de aqua, vidit Cœlos apertos, & Spiritum tamquam columbam deſcendentem, & manentem in ipſo.*

11. *Et vox facta eſt de Cœlis: Tu es Filius meus dilectus, in te complacui.*

12. *Et ſtatim Spiritus expulit eum in deſertum.*

10. Et auſſi-tôt qu'il fut ſorti de l'eau, il vit les Cieux s'ouvrir, & l'Eſprit en forme de colombe, deſcendre & demeurer ſur lui.

11. Et une voix ſe fit entendre du Ciel: Vous êtes mon Fils bien-aimé; c'eſt en vous que j'ai mis toute mon affection.

12. Auſſi-tôt après l'Eſprit le pouſſa dans le déſert;

COMMENTAIRE.

℣. 10. ASCENDENS DE AQUA, VIDIT, &c. *Auſſi-tôt qu'il fut ſorti de l'eau, il vit les Cieux s'ouvrir.* Auſſi-tôt que JESUS fut ſorti de l'eau, Jean-Baptiſte vit les Cieux s'ouvrir; car le miracle étoit principalement pour lui. (*a*) *Jean lui rendit témoignage, diſant: J'ai vû l'Eſprit Saint deſcendre ſur lui, & s'y repoſer en forme de colombe; & je ne le connoiſſois point; Mais celui qui m'a envoyé baptiſer dans l'eau, m'a dit: Celui ſur qui vous verrez deſcendre le Saint Eſprit, & ſe repoſer ſur lui; c'eſt lui qui baptiſe dans le Saint Eſprit.* Ce n'eſt pas à dire que JESUS ne l'ait pas vû; il eſt même aſſez croyable que la plus grande partie du peuple fût témoin du miracle. Saint (*b*) Luc remarque que JESUS étant ſorti de l'eau, ſe mit en priére, & comme il prioit, les Cieux s'ouvrirent ſur lui.

℣. 11. IN TE COMPLACUI. (*c*) *C'eſt en vous que j'ai mis toute mon affection.* Les Exemplaires Grecs imprimez, & quelques manuſcrits, liſent comme dans ſaint Matthieu: *en qui j'ai mis toute ma complaiſance.* Mais ſaint Luc eſt conforme à nôtre Vulgate, auſſi-bien que le plus grand nombre des Manuſcrits.

℣. 12. STATIM SPIRITUS EXPULIT EUM. *Auſſi-tôt l'Eſprit le pouſſa dans le déſert.* Les Textes Grec & Latin portent à la lettre: (*d*) *L'Eſprit le chaſſa dans le déſert.* Mais il faut entendre ce terme, chaſſer, dans un ſens plus doux, pour, il le conduiſit, il l'engagea à aller dans le déſert. JESUS ſe ſépara de Jean-Baptiſte, & ſe retira dans un lieu entiérement deſert, où il n'avoit pour compagnie que les bêtes: *Eratque cum beſtiis.* Il fut baptiſé dans un déſert; (*e*) mais il s'avança plus avant dans le déſert.

℣. 13. ANGELI MINISTRABANT ILLI. *Les Anges le ſervoient.* Après qu'il eut été tenté du démon, & qu'il l'eut ſurmonté, les Anges s'appro-

(*a*) *Joan.* I. 32. 33. 34.

(*b*) *Luc.* III. 21. 22. Καὶ Ἰησοῦ βαπτισθέντος, καὶ προσευχομένου, ἀνεῳχθῆναι τὸν οὐρανὸν,

(*c*) Ἐν σοὶ εὐδόκησα. Ita Luc. III. 22. *ſed Matt.* III. 17. Ἐν ᾧ εὐδόκησα.

(*d*) Τὸ πνεῦμα αὐτὸν ἐκβάλλει εἰς τὴν ἔρημον.

(*e*) *Matth.* III. 1.

Digitized by Google

13. *Et erat in deserto quadraginta diebus, & quadraginta noctibus: & tentabatur à Satana: eratque cum bestiis, & Angeli ministrabant illi.*

14. *Postquam autem traditus est Joannes, venit Jesus in Galilæam, prædicans Evangelium regni Dei.*

13. Où il demeura quarante jours & quarante nuits. Il y étoit tenté par satan; & il étoit parmi les bêtes sauvages, & les Anges le servoient.

14. Mais aprés que Jean eut été mis en prison, JESUS vint dans la Galilée, prêchant l'Evangile du Royaume de Dieu.

COMMENTAIRE.

chérent pour le servir, ainsi que le raconte saint Matthieu. (*a*) Béde croit que les Anges le servirent tout le tems qu'il fut dans le désert; & Ligfoot veut que le démon l'ait tenté invisiblement, & que les Anges l'ayent servi visiblement pendant les quarante jours; & qu'à la fin le démon voyant qu'il ne réüssissoit pas à le tenter invisiblement, prit une forme visible, & voulut se mêler de le servir, comme faisoient les Anges de lumiére.

℣. 14. POSTQUAM AUTEM TRADITUS EST JOANNES *Aprés que Jean eut été mis en prison, Jesus vint dans la Galilée.* Hérodes Antipas ayant épousé Hérodiade femme de son frere Philippe, qui étoit encore vivant, en fut fortement repris par Jean-Baptiste. (*b*) Ce Prince pour se défaire d'un censeur si rigide, le fit arrêter, sous prétexte qu'il attiroit trop de peuple à lui à l'occasion de son baptême, & de ses prédications. (*c*) Vers ce même-tems le bruit se répandit que JESUS baptisoit aussi, & que tout le monde alloit à lui; en sorte que les disciples même de Jean, en avoient conçû de la jalousie, (*d*) quoique JESUS ne baptisât pas lui-même, mais seulement ses Disciples. (*e*) Le Sauveur craignant que les Pharisiens, jaloux de sa réputation, ne portassent Pilate à l'arrêter, sous le même prétexte qu'Hérode avoit arrêté Jean-Baptiste, jugea à propos de se retirer dans la Galilée, où il n'avoit rien à craindre de la part de Pilate, puisque son gouvernement ne s'étendoit pas sur cette Province: ni de la part d'Hérode, contre qui il n'avoit rien dit, & dont il n'étoit pas connu. Voilà la maniére dont nous croyons qu'on peut expliquer cet endroit, qui est si fort embarrassant. Saint Marc décrit ici l'empriſonnement de saint Jean, comme étant arrivé immédiatement aprés le retour de JESUS du désert; mais il est constant qu'il n'arriva qu'assez long-tems aprés.

℣. 15. QUONIAM IMPLETUM EST TEMPUS. *Le tems est accompli.*

(*a*) *Matth.* IV. 11.
(*b*) *Luc.* III. 19. *Marc.* VI. 17. *Matth.* XIV. 3 4.
(*c*) *Joseph. Antiq. lib.* 18. *cap.* 7.
(*d*) *Joan.* III. 22. 25. 26.
(*e*) *Joan.* IV. 1. 2.

Digitized by Google

15. *Et dicens: Quoniam impletum est tempus, & appropinquavit regnum Dei: pœnitemini, & credite Evangelio.*

16. *Et prætereiens secus mare Galilææ, vidit Simonem, & Andream fratrem ejus, mittentes retia in mare, (erant enim piscatores.)*

17. *Et dixit eis Jesus: Venite post me, & faciam vos fieri piscatores hominum.*

18. *Et protinus relictis retibus, secuti sunt eum.*

19. *Et progressus inde pusillum, vidit Jacobum Zebedæi, & Joannem fratrem ejus, & ipsos componentes retia in navi:*

20. *Et statim vocavit illos. Et relicto patre suo Zebedæo in navi cum mercenariis, secuti sunt eum.*

21. *Et ingrediuntur Capharnaum, & statim sabbatis ingressus in synagogam, docebat eos.*

15. Et disant: Puisque le tems est accompli, & que le Royaume de Dieu est proche Faites pénitence, & croyez à l'Evangile.

16. Or un jour qu'il marchoit le long de la mer de Galilée, il vit Simon & André son frere: qui jettoient leurs filets dans la mer; car ils étoient pêcheurs.

17. Et Jesus leur dit: Suivez-moi, & je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes.

18. En même tems ils quittérent leurs filets, & le suivirent.

19. De là étant un peu avancé, il vit Jacque fils de Zébédée, & Jean son frere, qui étoient aussi dans une barque, où ils racommodoient leurs filets:

20. Il les appella à l'heure-même, & ils le suivirent, ayant laissé dans la barque Zébédée leur pere avec ceux qui travailloient pour lui.

21. Ils vinrent ensuite à Capharnaum; & Jesus entrant d'abord le jour du sabbat dans la synagogue; il les instruisoit:

COMMENTAIRE.

Le tems marqué par les Prophétes, par Jacob: (*a*) *Le sceptre ne sortira point de Juda, ni l'Empire de sa race, jusqu'à la venuë de celui qui doit être envoyé, & qui est l'attente des Nations.* Et par Daniel: (*b*) *Soixante & dix semaines sont déterminées sur votre peuple, & sur la ville sainte, jusqu'à la destruction de l'iniquité, & jusqu'à l'expiation de la prévarication, & du péché, & jusqu'à la venuë de la Justice éternelle, & l'accomplissement de la Prophétie, & de la vision, & de l'onction du Saint des Saints.* Voilà les tems de la venuë du Messie bien marquez: ces tems se trouvent accomplis à la prédication de Jean, & à celle de Jesus-Christ.

℣. 16. Vidit Simonem, et Andream. *Il vit Simon & André.* S. Marc retranche beaucoup de faits marquez dans les autres Evangélistes. On peut voir nôtre Harmonie, ou suite historique des quatre Evangiles. Simon & André connoissoient déja Jesus-Christ, puisqu'assez long-tems auparavant André l'avoit été voir dans sa maison, & y avoit ensuite amené Pierre son frere. Voyez saint Jean Chap. I. 36. 37. 43. mais jusqu'alors ils n'avoient point été tellement attachez à lui, qu'ils

(*a*) *Genes.* XLIX. 10. (*b*) *Dan.* IX. 24.

Digitized by Google

22. *Et stupebant super doctrina ejus : erat enim docens eos, quasi potestatem habens, & non sicut Scribæ.*

23. *Erat in synagoga eorum homo in spiritu immundo : & exclamavit,*

24. *Dicens : Quid nobis, & tibi, Jesu Nazarene : venisti perdere nos ? scio qui sis, Sanctus Dei.*

22. Et ils étoient étonnez de sa doctrine, parce qu'il les instruisoit, comme ayant autorité, & non pas comme les Scribes.

23. Or il se trouva dans leur synagogue un homme possedé de l'esprit impur, qui s'écria,

24. Disant : Qu'y a-t-il entre vous & nous, JESUS de Nazareth ? Etes-vous venu pour nous perdre ? Je sai qui vous êtes : *Vous êtes* le Saint de Dieu.

COMMENTAIRE.

ne retournassent à leur mêtier de pêcheurs. (*a*)

℣. 21. INGREDIUNTUR CAPHARNAUM. *Ils vinrent ensuite à Capharnaüm.* C'est la seconde fois qu'il vint dans cette ville : mais à cette fois il y vint pour y fixer sa demeure ordinaire, si l'on peut donner ce nom à la vie que nôtre Sauveur a menée sur la terre, pendant sa prédication.

℣. 22. STUPEBANT SUPER DOCTRINA EIUS. *Ils étoient étonnez de sa doctrine.* Pour trois raisons : La premiere, parce qu'il n'avoit jamais étudié : La seconde, parce que sa doctrine étoit d'une élevation admirable : Et la troisiéme, parce qu'il parloit avec un air de maître, & d'une autorité qui imposoit ; bien different en cela des Scribes, & des Docteurs de la Loi, dont toute la science étoit une science d'opinion, & une vaine montre d'étude, & de recherches puisées dans les écrits, ou dans la tradition de leurs ancêtres. Ce que JESUS-CHRIST disoit étoit original, & de source, & avec cela soûtenu des miracles continuels qu'il faisoit.

℣. 23. ERAT IN SYNAGOGA EORUM HOMO, &c. *Il se trouva dans leur synagogue un homme possédé de l'esprit impur.* Ces sortes de gens n'étoient donc pas exclus des assemblées de Religion ; & apparemment celui-ci n'étoit tourmenté du démon que par accez. Ce miracle n'est point dans saint Matthieu ; mais dans saint Luc, chap. IV. 31. 32. & suivans.

℣. 24. VENISTI PERDERE NOS ? (*b*) *Etes-vous venu pour nous perdre ? Je sai qui vous êtes : Vous êtes le Saint de Dieu.* Etes-vous venu pour détruire nôtre empire, pour nous reléguer dans les enfers ? (*c*) On demande ici si le démon connoissoit véritablement le Fils de Dieu, comme

(*a*) *Matth.* IV. 13.

(*b*) Plusieurs Manuscrits lisent : *Venisti ante tempus.* Ce qui est imité de saint Matthieu, Chap. VIII. 29.

(*c*) *Euthym. Theophyl. Maldo. Grot. Bengs.*

25. *Et comminatus est ei Jesus, dicens: Obmutesce, & exi de homine.*

26. *Et discerpens eum spiritus immundus, & exclamans voce magna exiit ab eo.*

25. Mais Jesus lui parlant avec menaces, lui dit: Tais-toi, & sors de cet homme.

26. Alors l'esprit impur l'agitant avec de violentes convulsions, & jettant un grand cri, sortit hors de lui.

COMMENTAIRE.

il s'en vante en cet endroit: *Je sai qui vous êtes: Vous êtes le Saint de Dieu.* Dans ce même Chapitre saint Marc (*a*) dit que le Fils de Dieu faisoit taire les démons, parce qu'ils savoient qui il étoit: *Non sinebat ea loqui, quoniam sciebant eum.* Et S. Luc (*b*) dans le passage paralléle à saint Marc, dit la même chose. Depuis que le démon eut été vaincu tant de fois dans le désert, lorsqu'il tenta Jesus-Christ, est-il croyable qu'il ait ignoré qui il étoit? Plusieurs habiles Interprétes (*c*) croyent qu'il en avoit douté jusqu'alors, mais qu'ensuite il n'en douta plus. Mais d'autres (*d*) soûtiennent qu'il ne sçut parfaitement que Jesus-Christ étoit le Fils de Dieu, & le Messie, qu'aprés sa résurrection; jusques-là il hésitoit encore. Les abaissemens du Sauveur, sa vie pénible, les persécutions qu'il souffroit, sans employer la force pour les réprimer; le soin qu'il prenoit de cacher ses actions les plus éclatantes; son attention à rapporter à Dieu son Pere, la gloire de toutes ses actions, trompoient le démon, & l'entretenoient dans le doute. S'il eût connu Jesus-Christ, auroit-il inspiré à Judas le dessein de le trahir? (*e*) Auroit-il porté les Juifs à le crucifier? (*f*) Ceux des Anciens (*g*) qui ont crû que le songe de la femme de Pilate, qui lui donna tant d'inquiétude sur le sujet de Jesus-Christ, venoit du démon, qui commençoit à craindre que ce Juste ne fût le Messie; ont crû sans doute que jusqu'alors il l'avoit ignoré. C'est ce qui nous paroît le plus probable.

℣. 25. Obmutesce. *Tais-toi, & sors de cet homme.* Le Fils de Dieu ne veut point recevoir ce témoignage du pere de mensonge, dit saint Chrysostome. (*h*) Il rejette un témoignage suspect & de flaterie, & de fausseté; comme le remarque Tertullien. (*i*) Il ne veut pas que sa Divinité soit divulguée si-tôt. Les tems, & les momens n'étoient pas encore venus; & les esprits des peuples n'étoient pas disposez à recevoir une vérité comme celle-là. Voyez le ℣. 34.

(*a*) *Infrà* ℣. 34.

(*b*) *Luc.* IV 41.

(*c*) *Vide Mald. Grot. Brug. Bedam, hic.*

(*d*) *Vide Ieronym. in Matth.* VIII. 29. *Aug. lib.* IX. *de Civit. cap.* 21. *Remig. apud D. Thom. in Matth.* VIII.

(*e*) *Joan.* XIII. 2.

(*f*) 1. *Cor.* II. 8. *Si enim cognovissent, numquam Dominum gloriæ crucifixissent.*

(*g*) *Ignatius Ep. ad Philipp. Beda, in Matth.* XXVII. 19. *alii.*

(*h*) *Chrysostom. & Euthym. hic. & Tertull. obiter lib.* IV. *contra Marcion, Et Ambros. lib.* VI. *in Luc. n.* 102.

(*i*) *Tertull. lib.* IV. *contra Marcion.*

℣. 26.

Digitized by Google

27. *Et mirati sunt omnes, ita ut conquirerent inter se dicentes: Quidnam est hoc? Quænam doctrina hæc nova? Quia in potestate etiam spiritibus immundis imperat, & obediunt ei.*

28. *Et processit rumor ejus statim in omnem regionem Galilææ.*

29. *Et protinùs egredientes de synagoga, venerunt in domum Simonis & Andreæ, cum Jacobo, & Joanne.*

30. *Decumbebat autem socrus Simonis febricitans: & statim dicunt ei de illa.*

31. *Et accedens elevavit eam, apprehensâ manu ejus: & continuò dimisit eam febris, & ministrabat eis.*

32. *Vespere autem facto cùm occidisset sol, afferebant ad eum omnes malè habentes, & dæmonia habentes:*

33. *Et erat omnis civitas congregata ad januam.*

27. Tous en furent dans un si grand étonnement, qu'ils se demandoient les uns aux autres: Qu'est-ce que ceci, & quelle est cette nouvelle doctrine? Il commande même avec empire aux esprits impurs, & ils lui obéïssent.

28. Sa réputation se répandit en même-tems dans toute la Galilée.

29. Si-tôt qu'ils furent sortis de la synagogue, ils vinrent avec Jacque & Jean en la maison de Simon, & d'André.

30. Or la belle-mere de Simon étoit au lit, ayant la fiévre: ils lui parlérent aussi-tôt d'elle;

31. Et lui s'approchant la prit par la main, & la fit lever. Au même instant la fiévre la quitta, & elle les servoit.

32. Sur le soir le soleil étant couché, ils lui amenérent tous les malades, & les possedez;

33. Et toute la ville étoit assemblée devant sa porte.

COMMENTAIRE.

℣. 26. DISCERPENS EUM. *L'agitant avec de violentes convulsions.* Il montroit par-là qu'il ne quittoit qu'avec dépit, & malgré lui ce malheureux qu'il possédoit. (*a*) Saint Luc (*b*) dit qu'il le jetta par terre au milieu de l'assemblée, mais qu'il ne le blessa point; il l'agita simplement & le renversa; mais Dieu ne permit pas que ni sa chûte, ni ses convulsions, lui causassent aucune blessure remarquable.

℣. 27. QUÆNAM DOCTRINA HÆC NOVA? *Quelle est cette nouvelle doctrine?* Ce n'est pas que JESUS-CHRIST enseignât des nouveautez, ni qu'il prêchât au fond une autre Loi que celle qu'ils avoient reçûë: mais ils admiroient son autorité, & les miracles dont il accompagnoit ce qu'il disoit. Ils étoient surpris de la maniere pleine d'empire avec laquelle il commandoit aux démons.

℣. 32. VESPERE AUTEM FACTO, CUM OCCIDISSET SOL. *Sur le soir, le soleil étant couché*; & le sabbat étant passé; car il commençoit le Vendredy au soir, & finissoit le Samedy au soir, aprés le coucher du soleil. Alors l'obligation de demeurer en repos ne les retenant plus, ils accoururent à la maison de saint Pierre, où JESUS demeuroit, & lui

(*a*) *Maldon. Grot. Brug.*

(*b*) *Luc.* IV. 35. Μηδὲν βλάψαν αὐτὸν

Digitized by Google

34. *Et curavit multos; qui vexabantur variis languoribus, & dæmonia multa ejiciebat, & non sinebat ea loqui, quoniam sciebant eum.*

35. *Et diluculo valdè surgens, egressus abiit in desertum locum, ibique orabat.*

36. *Et prosecutus est eum Simon, & qui cum illo erant.*

37. *Et cùm invenissent eum, dixerunt ei: Quia omnes quærunt te.*

38. *Et ait illis, Eamus in proximos vicos, & civitates, ut & ibi prædicem: ad hoc enim veni.*

34. Il guérit plusieurs malades de diverses maladies; & il chassa plusieurs démons, & il ne leur permettoit pas de dire qu'ils le connoissoient

35. Le lendemain s'étant levé de fort grand matin, il sortit, & s'en alla dans un lieu déſert, où il prioit.

36. Simon, & ceux qui étoient avec lui, l'y suivirent:

37. Et l'ayant trouvé? ils lui dirent: Tout le monde vous cherche.

38. Il leur répondit: Allons aux villages, & aux villes d'ici à l'entour, afin que j'y prêche aussi; car c'est pour cela que je suis venu.

COMMENTAIRE.

amenérent tous les malades de la ville.

℣. 34. CURAVIT MULTOS. *Il guérit plusieurs malades.* Il en guérit autant qu'on lui en présenta. Saint Luc (*a*) dit qu'il leur imposa les mains à chacun d'eux, les uns aprés les autres, & qu'il les renvoya guéris.

℣. 35. ET DILUCLO VALDE. *Le Lendemain s'étant levé de fort grand matin, il sortit, & s'en alla dans un lieu déſert.* Saint Matthieu ne rapporte pas cette particularité; & saint Luc qui la raconte, sans parler de l'heure du matin, dit simplement que le lendemain, le jour étant venu, (*b*) il se retira dans un lieu déſert, à l'insçû de tout le monde. Toutefois saint Pierre, & les autres Disciples l'atteignirent, & lui dirent que tout le peuple le cherchoit, & s'étoit mis à le suivre.

℣. 36. PROSECUTUS EST EUM SIMON. *Simon & ceux qui étoient avec lui, l'y suivirent.* Ou plûtôt, *l'y poursuivirent*, suivant la force du Grec; (*c*) car JESUS étoit parti sans eux. Saint Pierre, saint André, saint Jacque, & saint Jean furent les premiers qui s'apperçûrent de son absence, & qui le suivirent. Les troupes vinrent aprés, & le trouverent aussi.

℣. 38. EAMUS IN PROXIMOS VICOS. *Allons aux villages, & aux villes d'alentour, afin que j'y prêche aussi.* Saint Luc nous apprend que ces troupes qui étoient venuës, arrêtérent JESUS, & ne vouloient pas qu'il les quittât. (*d*) Mais qu'il leur dit, qu'il avoit aussi à prêcher aux

(*a*) Luc. IV. 41.
(*b*) Luc. IV. 42. Γενομένης δὲ ἡμέρας.
(*c*) Κατεδίωξαν αὐτὸν ὁ Σίμων, καὶ οἱ μετ' αὐτοῦ.
(*d*) Luc. IV. 42. 43.

Digitized by Google

39. *Et erat prædicans in synagogis eorum, & in omni Galilæa, & dæmonia ejiciens.*

40. *Et venit ad eum leprosus deprecans eum: & genu flexo dixit ei: Si vis, potes me mundare.*

41. *Jesus autem misertus ejus, extendit manum suam, & tangens eum, ait illi: Volo, mundare.*

42. *Et cùm dixisset, statim discessit ab eo lepra, & mundatus est.*

43. *Et comminatus est ei: statimque ejecit illum,*

44. *Et dicit ei: Vide nemini dixeris: sed vade, ostende te Principi Sacerdotum, & offer pro emundatione tua, quæ præcepit Moyses in testimonium illis.*

45. *At ille egressus cœpit prædicare, & diffamare sermonem, ita ut jam non posset manifestè introire in civitatem, sed foris in desertis locis esset, & conveniebant ad eum undique.*

39. Il prêchoit *en effet* dans leurs synagogues, & par toute la Galilée, & il chassoit les démons.

40. Pendant ce tems-là un lépreux vint à lui, qui le priant, & se jettant à genoux, lui dit: si vous voulez, vous pouvez me guérir.

41. JESUS en eut pitié; & étendant la main, il le toucha, & lui dit: Je le veux soyez guéri.

42. Dés qu'il eut dit cette parole, la lépre quitta cet homme, & il se trouva guéri

43. JESUS le renvoya aussi-tôt, aprés lui avoir défendu fortement *d'en parler*,

44. En lui disant: Gardez-vous bien de rien dire de ceci à personne; mais allez-vous montrer au Prince des Prêtres, & offrez pour vôtre guérison, ce que Moyse a ordonné, afin que cela leur serve de témoignage.

45. Mais cet homme l'ayant quitté commença à parler de sa guérison, & à la publier par tout: de sorte que JESUS ne pouvoit plus entrer dans la ville à cause du monde, mais il se tenoit dehors dans les lieux déserts, & on venoit à lui de tous côtez.

COMMENTAIRE.

autres villes; que c'étoit pour cela que son Pere l'avoit envoyé. S. Marc dit qu'il étoit sorti de Capharnaüm à cette intention. (*a*)

℣. 40. VENIT AD EUM LEPROSUS, *Pendant ce tems-là un lépreux vint à lui.* Ce lépreux est le même dont il est parlé dans saint Luc, v. 12. & suivans; fort différent d'un autre marqué dans saint Matthieu, VIII. 2. 3. 4. qu'il guérit aprés le Sermon qu'il avoit fait sur la montagne.

℣. 44. OSTENDE TE PRINCIPI SACERDOTUM *Allez vous montrer au Prince des Prêtres.* Le Grec lit simplement: (*b*) *Montrez-vous au Prêtre*, ou *aux Prêtres*, en plurier, comme portent le Syriaque, & le Persan. Quelques Manuscrits Grecs, lisent: *au Grand-Prêtre*, de même que la Vulgate. Mais il est certain qu'il n'étoit pas nécessaire de recourir au grand-Prêtre, pour être déclaré guéri, & pour être restitué dans le commerce du monde.

(*a*) *Marc. hic.* Εἰς τοῦτο γὰρ ἐξῆλθον.

(*b*) Σεαυτὸν δεῖξον τῷ ἱερεῖ. *Quidam:* Ἀρχιερεῖ. *Leicest. Cod. Velez. Paris. 5. apud Mill. hic.*

Digitized by Google

v. 45. DIFFAMARE SERMONEM. *Il commença à parler de sa guérison, & à la publier par tout. Sermo* est mis ici pour *Res*. L'Ecriture met souvent *la parole*, pour *la chose*. Ce lépreux ne fit-il pas mal de désobeir à JESUS-CHRIST, qui lui avoit défendu de parler de sa guérison? Les Anciens (*a*) l'excusent unanimement, lui, & tous les autres qui en ont usé de même dans de semblables occasions. Nôtre Sauveur ne prétendoit pas leur imposer une obligation étroite, de ne parler de ce qui ne pouvoit demeurer caché; (*b*) c'étoit un effet de sa modestie. Les malades ainsi guéris n'agissoient ni par mépris, ni par un esprit de désobéissance contre leur bienfaiteur; ils suivoient un mouvement tout contraire. Ils se laissoient aller à ce que leur reconnoissance, & leur tendresse leur inspiroient. Il étoit nécessaire que les miracles se divulgassent, pour la gloire de Dieu; & il étoit bon que le Sauveur nous montrât l'exemple de modestie, & d'humilité. *Quantum ad gloriæ humanæ aversionem pertinebat, vetuit eum divulgare*, dit Tertullien: (*c*) *Quantum autem ad tutelam legis, jussit ordinem impleri.*

L'Evangéliste ajoûte, que JESUS-CHRIST *ne pouvoit plus rentrer dans la ville, à la vûë du monde*, parce que les peuples l'auroient arrêté, & qu'il n'auroit pû se tirer du milieu de la foule, qui l'auroit comme assiégé. Il vouloit se réserver pour prêcher aux villages, & aux peuples de la campagne. *Il ne pouvoit plus*, signifie, *qu'il ne vouloit pas*, pour les raisons qu'on a dites. Saint Luc (*d*) & saint Marc témoignent qu'il demeuroit dans des lieux déserts, vacant à l'oraison, & que les peuples l'y venoient trouver de toutes parts.

(*a*) *Chrysost. Ieronym. Beda, Teophylact. ad Matth.* IX. 31.
(*b*) *Vide Ieronym. Gregor. Magn. Bedam, in Matth.* IX. 31.
(*c*) *Tertull. lib. 4. contra Marcion.*
(*d*) *Luc.* V. 16.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Guérison du Paralytique. Vocation de saint Matthieu à l'Apostolat. Murmure des Pharisiens de ce que JESUS *mange avec les Publicains, & de ce que ses Disciples ne jeûnent pas comme eux.* JESUS *excuse ses Disciples, qui cüeilloient, & froissoient des épis le jour du Sabbat.*

℣. 1. *ET iterum intravit Capharnaum post dies.*

2. *Et auditum est quòd in domo esset, & convenerunt multi, ita ut non caperet, neque ad januam: & loquebatur eis verbum.*

℣. 1. QUelque tems aprés il revint à Capharnaüm.

2. Aussi-tôt qu'on eut oüi dire qu'il étoit en la maison, il s'y assembla un si grand nombre de personnes, que *ni le dedans du logis*, ni tout l'espace d'auprés de la porte ne les pouvoit contenir; & il leur prêchoit la parole *de Dieu*.

COMMENTAIRE.

℣. 1. ET ITERUM INTRAVIT CAPHARNAUM POST DIES. *Quelque tems aprés il revint à Capharnaüm.* Aprés avoir suffisamment enseigné les peuples de la campagne, il revint à Capharnaüm. Saint Matthieu marque qu'il s'embarqua pour revenir. Il étoit donc au delà de la mer de Tibériade, où il se retira souvent depuis pour prier, & pour éviter les poursuites des troupes. Quelques Exemplaires lisent: (*a*) *Post dies octo*, huit jours aprés: mais les meilleurs & les plus anciens Exemplaires Grecs & Latins, lisent simplement: *Post dies*; & ni saint Matthieu, ni saint Luc ne portent pas le nombre des jours.

℣. 2. ITA UT NON CAPERET, NEQUE AD JANUAM. (*b*) *En sorte que tout l'espace qui étoit auprés de la porte, ne les pouvoit contenir.* Il veut marquer apparemment le vestibule, (*c*) le parvis qui étoit au devant de la porte. JESUS leur parloit donc du milieu de la salle, ou même de la porte; afin que tant ceux qui étoient dans la maison, que ceux qui étoient au dehors pussent l'entendre.

(*a*) *Ita codd. Latini quidam, & Graci nonnulli, apud Mald. & Mill. hic. Fortè scriptum fuerat ab Evangelista: Δι' ἡμέρων, pro quo nunc legitur: Δι' ἡμέρων. Mill. Prolog.* 413.

(*b*) *Fortè: Neque quà ad Januam.* Μηδὲ τὰ πρὸς τὴν θύραν.

(*c*) *Mald. Grot. alii plerique.*

Digitized by Google

3. *Et venerunt ad eum ferentes paralyticum, qui à quatuor portabatur.*

4. *Et cùm non poſſent offerre eum illi præ turbâ, nudaverunt tectum ubi erat: & patefacientes ſubmiſerunt grabatum, in quo paralyticus jacebat.*

5. *Cùm autem vidiſſet Jeſus fidem illorum, ait paralytico: Fili, dimittuntur tibi peccata tua.*

6. *Erant autem illic quidem de Scribis ſedentes, & cogitantes in cordibus ſuis:*

3. Alors *quelques-uns* lui vinrent amener un paralytique, qui étoit porté par quatre hommes.

4. Mais la foule les empêchant de le lui préſenter, ils découvrirent le toît *de la maiſon* où il étoit, & y ayant fait une ouverture, ils deſcendirent le lit où le paralytique étoit couché.

5. Jesus voyant leur foi, dit au paralytique: Mon fils, vos péchez vous ſont remis.

6. Il y avoit quelques Scribes aſſis au même lieu, qui s'entretenoient de ces penſées dans leur cœur.

COMMENTAIRE.

℣. 4. Nudaverunt tecum. *Ils découvrirent le toit de la maiſon,* où étoit Jesus, & deſcendirent devant lui le lit où étoit le paralytique. Les toîts de la Paleſtine étoient en plate-forme, & il y avoit un eſcalier pour y monter, ſans entrer dans la maiſon. (*a*) On ajoûte qu'au milieu de la plate-forme il y avoit une ouverture fermée par une trappe, autour de laquelle étoit une baluſtrade. Pour donner du jour, & de l'air à l'appartement qui étoit au-deſſous; on ouvroit cette trappe, & on la fermoit lorſque le ſoleil étoit trop fort, ou qu'il tomboit de la pluye, ou de la neige. C'eſt, dit-on, cette trappe que l'on ouvrit dans cette occaſion, pour deſcendre le paralytique devant Jesus, qui enſeignoit dans la ſalle. J'y trouve deux difficultez: 1°. Saint Luc (*b*) dit qu'on le deſcendit *par les tuiles.* 2°. Il faudroit que la maiſon n'eût eu aucun étage, & que du plein pied juſqu'au toît, il n'y eût eu aucun plat-fond. Ligfoot veut que Jesus ait été dans la ſalle d'enhaut avec les Phariſiens, & les Docteurs de la Loi. Il montre qu'il étoit ordinaire aux Juifs d'y monter, lorſqu'ils traitoient des matieres de Religion; mais cette raiſon n'eſt nullement convaincante. On ſait qu'on traitoit de ces matiéres où l'on ſe trouvoit, ſans choiſir les lieux. Il eſt plus ſimple de dire que la maiſon étoit, comme le ſont encore aujourd'hui la plûpart de celles des Orientaux, ſans aucun étage. Ces hommes donc arrachérent quelques briques dont la plate-forme étoit pavée, pour élargir l'ouverture qui étoit dans le toît; & ayant deſcendu le paralytique dans la maiſon, il ſe trouva par ce moyen tout d'un coup aux pieds de Jesus, qui parloit à la porte, ou à la fenêtre du logis.

(*a*) Voyez *Matth.* XXIV. 17. *Marc.* XIII. 15.

(*b*) *Luc.* V. 19. Ἀναβάντες ἐπὶ τὸ δῶμα διὰ τῶν κεράμων καθῆκαν αὐτὸν σὺν τῷ κλινιδίῳ.

7. *Quid hic sic loquitur? Blasphemat. Quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus?*

8. *Quo statim cognito Jesus Spiritu suo, quia sic cogitarent intra se, dicit illis: Quid ista cogitatis in cordibus vestris?*

9. *Quid est facilius, dicere paralytico? Dimittuntur tibi peccata: an dicere: Surge, tolle grabatum tuum, & ambula?*

10. *Ut autem sciatis, quia Filius hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata, (ait paralytico:)*

11. *Tibi dico: Surge, tolle grabatum tuum, & vade in domum tuam.*

12. *Et statim surrexit ille: &, sublato grabato, abiit coram omnibus: ita ut mirarentur omnes, & honorificarent Deum, dicentes: Quia numquam sic vidimus.*

13. *Et egressus est rursùs ad mare: omnisque turba veniebat ad eum, & docebat eos.*

7. Que veut dire cet homme? Il blasphême. Qui peut remettre les péchez, que Dieu seul?

8. JESUS connut aussi-tôt par son Esprit ce qu'ils pensoient en eux-mêmes, & il leur dit: Pourquoi vous entretenez-vous de ces pensées dans vos cœurs?

9. Lequel est le plus aisé, ou de dire à ce paralytique: Vos péchez vous sont remis; ou de lui dire: Levez-vous, emportez vôtre lit, & marchez?

10. Or afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir dans la terre de remettre les péchez, il dit au paralytique:

11. Levez-vous, je vous le commande, emportez vôtre lit, & allez-vous-en en vôtre maison.

12. Il se leva au même instant, emporta son lit, & s'en alla devant tout le monde: de sorte qu'ils furent tous saisis d'étonnement; & rendant gloire à Dieu, ils disoient: Jamais nous n'avons rien vû de semblable.

13. JESUS étant sorti une autre fois du côté de la mer, tout le peuple venoit à lui, & il les enseignoit.

COMMENTAIRE.

℣. 8. SPIRITU SUO. *Jesus connut par son esprit ce qu'ils pensoient.* Il n'eut pas besoin pour le connoître de les entendre, ni d'en être averti par d'autres, ni d'une révélation particuliere, comme les Prophétes qui apprenoient par une lumiére intérieure, mais qui leur étoit étrangére, les choses cachées. JESUS connoissoit toutes choses *par son esprit*, par sa pénétration infinie, par sa Divinité, unie hypostatiquement à son humanité. Le Fils de Dieu, le Verbe, la Sagesse incréée, la Personne du Fils est quelquefois appellée Esprit par les anciens Peres. (*a*)

℣. 9. QUID EST FACILIUS DICERE, &c? *Lequel est le plus aisé de dire: Vos péchez vous sont remis, &c?* On peut voir le Commentaire sur saint Matthieu IX. 5.

℣. 13. EGRESSUS EST RURSUS AD MARE. *Jesus étant sorti une autre fois du côté de la mer*, ou du Lac de Tibériade. On a vû sur le ℣. 1. que JESUS étoit venu à Capharnaüm en batteau, & par conséquent de delà le lac. Saint Marc dit ici qu'il alla une autre fois vers la mer, c'est-

(*a*) Voyez Grotius sur cet endroit.

Digitized by Google

14. *Et cùm præteriret, vidit Levi Alphæi sedentem ad telonium, & ait illi: Sequere me. Et surgens, secutus est eum.*

15. *Et factum est, cùm accumberet in domo illius, multi publicani, & peccatores simul discumbebant cum Jesu, & Discipulis ejus: erant enim multi, qui & sequebantur eum.*

16. *Et Scribæ & Pharisæi videntes, quia manducaret cum publicanis, & peccatoribus, dicebant discipulis ejus: Quare cum publicanis, & peccatoribus manducat, & bibit Magister vester?*

14. Et lorsqu'il passoit, il vit Lévi fils d'Alphée, assis au bureau des impôts, auquel il dit: Suivez-moi. Il se leva *aussitôt*, & le suivit.

15. Et Jesus étant assis à table en la maison de cet homme, beaucoup de publicains, & de gens de mauvaise vie y étoient assis avec lui & avec ses Disciples; car il y en avoit même plusieurs qui le suivoient.

16. Les Scribes & les Pharisiens voyant qu'il mangeoit avec les publicains, & avec les gens de mauvaise vie, dirent à ses Disciples: Pourquoi vôtre Maître mange-t-il, & boit-il avec des publicains, & des gens de mauvaise vie?

COMMENTAIRE.

à-dire, une seconde fois depuis son arrivée. Ou plûtôt, ces mots: *Une autre fois*, ont rapport à ceux-ci du Chapitre précédent ℣. 16. *Un jour marchant le long de la mer, il vit Simon, & André*, & il les appella à sa suite. *Un autre jour* il alla encore sur le Lac, & y ayant vû Lévi, il l'appella aussi à l'Apostolat. Le mot, *Une autre fois*, manque dans quelques anciens Exemplaires. (*a*)

℣. 14. Vidit Levi Alphæi. *Il vit Lévi, fils d'Alphée.* La plûpart des Exemplaires Grecs lisent *Lévin*, au lieu de *Lévi*. D'autres lisent: (*b*) *Jacques fils d'Alphée.* On peut voir nôtre Préface sur saint Matthieu, & le Commentaire sur son Chapitre IX. ℣. 9.

℣. 15. Erant multi, qui et sequebantur eum. *Il y avoit beaucoup de Publicains, qui le suivoient.* Depuis la vocation de saint Matthieu, & le repas que Jesus-Christ daigna prendre dans son logis, en la compagnie de quelques gens de la même profession, d'autres Publicains s'attachérent à lui, & demeurérent fidéles à sa parole: circonstance que les autres Evangélistes n'ont point marquée. Toutefois saint Matthieu, (*c*) & saint Luc (*d*) semblent l'insinuer, lorsqu'ils rapportent le reproche que lui faisoient les Juifs, en disant qu'il étoit l'ami des Publicains, & des pécheurs. Et ailleurs, (*e*) le Sauveur assure que les Publicains, & les femmes de mauvaise vie précéderont dans l'autre vie les Pharisiens, & les Scribes. Enfin, il préfére l'humble Publicain priant dans

(*a*) *Cantabrig. Copht. Cod. Lat Bodl. antiquissimo.*

(*b*) *Ita Cantabrig. G. L. & Leicest. & Paris. 6. & codd. aliqui, teste Victore Antioch. Vide & Orig. l. 1. contra Cels. negat hunc Levin esse Apostolum.* Εἰ μὴ καὶ τίνα τῶν ἀντιγράφων τῶ. καὶ Μάρκον Εὐαγγελίν.

(*c*) *Matth.* XI. 19.

(*d*) *Luc.* VII. 34.

(*e*) *Matth.* XXI. 31.

Digitized by Google

17. *Hoc audito Jesus ait illis*: Non necesse habent sani medico, sed qui malè habent: non enim veni vocare justos, sed peccatores.

18. *Et erant discipuli Joannis, & Pharisæi jejunantes*: *& veniunt, & dicunt illi*: *Quare discipuli Joannis, & Pharisæorum jejunant*: *tui autem discipuli non jejunant?*

19. *Et ait illis Jesus*: *Numquid possunt filii nuptiarum, quamdiu sponsus cum illis est, jejunare? Quanto tempore habent secum sponsum, non possunt jejunare.*

17. Ce que JESUS ayant entendu, il leur dit: Ce ne sont pas les sains, mais les malades qui ont besoin de médecin. Je ne suis pas venu appeller les justes, mais les pécheurs.

18. Or les disciples de Jean & ceux des Pharisiens jeûnoient *souvent*; & l'étant venu trouver, ils lui dirent: Pourquoi les disciples de Jean & ceux des Pharisiens jeûnent-ils, & que vos disciples ne jeûnent pas?

19. JESUS leur répondit: Les amis de l'époux peuvent-ils jeûner pendant que l'époux est avec eux? *Non sans doute*, ils ne peuvent pas jeûner pendant qu'ils ont l'époux avec eux.

COMMENTAIRE.

le Temple, (*a*) au Pharisien superbe, qui étale ses prétenduës bonnes œuvres. Il préfére la maison du Publicain Zachée, (*b*) à celle des Prêtres, & des Pharisiens. Il inculque par tout qu'il ne vient pas tant pour les justes, que pour rappeller les pécheurs dans la voye de la pénitence.

℣. 17. NON NECESSE HABENT SANI MEDICO. *Ce ne sont point les sains, mais les malades qui ont besoin de Médecins.* C'est une espéce de proverbe, que l'on ne doit pas pousser dans toute la rigueur au sens moral. Car il n'est personne, ni sain, ni malade, ni juste, ni pécheur, qui n'ait besoin du souverain Médecin. (*c*) *Omnes peccaverunt, & egent gloriâ Dei.* Le plus sain peut devenir bien-tôt malade, & le plus malade peut recevoir la santé, par le secours du Médecin tout-puissant. (*d*) Tout le genre humain est malade, dit saint Augustin: le Fils de Dieu est venu pour le guérir: (*e*) *Jacet toto orbe terrarum, ab oriente usque ad occidentem, grandis ægrotus: ad sanandum grandem ægrotum descendit omnipotens Medicus.*

NON ENIM VENI VOCARE JUSTOS, SED PECCATORES. *Je ne suis pas venu appeller les justes, mais les pécheurs.* Plusieurs exemplaires Grecs (*f*) ajoûtent, *A la pénitence.* JESUS-CHRIST ne vient pas appeller les pécheurs, afin qu'ils perséverent dans le péché; mais afin que se convertissant, & faisant une sérieuse pénitence, ils deviennent justes, &

(*a*) *Luc.* XVIII. 10.
(*b*) *Luc.* XIX. 2.
(*c*) *Rom.* III. 23.
(*d*) *Aug. in Psalm.* CII. *n.* 5. *Sanabuntur omnes languores tui, noli timere. Magni sunt, inquies, sed major est medicus. Omnipotenti medico nullus languor insanabilis occurrit.*
(*e*) *Aug. Serm.* 87. *nov. edit. n.* 13. 14.
(*f*) *Vide Græca impressa. Plura mss. non habent. Mill. hic,*

Digitized by Google

20. *Venient autem dies, cùm auferetur ab eis sponsus, & tunc jejunabunt in illis diebus.*

21. *Nemo assumentum panni rudis assuit vestimento veteri: alioquin aufert supplementum novum à veteri, & major scissura fit.*

22. *Et nemo mittit vinum novum in utres veteres: alioquin dirumpet vinum utres, & vinum effundetur, & utres pereibunt: sed vinum novum in utres noves mitti debet.*

23. *Et factum est iterùm cùm Dominus Sabbatis ambularet per sata, & discipuli ejus cœperunt progredi, & vellere spicas.*

24. *Pharisæi autem dicebant ei: Ecce, quid faciunt Sabbatis quod non licet?*

25. *Et ait illis: Numquam legistis quid fecerit David, quando necessitatem habuit: & esuriit ipse, & qui cum eo erant.*

26. *Quomodo introivit in domum Dei sub Abiathar principe sacerdotum, & panes propositionis manducavit, quos non licebat manducare, nisi sacerdotibus: & dedit eis, qui cum eo erant?*

20. Mais il viendra un tems que l'époux leur sera ôté; & ce sera en ce tems-là qu'ils jeûneront.

21. Personne ne coud une piéce de drap neuf à un vieux vêtement, autrement la piéce neuve emporteroit encore une partie du vieux, & la rupture en deviendroit plus grande.

22. Nul ne met point non plus du vin nouveau dans de vieux vaisseaux; parce que le vin nouveau romproit les vaisseaux, le vin se répandroit, & les vaisseaux se perdroient; mais il faut mettre le vin nouveau dans des vaisseaux neufs.

23. Il arriva encore que le Seigneur passant le long des bleds un jour de Sabbat, ses Disciples en marchant commencérent à rompre des épis.

24. Surquoi les Pharisiens lui dirent: Pourquoi *vos Disciples* font-ils le jour du sabbat, ce qu'il n'est point permis de faire?

25. Il leur répondit: N'avez-vous jamais lû ce que fit David dans le besoin où il se trouva, lorsque lui, & ceux qui l'accompagnoient furent pressez de la faim?

26. Comment il entra dans la maison de Dieu, du tems du Grand Prêtre Abiathar, & mangea les pains de proposition, & en donna à ceux qui étoient avec lui, quoiqu'il n'y eût que les Prêtres à qui il fût permis d'en manger?

COMMENTAIRE.

fidéles. Cela s'entend assez. L'addition de ces mots: *A la pénitence*, est prise de saint Matthieu. (a)

℣. 19. FILII NUPTIARUM. *Les amis de l'époux.* A la lettre: *Les enfans de la nâce.* Les jeunes gens qui accompagnent le nouvel époux par honneur, durant les jours de son mariage. Les Apôtres observoient sans doute tous les jeûnes ordonnez par la Loi; mais ils ne gardoient pas les autres jeûnes que les Pharisiens y avoient ajoûtez par leur volonté propre. Leur état, & la profession à laquelle JESUS les destinoit, & où ils étoient occupez dés ce tems-là, ne leur permettoient pas ces jeûnes rigoureux,

(a) Matth. IX. 15.

Digitized by Google

27. *Et dicebat eis : Sabbatum propter hominem factum est, & non homo propter Sabbatum.*

28. *Itaque dominus est Filius hominis, etiam Sabbati.*

27. Il leur dit encore : le Sabbat a été fait pour l'homme, & non pas l'homme pour le Sabbat.

28. C'eſt pourquoi le Fils de l'homme eſt maître du Sabbat même.

COMMENTAIRE.

dont les Phariſiens faiſoient parade. Tout ceci eſt expliqué dans ſaint Matthieu IX.

℣. 26. SUB ABIATHAR PRINCIPE SACERDOTUM. *Du tems du Grand-Prêtre Abiathar.* Lorſque David vint demander les pains au Grand-Prêtre, (*a*) c'étoit Achimelech, fils d'Abiathar, qui rempliſſoit la Charge de Grand-Prêtre. Pour réſoudre cette difficulté les uns diſent qu'il y a ici une faute de Copiſte, & qu'on a mis Abiathar, pour Achimelech. D'autres, (*b*) qu'Achimelech avoit deux noms, & qu'il ſe nommoit auſſi Abiathar, de même qu'Abiathar eſt quelquefois nommé Achimélech. (*c*) Il eſt certain que du tems de David, les Grands-Prêtres ſont nommez tantôt *Sadoc*, & *Abiathar*, & tantôt *Sadoc*, & *Achimélech*. (*d*) D'autres croyent (*e*) que le Grand-Prêtre Abiathar étoit encore vivant, & que David vint dans ſa maiſon à Nobé, & s'adreſſa à Achimélech ſon fils, pour avoir des rafraîchiſſemens. Ce fut Achimélech qui lui donna les pains de propoſition. Achimélech n'étoit point encore grand-Prêtre ; il n'étoit que vicegérent de ſon pere. L'ancien manuſcrit de Cambrige, qui a autrefois appartenu à Beze, omet ce verſet. Quelques autres manuſcrits au lieu *du Grand-Prêtre Abiathar*, liſent ſimplement, *le Prêtre Abiathar*. Mais on peut s'en tenir à l'opinion qui donne deux noms à Achimélech, ou à celle qui admet deux Grands-Prêtres à la fois, Abiathar en exercice, & Achimélech ſon vicegérent.

PANES PROPOSITIONIS. *Les pains de propoſition.* Les pains qui avoient été poſez ſur la table ſacrée dans le Saint, & qui en avoient été ôtez le Samedi précédent. Voyez 1. *Reg.* XXI. 1. *& ſeq.* Il n'étoit pas permis aux laïques d'en manger, (*f*) comme le dit ici l'Ecriture. Il n'y avoit que la néceſſité qui pût autoriſer David, & ſes gens, à le faire.

℣. 28. DOMINUS EST FILIUS HOMINIS ETIAM SABBATI.

(*a*) 1. *Reg.* XXI. 1. *Venit David ad Nobe, ad Achimelech Sacerdotem, & obſtupuit Achimelech, &c.*

(*b*) *Vide Druſ. Eſt. Tir. Bez. Glaſſ. alios paſſim.*

(*c*) Comparez 2. *Reg.* VIII. 17. & 1. *Par.* XXIV. 2. 3. où ſe trouve le nom d'Achimélech, ou Ahimélech, avec 2. *Reg.* XV. 29. 35. & 3. *Reg.* II. 26. 27. où ſe trouve celui d'Abiathar, pour marquer la même perſonne.

(*d*) 1. *Par.* XV. 11. *Vocavit David Sadoc, & Abiathar Sacerdotes. &* 1. *Par.* XVIII. 16. *Sadoc autem .... & Achimelech, Sacerdotes.*

(*e*) *Grot. Le Clerc.*

(*f*) *Levit.* XXIV. 6. ... 9.

Digitized by Google

Le Fils de l'homme eſt maître du Sabbat même. Dans la rigueur je puis diſpenſer mes Diſciples de l'obſervation du Sabbat. J'en ſuis le maître comme Dieu. De même que j'ai fait les Loix, je puis en diſpenſer, ou même les abroger : mais je n'uſe point ici de mon pouvoir. Mes Diſciples ne violent point le Sabbat en faiſant ce qu'ils font, preſſez de la faim. Voilà leur juſtification.

CHAPITRE III.

Guériſon miraculeuſe d'un homme, qui avoit la main séche. Scandale des Phariſiens. JESUS *accablé de la foule. Guériſon de pluſieurs malades. Il paſſe la mer de Tibériade.* JESUS *choiſit les douze Apôtres. Il les envoye prêcher l'Evangile. Péché contre le Saint Eſprit.*

℣. 1. *Et introivit iterùm in Synagogam, & erat ibi homo habens manum aridam.*

2. *Et obſervabant eum, ſi Sabbatis curaret, ut accuſarent illum.*

3. *Et ait homini habenti manum aridam : Surge in medium.*

4. *Et dicit eis : Licet Sabbatis bene facere, an malè ? Animam ſalvam facere, an perdere ? At illi tacebant.*

℣. 1. JESUS entra une autre fois dans la Synagogue, où il ſe trouva un homme qui avoit une main séche.

2. Et ils l'obſervoient *pour voir* s'il le guériroit un jour de Sabbat, afin *d'en prendre ſujet* de l'accuſer.

3. Alors il dit à cet homme qui avoit une main séche : Levez-vous, *tenez-vous* au milieu.

4. Puis il leur dit : Eſt-il permis au jour du Sabbat de faire du bien, ou du mal ? De ſauver la vie, ou de l'ôter ? Et ils demeurérent dans le ſilence.

COMMENTAIRE.

℣. 1. ERAT IBI HOMO HABENS MANUM ARIDAM. *Il ſe trouva dans la Synagogue un homme qui avoit une main séche.* On peut voir ce qui a été dit dans ſaint Matthieu XII. 8. 9. 10. Ceci ſe paſſa dans la Synagogue de Capharnaüm, auſſi-bien que la guériſon du démoniaque du Chapitre I. verſet 23. 24. Saint Luc (*a*) dit que cet homme qui fut guéri, avoit la main droite deſſéchée, ou percluſe.

(*a*) Luc. VI. 7.

Digitized by Google

5. Et circumspiciens eos cum ira, contristatus super cæcitate cordis eorum, dicit homini : extende manum tuam. Et extendit, & restituta est manus illi.

6. Exeuntes autem Pharisæi, statim cum Herodianis consilium faciebant adversùs eum, quomodo eum perderent.

7. Jesus autem cum Discipulis suis secessit ad mare : & multa turba à Galilæa & Judæa, secuta est eum.

8. Et ab Jerosolymis, & Idumæa, & trans Jordanem : & qui circa Tyrum, & Sidonem, multitudo magna, audientes quæ faciebat, venerunt ad eum.

5. Mais lui les regardant avec colére, étant affligé de l'aveuglement de leur cœur, il dit à cet homme : Etendez vôtre main. Il l'étendit, & elle devint saine.

6. Aussi-tôt les Pharisiens étant sortis, tinrent conseil contre lui avec les Hérodiens, comment ils le perdroient.

7. Mais JESUS se retira avec ses Disciples vers la mer, où une grande foule de peuple le suivit de Galilée, & de Judée,

8. De Jérusalem, de l'Idumée, & de-là le Jourdain : & ceux des environs de Tyr, & de Sidon ayant oüi parler des choses qu'il faisoit, vinrent en grand nombre le trouver.

COMMENTAIRE.

℣. 4. LICET SABBATO BENE FACERE, AN MALE? *Est-il permis au jour du Sabbat de faire du bien, ou du mal? De sauver la vie, ou de l'ôter ?* Les Juifs ne croyoient pas qu'il fût permis d'attaquer l'ennemi un jour du Sabbat ; mais ils croyoient qu'on pouvoit se défendre, & repousser la force par la force. (*a*) JESUS-CHRIST demande ici aux Pharisiens, si supposé qu'il ne soit pas permis de mal faire, au moins il n'étoit pas permis de bien faire ? Et si l'on ne pouvoit pas ôter la vie, s'il n'étoit pas permis de la sauver à un autre le jour du Sabbat ? Vous croyez que la Loi vous défend d'ôter la vie à un ennemi le jour du Sabbat ; à la bonne heure : mais vous défend-elle aussi de sauver la vie, & de guérir un malade?

℣. 6. CUM HERODIANIS. *Avec les Hérodiens.* Nous croyons que c'étoient des disciples de Judas le Galiléen, qui soûtenoit qu'il n'étoit pas permis de payer le tribut aux Romains, & que les Juifs n'étoient les serviteurs que de Dieu seul.

℣. 7. SECESSIT AD MARE. *Jesus se retira dans la mer de Galilée*, ou de Tibériade, où il s'embarqua pour se retirer au-delà du Jourdain. Ci-aprés versets 9.... 13.

℣. 8. AB IDUMÆA. *De l'Idumée.* L'Idumée qui étoit au midi de la Tribu de Juda, étoit presque toute convertie au Judaïsme, depuis qu'Hircan eut obligé les Iduméens à recevoir la circoncision, & les cérémonies Judaïques. (*b*) Ils se regardoient comme ne faisant plus qu'un même peu-

(*a*) *Joseph. Antiq. l. 14. c. 8.* Ἄρχοντὰς δὲ μάχης, καὶ πόλεμον ἀμύνασθαι δίδωσιν ὁ νόμος.

(*b*) *Joseph. Antiq. l. 13. c. 17.* Ἅπαντας τοὺς Ἰδουμαίους ἐπιχωριάζειν ποιησάμενος, ἐπέτρεψεν αὐτοῖς μένειν ἐν τῇ χώρᾳ, ἂν περιτέμνωνται τὸ αἰδοῖον, καὶ τοῖς Ἰουδαίοις νόμοις χρῶνται θέλωσιν.

Digitized by Google

9. *Et dixit Discipulis suis, ut navicula sibi deserviret propter turbam, ne comprimerent eum.*

10. *Multos enim sanabat, ita ut irruerent in eum, ut illum tangerent quotquot habebant plagas.*

11. *Et spiritus immundi, cùm illum videbant, procidebant ei: & clamabant, dicentes:*

12. *Tu es Filius Dei. Et vehementer comminabatur eis, ne manifestarent illum.*

9. Et il dit à ses Disciples, qu'ils lui tinssent là une barque prête, afin qu'elle lui servît pour n'être pas accablé par la foule du peuple.

10. Car comme il en guérissoit beaucoup, tous ceux qui étoient affligez de quelque mal, se jettoient sur lui pour le pouvoir toucher.

11. Et quand les esprits impurs le voyoient, ils se prosternoient devant lui, en criant:

12. Vous êtes le Fils de Dieu: mais il leur défendoit avec de grandes menaces de le découvrir.

COMMENTAIRE.

ple. Les zélez pendant le dernier siége les firent venir dans le Temple, pour le défendre avec eux contre les Romains. (*a*) Les Iduméens depuis la captivité de Babylone, occupoient une bonne partie des terres de Juda vers le midi.

TRANS JORDANEM. *De delà le Jourdain.* La Pérée, la Batanée, l'Iturée, la Trachonite, la haute Galilée.

QUI CIRCA TYRUM, ET SIDONEM. *Ceux des environs de Tyr, & de Sidon.* Les Juifs qui demeuroient au voisinage de ces deux villes, qui étoient payennes. La Tribu d'Aser joignoit la Phénicie.

℣. 9. UT NAVICULA SIBI DESERVIRET. *Qu'ils lui tinssent là une barque prête.* Il voulut se dérober de la foule, en passant au delà du Jourdain dans une barque, seul avec ses Disciples. Mais les troupes le suivirent bien-tôt, en faisant le tour du Lac, & se rendant de l'autre côté par terre.

℣. 10. QUOTQUOT HABEBANT PLAGAS. *Tous ceux qui étoient affligez de quelque mal.* A la lettre: *De quelque playe*, ou *de quelque fleau.* (*b*) Les Hébreux regardoient toutes les maladies, comme autant de coups de la main de Dieu.

℣. 11. SPIRITUS IMMUNDI PROCIDEBANT EI. *Les esprits impurs se prosternoient devant lui.* Les démoniaques, les possedez se prosternoient pour lui demander quartier. Il attribuë aux Démons ce qu'ils faisoient faire, & dire aux possédez. Le connoissoient-ils pour Fils de Dieu? Voyez *Marc.* I. 24.

(*a*) *Joseph. de Bello lib. 4. cap. 6. pag. 897. 878. In Gr.* Κεφαλ. ιι.

(*b*) Ὅτι ἔχουσι μάστιγας.

Digitized by Google

13. *Et ascendens in montem vocavit ad se quos voluit ipse: & venerunt ad eum.*

14. *Et fecit ut essent duodecim cum illo? & ut mitteret eos prædicare.*

15. *Et dedit illis potestatem curandi infirmitates, & ejiciendi dæmonia.*

16. *Et imposuit Simoni nomen Petrus.*

17. *Et Jacobum Zebedæi, & Joannem fratrem Jacobi, & imposuit eis nomina Boanerges, quod est, Filii tonitrui.*

18. *Et Andream, & Philippum, & Bartholomæum, & Matthæum, & Thomam & Jacobum Alphæi, & Thadæum; & Simonem Cananæum.*

13. Il monta ensuite sur une montagne, & il appella à lui ceux qué lui-même voulut, & ils vinrent à lui.

14. Il en établit douze pour être avec lui, & pour les envoyer prêcher;

15. A qui il donna la puissance de guérir les maladies, & de chasser les démons:

16. Sçavoir, Simon, à qui il donna le nom de Pierre:

17. Puis Jacque fils de Zébédée, & Jean frere de Jacque, qu'il nomma Boanerges, c'est-à-dire, enfant du tonnerre,

18. André, Philippe, Barthélemi, Matthieu, Thomas, Jacque fils d'Alphée, Thadée, Simon Cananéen,

COMMENTAIRE.

℣. 13. ASCENDENS IN MONTEM. *Il monta sur une montagne*, pour prier, dit saint Luc; (*a*) *& il appella à lui ceux de ses Disciples qu'il voulut.* Il les appella, aprés avoir passé la nuit en priéres, dit le même saint Luc. C'est dans cette occasion qu'il en choisit douze, à qui il donna le nom d'Apôtres, & qu'il destina particuliéremeut à la prédication de l'Evangile.

℣. 17. IMPOSUIT EIS NOMINA, BOANERGES. *Il les nomma Boanerges, c'est-à-dire, fils du tonnerre.* C'est apparemment à l'occasion de ce qu'ils firent, lorsque JESUS les ayant envoyez dans une bourgade des Samaritains, pour y demander le logement pour leur Maître, & pour eux: & les Samaritains n'ayant pas voulu les recevoir, ils dirent au Sauveur: (*b*) Seigneur, voulez-vous que nous disions au feu du Ciel de descendre sur cette ville, & de la réduire en cendres, comme fit autrefois Elie? Mais JESUS leur dit: Vous ne savez point de quel esprit vous êtes animez. C'est donc par anticipation que l'Evangeliste dit ici que le Fils de Dieu leur imposa le nom de fils du tonnerre, de foudres de guerre, de guerriers foudroyans.

Quant à ce nom de *Boanergés*, il n'est ni Hébreu, ni Syriaque: mais il y a assez d'apparence que les Copistes Grecs l'ont mal écrit, & qu'au lieu de *Béné-regem*, ou *Regés*, (*c*) fils du tonnerre, ou de la tempête; ils ont lû, *Boanergés*. Peut-être aussi que *Boanergés* est une mauvaise maniére de prononcer des Galiléens, & des autres peuples de la Judée, qui parloient

(*a*) *Luc.* VI. 12. 13.
(*b*) *Luc.* IX. 53. 54.
(*c*) בני רעש *Filii tonitrui.* בני רעש *Filii tumultûs, ou tempestatis.*

19. *Judam Iſcariotem, qui & tradidit illum.*

20. *Et veniunt ad domum: & convenit iterùm turba, ita ut non poſſent neque panem manducare.*

21. *Et cùm audiſſent ſui exierunt tenere eum: Dicebant enim quoniam in furorem verſus eſt.*

19. Et Judas Iſcariote, qui fut celui qui le trahit.

20. Et étant venus en la maiſon, le peuple s'y aſſembla encore *en ſi grande foule*, que ni lui, ni ſes Diſciples ne pouvoient pas même prendre leur repas.

21. Ce que ſes proches ayant appris, ils vinrent pour ſe ſaiſir de lui; car ils diſoient qu'il avoit perdu l'eſprit.

COMMENTAIRE.

à la vérité un Syriaque, mais fort impur. (*a*)

℣. 18. THADÆUS. *Thadée.* Quelques Exemplaires portent *Lebbée*; (*b*) ce qui paroît pris de ſaint Matthieu. (*c*) Il eſt auſſi appellé *Judas*, ou *Jude*; de ſorte qu'il avoit trois noms.

SIMONEM CANANÆUM. *Simon le Cananéen.* Saint Luc (*d*) le nomme *Simon, ſurnommé Le Zélé.* C'eſt la ſignification littérale de l'Hébreu *Kanani.* (*e*)

℣. 20. ET VENIUNT AD DOMUM. *Etant venus en la maiſon.* Saint Marc paſſe tout le Sermon que JESUS-CHRIST fit ſur la montagne, & beaucoup d'autres faits rapportez dans les Chapitres V. VI. VII. VIII. 3. de ſaint Luc.

℣. 21. ET CUM AUDISSENT SUI, &c. *Ce que ſes proches ayant appris, ils vinrent pour ſe ſaiſir de lui; car ils diſoient qu'il avoit perdu l'eſprit.* Tous les parens de JESUS-CHRIST n'étoient pas fidéles. Il y en avoit qui ne croyoient point en lui, dit l'Evangile. (*f*) C'étoient apparemment ceux-là qui diſoient que JESUS-CHRIST avoient perdu l'eſprit; car la Religion ne permet pas de le croire ni de la ſainte Vierge, ni des autres qui croyoient en lui. Ils vinrent de Nazareth, où JESUS avoit été élevé; ou plûtôt de leur maiſon de Capharnaüm, où JESUS avoit des parens, & où il eſt probable que Marie s'étoit venu établir, depuis que le Sauveur y avoit fixé ſa demeure. Ils vinrent de leur maiſon pour tirer JESUS du lieu où il étoit, de peur que la foule ne l'étouffât.

Grotius s'efforce de montrer que le terme Grec (*g*) ſignifie, *Il eſt tombé en défaillance.* Il cite Caſaubon, (*h*) l'Arabe, & le Syriaque, qui l'en-

(*a*) Voyez Loüis de Dieu ſur cet endroit.
(*b*) *Vide Var. Lect. Mill. hic & Grot.*
(*c*) *Matt.* x. 3. Λεββαῖος ὁ ἐπικληθεὶς Θαδδαῖος.
(*d*) *Luc.* VI. 15. Σίμωνα τὸν καλούμενον Ζηλωτὴν.
(*e*) קנני ou קנאי
(*f*) *Johan.* VII. 5. *Neque enim fratres ejus credebant in eum. Vide Bed. Euthym. Theophyl. Mald. Brug. Grot. Syr.*
(*g*) Ἔλεγον γὰρ ὅτι ἐξέστη.
(*h*) *Caſaubon, Exercit. ad Annal. Baron. pag.* 247.

tendent

22. *Et Scribæ, qui ab Jerosolymis descenderant, dicebant: Quoniam Beelzebub habet, & quia in principe dæmoniorum ejicit dæmonia.*

22. Et les Scribes qui étoient venus de Jéruſalem, diſoient: Il eſt poſſédé de Béelzébut, & il chaſſe lés démons par le prince des démons.

COMMENTAIRE.

tendent en ce ſens. Mais on lui conteſte le Syriaque, auſſi-bien que l'Arabe. (*a*) Les circonſtances, & la force des termes de l'Original, & de la Vulgate, & le conſentement de preſque tous les Commentateurs anciens & nouveaux Interprétes, ſont contre lui. On voit dans ſaint Jean, que pluſieurs Juifs regardoient JESUS-CHRIST comme un inſenſé, & un poſſédé: (*b*) *Dæmonium habet, & inſanit; quid eum auditis?* Pourquoi quelqu'un des parens de JESUS-CHRIST ſelon la chair, n'aura-t-il pas pû le penſer, comme les autres? Eſt-il ſi extraordinaire de traiter d'inſenſez ceux qui parlent, qui penſent, qui agiſſent d'une maniére fort différente de celle des autres hommes? Combien de fois a-t'on fait de pareils reproches aux Prophétes? La Sainte Vierge ſe trouve avec eux, mais dans des motifs tout différens des leurs; & apparemment ſans ſavoir ce qu'ils penſoient, ni ce qu'ils avoient envie de faire.

La ſignification la plus douce qu'on puiſſe donner ici à ce terme, eſt celle d'être hors de ſoi, comme les Prophétes dans le moment de leur inſpiration actuelle; ou les perſonnes qui ſont en extaſe, & hors d'elles-mêmes. (*c*) L'Ecriture prend ſouvent le terme de l'Original en ce ſens. (*d*) D'autres (*e*) le traduiſent par: *Il eſt ſorti de la maiſon*; comme ſi les parens de JESUS-CHRIST, pour le tirer de la foule des Juifs, diſoient que c'étoit contre leur intention qu'il s'eſt échappé, comme ſi JESUS-CHRIST eût été un homme à lier, & à enfermer dans la maiſon. Ce ſens n'eſt pas plus tolérable, que celui qui veut que ſes proches l'ayent pris pour un furieux. Aprés tout, cette erreur, & ce bruit eſt uniquement ſur le compte ce ceux qui l'ont dit, ou qui l'ont crû. Jamais on n'a ſoupçonné JESUS de parler comme un homme hors de lui-même: nul homme n'a parlé auſſi ſolidement, & auſſi judicieuſement. On ſait bien que ſa ſageſſe eſt plus divine qu'humaine. Cnatcbulle le rapporte au peuple. Les parens de JESUS ſortirent pour arrêter le peuple; car on diſoit que ce peuple étoit hors de lui-même.

℣. 22. BEELZEBUB HABET. *Il eſt poſſédé de Béelzébut. Il chaſſe les*

(*a*) *Vide Ludov. de Dieu, Hamm. Eraſm. Bez. Brug. Mald. alios paſſim, antiquos omnes.*
(*b*) *Johan.* XI. 20.
(*c*) *Vide Heinſ. Hamm. Ligfoot hic.*
(*d*) *Marc.* II 12. ℣. 42. Ἐξίστασαν ἐκάστοτε μεγάλη. VI. 51. & 2. *Cor.* V. 13. Εἴτε γὰρ ἐξέστημεν, θεῷ. Εἴτε σωφρονοῦμεν, ὑμῖν.
(*e*) *Cloppemburg. in Collat. critic. Quidam in Mald.*

Digitized by Google

23. *Et convocatis eis, in parabolis dicebat illis : Quomodo potest satanas satanam ejicere ?*

24. *Et si regnum in se dividatur, non potest regnum illud stare.*

25. *Et si domus super semetipsam dispertiatur, non potest illa stare.*

26. *Et si satanas consurrexerit in semetipsum, dispertitus est, & non poterit stare, sed finem habet.*

27. *Nemo potest vasa fortis ingressus in domum diripere, nisi prius fortem alliget, & tunc domum ejus diripiet.*

28. *Amen dico vobis, quoniam omnia dimittentur filiis hominum peccata, & blasphemiæ quibus blasphemaverint.*

29. *Qui autem blasphemaverit in Spiritum sanctum, non habebit remissionem in æternum ; sed reus erit æterni delicti.*

23. Mais lui les ayant appellez auprés de lui, leur disoit en parabole : Comment Satan peut-il chasser satan ?

24. Si un Royaume est divisé contre lui-même, il est impossible que ce Royaume subsiste.

25. Et si une maison est divisée contre elle-même, il est impossible que cette maison subsiste.

26. Si donc Satan se soûleve contre lui-même, le voilà divisé, il est impossible qu'il subsiste ; mais il faut que sa puissance prenne fin.

27. Nul ne peut entrer dans la maison du fort *armé*, & piller ses armes, si auparavant il ne le lie, pour pouvoir ensuite piller sa maison.

28. Je vous dis en vérité, que tous les péchez que les enfans des hommes auront commis, & tous les blasphêmes qu'ils auront proferez, leur seront remis.

29. Mais si quelqu'un blasphême contre le Saint Esprit, il n'en recevra jamais le pardon ; & il sera coupable d'un péché, qui ne lui sera jamais pardonné.

COMMENTAIRE.

démons par le Prince des démons., Les Juifs ont accusé plus d'une fois JESUS-CHRIST d'être possédé du démon. (*a*) Ici ils disent que c'est Béélzébut le Prince des démons qui le possede, & qui lui fait faire des miracles. Il est possédé d'un démon ; mais d'un démon supérieur, qui commande aux autres.

℣. 23. QUOMODO POTEST SATANAS, &c. *Comment Satan peut-il chasser Satan ?* Sur les versets suivans jusqu'au 30. on peut voir nôtre Commentaire sur saint Matthieu XII. 26. jusqu'au 31. & la Dissertation sur le péché contre le Saint Esprit.

℣. 29. REUS ERIT ÆTERNI DELICTI. *Il sera coupable d'un péché qui ne lui sera jamais pardonné.* Le Grec : (*b*) *D'un jugement éternel.* Quelques manuscrits lisent comme la Vulgate : *D'un péché éternel.* Mais les Interpréres conviennent que de quelque maniére qu'on traduise

(*a*) Joan. VII. 20. VIII. 48. X. 20.

(*b*) Ἔνοχος ἐστιν ἁμαρτίας αἰωνίου. Quid codd. Ἁμαρτίας, sans ajoûter αἰωνίου.

Digitized by Google

30. *Quoniam dicebant : Spiritum immundum habet.*

31. *Et veniunt mater ejus, & fratres: & foris ſtantes miſerunt ad eum vocantes eum.*

32. *Et ſedebat circa eum turba, & dicunt ei : Ecce mater tua, & fratres tui foris quærunt te.*

33. *Et reſpondens eis, ait: Quæ eſt mater mea, & fratres mei?*

34. *Et circumſpiciens eos, qui in circuitu ejus ſedebant, ait: Ecce mater mea, & fratres mei.*

35. *Qui enim fecerit voluntatem Dei, hic frater meus, & ſoror mea, & mater eſt.*

30. *Il leur dit ceci* ſur ce qu'ils l'accuſoient d'être poſſédé de l'eſprit impur.

31. Cependant ſa mere, & ſes freres étant venus, & ſe tenant dehors, l'envoyérent appeller.

32. Or le peuple étoit aſſis autour de lui, & on lui dit : Vôtre mere, & vos freres ſont là-dehors, qui vous demandent.

33. Sur quoi il leur répondit : Qui eſt ma mere, & qui ſont mes freres ?

34. Et regardant ceux qui étoient aſſis autour de lui : Voici, dit-il, ma mere, & mes freres ;

35. Car quiconque fait la volonté de Dieu, celui-là eſt mon frere, ma ſœur, & ma mere.

COMMENTAIRE.

ſe, condamnation, jugement, ou péché éternel, il faut l'entendre d'une peine qui ne finira point.

℣. 32. ECCE MATER TUA, ET FRATRES TUI, &c. *Votre mere, & vos freres ſont-là dehors qui vous demandent.* Sur ce verſet, & les ſuivans juſqu'à la fin du Chapitre, voyez *Matt.* XII. 46. & ſuiv. pag. 296. Pluſieurs manuſcrits liſent : *Vôtre mere, vos freres, & vos ſœurs*, c'eſt-à-dire, vôtre mere, & vos proches, hommes, & femmes.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Parabole du laboureur qui séme ſon champ. Explication de cette parabole. Parabole du grain de ſenevé. JESUS *endormi pendant une tempête : il commande à la mer de ſe calmer.*

℣. 1. *ET iterùm cœpit docere ad mare, & congregata eſt ad eum turba multa, ita ut navim aſcendens ſederet in mari, & omnis turba circa mare ſuper terram erat :*

2. *Et docebat eos in parabolis multa, & dicebat illis in doctrina ſua.*

3. *Audite : Ecce exiit ſeminans ad ſeminandum.*

4. *Et dum ſeminat, aliud cecidit circa viam, & venerunt volucres cœli, & commederunt illud.*

℣. 1. IL ſe mit de nouveau à enſeigner auprés de la mer; & une ſi grande multitude de perſonnes s'aſſembla autour de lui, qu'il monta ſur mer dans une barque, & s'y aſſit, tout le peuple ſe tenant ſur le rivage de la mer :

2. Et il leur enſeignoit beaucoup de choſes en paraboles, & leur diſoit en ſa maniére d'inſtruire :

3. Ecoutez : Celui qui ſeme s'en alla ſemer ;

4. Et lorſqu'il ſemoit, une partie de la ſemence tomba le long du chemin, & les oiſeaux du ciel étant venus, la mangérent.

COMMENTAIRE.

℣. 1. ITA UT NAVIM ASCENDENS SEDERET IN MARI *Il monta ſur la mer dans une barque, & il s'y aſſit.* Ayant fait éloigner un peu la barque du bord, pour ſe mettre à portée de ſe faire entendre du peuple, ſans en être accablé, comme il l'auroit été, s'il fût demeuré ſur le bord. Comparez *Matth.* XIII. 1. 2. & ſuivans.

℣. 2. DICEBAT ILLIS IN DOCTRINA SUA. *Il leur diſoit en ſa maniére d'iſtruire.* C'eſt la répétion de la premiére partie du verſet, où il eſt dit qu'il leur parloit en parabole : c'étoit ſa maniére ordinaire de parler aux troupes. (*a*) Ou bien ; il leur dit avec cette autorité qui lui étoit propre. (*b*)

℣. 3. EXIIT SEMINANS AD SEMINANDUM. *Celui qui séme, s'en alla sémer.* Cette parabole eſt expliquée par JESUS-CHRIST même, ci-aprés verſets 26. 27. & ſuivans. Voyez auſſi ſaint Matthieu, XIII. 18. & ſuivans.

(*a*) *Vatab. Brug.*

(*b*) *Matt.* VII. 28. 29. *Vide infrà ch.* XII. 28.

Digitized by Google

5. *Aliud verò cecidit ſuper petroſa, ubi non habuit terram multam: & ſtatim exortum eſt, quoniam non habebat altitudinem terræ.*

6. *Et quando exortus eſt ſol, exæſtuavit: & eò quòd non habebat radicem, exaruit.*

7. *Et aliud cecidit in ſpinas: & aſcenderunt ſpinæ, & ſuffocaverunt illud, & fructum, non dedit.*

8. *Et aliud cecidit in terram bonam: & dabat fructum aſcendentem, & creſcentem; & afferebat unum triginta, unum ſexaginta, & unum centum.*

9. *Et dicebat: Qui habet aures audiendi, audiat.*

10. *Et cùm eſſet ſingularis, interrogaverunt eum hi qui cum eo erant duodecim, parabolam.*

11. *Et dicebat eis: Vobis datum eſt noſſe myſterium regni Dei: illis autem, qui foris ſunt, in parabolis omnia fiunt.*

5. Une autre tomba dans des lieux pierreux, où elle n'avoit pas beaucoup de terre; & elle leva auſſi-tôt, parce que la terre où elle étoit, avoit peu de profondeur.

6. Le ſoleil s'étant levé enſuite, elle en fut brûlée; & comme elle n'avoit point de racine, elle ſe sécha.

7. Il en tomba une autre partie dans des épines; & les épines étant cruës l'étouffétent, & elle ne porta point de fruit.

8. Une autre enfin tomba en une bonne terre; & elle porta ſon fruit, qui pouſſa & crut *juſqu'à la maturité*; quelques grains rapportant trente *pour un*, d'autres ſoixante, & d'autres cent.

9. Et il leur diſoit: Que celui-là l'entende, qui a des oreilles pour entendre.

10. Lorſqu'il fut en particulier, les douze qui le ſuivoient, lui demandérent *le ſens de* cette parabole;

11. Et il leur dit: Pour vous, il vous eſt donné de connoître le myſtere du Royaume de Dieu; mais pour ceux qui ſont dehors, tout ſe paſſe en parabole;

COMMENTAIRE.

℣. 8. UNUM TRIGINTA, UNUM SEXAGINTA, &c. *Quelques grains rapportant trente pour un, d'autres ſoixante, & d'autres cent.* Chaque eſpéce de grain porte du fruit, à proportion de la bonne ou mauvaiſe diſpoſition du terroir où il eſt reçû, de la culture qu'on y a apportée, & des autres circonſtances, qui ſont toutes étrangéres au grain qui eſt ſémé. Mais la parole de Dieu, qui eſt reçûë dans nos eſprits, quoiqu'elle ait en elle-même une fécondité, une force, une vertu capable de convertir le cœur, & de l'amollir; toutefois elle ne produira rien ſans le ſecours du Divin laboureur. Car ce n'eſt ni celui qui plante, ni celui qui arroſe; mais Dieu ſeul eſt celui qui donne l'accroiſſement. (*a*)

℣. 10. ET CUM ESSET SINGULARIS. *Lorſqu'il fut en particulier.* Cette circonſtance, qui eſt néceſſaire à l'intelligence du Texte, ne ſe lit que dans ſaint Marc. Les Diſciples attendirent que JESUS-CHRIST fût de retour dans la maiſon, pour lui faire cette demande.

℣. 11. ILLIS AUTEM QUI FORIS SUNT. (*b*) *Mais pour ceux qui*

(*a*) 1. Cor. III. 7.
(*b*) Τοῖς ἔξω, *his qui foris ſunt*: opposé à οἱ περὶ αὐτὸν, ses Diſciples, ſes Sectateurs.

Digitized by Google

12. *Ut videntes videant, & non videant: & audientes audiant, & non intelligant: ne quando convertantur, & dimittantur eis peccata.*

13. *Et ait illis: Nescitis parabolam hanc? & quomodo omnes parabolas cognoscetis?*

14. *Qui seminat, verbum seminat.*

15. *Hi autem sunt, qui circa viam, ubi seminatur verbum, & cùm audierint, confestim venit Satanas, & aufert verbum, quod seminatum est in cordibus eorum.*

16. *Et hi sunt similiter, qui super petrosa seminantur: qui cùm audierint verbum, statim cum gaudio accipiunt illud.*

12. Afin que voyant ils voyent, & ne voyent pas; & qu'écoutant ils écoutent, & n'entendent pas, & qu'ils ne viennent point à se convertir, & que leurs péchez ne leur soient point pardonnez.

13. Et quoi, leur dit-il encore, n'entendez-vous pas cette parabole? Comment donc pourrez-vous les entendre toutes?

14 Celui qui séme, séme la parole.

15. Ceux qui sont le long du chemin, où la parole est sémée, sont ceux qui ne l'ont pas plûtôt ouïe, que Satan vient & enléve cette parole, qui avoit été semée dans leurs cœurs.

16. De même ceux qui sont marquez par ce qui est sémé en des lieux pierreux, sont ceux qui écoutant la parole, la reçoivent aussi-tôt avec joie;

COMMENTAIRE.

sont dehors. Les étrangers, ceux qui ne sont point de vôtre école. C'est ainsi que les Philosophes appelloient ceux qui n'étoient point du nombre de leurs auditeurs. Les Apôtres, (*a*) & les anciens Chrétiens traitoient de même les Gentils, les Juifs, & généralement tous ceux qui n'étoient pas dans l'Eglise.

℣. 12. UT VIDENTES, VIDEANT, ET NON VIDEANT. *Afin que voyant, ils voyent, & ne voyent pas.* Dieu prédit leur aveuglement tout volontaire de leur part. Ils ne voyent pas, parce qu'ils ferment les yeux à la lumiére. Tels ont été les Juifs de tous les tems. Sous Moyse, sous les Prophétes, sous. JESUS-CHRIST, toûjours endurcis, infidéles, incrédules, rébelles aux ordres de Dieu, ingrats à tous ses bienfaits; rejettant ses graces, mépriſant ses secours. Le Fils de Dieu les a appellez; mais ils ont détourné leurs yeux, & fermé leur cœur, & leurs oreilles.

℣. 16. VENIT SATANAS, ET AUFERT VERBUM. *Satan vient, & enléve cette parole.* Il inspire du mépris, ou de l'indifférence pour les instructions, ou pour les maîtres; il en efface le souvenir, ou l'impression, en remplissant l'esprit de pensées, & de sentimens tout contraires. Il met dans le cœur des mouvemens opposez à ceux de l'Esprit Saint. Le démon ne fait pas tout cela directement; mais il remuë les ressorts de

(*a*) 1. *Cor.* v. 12. 13. Τί γὰρ μοι τοὺς ἔξω κρίνειν. Ἐστὶ δὲ ἔξω ὁ θεὸς κρινεῖ. *Vide & 2. Corinth.* IV. 16. *Coloss.* IV. 5. *Et 1. Thess.* IV. 12. *Vide Grot. & le Clerc.*

Digitized by Google

17. *Et non habent radicem in se, sed temporales sunt: deinde orta tribulatione, & persecutione propter verbum, confestim scandalizantur.*

18. *Et alii sunt qui in spinis seminantur: hi sunt qui verbum audiunt:*

19. *Et ærumnæ sæculi, & deceptio divitiarum, & circa reliqua concupiscentiæ introeuntes, suffocant verbum, & sine fructu efficitur.*

20. *Et hi sunt, qui super terram bonam seminati sunt, qui audiunt verbum, & suscipiunt & fructificant, unum triginta, unum sexaginta, & unum centum.*

21. *Et dicebat illis: Numquid venit lucerna ut sub modio ponatur, aut sub lecto? Nonne ut super candelabrum ponatur?*

22. *Non est enim aliquid absconditum, quod non manifestetur: nec factum est occultum, sed ut in palam veniat.*

23. *Si quis habet aures audiendi audiat.*

17. Mais n'ayant point en eux-mêmes de racine, ils ne sont que pour un tems; & lorsqu'il survient des traverses, & des persécutions à cause de la parole, ils en prennent aussi-tôt un sujet de scandale.

18. Les autres, qui sont marquez par ce qui est sêmé parmi les épines, sont ceux qui écoutent la parole:

19. Mais les sollicitudes de ce siécle, & l'illusion des richesses, & les autres passions s'emparant *de leurs esprits*, y étouffent la parole, & font qu'elle demeure sans fruit.

20. Enfin ceux qui sont marquez par ce qui est sémé dans la bonne terre, sont ceux qui écoutent la parole, qui la reçoivent, & qui portent du fruit, l'un trente *pour un*, l'autre soixante, & l'autre cent.

21. Il leur disoit aussi: Fait-on apporter la lampe pour la mettre sous le boisseau, ou sous le lit? N'est-ce pas pour la mettre sur le chandelier?

22. Car il n'y a rien de caché, qui ne doive être découvert; ni rien de secret, qui ne doive paroître en public.

23. Si quelqu'un a des oreilles pour entendre, qu'il l'entende.

COMMENTAIRE.

nous passions; il nous engage dans des compagnies; il fait naître des conjonctures délicates; il suscite des hommes dangereux, & infectez de mauvais principes, qui détruisent dans une conversation, tout ce que la lecture, ou la parole sainte avoient commencé dans nous-mêmes.

℣. 17. CONFESTIM SCANDALIZANTUR. *Ils en prennent un sujet de scandale.* Ils se heurtent en quelque sorte contre cette parole, & tombent par terre, comme celui qui donne contre une pierre, ou un bois. La doctrine de JESUS-CHRIST est une énigme aux Juifs, & une folie dans l'esprit des mondains; les hérétiques en abusent par les mauvais sens qu'ils lui donnent; elle est une pierre d'achoppement pour eux tous: les uns, & les autres se heurtent contr'elle, & sont renversez.

℣. 21. NUMQUID VENIT LUCERNA UT SUB MODIO PONATUR? *Fait-on apporter la lampe pour la mettre sous le boisseau?* Pour joindre ceci à ce qui précéde, il faut supposer que JESUS-CHRIST dit ceci dans la maison en particulier à ses Apôtres, & à ses Disciples choisis,

Digitized by Google

24. *Et dicebat illis : Videte quid audiatis : in qua mensura mensi fueritis, remetietur vobis, & adjicietur vobis.*

24. Il leur dit encore : Prenez bien garde à ce que vous entendez : car on se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servi envers les autres ; & il vous sera donné encore davantage.

25. *Qui enim habet, dabitur illi : & qui non habet, etiam quod habet, auferetur ab eo.*

25. Car on donnera à celui qui a déja ; & pour celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il a.

COMMENTAIRE.

au lieu qu'il n'avoit parlé aux troupes qu'en paraboles. Quand je parle aux troupes d'une maniere figurée, & obscure ; ne vous imaginez pas que mon dessein soit de leur cacher les véritez : je n'ai garde de leur en envier la connoissance, je ne suis venu que pour la leur communiquer : mais il faut que chaque chose vienne en son tems. Il n'y a rien aujourd'hui de si enveloppé dans les paraboles, qui ne soit un jour mis en lumiére. *Fait-on venir de la lumiére pour la mettre sous le boisseau, & non pas sur le chandelier ? Il n'y a rien de caché, qui ne doive être découvert : Que celui qui a des oreilles l'entende.* Saint Matthieu (*a*) ne lit pas ces paroles en cet endroit-ci ; mais saint Luc (*b*) les y rapporte, comme saint Marc. Le même proverbe peut s'appliquer à différens sujets, toûjours avec justesse, & à profit. Cela dépend de celui qui en use.

℣. 24. VIDETE QUID AUDIATIS. IN QUA MENSURA, &c. *Prenez bien garde à ce que vous entendez : car on se servira envers vous de la même mesure, dont vous vous serez servi envers les autres.* C'est une suite de ce qu'il vient de dire : Je vous découvre des mystéres que je ne découvre point aux autres : Appliquez-vous à les comprendre, & répandez-les comme vous les avez reçû. Mesurez les autres à la mesure dont on vous a mesuré. Communiquez sans jalousie, & sans interêt, ce que vous recevez gratuitement. (*c*) Je ne vous le donne qu'afin que vous le rendiez aux autres ; & ne craignez point de manquer : on comblera de biens ceux qui en sont déja pleins ; & on ôtera aux autres le peu qu'ils paroissent avoir. JESUS-CHRIST employe ici deux proverbes communs, qui ne tendent qu'à inspirer aux Apôtres cet esprit dont il étoit rempli, & l'ardeur dont il brûloit, de faire connoître la vérité à tout le monde, & de publier, lorsqu'il seroit tems, les connoissances qu'il avoit reçû. Les mêmes expressions se trouvent dans saint Matthieu (*d*)

(*a*) Saint Matth. v. 15. dans une occasion assez différente. Mais nôtre Sauveur a pû dire la même chose en plus d'un endroit, & en faire des applications, suivant les circonstances.

(*b*) *Luc.* VIII. 16. 17.

(*c*) *Matth.* x. 8. *Gratis accepistis, gratis date.*

(*d*) *Matth.* VII. 2.

en

26. *Et dicebat : Sic est Regnum Dei quemadmodum si homo jaciat sementem in terram :*

27. *Et dormiat, & exurgat nocte & die, & semen germinet, & increscat dum nescit ille.*

28. *Ultrò enim terra fructificat primum herbam, deinde spicam, deinde plenum frumentum in spica.*

26. Il disoit aussi : Le Royaume de Dieu est semblable à ce qui arrive, lorsqu'un homme a jetté de la semence en terre :

27. Soit qu'il dorme, ou qu'il se leve durant la nuit, & durant le jour, la semance germe & croît, sans qu'il sache comment ;

28. Car la terre produit d'elle-même ; premierement l'herbe, ensuite l'épi, puis le bled tout formé, qui remplit l'épi.

COMMENTAIRE.

en une autre occasion. Mais rien n'empêche qu'il ne les ait employées en plus d'une rencontre.

Les exemplaires Grecs varient sur cet endroit. Quelques-uns lisent : (*a*) *Ecoutez ; car on donnera à celui qui a, & on ôtera à celui qui n'a pas ; on lui ôtera ce qu'il sembloit avoir. On se servira envers vous, qui m'écoutez, de la même mesure, dont vous vous servirez envers les autres ; & on vous comblera de biens.* D'autres portent : *Ecoutez ; & on vous comblera de nouveaux biens, si vous écoutez : car on donnera à celui qui a, & on ôtera à celui qui n'a pas, ce qu'il sembloit avoir : On vous mesurera à la même mesure dont vous aurez mesuré les autres, & on y ajoutera encore.*

℣. 26. SIC EST REGNUM DEI QUEMADMODUM SI HOMO JACIAT SEMENTEM, &c. *Le Royaume de Dieu est semblable à ce qui arrive, lorsqu'un homme a jetté de la semence en terre.* Cette parabole fut aussi proposée par JESUS-CHRIST étant dans la barque. Il n'en donne pas l'explication particuliere ; elle n'est pas mal aisée. *Le Royaume de Dieu,* est l'Eglise : *La semence*, est la prédication de l'Evangile : (*b*) *Le champ*, l'ame des auditeurs : *Le semeur*, est celui qui annonce la parole de Dieu : *Le tems de la moisson*, est la mort : *Le Moissonneur*, est Dieu, qui avec sa faucille coupe la moisson, & la met dans son grenier, ou dans le feu ; selon qu'il la trouve bonne, ou mauvaise. Cette parabole a quelque rapport à celle de la zizanie semée dans le champ du pere de famille, pendant qu'on dormoit. Je pense que saint Marc a voulu abréger ici, ce que saint Matthieu a rapporté plus au long. (*c*) Il est certain que c'est dans le même-tems, dans le même ordre, & dans le même lieu que l'une & l'autre ont été proposées. Le tems du sommeil pendant lequel la moisson croît, se fortifie, & meurit, est encore une circonstance remarquable, qui se lit dans saint Matthieu, comme dans saint Marc.

℣. 28. PLENUM FRUMENTUM IN SPICA. *Puis le bled tout formé*

(*a*) *Vide Vechel. Bez. Mill. Var. Lect. hic.*
(*b*) *Chrysost. Ieronym. Beda, Mald.*
(*c*) *Matth.* XIII. 24. 25. *& sequ.*

Digitized by Google

29. *Et cùm produxerit fructus, statim mittit falcem, quoniam adest messis.*

30. *Et dicebat: Cui assimilabimus regnum Dei; aut cui parabola comparabimus illud?*

31. *Sicut granum sinapis, quòd cùm seminatum fuerit in terra, minus est omnibus seminibus in terra.*

32. *Et cùm seminatum fuerit, ascendit, & fit maius omnibus oleribus: & facit ramos magnos, ita ut possint sub umbra ejus aves cœli habitare.*

33. *Et talibus multis parabolis loquebatur eis verbum, prout poterant audire:*

29. Et lorsque le fruit est dans sa maturité, on y met aussi-tôt la faucille, parce que le tems de la moisson est venu.

30. Il dit encore: A quoi comparerons-nous le Royaume de Dieu, & par quelle parabole le représenterons-nous?

31. Il est semblable à un grain de senevé, qui étant la plus petite de toutes les semences qui sont dans la terre, lorsqu'on l'y séme,

32. Monte, quand il est sémé, jusqu'à devenir plus grand que toutes les légumes, & pousse de si grandes branches, que les oiseaux du ciel peuvent se reposer sous son ombre.

33. Il leur parloit ainsi sous diverses paraboles, selon qu'ils étoient capables de l'entendre:

COMMENTAIRE.

qui remplit l'épi. A la lettre: (*a*) *Le bled plein*, le bled mûr, le bled dans sa perfection. La parole de Dieu ne porte pas d'abord son fruit; elle ne le porte qu'avec patience, comme dit le Sauveur dans saint Luc. (*b*) Ainsi que ceux qui sement, qui arrosent, & qui plantent, ne se rebutent pas: il faut du tems à la parole de vie, pour prendre racine, & pour parvenir à sa maturité.

℣. 33. PROUT POTERANT AUDIRE. *Selon qu'ils étoient capables de l'entendre.* On explique ceci de deux maniéres: selon qu'ils pouvoient l'entendre, c'est-à-dire, (*c*) selon leur portée. JESUS-CHRIST se proportionnoit à la capacité de ses auditeurs, se rabaissant à leur peu d'intelligence, pour leur être utile, & prenant ses paraboles des choses communes & triviales. D'autres (*d*) l'expliquent dans un sens tout contraire: Il leur parloit suivant leur disposition; il leur découvroit les véritez comme ils étoient dignes de les écouter. Leur orgueil, leur peu de docilité, ne méritoient pas d'être mieux traitées, ni de recevoir une plus grande intelligence. Mais pour ses Disciples, il leur parloit sans énigmes, sans enveloppe, sans paraboles. A l'égard des Juifs, on vit l'accomplissement de cette parole d'Isaïe: (*e*) Ils verront sans voir, & ils entend-

(*a*) Πληρῆ σίτον.
(*b*) Luc. VIII. 15.
(*c*) Chrysost. in Matth. homil. 45. Theophyl. Euc. Brug. Piscat.
(*d*) Clem. Alex. lib. 1. Strom. Ambros. in Psal. XLIII. Hieronymus, & Beda, hic. Mald. Grot.
(*e*) Isai. VI. 9. Vide Matth. XIII. 14. & Marc. IV. 12.

Digitized by Google

34. *Sine parabola autem non loquebatur eis : seorsum autem Discipulis suis disserebat omnia.*

35. *Et ait illis in illa die, cùm serò esset factum : Transeamus contrà.*

36. *Et dimittentes turbam, assumunt eum ita ut erat in navi : & aliæ naves erant cum illo.*

37. *Et facta est procella magna venti, & fluctus mittebat in navim, ita ut impleretur navis.*

38. *Et erat ipse in puppi super cervical dormiens : & excitant eum, & dicunt illi : Magister non ad te pertinet, quia perimus?*

39. *Et exurgens comminatus est vento, & dixit mari : Tace, obmutesce. Et cessavit ventus : & facta est tranquillitas magna.*

40. *Et ait illis : Quid timidi estis? Necdum habetis fidem? Et timuerunt timore magno, & dicebant ad alterutrum : Quis, putas, est iste, quia & ventus & mare obediunt ei?*

34. Et il ne leur parloit point ſans parabole : mais étant en particulier il expliquoit tout à ſes Diſciples.

35. Ce même jour ſur le ſoir, il leur dit : Paſſons de l'autre côté de l'eau.

36. Et aprés qu'ils eurent renvoyé le peuple, ils l'emmenérent avec eux dans la barque où il etoit, & il y avoit encore d'autres barques qui le ſuivirent.

37. Alors un grand tourbillon de vent s'éleva, & les vagues entroient avec tant de violence dans la barque, qu'elle s'empliſſoit déja d'eau.

38. JESUS cependant étoit ſur la poupe, où il dormoit ſur un oreiller; & ils le reveillérent, en lui diſant: Maître, ne vous mettez-vous point en peine de ce que nous périſſons?

39. S'étant éveillé, il parla au vent avec menaces, & dit à la mer : Tais-toi, calme-toi. Et le vent ceſſa, & il ſe fit un grand calme.

40. Alors il leur dit : Pourquoi êtes-vous *ainſi* timides? Comment n'avez-vous point encore de foi? Ils furent ſaiſis d'une extrême crainte; & ils ſe diſoient l'un à l'autre : Quel eſt donc celui-ci, à qui les vents, & la mer obéiſſent.

COMMENTAIRE.

dront ſans comprendre; mais pour les Apôtres le Fils de Dieu n'a point de ſecret pour eux; il les traite en amis. C'eſt la vraye explication de cet endroit.

℣. 34. SINE PARABOLA AUTEM NON LOQUEBATUR EIS. *Il ne leur parloit point ſans paraboles.* Il leur parloit rarement ſans paraboles. Dans cette occaſion il ne leur parla pas autrement. Quand il s'agiſſoit des myſtéres de ſon Royaume, & de l'établiſſement de ſon Egliſe, il ne les leur découvroit pas manifeſtement : (*a*) mais pour les véritez de morale, & de pratique, il les leur annonçoit avec une trés-grande clarté, comme il parut dans le ſermon qu'il leur fit ſur la montage.

℣. 35. AIT ILLIS IN ILLA DIE. *Le même jour ſur le ſoir il leur dit : Paſſons de l'autre côté.* Il avoit parlé le matin aux troupes, premié-

(*a*) *Vide Mald. & Grot.*

Digitized by Google

rement dans la maison de saint Pierre, & ensuite sur la mer de Génézareth, étant assis dans une barque. De là il étoit revenu au logis pour prendre son repas; & c'est-là où il expliqua tout à ses Disciples. Sur le soir se trouvant encore accablé de la foule, qui l'assiégeoit, (a) il dit à ses Disciples de lui préparer une barque pour passer au-delà du lac: ils allérent de Capharnaüm débarquer dans le pays des Géraséniens, comme on le verra au Chapitre suivant. On peut voir sur le reste du Chapitre, ce qui a été dit sur saint Matthieu VIII. 18.-27.

CHAPITRE V.

JESUS arrive dans le pays des Géraséniens; & délivre un possédé. Il permet aux démons d'entrer dans des pourceaux. Il ne permet pas au démoniaque guéri, de le suivre. Hémorroïsse guérie. Fille de Jaïr ressuscitée.

℣. 1. *ET venerunt trans fretum maris, in regionem Gerasenorum.*

2. *Et exeunti ei de navi, statim occurrit de monumentis homo in spiritu immundo,*

℣. 1. AYant passé la mer, ils vinrent au pays des Géraséniens.

2. ET JESUS ne fut pas plûtôt descendu de la barque, qu'il se présenta à lui un homme possédé de l'esprit impur, sortant des sépulchres.

COMMENTAIRE.

℣. 1. IN REGIONEM GERASENORUM. *Ils vinrent au pays des Géraséniens*, à l'orient de la mer de Galilée. Le Grec imprimé porte: (b) *Dans le pays des Gadaréniens.* Mais un grand nombre de bons Manuscrits, l'Arménien, le Cophte, l'Arabe, l'Ethiopien, lisent, des Gémaséniens. S. Epiphane soutient que c'est la vraye leçon de saint marc. Victor d'Antioche, Théophilacte, & l'Auteur des Scolies mêlées aux notes d'Euthymius, assurent que c'est ainsi que lisent les meilleurs Exemplaires, & les plus corrects. On peut voir ce que nous avons dit sur ce pays des Géraséniens, dans le Commentaire sur saint Matthieu, VIII. 28.

℣. 2. HOMO IN SPIRITU IMMUNDO. *Un homme possédé de l'esprit*

(a) Matth. VIII. 18, Ἰδὼν δὲ Ἰησοῦς πολλοὺς ὄχλους, περὶ αὐτόν.

(b) Εἰς τὴν χώραν τῶν Γαδαρηνῶν.

Digitized by Google

3. *Qui domicilium habebat in monumentis, & neque catenis jam quisquam poterat eum ligare :*

4. *Quoniam sæpè compedibus, & catenis vinctus, dirupisset catenas, & compedes comminuisset, & nemo poterat eum domare.*

5. *Et semper die ac nocte in monumentis, & in montibus erat, clamans, & concidens se lapidibus.*

3. Où il faisoit sa demeure ordinaire ; & personne ne le pouvoit plus lier, même avec des chaînes ;

4. Car ayant souvent été lié des chaînes, & ayant eu les fers aux pieds, il avoit rompu ses chaînes ; & brisé ses fers, & nul homme ne le pouvoit domter.

5. Il demeuroit jour & nuit sur les montagnes, & dans les sépulchres, criant & se meurtrissant lui-même contre les rochers.

COMMENTAIRE.

impur. Saint Luc ne parle non plus que d'un homme ; mais saint Matthieu (*a*) en met deux. Les autres Evangélistes ne parlent que de celui qui étoit le plus connu, & qui parut le plus dans cette affaire. Mais d'où vient que dans les Livres du nouveau Testament, les démons sont ordinairement appellez, *esprits impurs* ? Zacharie (*b*) se sert de la même expression, pour marquer le mauvais esprit, qui animoit les faux-prophétes ; *Pseudoprophetas & spiritum immundum auferam de terra*. Ces esprits en eux-mêmes, & en tant que créatures de Dieu, ne sont point impurs. Toute créature de Dieu est bonne en elle-même ; les démons ne peuvent être impurs qu'en trois sens, ou parce qu'ils se sont soüillez par le crime, par l'orgueil, & par l'ambition ; ou parce qu'ils portent les hommes aux actions impures, contraires à la pudeur, & à l'honnêteté : Ou enfin, parce que ceux qui en sont possédez, se soüillent sans scrupule en touchant & en mangeant des choses impures, & défenduës par la Loi. Ceux que nous voyons ici demeuroient dans des tombeaux, & demandent d'entrer dans des pourceaux, qui sont des choses que les Juifs évitoient avec un grand soin. Voilà apparemment ce qui faisoit donner aux mauvais esprits le nom d'impurs. Je pense que les possédez étoient aussi pour l'ordinaire regardez à peu prés comme les payens : on évitoit leur compagnie, comme on évitoit celle des lépreux. Il y faut toutefois mettre quelque exception, puisqu'on a vû dans le premier Chapitre de saint Marc, (*c*) un possédé qui étoit dans la Synagogue, où l'on n'auroit pas souffert un payen, ni un homme soüillé. Mais il y avoit des possédez de plusieurs sortes. Ligfoot croit que les possédez dont il est parlé ici, étoient Gentils. Les villes de Gadare, & de Gérasa étoient possédées par les payens.

℣. 3. IN MONUMENTIS. *Dans des sépulchres*. C'étoient des cavernes creusées dans le roc, à la maniére du pays. Des hommes vivans pou-

(*a*) *Matth.* VIII. 28.
(*b*) *Zachar.* XIII. 2.
(*c*) *Marc.* I. 23.

6. Videns autem Jesum à longè, cucurrit, & adoravit eum :

7. Et clamans voce magna dixit : Quid mihi, & tibi, Jesu Fili Dei altissimi ? adjuro te per Deum, ne me torqueas.

8. Dicebat enim, illi : Exi, spiritus immunde, ab homine.

9. Et interrogabat eum : Quod tibi nomen est ? Et dicit ei : Legio mihi nomen est, quia multi sumus.

6. Lors donc qu'il eut vû JESUS de loin, il courut *à lui*, & l'adora ;

7. Et jettant un grand cri, il lui dit : Qu'y a-t'il entre vous & moi, JESUS Fils du Dieu trés-haut ? Je vous conjure par le nom de Dieu, de ne me point tourmenter ;

8. Car JESUS lui disoit : Esprit impur, sors de cet homme.

9. Et il lui demanda : Comment t'appelles-tu ? A quoi il répondit : Je m'appelle Légion, parce que nous sommes plusieurs :

COMMENTAIRE.

voient fort bien y demeurer, n'eut été l'horreur qu'on avoit des tombeaux, & la tristesse d'une telle demeure.

℣. 7. JESU FILI DEI ALTISSIMI, ADJURO TE PER DEUM, NE ME TORQUEAS. *Jesus Fils du Dieu trés-haut ; je vous conjure par le nom de Dieu, de ne me pas tourmenter.* Le démon qui parle ici au nom de toute la légion, qui possédoit cet homme, ou connoissoit JESUS-CHRIST, ou se doutoit qui il étoit. (*a*) Il le conjure *de ne le pas tourmenter* ; c'est-à-dire, de ne le pas chasser du corps de cet homme, de ne pas le reléguer dans l'abyme. (*b*) Saint Matthieu lui fait dire : *Vous êtes venu avant le tems nous tourmenter.* Saint Marc, & saint Luc témoignent que JESUS-CHRIST lui commandoit de sortir de cet homme ; c'est ce qui l'oblige à lui faire cette priére.

℣. 9. LEGIO MIHI NOMEN EST. *Je m'appelle Légion.* La légion étoit de six mille hommes. Il est mal-aisé qu'il y ait eu six mille démons dans un seul homme : mais il dit le nom de légion, pour marquer un fort grand nombre. Comment tous ces mauvais esprits pouvoient-ils ensemble s'accorder dans la possession de ce malheureux ? Il est croyable que celui qui parle ici à JESUS-CHRIST dominoit & commandoit à tous les autres, lesquels avoient chacun leur département dans les diverses opérations qu'ils faisoient faire à ce démoniaque. Quant au nom des démons, & des Anges, on ne peut leur en donner, que par rapport aux différentes actions que nous leur voyons faire, ou aux propriétez que nous leur connoissons. On appelle un Ange *Raphaël*, ou le médecin de Dieu, parce qu'il a guéri Tobie, & Sara. On appelle un démon, le maître, ou le *Seigneur Mouche*, Béelsebub, apparemment parce qu'on l'adoroit sous la forme de cette insecte. Mais pour le reste, nous connoissons trop peu

(*a*) Voyez ci-devant Chap. I. ℣. 24.

(*b*) *Ita Hamm. hic, & Interpp. plerique ad Matth.* VIII. 29. *Luc. hic.* VIII. 31. *Rogabant illum ne imperaret illis, ut in abyssum irent.*

Digitized by Google

10. *Et deprecabatur eum multùm, ne se expelleret extra regionem.*

11. *Erat autem ibi circa montem grex porcorum magnus, pascens.*

12. *Et deprecabantur eum spiritus, dicentes: Mitte nos in porcos ut in eos introeamus.*

13. *Et concessit eis statim Jesus. Et exeuntes spiritus immundi, introierunt in porcos: & magno impetu grex precipitatus est in mare ad duo millia, & suffocati sunt in mari.*

14. *Qui autem pascebant eos, fugerunt, & nuntiaverunt in civitatem, & in agros. Et egressi sunt videre quid esset factum:*

Et veniunt ad Jesum: & vident illum, qui à dæmonio vexabatur, sedentem, vestitum, & sana mentis, & timuerunt.

16. *Et narraverunt illis, qui viderant, qualiter factum esset ei qui dæmonium habuerat, & de porcis.*

10. Et il le prioit avec instance, qu'il ne les chassât point hors de ce pays-là.

11. Or il y avoit là un grand troupeau de pourceaux, qui paissoient le long des montagnes;

12. Et ces démons le supplioient, en lui disant: Envoyez-nous dans ces pourceaux, afin que nous y entrions.

13. JESUS le leur permit aussi-tôt; & ces esprits impurs sortant *du possédé*, entrérent dans les pourceaux; & tout le troupeau qui étoit environ de deux mille, courut avec impétuosité se précipiter dans la mer, où ils furent tous noyez.

14. Ceux qui paissoient les pourceaux s'enfuirent, & en allérent porter les nouvelles dans la ville, & dans les champs: *ce qui fit que plusieurs* sortirent pour voir ce qui étoit arrivé.

15. Et étant venus à JESUS, ils virent celui qui avoit été tourmenté par le démon, assis, habillé, & en son bon sens; ce qui les remplit de crainte.

16. Et ceux qui avoient été présens leur ayant rapporté tout ce qui étoit arrivé au possédé, & aux pourceaux,

COMMENTAIRE.

& les Anges, & les démons, pour pouvoir les nommer, & les qualifier par la qualité qui leur est propre, & qui fait leur véritable différence. Il n'y a que Dieu qui connoisse parfaitement ses Anges.

℣. 10. NE SE EXPELLERET EXTRA REGIONEM. *Qu'il ne les chassât point hors de ce pays-là.* D'où vient cet attachement du démon au pays des Géraséniens? Grotius croit que c'est à cause que ce pays étoit plein de Juifs, peu attachez à leurs Loix, comme vivant au milieu des payens. Ligfoot veut que tout ce pays ait été peuplé de Gentils, & que ce possédé lui-même ne fut pas Juif. Mais ces raisons ne sont nullement fortes. Il n'y avoit pas plus de possédez dans les pays infidéles, que chez les Juifs; ces démons ne manquoient pas de provinces payennes, où ils pouvoient se retirer. Ils craignoient d'être renfermez dans l'abyme, ou d'être reléguez comme le démon Asmodée, (a) dans des lieux incultes, & inhabitez, où ils ne pourroient plus exercer leur malice contre personne. Voyez nôtre Dissertation sur les bons, & les mauvais Anges.

(a) *Tob.* VIII. 3.

17. *Et rogare cœperunt eum ut discederet de finibus eorum.*

18. *Cùmque ascenderet navim, cœpit illum deprecari, qui à dæmonio vexatus fuerat, ut esset cum illo.*

19. *Et non admisit eum, sed ait illi: Vade in domum tuam ad tuos, & annuncia illis quanta tibi Dominus fecerit, & misertus sit tui.*

20. *Et abiit, & cœpit prædicare in Decapoli, quanta sibi fecisset Jesus, & omnes mirabantur.*

21. *Et cùm transcendisset Jesus in navi rursùm trans fretum, convenit turba multa ad eum, & erat circa mare.*

22. *Et venit quidam de archisynagogis nomine Jairus: & videns eum, procidit ad pedes ejus,*

17. Ils commencérent à le prier de sortir de leur pays.

18. Comme il rentroit dans la barque, celui qui avoit été tourmenté par le démon, le supplia qu'il lui permît d'aller avec lui;

19. Mais JESUS le lui refusa, & lui dit: Allez-vous-en chez vous trouver vos proches, & leur annoncez les grandes graces que vous avez reçûës du Seigneur, & la misericorde qu'il vous a faite.

20. Cet homme s'en étant allé, commença à publier dans la Décapole les grandes graces qu'il avoit reçûës de JESUS; & tout le monde étoit ravi en admiration.

21. JESUS étant repassé dans la barque à l'autre bord, lorsqu'il étoit auprés de la mer, une grande foule de peuple s'amassa autour de lui;

22. Et un des chefs de la synagogue, nommé Jaïre, le vint trouver, & le voyant, il se jetta à ses pieds;

COMMENTAIRE.

℣. 17. UT DISCEDERET A FINIBUS EORUM. *Ils le priérent de sortir de leur pays*, craignant que sa présence ne leur causât de plus grands dommages. Ils comptoient pour rien la guérison de leurs corps, & de leurs ames, en comparaison de la perte de leurs animaux.

℣. 20. COEPIT PRÆDICARE IN DECAPOLI. *Il commença à publier dans la Décapole les grandes graces qu'il avoit reçûës de Jesus.* JESUS-CHRIST qui avoit accoutumé de défendre aux autres malades qu'il guérissoit, de publier leur guérison, ordonne ici à ce démoniaque guéri, de la publier par tout: apparemment parce qu'il s'en alloit, & quittoit ce canton; au lieu qu'il demeuroit d'ordinaire dans les autres lieux où il faisoit des miracles. *La Décapole*, est un canton à l'orient de la mer de Tibériade, ainsi nommé à cause de dix villes principales qui la composent. Voyez nôtre Commentaire sur *Matth.* IV. 25.

℣. 21. CUM TRANSCENDISSET TRANS FRETUM. *Etant repassé à l'autre bord*, de la mer de Génézareth, & étant venu à Capharnaüm, d'où il étoit sorti le soir du jour précédent. *Marc.* IV. 35.

℣. 22. UNUS DE ARCHISYNAGOGIS NOMINE JAÏRUS. *Un des chefs de la synagogue, nommé Jaïr.* Cette histoire n'est pas dans saint Matthieu, mais seulement dans saint Marc, & dans saint Luc. (*a*) Ce Chef

(*a*) *Luc.* VIII. 40. *& sequ.*

de

Digitized by Google

23. *Et deprecabatur eum multùm, dicens : Quoniam filia mea in extremis est : Veni, impone manum super eam, ut salva sit, & vivat.*

24. *Et abiit cum illo, & sequebatur eum turba multa, & comprimebant eum.*

25. *Et mulier, quæ erat in profluvio sanguinis annis duodecim.*

26. *Et fuerat multa perpessa à compluribus medicis : & erogaverat omnia sua, nec quidquam profecerat, sed magis deteriùs habebat :*

27. *Cùm audisset de Jesu, venit in turba retrò, & tetigit vestimentum ejus ;*

28. *Dicebat enim : Quia si vel vestimentum ejus tetigero, salva ero.*

29. *Et confestim siccatus est fons sanguinis ejus : & sensit corpore quia sanata esset à plaga.*

23. Et il le supplioit avec grande instance, en lui disant : J'ai une fille qui est à l'extrémité : Venez lui imposer les mains pour la guérir, & lui sauver la vie.

24. JESUS s'en alla avec lui ; & il étoit suivi d'une grande foule de peuple, qui le pressoit.

25. Alors une femme malade d'une perte de sang depuis douze ans,

26. Qui avoit beaucoup souffert entre les mains de plusieurs médecins, & qui ayant dépensé tout son bien, n'en avoit reçû aucun soulagement ; mais s'en étoit toûjours trouvée plus mal.

27. Ayant oüi parler de JESUS, vint dans la foule par derriére, & toucha son vêtement ;

28. Car elle disoit : Si je puis seulement toucher son vêtement, je serai guérie.

29. Au même instant la source du sang *qu'elle perdoit* fut séchée, & elle sentit dans son corps qu'elle étoit guérie de cette maladie.

COMMENTAIRE.

de la Synagogue étoit un de ceux qui présidoient aux assemblées de Religion, dans la Synagogue de Capharnaüm. Ceux qui ont étudié ces matiéres à fond, (*a*) remarquent qu'ordinairement il y avoit plusieurs notables, qui présidoient dans la Synagogue : mais leur nombre n'étoit pas fixé ; cela dépendoit de la grandeur de la ville, & du nombre des Juifs, qui se rencontroient dans le lieu de priéres. Voyez ce que nous avons dit des Synagogues sur saint Matthieu, IV. 23. Hammond prend ici *le Chef de la Synagogue*, pour le Président du conseil des vingt-trois Juges, qui étoient dans chaque ville. Il remarque que dans les Constitutions des Empereurs Romains (*b*) on leur donne quelquefois le nom d'*Archisynagogues* ; mais il est visible qu'ici il s'agit d'un Chef de la Synagogue, ou de la maison de priéres.

℣. 25. MULIER QUÆ ERAT IN PROFLUVIO SANGUINIS. *Une femme malade d'une perte de sang.* Voyez ce qui a été dit sur saint Matthieu, IX. 20.

(*a*) Voyez Vitringua, *De Synagogis* ; & Basnage liv. 7. de la Continuation de l'Histoire des Juifs.

(*b*) *Vide Imperatorum Constitutiones, & vitam Alex. Severi.*

Digitized by Google

30. *Et statim Jesus in semetipso cognoscens virtutem, quæ exierat de illo, conversus ad turbam, aiebat: Quis tetigit vestimenta mea?*

31. *Et dicebant ei Discipuli sui: Vides turbam comprimentem te, & dicis: Quis me tetigit?*

32. *Et circumspiciebat videre eam, quæ hoc fecerat.*

33. *Mulier verò timens & tremens, sciens quod factum esset in se, venit & procidit ante eum, & dixit ei omnem veritatem.*

34. *Ille autem dixit ei: Filia, fides tua te salvam fecit: vade in pace, & esto sana à plaga tua.*

35. *Adhuc eo loquente, veniunt ab archisynagogo, dicentes: Quia filia tua mortua est: quid ultrà vexas Magistrum?*

30. Aussi-tôt Jesus connoissant en soi-même la vertu qui étoit sortie de lui, se retourna au milieu de la foule, & dit: Qui est-ce qui a touché mes vêtemens?

31. Ses Disciples lui dirent: Vous voyez que la foule vous presse de tous côtez, & vous demandez qui vous a touché?

32. Et il regardoit tout autour de lui, pour voir celle qui l'avoit touché.

33. Mais cette femme, qui savoit ce qui s'étoit passé en elle, étant saisie de crainte & de frayeur, vint se jetter à ses pieds, & lui déclara toute la vérité.

34. Et Jesus lui dit: Ma fille, vôtre foi vous a sauvée; allez en paix, & soyez guérie de vôtre maladie.

35. Lorsqu'il parloit encore, il vint des gens du Chef de synagogue, qui lui dirent: Vôtre fille est morte, pourquoi voulez-vous donner au Maître la peine d'aller plus loin?

COMMENTAIRE.

℣. 29. SICCATUS EST FONS SANGUINIS EJUS. *La source du sang qu'elle perdoit fut séchée.* Elle se sentit guérie. L'expression littérale de l'Evangile en cet endroit, comparée à quelques autres de l'Ecriture, (*a*) insinuë que c'étoit un flux immoderé & continuel du sang menstrual.

℣. 30. IN SEMETIPSO COGNOSCENS VIRTUTEM. *Connoissant en soi-même la vertu qui étoit sortie de lui.* C'est une vérité certaine que la sacrée Humanité de JESUS-CHRIST étoit une source de bénédictions, & de santé. Mais il paroît que les Juifs concevoient cette vertu, comme quelque chose qui sortoit de lui par écoulement. Saint Luc favorise cette pensée, lorsqu'il dit, (*b*) *qu'il sortoit de lui une vertu, qui guérissoit tous les malades.* Mais il ne faut pas prendre dans la rigueur ces expressions populaires, qui quoique fort significatives, ne peuvent pas s'entendre à la lettre. La vertu miraculeuse de JESUS-CHRIST sort de lui à nôtre égard, l'orsqu'elle se manifeste par les œuvres. (*c*)

℣. 35. FILIA TUA MORTUA EST; QUID ULTRA VEXAS MAGISTRUM? *Vôtre fille est morte; pourquoi voulez-vous donner au Maître*

(*a*) *Levit.* XII. 7. *Mundabitur à profluvio sanguinis sui. Et* XX. 18. *Qui coierit cum muliere in fluxu menstruo, ipsâque aperuerit fontem sanguinis sui.*

(*b*) *Luc.* VI. 19.

(*c*) *Brug. Grot. Le Clerc. aliis.*

Digitized by Google

36. *Jeſus autem audito verbo, quod dicebatur, ait archiſynagogo : Noli timere, tantummodo crede.*

37. *Et non admiſit quemquam ſe ſequi, niſi Petrum, & Jacobum, & Joannem fratrem Jacobi.*

38. *Et veniunt in domum archiſynagogi, & videt tumultum, & flentes, & ejulantes multùm.*

39. *Et ingreſſus ait illis : Quid turbamini, & ploratis ? puella non eſt mortua, ſed dormit.*

40. *Et irridebant eum. Ipſe verò, ejectis omnibus, aſſumit patrem & matrem puellæ, & qui ſecum erant, & ingreditur ubi puella erat jacens.*

36. Mais JESUS ayant entendu cette parole, dit au Chef de ſynagogue : Ne craignez point, croyez ſeulement.

37. Et il ne permit à perſonne de le ſuivre, ſinon à Piere, à Jacque, & à Jean frere de Jacque.

38. Etant arrivé dans la maiſon de ce Chef de ſynagogue ; il vit une troupe confuſe de perſonnes qui pleuroient, & qui jettoient de grands cris ;

39. Auſquels il dit en entrant : Pourquoi faites-vous tant de bruit, & pourquoi pleurez-vous ? Cette fille n'eſt pas morte, elle n'eſt qu'endormie

40. Et ils ſe moquoient de lui. Alors ayant fait ſortir tout le monde, il prit le pere & la mere de l'enfant, & ceux qu'il avoit *menez* avec lui, & il entra au lieu où la fille étoit couchée.

COMMENTAIRE.

la peine d'aller plus loin ? Ces gens ne croyoient pas que JESUS-CHRIST eût le pouvoir de reſſuſciter les morts, comme il avoit celui de guérir les malades. Mais le Fils de Dieu raſſure cet homme, & lui dit, que s'il a la foy, rien ne luy ſera impoſſible ; *Tantummodò crede.* Que ce qu'on vient de vous dire n'ébranle pas vôtre confiance.

℣. 38. VIDET TUMULUM, ET FLENTES. *Il vit une troupe confuſe de perſonnes, qui pleuroient.* Saint Matthieu (*a*) dit qu'il y avoit déja des pleureurs à gage, & une troupe de gens dans le trouble, comme il arrive dans ces occaſions. Le terme Grec que la Vulgate a rendu par, (*b*) *Ejulantes*, ſignifie proprement un cri de joi, ou un cri que jettent les ſoldats pour s'animer au combat. Mais les Helleniſtes n'étoient point ſi exacts dans leurs expreſſions : on trouve *alalazeia*, pour un cri de douleur, dans plus d'un endroit de l'Ecriture. (*c*)

℣. 39. NON EST MORTUA, SED DORMIT. *Cette fille n'eſt point morte, elle n'eſt qu'endormie.* Il inſinuoit par-là qu'il la reſſuſciteroit auſſi facilement, qu'on éveille un homme qui eſt endormi. La mort eſt ſouvent appellée un ſommeil. JESUS-CHRIST en parlant de la mort du Lazare dit : (*d*) *Lazare nôtre ami eſt endormi.* Il exprime peut-être de cette ſor-

(*a*) *Matth.* IX. 23.

(*b*) Ἀλαλάζοντας πολλούς. *Quidam* ὁλολύζοντας *ſcriptum putant ab Evangeliſta, ſed omnes Codd. conſentiunt in* ἀλαλάζοντας.

(*c*) *Vide Iſai.* XV. 4. *Mich.* IV. 9. *Lud. de Dieu, hic.*

(*d*) *Joan.* XI. 11.

Digitized by Google

41. *Et tenens manum puellæ, ait illi: Talitha cumi, quod eſt interpretatum: Puella (tibi dico) ſurge.*

42. *Et confeſtim ſurrexit puella & ambulabat: erat autem annorum duodecim: & obſtupuerunt ſtupore magno.*

43. *Et præcepit illis vehementer ut nemo id ſciret: & dixit dari illi manducare.*

41. Il la prit par la main, & lui dit: Talitha cumi, c'eſt-à-dire, *Ma* fille, levez-vous, je vous le commande.

42. Au même inſtant la fille ſe leva, & commença à marcher; car elle avoit déja douze ans: & ils furent merveilleuſement étonnez.

43. Mais il leur commanda trés expreſſément *de prendre garde* que perſonne ne le sût; & il leur dit, qu'on lui donnât à manger.

COMMENTAIRE.

te, pour tirer de toute cette troupe un aveu important à la gloire de Dieu, qui eſt que cette fille étoit véritablement & indubitablement morte. Ils ſe moquoient de lui, ſachant qu'elle n'étoit rien moins qu'endormie.

℣. 41. TALITHA CUMI. *Talitha cumi, c'eſt-à-dire: Ma fille, levez-vous, je vous le commande.* Ces mots: *Je vous le commande*, ne ſont point compris dans ceux-ci, *talitha cumi:* (*a*) Ceci montre que JESUS-CHRIST parloit ordinairement Syriaque, & non pas Hébreu; car ces termes ſont Syriaques.

℣. 43. PRÆCEPIT ILLIS VEHEMENTER. *Il leur commanda très-expreſſément que perſonne ne le sût.* Soit afin de nous donner un exemple d'humilité, & de modeſtie; ſoit pour ne pas aigrir les eſprits des Phariſiens ſes ennemis; ou enfin de peur qu'on ne lui amenât des morts à reſſuſciter, comme on lui amenoit des malades à guérir. Il ne cherchoit point à faire parade de ſa vertu de faire des miracles. Il ſe contentoit d'en faire, lorſque la gloire de Dieu, & l'interêt de la vérité le demandoient. Il craignoit auſſi les effets de la jalouſie, & de la vengeance de ſes ennemis, ſur-tout des Phariſiens, qui auroient pû ſe porter à quelque extrémité, & prévenir les tems marquez dans les décrets du Pere Céleſte. JESUS ordonna en même-tems que l'on donnât à manger à cette fille, pour preuve qu'elle étoit, non-ſeulement vraiment reſſuſcitée, mais auſſi parfaitement guérie. (*b*)

(*a*) טליתא קומי

(*b*) *Grot. Ligfoot. dlii.*

CHAPITRE VI.

JESUS va à Nazareth. Miſſion des Apôtres. Avis que JESUS-CHRIST *leur donne. Ils reçoivent le don des miracles. Hérode dit que* JESUS *eſt Jean-Baptiſte reſſuſcité. Pourquoi ce Prince fit mourir ſaint Jean. Multiplication des cinq pains.* JESUS *marche ſur les eaux; il calme la tempête; il guérit pluſieurs malades.*

℣. 1. *ET egreſſus inde, abiit in patriam ſuam: & ſequebantur eum Diſcipuli ſui.*

2. *Et facto ſabbato cœpit in ſynagoga docere: & multi audientes admirabantur in doctrina ejus, dicentes: Unde huic hæc omnia? & quæ eſt ſapientia, quæ data eſt illi: & virtutes tales, quæ per manus ejus efficiuntur?*

℣. 1. JESUS étant ſorti de ce lieu, vint en ſon pays; où ſes Diſciples le ſuivirent.

2. Le jour du ſabbat étant venu, il commença à enſeigner dans la ſynagogue; & pluſieurs *de ceux* qui l'écoutoient étant extraordinairement étonnez de l'entendre ainſi parler, diſoient: D'où ſont venuës à celui-ci toutes ces choſes? Quelle eſt cette ſageſſe qui lui a été donné? Et *d'où vient* que tant de merveilles ſe font par ſes mains?

COMMENTAIRE.

℣. 1. ABIIT IN PATRIAM SUAM. *Jeſus vint en ſon pays.* A Nazareth, d'où il étoit ſorti environ onze mois auparavant, (*a*) pour fixer ſa demeure à Capharnaüm.

℣. 2. QUÆ EST SAPIENTIA, QUÆ DATA EST ILLI, ET VIRTUTES? *Quelle eſt cette ſageſſe, qui lui a été donnée; & d'où vient que tant de merveilles ſe font par ſes mains?* Les Hébreux employent ſouvent le nom de ſageſſe, pour marquer la doctrine, la prudence, l'induſtrie, l'habileté. Ceux de Nazareth, parmi leſquels JESUS avoit vêcu plus de trente ans, ſans diſtinction, ſans éclat, ſans étude, ſans fréquenter les maîtres, ſans exercice, ne pouvoient deviner d'où lui venoit cette éloquence, cette profondeur de doctrine, cette autorité qu'il avoit à enſeigner, & ſur-tout la vertu des miracles qui l'accompagnoit par tout. La

(*a*) *Toynard. Harmon. hic. Brug. Mald.*

Digitized by Google

3. *Nonne hic est faber, filius Mariæ frater Jacobi, & Joseph, & Judæ, & Simonis? Nonne & sorores ejus hic nobiscum sunt? Et scandalizabantur in illo.*

3. N'est-ce pas-là ce Charpentier, ce fils de Marie, frere de Jacque, de Joseph, de Jude, & de Simon? & ses sœurs ne sont-elles pas ici parmis nous? Et ils se scandalisoient à son sujet.

COMMENTAIRE.

jalousie, & l'orgueil du cœur humain, qui ne peuvent souffrir que ceux que nous regardons comme nos égaux, s'élevent au-dessus de nous, furent les vrais motifs de leur incrédulité, & du mépris qu'ils témoignérent de sa personne.

℣. 3. NONNE HIC EST FABER? *N'est-ce pas-là ce Charpentier?* On a examiné sur saint Matthieu, quel étoit le métier de saint Joseph, & par conséquent celui de JESUS CHRIST, qui a sans doute travaillé avec son pere, pour gagner sa vie, avant qu'il exerçât le ministére de la prédication. Quelques exemplaires Grecs lisent: (*a*) *N'est-ce pas-là le fils de ce Charpentier*, ou de l'artisan? Car le terme de l'Original est générique, & se prend pour toutes sortes d'artisan. Origénes (*b*) soutient qu'on ne lit dans aucun endroit des Evangiles, que JESUS ait été artisan, quoiqu'on convienne que son pere l'a été. Mais le plus grand nombre des Manuscrits, & tous les Imprimez, les Peres, & les Commentateurs lisent ici unanimement, que JESUS étoit artisan, Saint Matthieu porte: (*c*) *N'est-ce pas-là ce fils du Charpentier?*

FRATER JACOBI, &c. *Frere de Jacque, de Joseph, de Jude, de Simon.* Frere, c'est-à-dire, ou proche parent, ou cousin germain de *Jacque* surnommé le Mineur, Evêque de Jérusalem; de *Joseph*, ou plûtôt de *José*, selon le Grec; de *Jude*, Auteur de l'Epître que nous avons sous son nom; de *Simon*, surnommé le Cananéen, ou le Zélé. On croit qu'ils étoient fils de Marie, sœur de la sainte Vierge, & épouse d'Alphée, & fille de Cléophas.

SCANDALIZABANTUR IN ILLO. *Ils se scandalisoient à son sujet.* La bassesse de l'origine de JESUS, la pauvreté de ses parens, l'obscurité de la vie qu'il avoit menée jusqu'au commencement de sa prédication, étoient pour eux des sujets de scandale; cela les empêcha de croire en JESUS-CHRIST, & arrêta les bontez que ce divin Sauveur avoit pour eux. Il fut comme une pierre d'achoppement contre laquelle ils se heurtérent. (*d*)

(*a*) Οὐκ οὗτός ἐστιν ὁ τοῦ τέκτονος. *Ita Codd. aliqui vetores Teste Erasmo, Colb. 8. Parisi. 6. Arab. Æthiop. &c.*

(*b*) *Origen. lib. 6. contra Celsum.* Οὐδαμοῦ περὶ τοῦ τοῦ Ἰησοῦ πατρὸς ἐν ταῖς καθ' ἡμᾶς φερομέναις Εὐαγγελίοις τέτληται ἀυτὸν εἶναι τέκτονα.

(*c*) *Matth.* XIII. 55.

(*d*) *Matth.* XXI. 42. 44. *Luc.* XX. 18.

Digitized by Google

4. *Et dicebat illis Jesus : Quia non est Propheta sine honore nisi in patria sua & in domo sua, & in cognatione sua.*

5. *Et non poterat ibi virtutem ullam facere, nisi paucos infirmos impositis manibus curavit :*

6. *Et mirabatur propter incredulitatem eorum & circuibat castella in circuitu docens.*

4. Mais JESUS leur dit : Un Prophète n'est sans honneur que dans son pays, dans sa maison, & parmi ses parens.

5. Et il ne pût faire en ce lieu-la aucun miracle sinon qu'il y guérit un petit nombre de malades, en leur imposant les mains :

6. De sorte qu'il admiroit leur incrédulité ; il alloit cependant enseigner de tous côtez dans les villages d'alentour.

COMMENTAIRE.

℣. 4. NON EST PROPHETA SINE HONORE, &c. *Un Prophète n'est sans honneur que dans son pays.* C'est un proverbe dont JESUS-CHRIST fait l'application à lui-même. On estime toûjours plus ce qui est absent, que ce qu'on ne connoît que par la réputation ; ce qu'on n'a pas, que ce qu'on a. Quelque mérite qu'ait un homme, dés qu'on s'accoutume à le voir souvent, & familiérement, on l'estime moins. Nôtre Sauveur qui avoit dans lui-même un fond infini de mérite, & qui n'avoit pas l'ombre du moindre défaut, n'a pas laissé d'éprouver cet effet de la bizarrerie de l'esprit de l'homme.

℣. 5. NON POTERAT IBI VIRTUTEM ULLAM FACERE. *Il ne put faire en ce lieu-là aucun miracle.* Il ne put pas, parce qu'il ne voulut pas ; & il ne voulut pas, parce que l'ingratitude, & l'infidélité de ses concitoyens, mirent obstacle à sa bonté. Il ne put se résoudre à faire des graces à des ingrats, ni à faire éclatter sa vertu miraculeuse devant des gens, qui n'avoient que du mépris pour sa personne (*a*). On dit tous les jours : Je ne le saurois voir ; je ne saurois lui pardonner. Ce qui ne s'entend pas d'une impuissance absoluë ; mais d'une répugnance, qui est toute de la part de la volonté.

℣. 6. MIRABATUR PROPTER INCREDULITATEM EORUM. *Il admiroit leur incrédulité.* L'admiration dans les hommes vient d'ignorance. JESUS-CHRIST en ce sens n'a jamais rien admiré : mais il a quelquefois agi au dehors, comme une personne qui seroit dans l'admiration. Il a voulu faire remarquer aux autres l'étrange aveuglement, la surprénante incrédulité de ses compatriotes.

℣. 7. VOCAVIT DUODECIM, ET COEPIT EOS MITTERE BINOS. *Ayant appellé les douze, il commença à les envoyer deux à deux.* Saint Matthieu (*b*) ne nous apprend pas cette circonstance des Apôtres en-

(*a*) *Vide Maldon. Brug. Grot. Vatab. Menoc. Hammon. alios passim.*

(*b*) *Matth.* IX. 36. 37. 38. X. 1. 2.

Digitized by Google

7. *Et vocavit duodecim: & cœpit eos mittere binos, & dabat illis potestatem spirituum immundorum.*

8. *Et præcepit eis ne quid tollerent in via: nisi virgam tantum; non peram, non panem, neque in zona æs;*

9. *Sed calceatos sandalis, & ne induerentur duabus tunicis.*

10. *Et dicebat eis: Quocumque introieritis in domum, illic manete donec exeatis inde:*

11. *Et quicumqui non receperint vos, nec audierint vos, exeuntes inde excutite pulverem de pedibus vestris in testimonium illis.*

7. Or Jesus ayant appellé les douze, il commença à les envoyer deux à deux; & il leur donna puissance sur les esprits impurs.

8. Il leur commanda de s'en aller avec leur bâton seulement, & de ne rien préparer pour le chemin, ni sac, ni pain, ni argent dans leur bourse;

9. Mais de ne prendre que leurs souliers, & de ne se pourvoir point de deux habits.

10. Et il leur dit: En quelque maison que vous entriez, demeurez-y jusqu'à ce que vous sortiez de ce lieu-là:

11. Et lorsqu'il se trouvera des personnes qui ne voudront ni vous recevoir, ni vous écouter; secoüez, en vous retirant, la poussiére de vos pieds, afin que ce soit un témoignage contr'eux.

COMMENTAIRE.

voyez *deux à deux*: Mais il nous dit que le Sauveur, touché de compassion de voir les peuples délaissez & sans instructions, comme des brebis sans pasteur, & ne pouvant lui-même aller par tout; il députa ses Apôtres dans tous les lieux d'alentour, pour lui préparer les voyes, & disposer les esprits à le recevoir.

℣. 8. Ne quid tollerent in via, nisi virgam tantum. *Il leur commanda de s'en aller avec leur bâton seulement.* Saint Matthieu (*a*) ne leur donne pas même un bâton. Quelques uns croyent qu'il leur défend d'en avoir plus d'un, comme il ne veut pas qu'ils ayent plus d'un habit, & plus d'une paire de souliers, ou de sandales: mais il y a plus d'apparence qu'il ne veut dire autre chose, sinon: Allez, sans vous mettre en peine de prendre des provisions pour le voyage. Partez dans ce moment, en l'équipage où vous êtes; que celui qui porte un bâton, le garde; & que celui qui n'en a point, ne se mette pas en peine pour en avoir. Allez promtement, Dieu aura soin de tout ce qui vous sera nécessaire. En ce sens, s'en aller à pied, sans armes, ni bâtons; & marcher comme on se trouve, n'ayant que son bâton à la main, signifie dans le fond la même chose; & on ne peut pas dire qu'il y ait contradiction entre les Evangélistes. On peut voir nôtre Commentaire sur saint Matth. IX. 10. Les Persans encore aujourd'hui ne vont pas faire une visite, si ce sont des personnes de qualité, qu'ils ne fassent porter un habit, & un bonnet avec eux; & s'ils se vont promener à la campagne, on porte de

(*a*) *Matth.* IX. 10. Μηδὲ ῥάβδον.

Digitized by Google

12. *Et exeuntes prædicabant ut pœnitentiam agerent:*

13. *Et dæmonia multa ejiciebat, & ungebant oleo multos ægros & sanabant.*

14. *Et audivit Rex Herodes, (manifestum enim factum est nomen ejus,) & dicebat: Quia Joannes Baptista resurrexit à mortuis: & propterea virtutes operantur in illo.*

12. Etant donc partis, ils prêchoient *aux peuples*, qu'ils fissent pénitence:

13. Ils chassoient beaucoup de démons; ils oignoient d'huile plusieurs malades, & les guérissoient.

14. Or la réputation de JESUS s'étant beaucoup répanduë, Le Roi Hérode entendit parler de lui; ce qui lui faisoit dire: Jean-Baptiste est ressuscité aprés sa mort; c'est pour cela qu'il se fait par lui tant de miracles.

COMMENTAIRE.

quoi faire une légére collation. (*a*) Cela marque le goût, & la pratique des Orientaux fort différentes des nôtres.

℣. 11. A la fin de ce verset le Grec ajoûte: *Je vous dis en vérité, que Sodome, & Gomorrhe seront traitées avec plus d'indulgence que cette ville, au jour du jugement.* Ce qui est pris de saint Matthieu, (*b*) & qui ne se trouve pas dans plusieurs bons Exemplaires Grecs.

℣. 13. UNGEBANT OLEO MULTOS ÆGROS. *Ils oignoient d'huile plusieurs malades, & les guérissoient.* Cette particulatité ne se trouve pas dans les autres Evangélistes. On dit (*c*) que les Juifs avoient accoutumé de faire des onctions d'huile sur les malades, & qu'ils appelloient quelques Saints personnages pour leur imposer les mains, & pour faire des priéres pour leur santé. On n'en voit toutefois pas bien distinctement la pratique dans l'ancien Testament; mais dans le Nouveau la chose est claire par cet endroit, & par celui de saint Jacque, qui dit: (*d*) *Quelqu'un d'entre-vous est-il malade? qu'il fasse venir les Prêtres de l'Eglise, qui prieront pour lui, & l'oindront d'huile au nom du Seigneur.*

On demande si cette onction qu'employent ici les Apôtres, étoit le Sacrement d'Onction institué par J. C. & employé par l'Eglise dans les maladies des Fidéles? Ou si c'étoit une simple onction médecinale, pour guérir les maladies du corps? 1°. On ne peut pas dire que ce fût un simple remédé naturel, employé par les Apôtres: l'Evangile la met visiblement au rang de leurs miracles. Mais à l'imitation de leur divin Maître, ils accompagnoient leurs priéres, & leurs impositions des mains de quelque action figurative, dans la vûë d'éviter la vaine gloire, ou pour élever l'esprit des peuples à quelqu'autre chose. 2°. Il est mal-aisé de soûtenir que ce soit le Sacrement d'Onction, (*e*) puisque l'onction qu'em-

(*a*) Chardin, Voyage de Perse, l. 2. p. 55.
(*b*) *Matth.* IX. 15.
(*c*) *Grot. Ligfoot, Le Clerc.*
(*d*) *Jacobi* v. 14.
(*e*) Luc de Bruges, & Maldonat le soûtiennent.

Digitized by Google

15. *Alii autem dicebant : Quia Elias est. Alii verò dicebant : Quia Propheta est, quasi unus ex Prophetis.*

16. *Quo audito Herodes ait : Quem ego decollavi Joannem, hic à mortuis resurrexit.*

15. Quelques-uns disoient : C'est Elie Mais d'autres disoient : C'est un Prophéte égal à l'un des *anciens* Prophétes.

16. Hérode entendant ces bruits différens, disoit : Jean à qui j'ai fait trancher la tête, est celui-là même qui est ressuscité aprés sa mort.

COMMENTAIRE.

ployoient les Apôtres, regardoit principalement les maladies du corps : au lieu que l'onction des malades, qui se fait dans l'Eglise, a pour premier objet, les maladies de l'ame. De plus, les Apôtres n'étoient point encore Prêtres, lorsqu'ils furent envoyez pour prêcher, & pour guérir les malades. Or le Sacrement d'Onction ne se donne que par les Prêtres : *Inducat Presbyteros*, dit S. Jacque. (*a*) Enfin on donnoit cette onction indifféremment à toute sorte de malades qui la demandoient ; au lieu que l'Onction comme Sacrement de l'Eglise, ne se donne qu'aux Fidéles baptisez. Il faut donc dire, avec le Concile de Trente, (*b*) & le plus grand nombre des Théologiens, & des Interprétes, (*c*) que l'onction qu'employent ici les Apôtres, étoit comme la figure, & le symbole de celle qui est en usage dans l'Eglise, & qui a été institué par JESUS-CHRIST, recommandée & publiée par saint Jacque, le frere du Seigneur. *Apud Marcum quidem insinuatum, per Jacobum autem Apostolum, & Domini fratrem fidelibus commendatum, ac promulgatum.*

℣. 15. PROPHETA EST, QUASI UNUS EX PROPHETIS. *C'est un Prophéte égal à l'un des anciens Prophétes.* Quelques Exemplaires Grecs lisent : (*d*) *C'est un Prophéte, ou comme l'un des Prophétes.* Il est lui-même Prophéte, ou du moins il approche fort de leur mérite. Comme si JESUS n'avoit pas fait plus de miracles, qu'aucun des anciens Prophétes : mais le peuple préfére toûjours les anciens tems aux nouveaux. D'autres lisent : (*e*) *C'est le Prophéte* par excellence, le Messie promis par Moyse ; (*f*) *ou l'un des anciens Prophétes*, qui a paru de nouveau.

℣. 16. QUEM EGO DECOLLAVI JOANNEM, HIC RESURREXIT. *Jean à qui j'ai fait trancher la tête, est ressuscité.* On ne comprend rien à ce raisonnement d'Hérode. Quand il auroit crû la résurrection des morts, & la métempsycose ; s'ensuivoit-il que JESUS fût Jean ressuscité, puis-

---

(*a*) *Jacob.* v. 14.

(*b*) *Concil. Trident. sess.* XIV. *cap.* I.

(*c*) *Bellarm. Natal. Alex. hic. Menoc. Tirin. alii.*

(*d*) Ὅτι Προφήτης ἐστιν. ἢ ὡς ἕνα τῶν Προφητῶν. Mais la plûpart des Manuscrits rejettent la particule ἢ, *ou.*

(*e*) *Heinsi.* Ὅτι ὁ Προφήτης ἐστὶν, &c.

(*f*) *Deut* XVIII. 15. 18. *Vide Joan.* I. 21. 25. VI. 14. VII. 40. *Euthym.*

Digitized by Google

17. *Ipse enim Herodes misit, ac tenuit Joannem, & vinxit eum in carcere, propter Herodiadem uxorem Philippi fratris sui, quia duxerat eam.*

18. *Dicebat enim Joannes Herodi: Non licet tibi habere uxorem fratris tui.*

19. *Herodias autem insidiabatur illi: & volebat occidere eum, nec poterat.*

20. *Herodes enim metuebat Joannem, sciens eum virum justum & sanctum: & custodiebat eum, & audito eo multa faciebat, & libenter eum audiebat.*

17. Car Hérode ayant épousé Herodiade, quoiqu'elle fût femme de Philippe son frere, avoit envoyé prendre Jean, l'avoit fait lier, & mettre en prison à cause d'elle.

18. Parce que Jean disoit à Hérode: Il ne vous est pas permis d'avoir pour femme celle de votre frere.

19. Depuis cela Hérodiade avoit toûjours cherché l'occasion de le faire mourir; mais elle n'avoit pû en venir à bout.

20. Parce qu'Hérode sachant qu'il étoit un homme juste & saint, le craignoit, & le faisoit garder, & faisoit beaucoup de choses selon ses avis, & étoit bien-aise de l'entendre.

COMMENTAIRE.

que JESUS faisoit des miracles? Ne savons-nous pas par l'Evangile que Jean-Baptiste n'en fit jamais pendant sa vie? (*a*) *Joannes quidem signum fecit nullum.* D'ailleurs, comment pouvoit-on dire que le Sauveur étoit Jean ressuscité, puisqu'il avoit paru dans le monde long-tems avant la mort de Jean-Baptiste; & que dés avant la prison de Jean, ses Disciples baptisoient plus de monde, que Jean-Baptiste lui-même; (*b*) & quil avoit un plus grand nombre de Disciples; & que la réputation de ses miracles étoit passée dans la Syrie, dans la Phénicie, dans l'Idumée, & dans toutes les Provinces voisines? Nous ne sommes pas obligez de montrer de la justesse, & de la vérité dans l'idée d'Hérode. Les Evangélistes nous apprennent unanimement qu'il étoit dans ces sentimens; c'est un fait incontestable. Voyez le Commentaire sur saint Luc, IX. 8. 9.

℣. 19. INSIDIABATUR ILLI. *Hérodiade avoit toûjours cherché l'occasion de le faire mourir.* A la lettre: *Elle lui avoit dressé des embûches.* Le Grec, (*c*) signifie plûtôt: *Elle lui en vouloit;* elle avoit conçû contre lui une haine implacable, qu'elle conservoit au fond de son cœur, attendant l'occasion de la faire éclatter.

℣. 20. HERODES CUSTODIEBAT EUM. *Herode le faisoit garder.* Il le tenoit en prison, & empêchoit qu'il ne s'échappât, ou que ses Disciples ne l'enlevassent. Mais la plûpart des Interprétes entendent le Grec en bonne part: (*d*) *Il le gardoit*, il le mettoit à couvert des embûches

(*a*) *Joan.* X. 41.
(*b*) *Joan.* IV. 1.
(*c*) Ἐνεῖχεν αὐτῷ. *Vide Hammond. & Lud. de Dieu, in hunc locum.*
(*d*) Καὶ συνετήρει αὐτὸν. ~~*Tuebatur eum, & autem præstabat ab Herodiadis insidiis.*~~ *Ita Grot. Hamm. Brug. alii.*

Digitized by Google

21. *Et cùm dies opportunus accidisset, Herodes natalis sui cœnam fecit principibus, & tribunis, & primis Galilæa.*

21. Mais enfin il arriva un jour favorable *au dessein d'Hérodiade* qui fut le jour de la naissance d'Hérode, auquel il fit un festin aux Grands de sa Cour, aux premiers Officiers de ses troupes, & aux principaux de la Galilée;

22. *Cúmque introisset filia ipsius Herodiadis, & saltasset, & placuisset Herodi, simulque recumbentibus; Rex ait puellæ: Pete à me quod vis, & dabo tibi.*

22. Car la fille d'Hérodiade y étant entrée, & ayant dansé devant le Roi, elle lui plut tellement, & à ceux qui étoient à table avec lui, qu'il lui dit: Demandez-moi ce que vous voudrez, & je vous le donnerai:

23. *Et juravit illi: Quia quidquid petieris dabo tibi, licet dimidium regni mei.*

23. Et il ajoûta avec serment: Oüi, je vous donnerai tout ce que vous me demanderez, quand ce seroit la moitié de mon Royaume.

24. *Quæ cùm exisset, dixit matri suæ: Quid petam? At illa dixit: caput Joannis-Baptistæ.*

24. Elle étant sortie, dit à sa mere: Que demanderai-je? Sa mere lui répondit: La tête de Jean-Baptiste.

25. *Cúmque introisset statim cum festinatione ad Regem, petivit dicens: Volo ut protinus des mihi in disco caput Joannis-Baptistæ.*

25. Et étant rentrée aussi-tôt en grande hâte où étoit le Roi: Je demande, dit-elle, que vous me donniez tout présentement dans un bassin, la tête de Jean-Baptiste.

26. *Et contristatus est Rex: propter jusjurandum, & propter simul discumbentes, noluit eam contristare:*

26. Le Roi en fut fort fâché. Néanmoins à cause du serment qu'il avoit fait, & de ceux qui étoient à table avec lui, il ne voulut pas la refuser:

27. *Sed misso speculatore præcipit afferri caput ejus in disco. Et decollavit eum in carcere,*

27. Ainsi il envoya un de ses gardes, avec ordre d'apporter la tête *de Jean* dans un bassin: & ce garde étant allé dans la prison, lui coupa la tête,

28. *Et attulit caput ejus in disco: & dedit illud puellæ, & puella dedit matri suæ.*

28. L'apporta dans un bassin, & la donna à la fille, & la fille la donna à sa mere.

29. *Quo audito, Discipuli ejus venerunt, & tulerunt corpus ejus: & posuerunt illud in monumento.*

29. Ses disciples l'ayant sçu, vinrent emporter son corps, & le mirent dans un tombeau.

COMMENTAIRE.

d'Hérodiade. D'autres traduisent; *Hérode l'observoit, & l'ayant oüi, il étoit fort ému,* (a) *& il l'écoutoit doucement.*

¥. 21. CUM DIES OPPORTUNUS ACCIDISSET. *Il arriva un jour favorable au dessein d'Hérodiade.* Quelques habiles Critiques, (b) croyent

(a) Πολλὰ ἠπόρει, ἄκων, ἤκουε. Steph. Bez. Goth.

(b) Ludov. de Dieu, Hammond. Καὶ ἡδέως ἤκουεν Erasm.

30. *Et convenientes Apoſtoli ad Jeſum, renunciaverunt ei omnia, quæ egerant, & docuerant.*

31. *Et ait illis: Venite ſeorſum in deſertum locum, & requieſcite puſillum. Erant enim qui veniebant, & redibant multi: & nec ſpatium manducandi habebant.*

32. *Et aſcendentes in navim, abierunt in deſertum locum ſeorſum.*

33. *Et viderunt eos abeuntes, & cognoverunt multi: & pedeſtres de omnibus civitatibus concurrerunt illuc, & prævenerunt eos.*

34. *Et exiens vidit turbam multam Jeſus: & miſertus eſt ſuper eos, quia erant ſicut oves non habentes paſtorem, & cœpit illos docere multa.*

30. Or les Apôtres s'etant raſſemblez prés de JESUS, lui rendirent compte de tout ce qu'ils avoient fait, & de ce qu'ils avoient enſeigné.

31. Et il leur dit: Venez vous retirer en particulier dans quelque lieu ſolitaire, & vous repoſez un peu; car comme il y avoit pluſieurs perſonnes qui venoient vers lui, les uns aprés les autres, ils ne pouvoient pas ſeulement trouver le tems de manger.

32. Ils entrérent donc dans une barque pour ſe retirer à l'écart dans un lieu déſert:

33. Mais le peuple les ayant vû partir, & pluſieurs autres en ayant eu connoiſſance, ils y accoururent à pied de toutes les villes *voiſines*, & ils y arrivérent avant eux.

34. JESUS ſortant de la barque, vit une grande multitude de peuple, & il en eut compaſſion: parce qu'ils étoient comme des brebis qui n'ont point de paſteur; & il ſe mit à leur dire beaucoup de choſes pour leur inſtruction.

COMMENTAIRE.

que les termes de l'Original peuvent marquer, un *jour ſolemnel*, un jour de fête. Le jour de la naiſſance du Roi, étoit un jour de joie; Hérodiade crut qu'elle pourroit ce jour-là, au milieu de la bonne chere; des divertiſſemens, & des yeux, trouver moyen de perdre Jean-Baptiſte. On peut voir pour le reſte de cette hiſtoire le Commentaire ſur ſaint Matthieu, XIV.

℣. 30. CONVENIENTES APOSTOLI AD JESUM. *Les Apôtres s'étant raſſemblez prés de Jeſus*, au retour de leur prédication. Il y a apparence que JESUS-CHRIST leur avoit fixé un certain tems pour leur voyage, puiſqu'ils revinrent tous enſemble.

℣. 33. VIDERUNT EOS ABEUNTES, ET COGNOVERUNT MULTI. *Le peuple les ayant vû partir, & pluſieurs autres en ayant eu connoiſſance*, les ſuivirent. Saint Luc (*a*) nous apprend qu'ils allérent au-delà de la mer de Tibériade, dans le déſert de Betzaïde. Ils partirent apparemment de Capharnaüm, ou des environs. Les peuples qui ne quittoient

(*a*) *Luc* IX. 10. Εἰς τόπον ἔρημον πόλεως καλουμένης Βηθσαϊδά. *Joan.* VI. 1. Πέραν τῆς θαλάσσης τῆς Γαλιλαίας.

Digitized by Google

35. *Et cùm jam hora multa fieret, accesserunt Discipuli ejus, dicentes: Desertus est locus hic, & jam hora praeterit:*

36. *Dimitte illos, ut euntes in proximas villas & vicos, emant sibi cibos, quos manducent.*

37. *Et respondens ait illis: Date illis vos manducare. Et dixerunt ei: Euntes emamus ducentis denariis panes, & dabimus illis manducare.*

38. *Et dicit eis: Quot panes habetis? Ite, & videte. Et cùm cognovissent, dicunt: Quinque, & duos pisces.*

39. *Et praecepit illis, ut accumbere facerent omnes secundùm contubernia super viride fœnum.*

35. Mais le jour étant déja fort avancé, ses Disciples vinrent à lui, & lui dirent: Ce lieu est désert, & il est déja tard:

36. Renvoyez-les, afin qu'ils s'en aillent dans les villages, & les bourgs d'ici autour, acheter de quoi manger.

37. Il leur répondit: Donnez-leur vous-mêmes à manger. Ils lui répartirent: Eh bien allons donc acheter pour deux cens deniers de pain, afin de leur donner à manger?

38. JESUS leur dit: Combien avez-vous de pains? allez-voir. Et y ayant regardé, ils lui dirent: Nous en avons cinq, & deux poissons.

39. Alors il leur commanda de les faire tous asseoir en diverses troupes sur l'herbe verte;

COMMENTAIRE.

point JESUS, ayant vû qu'il s'étoit embarqué avec ses Apôtres, s'en allérent par terre (*a*) jusqu'à l'extrémité septentrionale de la mer de Tibériade; & là ayant passé le Jourdain sur un pont, ou dans des barques, ils arrivérent dans le désert de Bezaïde, où JESUS devoit aborder, avant qu'il fût arrivé. Quelques exemplaires Grecs, (*b*) ont omis ces mots: *Ils les dévancerent*. Luc de Bruges croit que c'est une scolie, qui de la marge a passé dans le Texte.

℣. 37. DUCENTIS DENARIIS. *Pour deux cens deniers de pain.* Les deux cens deniers, si on les prend ici pour des sicles, font trois cens vingt-quatre livres trois sols quatre deniers. Mais en prenant le nom de deniers pour une monnoye Romaine, valant huit sols & un denier, ils font quatre-vingt & quelques livres de notre monnoye.

℣. 39. SUPER VIRIDE FOENUM. *Sur l'herbe verte.* On peut voir dans le Commentaire sur saint Matthieu, (*c*) & dans la Concorde historique, les autres circonstances de ce miracle. Saint Jean (*d*) remarque que ceci arriva peu avant la fête de Pâque; ce qui sert d'explication à ce qui est dit ici, que le peuple s'assit sur l'herbe; & à ce que dit le même saint Jean, qu'il y avoit beaucoup d'herbe dans cet endroit-là.

℣. 40. DISCUBUERUNT IN PARTES. *Ils s'assirent en diverses ban-*

(*a*) *Marc. hic.* Πεζῇ συνέδραμον, καὶ προῆλθον αὐτούς.

(*b*) *Deest in Cantabrig. Colb. 2. Laud. 1. Alii;* προσῆλθον, *Colb. 48. Arab. Eph.*

(*c*) *Matth. XIV. 15. & suiv.*

(*d*) *Joan. VI. 4.*

Digitized by Google

40. *Et discubuerunt in partes, per centenos & quinquagenos.*

41. *Et acceptis quinque panibus, & duobus piscibus, intuens in cœlum, benedixit, & fregit panes, & dedit Discipulis suis, ut ponerent ante eos: & duos pisces diviſit omnibus.*

42. *Et manducaverunt omnes, & saturati sunt.*

43. *Et sustulerunt reliquias, fragmentorum duodecim cophinos plenos, & de piscibus.*

44. *Erant autem qui manducaverunt quinque millia virorum.*

45. *Et statim coëgit Discipulos suos ascendere navim, ut præcederent eum trans fretum ad Bethsaidam, dum ipse dimitteret populum.*

46. *Et cùm dimisisset eos, abiit in montem orare.*

47. *Et cùm serò esset, erat navis in medio mari, & ipse solus in terra.*

40. Et ils s'assirent en diverses bandes, les unes de cent personnes, & les autres de cinquante.

41. JESUS prit donc les cinq pains, & les deux poissons, & levant les yeux au ciel, il les bénit: & ayant rompu les pains, il les donna à ses Disciples, afin qu'ils les présentassent au peuple; & il partagea à tous les deux poissons.

42. Tous en mangérent, & furent rassasiez.

43. Et *les Disciples* remportérent douze paniers pleins des morceaux qui étoient restez des pains, & des poissons;

44. Quoique ceux qui avoient mangé de ces pains, fussent au nombre de cinq mille hommes.

45. Il pressa aussi-tôt ses Disciples de monter dans la barque, & de passer avant lui à l'autre bord vers Bethzaïde, pendant qu'il renvoyeroit le peuple.

46. Et aprés qu'il l'eût renvoyé, il s'en alla sur la montagne pour prier.

47. Le soir étant venu, la barque étoit au milieu de la mer, & JESUS étoit seul à terre;

COMMENTAIRE.

des. Le Grec du ℣. 29. lit à la lettre: (*a*) *A diverſes tables.* Et au ℣. 40. *Par quarreaux, par quarreaux*, comme dans un jardin. ils se mirent ensemble diverses bandes de vingt, ou de trente, & composoient ainsi sur l'herbe, comme divers quarreaux d'un jardin.

℣. 44. QUINQUE MILLIA VIRORUM. *Ils étoient au nombre de cinq mille hommes*, sans compter les femmes, ni les enfans, dit saint Matthieu. (*b*) Plusieurs exemplaires Grecs lisent ici comme dans saint Matthieu: (*c*) *Environ cinq mille hommes.*

℣. 45. UT PRÆCEDERENT EUM TRANS FRETUM AD BETZAIDAM. *Il leur dit de passer à l'autre bord, vers Betzaïde.* Cette ville étoit sur le bord oriental de la mer de Génézareth, du même côté où étoit alors JESUS. Si le Sauveur y voulut aller par mer, ce ne fut que pour se débarrasser des troupes. La tempête qui survint la nuit, jetta la barque,

(*a*) ℣. 39. Ἀνακλῖναι πάντας συμπόσια, συμπόσια. 40. Καὶ ἀνέπεσον πρασιαὶ πρασιαί.

(*b*) *Matth.* XIV. 21.

(*c*) Ὡσεὶ πεντακισχίλιοι. *Vide Mill. hîc.*

48. *Et videns eos laborantes in remigando (erat enim ventus contrarius eis) & circa quartam vigiliam noctis venit ad eos ambulans supra mare: & volebat præterire eos.*

49. *At illi ut viderunt eum ambulantem supra mare, putaverunt phantasma esse, & exclamaverunt.*

50. *Omnes enim viderunt eum, & conturbati sunt. Et statim locutus est cum eis, & dixit eis: Confidite, ego sum, nolite timere.*

51. *Et ascendit ad illos in navim, & cessavit ventus. Et plus magis intra se stupebant:*

52. *Non enim intellexerunt de panibus: erat enim cor eorum obcæcatum.*

53. *Et cùm transfretassent, venerunt in terram Genezareth, & applicuerunt.*

48. Et voyant que *ſes Diſciples* avoient grande peine à ramer, parce que le vent leur étoit contraire, vers la quatriéme veille de la nuit, il vint à eux marchant ſur la mer, & il vouloit les dévancer.

49. Mais eux le voyant marcher ainſi ſur la mer, crurent que c'étoit un phantôme, & ils jettérent un grand cri;

50. Car ils l'apperçûrent tous, & en furent épouvantez. Mais auſſi-tôt il leur parla, & leur dit: Raſſurez-vous; c'eſt moi, ne craignez point.

51. Il monta enſuite avec eux dans la barque, & le vent ceſſa: ce qui augmenta encore beaucoup l'étonnement où ils étoient.

52. Car ils n'avoient pas fait *aſſez* d'attention ſur *le miracle* des pains, parce que leur cœur étoit aveuglé.

53. Ayant paſſé l'eau ils vinrent au pays de Génézareth, & y abordérent.

COMMENTAIRE.

où étoient les Apôtres, bien loin de là; en ſorte que le lendemain matin, ils ſe trouvérent prés du bord de Tyberiade, à l'occident & au midi du lac. Voyez le Commentaire ſur ſaint Matt. XIV. 22. & ſur ſaint Jean, VI. 17. & l'Harmonie.

℣. 48. CIRCA QUARTAM VIGILIAM NOCTIS. *Vers la quatriéme veille de la nuit.* La nuit étoit partagée en douze heures, & en quatre veilles de trois heures chacune. Ce fut donc environ trois heures avant le lever du ſoleil, que JESUS vint rejoindre ſes diſciples.

℣. 52. NON ENIM INTELLEXERUNT DE PANIBUS. *Car ils n'avoient pas fait aſſez d'attention au miracle des pains, parce que leur cœur étoit aveuglé.* Les Diſciples du Sauveur avoient vû le miracle de la multiplication des cinq pains, ſans preſque y faire réfléxion. Ils n'en avoient pas tiré cette conſéquence naturelle & néceſſaire, que celui qui avoit un tel pouvoir, pouvoit bien auſſi marcher ſur les eaux. Saint Pierre avoit eu plus de foi qu'aucun autre, puiſqu'il avoit marché ſur les eaux, ainſi que le raconte ſaint Matthieu. (*a*) Mais encore ſa foi chancella, lorſqu'il vit les flots qui le menaçoient. Le terme Grec (*b*) que l'on a traduit par,

(*a*) Matth. XIV. 28.
(*b*) Ἡ γὰρ καρδία αὐτῶν πεπωρωμένη. Vide Lud. de Dieu, Bez. Syr. Arab. Tremel. Pagnalios.

aveuglé,

Digitized by Google

54. *Cùmque egressi essent de navi, continùò cognoverunt eum :*

55. *Et percurrentes universam regionem illam, cœperunt in grabatis eos, qui se malè habebant, circumferre, ubi audiebant eum esse.*

56. *Et quocumque introibat, in vicos, vel in villas, aut civitates, in plateis ponebant infirmos, & deprecabantur eum, ut vel fimbriam vestimenti ejus tangerent : & quotquot tangebant eum, salvi fiebant.*

54. Et *ceux de ce lieu-là* l'ayant aussitôt reconnu au sortir de la barque,

55. Ils coururent toute la contrée, & commencérent à lui apporter de tous côtez les malades dans les lits, par tout où ils entendoient dire qu'il étoit.

56. Et dans quelques bourgs, villes, ou villages qu'il entrât, on mettoit les malades dans les places publiques ; & on le prioit de permettre qu'ils pussent seulement toucher le bord de son vêtement ; & tous ceux qui le touchoient étoient guéris.

COMMENTAIRE.

aveuglé, signifie proprement, *endurci*, qui a contracté un calus, insensible, stupide.

℣. 53. IN TERRA GENEZARETH. *Dans le pays de Génézareth.* On croit que Génézareth est la même que Tibériade. Si l'on prend ici *la terre de Génézareth*, pour le territoire de cette ville, il faudra dire que les Apôtres étant parti des campagnes, ou du désert de Bethzaïde, à l'extrémité septentrionale de la mer de Tibériade, vinrent à l'extrémité opposée, vers le midi, & firent sur cette mer environ huit lieuës pendant les trois premiéres veilles de la nuit. Cela prouve ce qui est dit ici, que le vent leur étoit contraire, & qu'ils eurent fort à travailler à la rame pendant la nuit ; n'ayant pas plus de deux ou trois lieuës à faire, s'ils eussent simplement passé du désert de Bethzaïde, dans la même ville, ou même de l'autre côté du lac, d'orient en occident. On peut voir sur saint Matthieu, XIV. la maniére de concilier les quatre Evangélistes, dans ce qu'ils disent de ce voyage de JESUS, & de ses Disciples.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Les Phariſiens reprennent les Diſciples de JESUS, *de ce qu'ils ne ſe lavent pas fréquemment les mains. Traditions & pratiques des Phariſiens ſur cela.* JESUS *leur reproche leur hypocriſie. Femme Cananéene qui obtient la ſanté de ſa fille. Guériſon d'un homme ſourd & muet.*

℣. 1. *ET convenerunt ad eum Phariſæi, & quidam de Scribis, venientes ab Jeroſolymis.*

℣. 1. LEs Phariſiens, & quelques-uns des Scribes, qui étoient venus de Jéruſalem, ſe trouvérent enſemble auprés de JESUS.

COMMENTAIRE.

℣. 1. CONVENIUNT AD EUM PHARISÆI, ... VENIENTES AB JEROSOLYMIS. *Les Phariſiens, qui étoient venus de Jéruſalem, ſe trouvérent prés de Jeſus.* Etoient-ils venus exprés de Jéruſalem, ou en étoient-ils ſimplement revenus depuis peu ? C'eſt ce qu'on ne peut pas dire avec certitude. Il eſt pourtant plus probable que c'étoit des Phariſiens de Galilée, & peut-être de Capharnaüm, qui revenoient de la fête de Pâque, où JESUS lui-même s'étoit trouvé, mais où il ne s'étoit pas manifeſté, à cauſe des Juifs, qui cherchoient à le faire mourir. (*a*)

℣. 2. COMMUNIBUS MANIBUS, ID EST, NON LOTIS, MANDUCARE PANES. *Prendre leur repas avec des mains impures, c'eſt-à-dire, qui n'avoient pas été lavées.* Les Diſciples de JESUS-CHRIST obſervoient ſans doute ce que les loix de l'honnêteté, & la propreté demandent, lorſqu'on ſe met à table : mais ils ne s'en faiſoient pas un devoir indiſpenſable ; ils ſe lavoient les mains quand elles étoient ſales, & non autrement. Les Phariſiens, & les Juifs, qui ſe piquoient d'exactitude, gardoient ces obſervances avec une ponctualité ſcrupuleuſe, diſant que ces pratiques étoient comme la haye de la Loi, & que tandis qu'on eſt fidéle à ces traditions, on n'avoit garde de violer les Loix plus importantes. Le Texte à la lettre porte, *Des mains communes*, au lieu, *des*

(*a*) *Toynard. Harm. hic.*

Digitized by Google

2. *Et cùm vidissent quosdam ex Discipulis ejus, communibus manibus, id est, non lotis, manducare panes, vituperaverunt.*

3. *Pharisæi enim, & omnes Judæi, nisi crebrò laverint manus, non manducant, tenentes traditionem seniorum:*

2. Et ayant vû quelques-uns de ses Disciples prendre leur repas avec des mains impures; c'est-à-dire, qui n'avoient pas été lavées, ils les en blâmérent;

3. Car les Pharisiens, & tous les Juifs ne mangent point sans avoir souvent lavé leurs mains, gardant en cela la tradition des anciens:

COMMENTAIRE.

mains soüillées. Les Hébreux appelloient *communes:* (*a*) les choses qu'on employoit à des usages communs, parce qu'on présume qu'étant touchées indifféremment par toutes sortes de personnes; il est moralement impossible qu'elles ne contractent quelques soüillures; au lieu que les choses, & les personnes sacrées, & pures, étoient séparées de tout usage commun & profane.

℣. 3. JUDÆI, NISI CREBRO LAVERINT MANUS, NON MANDUCANT. *Les Juifs ne mangent point, sans avoir souvent lavé leurs mains.* C'est une décision commune parmi les Docteurs Juifs, (*b*) qu'avant de se mettre à-table pour prendre son repas, il faut laver ses mains: mais non pas toutes les fois qu'il faut manger, ou goûter quelque chose, hors des repas, comme des fruits, &c. Le Grec, (*c*) au lieu de, *sans laver souvent leurs mains*, porte: *Sans laver tout le poignet*, c'est-à-dire, depuis l'extrémité de la main, jusqu'à la jonction du bras au carpe. (*d*) Théophylacte, & aprés lui d'autres habiles Interprétes, (*e*) croyent qu'ils lavoient leurs bras jusqu'au coude. Ils ne se contentoient pas de laver les doigts, ou le poing, ils lavoient tout le bras, en faisant couler l'eau depuis l'extrémité de la main, jusqu'au coude. Il y a toute apparence que l'Auteur de la Vulgate lisoit autrement que ne portent nos Exemplaires Grecs d'aujourd'hui. (*f*) Aprés le répas ils lavoient leurs mains, de même qu'auparavant, disent les Rabbins. Les Turcs en faisant l'ablution, versent l'eau premiérement dans le creux de la main, & la font couler le long du bras jusqu'au coude, par où ils la font tomber. Les Persans au contraire versent l'eau sur le bras, à la jointure du coude, & la font couler sur le bras jusqu'au bout des doigts. (*g*)

(*a*) 1. *Maccab.* I. 47. 62. *Act.* x. 14. xi. 8. *Rom.* xiv. 14. *Hebr.* x. 29. *Matth.* xv. 11.

(*b*) *Maimon. in Masnath. tract. Chagigah, cap.* II. *sect.* 5. *cap.* 6. *& lib. Jad. tract. Berachot.*

(*c*) Ἐὰν μὴ πυγμῇ νίψωνται τὰς χεῖρας, ἐν ἐσθίουσιν...

(*d*) *Rabb. Maim. Joseph. Ben. Levi, & Alphes, apud Ham. hic. Vide & Drus. & Pokoch. Miscell.* 9.

(*e*) *Theophylact. hic. Lud. de Dieu, Erasm. Capell. Pokoc. Miscell.*

(*f*) L'Auteur de la Vulgate a lu, Πυκνὰ, ou πυκνοὺς, *fréquemment.*

(*g*) Chardin, Voyage de Perse, tom. 3.

Digitized by Google

4. *Et à foro nisi baptizentur, non comedunt: & alia multa sunt, quæ tradita sunt illis servare, baptismata calicum, & urceorum, & æramentorum, & lectorum:*

4. Et lorsqu'ils reviennent du marché, ils ne mangent point non plus sans s'être lavez. Ils ont encore beaucoup d'autres observations qu'ils ont reçûës, & qu'ils gardent: comme de laver des coupes, les pots, les vaisseaux d'airain, & les lits *de table.*

COMMENTAIRE.

Quant à la tradition de laver ses mains, on croit qu'elle est fondée sur un endroit de Moyse, (*a*) qui ordonne à celui qui aura été touché par un homme soüillé de la gonorrhée, de se laver les mains, s'il ne veut demeurer soüillé jusqu'au soir, avec obligation de laver son corps, & ses habits, avant que de rentrer dans le commerce des hommes. Les Pharisiens faisoient consister une partie de leur sainteté à ne manger pas avec toutes sortes de gens, (*b*) & à se conserver purs de toutes les soüillures légales. C'est sur cela que sont fondez les reproches qu'ils ont fait si souvent à nôtre Sauveur, de manger avec des pécheurs, de se laisser toucher par une femme pécheresse, de converser avec des publicains; & ici celui qu'ils font aux Apôtres, de ne pas laver leurs mains, lorsqu'ils commencent à manger.

℣. 4. A FORO NISI BAPTIZENTUR, NON COMEDUNT. *Lorsqu'ils reviennent du marché,* (*c*) ou de la place publique, ou du barreau, *il ne mangent point qu'ils ne se lavent.* On voit par saint Jean (*d*) qu'ils croyoient qu'entrer dans le lieu où l'on rendoit la justice, soüilloit le corps, & empêchoit qu'on ne participât aux choses saintes. Les Rabbins, & d'autres habiles Interprétes (*e*) croyent qu'on se soüilloit de même dans le marché, à cause du concours de toutes sortes d'étrangers. Lors donc qu'on retournoit de ces sortes d'assemblées, il falloit se laver, non-seulement les mains, mais aussi se plonger tout le corps dans l'eau, si l'on en croit le plus grand nombre des Interprétes, fondez sur les termes de l'Ecriture. (*f*) Mais d'autres (*g*) croyent qu'il suffisoit de plonger ses mains dans l'eau, au retour de la place publique, du barreau ou du marché, au lieu qu'avant que de se mettre à table, il falloit se laver les mains ou jusqu'au coude, suivant les uns, ou du moins tout le poignet, suivant les autres. Car sur cela les avis sont assez partagez.

BAPTISMATA CALICUM, ET URCEORUM, ET ÆRAMENTORUM,

(*a*) *Levit.* XV. 11. *Vide Grot. hic, & Cleric. ad Hamm. hic.*
(*b*) *Vide Pelloc., & Drus. in Synopsi hic.*
(*c*) Καὶ ἀπ' ἀγορᾶς ἐὰν μὴ βαπτίσωνται, οὐκ ἐσθίουσιν.
(*d*) *Joan.* XVIII. 28. *Vide Grot. Ham.*
(*e*) *Vide Pelloc. Hamm. Vatab.*
(*f*) *Vide Vat. Grot. Drus. Bez. alios.*
(*g*) *Pelloc. Miscell. Ligfoot. Hor. Hebr.*

Digitized by Google

5. *Et interrogabant eum Pharisæi, & Scribæ: Quare Discipuli tui non ambulant juxta traditionem seniorum, sed communibus manibus manducant panem?*

6. *At ille respondens, dixit eis: Bene prophetavit Isaïas de vobis hypocritis, sicut scriptum est: Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longè est à me.*

7. *In vanum autem me colunt, docentes doctrinas, & præcepta hominum.*

8. *Relinquentes enim mandatum Dei, tenetis traditionem hominum, baptismata urceorum, & calicum, & alia similia his facitis multa.*

9. *Et dicebat illis: Benè irritum facitis præceptum Dei, ut traditionem vestram servetis.*

10. *Moyses enim dixit: Honora patrem tuum, & matrem tuam. Et: Qui maledixerit patri, vel matri, morte moriatur.*

5. C'est pourquoi les Pharisiens, & les Scribes lui dirent: D'où vient que vos Disciples n'observent point la tradition des anciens; mais qu'ils prennent leur repas sans avoir lavé leurs mains?

6. Il leur répondit: C'est avec grande raison qu'Isaïe a fait de vous autres hypocrites, cette prophétie, qui se lit dans l'Ecriture: Ce peuple m'honore des lévres: mais leur cœur est bien éloigné de moi:

7. Et c'est en vain qu'ils m'honorent, publiant des maximes, & des ordonnances humaines;

8. Car laissant là le commandement de Dieu, vous observez avec soin la tradition des hommes, lavant les pots, & les coupes, & faisant encore beaucoup d'autres choses semblables.

9. N'êtes-vous donc pas, leur disoit-il, des gens bien religieux, de détruire le commandement de Dieu, pour garder vôtre tradition?

10. Car Moyse a dit: Honorez vôtre pere, & votre mere. Et: Que celui qui celui qui outragera de parole son pere, ou sa mere, soit puni de mort.

COMMENTAIRE.

ET LECTORUM. *Laver les coupes, les pots, les vaisseaux d'airain, & les lits de table*; Car alors on étoit couché à table sur des lits rangez tout autour: (*a*) & comme il pouvoit arriver que des personnes soüillées y auroient été couchées, on les lavoit, afin que d'autres pûssent s'y mettre, sans crainte de contracter une impureté légale. On peut aussi l'entendre des lits ordinaires, (*b*) où un homme étoit mort, ou une femme avoit accouché, où un lépreux avoit couché. La Loi n'ordonnoit rien de particulier sur cela. Mais l'exactitude des Docteurs avoit ajoûté aux ordonnances de Moyse. Pour tout le reste, les vases à boire, les plats, les vaisseaux creux à mettre les liqueurs, de quelque matiére qu'ils fussent, de terre, d'argent, d'airain, de bois, ou de cuivre, étoient fréquemment lavez, de peur que ceux qui s'en servoient, ne contractassent quelque soüillure.

℣. 8. BAPTISMATA URCEORUM, ET CALICUM. *Lavant les pots*,

(*a*) Erasm. Mald. alii. (*b*) Pisc. Lightfoot.

11. *Vos autem dicitis : Si dixerit homo patri, aut matri : Corban (quod est donum) quodcumque ex me, tibi profuerit :*

12. *Et ultrà non dimittis eum quidquam facere patri suo, aut matri,*

13. *Rescindentes verbum Dei per traditionem vestram, quam tradidistis : & similia hujusmodi multa facitis.*

14. *Et advocans iterùm turbam, dicebat illis ; Audite me omnes, & intelligite.*

15. *Nihil est extra hominem introiens in eum, quod possit eum coinquinare, sed quæ de homine procedunt, illa sunt quæ communicant hominem.*

16. *Si quis habet aures audiendi, audiat.*

17. *Et cùm introisset in domum à turba, interrogabant eum Discipuli ejus parabolam.*

18. *Et ait illis : Sic & vos imprudentes estis ? Non intelligitis, quia omne extrinsecùs introiens in hominem, non potest eum communicare :*

11. Mais vous dites vous autres : Si un homme dit à son pere, ou à sa mere : Que tout don que je fais à Dieu, vous soit utile, *il satisfait à la loi :*

12. Et vous ne lui permettez pas de rien faire davantage pour son pere, ou pour sa mere,

13. Rendant ainsi inutile le commandement de Dieu par vôtre tradition, que vous-mêmes avez établie : & vous faites encore beaucoup d'autres choses semblables.

14. Alors ayant appellé de nouveau le peuple, il leur dit : Ecoutez-moi tous, & comprenez bien ce que je vous dis :

15. Rien d'extérieur qui entre dans le *corps de* l'homme, n'est capable de le soüiller : mais ce qui sort de l'homme, est ce qui le soüille.

16. Si quelqu'un a des oreilles pour entendre, qu'il l'entende.

17. Aprés qu'il eut quitté le peuple, & qu'il fut entré dans la maison, ses Disciples lui demandérent ce que vouloit dire cette parabole.

18. Et il leur dit : Quoi, vous avez encore vous-mêmes si peu d'intelligence ? Ne comprenez-vous pas que tout ce qui du dehors entre dans *le corps de* l'homme ne peut le soüiller ;

COMMENTAIRE.

& les coupes : Ou plûtôt, *les plongeant dans l'eau*, avant que de s'en servir. JESUS-CHRIST ne blâme pas le soin raisonnable que l'on a de la propreté dans les vases dont on se sert à table ; mais le soin superstitieux, & excessif de ces purifications.

℣. 11. SI DIXERIT HOMO PATRI, AUT MATRI, CORBAN. *Si un homme dit à son pere, ou à sa mere : Que tout don que je fais à Dieu, vous soit utile.* Voyez saint Matth. xv. 5.

℣. 14. ADVOCANS ITERUM TURBAM. *Appellant de nouveau le peuple, il leur dit :* (15.) *Rien d'extérieur qui entre dans le corps de l'homme, n'est capable de le soüiller.* Il paroît que les Pharisiens avoient tiré à part JESUS, pour lui faire leur remontrance, sur ce que ses Disciples violoient les traditions des Anciens. Il leur ferma la bouche avec beaucoup de force ; & ensuite appellant les troupes qui se tenoient éloignées, pour ne pas troubler leur conférence, il leur dit, Ecoutez bien ce que

Digitized by Google

19. *Quia non intrat in cor ejus, sed in ventrem vadit, & in secessum exit, purgans omnes escas?*

19. Parce que cela ne va pas dans son cœur, mais dans son ventre; d'où ce qui étoit impur dans tous les alimens, est séparé & jetté dans le lieu secret?

COMMENTAIRE.

je vais vous dire. Je ne vous parle point ici des décisions de vos anciens, ni de vos traditions sans autorité; je décide hardiment, que ce n'est point ce qui entre par la bouche qui soüille l'ame. C'est ce qui en sort: je veux dire, les mauvaises paroles, les discours d'orgueil, d'envie, les médisances, &c. Voilà ce qui soüille véritablement l'homme.

Quelques-uns ont abusé de la premiere partie des paroles de JESUS-CHRIST: *Ce n'est pas ce qui entre dans le corps, qui soüille l'ame*, prétendant que mal à propos l'Eglise avoit interdit l'usage de la viande en certain tems, & prescrit des jeûnes, & des abstinences particuliéres en d'autres. Mais elle n'a jamais fait ces défenses dans la croyance que ces créatures fussent mauvaises: elle les défend dans la vûë de faire pratiquer à ses enfans la vertu de pénitence, & de mortification: elle veut par là les obliger à expier les excez où ils peuvent être tombez par leur intempérance. Elle est fort convaincuë que toute créature de Dieu est bonne en elle-même, (*a*) & qu'on en peut user avec action de graces. Mais aussitôt qu'une autorité légitime en a interdit l'usage, la chose devient par là défenduë; la désobéissance, & l'intempérance de celui qui en use contre les loix, soüillent son ame, & la rendent coupable aux yeux du Créateur, & de JESUS-CHRIST, Chef de l'Eglise, & Auteur de toutes les Loix salutaires qui y sont établies, & qui s'y établiront par son Esprit, jusqu'à la fin des siécles.

℣. 19. IN SECESSUM EXIT, PURGANS OMNES ESCAS. *Tout ce qui entre dans la bouche, va dans le ventre, d'où ce qui étoit impur dans tous les alimens est séparé, & jetté dans le lieu secret.* Une raison physique pour montrer que ce qui sert à nôtre nourriture ne nous soüille pas; c'est que tout ce que nous prenons par la bouche, est digéré, & converti en nôtre substance, ou est jetté dans le lieu secret avec les excrémens. S'il se convertit en nôtre substance, peut-on dire qu'il soit impur, & mauvais? Et si ce qui est soüillé & inutile, est jetté dans le lieu secret; peut-on dire qu'il nous soüille? Le changement qui arrive aux alimens depuis qu'ils sont mâchez dans la bouche, jusqu'à ce qu'ils soient convertis, les uns en chyle & en sang, & les autres envoyez dans le lieu secret, est la maniére la plus naturelle que Dieu ait établi pour nous faire distinguer le pur de l'impur, le bon du mauvais, l'utile de l'inutile.

(*a*) 1. *Timot.* IV. 4. *Omnis creatura Dei bona est.*

Digitized by Google

20. *Dicebat autem, quoniam quæ de homine exeunt, illa communicant hominem.*

21. *Ab intùs enim de corde hominum malæ cogitationes procedunt, adulteria, fornicationes, homicidia,*

22. *Furta, avaritiæ, nequitiæ, dolus, impudicitiæ, oculus malus, blasphemia, superbia, stultitia.*

23. *Omnia hæc mala ab intùs procedunt, & communicant hominem.*

20 Mais ce qui soüille l'homme, leur disoit-il, c'est ce qui sort de l'homme même.

21. Car c'est du dedans du cœur des hommes que sortent les mauvaises pensées, les adultéres, les fornications, les homicides;

22. Les larcins, l'avarice, les méchancetez, la fourberie, la dissolution, l'œil malin *& envieux*, les médisances, l'orgueil, la folie, *& le déreglement de l'esprit.*

23. Tous ces maux sortent du dedans, & soüillent l'homme.

COMMENTAIRE.

On ne peut objecter à cela que deux choses: La premiére, que Dieu défendant par Moyse l'usage de certains alimens, les a rendu par là soüillez, & mauvais. La seconde, que des alimens fort impurs en eux-mêmes, peuvent servir d'alimens à l'homme, comme des animaux dangereux, & dégoutans. Mais on doit faire attention, 1°. Que le Sauveur tient pour principe, que la défense de Moyse suppose, & ne fait pas les choses soüillées; ce qui est inconteſtable. 2°. Que quand il s'agit d'alimens, qui dit impur, dit nuisible, dangereux, inutile, indigeste. C'est donc au goût, & à l'expérience qu'il en faut appeller, pour juger si une nourriture est pure ou impure. 3°. Que le mot d'impur se prend ici en deux sens divers. 1°. Pour ce qui soüille l'ame; & en ce sens, il est impossible que les alimens par eux-mêmes rendent jamais l'ame impure: ils n'ont aucune proportion physique avec elle. 2°. Pour ce qui soüille le corps; or il est indubitable que ce qui entre dans le corps ne peut pas le soüiller, parce que ou la chose sera de bonne digestion, & propre à nous nourrir; & alors elle se convertira en sang, & en substance; ou elle sera mauvaise, & alors elle sera réduite en excrémens, & jettée dans le lieu secret. C'est ainsi que JESUS-CHRIST réduit les choses à leur premiére & simple idée, dégagées des préjugez, & des fausses explications des hommes.

℣. 21. DE CORDE HOMINUM PROCEDUNT, &c. *C'est du cœur des hommes que sortent les mauvaises pensées, les adultéres, &c.* Les crimes se commettent d'abord dans le cœur, dans la pensée, dans la volonté, puis se répandent au dehors, & se déclarent aux yeux des hommes. Le cœur est le principe de tout le bien, & de tout le mal que l'homme fait.

℣. 22. NEQUITIÆ, OCULUS MALUS, BLASPHEMIA, STULTITIA. *Les méchancetez, l'œil malin, & envieux, les médisances, la folie,*

Digitized by Google

24. *Et inde ſurgens abiit in fines Tyri, & Sidonis: & ingreſſus domum, neminem voluit ſcire, & non potuit latere;*

25. *Mulier enim ſtatim ut audivit de eo: cujus filia habebat ſpiritum immundum, intravit, & procidit ad pedes ejus.*

26. *Erat enim mulier Gentilis, Syrophœniſſa genere. Et rogabat eum ut dæmonium ejiceret de filia ejus.*

24. Il partit enſuite de ce lieu-là, & s'en alla ſur les confins de Tyr, & de Sidon; & étant entré dans une maiſon, il déſiroit que perſonne ne le ſçût; mais il ne put être caché;

25. Car une femme dont la fille étoit poſſédée d'un eſprit impur, ayant oüi dire qu'il étoit là, vint auſſi-tôt ſe jetter à ſes pieds.

26. Elle étoit payenne, & Syrophénicienne de nation. Et elle le ſupplioit de chaſſer le démon *du corps* de ſa fille.

COMMENTAIRE.

lie, & le déréglement de l'eſprit. Nequitiæ, (*a*) peut marquer en général toutes ſortes de crimes, de vices, & de déſordres; ou en particulier, la malignité, la malice. J'aime mieux le prendre ici au premier ſens. *Oculus malus*, (*b*) l'œil mauvais, dans le ſtyle des Hébreux, ſignifie le jaloux, l'avare, l'envieux, du conſentement des Interprétes. *Blaſphemiæ*, ſe prend pour les médiſances ſecrettes, & pour les paroles outrageuſes que l'on dit à ſon prochain; ou enfin, pour les blaſphêmes que l'on prononce contre Dieu. On le prend ici plûtôt au premier ſens. *Stultitia*, (*c*) la folie; le terme Grec ſe peut prendre, ou pour la folie, ou pour le péché, qui eſt ſouvent appellé folie dans l'Ecriture; ou pour l'imprudence, & la légéreté, ou pour la négligence de ſes devoirs; ou pour une certaine indolence, & inſenſibilité pour les choſes ſaintes, & utiles au ſalut; ou enfin pour l'intempérance.

℣. 24. NEMINEM VOLUIT SCIRE. *Il déſiroit que perſonne ne le ſçût; mais il ne put être caché.* Il ne le vouloit pas d'une volonté abſoluë & efficace; mais de cette volonté qu'on appelle *de ſigne*. Il agiſſoit comme un homme, qui cherche à ne ſe pas manifeſter. Mais les Phéniciens, tout payens qu'ils étoient, étoient trop informez de ſon mérite extraordinaire, & des merveilles qu'il avoit faites. On ſçut bien-tôt dans leur pays que JESUS étoit ſur leurs frontiéres, ſoit que quelqu'un des Diſciples de JESUS l'eût découvert, ſoit que les troupes des Juifs, qui le cherchoient par tout, l'euſſent fait remarquer; ou qu'enfin les Phéniciens eux-mêmes le connuſſent de viſage.

℣. 26. MULIER GENTILIS, SYROPHOENISSA GENERE. *Elle étoit payenne*, de religion, *& Syrophénicienne de nation*, Deux obſtacles

(*a*) Πονηρίας.
(*b*) *Deut.* XV. 9. עין רעה Πονηρὸς ὀφθαλμὸς.
(*c*) Ἀφροσύνη.

Digitized by Google

27. *Qui dixit illi : Sine priùs saturari filios : non est enim bonum sumere panem filiorum, & mittere canibus.*

28. *At illa respondit, & dixit illi : Utique, Domine, nam & catelli comedunt sub mensa de micis puerorum.*

29. *Et ait illi : Propter hunc sermonem vade, exiit dæmonium à filia tua.*

30. *Et cùm abiisset domum suam, invenit puellam jacentem supra lectum, & dæmonium exiisse.*

31. *Et iterùm exiens de finibus Tyri, venit per Sidonem ad mare Galilææ, inter medios fines Decapoleos.*

27. Mais JESUS lui dit : Laissez premiérement rassasier les enfans ; car il n'est pas bon de prendre le pain des enfans pour le jetter aux chiens.

28. Elle lui répondit : Il est vrai, Seigneur, mais les petits chiens mangent au moins sous la table des miettes *du pain* des enfans.

29. Alors il lui dit : Allez, à cause de cette parole le démon est sorti de vôtre fille.

30. Et étant revenuë en sa maison, elle trouva que le démon étoit sorti de sa fille, & qu'elle étoit couchée sur son lit.

31. JESUS quitta les confins de Tyr, & vint encore par Sidon vers la mer de Galilée, passant au milieu de la Décapole.

COMMENTAIRE.

qui empêchoient qu'elle ne s'adressât à JESUS-CHRIST, & qu'elle n'en pût obtenir ce qu'elle demandoit. Mais la grandeur de sa foi, & l'ardeur de sa dévotion, sa constance, & sa persévérance surmontérent ces difficultez. Elle étoit *Syrophénicienne*, (*a*) c'est-à-dire, de cette partie de la Phénicie qui s'étend vers la Syrie, & qui est connuë dans les Géopraphes, sous le nom de Phénicie Méditerranée. Saint Matthieu (*b*) dit que cette femme étoit *Cananéenne, & sortie de ces cantons-là*. Ce qui renverse l'opinion de ceux qui la font venir du côté de Damas, (*c*) qu'ils croyent être la Syrophénicie. Les Hébreux nommoient *Cananéens*, les Phéniciens, tant ceux qui demeuroient à Tyr, à Sidon, & aux environs, que tous les autres descendans de Canaan. Ici le voisinage de Tyr, & de Sidon détermine à l'entendre d'une femme de ce pays-là. On peut voir le Commentaire sur saint Matt. xv. pour le reste de cette histoire.

℣. 31. EXIENS DE FINIBUS TYRI, &c. *Il quitta les confins de Tyr, & vint par Sidon.* C'est à-dire, par les confins de Sidon ; car il n'est pas croyable qu'il soit entré dans cette ville, qui étoit toute payenne. Il passa le long des frontiéres septentrionales de la Galilée, au pied du mont Liban, vers les sources du Jourdain, & parcourut la haute Galilée à l'orient du Jourdain, pour venir par le milieu de la Décapole, sur le bord oriental de la mer de Galilée. Ceux qui placent la Décapole en deçà, &

(*a*) Συροφοίνισσα *Alii Codd.* Συροφοινίκισσα.
(*b*) *Matth.* XV. 22.
(*c*) *Erasm. Drus. Beza.*

Digitized by Google

32. *Et adducunt ei surdum & mutum, & deprecabantur eum, ut imponat illi manum.*

32. Et quelques-uns lui ayant présenté un homme qui étoit sourd & muet, le supplioient de lui imposer les mains.

COMMENTAIRE.

à l'occident du Jourdain, (*a*) ont peine à comprendre comment JESUS venant de Tyr alla vers Sidon, pour se rendre par la Décapole, à la mer de Tibériade. Mais en supposant avec tous les Anciens que la Décapole étoit au-delà du Jourdain, aussi-bien que la haute Galilée, la chose est sans difficulté. De Tyr JESUS alla au nord vers Sidon; de là il tira à l'orient vers les sources du Jourdain, puis au midi, vers la Décapole.

Le Grec imprimé lit: (*b*) *Jesus sortant des confins de Tyr, & de Sidon, vint de nouveau à la mer de Galilée.* Mais le Cophte, l'Arabe, l'Ethiopien, & plusieurs Manuscrits sont semblables à la Vulgate; l'on n'a mis *les confins de Tyr, & de Sidon*, au lieu, *des confins de Tyr par Sidon*, que pour éviter la prétenduë incongruité que l'on concevoit, à ce que JESUS se rendit *de Tyr par Sidon* à la mer de Galilée, à laquelle il sembloit tourner le dos. Il est dit qu'il y revint *de nouveau*; en effet il en étoit sorti fort peu auparavant. *Marc.* VI. 53.

℣. 32. ADDUCUNT EI SURDUM ET MUTUM. *On lui présenta un homme qui étoit sourd & muet.* Le Grec: (*c*) *Un sourdaut qui parloit avec peine.* Quelques-uns (*d*) tiennent que cet homme n'étoit ni entiérement sourd, ni entiérement muet; mais seulement qu'il n'entendoit que difficilement, & avoit de la peine à parler. Les termes de l'Original favorisent cette opinion, & ce qui suit la confirme encore davantage; car il est dit que quand cet homme fut guéri, (*e*) *il commença à bien parler*; il ne dit pas qu'il commença à parler: Et comment l'auroit-il pû, s'il avoit été sourd toute sa vie? Il n'auroit sçu ni entendre ce qu'on lui disoit, ni répondre aux questions qu'on lui auroit faites, n'ayant jamais sçu, ni entendu parler; mais il dit qu'il commença à bien parler; à parler aisément. Ce qui insinuë que sa surdité n'étoit pas entiére, & qu'elle étoit simplement accidentelle, & ne duroit que depuis un certain tems; & que sa difficulté de parler ne lui ôtoit pas entiérement l'usage de la parole.

Ces raisons toutefois n'empêchent pas que plusieurs autres ne l'entendent dans le sens que présente la Vulgate, d'un sourd & muet dans toute la rigueur. Comme les autres Evangélistes n'ont point rapporté ce

(*a*) *Vide Bez. Lud. de Dieu alios.*

(*b*) Ἐξελθὼν ἐκ τῶν ὁρίων Τύρου, καὶ Σιδῶνος ἦλθε, πρὸς τὴν θάλασσαν, &c. *Alii* ἐξελθων ἐκ τῶν ὁρίων Τύρου, ἦλθε διὰ Σιδῶνος *Ita Cantab. Colb. 8. Barber. 1. Alii.*

(*c*) Κωφὸν, καὶ μογιλάλον.

(*d*) *Erasm. Vat. Grot. Bez. Pagn. Tigur. Syr. Maldon. alii.*

(*e*) *Marc.* VII. 35: *Solutum est vinculum linguæ ejus, & loquebatur rectè.*

Digitized by Google

33. *Et apprehendens eum de turba seorsum, misit digitos suos in auriculas ejus: & expuens, tetigit linguam ejus.*

34. *Et suspiciens in cœlum, ingemuit, & ait illi: Ephphetha, quod est, adaperire.*

35. *Et statim aperta sunt aures ejus, & solutum est vinculum linguæ ejus, & loquebatur rectè.*

33. Alors JESUS le tirant de la foule, & le prenant à part, lui mit ses doigts dans les oreilles, & de la salive sur la langue:

34. Et levant les yeux au ciel, il jetta un soupir. & lui dit: Ephphetha; c'est-à-dire: Ouvrez-vous.

35. Aussi-tôt ses oreilles furent ouvertes, & sa langue fut déliée, & il parloit fort distinctement.

COMMENTAIRE.

fait, on ne peut tirer aucune lumiére de leur Texte. Le terme Grec que nous traduisons par, *un homme qui a la langue embarrassée*, se prend quelquefois dans les Septante, (*a*) pour un muet parfait; & dans la suite il est remarqué qu'à cette occasion les peuples disoient: *Il a bien fait toutes choses; il a fait entendre les sourds, & parler ceux qui ne parloient point.* (*b*) Ils répondent à ce que nous avons dit, que ce muet commença à parler dés qu'il fut guéri; c'est-à-dire, qu'il imita fort bien les mots, & les sons qu'on lui fit dire, & que dans peu de tems il apprit à s'exprimer, & à se faire entendre. Le premier sens est le plus suivi, & le meilleur.

℣. 33. MISIT DIGITOS SUOS IN AURICULAS EIUS. *Il lui mit les doigts dans les oreilles, & de la salive sur la langue.* JESUS tire cet homme de la foule pour le guérir; il lui met les doigts dans les oreilles, il lui applique de la salive sur la langue, il gémit, il commande aux oreilles de s'ouvrir: tout cela sans doute n'étoit pas nécessaire pour sa guérison. Mais ces actions sont symboliques & instructives; il nous donne une leçon de modestie en se retirant à l'écart. Il gémit, & il prie avec ardeur, pour nous montrer comment nous devons prier. Il met ses doigts dans les oreilles, & sa salive sur la langue du sourd & muet, pour prouver que tout est salutaire, & efficace dans sa personne Divine; (*c*) ou pour montrer la difficulté de convertir un pécheur, figuré par le sourd & muet: ou enfin, pour désigner l'opération du Saint Esprit, signifiée par ses doigts, (*d*) & de sa Sageste divine, figurée par sa salive. (*e*)

℣. 34. EPHPHETHA. *Ouvrez-vous.* Il parle à la bouche, & aux oreilles du sourd, ou plûtôt au sourd & muet: Que tout ce qui est fermé dans vous, s'ouvre; que ce qui est lié, se délie. Le terme *Ephphetha*, ou *Ephphatha*, est Syrien, (*f*) de même que quelques autres qui nous ont été

(*a*) *Exod.* IV. 11. *Isai.* XXXV. 6. אלם *Mutus*, 70. μογιλάλος.

(*b*) ℣. 37. Καὶ τοὺς κωφοὺς ποιεῖ ἀκούειν, καὶ τοὺς ἀλάλους λαλεῖν.

(*c*) *Vide Mald. Grot. Euthym. Theophyl.*

(*d*) *Luc* XI. 20. comparé à *Matth.* XII. 28.

(*e*) *Ita Gregor. Magn. homil.* X. *in Exech. Ieronym. Beda. Strab. alii.*

(*f*) פתח *Heppathach.*

Digitized by Google

36. *Et præcepit illis ne cui dicerent : Quantò autem eis præcipiebat, tantò magis plus prædicabant :*

37. *Et eò ampliùs admirabantur, dicentes : Benè omnia fecit : & surdos fecit audire, & mutos loqui.*

36. Il leur défendit de ne rien dire à personne : mais plus il le leur défendoit, plus ils le publioient ;

37. Et ils disoient dans l'admiration extraordinaire où ils étoient : Il a bien fait toutes choses ; il a fait entendre les sourds, & parler les muets.

COMMENTAIRE.

conservez par les Evangélistes. L'Eglise Chrétienne a transporté dans ses cérémonies du Baptême cette action, de même que quelques autres actions symboliques du Sauveur, comme l'imposition des mains, l'onction, &c. Le Sauveur a guéri aussi quelques aveugles par sa salive, comme il guérit ici ce muet. Au lieu de : *Il gémit en disant Ephphetha*, on peut traduire : (*a*) *Il cria : Ephphetha.*

℣. 36. QUANDO AUTEM EIS PRÆCIPIEBAT, &c. *Plus il leur défendoit, plus ils le publioient.* Péchoient-ils en cela ? C'est ce que nous avons déja examiné ailleurs. (*b*) Si le Fils de Dieu l'ordonnoit, comme on commande les choses, où l'on veut être absolument obéi, & s'ils savoient son intention ; on ne peut les excuser de péché : s'il le commandoit simplement par modestie, comme on se défend des honneurs, & des respects qu'on nous veut rendre, & dont nous nous croyons indignes, non seulement ils n'offensoient pas Dieu en cela, mais ils s'acquittoient d'un devoir que la justice, la reconnoissance, & la charité exigeoient d'eux. (*c*) JESUS-CHRIST faisoit ce que sa modestie, & nôtre instruction demandoient de lui. Les peuples comblez des ses bienfaits, lui rendoient le témoignage que la gratitude vouloit qu'ils lui rendissent.

℣. 37. BENE OMNIA FECIT, &c. *Il a bien fait toutes choses ; il a fait entendre les sourds, & parler les muets.* C'est une espéce de cantique populaire, semblable à ceux qu'on chanta en l'honneur de David : *Saül en a tué mille, & David dix mille, &c.* Le Grec porte : *Il a bien fait toutes choses ; il fait entendre les sourds, &c.* Il guérit toutes sortes de malades ; il l'a fait, & il continuë à le faire. Voilà une belle apologie du Sauveur, contre les accusations & les murmures des Pharisiens. *Il a bien fait toutes choses.* Eloge qui ne convient proprement qu'à Dieu seul : (*d*) *Opera Domini universa bona valde.*

(*a*) Ἐστέναξε, est la signification du Grec dans Job. XXIV. 12. XXXI. 38.

(*b*) *Marc.* I. 45.

(*c*) *Vide Aug. lib. 4. de Consensu, cap. 4. & Bedam. hic. &c.*

(*d*) *Eccli.* XXXIX. 21. Voyez *Genes.* I. 31.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

JESUS nourrit quatre mille hommes avec ſept pains. Eviter le levain des Phariſiens. Guériſon d'un Aveugle. Que penſe-t'on du Fils de l'homme. Réponſe de ſaint Pierre. Il eſſaye de détourner JESUS-CHRIST *de ſa Paſſion. Néceſſité de porter ſa croïx, & de mépriſer ſa vie pour le Sauveur.*

℣. 1. *IN diebus illis iterùm cùm turba multa eſſet, nec haberent, quod manducarent, convocatis Diſcipulis, ait illis:*

2. *Miſereor ſuper turbam: quia ecce jam triduo ſuſtinent me, nec habent quod manducent.*

℣. 1. EN ce tems-là le peuple s'étant trouvé encore une fois en fort grand nombre *auprés* de JESUS, & n'ayant point de quoi manger, il appella ſes Diſciples, & leur dit:

2. J'ai compaſſion de ce peuple; parce qu'il y a déja trois jours qu'ils demeurent continuellement avec moi, & ils n'ont rien à manger.

COMMENTAIRE.

℣. 1. IN DIEBUS ILLIS, ITERUM CUM TURBA MULTA, &c. *En ce tems-là, le peuple s'étant trouvé encore une fois auprés de Jeſus, & n'ayant pas dequoi manger.* Ceci arriva pendant que JESUS étoit encore au-delà de la mer de Tibériade, dans la Décapole, à peu prés au même endroit, ou quelque-tems auparavant il avoit déja multiplié cinq pains, dont il nourrit cinq mille hommes. (*a*) C'eſt à cela qu'a rapport le terme *iterùm*, une autrefois. JESUS étoit là au moins depuis trois jours, comme il paroît au ℣. ſuivant.

℣. 2. JAM TRIDUO SUSTINENT ME. *Il y a trois jours qu'ils demeurent continuellement avec moi.* Ou plûtôt: (*b*) *Il y trois jours qu'ils m'attendent.* JESUS étoit d'abord monté ſur une montage, & y demeura pendant trois jours. Durant ce tems on amena de toutes parts des malades au pied de la montagne, (*c*) & lorſqu'il deſcendit, ils les guérit, & fit en leur faveur le miracle que nous allons voir, & qu'on peut lire dans ſaint Matthieu xv. 32. & ſuiv. Ces gens qui comptoient de s'en retourner auſſi-

(*a*) *Marc.* VI. 35. *& ſequ. Matth.* XIV. 15. *& ſequ.*

(*b*) Ἤδη ἡμέρας τρεῖς προσμένουσί μοι.

(*c*) *Vide Matth.* XV. 30.

Digitized by Google

3. *Et si dimisero eos jejunos in domum suam, deficient in via: quidam enim ex eis de longè venerunt.*

4. *Et responderunt ei Discipuli sui: Unde illos quis poterit hic saturare panibus in solitudine?*

5. *Et interrogavit eos: Quot panes habetis? Qui dixerunt: Septem.*

6. *Et præcepit turbæ discumbere super terram. Et accipiens septem panes, gratias agens fregit, & dabat Discipulis suis ut apponerent, & apposuerunt turbæ.*

7. *Et habebant piscsiculos paucos: & ipsos benedixit, & jussit apponi.*

8. *Et manducaverunt, & saturati sunt, & sustulerunt quod superaverat de fragmentis, septem sportas.*

9. *Erant autem qui manducaverant, quasi quatuor millia: & dimisit eos.*

10. *Et statim ascendens navim, cum Discipulis suis, venit in partes Dalmanutha;*

11. *Et exierunt Pharisæi, & cœperunt conquirere cum eo, quærentes ab illo signum de cœlo; tentantes eum.*

12. *Et ingemiscens spiritu, ait: Quid generatio ista signum quærit? Amen dico vobis, si dabitur generationi isti signum.*

3. Et si je les renvoye en leurs maisons sans avoir mangé, les forces leur manqueront en chemin; parce que quelques-uns d'eux sont venus de loin.

4. Ses Disciples lui répondirent: Comment pourroit-on trouver dans ce désert assez de pain pour les rassasier?

5. Il leur demanda: Combien avez-vous de pains? Sept, lui dirent-ils.

6. Alors il commanda au peuple de s'asseoir sur la terre: il prit les sept pains, & rendant graces, il les remplit, les donna à ses Disciples pour les distribuer, & il les distribuérent au peuple.

7. Ils avoient encore quelques petits poissons, qu'il bénit ici: & il commanda qu'on les leur distribuât de même.

8. Ils mangérent donc; & furent rassasiez: & on remporta sept corbeilles pleines des morceaux qui étoient restez.

9. Or ceux qui mangérent étoient environ quatre mille; & JESUS les renvoya.

10. Aussi-tôt étant entré dans une barque avec ses Disciples, il vint dans le pays de Dalmanutha;

11. Où les Pharisiens l'étant venu trouver, ils commencérent à disputer avec lui; & lui demandérent pour le tenter, qu'il *leur* fît *voir* quelque prodige dans le ciel.

12. Mais JESUS jettant un soupir du fond du cœur, leur dit: Pourquoi ces gens-là demandent-ils un prodige? Je vous dis en vérité, qu'il ne sera point donné de prodige à ces gens-là.

COMMENTAIRE.

tôt qu'ils auroient vû JESUS, n'avoient pris de provisions que pour le tems qu'ils espéroient de demeurer dans le désert.

℣. 9. QUASI QUATUOR MILLIA. *Environ quatre mille hommes*, sans compter les femmes, & les enfans, (*a*) qui devoient faire au moins autant de personnes.

℣. 10. VENIT IN PARTES DALMANUTHA. *Il vint dans le pays de Dalmanutha*, ou à *Magédan*, suivant saint Matthieu, (*b*) & même

(*a*) *Matth.* XV. 37.

(*b*) *Matth.* XV. 39.

Digitized by Google

13. *Et dimittens eos, ascendit iterùm navim, & abiit trans fretum.*

14. *Et obliti sunt panes sumere: & nisi unum panem non habebant secum in navi.*

15. *Et præcipiebat eis, dicens: Videte, & cavete à fermento Pharisæorum, & fermento Herodis.*

16. *Et cogitabant ad alterutrum, dicentes: Quia panes non habemus.*

17. *Quo cognito, ait illis Jesus: Quid cogitatis, quia panes non habetis? nondum cognoscitis nec intelligitis? adhuc cæcatum habetis cor vestrum?*

18. *Oculos habentes non videtis: & aures habentes non auditis? Nec recordamini?*

13. Et les ayant quitté, il remonta dans la barque, & passa à l'autre bord.

14. Or les Disciples avoient oublié de prendre des pains; & ils n'avoient qu'un seul pain dans leur barque.

15. JESUS leur donna ce précepte: Ayez soin de vous bien garder du levain des Pharisiens, & du levain d'Hérode.

16. Sur quoi ils pensoient, & se disoient l'un à l'autre: En effet nous n'avons point pris de pain.

17. Ce que JESUS connoissant, il leur dit: Pourquoi vous entretenez-vous de cette pensée, que vous n'avez point de pain? N'avez-vous point encore de sens, ni d'intelligence, & vôtre cœur est-il encore dans l'aveuglement?

18. Aurez-vous *toûjours* des yeux sans voir, & des oreilles sans entendre? Et avez-vous perdu la mémoire.

COMMENTAIRE.

suivant plusieurs manuscrits de saint Marc. La plûpart des Interprétes veulent que cette ville soit au-delà, & à l'orient de la mer de Tibériade, aux environs de Géraſe, ou de Gadare, & que Dalmanutha soit le nom du canton où ces villes étoient situées. Voyez le Commentaire sur saint Matthieu: xv. 39.

℣. 15. CAVETE A FERMENTO PHARISEORUM, ET FERMENTO HERODIS. *Ayez soin de vous bien garder du levain des Pharisiens, & du levain d'Hérode.* Saint Matthieu (*a*) au lieu du levain d'Hérode, met *le levain des Saducéens.* Ce qui fait croire qu'Herode étoit reconnu pour Saducéen; la chose toutefois n'est pas certaine. On a vû ci-devant, (*b*) que ce Prince disoit que Jean-Baptiste étoit ressuscité dans la personne de JESUS-CHRIST, ce qui ne convient guéres à un Saducéen, qui nie l'immortalité de l'ame, & la résurrection. Quelques exemplaires Grecs, (*c*) au lieu du levain d'Hérode, lisent: *Le levain des Hérodiens.* Leçon qui n'est point à mépriser. Le Sauveur a pû dire l'un & l'autre: Le levain des Pharisiens, des Saducéens, & d'Hérode, ou *des Hérodiens.* Nous avons fait voir dans la Dissertation sur les Sectes des Juifs, que les *Hérodiens* n'étoient autres que les disciples de Judas le Gaulonite, ou le Galiléen.

(*a*) *Matth.* XVI. 6.
(*b*) *Marc.* VI. 16.
(*c*) Καὶ τῆς ζύμης Ἡρῳδιανῶν. *Vide Mill. hic.*

℣. 18.

19. *Quando quinque panes fregi in quinque millia : quot cophinos fragmentorum plenos ſuſtuliſtis ? Dicunt ei : Duodecim.*

20. *Quando & ſeptem panes in quatuor millia : quot ſportas fragmentorum tuliſtis ? Et dicunt ei : Septem.*

21. *Et dicebat eis : Quomodo nondum intelligitis ?*

22. *Et veniunt Betzaïdam, & adducunt ei cœcum, & rogabant eum ut illum tangeret.*

23. *Et apprehenſâ manu cœci, eduxit eum extra vicum : & expuens in oculos ejus impoſitis manibus ſuis, interrogavit eum ſi quid videret.*

19. Lorſque je rompis les cinq pains pour cinq mille hommes, combien remportâtes-vous de paniers pleins de morceaux ? Douze, lui dirent-ils.

20. Et lorſque je rompis les ſept pains pour quatre mille hommes, combien remportâtes-vous de corbeilles pleines de de morceaux ? Sept, lui dirent-ils.

21. Et il ajoûta : Comment *donc* ne comprenez-vous pas encore ce qne je vous dis ?

22. Etant arrivez à Bethzaïde, on lui amena un aveugle, qu'on le pria de toucher.

23. Et prenant l'aveugle par la main, il le mena hors du bourg : il lui mit de ſa ſalive ſur les yeux ; & lui ayant imposé les mains, il lui demanda s'il voyoit quelque choſe.

COMMENTAIRE.

℣. 18. OCULOS HABENTES NON VIDETIS ? *Aurez-vous toûjours des yeux ſans voir ?* Ou ſimplement : *Vous avez des yeux, comme ſi vous n'en aviez point.* Vous êtes comme des aveugles volontaires, au milieu de la lumiére. Tous les miracles que je fais à vos yeux, ne font ſur vous mêmes non plus d'impreſſion, que ſi vous étiez des aveugles, & des gens ſans intelligence : ſemblables à ces hommes du premier âge, dont parle Eſchyle, (*a*) qui paſſoient leur longue vie dans l'indolence, & dans une eſpéce de léthargie, qui les rendoit ſemblable à des ſourds, & à des aveugles.

℣. 22. ET VENIUNT BETHZAIDAM. *Etant arrivé à Bethzaïde, on lui amena un aveugle.* Ils vinrent de *Magédan,* ou de Dalmanutha à Bethzaïde. L'Evangéliſte ne dit pas que JESUS-CHRIST ait paſſé la mer pour venir dans cette ville ; parce que *Dalmanuta*, & *Magédan* étoient à l'orient du Jourdain, & de la mer morte, auſſi-bien que Bethzaïde. (*b*)

℣. 23. EDUXIT EUM EXTRA VICUM. *Il le mena hors du bourg.* Bethzaïde, de bourg qu'il étoit, devint une ville conſidérable par les ſoins de Philippe, qui lui changea ſon ancien nom, (*c*) & lui donna celui de

(*a*) Æſchyl.
Ὀψιμαθῆ γὰρ βλάπτουσιν ἔβλεπον μάτην.
Κλύουσιν οὐκ ἤκουον, ἀλλ' ὀνείρασιν,
Ἀλίγκιοι μορφαῖσι τὸν μακρὸν χρόνον,

Ἔφυρον εἰκῇ πάντα.

(*b*) Voyez *Matth.* xv. 39.
(*c*) *Joſeph. Antiq. lib.* 18. *cap.* 3.

Digitized by Google

24. *Et aſpiciens, ait: video homines velut arbores ambulantes.*

25. *Deinde iterùm impoſuit manus ſuper oculos ejus: & cœpit videre, & reſtitutus eſt, ita ut clarè videret omnia.*

26. *Et miſit illum in domum ſuam, dicens: Vade in domum tuam, & ſi in vicum introieris, nemini dixeris.*

27. *Et egreſſus eſt Jeſus, & Diſcipuli ejus in caſtella Cæſareæ Philippi: & in via interrogabat Diſcipulos ſuos, dicens eis: Quem me dicunt eſſe homines?*

24. Cet homme regardant, lui dit: Je vois marcher des hommes, qui me paroiſſent comme des arbres.

25. JESUS lui mit encore une fois les mains ſur les yeux, & il commença à *mieux* voir, & fut tellement guéri, qu'il voyoit diſtinctement toutes choſes.

26. Il le renvoya enſuite dans ſa maiſon, & lui dit: Allez-vous-en en vôtre maiſon; & ſi vous entrez dans le bourg, n'y dites à perſonne *ce qui vous eſt arrivé.*

27. JESUS partit de là avec ſes Diſciples, pour s'en aller dans les villages *qui ſont aux environs* de Céſarée de Philippe, & il leur fit en chemin cette queſtion. Qui dit-on que je ſuis?

COMMENTAIRE.

Juliade, en l'honneur de Julie, fille d'Auguſte. Cela étoit arrivé quelques années avant ce que nous liſons ici.

℣. 24. VIDEO HOMINES VELUT ARBORES AMBULANTES. *Je vois marcher des hommes, qui me paroiſſent comme des arbres.* Je les vois confuſément, comme ſi c'étoient des arbres qui marchaſſent. Ils ne different des arbres, que quant au mouvement. Mais d'où vient que le Sauveur ne guérit pas tout d'un coup cet aveugle, & qu'il ne lui rend la vûë parfaite & diſtincte que par intervalle? Peut-être que cela ſervoit à rendre plus indubitable la vérité du miracle; ou que JESUS-CHRIST voulût proportionner la grace qu'il lui accordoit, à la qualité de ſa foi. Celle-ci fut d'abord foible, & chancellante; à meſure qu'elle s'augmenta, les yeux de l'aveugle furent éclairez. (*a*) Les exemplaires Grecs imprimez, portent: (*b*) *Il dit: Je vois des hommes, car je les vois marcher comme des arbres.* Ou plûtôt: *Je vois des hommes; car je les vois comme des arbres qui marchent,*

℣. 26. SI IN VICUM INTROIERITIS, NEMINI DIXERIS. *Si vous entrez dans le bourg, n'y dites à perſonne ce qui vous eſt arrivé.* On voit par là que cet homme n'étoit pas de Bethzaïde.

℣. 27. IN CASTELLA CÆSAREÆ PHILIPPI. *Dans les villages qui ſont aux environs de Céſarée de Philippe.* Vers les ſources du Jourdain. La ville de Paneade ayant été embellie & ornée par Philippe, fils du grand

(*a*) *Theophylact. Euthym. Chryſoſt. apud D. Thom. Mald. Brug.*

(*b*) Ἔλεγε, βλέπω τοὺς ἀνθρώπους, ὅτι ὡς δένδρα ὁρῶ περιπατοῦντας. *Ita Euthym. Theophyl.*

Digitized by Google

28. *Qui respondérunt illi, dicentes: Joannem Baptistam, alii verò Eliam, alii verò quasi unum de Prophetis.*

29. *Tunc dixit illis: Vos verò quem me esse dicitis? Respondens Petrus, ait ei: Tu es Christus.*

30. *Et comminatus est eis, ne cui dicerent de illo.*

31. *Et cœpit docere eos, quoniam oportet Filium hominis pati multa, & reprobari à Senioribus, & à summis Sacerdotibus, & Scribis, & occidi: & post tres dies resurgere.*

32. *Et palàm verbum loquebatur. Et apprehendens eum Petrus, cœpit increpare eum.*

33. *Qui conversus, & videns Discipulos suos, comminatus est Petro, dicens: Vade retro me, Satana, quoniam non sapis quæ Dei sunt, sed quæ sunt hominum.*

34. *Et convocatâ turbâ cum Discipulis suis, dixit eis: Si quis vult me sequi, deneget semetipsum: & tollat crucem suam, & sequatur me.*

28. Ils lui répondirent: Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste; les autres, Elie; les autres que vous êtes égal à l'un des *anciens* Prophétes.

29. Mais vous, leur dit-il, qui dites-vous que je suis? Pierre lui répondit: Vous êtes le CHRIST.

30. Et il leur défendit avec menaces de le dire à personne.

31. Il commença en même-tems à leur declarer qu'il falloit que le Fils de l'homme souffrît beaucoup, qu'il fût rejetté par les Sénateurs, par les Princes des Prêtres, & par les Scribes; qu'il fût mis à mort, & qu'il ressuscitât trois jours aprés:

32. Et il en parloit tout ouvertement. Alors Pierre le tirant à part, commença à le reprendre.

33. Mais lui se retournant, & regardant ses Disciples, reprit rudement Pierre, & lui dit: Retirez-vous de moi, satan; parce que vous n'avez point de goût pour les choses de Dieu; mais seulement pour les choses de la terre.

34. Et appellant à soi le peuple avec ses Disciples, il leur dit: Si quelqu'un veut venir aprés moi, qu'il renonce à soi-même & qu'il se charge de sa croix, & me suive.

COMMENTAIRE.

Hérode, fut nommée Cezarée de Philippe. (*a*) On peut voir dans saint Matthieu (*b*) l'histoire que nous lisons ici.

℣. 31. POST TRES DIES RESURGERE. *Qu'il ressuscitât trois jours aprés.* Quelques exemplaires Grecs lisent: (*c*) *Qu'il ressuscitât au troisiéme jour*, conformément à ce que dit saint Matthieu. (*d*) C'est une correction de Copiste, qui a crû qu'il étoit plus conforme à la vérité, de dire que JESUS-CHRIST étoit ressuscité le troisiéme jour, que de dire qu'il n'est ressuscité que trois jours aprés sa mort.

℣. 32. ET PALAM VERBUM LOQUEBATUR. *Il en parloit tout ouvertement.* On peut traduire le Grec: (*e*) *Il en parloit avec liberté*, avec hardiesse, sans détours, sans crainte, sans figure, sans parabole. La tra-

(*a*) *Joseph. Antiq. lib. 18. cap. 3.*
(*b*) *Matth. XVI. 13. & suiv.*
(*c*) *Vide Erasm. & Mill. hic.*
(*d*) *Matth. XVI. 21.*
(*e*) Καὶ παῤῥησίᾳ τὸν λόγον ἐλάλει.

Digitized by Google

35. *Qui enim voluerit animam ſuam ſalvam facere, perdet eam: qui autem perdiderit animam ſuam propter me & Evangelium, ſalvam faciet eam.*

36. *Quid enim proderit homini, ſi lucretur mundum totum, & detrimentum animæ ſuæ faciat?*

37. *Aut quid dabit homo commutationis pro anima ſua?*

38. *Qui enim me confuſus fuerit, & verba mea, in generatione iſta adultera & peccatrice: & filius hominis confundetur eum, cùm venerit in gloria Patris ſui cum Angelis ſanctis.*

39. *Et dicebat illis: Amen dico vobis, quia ſunt quidam de hîc ſtantibus, qui non guſtabunt mortem, donec videant regnum Dei veniens in virtute.*

35. Car celui qui voudra ſauver ſon ame, la perdra; & celui qui la perdra pour l'amour de moi, & de l'Évangile, la ſauvera.

36. Car que ſerviroit à un homme de gagner tout le monde, & de ſe perdre ſoi-même?

37. *Et s'étant perdu une fois*, par quel échange ſe pourra-t-il racheter?

38. Car ſi quelqu'un rougit de moi, & de mes paroles, parmi cette race adultére & péchereſſe, le Fils de l'homme rougira auſſi de lui, lorſqu'il viendra accompagné des ſaints Anges dans la gloire de ſon Pere

39. Et il ajoûta: Je vous dis en vérité, qu'il y en a quelques-uns de ceux qui ſont ici, qui ne mourront point, qu'ils n'ayent vû arriver le regne de Dieu dans ſa puiſſance.

COMMENTAIRE.

duction de la Vulgate eſt trés-expreſſive, & eſt ſuivie par pluſieurs ſavans Interprétes. (*a*)

APPREHENDENS EUM PETRUS. *Pierre le tirant à part.* Ou bien, (*b*) *Pierre le retenant*, l'embraſſant, l'arrêtant, lui dit: A Dieu ne plaiſe que cela vous arrive. Pierre ne conſulte ici que ſon bon cœur, & ſa vivacité naturelle.

℣. 35. QUI AUTEM PERDIDERIT ANIMAM SUAM. *Celui qui perdra la vie pour l'Evangile, la ſauvera.* Ce ſera un bonheur & un ſalut que de donner ſa vie pour moi. Ainſi ne croyez point que j'appréhende la mort, ne l'appréhendez pas vous-même, ſi vous êtes ſenſible au bonheur de la vie éternelle. Le terme de *vie*, ou d'*ame*, eſt équivoque dans ce verſet. *Perdre ſa vie*, ſignifie ou la perdre réellement, ou ſacrifier les biens, l'honneur, les commoditez de la vie. Et *ſauver ſa vie*, ou ſon ame, ſignifie acquérir la vie éternelle. Toutes les autres pertes comparées à celle de l'ame, ne ſont rien; & gagner tout le reſte, ſi l'on perd ſon ame, n'eſt rien. Dans ceci la perte ou le gain ſont eſſentiels: perte irréparable d'un côté; gain ineſtimable de l'autre: c'eſt ce qu'il dit dans les verſets ſuivans.

Les Exemplaires Grecs imprimez rejettent le ℣. 39. de ce Chapitre au

(*a*) *Eraſm. Illyric. Pagn. Bez. Grot. Piſc. alii.*

(*b*) Καὶ προσλαβόμενος αὐτὸν ὁ Πέτρος.

Digitized by Google

commencement du Chapitre ſuivant ; mais la ſuite du diſcours demande qu'on le laiſſe en cet endroit. Il eſt joint naturellement à ce qui précéde. Sur ſon explication on peut voir, *Matth.* XVI. 28.

CHAPITRE IX.

Transfiguration de JESUS-CHRIST. *Il déclare qu'Elie eſt venu en la perſonne de ſaint Jean-Baptiſte. Guériſon d'un ſourd & muet. Diſpute entre les Diſciples, qui d'entr'eux devoit être le plus grand. Qui n'eſt pas contre nous, eſt pour nous. Arrachez vôtre œil s'il vous ſcandaliſe.*

℣. 1. *ET poſt dies ſex aſſumit Jeſus Petrum, & Jacobum, & Joannem : & ducit illos in montem excelſum ſeorſum ſolos, & transfiguratus eſt coram ipſis.*

℣. 1. SIx jours aprés, JESUS ayant pris Pierre, Jacques & Jean, les mena ſeuls avec lui ſur une haute montagne à l'écart, & il fut transfiguré devant eux.

COMMENTAIRE.

℣. 2. POST DIES SEX ASSUMIT JESUS PETRUM, &c. *Six jours aprés, Jeſus ayant pris Pierre, Jacque, & Jean, les mena ſeuls avec lui ſur une haute montagne.* Ces ſix jours ſe prennent depuis la promeſſe qu'il avoit faite à ſes Apôtres, qu'il y en avoit quelques-uns parmi eux, qui ne mourroient point, qu'ils n'euſſent vû le regne de Dieu : (*a*) cette promeſſe ſe fit aux environs de Cézarée de Philippe. (*b*) S. Luc (*c*) met *environ huit jours.* Mais il compte le jour de la promeſſe, & celui de l'éxécution ; au lieu que ſaint Marc, & ſaint Matthieu ne mettent que les ſix jours d'entre deux.

Quant à la montagne où JESUS ſe transfigura, quoiqu'on croye depuis pluſieurs ſiécles que c'eſt le Thabor ; toutefois la choſe eſt trés-incertaine. Il paroît par la ſuite du récit des Evangéliſtes, que JESUS-CHRIST ſe transfigura fort loin de Capharnaüm. Il ſe tranſporte aux environs de Cézarée de Philippe, à l'extrémité ſeptentrionale de la Paleſtine. (*d*). Il demande à ſes Apôtres ce que l'on penſe de lui dans le monde. Il promet à quelques-uns d'eux de leur faire voir ſa gloire avant leur

(*a*) *Marc.* VIII. 39.
(*b*) *Ibid.* ℣. 27.
(*c*) *Luc.* IX. 28. Ὡσεὶ ἡμέραι ὀκτώ.
(*d*) *Marc.* XVI. 13. *Marc.* VIII. 27.

Digitized by Google

2. *Et vestimenta ejus facta sunt splendentia, & candida nimis velut nix, qualia fullo non potest super terram candida facere.*

3. *Et apparuit illis Elias cum Moyse: & erant loquentes cum Jesu.*

4. *Et respondens Petrus, ait Jesu: Rabbi, bonum est nos hîc esse: & faciamus tria tabernacula: Tibi unum, & Moysi unum, & Elia unum.*

5. *Non enim sciebat quid diceret: erant enim timore exterriti.*

6. *Et facta est nubes obumbrans eos: & venit vox de nube dicens: Hic est Filius meus charissimus: audite illum.*

7. *Et statim circumspicientes, neminem amplius viderunt nisi Jesum tantùm secum.*

8. *Et descendentibus illis de monte, precepit illis ne cuiquam quæ vidissent, narrarent: nisi cùm Filius hominis à mortuis resurrexerit.*

9. *Et verbum continuerunt apud se conquirentes quid esset: Cùm à mortuis resurrexerit.*

2. Ses vêtemens devinrent tous brillans de lumiére, & blancs comme la neige, & d'une blancheur que nul foulon sur la terre ne pourroit jamais égaler.

3. Et ils virent paroître Elie, & Moyse, qui s'entretenoient avec JESUS.

4. Alors Pierre dit à JESUS: Maître, nous sommes bien ici: faisons-y trois tentes, une pour vous, une pour Moyse, & une pour Elie;

5. Car il ne savoit ce qu'il disoit, tant ils étoient effrayez.

6. En même-tems il parut une nuée qui les couvrit; & il sortit une voix de cette nuée, qui fit entendre ces mots: Celui-ci est mon Fils bien-aimé; écoutez-le.

7. Aussi-tôt regardant de tous côtez, ils ne virent plus personne que JESUS, qui étoit demeuré seul avec eux.

8. Lorsqu'ils descendoient de la montagne, il leur commanda de ne parler à personne de ce qu'ils avoient vû, jusqu'à ce que le Fils de l'homme fût ressuscité d'entre les morts.

9 Et ils tinrent la chose secrette, s'entredemandant ce qu'il vouloit dire par ce mot: Jusqu'à ce que le Fils de l'homme soit ressuscité.

COMMENTAIRE.

mort. A six ou huit jours de là il mene trois de ses Apôtres sur une haute montagne à l'écart, & se transfigure en leur présence. (*a*) Le lendemain il descend de la montagne, revient à ses Apôtres; (*b*) traverse toute la Galilée, ne voulant pas qu'on sçût qu'il y étoit. (*c*) De là il vient à Capharnaüm; (*d*) & de là par la Samarie à Jérusalem, (*e*) pour la Pentecôte. Du Thabor à Capharnaüm il n'y a pas plus de cinq ou six lieuës. Aller du Thabor à Capharnaüm, est-ce traverser toute la Galilée? Ce n'en est pas la cinquantiéme partie. Je croirois donc plûtôt que c'est sur quelques côteaux du Liban, ou sur quelques montagnes de delà le Jourdain, vers les montagnes d'Hermon, comme Eusebe semble l'avoir crû sur le Pseaume LXXXVIII.

(*a*) *Matth.* XVII. 1. & *sequ. Marc.* IX. 1. & *sequ.*
(*b*) *Luc.* IX. 37. *Marc.* IX. 14.
(*c*) *Marc.* IX. 30. *Matth.* XVII. 22.
(*d*) *Matth.* XVII. 24. *Marc.* IX. 33.
(*e*) *Luc.* IX. 51.

Digitized by Google

10. *Et interrogabant eum dicentes: Quid ergo dicunt Pharisæi, & Scribæ, quia Eliam oportet venire primùm?*

11. *Qui respondens, ait illi: Elias, cùm venerit primò restituet omnia: & quomodo scriptum est in Filium hominis, ut multa patiatur, & contemnatur.*

10. Alors ils lui demandérent: Pourquoi les Pharisiens, & les Scribes disent-ils, qu'il faut qu'Elie vienne auparavant?

11. Il leur répondit: il est vrai qu'auparavant Elie doit venir, & rétablir toutes choses, & qu'il souffrira beaucoup, & sera rejetté avec le même mépris, qu'il a été écrit, que le Fils de l'homme le doit être.

COMMENTAIRE.

℣. 9. CONQUIRENTES QUID ESSET: CUM A MORTUIS RESURREXERIT. *S'entredemandant ce qu'il vouloit dire par: Jusqu'à ce que le Fils de l'homme soit ressuscité.* Ils n'osoient lui demander ce que cela vouloit dire; se souvenant de ce qui étoit arrivé à saint Pierre, lorsqu'il voulut détourner le Sauveur de sa Passion. Les Apôtres n'ignoroient pas sans doute ce que vouloit dire le mot de résurrection: C'étoit un article de la foi des Juifs, que les morts ressusciteroient. (*a*) Mais ils ne savoient ni la maniére, ni les circonstances de la résurrection de JESUS-CHRIST, ni s'il ressusciteroit seul, si la résurrection seroit générale, ou si ce seroit une résurrection figurée, & parabolique. En un mot, ils y croyoient plus de mystére qu'il n'y en avoit.

℣. 10. QUIA ELIAM OPORTET VENIRE PRIMUM. *Pourquoi dit-on qu'il faut qu'Elie vienne auparavant?* Les Juifs fondez sur la prédiction de Malachie, (*b*) attendoient la venuë du Prophéte Elie, avant le jour du Seigneur, c'est-à-dire, avant que le Messie vint exercer sa vengeance contre toutes les nations infidelles, & incrédules, pour établir son empire sur Jérusalem, & sur toute la terre; car c'est ainsi qu'ils l'attendoient dés lors, & qu'ils l'attendent encore aujourd'hui. Mais ils confondent les tems, & les deux avénemens du CHRIST. Dans le premier, Elie devoit venir, mais seulement en esprit: cet Elie est Jean-Baptiste. Le Messie doit détruire l'empire de l'idolâtrie, & établir sa domination sur tous les peuples. C'est ce qu'il a éxécuté par la vocation des Gentils, & par l'établissement de l'Eglise Chrétienne. Son second avénement sera un avénement de justice, & de vengeance pour les méchans. Elie viendra en personne. JESUS-CHRIST jugera les vivans & les morts, & fera de nouveaux Cieux, & une nouvelle terre. C'est ce que les Juifs ne savoient pas distinguer.

℣. 11. ELIAS RESTITUET OMNIA. *Elie rétablira toutes choses.*

(*a*) 2. *Maccab.* XII. 43. & VII. 9. 14. *Joan.* XI. 24.

(*b*) *Malach.* IV. 5. *Ecce ego mittam vobis Eliam Prophetam, antequam veniat dies Domini magnus & terribilis.*

Digitized by Google

12. *Sed dico vobis quia & Elias venit, (& fecerunt illi quæcumque voluerunt) ſicut ſcriptum eſt de eo.*

12. Mais je vous dis qu'Elie même eſt déja venu, (& ils l'ont traité comme il leur a plu,) ſelon ce qui en avoit été écrit.

COMMENTAIRE.

viendra pour cela; il y travaillera avec zéle, & avec ſuccez. Mais peut-on dire que ni Jean-Baptiſte ait rétabli toutes choſes dans l'ordre; ni qu'Elie avant la fin du monde convertiſſe tout le monde. L'Ecriture met fort ſouvent l'acte commencé, pour l'acte achevé; l'effort que l'on fait pour réuſſir, pour le ſuccez entier & parfait.

℣. 12. ELIAS VENIT, (ET FECERUNT ILLI QUÆCUMQUE VOLUERUNT,) SICUT SCRIPTUM EST DE EO. *Elie eſt venu, (& ils l'ont traité comme il leur a plû,) ſelon ce qui en avoit été écrit.* On donne plus d'un ſens à ce verſet. Quelques-uns font ainſi la conſtruction du Texte. Elie eſt déja venu, ainſi qu'il eſt écrit dans Malachie. Cet Elie eſt Jean-Baptiſte: mais les Juifs au lieu de le recevoir, l'ont traité comme il leur a plû; ils l'ont chargé d'outrages, (*a*) & l'ont enfin fait mourir. (*b*) Autrement: Elie eſt venu en la perſonne de Jean-Baptiſte; mais les Juifs l'ont traité comme il leur a plu, ainſi qu'il eſt écrit dans les Prophétes. En effet, quelques Interprétes (*c*) prétendent que ce qui eſt prédit des ſouffrances, & des perſécutions qu'Elie doit ſouffrir à la fin du monde, doit auſſi s'entendre au moins en partie, de celles de ſaint Jean-Baptiſte. Par exemple, ce qui eſt dit dans Iſaïe, (*d*) & dans Jérémie, (*e*) dont l'Egliſe fait l'application à ſaint Jean-Baptiſte. Et ce qui eſt dit dans l'Apocalypſe (*f*) des deux témoins, que l'on croit être Elie, & Henoc, où l'Auteur fait aſſez viſiblement alluſion à la prophétie de Zacharie, (*g*) dans laquelle ce Prophéte parle des deux oliviers, & des deux chandeliers qui ſont dans la maiſon du Seigneur.

Le Texte Grec (*h*) eſt aſſez different de la Vulgate, & on l'explique aſſez diverſement. Voici les verſets 11. & 12. *Il leur répondit: Elie viendra premiérement, & rétablira toutes choſes. Et comment eſt-il écrit du Fils de l'homme, qu'il doit venir pour ſouffrir beaucoup, & pour être méprisé? Mais je vous dis, qu'Elie eſt déja venu, & qu'ils lui ont fait ce qu'ils ont voulu, comme il eſt écrit de lui.* Pour entendre cette réponſe, il eſt bon d'y ajoûter ce que ſaint Matthieu a dit dans l'endroit qui lui eſt parallé-

(*a*) *Matth.* XI. 18.
(*b*) *Matth.* XIV. 3. *Marc.* VI. 17.
(*c*) *Grotius. Vide & Brug.*
(*d*) *Iſai.* XLIX. L.
(*e*) *Jerem.* I.
(*f*) *Apoc.* XI. 3. 4. 10.
(*g*) *Zach.* IV. 3. 11. 12.

(*h*) ℣. 11. ὁ δὲ ἀποκριθεὶς εἶπεν αὐτοῖς, Ἠλιὰς μὲν ἐλθὼν πρῶτον ἀποκαθιστᾷ πάντα. Καὶ πῶς γέγραπται ἐπὶ τὸν υἱὸν τοῦ ἀνθρώπου, ἵνα πολλὰ πάθῃ, καὶ ἐξουδενωθῇ.

℣. 12. Ἀλλὰ λέγω ὑμῖν ὅτι, καὶ Ἠλιὰς ἐλήλυθε, καὶ ἐποίησαν αὐτῷ ὅσα ἠθέλησαν, καθὼς γέγραπται ἐπ' αὐτόν.

le:

Digitized by Google

15. *Et veniens ad Discipulos suos, vidit turbam magnam circa eos, & Scribas conquirentes cum illis.*

14. *Et confestim omnis populus videns Jesum, stupefactus est, & expaverunt, & accurrentes salutabant eum.*

13. Lorsqu'il fut venu au lieu où étoient ses *autres* Disciples, il vit une grande multitude de personaes autour d'eux, & des Scribes qui disputoient avec eux.

14. Aussi-tôt tout le peuple ayant apperçû JESUS, fut saisi d'étonnement, & de frayeur & étant accourus, ils le saluérent.

COMMENTAIRE.

le: (*a*) *Ainsi le Fils de l'homme doit souffrir de leur part.* Voici donc le sens de ce passage: Les Apôtres ayant oüi dire au Sauveur qu'il ressusciteroit dans trois jours, conçurent qu'aussi-tôt aprés sa résurrection, dont il leur parloit comme d'une chose toute prochaine, on verroit commencer son regne sur la terre. Ils lui dirent donc: Eh comment les Docteurs de la Loi enseignent-ils que le regne du Messie doit être précédé de la venuë d'Elie? JESUS leur répond deux choses: La premiére, qu'Elie doit venir à la vérité; ou plûtôt qu'il est déja venu, dans la personne de Jean-Baptiste. La seconde, que pour lui sa Passion, & ses souffrances sont marquées dans l'Ecriture d'une maniére si claire, qu'on ne peut s'empêcher de les y voir; & qu'ainsi si son Précurseur a été si mal traité des Juifs, quoique l'Ecriture ne parle de ses souffrances que d'une maniére assez confuse; quels doivent être les maux, qu'il doit endurer lui-même, puisque les saints Oracles sont si précis sur son sujet?

Elie est venu, & ils lui ont fait ce qu'ils ont voulu, ainsi qu'il est écrit de lui. Mais que mes souffrances sont marquées d'une maniére préciſe & distincte dans les Ecritures! Cette exclamation marque l'ardeur que JESUS CHRIST avoit de souffrir, & l'envie qu'il avoit que ses Apôtres comprissent une fois cette vérité si importante. On voit une exclamation à peu pres semblable dans saint Luc: (*b*) *Je suis venu apporter le feu sur la terre, & qu'est-ce que je souhaite, sinon qu'il s'allume! J'ai à être baptisé d'un baptême, & en quelle contrainte ne suis-je point, jusqu'à ce que cela s'accomplisse?*

℣. 14. POPULUS STUPEFACTUS EST, ET EXPAVERUNT. *Le peuple fut saisi d'étonnement, & de frayeur*, lorsqu'il vit arriver JESUS. La frayeur du peuple étoit fondée sur ce que les troupes, & les Docteurs de la Loi s'étoient mis à disputer contre les Disciples. Ils crurent que JESUS prendroit contr'eux le parti de ses Apôtres, & qu'il les chargeroit de confusion, & de reproches.

(*a*) *Matth.* XVII. 12. Οὕτω καὶ ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου μέλλει πάσχειν ὑπ' αὐτῶν.

(*b*) *Luc.* XII. 49. 50.

Digitized by Google

15. *Et interrogavit eos : Quid inter vos conquiritis ?*

16. *Et respondens unus de turba, dixit : Magister, attuli filium meum ad te habentem spiritum mutum :*

17. *Qui ubicumque eum apprehenderit, allidit illum, & spumat, & stridet dentibus, & arescit : & dixi Discipulis tuis ut ejicerent illum, & non potuerunt.*

18. *Qui respondens eis, dixit : O generatio incredula, quandiù apud vos ero? Quandiù vos patiar? afferte illum ad me.*

19. *Et attulerunt eum. Et cùm vidisset eum, statim spiritus conturbavit illum : & elisus in terram, volutabatur spumans.*

15. Alors il leur demanda : De quoi disputez-vous ensemble ?

16. Et un homme d'entre le peuple prenant la parole, lui dit : Maître, je vous ai amené mon fils, qui est possédé d'un esprit muet :

17. Et toutes les fois qu'il se saisit de lui, il le jette contre terre, & l'enfant écume, grince les dents, & devient tout sec. J'ai prié vos Disciples de le chasser, mais ils ne l'ont pû.

18. Jesus leur répondit : O gens incrédules, jusqu'à quand serai-je avec vous ? Jusqu'à quand vous souffrirai-je ? Amenez-le moi.

19. Ils le lui amenérent ; & il n'eut pas plûtôt vû Jesus, que l'esprit commença à l'agiter avec violence, & il tomba par terre, où il se rouloit en écumant.

COMMENTAIRE.

℣. 16. HABENTEM SPIRITUM MUTUM. *Qui est possédé d'un esprit muet.* Les Juifs attribuoient presque toutes les maladies à de mauvais esprits. Cet enfant étoit en effet possédé par un démon, comme on le voit par la suite, & ce démon le rendoit sourd, (*a*) muet, & épileptique, (*b*) comme le marque saint Matthieu.

℣. 27. ALLIDIT ILLUM, ET SPUMAT. *Il le jette contre terre, & l'enfant écume, grince les dents, & devient tout sec.* Le Grec : (*c*) *Il le froisse* contre terre ; ou bien, *il le brise*, il le met en piéces. Ce qu'on ne peut entendre que des convulsions qu'il lui cause, qui semblent le devoir mettre en piéces. Il dit encore ci-aprés au ℣. 25. (*d*) que le démon quitta cet enfant, *aprés l'avoir mis en piéces* ; c'est-à-dire, avec de terribles convulsions. L'Evangéliste continuë : *L'enfant écume, il grince les dents, & devient tout dessêché.* Le pere ajoute ci aprés ℣. 22. que le démon le jettoit quelquefois dans le feu, ou dans l'eau, & que ce mal le tenoit dés l'enfance. Le terme Grec qu'on traduit ici par, *il est tout dessêché*, se prend souvent dans les Septante pour, *s'en aller, se retirer.* Voyez *Genes.* XXXV. 5. *Exod* XIV 19. *Zach* X. 10.

℣. 18. O GENERATIO INCREDULA. *O race incrédule, jusques à*

(*a*) *Marc.* IX. 25. Τὸ κωφὸν & ἄλαλον πνεῦμα, ἐπιτάσσω σοι ἔξελθε.

(*b*) *Matth.* XVII. 15. Ὅτι σεληνιάζεται & κακῶς πάσχει.

(*c*) Ῥήσσει αὐτὸν, & ἀφρίζει & τρίζει τοὺς ὀδόντας, & ξηραίνεται.

(*d*) 26. Κράξας & πολλὰ σπαράξας αὐτὸν ἐξῆλθε.

Digitized by Google

20. *Et interrogavit patrem ejus : Quantum temporis est ex quo ei hoc accidit ? At ille ait : Ab infantia :*

21. *Et frequenter eum in ignem, & in aquas misit, ut eum perderet : sed si quid potes, adjuva nos, misertus nostri.*

22. *Jesus autem ait illis : Si potes credere, omnia possibilia sunt credenti.*

23. *Et continuò exclamans pater pueri, cùm lacrymis aiebat : Credo, Domine : adjuva incredulitatem meam.*

24. *Et cùm videret Jesus concurrentem turbam, comminatus est spiritui immundo, dicens illi : Surde, & mute spiritus, ego præcipio tibi, exi ab eo : & amplius ne introeas in eum.*

25. *Et exclamans, & multùm discerpens eum, exiit ab eo, & factus est sicut mortuus, ita ut multi dicerent : Quia mortuus est.*

20. JESUS demanda au pere de l'enfant: Combien y a-t'il que cela lui arrive? Dés son enfance, dit le pere :

21. Et l'esprit l'a souvent jetté, tantôt dans le feu, & tantôt dans l'eau, pour le faire périr : mais si vous pouvez quelque chose, ayez compassion de nous, & nous secourez.

22. JESUS lui répondit: Si vous pouvez croire ; toutes choses sont possibles à celui qui croit.

23. Aussi-tôt le pere de l'enfant s'écriant, lui dit avec larmes: Seigneur, je croi, aidez-*moi dans* mon incrédulité.

24. Et JESUS voyant que le peuple accouroit en foule, parla avec menaces à l'esprit impur, & lui dit : Esprit sourd & muet, sort de cet enfant, je te le commande ; & n'y rentre plus.

25. Alors *cet esprit* ayant jetté un grand cri, & l'ayant agité par de violentes convulsions, sortit, & l'enfant devint comme mort ; de sorte que plusieurs disoient qu'il étoit mort.

COMMENTAIRE.

quand serai-je avec vous ? Quelques-uns croyent que ces paroles s'adressent aux Juifs, & en particulier aux Docteurs de la Loi. D'autres veulent que JESUS les adresse à ses Disciples : mais le premier sens est plus suivi.

℣. 22. OMNIA POSSIBILIA SUNT CREDENTI. *Toutes choses sont possibles à celui qui croit.* Si vous aviez de la foi comme un grain de moutarde, dit-il ailleurs, (*a*) rien ne vous seroit impossible, vous pourriez même transporter les montagnes. Mais il vaut mieux traduire : *Tout est possible pour celui qui croit*, ou en sa faveur. Celui qui demande avec une foi ferme, & sans hésiter, doit tout espérer de la bonté de Dieu ; rien ne lui sera refusé. (*b*)

℣. 23. ADJUVA INCREDULITATEM MEAM. *Aidez-moi dans mon incrédulité.* Il appelle *incrédulité*, une foi encore foible. Augmentez ma foy, fortifiez-la ; suppléez à ce qui lui manque. Comparez *Rom.* VIII. 26. *Spiritus adjuvat infirmitatem nostram.*

(*a*) *Matth.* XVII. 19. & XX. 21.
(*b*) *Jacobi* I. 6. *Marc.* XI. 24. *Vide Brug. Vatab. Grot.*

Digitized by Google

26. *Jesus autem tenens manum ejus, elevavit eum, & surrexit.*

27. *Et cùm introisset in domum, Discipuli ejus secretò interrogabant eum: Quare nos non potuimus ejicere eum?*

28. *Et dixit illis: Hoc genus in nullo potest exire, nisi in oratione, & jejunio.*

29. *Et inde profecti pretergrediebantur Galilæam: nec volebat quemquam scire.*

30. *Docebat autem Discipulos suos, & dicebat illis: Quoniam Filius hominis tradetur in manus hominum, & occident eum, & occisus tertia die resurget.*

26. Mais JESUS l'ayant pris par la main, & le soulevant, il se leva.

27. Lorsque JESUS fut entré dans la maison, ses Disciples lui dirent en particulier: D'où vient que nous n'avons pû chasser ce démon?

28. Il leur répondit: Ces sortes *de démons* ne peuvent être chassez par aucun autre moyen que par la priére, & par le jeûne.

29. Au sortir de ce lieu, ils traversérent la Galilée: & il vouloit que personne ne le sçût.

30. Cependant il instruisoit ses Disciples, & leur disoit: Le Fils de l'homme sera livré entre les mains des hommes, & ils le feront mourir, & il ressuscitera le troisiéme jour aprés sa mort.

COMMENTAIRE.

℣. 25. EXCLAMANS, ET MULTUM DISCERPENS EUM, EXIIT. *Ayant jetté un grand cri, & l'ayant agité par de violentes convulsions, il sortit.* Ou plûtôt: Il sortit en faisant jetter de grands cris à cet enfant, & en l'agitant, comme s'il eût voulu le mettre en piéces. Quelqu'un a crû que le terme Grec (*a*) signifioit, que le démon lui déchira ses habits, ou que l'enfant se les déchira par la violence de la convulsion. Le fait n'est pas sans quelque apparence. Mais on ne sauroit montrer que le verbe de l'Original, mis absolument, comme il est en cet endroit, signifie déchirer les habits. Il ne se trouve dans tout le nouveau Testament, qu'ici verset 20. & 26. Et dans saint Luc chap. IX. ℣. 39. en parlant de ce même enfant.

℣. 28. IN NULLO POTEST EXIRE, NISI IN ORATIONE, ET JEJUNIO. *Ces sortes de démons ne peuvent être chassez que par la priere, & par le jeûne.* Voyez nôtre Commentaire sur saint Matthieu, XVII. 21. Ce n'est point assez d'avoir la foy, il faut employer la priére, & le jeûne, soit pour demander l'accroissement de nôtre foy, soit pour obtenir la guérison de ces sortes de maladies anciennes & opiniâtres.

℣. 29. PRÆTERGREDIEBANTUR GALILÆAM. *Ils traversérent la Galilée.* Du lieu où il guérit cet enfant, il traversa toute la Galilée pour venir à Capharnaüm. Cela pourroit faire juger que le lieu où il se transfigura n'étoit pas voisin de cette ville, puisque ce fut au bas de la montagne qu'il fit ce miracle.

(*a*) Le P. Martianay, Notes sur le nouveau Testament. Ἐσπαράξαν αὐτόν.

Digitized by Google

31. *At illi ignorabant verbum : & timebant interrogare eum.*

32. *Et venerunt Capharnaüm. Qui cùm domi essent, interrogabat eos: Quid in via tractabatis ?*

33. *At illi tacebant : siquidem in via inter se disputaverant, quis eorum major esset.*

34. *Et residens vocavit duodecim, & ait illis : Si quis vult primus esse, erit omnium novissimus, & omnium minister.*

35. *Et accipiens puerum, statuit eum in medio eorum : quem cùm complexus esset, ait illis :*

31. Mais ils n'entendoient rien à ce discours : & ils craignoient de lui en demander l'éclaircissement.

32. Ils vinrent ensuite à Capharnaüm. Et lorsqu'ils furent à la maison, il leur demanda : De quoi disputiez-vous ensemble pendant le chemin ?

33. Mais ils demeurérent dans le silence ; parce qu'ils avoient disputé entr'eux dans le chemin, qui d'eux tous étoit le plus grand.

34. Et s'étant assis, il appella les douze, & leur dit : Si quelqu'un veut être le premier, il sera le dernier de tous, & le serviteur de tous.

55. Puis il prit un petit enfant qu'il mit au milieux d'eux ; & l'ayant embrassé, il leur dit :

COMMENTAIRE.

℣. 31. AT ILLI IGNORABANT VERBUM. *Ils n'entendoient rien à ce discours.* JESUS parloit souvent à ses Disciples de sa mort, de sa Passion, & de sa Résurrection, sur-tout dans les derniers mois de sa vie ; il vouloit préparer leurs cœurs & leur esprit à ce grand événement, qui devoit être pour eux une si violente tentation, & un si grand sujet de scandale. Mais ils ne comprenoient rien à tout cela. Remplis des préjugez d'un Messie immortel, & d'un regne temporel, ils ne pouvoient ajuster ces idées à tout ce que le Sauveur leur disoit. Ils prenoient ses discours ou comme des expressions paraboliques, ou comme des éxagérations, dont on ne devoit pas voir l'accomplissement littéral. L'Evangile ajoûte, *qu'ils n'osoient lui demander l'éclaircissement*, de peur apparemment d'être traitez comme saint Pierre, qui voulut le détourner de sa Passion. (*a*)

℣. 34. SI QUIS VULT PRIMUS ESSE, ERIT OMNIUM NOVISSIMUS. *Si quelqu'un veut être le premier, il sera le dernier de tous.* Sans les charger de confusion en leur découvrant ce qu'ils avoient dit en chemin, il guérit leur vanité, & leur ambition, par des maniéres familiéres & insinuantes, à son ordinaire. Il leur dit que son Royaume n'est pas comme ceux de la terre, où les plus grands exercent leur empire avec hauteur sur ceux qui leur sont soumis. Ici c'est tout le contraire ; les premiers doivent être les plus humbles, & les plus attentifs à servir les au-

(*a*) *Marc.* VIII. 22. 23.

Digitized by Google

36. *Quisquis unum ex hu usmodi pueris receperit in nomine meo, me recipit: & quicumque me susceperit, non me susceperit sed eum, qui misit me.*

37. *Respondit illi Joannes, dicens: Magister, vidimus quemdam in nomine tuo ejicientem damonia, qui non sequitur nos, & prohibuimus eum.*

36. Quiconque reçoit en mon nom un petit enfant comme celui-ci, me reçoit: & quiconque me reçoit, ne me reçoit pas, mais celui qui m'a envoyé.

37. Alors Jean prenant la parole, lui dit: Maître, nous avons vû un certain homme qui chasse les démons en vôtre nom, quoiqu'il ne nous suive pas; & nous l'en avons empêché.

COMMENTAIRE.

tres. Il est bon de remarquer que JESUS-CHRIST & saint Pierre étoient arrivez à Capharnaüm (*a*) avant les autres Apôtres. L'absence de saint Pierre avoit peut-être donné lieu à cette dispute? car le Sauveur l'avoit assez clairement désigné pour le premier Officier de son Royaume, en disant qu'il lui donnoit les clefs du Royaume des Cieux. (*b*)

℣. 36. QUISQUIS UNUM EX HUJUSMODI PUERIS RECEPERIT. *Quiconque reçoit en mon nom un petit enfant comme celui-ci, me reçoit.* Quiconque reçoit un de mes Disciples, un de mes Fidéles, qui doivent être aussi doux, aussi simples, aussi éloignez de l'ambition que cet enfant, me reçoit; c'est-à-dire: je tiens pour fait à moi-même, ce que l'on fera pour eux.

℣. 17. RESPONDIT ILLI JOANNES, &c. *Alors Jean prenant la parole lui dit: Maître, nous avons vû un homme qui chasse les démons en vôtre nom*, & nous l'en avons empêché, parce qu'il ne nous suit pas. Saint Matthieu ne dit rien de cette particularité; mais saint Luc (*c*) la rapporte dans l'endroit paralléle à celui-ci. On demande à l'occasion de quoi saint Jean fait ce récit au Sauveur? C'est apparemment parce que JESUS-CHRIST venoit de dire, que quiconque recevroit un de ses Disciples en son nom, le recevroit; & qu'il tiendroit pour fait à lui-même, le bien ou le mal qu'on feroit à celui qui se diroit lui appartenir. Saint Jean craignant d'avoir mal fait, empêchant cet homme qui chassoit les démons au nom du Sauveur; lui raconte naïvement la chose. D'autres croyent qu'il la lui raconte comme une belle action, & croyant vanter son zéle, & son attachement à son Maître, à peu prés comme Josué (*d*) qui ayant appris qu'*Eldad*, & *Medad* prophétisoient dans le camp, prioit Moyse de les empêcher. Bien éloigné de la disposition de saint Paul, qui disoit: (*e*) De quelque maniére que JESUS-CHRIST soit prêché,

(*a*) *Matth.* XVII. 24.
(*b*) *Matth.* XVI. 13. 14. *Marc.* VIII. 29. 30.
(*c*) *Luc.* IX. 49.
(*d*) *Num.* XI. 28.
(*e*) *Philipp.* I. 18.

Digitized by Google

38. *Jesus autem ait : Nolite prohibere eum : nemo est enim qui faciat virtutem in nomine meo, & possit citò malè loqui de me.*

39. *Qui enim non est adversùm vos, pro vobis est.*

38. Mais JESUS lui répondit : Ne l'en empêchez pas ; car il n'y a personne qui ayant fait un miracle en mon nom, puisse aussi-tôt aprés parler mal de moi.

39. Qui n'est pas contre vous, est pour vous ;

COMMENTAIRE.

soit sous de mauvais prétextes, ou dans la vérité, je m'en réjoüis, & je m'en réjoüirai toûjours.

Mais comment un homme qui ne suivoit point JESUS-CHRIST pouvoit-il chasser les démons en son nom ? On répond, 1°. Qu'il pouvoit croire en JESUS-CHRIST, sans toutefois être attaché à le suivre, comme une infinité d'autres, qui suivoient sa doctrine, sans suivre sa personne. (*a*) 2°. Il pouvoit sans être véritablement disciple de JESUS-CHRIST, faire des miracles en son nom, comme on croit qu'en a fait Judas, & comme ceux qui diront à JESUS-CHRIST au jour du Jugement : (*b*) *Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé, n'avons-nous pas fait plusieurs miracles en vôtre nom ? Mais il leur dira : Je ne vous connois point, retirez-vous de moi.* Saint Jean croyoit apparemment que la vertu de faire des miracles n'avoit été accordée qu'aux Apôtres, (*c*) & que nul autre n'avoit droit à cette prérogative. Et il est vrai que JESUS-CHRIST ne l'avoit donnée expressément qu'aux Apôtres ; mais il ne l'avoit pas tellement attachée à leur personne, qu'il en eût exclus tous les autres.

℣. 38. NOLITE PROHIBERE. *Ne l'en empêchez pas.* C'est toûjours beaucoup qu'il reconnoisse mon nom, & qu'il en fasse voir la force, & la vertu. Il n'aura garde de se joindre à mes ennemis, & à mes calomniateurs. Il est engagé d'interêt à dire du bien de moi, & à prendre mon parti, pour ne se pas détruire lui-même. (*d*) Car, ajoûte le Sauveur, *qui n'est pas contre vous, est pour vous.* Ou, selon d'autres Exemplaires : (*e*) *Qui n'est pas contre nous, est pour nous.* JESUS-CHRIST a employé le même proverbe en un autre endroit, dans un sens contraire, (*f*) pour dire, que dans son service il ne veut point de partage, qu'il faut être tout à lui, ou tout à son ennemi. Car, comme dit saint Paul : (*g*) *Quelle communication y a-t'il entre le jour, & les ténébres ; entre Dieu, & Bélial ?* Mais on sait que ces sortes de proverbes populaires peuvent s'appliquer à diffé-

(*a*) *Ambros. in Luc. lib.* VII. *Euthym. hic.*
(*b*) *Matth.* VII. 22. Voyez saint Augustin, *lib.* 4. *de Consens. cap.* 5 Bede, Théophylacte, Maldonat, Grotius, &c. sur cet endroit-ci.
(*c*) *Marc.* III. 15.
(*d*) *Vide Euthym. Theophyl. Beug. Grot.*
(*e*) *Ita quàm plurimi Codd. apud Mill. hic.*
(*f*) *Matth.* XII. 30. *Luc.* XI. 23.
(*g*) 2. *Cor.* XI. 15.

Digitized by Google

40, *Quisquis enim potum dederit vobis calicem aquæ in nomine meo, quia Christi estis : Amen dico vobis, non perdet mercedem suam.*

40. Et quiconque vous donnera à boire *seulement* un verre d'eau en mon nom, parce que vous appartenez au CHRIST, je vous dis en vérité qu'il ne perdra point sa récompense.

41. *Et quisquis scandalizaverit unum ex his pusillis credentibus in me? bonum est ei magis si circumdaretur mola asinaria collo ejus, & in mare mitteretur.*

41. Que si quelqu'un est un sujet de scandale à l'un de ses plus petits, qui croyent en moi, il vaudroit mieux pour lui qu'on lui attachât au col une de ces meules qu'un âne tourne, & qu'on le jettât dans la mer.

42. *Et si scandalizaverit te manus tua, abscide illam: bonum est tibi debilem introire in vitam, quàm duas manus habentem ire in gehennam, in ignem inextinguibilem:*

42. Et si vôtre main vous est un sujet de scandale, coupez-la. Il vaut mieux pour vous que vous entriez dans la vie, n'ayant qu'une main, que d'en avoir deux & d'aller en enfer, dans ce feu qui brûle éternellement :

43. *Ubi vermis eorum non moritur, & ignis non extinguitur.*

43. Où le ver qui les ronge ne meurt point : & où le feu ne s'éteint jamais.

COMMENTAIRE.

rens sujets, & sont susceptibles de différens sens, suivant les circonstances où on les employe. Voyez ce qu'on a remarqué sur saint Matthieu, chap. XII. 30.

℣. 40. QUISQUIS ENIM POTUM DEDERIT VOBIS, &c. *Quiconque vous donnera à boire seulement un verre d'eau en mon nom, ne perdra point sa récompense.* Cela a été suffisamment expliqué ailleurs. (*a*) Pour entendre la suite du discours de JESUS-CHRIST, il faut joindre ce ℣. au 37. & lire comme en paranthése, les 37. 38. & 39. qui renferment l'incident rapporté ici par saint Jean. Le Sauveur continuë à instruire ses Apôtres de ce qui doit arriver à ceux qui les traiteront bien ou mal.

℣. 41. QUISQUIS SCANDALIZAVERIT UNUM. *Si quelqu'un est un sujet de scandale à quelqu'un de ces petits, qui croyent en moi.* Si quelqu'un par ses menaces, par ses persécutions, par ses mauvais traitemens, par ses mauvais discours, ou par ses mauvais exemples, est une pierre d'achoppement, & un sujet de chûte à mes Disciples, à qui je recommande la douceur & l'humilité des enfans, *il vaudroit mieux qu'on lui attachât une meule de moulin au cou, & qu'on le jettât dans la mer.*

℣. 43. UBI VERMIS EORUM NON MORITUR, ET IGNIS NON EXTINGUITUR. *Où le ver qui les ronge ne meurt point, & où le feu ne s'éteint jamais.* Ceci est pris d'Isaïe ; ce Prophéte (*b*) parlant du supplice des ennemis du Seigneur, dit qu'on sortira de Jérusalem, *pour voir les*

(*a*) *Matth.* x. 40. 41. 42.

(*b*) *Isai.* LXVI. 24.

cadavres

Digitized by Google

44. *Et si pes tuus te scandalizat, amputa illum : bonum est tibi claudum introire in vitam æternam, quàm duos pedes habentem mitti in gehennam ignis inextinguibilis :*

45. *Ubi vermis eorum non moritur, & ignis non extinguitur.*

46. *Quòd si oculus tuus scandalizat te, ejice eum, bonum est tibi luscum introire in Regnum Dei, quàm duos oculos habentem mitti in gehennam ignis :*

47. *Ubi vermis eorum non moritur, & ignis non extinguitur.*

48. *Omnis enim igne salietur, & omnis victima sale salietur.*

44. Et si vôtre pied vous est un sujet de scandale, coupez-le. Il vaut mieux pour vous, que n'ayant qu'un pied vous entriez dans la vie éternelle, que d'en avoir deux, & être précipité dans l'enfer, dans ce feu qui brûle éternellement :

45. Où le ver qui les ronge ne meurt point, & où le feu ne s'éteint jamais.

46. Et si vôtre œil vous est un sujet de scandale, arrachez-le. Il vaut mieux pour vous, que n'ayant qu'un œil vous entriez dans le Royaume de Dieu, que d'en avoir deux, & être précipité dans le feu de l'enfer.

47. Où le ver qui les ronge ne meurt point, & où le feu ne s'éteint jamais.

48. Car ils doivent tous être salez par le feu, comme toute victime doit être salée avec le sel.

COMMENTAIRE.

cadavres de ceux qui ont violé ses Loix, jettez sur la terre, *& que leur ver ne mourra point, ni leur feu ne s'éteindra point ; & ils seront en opprobre à toute chair.* Le Prophéte fait allusion à deux maniéres différentes dont les morts sont traitez ; La premiére, lorsqu'on enterre les corps, ou qu'on les laisse sur la terre : La seconde, lorsqu'on les brûle. Les corps enterrez, ou abandonnez sans sépulture, sont la pâture des vers ; ceux qui sont brûlez servent d'aliment au feu. Les méchans ne seront pas traitez comme les morts ordinaires ; ils seront livrez à des vers qui les rongeront éternellement, & à des flammes qui ne s'éteindront point. (*a*) Les vers & les flammes ordinaires ont bien-tôt consumez les corps ausquels ils s'attachent. L'homme aprés sa mort est insensible à tout ce que souffre son cadavre. Mais les vers, & les flammes dont nous parlons, agiront & sur l'ame, & sur le corps, (*b*) & avant même que le corps soit réüni à son ame, celle-ci souffrira des douleurs cruélles, supérieures à tout ce que l'homme est capable de souffrir en ce monde. Soit qu'on entende des vers & un feu réel, & matériel, avec un trés-grand nombre de Docteurs, soit qu'on le prenne d'un feu, & d'un ver métaphorique, pour les remords de conscience, avec beaucoup d'autres Docteurs ; les peines sont toûjours

(*a*) *Minut. Fœlix in octav. Illic sapiens ignis membra urit, & reficit ; carpit & nutrit : sicut ignes fulminum corpora tangunt, nec absumunt. Ita pœnale illud incendium non damnis ardentium pascitur, sed inexesa corporum laceratione nutritur.*

(*b*) *Vide Mald. & Grot. hic.*

Digitized by Google

49. *Bonum est sal : quòd si sal insulsum fuerit : in quo illud condietis ? Habete in vobis sal, & pacem habete inter vos.*

49. Le sel est bon : mais si le sel devient fade, avec quoi l'assaisonnerez-vous ? Ayez du sel en vous, & conservez la paix entre vous.

COMMENTAIRE.

terribles dans leurs excez, infinies dans leur durée, & incompréhensibles à l'esprit humain. Voyez nôtre Commentaire sur *Eccli.* VII. 19.

℣. 48. OMNIS ENIM IGNE SALIETUR, ET OMNIS VICTIMA SALE SALIETUR. *Car ils doivent tous être salez par le feu, comme toute victime doit être salée par le sel.* La Loi de Moyse ordonne qu'on employe le sel dans toutes les offrandes, & dans tous les sacrifices : (*a*) *In omni oblatione tua offeres sal.* Le même Législateur veut que le feu de l'autel soit perpétuel, & ne s'éteigne jamais. (*b*) *Ignis in altari semper ardebit.* Les méchans dans l'autre vie seront comme les victimes de la colére de Dieu ; (*c*) ils brûleront dans un feu qui ne s'éteindra point : ils seront piquez & pénétrez d'un sel caustique & brûlant, qui ne se consumera point. (*d*) Maldonat l'explique ainsi : De même que selon la Loi toute victime est offerte avec le sel ; ainsi dans l'enfer tous les pécheurs seront comme salez & assaisonnez par le feu qui les brûlera. Ligfoot : Les méchans seront livrez, ℣. 43. à un ver qui ne mourra point, & à un feu qui ne s'éteindra point. ℣. 49. Au lieu de les consumer, ce feu sera comme un sel qui les salera, & les exemptera de la corruption. Ils seront livrez à des tourmens infinis & éternels.

D'autres (*e*) le joignent à ce qui précéde immédiatement : Tout homme qui veut plaire à Dieu, & devenir un vrai Disciple de JESUS-CHRIST, doit être assaisonné du sel de la doctrine, de la sagesse, de la discrétion, & comme pénétré & salé du feu des épreuves, des afflictions, qui sont à nôtre égard, comme le feu est à l'égard des métaux, qu'il purge, qu'il nétoye, qu'il épure, & qu'il rend plus précieux.

℣. 49. BONUM EST SAL. *Le sel est bon : mais si le sel devient fade, avec quoi l'assaisonnerez-vous ?* Cette sentence n'a point liaison avec celle qui précéde. Mais le Sauveur à l'occasion du mot de sel, dont il a parlé au ℣. précédent, (*f*) donne à ses Apôtres une instruction importante, sous une espéce de parabole : Le sel est le symbole de la sagesse, & de la doctrine. Ayez donc en vous du sel ; rempliſſez-vous de la connoissance des véritez du salut. Mais de même que le sel affadi n'est plus bon à

(*a*) *Levit.* II. 13.
(*b*) *Levit.* VI. 12.
(*c*) *Vide Isai* XXXIV. 6. *Jerem* XII. 3. LI. 40. *Ezech* XXI. 9 10. XXXIX. 17.
(*d*) *Vide Grot. hîc.*
(*e*) *Vide Bed. Theophyl. Strab. Lud. de Dieu. Spanh. Cappel.*
(*f*) *Mald. Grot. Natal. Alex.*

Digitized by Google

rien, & ne peut être rétabli dans son premier état par un autre sel ; ainsi si vous laissez corrompre la science que vous avez reçûë ; si les véritez s'affadissent dans vous-mêmes, par qui pourrez-vous être instruit, & rappellez dans la bonne voye, puisque Dieu vous a établi pour être le sel de la terre, & s'il est permis de le dire, pour saler les autres. (a) Voyez nôtre Commentaire sur saint Matthieu v. 13.

PACEM HABETE INTER VOS. *Conservez la paix entre vous.* Evitez les contestations, & sur-tout l'ambition & l'orgueil. Que le premier de vous s'étudie à être le serviteur des autres. C'est la conclusion de tout ce qu'il a dit à ses Apôtres, à l'occasion de la dispute qu'ils avoient euë en chemin sur la préséance.

CHAPITRE X.

Maximes sur le divorce. On présente des enfans à JESUS-CHRIST *pour leur imposer les mains. Dangers de l'attachement aux richesses. Bonheur de ceux qui quittent tout pour* JESUS-CHRIST. *Le Sauveur prédit sa Passion. Jacques & Jean demandent les premiéres places dans son Royaume. Guérison d'un aveugle prés de Jéricho.*

v. 1. *ET inde exurgens venit in fines Judæa ultrà Jordanem : & conveniunt iterùm turbæ ad eum, : & sicut consueverat, iterum docebat illos.*

v. 1. JESUS étant parti de ce lieu, vint aux confins de la Judée, *par le pays qui est* au-delà du Jourdain : & le peuple s'étant encore assemblé auprés de lui, il recommença aussi à les instruire selon sa coutume.

COMMENTAIRE.

v. 1. INDE EXURGENS VENIT IN FINES JUDÆÆ ULTRA JORDANEM. *Jesus étant parti de ce lieu, vint aux confins de la Judée, par le pays qui est au-delà du Jourdain.* C'est ainsi qu'il faut entendre le texte de la Vulgate, comme il paroît par le Grec (b). JESUS quitta la ville de Capharnaüm, & la Galilée, & il vint sur les frontiéres de Judée,

(a) *August. lib. 1. de Serm. Domini in monte. Brug. Grot. Mald.*

(b) Ἐκεῖθεν ἀναστὰς ἔρχεται τῶν Ἰουδαίων διὰ τοῦ πέραν τοῦ Ἰορδάνου.

2. *Et accedentes Pharisæi interrogabant eum: Si licet viro uxorem dimittere? tentantes eum.*

3. *At ille respondens, dixit eis: Quid vobis præcepit Moyses?*

4. *Qui dixerunt: Moyses permisit libellum repudii scribere, & dimittere.*

5. *Quibus respondens Jesus, ait: Ad duritiam cordis vestri scripsit vobis præceptum illud.*

6. *Ab initio autem creaturæ, masculum & feminam fecit eos Deus.*

7. *Propter hoc relinquet homo patrem suum & matrem, & adhærebit ad uxorem suam:*

8. *Et erunt duo in carne una. Itaque jam non sunt duo, sed una caro.*

2. Les Pharisiens y étant venus, lui demandérent, pour le tenter: Est-il permis à un homme de répudier sa femme?

3. Mais il leur répondit: Que vous a ordonné Moyse?

4. Ils lui répartirent: Moyse a permis de renvoyer sa femme en lui donnant un écrit par lequel on déclare qu'on la répudie.

5. Jesus leur dit; C'est à cause de la dureté de vôtre cœur qu'il vous a fait cette ordonnance.

6. Mais dés le commencement que le monde fut crée, Dieu forma un homme & une femme.

7. C'est pourquoi l'homme quittera son pere & sa mere, & demeurera avec sa femme;

8. Et ils ne seront tous deux qu'une seule chair. Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair.

COMMENTAIRE.

en passant par la Pérée, qui est le pays de delà le Jourdain. Il pût passer ce fleuve à *Bethsan*, ou à *Scythopolis*; & continuer sa route au-delà du fleuve, jusques vis-à-vis de Jéricho, où il repassa ce fleuve.

℣. 2. Pharisæi interrogabant eum. *Les Pharisiens lui demandérent: Est-il permis à un homme de répudier sa femme?* On peut voir sur tout cela nôtre Commentaire sur saint Matthieu, xix. 3. & suiv.

℣. 5. Ad duritiam cordis vestri scripsit vobis præceptum istud. *C'est à cause de la dureté de vôtre cœur qu'il vous a fait cette ordonnance.* Le mot d'*ordonnance* est mis ici pour *permission*. Toute Loi est ordonnance en un certain sens. Moyse permet aux hommes de répudier leurs femmes; mais il leur ordonne de les répudier d'une certaine maniére, & avec de certaines formalitez. La permission devient obligation dés qu'on ordonne de joindre certaines formalitez à l'acte permis.

℣. 6. Ab initio autem creaturæ. *Mais dés le commencement que le monde fut créé*, la chose ne fut pas ainsi. Dieu ne permit pas à l'homme de se séparer de sa femme. Moyse à dérogé aux Loix primitives, en tolérant un moindre mal, pour en éviter un plus grand. Sa tolérance ne rend pas la chose ni permise, ni loüable. Le Syriaque, le Persan, & l'ancien manuscrit de Cambrige lisent simplement: (a) *Au com-*

(a) Ἀπ' ἀρχῆς δὲ κτίσεως. *Nov. legunt* κτίσεως. *Syr. Cantab. Pers.*

Digitized by Google

9. Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet.

10. Et in domo iterùm Discipuli ejus de eodem interrogaverunt eum.

11. Et ait illis: Quicumque dimiserit uxorem suam, & aliam duxerit, adulterium committit super eam.

12. Et si uxor dimiserit virum suum, & alii nupserit, mœchatur.

9. Que l'homme donc ne sépare point ce que Dieu a joint.

20. Etant dans la maison, ses Disciples l'iterrogérent encore sur la même chose :

11. Et il leur dit: Si un homme quitte sa femme, & en épouse une autre, il commet un adultére à l'égard de sa premiére femme.

12. Et si une femme quitte son mari, & en épouse un autre, elle commet un adultére.

COMMENTAIRE.

mencement Dieu fit le mâle & la femelle.

℣. 8. ERUNT DUO IN CARNE UNA. *Ils ne seront tous deux qu'une seule chair.* Ils ne composeront, pour ainsi dire, qu'un seul individu, un seul corps, un seul tout; tant leur union sera étroite, parfaite, inséparable.

℣. 10. IN DOMO ITERUM DISCIPULI EIUS, &c. *Etant dans la maison; ses Disciples l'interrogérent encore sur la même chose.* Saint Marc seul nous apprend cette particularité nécessaire pour l'intelligence du Texte. Les Disciples en usoient ordinairement ainsi: (*a*) ils demandoient en particulier au Sauveur l'explication de plusieurs choses qu'il disoit aux troupes; & toûjours ils recevoient quelque nouvel éclaircissement. C'est peut-être à cela que saint Marc fait attention, lorsqu'il dit qu'ils vinrent, *iterùm*, une seconde fois l'interroger en particulier; parce qu'ils l'avoient déja interrogé de même à Capharnaüm en secret, sur la cause qui avoit empêché qu'ils ne pûssent chasser le démon muet.

℣. 12. ET SI UXOR DIMISERIT VIRUM SUUM. *Si une femme quitte son mari, & en épouse un autre, elle commet un adultére.* Moyse dans sa Loi (*b*) ne permet qu'aux hommes de répudier leurs femmes, & ne dit pas un mot qui montre qu'il a prétendu donner aux femmes la même liberté. Toutefois JESUS-CHRIST suppose ici que le privilége de la femme est à cet égard égal à celui de l'homme. Et certes sous la Loi ancienne même on remarque quelques vestiges de la répudiation que des femmes ont faite de leurs maris. La femme de Samson fut donnée à un autre (*c*) malgré lui, & à son insçu. La femme du Lévite qui fut outragée à Gabaa de Benjamin, avoit aussi quitté son mari, & étoit retournée chez son pere. (*d*) Saül donna à Phaltiel sa fille Michol, qui étoit épou-

(*a*) *Marc.* VII. 17. IX. 27.
(*b*) *Deut.* XXIV. 1.
(*c*) *Judic.* XIV. 20.
(*d*) *Judic.* XIX. 2.

Digitized by Google

13. *Et offerebant illi parvulos ut tangeret illos. Discipuli autem comminabantur offerentibus.*

14. *Quos cùm videret Jesus, indignè tulit, & ait illis : Sinite parvulos venire ad me, & ne prohibueritis eos : talium enim est regnum Dei.*

15. *Amen dico vobis : Quisquis non receperit Regnum Dei velut parvulus, non intrabit in illud.*

16. *Et complexans eos, & imponens manus super illos, benedicebat eos.*

17. *Et cùm ingressus esset in viam, procurrens quidam genuflexo ante eum, rogabat eum : Magister bone, quid faciam ut vitam æternam percipiam ?*

13. Alors on lui présenta de petits enfans, afin qu'il les touchât : Et comme ses Disciples repoussoient avec des paroles rudes ceux qui les lui présentoient.

14. Jesus le voyant s'en fâcha, & leur dit : Laissez venir à moi les petits enfans, & ne les empêchez point, car le Royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent.

15. Je vous dis en vérité, quiconque ne recevra point le Royaume de Dieu comme un enfant, n'y entrera point.

16. Et les ayant embrassez, il les bénit en leur imposant les mains.

17. Comme il sortoit pour se mettre en chemin, un homme accourut, & se mettant à genoux devant lui, lui dit : Bon Maître, que dois-je faire, je vous prie, pour acquérir la vie éternelle ?

COMMENTAIRE.

se de David. (*a*) Salomé sœur d'Hérode le Grand, répudia Costobare son mari. (*b*) Hérodias quitta Philippe pour épouser Antipas son beau-frere. (*c*) Mais les Interprétes croyent que ces derniers exemples sont ou des extensions de la Loi, ou des libertez contraires à l'intention du Législateur. Joseph lui même reconnoît que Salomé viola dans son divorce les Loix des Juifs, (*d*) qui permettent aux hommes de répudier leurs femmes ; mais non pas aux femmes de répudier leurs maris. Pour les autres exemples il y a des différences, que l'on peut voir dans nôtre Dissertation sur le Divorce, à la tête du Deutéronome.

℣. 13. UT TANGERET ILLOS. *Afin qu'il les touchât.* Ou, suivant saint Matthieu, (*e*) pour leur imposer les mains, & pour faire sur eux quelques priéres. C'étoit une devotion des peuples, persuadez que les priéres, & l'attouchement du Sauveur pourroient combler de bénédictions leurs enfans. C'étoit toûjours une grande consolation, un grand bonheur pour eux, de pouvoir dans la suite se vanter, & se souvenir qu'ils avoient reçû la bénédiction de JESUS Fils de David.

℣. 15. QUISQUIS NON RECEPERIT REGNUM DEI VELUT PARVULUS. *Quiconque ne recevra point le Royaume de Dieu comme un enfant,*

(*a*) 1. Reg. XXV. 44.
(*b*) Joseph. Antiq. lib. XV. cap. II.
(*c*) Joseph Antiq. lib. 18. cap. 7. Vide Matt. XIV. 3. 4. Marc. VI. 17. 18.
(*d*) Joseph. Antiq. l. 15. cap. II. Οὐ καθ' τοὺς Ἰουδαίους νόμους. Ἀνδρὶ μὲν γὰρ ἔξεστι παρ' ἡμῖν τοῦτο ποιεῖν, γυναικὶ δὲ οὐδὲ δικαιοῦσθαι καθ' ἑαυτὴν γαμηθῆναι, μὴ τῷ πρώτῳ ἀνδρὶ ἀφεστῶσαν.
(*e*) Matth. XIX. 13. Ἵνα τὰς χεῖρας ἐπιθῇ αὐτοῖς, καὶ προσεύξηται.

Digitized by Google

18. *Jesus autem dixit ei: Quid me dicis bonum? Nemo bonus, nisi unus Deus.*

19. *Præcepta nosti: Ne adulteres: Ne occidas: Ne furaris: Ne falsum testimonium dixeris: Ne fraudem feceris, Honora patrem tuum & matrem.*

20. *At ille respondens, ait illi: Magister, hæc omnia observavi à juventute mea.*

21. *Jesus autem intuitus eum, dilexit eum, & dixit ei: Unum tibi deest: vade, quæcumque habes vende, & da pauperibus, & habebis thesaurum in Cœlo: & veni, sequere me.*

18. JESUS lui répondit: Pourquoi m'appellez-vous bon? Il n'y a que Dieu seul qui soit bon.

19. Vous savez les commandemens: Vous ne commettrez point d'adultére: Vous ne tuerez point: Vous ne déroberez point: Vous ne porterez point de faux témoignage: Vous ne ferez tort à personne: Honorez vôtre pere & vôtre mere.

20 Il lui répondit: Maître, j'ai observé toutes ces choses dés ma jeunesse.

21. Et JESUS jettant la vûë sur lui, l'aima, & lui dit: Il vous manque encore une chose. Allez, vendez tout ce que vous avez, donnez-le aux pauvres, & vous aurez un tréſor dans le Ciel; puis, venez, & me suivez.

COMMENTAIRE.

n'y entrera point. Il faut recevoir l'Evangile, & la foy avec la docilité, la douceur, l'humilité d'un enfant. JESUS-CHRIST prend occasion de tout ce qui se présente, d'enseigner à ses Disciples les véritez essentielles.

℣. 17. PROCURRENS QUIDAM. *Un homme accourut.* Plusieurs Exemplaires ajoûtent un certain *homme riche.* (*a*) En effet il étoit fort riche, comme il paroît par la suite; (*b*) & c'est ce qui fut cause qu'il répondit mal aux conseils de JESUS-CHRIST. Il est douteux même qu'il ait reçû le Christianisme. On peut voir cette histoire expliquée sur saint Matthieu, XIX. 16. & suiv.

℣. 19. NE FRAUDEM FECERIS. *Vous ne ferez tort à personne.* Le Grec à la lettre: (*c*) Vous ne dépoüillerez personne de ce qui lui appartient. Mais comme il a déja dit un peu plus haut, *ne furaris:* (*d*) Vous ne commettrez point de vol; pour distinguer ce précepte du premier, il faut dire qu'ici il défend de désirer le bien d'autrui; (*e*) ou simplement qu'il condamne la fraude, les tromperies secrettes, les chicanes, & toutes les autres mauvaises maniéres de prendre le bien d'autrui, (*f*) différentes de ce qu'on entend proprement sous le nom de vol.

℣. 21. INTUITUS EUM, DILEXIT EUM. *Jettant la vûë sur lui, il*

(*a*) Ἐδὲ τὶς πλούσιος προσδραμὼν. *Vide Var. Lect. Millii.*
(*b*) *Infrà* ℣. 22.
(*c*) Μὴ ἀποστερήσῃς.
(*d*) Μὴ κλέψῃς.
(*e*) *Hammond. hîc.*
(*f*) *Erasm. Le Clerc, Arab. Vulg. Tig. Illyr. alii.*

Digitized by Google

22. *Qui contristatus in verbo, abiit mœrens: erat enim habens multas possessiones.*

23. *Et circumspiciens Jesus, ait Discipulis suis: Quàm difficilè qui pecunias habent, in regnum Dei introibunt!*

24. *Discipuli autem obstupescebant in verbis ejus. At Jesus rursus respondens ait illis: Filioli, quàm difficile est, confidentes in pecuniis, in regnum Dei introire!*

25. *Facilius est camelum per foramen acûs transire, quàm divitem intrare in regnum Dei.*

26. *Qui magis admirabantur, dicentes ad semetipsos: Et quis potest salvus fieri?*

22. Mais cet homme affligé de ces paroles s'en alla tout triste, parce qu'il avoit de grands biens.

23. Alors JESUS regardant autour de lui, dit à ses Disciples: Qu'il est difficile que ceux qui ont des richesses entrent dans le Royaume de Dieu!

24. Et comme les Disciples étoient tout étonnez de ce discours, JESUS ajoûta: Mes enfans, qu'il est difficile que ceux qui mettent leur confiance dans les richesses, entrent dans le Royaume de Dieu.

25. Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, que non pas qu'un riche entre dans le Royaume de Dieu.

26. Ils furent remplis d'un étonnement beaucoup plus grand, & ils se disoient l'un à l'autre: Et qui peut donc être sauvé?

COMMENTAIRE.

l'aima. Il le regarda d'un air plein de bonté, & de tendresse. On remarqua dans ses yeux & dans son air, qu'il avoit pris plaisir à l'entendre. Quelques-uns (*a*) croyent qu'il l'embrassa tendrement, & le baisa. D'autres, (*b*) qu'il le loüa, & lui parla avec amitié.

℣. 23. QUAM DIFFICILE QUI PECUNIAS HABENT. *Qu'il est difficile que ceux qui ont des richesses entrent dans le Royaume des Cieux?* Il explique au verset suivant, ce qu'il entend par ceux qui sont riches, & dont le salut lui paroît si difficile. Ce sont ceux qui mettent leur confiance dans leurs richesses. *Confidentes in pecuniis*; qui s'appuyent sur leur crédit, sur leurs grands biens, plûtôt que sur la miséricorde & la providence du Seigneur: qui sont prêts à violer la Loi de Dieu, & à négliger leurs plus importans devoirs, lorsqu'il s'agit de conserver, ou d'acquérir des richesses. (*c*) Qui mettent leur joye, leur fin, leur satisfaction, leur bonheur à être riches. L'état de ces sortes de personnes est absolument incompatible avec celui du Christianisme. Il est impossible de suivre JESUS-CHRIST en demeurant dans ces dispositions; mais il n'est pas impossible quoiqu'il soit fort difficile, de quitter ou ses richesses, ou l'attachement aux biens du monde, avec le secours de la grace. (*d*)

℣. 25. FACILIUS EST CAMELUM, &c. *Il est plus aisé qu'un cha-*

(*a*) *Origen. Munst. Causaub.*
(*b*) *Grot. Lud. de Dieu.*
(*c*) *Vide Psalm.* LXI. 11. *Divitiæ si affluant, nolite cor apponere.*
(*d*) *Infra* ℣. 17.

meau

Digitized by Google

27. *Et intuens illos Jesus ait : Apud homines impossibile est, sed non apud Deum : omnia enim possibilia sunt apud Deum.*

28. *Et cœpit ei Petrus dicere : Ecce nos dimisimus omnia, & secuti sumus te.*

29. *Respondens Jesus, ait : Amen dico vobis : Nemo est, qui reliquerit domum, aut fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem, aut filios, aut agros, propter me, & propter Evangelium,*

30. *Qui non accipiat centies tantum, nunc in tempore hoc, domos, & fratres, & sorores, & matres, & filios, & agros, cum persecutionibus ; & in sæculo futuro vitam æternam.*

27. Mais JESUS les regardant, *leur* dit : Cela est impossible aux hommes, mais non pas à Dieu ; car toutes choses sont possibles à Dieu.

28. Alors Pierre prenant la parole, lui dit : Pour nous, vous voyez que nous avons tout quitté, & que nous vous avons suivi.

JESUS répondit : Je vous dis en vérité, que personne ne quittera pour moi, & pour l'Evangile, sa maison, ou ses freres, ou ses sœurs, ou son pere, ou sa mere, ou ses enfans, ou ses terres,

30. Que présentement dans ce siécle même il ne reçoive cent fois autant de maisons, de freres, de sœurs, de meres, d'enfans, & de terres, avec des persécutions, & dans le siécle à venir la vie éternelle.

COMMENTAIRE.

meau passe par le trou d'une aiguille, &c. Voyez saint Matth. XIX. 24.

℣. 3. QUI NON ACCIPIAT CENTIES TANTUM, NUNC IN TEMPORE HOC ; DOMOS, ET FRATRES, ... CUM PERSECUTIONIBUS. (a) *Que présentement dans ce siécle même, ne reçoive cent fois autant de maisons, de freres, ... avec des persécutions ; & dans le siécle à venir la vie éternelle.* Le Fils de Dieu promet deux choses à ceux qui ont quitté toutes choses pour le suivre. La premiére, est le centuple en cette vie : & la seconde, la vie éternelle en l'autre. Les Fidéles reçoivent le centuple dans ce monde, suivant les Peres, (b) en ce que tout étant commun entre les Chrétiens, ils entrent par leur dépoüillement dans le droit, & même dans une espéce de joüissance des biens de tous les Fidéles. Ils trouvent dans leurs freres plus de secours, plus de bienveillance, plus de charité, qu'ils n'en auroient pû rencontrer dans leurs plus proches parens, & dans leurs meilleurs amis, s'ils étoient demeurez dans le monde, ou dans l'infidélité.

Saint Marc ajoûte une chose remarquable, qui n'a point été exprimée par les autres Evangélistes. C'est qu'ils recevront le centuple, *avec des persécutions*. Est-ce donc que les persécutions font partie des promesses de JESUS-CHRIST, & des récompenses qu'il promet à ses serviteurs ?

(a) Μετὰ διωγμῶν. *Heinsius, Castal. Arias Mont.* Μετὰ διωγμὸν, *post persecutionem.* Ils recevront le centuple, *aprés la fin des persécutions.* Mais cette leçon n'est pas fondée sur les Manuscrits.

(b) *Origen. Theophyl. Euthym. Author oper. imperf. in Matth.* XIX. 29.

Digitized by Google

31. *Multi autem erunt primi novissimi, & novissimi primi.*

32. *Erant autem in via ascendentes Jerosolymam: & præcedebat illos Jesus, & stupebant: & sequentes timebant. Et assumens iterùm duodecim, cœpit illis dicere quæ essent ei eventura.*

31. Mais plusieurs de ceux qui auront été les premiers seront les derniers; & *plusieurs* de ceux qui auront été les derniers, seront les premiers.

32. Lorsqu'ils étoient en chemin pour aller à Jérusalem, JESUS marchoit devant eux, & ils étoient tous étonnez, & le suivoient saisis de crainte. Et JESUS prenant à part de nouveau les douze *Disciples*, commença à leur dire ce qui lui devoit arriver.

COMMENTAIRE.

Oüi sans doute. Les persécutions, les peines, les travaux, sont la joye, & le partage des Chrétiens; c'est le gage assuré de leur bonheur futur. JESUS-CHRIST partage ses amis, comme il s'est partagé lui-même. (*a*) *Proposito sibi gaudio, sustinuit crucem, confusione contemptâ.* Et ceux qui ont l'avantage d'être à lui, n'ont garde de se plaindre de leur sort; ils l'estiment infiniment plus, que si on leur offroit tous les plaisirs du monde. *Omne gaudium existimate, fratres, cùm in tentationes varias incideritis.* (*b*) Il n'appartient qu'aux vrais Chrétiens de souffrir volontiers les maux temporels, dans l'espérance des biens éternels. *Christianorum est pati mala temporalia, & bona sperare sempiterna*, dit saint Augustin. (*c*)

Les Commentateurs (*d*) donnent aussi un autre sens littéral au Texte de saint Marc, en disant, que Dieu promet le centuple aux Fidéles, qu'il les assure de son secours *dans les persécutions*; lorsqu'ils seront dans le besoin, il ne leur manquera point. Quelques grands que puissent être les maux auxquels ils se trouveront exposez, Dieu saura proportionner son secours à leurs besoins. En un mot, il leur promet non des délices, mais des assistances.

℣. 31. MULTI ERUNT PRIMI, NOVISSIMI. *Plusieurs des premiers seront les derniers, & plusieurs des derniers seront les premiers.* Plusieurs des Juifs qui sont les premiers appellez, seront les derniers dans le Royaume des Cieux: ou plûtôt, ils en seront entiérement exclus, à cause de leur incrédulité, & de leur infidélité. Ce jeune homme qui paroissoit si prés du Royaume de Dieu, par son exactitude à observer les préceptes de la Loi, s'en trouve pourtant fort éloigné, à cause de l'attachement qu'il avoit pour les richesses. Il retourne en arriére, & résiste à l'attrait de

(*a*) *Hebr.* XII. 2.
(*b*) *Jacobi* I. 2.
(*c*) *August. Serm.* 296. *Alias de Diversis* 106. *cap.* 7.
(*d*) *Theophyl. Grot. Vat. Brug. alii.*

Digitized by Google

33. *Quia ecce ascendimus Jerosolymam, & Filius hominis tradetur Principibus Sacerdotum, & Scribis, & Senioribus, & damnabunt eum morte, & dent eum Gentibus;*

34. *Et illudent ei, conspuent eum, & flagellabunt eum, & interficient eum: & tertia die resurget.*

35. *Et accedunt ad eum Jacobus & Joannes filii Zebedæi, dicentes: Magister, volumus, ut quodcumque petierimus facias nobis.*

33. Nous allons, comme vous voyez, à Jérusalem; & le Fils de l'homme sera livré aux Princes des Prêtres, aux Scribes, & aux Sénateurs; ils le condamneront à la mort, & ils le livreront aux Gentils;

34. Ils le traiteront avec moquerie, & avec outrage; ils lui cracheront au visage; ils le foüetteront; ils le feront mourir; & il ressuscitera le troisiéme jour.

35. Alors Jacque & Jean fils de Zébédée vinrent à lui, & lui dirent: Maître, nous voudrions bien que vous fissiez pour nous tout ce que nous vous demanderons.

COMMENTAIRE.

sa vocation, pendant qu'une infinité de pécheurs, de Payens, de Publicains, de femmes de mauvaise vie, entreront dans l'Eglise, & y rencontreront leur salut. La comparaison que l'on fait de ce passage avec ceux de saint Matthieu, (*a*) & de saint Luc, (*b*) qui lui sont paralléles, fait voir que c'est-là son véritable sens.

℣. 32. JESUS PRÆCEDEBAT ILLOS, ET STUPEBANT, ET SEQUENTES TIMEBANT. *Jesus marchoit devant eux; ils étoient tous étonnez, & ils le suivoient saisis de crainte.* Voici le dernier voyage de JESUS-CHRIST à Jérusalem. Il avoit souvent averti ses Apôtres de ce qu'il y devoit souffrir. (*c*) Il ne perdoit aucune occasion de leur en rappeller le souvenir. Ils remarquérent dans ce voyage une plus grande assurance dans son air, & dans sa démarche. Il sembloit voler au supplice qui lui étoit préparé. Ils admiroient sa promtitude, & en même-tems étoient saisis de crainte, tant pour lui, que pour eux-mêmes, appréhendant que le tems de sa mort ne fût arrivé, & qu'ils ne fussent ou dispersez, ou persécutez, à cause de lui. (*d*) Enfin la seule tendresse naturelle pouvoit leur inspirer cette frayeur. Plusieurs anciens Manuscrits ont omis ces mots: (*e*) *Ils le suivoient saisis de crainte.*

℣. 35. ACCEDUNT AD EUM JACOBUS, ET JOANNES, &c. *Jacques, & Jean, fils de Zébédée vinrent à lui, &c.* Saint Matthieu dit que ce fut leur mere Salomé, qui fit la demande que nous lisons ici. Ce fut apparemment à la sollicitation, ou du moins du consentement de ses deux

(*a*) *Matth.* XIX. 30. & XX. 16.
(*b*) *Luc.* XIII. 10.
(*c*) *Marc.* VIII. 31. IX. 31. *&c.*
(*d*) *Theophylact. Beda, Maldon. Grot. Brug. Le Clerc.*
(*e*) *Non legunt*; Καὶ ἐκθαμβεῖσθαι ἐφοβοῦντο *Camab. Mont. Mogd. Colb.* 2. *Cyprian. Parisi.* 4.

Digitized by Google

36. *At ille dixit eis : Quid vultis ut faciam vobis ?*

37. *Et dixerunt : Da nobis ut unus ad dexteram tuam, & alius ad sinistram tuam, sedeamus in gloria tua.*

38. *Jesus autem ait eis : Nescitis quid petatis : potestis bibere calicem, quem ego bibo ; aut baptismo, quo ego baptizor, baptizari ?*

39. *At illi dixerunt ei : Possumus. Jesus autem ait eis : Calicem, quidem quem ego bibo : bibetis, & baptismo, quo ego baptizor, baptizabimini :*

40. *Sedere autem ad dexteram meam, vel ad sinistram, non est meum dare vobis, sed quibus paratum est.*

41. *Et audientes decem : cœperunt indignari de Jacobo & Joanne.*

42. *Jesus autem vocans eos, ait illis : Scitis quia hi, qui videntur principari gentibus, dominantur eis : & principes eorum potestatem habent ipsorum.*

36. Il leur répondit : que voulez-vous que je fasse pour vous ?

37. Accordez nous, lui dirent-ils, que dans vôtre gloire nous soyons assis, l'un à vôtre droite, & l'autre à vôtre gauche.

38. Mais JESUS leur répondit : Vous ne savez ce que vous demandez. Pouvez-vous boire le calice que je dois boire, & être baptisez du baptême dont je dois être baptisé ?

39. Ils lui dirent : Nous le pouvons. Et JESUS répartit : Vous boirez en effet le calice que je dois boire, & vous serez baptisez du baptême dont je dois être baptisé :

40. Mais pour ce qui est d'être assis à ma droite, ou à ma gauche, ce n'est point à moi à vous le donner ; mais ce sera pour ceux à qui il a été préparé.

41. Et les dix *autres* ayant entendu ceci, en conçurent de l'indignation contre Jacque & Jean.

42. C'est pourquoi JESUS les appellant à lui, leur dit : Vous savez que ceux qui ont l'autorité de commander aux peuples exercent une domination sur eux, & que leurs Princes les traitent avec empire.

COMMENTAIRE.

fils. Voyez nôtre Commentaire sur saint Matthieu Ch. xx. 20. Il est remarquable que jamais le Fils de Dieu ne parle de sa mort devant ses Disciples, qu'il ne leur vienne des pensées sur leur préséance ; tant ils étoient prévenus de l'espérance d'un Empire temporel, & tant ils étoient peu en garde contre l'ambition : & la vanité.

℣. 42. QUI VIDENTUR PRINCIPARI GENTIBUS, DOMINANTUR EIS. *Vous savez que ceux qui ont l'autorité de commander aux peuples, exercent une domination sur eux.* Quelques nouveaux Critiques (*a*) traduisent le Grec (*b*) par : *Ceux qui ont l'honneur de commander aux Nations.* On trouve des expressions pareilles dans Daniel, (*c*) dans saint Paul aux Galates, (*d*) & dans Euripide, (*e*) où l'on prétend qu'elles ont la même signification qu'on vient de marquer. D'autres (*f*) soûtiennent que

(*a*) *Grot. Ludov. de Dieu, Le Clerc. Vide & Maldon.*

(*b*) Οἱ δοκοῦντες ἄρχειν τῶν ἐθνῶν.

(*c*) *Dan.* XIII. 5. Οἱ ἐθνῶν κυβερνῶντες τὸν λαόν.

(*d*) *Galat.* II. 2. 6.

(*e*) *Euripid. Hecub. apud Grot. ibi.*

(*f*) *Cargwigt. ad Matth.* XX. *Gataker, Isia in Synopsi, alii plures.*

Digitized by Google

43. *Non ita est autem in vobis, sed quicumque voluerit fieri major erit vester minister:*

44. *Et quicumque voluerit in vobis primus esse, erit omnium servus.*

45. *Nam & Filius hominis non venit ut ministraretur ei, sed ut ministraret, & daret animam suam redemptionem pro multis.*

46. *Et veniunt Jericho, & proficiscente eo de Jericho, & Discipuli ejus, & plurima multitudine, filius Timæi Bartimæus cæcus, sedebat juxta viam mendicans,*

47. *Qui cùm audisset quia Jesus Nazarenus est, cœpit clamare, & dicere: Jesu Fili David, miserere mei.*

48. *Et comminabantur ei multi ut taceret. At ille multò magis clamabat: Fili David, miserere mei.*

49. *Et stans Jesus præcepit illum vocari. Et vocant cæcum dicentes ei: Animæ quior esto, surge, vocat te.*

43. Il n'en doit pas être de même parmi vous; mais si quelqu'un veut y devenir le plus grand, il faut qu'il soit prêt à vous servir:

44. Et quiconque voudra être le premier d'entre vous, doit être le serviteur de tous.

45. Car le Fils de l'homme même n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, & pour donner sa vie pour la redemption de plusieurs.

46. Après cela ils vinrent à Jéricho: & comme il sortoit de Jéricho avec ses Disciples, suivi d'une grande troupe de peuple, un aveugle nommé Bartimée fils de Timée, qui étoit assis sur le chemin pour demander l'aumône,

47. Ayant appris que c'étoit JESUS de Nazareth, se mit à crier: JESUS Fils de David, ayez pitié de moi.

48. Et plusieurs le reprenoient rudement, & lui disoient qu'il se tût, mais il crioit encore beaucoup plus haut: Fils de David, ayez pitié de moi.

49. Alors JESUS s'étant arrêté, commanda qu'on l'appellât. Et quelques-uns appellérent l'aveugle, en lui disant: Ayez bonne espérance; levez-vous, il vous appelle.

COMMENTAIRE.

la phrase grecque qui porte à la lettre: *Ceux qui semblent commander aux peuples*, est un pur pléonasme, pour dire, *ceux qui commandent*: comme on dit, celui qui semble être sage, être Prophète, être une colomne de l'Eglise, pour marquer celui qui passe pour tel, & qui est considéré & reconnu comme tel. Ainsi dans saint Paul aux Corinthiens: (a) *Celui qui paroît contentieux*, c'est-à-dire, celui qui l'est en effet. Et dans saint Matthieu: (b) *Et ne semblez pas dire: Nous avons Abraham pour pere*; ne vous flattez point de cela, & ne l'allez point dire. Et dans saint Luc: (c) *Ils commencerent à disputer qui d'entr'eux paroîtroit le plus grand*; c'est-à-dire, qui auroit véritablement le premier rang. C'est la vraie signification de ce verbe en cet endroit.

℣. 46. PROFICISCENTE EO DE JERICHO, FILIUS TIMÆI

(a) 1. *Cor.* XI. 16.
(b) *Matth.* III. 8.
(c) *Luc.* XXII. 24.

Digitized by Google

50. *Qui projecto vestimento suo exiliens, venit ad eum.*

51. *Et respondens Jesus dixit illi : Quid tibi vis faciam ? Cæcus autem dixit ei : Rabboni, ut videam.*

52. *Jesus autem ait illi : Vade, fides tua te salvum fecit. Et confestim vidit, & sequebatur eum in via.*

50. Aussi-tôt il jetta son manteau, & se levant il vint à JESUS.

51. Et JESUS lui dit : Que voulez-vous que je vous fasse ? L'aveugle lui répondit : Maître, *faites* que je voye.

52. Allez, lui dit JESUS, vôtre foi vous a sauvé. Il vit au même instant, & il suivoit JESUS dans le chemin.

COMMENTAIRE.

Comme il sortoit de Jéricho, un aveugle nommé Bartimée, ou *fils de Timée*, *&c.* Il y avoit deux aveugles qui demandérent, & qui obtinrent la vûë. (*a*) Saint marc ne nomme ici que celui dont la guérison fut accompagnée de circonstances plus remarquables. Le Sauveur avoit guéri un autre aveugle en entrant à Jéricho, (*b*) mais fort différent de celui dont il est parlé ici. L'Evangéliste exprime en deux langues le nom de cet aveugle ; *Bartimée*, est son nom Syriaque ; *filius Timæi*, est son nom Latin. C'est ainsi que saint Paul a dit, *Abba*, *Pater*. *Abba* est Syrien ; *Pater* est Grec ou Latin.

℣. 50. PROJECTO VESTIMENTO. *Il jetta son manteau.* Les termes du Texte (*c*) peuvent marquer en général toutes sortes d'habits. Mais les circonstances ne permettent pas de l'entendre d'autre chose que de son manteau.

(*a*) *Matth.* XX. 29. 30.
(*b*) *Luc.* XVIII. 35.
(*c*) Ἀπέβαλων τὸ ἱμάτιον αὐτοῦ.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

JESUS entre à Jéruſalem monté ſur un ânon. Il maudit un figuier, qui n'avoit point de figues. Il chaſſe du Temple les marchands. Pouvoir de la foy. Pardon des ennemis. Les Scribes chargez de confuſion.

℣. 1. *ET cùm appropinquarent Jeroſolymæ & Bethaniæ, ad montem Olivarum, mittit duos ex Diſcipulis ſuis.*

2. *Et ait illis : Ite in caſtellum quod contra vos eſt, & ſtatim introeuntes illuc invenietis pullum ligatum, ſuper quem nemo adhuc hominum ſedit : ſolvite illum, & adducite.*

℣. 1. LOrſqu'ils s'approchoient de Jéruſalem, étant prés de Bethanie, vers la montagne des Oliviers, il envoya deux de ſes Diſciples,

2. Et leur dit : Allez à ce village, qui eſt devant vous : & ſi-tôt que vous y ſerez entrez, vous trouverez un ânon lié, ſur lequel nul homme n'a encore monté; déliez-le, & me l'amenez.

COMMENTAIRE.

℣. 1. CUM APPROPINQUARENT JEROSOLYMÆ, ET BETHANIÆ. *Comme ils approchoient de Jéruſalem, & de Béthanie.* Ceci arriva le Lundy d'avant la Paſſion du Sauveur : JESUS avoit couché à Béthanie, qui n'étoit qu'à une demie lieuë de Jéruſalem. (*a*) Etant ſorti de Béthanie, il envoya deux de ſes Diſciples à *Bethphagé*, petite bourgade au pied du mont des Oliviers, & ſi prés de la ville de Jéruſalem, qu'on pouvoit la prendre pour un faubourg de cette ville. Les Juifs (*b*) diſent que Bethphagé eſt auſſi ſacrée que la ville même de Jéruſalem; & que c'étoit-là que l'on cuiſoit les pains (*c*) qui s'offroient dans le Temple.

℣. 2. IN CASTELLUM. *Allez à ce village qui eſt devant vous*, à Bethphagé, qui étoit entre Béthanie d'où ils venoient, & Jéruſalem, où ils alloient.

INVENIETIS PULLUM LIGATUM. *Vous trouverez un ânon lié.* Saint Matthieu parle auſſi d'une âneſſe, avec l'ânon. (*d*) Mais ſaint Luc

(*a*) *Joan.* XI. 18. *A quinze ſtades ;* ou deux mille de Jéruſalem. *Luc.* XXIV. 50. *& Act.* I. 12. Eloignée de Jéruſalem du chemin qu'on peut faire le jour du Sabbat.

(*b*) *Rabb. apud Ligfoot. & Bochart. De animal. part.* 1. *lib.* 2. *cap.* 17.

(*c*) Εἰς τὸν καθαρισμὸν πάντων. *Ita Matth. & Luc.*

(*d*) *Matth.* XXI. 2.

Digitized by Google

3. *Et si quis vobis dixerit : Quid facitis? dicite : Quia Domino necessarius est : & continuò illum dimittet huc.*

4. *Et abeuntes invenerunt pullum ligatum ante januam foris in bivio, & solvunt eum,*

5. *Et quidam de illic stantibus dicebant illis : Quid facitis solventes pullum ?*

6. *Qui dixerunt eis sicut præceperat illis Jesus, & dimiserunt eis.*

7. *Et duxerunt pullum ad Jesum : & imponunt illi vestimenta sua, & sedit super eum.*

8. *Multi autem vestimenta sua straverunt in via : alii autem frondes cædebant de arboribus, & sternebant in via.*

9. *Et qui præibant, & qui sequebantur, clamabant, dicentes : Hosanna :*

3. Et si quelqu'un vous demande : Pourquoi faites-vous cela? dites lui : C'est que le Seigneur en a besoin, & il le laissera amener ici aussi-tôt.

4. Y étant allez, ils trouvérent l'ânon qui étoit attaché dehors auprés d'une porte entre deux chemins, & ils le déliérent.

5. Quelques-uns de ceux qui étoient là leur dirent : Que faites-vous ? Pourquoi déliez-vous cet ânon ?

6. Ils leur répondirent comme JESUS le leur avoit ordonné ; & ils le leur laissérent emmener.

7. Ainsi ayant amené l'ânon à JESUS, ils le couvrirent de leurs vêtemens, & il monta dessus.

8. Plusieurs aussi étendirent leurs vêtemens le long du chemin. D'autres coupoient des branches d'arbres, & les jettoient par où il passoit.

9. Et tant ceux qui marchoient devant, que ceux qui suivoient, crioient : Hosanna, *salut & gloire.*

COMMENTAIRE.

non plus que saint Marc, n'ont exprimé que l'ânon, parce que c'est sur lui que le Sauveur monta. Ce n'est pas sans raison qu'il est remarqué que nul homme n'avoit monté cet ânon. Les Anciens (*a*) n'employoient aux usages sacrez, autant qu'il étoit possible, que des animaux indomptez, & qui n'avoient servi à aucun homme. Les Philistins renvoyérent sur un char tout neuf, l'Arche du Seigneur, & leurs présens. (*b*) C'est une merveille qui mérite considération, qu'un ânon indompté ait conduit tranquillement JESUS-CHRIST jusqu'au Temple, au milieu du bruit, du mouvement, & des acclamations de tout ce peuple. (*c*)

℣. 4. ANTE JANUAM FORIS IN BIVIO. *Auprés d'une porte, entre deux chemins.* Circonstances supplées par saint Marc, & qui ne se lisent point dans les autres Evangélistes. L'ânon étoit apparemment avec sa mere attaché prés la porte du village, sur le chemin de Jérusalem, où la route se partageoit en deux chemins. (*d*) On peut voir sur toute cette histoire saint Matthieu, XXI. 1. 2. & suivans.

(*a*) *Vide Grot. hic. Fest. Macrob. Euripid. Ovid.*

(*b*) 1. *Reg.* VI. 7.

(*c*) *Brug.*

(*d*) *Act.* I. 6. & VI. 16.

℣. 10.

Digitized by Google

10. *Benedictus qui venit in nomine Domini: Benedictum quod venit regnum patris nostri David: Hosanna in excelsis.*

11. *Et introivit Jerosolymam in Templum, & circumspectis omnibus, cùm jam vespera esset hora: exiit in Bethaniam cum duodecim.*

12. *Et alia die cùm exirent à Bethania, esuriit.*

13. *Cúmque vidisset à longe ficum habentem folia, venit si quid fortè inveniret in ea, & cùm venisset ad eam, nihil invenit præter folia: non enim erat tempus ficorum.*

10. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur: Béni soit le regne de nôtre pere David, que nous voyons arriver: Hosanna, *salut & gloire*, au plus haut des Cieux.

11. JESUS étant ainsi entré dans Jérusalem, *s'en alla* au Temple: & aprés avoir tout regardé, comme il étoit déja tard, il s'en alla à Béthanie avec les douze *Apôtres*.

12. Le lendemain, lorsqu'ils sortoient de Béthanie, il eut faim;

13. Et voïant de loin un figuier, qui avoit des feuilles, il y alla pour voir s'il y pourroit trouver quelque chose; & s'en étant approché, il n'y trouva que des feuilles, car ce n'étoit pas le tems des figues.

COMMENTAIRE.

℣. 10. BENEDICTUM QUOD VENIT REGNUM PATRIS NOSTRI DAVID. *Béni soit le regne de nôtre pere David, que nous voyons arriver: Hosanna au plus haut des Cieux.* Les Juifs espéroient que le Messie rétabliroit la famille de David dans sa splendeur, & que son regne seroit aussi florissant, & aussi glorieux que celui de David. Ils se flattent ici qu'enfin l'heure est venuë qu'on va voir par le moyen de JESUS-CHRIST, l'heureux accomplissement de leurs vœux, & de leurs espérances. Le Grec des imprimez porte: (*a*) *Béni soit le regne de nôtre pere David.* Béni soit ce regne, *qui vient au nom du Seigneur.* Mais plusieurs anciens Manuscrits omettent ces paroles: *Au nom du Seigneur*; & elles ne se trouvent ni dans la Vulgate, ni dans les Versions Orientales. Elles sont assez inutiles en cet endroit.

℣. 11. ET INTROIVIT JEROSOLYMAM, IN TEMPLUM. *Il entra dans Jérusalem, & alla au Temple, &c.* Saint Marc ne dit rien de tout ce que fit JESUS-CHRIST dans le Temple ce premier jour. On peut le voir dans saint Matthieu, dans saint Jean, & dans saint Luc. (*b*) Consultez l'Harmonie des quatre Evangélistes.

℣. 13. CUMQUE VIDISSET A LONGE FICUM HABENTEM FOLIA. *Voyant de loin un figuier qui avoit des feuilles, &c.* Nous avons déja parlé de ce figuier, & de la malédiction que le Fils de Dieu lui donna, dans le Commentaire sur saint Matthieu. (*c*) Ce qui embarrasse ici, est que saint Marc témoigne qu'*alors ce n'étoit pas le tems des figues.* Si ce

(*a*) Εὐλογημένη ἡ ἐρχομένη Βασιλεία ἐν ὀνόματι Κυρίου, τοῦ πατρὸς ἡμῶν Δαβίδ.

(*b*) *Matth.* XXI. 10. *& sequ. Luc.* XIX. 40. 45. 46. *Joan.* XIX. 12.

(*c*) *Matth.* XXI. 19.

O

l'eût été, il auroit été naturel que JESUS ayant faim, fût allé vers cet arbre, pour y cueillir des fruits; & n'y en ayant point trouvé, on ne seroit pas autrement surpris qu'il lui donnât sa malediction; prenant, selon sa coûtume, occasion de cela pour instruire ses Disciples d'une vérité importante. Quoiqu'au fond, est-ce la faute d'un arbre s'il est fécond, ou stérile; s'il est chargé de fruits, ou s'il n'a que des feüilles? Est il capable de choix, de volonté, de raison? (*a*) Ce seroit donc toûjours une espéce d'incongruité de maudire un arbre, quel qu'il fût: Mais cela seroit moins surprenant dans un arbre fruitier, qui au tems des fruits, n'auroit que des feuilles. Or il ne nous est pas permis de croire que JESUS-CHRIST ait été capable de pécher contre la justice, la sagesse, ou le bon sens. Il faut donc essayer de trouver un dénouëment à cette difficulté.

La plûpart des anciens & des nouveaux Interprétes (*b*) ont regardé cette action de JESUS-CHRIST, comme une figure de la réprobation des Juifs. La Synagogue n'avoit que des feuilles, au lieu de fruits; elle faisoit parade de ses Cérémonies, de ses observances, & de ses Traditions. Mais elle étoit vuide de piété, & de solides vertus. En cela elle étoit semblable à ce figuier, qui n'a que des feuilles: mais il y avoit cette différence, qu'alors ce n'étoit pas la saison naturelle des figues; au lieu que la Synagogue devoit en tout tems être chargé des fruits des bonnes œuvres. Cette raison ne satisfait qu'à une partie de la difficulté; elle montre la fin JESUS-CHRIST dans la malédiction qu'il donne au figuier; mais elle n'en découvre pas la justice. Il y avoit tant d'autres moyens de faire connoître la future réprobation des Juifs, sans recourir à celui-là, qui paroît si singulier, & si peu juste. Et de plus, si ce n'étoit pas la saison des figues, pourquoi JESUS-CHRIST y alloit-il pour y en trouver? Et si c'est injustement que le figuier est maudit, comment cela prouve t'il que ce soit avec justice que la Synagogue est réprouvée?

Quelques nouveaux traduisent: (*c*) *Car ce n'étoit pas une année de figues.* Cette année les figues avoient manqué. Mais ces Auteurs eux-mêmes reconnoissent que l'expression de l'original prise en ce sens, est sans exemple, non-seulement dans l'Evangile, mais aussi dans les Auteurs profanes. Heinsius, (*d*) & Gataker en changeant la ponctuation, & les accens, (*e*) l'expliquent ainsi: *Car là où il étoit, c'étoit la saison des figues.* Comme si saint Marc écrivant dans un climat où les figues ne mûrissent qu'en automne, vouloit faire remarquer que dans la Palestine, où vivoit

(*a*) *Beda in hunc loc. Grot. ad* ℣. 12.

(*b*) *Aug. lib. 2. Quæst. Evang. cap. 51. Origen. Hilar. Chrysost. Euthym. Ieronym. Brug. & Mald. in Matth.* XXI. 19.

(*c*) *Hamm. Le Clerc.*, Simon., Notes sur le N. T. Οὐ γὰρ ἦν καιρὸς σύκων.

(*d*) *Heinf. Exercit. sacr. lib. 2. cap. 6. Ita. Versio Gothica.*

(*e*) Οὐ γὰρ ἦν, καιρὸς σύκων.

Digitized by Google

JESUS-CHRIST, il y avoit des figues mûres au milieu du mois de Mars, quelques jours avant la fête de Pâque. Mais il n'y a qu'à jetter les yeux sur le Texte, pour comprendre que cela n'est nullement du style des Evangélistes; ils n'écrivent pas d'une maniére si serrée, & si concise, & puis à quoi bon cette remarque en cet endroit? Les voit-on prendre de semblables précautions dans les autres lieux, où il semble nécessaire de rendre raison des usages, des saisons, des pratiques du pays, ou du peuple dont ils parlent?

Il faut donc, s'il est possible, trouver dans la chose même de quoi justifier & la conduite de Sauveur, & la remarque de l'Evangéliste, en montrant. 1°. Que véritablement ce n'étoit pas alors la saison ordinaire des figues: Et 2°. qu'il pouvoit y en avoir de précoces dans un figuier qui étoit alors tout chargé de feuilles. Le tems ordinaire de la maturité des figues, est l'automne, ou le tems de la moisson; c'est de quoi tout le monde convient. (*a*) Il y en a de tardives qui ne mûrissent que vers le commencement de l'hyver; mais la saison ordinaire de leur maturité, est le tems de la moisson, & des vendanges. Il y a d'autres figuiers qui conservent leurs feuilles pendant tout l'hyver, & qui portent leur fruit deux fois l'année; au printems & en automne, parce que les boutons qu'ils avoient poussé avant l'hyver se conservent durant le froid, & mûrissent aussi-tôt que la chaleur revient; dans le même tems que celles qui doivent mûrir en automne, commencent seulement à pousser leurs boutons. C'est ce qu'il faut prouver, & par les profanes & par l'Ecriture.

Théophraste (*b*) & Pline (*c*) reconnoissent de ces figuiers toûjours verts, & toûjours chargez de fruits, les uns mûrs, ou fort avancez suivans les saisons, & les autres seulement en fleurs ou en boutons. Ils reconnoissent qu'ils sont communs dans la Syrie. Le premier fruit se cuëille au printems, & le second en automne. *Pomo antecedentis anni circa canis ortus detracto, statim alterum parit; postea florem per arcturum, hyeme fœtus enutriente*, dit Pline.

Nous voyons aussi distinctement dans l'Ecriture des figues d'automne, qui commencent à pousser leurs boutons au printems. *Lorsque vous voyez le figuier qui produit ses branches tendres, & ses boutons, vous jugez que l'été approche*, dit JESUS-CHRIST. (*d*) Et l'Epouse du Cantique II. 13. décrivant le printems, dit que la tourterelle a fait entendre sa voix; & que le figuier a produit ses boutons. Ce sont des figues ordinaires que les espions envoyez dans la terre promise, rapporterent à Moyse avec des raisins dans le désert aux Israëlites. (*e*) Mais Isaïe parle des figues préco-

(*a*) *Plin. lib.* 15. *cap.* 18. *Vide Ligfoot, hic.*
(*b*) *Theophrast. hist. Plant. lib.* 4. *cap.* 2.
(*c*) *Plin. lib.* 13. *cap.* 8. *Et lib.* XV. *cap.* 18. *Vide Le Clerc. nat. ad Hammond.*
(*d*) *Matth.* XXIV. 32. *Marc.* XIII. 28.
(*e*) *Num.* XIII. 24.

Digitized by Google

14. *Et respondens dixit ei: Jam non amplius in æternum ex te fructum quisquam manducet. Et audiebant discipuli ejus.*

15. *Et veniunt Jerosolymam. Et cùm introisset in templum, cœpit ejicere vendentes & ementes in templo: & mensas nummulariorum, & cathedras vendentium columbas evertit.*

14. Alors JESUS dit au figuier: Qu'à jamais nul ne mange plus de toi aucun fruit: ce que ses disciples entendirent.

15. Etant revenu à Jérusalem, il entra dans le temple, d'où il chassa ceux qui y vendoient & qui y achetoient: & il renversa les tables des banquiers, & les bancs de ceux qui vendoient des colombes:

COMMENTAIRE.

ces, des figues qui mûrissent au printems, lorsqu'il dit que la beauté de Samarie, (*a*) est comme celle des figues précoces, de ces figues de printems, que l'on saisit & que l'on mange aussi-tôt qu'on les trouve. Et Osée: (*b*) *J'ay rencontré Israël dans le désert, comme une figue précoce.* Jérémie les décrit comme d'excellentes figues. (*c*) *Ficus bonas nimis, ut solent ficus esse primi temporis.*

Voilà donc des figues printaniéres, des figues précoces, & des figuiers chargez de feuilles dans la Palestine, dans un tems, où les autres ne faisoient que commencer à produire leurs feuilles, & leurs boutons. JESUS-CHRIST voit un de ces figuiers qui avoit l'apparence de porter au moins quelques figues précoces: Il y va fort assuré qu'il n'y en avoit point; mais pour tirer de là une instruction importante. Il cherche, & ne trouve point de fruit: il maudit le figuier avec ses apparences trompeuses, & cet arbre commence aussi-tôt à se secher. Il sembloit faire attention à l'endroit de Michée (*d*) où ce Prophéte dit qu'il est comme un homme qui dans l'automne cherche du raisin dans les vignes aprés la vendange; il n'en trouve pas même une grappe pour se rafraîchir; & comme celui qui au printems cherche une figue précoce sur les figuiers, mais qui n'en rencontre pas une seule pour contenter son appetit. *Væ mihi quia factus sum sicut qui colligit in autumno racemos vindemiæ, non est botrus ad comedendum. Præcoquas ficus desideravit anima mea; periit sanctus in terra, &c.* Il en étoit de même de JESUS-CHRIST envers les Juifs; Il n'y remarquoit qu'une belle montre; mais stérile de bons fruits. Il cherche de la vertu, de la pieté, de la religion dans ceux qui paroissoient les plus parfaits, & il y rencontre le vice & la corruption. C'est ce qui lui fait prononcer contre eux un arrêt terrible de condamnation, & de malédiction.

℣. 15. COEPIT EJICERE VENDENTES. *Il entra dans le Temple, d'où il chassa ceux qui y achetoient, & qui vendoient.* Ceci arriva le Mardy d'a-

(*a*) *Isai.* XXVIII. 4.
(*b*) *Osee* IX. 10.
(*c*) *Jerem.* XXIV. 2. בתאני הבכורות
(*d*) *Michee.* VII. 1.

Digitized by Google

16. *Et non sinebat ut quisquam transferret vas per templum.*

17. *Et docebat, dicens eis: Nonne scriptum est: Quia domus mea, domus orationis vocabitur omnibus gentibus? Vos autem fecistis eam speluncam latronum.*

18. *Quo audito, principes sacerdotum & Scribæ quærebant quomodo eum perderent: timebant enim eum, quoniam universa turba admirabatur super doctrina ejus.*

19. *Et cùm vespera facta esset, egrediebatur de civitate.*

20. *Et cùm manè transirent, viderunt ficum aridam factam à radicibus.*

21. *Et recordatus Petrus, dixit ei: Rabbi, ecce ficus, cui maledixisti, aruit.*

16. Et il ne permettoit pas que personne transportât aucun meuble par le temple.

17. Il les instruisoit aussi en leur disant: N'est-il pas écrit: Ma maison sera appellée la maison de priere pour toutes les nations? Et cependant vous en avez fait une caverne de voleurs.

Ce que les Princes des Prêtres & les Scribes ayant entendu, ils cherchoient un moyen de le perdre: car ils le craignoient, parce que tout le peuple étoit ravi en admiration de sa doctrine.

19. Et lorsqu'il étoit déja tard, il sortit de la ville.

20. Le lendemain matin ils virent en passant le figuier, qui étoit devenu sec jusqu'à la racine.

21. Et Pierre se souvenant *de la parole de* JESUS-CHRIST, lui dit: Maître, voyez comme le figuier que vous avez maudit est devenu sec.

COMMENTAIRE.

vant la Passion. Il avoit déja chassé les mêmes Marchands le Lundy précédent. (*a*) Ils s'étoient apparemment remis par l'autorité des Prêtres, qui n'avoient pas approuvé le zéle de JESUS-CHRIST.

℣. 16. NON SINEBAT UT QUISQUAM TRANSFERRET VAS PER TEMPLUM. *Il ne permettoit pas que l'on transportât aucun meuble par le Temple.* Ou qu'on transportât quoi que ce fut. *Vas* (*b*) se met ici pour toute sorte de choses, qui servoient aux usages profanes, & sur-tout à la marchandise & au trafic: car pour ce qui concerne le culte du Seigneur, ses sacrifices, ses offrandes, les provisions de ses Ministres; c'étoit une nécessité indispensable de les transporter dans le Temple. Il condamne donc ceux qui passoient au travers du Temple pour abréger leur chemin, ceux qui portoient des fardeaux, ou des marchandises, & qui les offroient à ceux qui y venoient faire leurs priéres: en un mot, ceux qui se gouvernoient dans le lieu saint comme ils auroient fait dans une salle, ou dans un lieu profane: sans faire attention à la majesté du Seigneur, & sans se mettre en peine d'interrompre ceux qui venoient au Temple pour prier.

Les Rabbins nous étalent avec emphase les régles que l'on devoit ob-

(*a*) *Matth.* XXI. 12.

(*b*) כלי *Keli, ornatus. Vas, suppellex, instrumentum, res qualibet.*

22. *Et respondens Jesus ait illis: Habete fidem Dei.*

23. *Amen dico vobis, quia quicumque dixerit huic monti: Tollere, & mittere in mare & non hæsitaverit in corde suo, sed crediderit, quia quodcumque dixerit, fiat, fiet ei.*

24. *Propterea dico vobis, omnia quæcumque orantes petitis, credite, quia accipietis, & evenient vobis.*

25. *Et cùm stabitis ad orandum, dimittite si quid habetis adversus aliquem, ut & Pater vester qui in cœlis est, dimittat vobis peccata vestra.*

22. Jesus prenant la parole, leur dit: Ayez de la foi en Dieu:

23. Je vous dis en vérité, que quiconque dira à cette montagne: Ote-toi de là, & te jette dans la mer, & cela sans hésiter dans son cœur; mais croyant fermement que tout ce qu'il aura dit arrivera, il le verra en effet arriver.

24. C'est pourquoi je vous le dis: Quoi que ce soit que vous demandiez dans la priere, croyez que vous l'obtiendrez, & il vous sera accordé.

25. Mais lorsque vous vous présenterez pour prier, si vous avez quelque chose contre quelqu'un, pardonnez-lui, afin que vôtre Pere qui est dans les cieux vous pardonne aussi vos péchez.

COMMENTAIRE.

server dans le Temple; mais il paroît par l'Evangile que les Loix étoient fort mal observées; ou bien que les abus que nous voyons ici réprimez par le Sauveur, ne se faisoient que dans le parvis des Gentils, que les Juifs ne regardoient pas à beaucoup prés, avec le même respect que le reste du Temple. Ils disent donc (*a*) qu'il n'est pas permis d'y entrer, pas même dans le parvis des Gentils, avec son bâton ses souliers, sa bourse, ou ses pieds crottez, ou avec de l'argent dans un mouchoir, ou avec une besace, ou d'y cracher, ou d'en faire un lieu passager, &c. Ils ne tournoient point le dos au sanctuaire: ils n'y devoient paroître que dans une posture humiliée. Tout cela est fort beau dans la speculation; mais il en faudroit montrer la pratique.

℣. 22. Habete fidem Dei. *Ayez de la foy en Dieu.* Croyez fermement en Dieu, & rien ne vous sera impossible. Confiez-vous en ses promesses, demandez lui avec une humble confiance, & soyez assurez qu'il ne vous refusera aucune de vos justes demandes. (*b*) On peut aussi traduire: Ayez une foy parfaite, (*c*) une foy de Dieu, une grande foy. Comme on dit des cédres de Dieu, (*d*) une montagne de Dieu, (*e*) un zéle de Dieu, (*f*) une beauté de Dieu, (*g*) une trompette de Dieu, (*h*) pour

(*a*) *Bab. Jevamoth. fol. 6. Maimon. Vide Ligfoot, hic.*
(*b*) *Martianay.*
(*c*) *Infrà* ℣. 24.
(*d*) *Psal.* lxxix. 11.
(*e*) *Psal.* xxxv. 7.
(*f*) *Rom.* x. 2.
(*g*) *Act.* vii. 2.
(*h*) 1. *Thess.* iv. 15.

Digitized by Google

26. *Quòd si vos non dimiseritis : nec Pater vester, qui in cœlis est, dimittet vobis peccata vestra.*

27. *Et veniunt rursus Jerosolymam. Et cùm ambularet in templo, accedunt ad eum summi Sacerdotes, & Scribæ, & Seniores :*

28. *Et dicunt ei : In qua potestate hæc facis : & quis dedit tibi hanc potestatem ut ista facias ?*

29. *Jesus autem respondens ait illis : Interrogabo vos & ego unum verbum, & respondete mihi : & dicam vobis in qua potestate hæc faciam.*

30. *Baptismus Joannis, de cœlo erat, an ex hominibus ? Respondete mihi.*

31. *At illi cogitabant secum, dicentes : Si dixerimus, de cœlo, dicet : Quare ergo non credidistis ei ?*

32. *Si dixerimus : ex hominibus, timemus populum, omnes enim habebant Joannem, quia verè propheta esset.*

32. *Et respondentes dicunt Jesu : Nescimus. Et respondens Jesus ait illis : neque ego dico vobis in qua potestate hæc faciam.*

26. Que si vous ne pardonnez point, vôtre Pere qui est dans les cieux, ne vous pardonnera point non plus vos péchez.

27. Ils retournérent encore à Jérusalem. Et JESUS se promenant dans le temple, les Princes des Prêtres, les Scribes & les Sénateurs le vinrent trouver.

28. Et lui dirent : De quelle autorité faites-vous ceci ; & qui vous a donné l'autorité de faire ce que vous faites ?

29. JESUS leur répondit : J'ai aussi une demande à vous faire ; & aprés que vous m'y aurez répondu, je vous dirai de quelle autorité je fais ceci.

30. Le batême de Jean étoit-il du ciel ou des hommes, répondez-moi ?

31. Mais ils raisonnoient ainsi en eux-mêmes : Si nous répondons qu'il étoit du ciel, il nous dira : Pourquoi donc ne l'avez-vous pas crû ?

32. Que si nous disons, qu'il étoit des hommes, nous avons à craindre le peuple ; parce que tout le monde considéroit Jean comme ayant été véritablement Prophéte.

33. Ainsi ils répondirent à JESUS : Nous ne savons. Et JESUS leur dit : Je ne vous dirai point non plus de quelle autorité je fais ceci.

COMMENTAIRE.

marquer des cédres, des montagnes, une beauté, un zéle, une trompette, excellens en leur genre.

℣. 25. CUM STABITIS AD ORANDUM. *Lorsque vous vous présenterez pour prier.* A la lettre : *Lorsque vous serez debout pour prier.* Les Hébreux prioient souvent debout. (*a*) Mais souvent aussi ils prioient à genoux ou prosternez. (*b*) *Stare*, ne signifie pas toûjours être debout ; mais seulement se présenter, paroître dans un lieu. Quelques anciens manuscrits (*c*) ajoûtent ce qui suit : *Et je vous dis, demandez & on vous donnera : cherchez & vous trouverez, frappez, & on vous ouvrira. Car tous ceux qui demandent reçoivent, ceux qui cherchent trouvent, & on ouvre à ceux qui frappent.* Ce qui est tiré de saint Matthieu. *ch.* VII. ℣. 7. &

(*a*) *Vide Matth.* VI. 5. *Luc.* XVIII. 11.

(*b*) *Dan.* VI. 10. *Act.* IX. 40. XX. 36. XXI. 5. *&c.*

(*c*) *Mss. Bodl.* 2. *Seld.* 2. *Laud.* 5. *& in Pariss.* 2. *post vers. seqq.*

Digitized by Google

℣. 28. IN QUA POTESTATE HÆC FACIS! *De quelle autorité faites-vous ceci?* Pourquoi enseignez-vous dans le Temple? chassez-vous les Marchands, & les Changeurs: prenez-vous des airs d'autorité dans un lieu où vous n'avez rien? Ceci n'arriva que le mercredy d'avant la Passion, qui est le dernier jour qu'il parut dans le Temple. (*a*)

CHAPITRE XII.

La parabole des vignerons qui tuent le fils de leur Maître. Les Pharisiens, & les Hérodiens tentent JESUS-CHRIST *sur le payement du tribut; & les Saducéens sur la créance de la resurrection des morts. Quel est le premier des Commandemens? Comment David appelle-t'il le Messie son Seigneur? Offrande d'une pauvre veuve, préférée à tous les grands présens des riches.*

℣. 1. *ET cœpit illis in parabolis loqui: Vineam pastinavit homo, & circumdedit sepem, & fodit lacum, & ædificavit turrim, & locavit eam agricolis, & peregrè profectus est.*

2. *Et misit ad agricolas in tempore servum, ut ab agricolis acciperet de fructu vineæ.*

3. *Qui apprehensum eum ceciderunt, & dimiserunt vacuum.*

℣. 1. JESUS commença ensuite à leur parler en paraboles. Un homme, dit-il, planta une vigne, l'entoura d'une haye, & y creusa un pressoir, y bâtit une tour; & l'ayant loüée à des vignerons, il s'en alla en un pays éloigné.

2. La saison étant venuë, il envoya un de ses serviteurs aux vignerons, pour recevoir *ce qu'ils lui devoient* du fruit de sa vigne.

3. Mais l'ayant pris, ils le battirent, & le renvoyérent sans lui rien donner.

COMMENTAIRE.

℣. 1. VINEAM PASTINAVIT HOMO.... ET FODIT LACUM. *Un homme planta une vigne, l'entoura d'une haye, & y creusa un pressoir:* Ou plûtôt, il y creusa une cave, une fosse, une cîterne soûterraine bien cimentée, & bien enduite pour recevoir, & pour conserver le vin. Ces sortes de cîternes étoient toûjours dans la vigne même, & joignant le pressoir où l'on fouloit les raisins; car les anciens n'avoient pas l'usage des caves, comme nous l'avons à présent. (*b*) Ils enfoüissoient.

(*a*) *Confer. Matth.* XX. 23. *& seq.*

(*b*) *Panciroll. Rerum mirabil. lib.* 1. *cap. de Cellis. Vide & Suid. in voce* λάκκος. *Ulpian. Vini cisterna.*

sous

Digitized by Google

4. *Et iterum misit ad illos alium servum: & illum in capite vulneraverunt, & contumeliis affecerunt.*

5. *Et rursum alium misit & illum occiderunt, & plures alios: quosdam cædentes, alios verò occidentes.*

6. *Adhuc ergo unum habens filium charissimum: & illum misit ad eos novissimum, dicens: Quia reverebuntur filium meum.*

7. *Coloni autem dixerunt ad invicem: Hic est hæres: venite, occidamus eum: & nostra erit hæreditas.*

8. *Et apprehendentes eum, occiderunt: & ejecerunt extra vineam.*

9. *Quid ergo faciet Dominus vineæ? Veniet & perdet colonos: & dabit vineam aliis.*

10. *Nec scripturam hanc legistis: Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli:*

11. *A Domino factum est istud: & est mirabile in oculis nostris.*

12. *Et quærebant eum tenere: & timuerunt turbam: cognoverunt enim quoniam ad eos parabolam hanc dixerit. Et relicto eo abierunt.*

4. Il leur envoya encore un autre serviteur, & ils le blessérent à la tête, & lui firent toutes sortes d'outrages.

5. Il leur en envoya encore un, qu'ils tuérent; & de plusieurs *qu'il leur envoya ensuite*, ils en battirent quelques-uns, & tuérent les autres.

6. Enfin, ayant un fils unique qu'il aimoit trés-tendrement, il le leur envoya encore, aprés tous les autres, en disant: Ils auront quelque respect pour mon fils.

7. Mais ces vignerons dirent entr'eux: Voici l'héritier; allons, tuons-le, & l'héritage sera à nous.

8. Ainsi s'étant saisis de lui, ils le tuérent, & le jettérent hors de la vigne.

9. Que fera donc le Seigneur de cette vigne? Il viendra lui-même, il exterminera ces vignerons, & donnera sa vigne à d'autres.

10. N'avez-vous point lû cette parole de l'Ecriture: La pierre qui avoit été rejettée par ceux qui bâtissoient, est devenuë la principale pierre de l'angle:

11. C'est le Seigneur qui l'a fait; & nos yeux le voyent avec admiration.

12. Ceux *à qui il parloit*, cherchoient les moyens de l'arrêter; car ils virent bien que c'étoit d'eux qu'il vouloit parler dans cette parabole: mais ils craignirent le peuple; c'est pourquoi le laissant là, ils se retirérent.

COMMENTAIRE.

sous la terre leurs cruches d'argile pleines de vin; n'ayant point de tonneaux à nôtre mode. Sur toute cette parabole, on peut voir le Commentaire sur saint Matth. XXII. 32.

¥. 4. ILLUM IN CAPITE VULNERAVERUNT. *Ils le blessérent à la tête, & lui firent toutes sortes d'ouvrages.* Le Grec se traduit diversement: (a) *Ils lui jettérent des pierres, & le blessérent à la tête:* ou, *ils le lapidérent, & lui cassérent la tête.* Ce qui ne doit pas s'entendre d'une lapidation telle que la mort s'ensuive, ni d'une fracture de la tête, qui tuë un homme: Puisqu'il est dit aussi-tôt aprés qu'ils *le renvoyérent avec outrages*,

(a) Λιθοβολήσαντες εκεφαλαίωσαν. *Quid Codd. omittunt* λιθοβολήσαντες. *Ut Cant. Velez. Barb. 1. Colb. 8. Steph. n. Vulg. Coph.*

Digitized by Google

13. *Et mittunt ad eum quosdam ex Pharisæis, & Herodianis, ut eum capérent in verbo.*

14. *Qui venientes dicunt ei: Magister, scimus quia verax es, & non curas quemquam, nec enim vides in faciem hominum, sed in veritate viam Dei doces, licet dari tributum Cæsari, an non dabimus?*

13. Voulant ensuite le surprendre dans ses paroles, ils lui envoyérent quelques-uns des Pharisiens, & des Hérodiens,

14. Qui lui vinrent dire: Maître, nous savons que vous êtes sincere & véritable, & que vous n'avez égard à qui que ce soit; car vous ne considérez point la qualité des personnes; mais vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité: Est-il permis, ou non, de payer le tribut à César?

COMMENTAIRE.

ou sans honneur. C'est donc une maniére de parler populaire, où l'on dit qu'on a cassé la tête à un homme, lorsqu'on l'a dangereusement blessé à coups de pierres à la tête. Quelques-uns (*a*) prenant le verbe Grec dans un autre sens, traduisent: *Ils lui firent tous les outrages dont ils pûrent s'aviser.* Ils mirent le comble à l'injure & à l'outrage à son égard. D'autres: (*b*) *Ils le payérent en outrages, & en mauvais traitemens.* Ils lui comptérent pour ainsi dire, la somme qu'ils lui devoient à coups de pierres. Mais sans recourir à ces explications forcées & étrangéres: rien n'est plus simple que de s'en tenir à la Vulgate, qui renferme un sens fort naturel, & fort aisé. On peut voir sur saint Matthieu l'explication de cette parabole. (*c*)

℣. 13. MITTUNT AD EUM QUOSDAM EX PHARISÆIS, ET HERODIANIS. *Ils lui envoyérent quelques-uns des Pharisiens, & des Hérodiens.* Les Pharisiens envoyérent quelques-uns de leur secte, ou *de leurs disciples*, (*d*) avec les Hérodiens, pour tâcher de faire parler JESUS pour ou contre les sentimens de Judas le Galiléen, que nous croyons être l'auteur de la secte des Hérodiens, afin d'en tirer contre lui des conséquences odieuses: s'il étoit pour Judas, & pour la liberté, ils en prendroient droit de l'accuser auprés du Gouverneur Romain, comme un séditieux: s'il témoignoit de l'éloignement de cette secte, ils le rendroient suspect au peuple qui la favorisoit.

Il est à remarquer que dans ce jour toutes les sectes des Juifs s'adressérent à JESUS-CHRIST, les unes aprés les autres pour le tenter, & pour savoir pour qui il tenoit. Les Pharisiens, les Hérodiens, les Scribes, les Saducéens y vinrent tour à tour: Mais inutilement; Jesus éluda leurs demandes artificieuses, & leur fit comprendre qu'il n'étoit à aucune de leur secte, & qu'ils étoient tous dans l'erreur.

℣. 14. LICET DARI TRIBUTUM CÆSARI? *Est-il permis, ou non,*

(*a*) *Theophylact. Beza, Lud. de Dieu.*
(*b*) *Ligfoot.*
(*c*) *Matth.* XXII. 23. *& seqq.*
(*d*) *Matth.* XXII. 16.

Digitized by Google

15. *Qui sciens versutiam illorum, ait illis: Quid me tentatis? Afferte mihi denarium ut videam.*

16. *At illi attulerunt ei. Et ait illis: Cujus est imago hæc, & inscriptio? Dicunt ei: Cæsaris.*

17. *Respondens autem Jesus, dixit illis: Reddite igitur quæ sunt Cæsaris, Cæsari, & quæ sunt Dei, Deo. Et mirabantur super eo.*

15. Mais JESUS connoissant leur hypocrisie, leur dit: Pourquoi me tentez-vous? Apportez-moi un denier, que je le voye.

16. Ils lui en apportérent un; & il leur demanda: De qui est cette image, & cette inscription? De César, lui dirent-ils.

17. JESUS leur répondit: Rendez donc à César, ce qui est à César; & à Dieu, ce qui est à Dieu. Et ils admirérent sa réponse.

COMMENTAIRE.

de payer le tribut à César? Le Grec au lieu de *tribut* porte *kenson*, (a) dont nous avons donné l'explication sur saint Matthieu. (b) Quelques Critiques croyent que ce terme marque une sorte de monnoye, d'une certaine valeur, & avec une certaine empreinte, qui étoit uniquement destiné à payer le tribut. Mais nous ne pouvons être de ce sentiment: Toute monnoye coursable dans l'Empire, étoit propre à payer les Officiers qui levoient les tributs. La chose est indubitable: Or il y en avoit de plusieurs grandeurs, & de différente forme & valeur, & de divers métaux, comme on les voit encore aujourd'hui dans les cabinets.

℣. 17. QUÆ SUNT CÆSARIS, CÆSARI; ET QUÆ SUNT DEI, DEO. *Rendez à César, ce qui est à César; & à Dieu, ce qui est à Dieu.* Les Hérodiens, ou les disciples de Judas le Galiléen, soûtenoient qu'il étoit contre la Loi & la volonté de Dieu, de reconnoître un autre Maître que le Seigneur, & de payer le tribut à un étranger. JESUS-CHRIST leur insinuë qu'ils sont dans l'erreur, & dans leur principe & dans leur conséquence. Dieu est le seul Maître de leur esprit & de leur cœur. Ils ne doivent qu'à lui seul l'adoration, l'hommage, le culte souverain. Mais ils doivent le tribut, & les autres servitudes établies par le droit ou par la coûtume, à ceux que la providence a établis sur leur tête. Or les Romains étoient alors souverains dans la Judée: Il falloit donc leur rendre tout ce qui n'étoit point contraire aux Loix du Seigneur. Les Hérodiens confondoient mal-à-propos la puissance temporelle, avec le culte, & l'adoration qui n'est dûë qu'à Dieu. L'opinion qui veut que le Sauveur sous ces termes: *Rendez à Dieu ce qui est a Dieu*, entende la capitation qui étoit dûë par chaque Israëlite, & qui se payoit à son Temple, & que cette capitation se payoit d'une certaine piéce de monnoye particuliére, dont l'étalon se conservoit dans le Temple. Cette opinion n'est appuyée d'aucu-

(a) Ἔξεστι κῆνσον Καίσαρι δοῦναι, ἢ οὔ *Cantab.* Ἐπικεφάλαιον Καίσαρι. *La capitation.*

(b) *Matth.* XXII. 6.

Digitized by Google

18. *Et venerunt ad eum Sadducæi, qui dicunt resurrectionem non esse: & interrogabant eum dicentes:*

19. *Magister, Moyses nobis scripsit, ut si cujus frater mortuus fuerit, & dimiserit uxorem, & filios non reliquerit, accipiat frater ejus uxorem ipsius, & resuscitet semen fratri suo.*

20. *Septem ergo fratres erant: & primùs accepit uxorem, & mortuus est non relicto semine.*

21. *Et secundus accepit eam, & mortuus est: & nec iste reliquit semen: Et tertius similiter;*

22. *Et acceperunt eam similiter septem: & non reliquerunt semen. Novissima omnium defuncta est & mulier.*

23. *In resurrectione ergo cùm resurrexerint, cujus de his erit uxor? Septem enim habuerunt eam uxorem.*

24. *Et respondens Jesus, ait illis: Nonne ideò erratis, non scientes Scripturas, neque virtutem Dei?*

25. *Cùm enim à mortuis resurrexerint, neque nubent, neque nubentur, sed sunt sicut Angeli in cœlis.*

26. *De mortuis autem quod resurgant, non legistis in Libro Moysi, super rubum quomodo dixerit illi Deus, inquiens: Ego sum Deus Abraham, & Deus Isaac, & Deus Jacob?*

27. *Non est Deus mortuorum, sed vivorum. Vos ergo multum erratis.*

18. Aprés cela les Saducéens, qui nient la resurrection, le vinrent trouver, & ils lui proposérent cette question:

19. Maître, Moyse nous a laissé par écrit: Que si un homme en mourant laisse sa femme sans enfans, son frere doit épouser sa femme, pour susciter des enfans à son frere *mort*.

20. Or il y avoit sept freres, dont le premier ayant pris une femme, mourut sans laisser d'enfans.

21. Le second l'ayant épousée ensuite, mourut aussi sans enfans, & le troisiéme de même;

22. Et tous les sept l'ont ainsi euë *pour femme*, sans qu'aucun ait laissé d'enfans; & enfin cette femme est morte elle-même la derniére.

23. Lors donc qu'ils ressuscieront dans la résurrection *générale*, duquel d'entre eux sera-t'elle femme, puisqu'elle l'a été de tous les sept?

24. Et Jesus leur répondit; Ne voyez-vous pas que vous êtes dans l'erreur; parce que vous ne comprenez ni les Ecritures, ni la puissance de Dieu?

25. Car lorsque les morts seront ressuscitez, les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris: mais ils seront comme les Anges qui sont dans les Cieux.

26. Et quant à la résurrection des morts: N'avez-vous point lû dans le Livre de Moyse ce que Dieu lui dit dans le buisson; Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob?

27. Or il n'est point le Dieu des morts, mais des vivans; & ainsi vous êtes dans une grande erreur.

COMMENTAIRE.

ne preuve, & on défie de montrer qu'il ait été de nécessité de payer le demi-sicle en espéce de monnoye Judaïque. Les Hébreux n'ont jamais fabriqué assez de monnoye pour payer de cette sorte, la centiéme partie des demi-sicles qui auroient été nécessaires pour cela. On a parlé de ce demi-sicle sur saint Matthieu, XVII. 23.

℣. 18. VENERUNT AD EUM SADDUCÆI. *Les Saducéens le vinrent:*

Digitized by Google

28. *Et accessit unus de Scribis, qui audierat illos conquirentes, & videns quoniam benè illis respondérit, interrogavit eum, quod esset primum omnium mandatum?*

29. *Jesus autem respondit ei: Quia primum omnium mandatum est: Audi, Israël, Dominus Deus tuus, Deus unus est.*

30. *Et diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, & ex tota anima tua, & ex tota mente tua, & ex tota virtute tua, hoc est primum mandatum.*

31. *Secundum autem simile est illi: Diliges proximum tuum tamquam teipsum. Majus horum aliud mandatum non est.*

32. *Et ait illi Scriba: Benè, Magister in veritate dixisti, quia unus est Deus, & non est alius præter eum.*

28. Alors l'un des Docteurs de la Loi, qui avoit oüi cette dispute, voyant que JESUS avoit si bien répondu aux Saducéens, s'approcha de lui, & lui demanda: Quel étoit le premier de tous les commandemens?

29. Et JESUS lui répondit: Le premier de tous les commandemens *est celui-ci*: Ecoutez, Israël le Seigneur vôtre Dieu, est le seul Dieu:

30. Vous aimerez le Seigneur vôtre Dieu de tout vôtre cœur, de toute vôtre ame, de tout vôtre esprit, & de toutes vos forces. C'est-là le premier commandement.

31. Et voici le second, qui est semblable au premier: Vous aimerez votre prochain comme vous-même. Il n'y a aucun autre commandement plus grand que ceux-ci.

32. Le Docteur lui répondit: Maître, ce que vous avez dit est trés-véritable, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, & qu'il n'y en a point d'autre que lui:

COMMENTAIRE.

trouver. Nous avons parlé de cette secte dans la Dissertation sur les sectes des Hébreux; nous n'avons rien à ajoûter ici sur le reste de leur demande, aprés ce que nous avons dit sur saint Matthieu, XXII. 23. & suivans.

℣. 28. UNUS DE SCRIBIS VIDENS QUONIAM ILLIS BENE RESPONDERIT. *Un des Docteurs de la Loi voyant que* JESUS-CHRIST *avoit bien répondu aux Saducéens*, vint lui demander quel étoit le plus grand commandement de la Loi. Les Saducéens & les Scribes ou les Docteurs de la Loi, n'étoient pas d'accord sur leurs principes; & les Scribes ne furent pas fâchez que le Sauveur eut réprimé la vaine suffisance du Saducéen. C'étoit apparemment alors une question fameuse dans leur école, de savoir quel étoit le premier de tous les commandemens de la Loi.

℣. 29. AUDI ISRAEL: &c. *Ecoûtez, Israël, le Seigneur vôtre Dieu, est le seul Dieu: Vous aimerez le Seigneur vôtre Dieu de tout vôtre cœur, &c.* Saint Matthieu n'a pas exprimé la premiére partie de la réponse du Fils de Dieu. Mais seulement: *Vous aimerez le Seigneur vôtre Dieu de tout vôtre cœur*, &c. L'une & l'autre est tirée du Deutéronome, VI. 4. 5. & le second commandement est tiré du Lévitique, ch. XIX. 18. Ils sont appellez premier & second, non suivant l'ordre qu'ils tiennent dans Moyse, mais suivant le rang de dignité qu'ils doivent avoir, comparez aux autres

Digitized by Google

33. *Et ut diligatur ex toto corde, & ex toto intellectu, & ex tota anima, & ex tota fortitudine : & diligere proximum tamquam seipsum, majus est omnibus holocautomatibus, & sacrificiis.*

34. *Jesus autem videns quòd sapienter respondisset, dixit illi : Non es longè à regno Dei. Et nemo jam audebat eum interrogare :*

33. Et que de l'aimer de tout son cœur, de tout son esprit, de toute son ame, & de toutes ses forces, & son prochain comme soi-même, est quelque chose de plus grand que tous les holocaustes, & que tous les sacrifices.

34. Jesus voyant qu'il avoit répondu sagement, lui dit: Vous n'êtes pas loin du Royaume de Dieu. Et depuis ce tems-là personne n'osoit plus lui faire de questions.

COMMENTAIRE.

commandemens. Voici l'Hébreu à la lettre : (a) *Ecoûtez Israël, Jehovah est nôtre Dieu, Jehovah seul.* On sait que ce nom de *Jehovah*, signifie principalement Dieu comme Créateur. Les Hébreux pour marquer l'importance de ce commandement en écrivent les derniéres lettres du premier & du dernier mot en caractere plus gros que les autres. Ces répétitions, *de tout vôtre cœur, de toute vôtre ame, de tout vôtre esprit, de toutes vos forces*, marquent admirablement l'ardeur, la vivacité, l'étenduë de l'amour que nous devons avoir pour Dieu. L'aimer d'un amour dominant, mettre en lui sa confiance, pratiquer ses Loix & ses volontez, avec une fidélité exacte & constante.

℣. 33. MAJUS EST OMNIBUS HOLOCAUTOMATIBUS. *C'est quelque chose de plus grand que tous les holocaustes.* Les deux préceptes dont je viens de parler, sont sans comparaison plus excellens que toutes les Loix cérémoniales : mêmes les plus importantes, comme les diverses sortes de sacrifices. JESUS-CHRIST insinuë que les Docteurs de la Loi donnoient beaucoup à ces sortes d'observances. Il marque ici leur véritable prix, par le paralléle qu'il en fait avec les Loix essentielles à la Religion. Celles des sacrifices ne sont qu'accessoires, & accidentelles : Elles tirent toutes leur mérite de la charité envers Dieu & envers le prochain, sans laquelle toutes les autres observances sont vaines & inutiles.

℣. 34. NON ES LONGE A REGNO DEI. *Vous n'êtes pas loin du Royaume de Dieu.* Vous comprenez quel est le fondement de la vraye & solide Réligion. Pour entrer dans mon école, & dans mon Eglise, il n'y a plus qu'un pas à faire ; c'est de croire en moi. JESUS-CHRIST n'étant venu que pour perfectionner la Loi ; dés qu'un Juif avoit bien compris quel étoit le véritable esprit, l'essence & la perfection de la Loi, il étoit fort prés du Royaume de Dieu, & de la vraye Religion que le Sauveur venoit rétablir dans le monde, où elle étoit presqu'entiérement éteinte.

(a) שמע ישראל יהוה אלהינו יהוה אחד

Digitized by Google

35. *Et respondens Jesus dicebat, docens in Templo? Quomodo dicunt Scribæ Christum filium esse David?*

36. *Ipse enim David dicit in Spiritu Sancto: Dixit Dominus Domino meo, sede à dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.*

37. *Ipse ergo David dicit eum Dominum, & unde est filius ejus? & multa turba eum libenter audivit.*

38. *Et dicebat eis in doctrina sua: Cavete à Scribis, qui volunt in stolis ambulare, & salutari in foro:*

35. Mais JESUS enseignant dans le temple, leur dit: Comment les Scribes disent-ils que le Christ est fils de David.

36. Puisque David lui-même a dit par le Saint Esprit: Le Seigneur a dit à mon Seigneur: Asséyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aye réduit vos ennemis à vous servir de marche-pied?

37. Puis donc que David l'appelle lui-même son Seigneur, comment est-il son fils? une grande partie du peuple prenoit plaisir à l'écouter.

38. Et il leur disoit en sa maniére d'instruire: Gardez-vous des Docteurs de la Loi, qui aiment à se promener avec de longues robes, & à être saliiez dans les places pupliques;

COMMENTAIRE.

℣. 35. QUOMODO DICUNT SCRIBÆ CHRISTUM FILIUM ESSE DAVID. *Comment les Scribes disent-ils que le Christ est Fils de David?* Aprés avoir répondu aux demandes des Pharisiens, des Hérodiens, des Saducéens, & des Docteurs de la Loi, JESUS-CHRIST à son tour fait une question aux Pharisiens, (*a*) sur le Pere du Messie. Tout le monde convenoit que le Christ devoit être de la race de David: Mais les Pharisiens & les Scribes l'attendoient simplement comme un homme d'une vertu, d'un mérite, d'une valeur extraordinaire. Le Sauveur veut les amener à reconnoître sa divinité, en leur montrant que le Messie ne seroit pas Fils de David, comme ils l'entendoient, puisque David l'appelloit son Seigneur. On peut voir nôtre Commentaire sur saint Matthieu, XXII. 41. 42. 43.

℣. 38. DICEBAT EIS IN DOCTRINA SUA. *Il leur disoit dans sa maniére d'enseigner.* Voyez une pareille expression ci-devant Marc. IV. 2. Et pour l'explication de ce que dit ici le Fils de Dieu, voyez saint Matthieu XXIII. 2. 3. &c.

VOLUNT IN STOLIS AMBULARE. *Ils aiment à se promener avec de longues robes.* Les Hébreux portoient d'ordinaire la tunique par dessous, & le manteau par dessus. Nous ne leur connoissons point d'autres habits. *La stole*, dont parle ici saint Marc, (*b*) étoit donc apparemment la tunique ou l'habit de dessous, que les Scribes & les Pharisiens affectoient de porter plus longue que les autres: & peut-être d'une autre cou-

(*a*) *Matth.* XXII. 41. 42.

(*b*) Τῶν στολῶν περιπατεῖν ἐν στολαῖς.

Digitized by Google

39. *Et in primis cathedris ſedere in Synagogis, & primos diſcubitus in cœnis.*

40. *Qui devorant domos viduarum ſub obtentu prolixæ orationis: hi accipient prolixius judicium.*

41. *Et ſedens Jeſus contra gazophylacium, aſpiciebat quomodo turba jactaret æs in gozaphylacium, & multi divites jactabant multa.*

39. A être aſſis aux premiéres chaires dans les Synagogues, & à avoir les premieres places dans les feſtins:

40. Qui dévorent les maiſons des veuves, ſous prétexte qu'ils font de longues priéres. Ces perſonnes en recevront une condamnation plus rigoureuſe.

41. JESUS étant aſſis vis-à-vis du tronc, il prenoit garde de quelle maniére le peuple y jettoit de l'argent; & comme pluſieurs gens riches y en mettoient beaucoup:

COMMENTAIRE.

leur, & d'y ajoûter des franges. En cet endroit ſaint Marc a voulu déſigner apparemment le même abus que ſaint Matthieu a marqué, en diſant: Ils portent de longues franges: (*a*) *Magnificant fimbrias*. Mais Moyſe (*b*) n'ayant ordonné des franges, & des houpes que pour les manteaux ſeulement; & *ſtolè*, ſignifiant sûrement dans le langage des Elléniſtes, auteurs du nouveau Teſtament, (*c*) & des Romains; un habit long, & fort différent du manteau; il eſt beaucoup plus vrai-ſemblable que l'Evangéliſte a voulu marquer la tunique, que les Phariſiens affectoient de porter longue & traînante, au lieu que le commun des Juifs la portoit plus courte, & n'allant pas au delà du milieu de la jambe. Les habits longs & traînans déſignent un homme diſtingué par ſon rang, ou par ſa dignité. Le vice dominant des Phariſiens étoit l'orgueil, & l'ambition.

℣. 41. QUOMODO TURBA JACTARET ÆS IN GAZOPHYLACIUM. *Jeſus prit garde de quelle maniére le peuple jettoit de l'argent dans le tronc.* Le terme de *Gazophylacium*, ſignifie proprement le lieu où l'on conſerve l'or, ou l'argent; ſouvent il ſe prend dans l'Ecriture pour le lieu où l'on gardoit l'or & l'argent du Temple: (*d*) Ici il ne peut ſignifier que le coffre, ou le tronc, où chacun jettoit à ſa dévotion, ce qu'il jugeoit à propos. On dit que les troncs étoient dans le parvis des femmes, & qu'ils étoient au nombre de treize, ils étoient placez devant un portique où JESUS-CHRIST s'aſſit dans cette occaſion. La veuve vint jetter ſon offrande dans celui des treize troncs, où la tradition vouloit que les femmes jettaſſent leurs offrandes; car il ne leur étoit pas permis de jetter dans

(*a*) *Matth.* XXIII. 5. Μεγαλύνουσι τὰ κράσπεδα.
(*b*) *Num.* XV. 38. *Deut.* XXII. 12.
(*c*) *Vide Marc.* XVI. 5. *Luc.* XV. 22. *Apoc.* VI. 11. VII. 9. 13. 14.
(*d*) Voyez Grotius, & Ligfoot ſur cet endroit.

les

Digitized by Google

42. *Cùm veniſſet autem vidua una pauper miſit duo minuta, quod eſt quadrans.*

43. *Et convocans Diſcipulos ſuos, ait illis? Amen dico vobis, quoniam vidua hæc pauper plus omnibus miſit, qui miſerunt in gazophylacium.*

44. *Omnes enim ex eo, quod abundabat illis, miſerunt: hæc verò de penuriâ ſuâ omnia quæ habuit miſit totum ſuum.*

42. Il vint auſſi une pauvre veuve, qui y mit ſeulement deux petites piéces de la valeur d'un liard.

43. Alors JESUS ayant appellé ſes Diſciples, leur dit: Je vous dis en vérité, que cette pauvre veuve a plus donné que tous ceux qui ont mis dans le tronc:

44. Car tous les autres ont donné de leur abondance; mais celle-ci a donné de ſon indigence même, tout ce qu'elle avoit, & tout ce qui lui reſtoit pour vivre.

COMMENTAIRE.

les autres douze, ni d'avancer plus avant dans le Temple, ſelon les Rabbins rapportez dans Ligfoot.

MULTI DIVITES IACTABANT MULTA. *Pluſieurs gens riches y en mettoient beaucoup.* Ils jettoient dans le tronc de groſſes piéces, ou des ſommes conſidérables, avec oſtentation.

℣. 42. MISIT DUO MINUTA, QUOD EST QUADRANS. *Une pauvre femme y jetta deux petites pieces, de la valeur d'un liard.* Les deux piéces valoient la quatriéme partie du ſoû Romain; c'eſt-à-dire environ neuf deniers de nôtre monnoye.

℣. 43. VIDUA HÆC PAUPER PLUS OMNIBUS MISIT. *Cette pauvre veuve a plus donné que tous ceux qui ont mis dans le tronc.* Il y a plus de libéralité à donner peu, lorſqu'on eſt trés-pauvre, qu'à donner beaucoup, lorſqu'on eſt dans l'abondance. (*a*) Le riche ne s'appauvrit pas en donnant, il ne court aucun riſque du côté de l'indigence; il lui reſte toûjours abondamment dequoi vivre à ſon aiſe. Le pauvre au contraire s'expoſe, en donnant ce qu'il a, à toutes les incommoditez de la pauvreté. Cette veuve donne donc plus que tous les autres, ſi l'on conſidére ſon bon cœur, ſa bonne volonté, & ſi l'on compare ce qu'elle donne avec ce qu'elle a, & qu'on faſſe la même compenſation dans ce que font les riches. (*b*)

℣. 44. OMNIS ENIM EX EO, QUOD ABUNDABAT ILLIS. *Tous les autres ont donné de leur abondance, mais celle-ci a donné de ſon indigence même.* Ou plûtôt, ſuivant le Grec: (*c*) *Les autres ont donné de leur ſuperflu, & celle-ci a donné de ſon néceſſaire*, ou de ce qui lui manquoit; *elle a donné toute ſa vie*; elle a donné ce dont elle ne peut ſe priver, ſans ſe

(*a*) *Ambroſ. lib. de Viduis, cap. 5. Uberior eſt enim nummus à parvo: quia non quantum datur, ſed quantum reſidetur. expenditur.*

(*b*) *Vide Grot. hic. Chryſoſt. homil. 19. in Joan. Et ad 2. Cor. IX. 7. Cyprian. de opere & Eleemoſynis.*

(*c*) Πάντες γὰρ ἐκ τοῦ περισσεύοντος αὐτοῖς ἔβαλον, ἡ δὲ ἐκ τῆς ὑστερήσεως αὐτῆς, ὅλον τὸν βίον ἔβαλεν.

Digitized by Google

mettre au hazard de mourir de faim. On ne peut pas porter la libéralité plus loin. Ce que faisoit cette femme étoit une œuvre de surérogation. Que peut-on croire de sa fidélité à remplir les devoirs essentiels de sa Religion, puisqu'elle étoit si fervente dans ce qui n'est que de dévotion ?

CHAPITRE XIII.

Prédiction de la ruine du Temple. Présage de ce terrible événement. Abomination de la désolation. Faux-Christs, & faux-Prophétes. Venuë de JESUS-CHRIST *dans les nuës. Parabole du figuier qui produit ses feuilles. Vigilance continuelle.*

℣. 1. *ET cùm egrederetur de Templo, ait illi unus ex Discipulis suis: Magister, aspice quales lapides, & quales structura.*

2. *Et respondens Jesus, ait illi: Vides has omnes magnas ædificationes? Non relinquetur lapis super lapidem, qui non destruatur.*

℣. 1. LOrsqu'il sortoit du Temple, un de ses Disciples lui dit: Maître, regardez quelles pierres, & quels bâtimens.

2. Mais JESUS lui répondit: Voyez-vous tous ces grands bâtimens? Ils seront tellement détruits, qu'il n'y demeurera pas pierre sur pierre.

COMMENTAIRE.

℣. 1. AIT ILLI UNUS EX DISCIPULIS. *Un de ses Disciples lui dit,* S Matthieu (*a*) raconte que JESUS sortant du Temple, pour se retirer hors de la ville à son ordinaire, ses Disciples s'approchérent, pour lui faire remarquer la beauté des édifices du Temple. Mais saint Marc nous dit plus précisément que ce fut un des Disciples qui lui en montra *les pierres, & le bâtiment.* Joseph (*b*) dit que le Grand Hérode ayant entrepris de démolir l'ancien Temple, & d'en bâtir un nouveau, amassa une infinité de matériaux, & employa à ce superbe édifice dix mille ouvriers pendant huit ans. Il étoit construit de pierres fort blanches & fort dures, de la longueur de vingt-cinq coudées, de huit de haut, & de douze de large. C'étoit un des plus magnifiques, & peut être le plus magnique bâtiment de tout l'Orient. Les Apôtres qui étoient Ga-

(*a*) *Matth.* XXIV. 3. Ἐπιδεῖξαι αὐτῷ τὰς οἰκοδομὰς τοῦ ἱεροῦ. *Vide & Luc.* XXI. 5.

(*b*) *Antiq. lib.* XV. *cap.* 14.

Digitized by Google

3. Et cùm sederet in monte olivarum contrà Templum, interrogant eum separatim Petrus, & Jacobus, & Joannes, & Andreas:

4. Dic nobis, quando ista fient? Et quod signum erit, quando hæc omnia incipient consummari.

5. Et respondens Jesus cœpit dicere illis: Videte ne quis vos seducat:

6. Multi enim venient in nomine meo dicentes, quia ego sum: & multos seducent.

7. Cùm audieritis autem bella & opiniones bellorum, ne timueritis, oportet enim hæc fieri: sed nondum finis.

3. Et lorsqu'il étoit assis sur la montagne des Oliviers, vis-à-vis du Temple, Pierre, Jacque, Jean, & André lui demandérent en particulier:

4. Dites-nous quand cela arrivera, & quel signe il y aura quand toutes ces choses seront prêtes à être accomplies.

5. Et JESUS leur répondit: Prenez garde que personne ne vous séduise;

6. Car plusieurs viendront sous mon nom, qui diront: C'est moi *qui suis le* Christ; & ils en séduiront plusieurs.

7. Lorsque vous entendrez parler de guerres, & de bruits de guerres, ne craignez point, parce qu'il faut que cela arrive; mais ce ne sera pas encore la fin.

COMMENTAIRE.

siléens, & qui ne venoient au plus que trois fois l'année à Jérusalem, ne pouvoient se lasser d'admirer ces masses de pierres, & cet édifice si superbe, si somptueux.

℣. 2. NON RELINQUETUR LAPIS SUPER LAPIDEM, *Il n'y demeurera pas pierre sur pierre.* Ceci fut éxécuté quarante ans aprés la mort du Sauveur, par les armes des Romains.

℣. 3. INTERROGABANT EUM SEPARATIM PETRUS ET JACOBUS, &c. *Pierre, Jacque, Jean & André lui demandérent en particulier.* Saint Matthieu dit que ce furent les Disciples qui lui firent en commun cette demande. Mais les quatre Apôtres désignez ici portérent la parole.

℣. 4. DIC NOBIS, QUANDO ISTA FIENT? *Dites-nous quand cela arrivera?* Quand arrivera la destruction du Temple, qu'il avoit prédite en sortant du Temple, pour la derniére fois; car il n'y retourna plus depuis. La réponse préciſe à cette question des Apôtres, ne se lit que ci-aprés au ℣. 32. *Quant à ce jour, & à cette heure, nul ne la sait, ni les Anges qui sont dans le Ciel, ni le Fils, mais le Pere seul.* Ce qu'on lit depuis le ℣. 4. jusqu'au 32. est une explication plus ample de ce qu'il avoit dit en deux mots: *Il n'y restera pierre sur pierre.*

℣. 6. MULTI ENIM VENIENT DICENTES: QUIA EGO SUM. *Plusieurs diront; c'est moi qui suis le Christ.* On vit paroître plusieurs faux Prophétes avant la destruction de Jérusalem, & du Temple. Saint Jean l'Evangéliste dans sa premiére Epître, dit que de son tems il y avoit plusieurs *Antechrists*, ou plusieurs adversaires de JESUS-CHRIST. Mais si l'on veut se borner au tems qui a précédé la ruine du Temple; car on

Digitized by Google

8. *Exurget enim gens contra gentem, & regnum super regnum, & erunt terræ motus per loca, & fames. Initium dolorum hæc.*

8. On verra se soulever peuple contre peuple, & Royaume contre Royaume: il y aura des tremblemens de terre en divers lieux, & des famines; & ce *ne* sera là *que* le commencement des douleurs.

9. *Videte autem vosmetipsos. Tradent enim vos in conciliis, & in Synagogis vapulabitis, & ante Præsides, & Reges stabitis propter me, in testimonium illis.*

9. Pour vous autres, prenez bien garde à vous. Car on vous fera comparoître dans les assemblées des Juges: on vous fera foüetter dans les Synagogues; & vous serez présentez, à cause de moi, aux Gouverneurs, & aux Rois, afin que vous me rendiez témoignage devant eux.

COMMENTAIRE.

croit que les Epîtres de cet Apôtre ne sont que depuis ce tems-là. (*a*) On peut mettre au nombre de ces faux Christs, & de ces faux Prophétes les deux Theudas, dont le dernier fut détruit par le Gouverneur Fadus; Simon le Magicien, & cet Egyptien qui parut sous le Gouvernement de Felix; & un autre sous Portius Festus. Voyez le Commentaire sur saint Matthieu, XXIV. 5. Et celui sur la premiére Epître de S. Jean.

℣. 8. EXURGET GENS CONTRA GENTEM. *On verra se soûlever peuple contre peuple.* Cela peut marquer les différentes révoltes des Juifs, & les soûlevemens de diverses villes contr'eux. On fit main basse sur eux en différens endroits, à Alexandrie, à Tyr, à Cézarée, à Sythopolis, à Ascalon. (*b*)

INITIUM DOLORUM HÆC. *Ce ne sera là que le commencement des douleurs.* Ou plûtôt: (*c*) *C'est-là le commencement des douleurs de l'enfantement.* Quand vous verrez cela, vous pourrez vous assurer que bientôt le souverain malheur doit arriver. De même que les douleurs de l'enfantement sont des marques certaines de l'enfantement prochain. Les Prophétes comparent souvent les maux dont ils menacent les peuples, aux douleurs d'une femme en travail.

℣. 9. TRADENT ENIM VOS IN CONCILIIS. *On vous fera comparoître devant l'assemblée des Juges, dans les Synagogues, devant les Gouverneur, & devant les Rois.* Tout cela fut éxécuté à la lettre dans la personne des Apôtres, avant la ruine de Jérusalem. Les Juifs les firent comparoître à Jérusalem; (*d*) Ils furent condamnez au foüet dans les Synagogues. (*e*) Ils parurent devant les Gouverneurs de la Judée, (*f*) devant

---

(*a*) Vers l'an 96. ou 97. de J. C.
(*b*) *Joseph. de Bello, lib. 2, cap. 19. 20. in Latino pag. 813. & sequ.*
(*c*) Ἀρχὴ ὠδίνων ταῦτα.
(*d*) *Act. IV. 3. 5. 6. &c.*
(*e*) *Act. VI. 9. XXII. 19. &c.*
(*f*) *Act. XXIV. XXV.*

Digitized by Google

10. *Et in omnes gentes primùm oportet prædicari Evangelium.*

11. *Et cùm duxerint vos tradentes, nolite præcogitare quid loquamini: sed quod datum vobis fuerit in illa hora, id loquimini: non enim vos estis loquentes, sed Spiritus Sanctus.*

12. *Tradet autem frater fratrem in mortem, & pater filium, & consurgent filii in parentes, & morte afficient eos.*

13. *Et eritis odio omnibus propter nomen meum. Qui autem sustinuerit in finem, hic salvus erit.*

14. *Cùm autem videritis abominationem desolationis, stantem ubi non debet, qui legit, intelligat: tunc qui in Judæa sunt, fugiant in montes:*

10. Il faut auſſi auparavant que l'Evangile ſoit prêché à toutes les nations.

11. Lors donc qu'on vous ménera pour vous livrer entre leurs mains, ne préméditez point ce que vous leur devez dire; mais dites ce qui vous ſera inſpiré à l'heure même: car ce ne ſera pas vous qui parlerez, mais le Saint Eſprit.

12. Or le frere livrera le frere à la mort, & le pere le fils; les enfans s'éleveront contre leurs peres & leurs meres, & les feront mourir.

13. Et vous ſerez haïs de tout le monde à cauſe de mon nom: mais celui qui perſévérera juſqu'à la fin, ſera ſauvé.

14 Mais lorſque vous verrez l'abomination établie au lieu où elle ne doit pas être (que celui qui lit, entende *ce qu'il lit*:) Alors que ceux qui ſeront dans la Judée s'enfuyent ſur les montagnes:

COMMENTAIRE.

les Rois, & les Empereurs. (*a*) Nous voyons tout cela bien marqué dans les Actes des Apôtres, qui ne nous parlent preſque que de ſaint Pierre, & de ſaint Paul. Si nous avions l'hiſtoire des autres Apôtres, nous pourrions le juſtifier de même à proportion, que nous le faiſons dans les perſonnes de ces deux, qui nous ſont les plus connus.

℣. 10. IN OMNES GENTES PRIMUM OPORTET PRÆDICARI EVANGELIUM. *Il faut qu'auparavant l'Evangile ſoit prêché à toutes les nations.* Avant la deſtruction du Temple, ſaint Paul (*b*) ſeul avoit porté l'Evangile dans une grande partie de l'Empire Romain. (*c*) Les autres Apôtres avoient travaillé à proportion. L'Apôtre ſaint Pierre adreſſe ſa premiére Epître aux Fidéles du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, de l'Aſie, de la Bithinie. Saint Paul écrit aux Romains, (*d*) que la réputation de leur foy eſt répanduë par tout le monde.

℣. 11. NOLITE PRÆCOGITARE. *Ne préméditez point ce que vous devez dire.* Le Sauveur avoit déja dit la même choſe dans une autre occaſion, *Matth.* X. 19. 20. Voyez auſſi *Luc.* XII. 11.

℣. 12. TRADET AUTEM FRATER FRATREM IN MORTEM. *Le frere livrera le frere à la mort.* Les Apôtres n'eurent point de plus ar-

(*a*) *Act.* XV. 13. *& ſeq.*
(*b*) *Act.* XXV. 10. *& 2. Timoth.* IV. 16.
(*c*) *Rom.* XV. 19. *Galat.* I. 17. 18. 19. *& Act. paſſim.*
(*d*) *Rom.* I. 8.

Digitized by Google

15. *Et qui super tectum, ne descendat in domum, nec introeat ut tollat quid de domo sua:*

16. *Et qui in agro erit, non revertatur retrò tollere vestimentum suum.*

17. *Væ autem prægnantibus, & nutrientibus in illis diebus.*

18. *Orate verò ut hieme non fiant.*

19. *Erunt enim dies illi tribulationes tales, quales non fuerunt ab initio creaturæ, quam condidit Deus, usque nunc, neque fient.*

20. *Et nisi breviasset Dominus dies, non fuisset salva omnis caro: sed propter electos, quos elegit, breviavit dies.*

21. *Et tunc si quis vobis dixerit: Ecce hic est Christus, ecce illic, ne credideritis.*

22. *Exurgent enim pseudo-Christi, & pseudo-Prophetæ, & dabunt signa & portenta ad seducendos, si fieri potest, etiam electos.*

23. *Vos ergo videte: ecce prædixi vobis omnia.*

24. *Sed in illis diebus, post tribulationem illam, sol contenebrabitur, & luna non dabit splendorem suum:*

25. *Et stellæ cœli erunt decidentes & virtutes, quæ in cœlis sunt, movebuntur.*

26. *Et tunc videbunt Filium hominis venientem in nubibus cum virtute multa, & gloria.*

15. Que celui qui sera sur le toît ne descende point dans sa maison, & n'y entre point pour en emporter quelque chose:

16. Et que celui qui sera dans le champ, ne retourne point sur ses pas pour prendre son vêtement.

17. Malheur aux femmes qui seront grosses, ou nourrices en ces jours-là.

18. Priez *Dieu* que ces choses n'arrivent point durant l'hyver.

19. Car l'affliction de ce tems-là sera si grande, que depuis le premier moment où Dieu créa toutes choses, jusqu'à présent, il n'y en eut jamais de pareille, & il n'y en aura jamais.

20. Que si le Seigneur n'avoit abrégé ces jours, nul homme n'auroit été sauvé: mais il les a abrégez à cause des Elûs qu'il a choisis.

21. Si quelqu'un vous dit alors: Le Christ est ici, ou il est là, ne le croyez point.

22. Car il s'élevera de faux Christs, & de faux Prophétes, qui feront des prodiges, & des choses étonnantes, pour séduire, s'il étoit possible, les élûs mêmes.

23. Prenez donc garde à vous; vous voyez que je vous ai tout prédit.

24. Mais aprés ces jours d'affliction, le soleil s'obscurcira, & la lune ne donnera plus sa lumiére:

25. Les étoiles tomberont du Ciel, & les Puissances qui sont dans les cieux seront ébranlées.

26. Alors on verra le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées avec une grande puissance, & une grande gloire.

COMMENTAIRE.

dens, ni de plus dangereux ennemis que les Juifs leurs freres. Ils les persécutérent partout, & devant les Payens, & devant les Juges de leur nation.

℣. 14. CUM AUTEM VIDERITIS ABOMINATIONEM. *Lorsque vous verrez l'abomination, &c.* On peut voir nôtre Commentaire sur saint Matthieu, XXIV. 15. Et *Dan.* IX. 26. & pour les versets suivans de même.

Digitized by Google

27. *Et tunc mittet Angelos suos, & congregabit electos suos à quatuor ventis, à summo terræ, usque ad summum cœli.*

28. *A ficu autem discite parabolam. Cùm jam ramus ejus tener fuerit, & nata fuerint folia, cognoscitis quia in proximo sit æstas,*

29. *Sic & vos cùm videritis hæc fieri, scitote quòd in proximo sit in ostiis.*

30. *Amen dico vobis, quoniam non transibit generatio hæc, donec omnia ista fiant.*

31. *Cœlum & terra transibunt, verba autem mea non transibunt.*

32. *De die autem illo vel horâ nemo scit, neque angeli in cœlo, neque Filius, nisi Pater.*

27. Et il envoyera ses Anges pour rassembler ses élûs des quatre coins du monde, depuis l'extrêmité de la terre, jusqu'à l'extrêmité du ciel.

28. Apprenez *sur ceci* une comparaison, tirée du figuier. Lorsque ses branches sont déja tendres, & qu'il pousse ses feuilles, vous savez que l'été est proche.

29. De même, lorsque vous verrez toutes ces choses arriver, sachez que *le Fils de l'homme* est proche, & qu'il est déja à la porte.

30. Je vous dis en vérité, que cette génération ne passera point, que toutes ces choses ne soient accomplies.

31. Le ciel & la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point.

32. Quant à ce jour, ou à cette heure-là, nul ne la sait, ni les Anges qui sont dans le ciel, ni le Fils, mais le Pere seul.

COMMENTAIRE.

℣. 24. SOL CONTENEBRABITUR. *Le soleil s'obscurcira, &c.* Ces maniéres de parler sont de pures figures, elles marquent une désolation entiére. Les Prophétes les employent souvent, (*a*) lorsqu'ils annoncent aux peuples les disgraces totales de leurs nations. On n'en doit pas demander l'éxécution littérale ni avant, ni pendant le siége de Jérusalem. On dit communément que l'on vit dans les ténébres, & dans l'ombre de la mort, lorsqu'on se trouve enveloppé dans des malheurs extrêmes & imprévûs. On croit qu'à la fin du monde, & avant le Jugement universel, ces signes terribles paroîtront réellement dans le Ciel. Voyez *Matth.* XXIV. 29.

℣. 30. NON TRANSIBIT GENERATIO HÆC. *Cette génération ne passera point que toutes ce choses ne soient accomplies.* Ces paroles sont trés-favorables à ceux qui expliquent tout ceci de la ruine de Jérusalem : & nous ne doutons point que ce ne soit son vrai sens historique & littéral ; sans nier toutefois que dans un autre sens, on ne doive l'entendre avec les anciens Peres, du Jugement dernier, dont la ruine de Jérusalem, étoit comme le symbole, & l'avantcoureur.

℣. 32. DE DIE AUTEM ILLO, VEL HORA NEMO SCIT, &c. *Quant à ce jour, ou à cette heure, nul ne le sait, ni les Anges, ni le Fils,*

(*a*) *Isai.* XIII. 9. 10. XXIV. 23. LX. 20. *Ezech.* XXXII. 7. 8. *Joël.* II. 30. *&c.*

Digitized by Google

33. *Videte, vigilate, & orate : nescitis enim quando tempus sit.*

34. *Sicut homo, qui peregrè profectus reliquit domum suam, & dedit servis suis potestatem cujusque operis, & janitori præcepit ut vigilet.*

35. *Vigilate ergo, (nescitis enim, quando dominus domûs veniat : serò, an media nocte, an galli cantu, an manè :)*

36. *Ne cùm venerit repentè, inveniat vos dormientes.*

37. *Quod autem vobis dico, omnibus dico : Vigilate.*

33. Prenez garde à vous, & priez; parce que vous ne savez quand ce tems viendra.

34. Car il en sera comme d'un homme, qui s'en allant faire un voyage, laisse sa maison sous la conduite de ses serviteurs, *marquant* à chacun ce qu'il doit faire, & recommande au portier qu'il soit vigilant.

35. Veillez donc *de même*, puisque vous ne savez pas quand le maître de la maison doit venir; si ce sera le soir, ou à minuit, ou au chant du coq, ou au matin;

36. De peur que survenant tout d'un coup, il ne vous trouve endormis.

37. Or ce que je vous dis, je le dis à tous: Veillez.

COMMENTAIRE.

mais le Pere seul. Les Apôtres lui avoient demandé, ℣. 4. *Dites-nous quand cela arrivera, & quel signe il y aura, que toutes ces choses sont prêtes à s'accomplir.* Il a répondu à la seconde partie de leur demande dans tout le reste du Chapitre. Il leur a déclaré qu'il pouvoit bien leur prédire la chose, & leur marquer les signes, & les présages qui la précéderoient, & les circonstances qui l'accompagneront; mais à l'égard de l'heure, & du jour précis, il leur dit ici que ce sont de ces choses dont le Pere s'est réservé la connoissance, & qu'il ne veut la découvrir aux hommes, ni par lui-même, ni par les Anges du Ciel, ni par les Prophétes, ni par le Fils; en un mot qu'il veut par ce secret impénétrable nous contenir dans une vigilance, & une attention continuelle, & réprimer en nous la vaine curiosité & les recherches inutiles au salut. Nous nous sommes étendu sur ce passage dans le Commentaire sur saint Matthieu, Chap. XXIV. 36.

℣. 34. SICUT HOMO, QUI PEREGRE, &c. *Il en sera comme d'un homme, qui s'en allant faire un voyage, laisse sa maison sous la conduite de ses serviteurs.* Saint Marc semble avoir voulu renfermer dans ce verset, & dans les trois suivans, ce qu'on lit dans saint Matthieu, XXIV. 42. & suiv. jusqu'au 51. Le Pere de famille est JESUS-CHRIST, ses serviteurs à qui il laisse la conduite de sa maison, sont les Apôtres, & leurs successeurs; il leur ordonne à tous de veiller, en attendant l'heure de sa venuë, c'est-à-dire, l'heure de leur mort, ou le tems auquel il exercera son Jugement contre les Juifs.

℣. 37. QUOD AUTEM VOBIS DICO, &c. *Or ce que je vous dis, je le dis à tous; Veillez.* Les Chefs de l'Eglise sont obligez à une vigilance plus

Digitized by Google

plus continuelle, & plus exacte que le commun des Fidéles : mais ceux-ci ne ſont point diſpenſez de l'obligation de veiller ſur eux-mêmes. Tous les Chrétiens qui vécurent depuis la Réſurrection de JESUS-CHRIST juſqu'à la ruine de Jéruſalem, dûrent vivre dans une ferme eſpérance de voir l'accompliſſement des choſes que JESUS-CHRIST a prédites dans ce Chapitre. A préſent que ces choſes ſont paſſées, l'objet de nôtre attention doit être le dernier jour que nous attendons, & dont le malheur de Jéruſalem n'étoit qu'une repréſentation.

CHAPITRE XIV.

Réſolution des Prêtres de prendre JESUS. *Il ſoupe à Béthanie chez Simon le Lépreux, où une femme répand un parfum ſur ſes pieds. Murmure de Judas. Dernier ſouper de* JESUS-CHRIST. *Prédiction de la trahiſon de Judas.* JESUS *inſtitue l'Euchariſtie. Il va au Jardin ; ſa priére : ſa priſe. Fuite de ſes Diſciples. Il eſt préſenté devant Caïphe, & jugé digne de mort. Saint Pierre le renonce.*

℣. 1. *ERat autem Paſcha & azyma poſt biduum : & quærebant ſummi Sacerdotes, & Scribæ, quomodo eum dolo tenerent, & occiderent.*

2. *Dicebant autem : Non in die feſto, ne fortè tumultus fieret in populo.*

℣. 1. LA Pâque où l'on commençoit à manger des pains ſans levain, devoit être deux jours aprés : & les Princes des Prêtres, & les Scribes cherchoient un moyen de ſe ſaiſir adroitement de JESUS, & de le faire mourir.

2. Mais ils diſoient : Il ne faut pas que ce ſoit le jour de la fête, de peur qu'il ne s'excite quelque tumulte parmi le peuple.

COMMENTAIRE.

℣. 1. ERAT AUTEM PASCHA ET AZYMA POST BIDUUM. *La Pâque où l'on commençoit à manger des pains ſans levain, devoit être deux jours aprés.* Ceci fut dit & fait le Mécredy. La fête de Pâque commença le Vendredy au ſoir, & ſe célébra le Samedy. Ainſi il y avoit tout le Jeudy & le Vendredy entre deux.

℣. 2. NON IN DIE FESTO. *Il ne faut pas que ce ſoit le jour de la fête, de peur qu'il ne s'excite quelque tumulte parmi le peuple.* Ils craignent d'ac-

Digitized by Google

3. *Et cùm eſſet Bethaniæ in domo Simonis Leproſi, & recumberet : venit mulier habens alabaſtrum unguenti nardi ſpicati pretioſi, & fracto alabaſtro, effudit ſuper caput ejus.*

4. *Erant autem quidam indignè ferentes intra ſemetipſos, & dicentes : Ut quid iſta perditio unguenti facta eſt ?*

5. *Poterat enim unguentum iſtud venundari pluſquam trecentis denariis : & dari pauperibus. Et fremebant in eam.*

6. *Jeſus autem dixit : Sinite eam, quid illi moleſti eſtis ? Bonum opus operata eſt in me.*

7. *Semper enim pauperes habetis vobiſcum : & cùm volueritis poteſtis illis benefacere : me autem non ſemper habetis.*

3. Jesus étant à Béthanie dans la maiſon de Simon le Lépreux, une femme qui portoit un vaſe d'albâtre plein d'un parfum de nard d'épi de grand prix, entra lorſqu'il étoit à table, & ayant rompu le vaſe lui répandit le parfum ſur la tête.

4. Quelques-uns en conçurent de l'indignation en eux-mêmes ; & ils diſoient : A quoi bon perdre ainſi ce parfum ?

5. Car on le pouvoit vendre plus de trois cens deniers, & le donner aux pauvres ; & ils murmuroient fort contre elle.

6. Mais Jesus leur dit : Laiſſez-là cette femme : pourquoi la tourmentez-vous ? Ce qu'elle vient de me faire eſt une bonne œuvre ?

7. Car vous avez toûjours des pauvres parmi vous ; & vous leur pouvez faire du bien quand vous voulez : mais pour moi, vous ne m'avez pas toûjours.

COMMENTAIRE.

rêter Jesus dans le Temple le jour de la fête, au milieu de la multitude, de peur de quelque tumulte. Ils déſiroient de le ſaiſir avant la fête, & en ſecret. Judas leur en ouvrit le moyen en le leur livrant la nuit du Jeudy au Vendredy, veille de la Pâque. Comme Jesus ne venoit à Jéruſalem qu'aux grandes ſolemnitez, & qu'auſſi-tôt aprés il s'en retournoit en Galilée, où étoit ſa demeure ordinaire, & où les Prêtres de Jéruſalem n'avoient aucun pouvoir, à cauſe de la diverſité de domination, Hérode étant maître de la Galilée, & les Romains de Jéruſalem. Il ne leur auroit pas été aiſé d'arrêter Jesus, s'il ne l'avoit bien voulu ; & ce n'étoit pas ſans raiſon qu'ils avoient ſur cela de l'inquétude, & qu'ils concertoient avec tant de ſoin les meſures pour l'arrêter.

℣. 3. Alabastrum unguenti nardi spicati. *Un vaſe d'albâtre plein d'un parfum de nard d'épi.* Ce ſouper que Jesus prit à Béthanie chez Simon le Lépreux, ſe fit ſix jours avant la fête de Pâque, (a) c'eſt-à-dire, le Dimanche que nous appellons des Palmes. Saint Jean l'a rapporté en ſon lieu ; mais les autres Evangéliſtes l'ont mis ici par récapitulation, pour faire connoître la cauſe de la trahiſon de Judas. *Alabaſtrum*, ſignifie non-ſeulement un vaſe d'albâtre ; mais auſſi toute ſorte de vaſes propres à mettre des liqueurs. La femme qui répandit ce parfum

(a) Joan. XII. 1.

Digitized by Google

8. *Quod habuit hæc, fecit : prævenit ungere corpus meum in sepulturam.*

9. *Amen dico vobis : Ubicumque prædicatum fuerit Evangelium istud in universo mundo, & quod fecit hæc, narrabitur in memoriam ejus.*

10. *Et Judas Iscariotes unus de duodecim, abiit ad summos Sacerdotes, ut proderet eum illis.*

11. *Qui audientes gavisi sunt : & promiserunt ei pecuniam se daturos. Et quærebat quomodo illum oportunè traderet.*

8. Elle a fait ce qui étoit en son pouvoir, elle a répandu ses parfums sur mon corps, pour me rendre par avance les devoirs de la sépulture.

9. Je vous dis en vérité, que par tout où sera prêché cet Evangile, *qui le doit être* dans tout le monde ; on racontera à la loüange de cette femme, ce qu'elle vient de faire.

10. Alors Judas Iscariote, l'un des douze, s'en alla trouver les Princes des Prêtres pour leur livrer JESUS.

11. Aprés qu'ils l'eurent écouté, ils en eurent beaucoup de joye, & lui promirent de lui donner de l'argent ; & dés lors il chercha une occasion favorable pour le livrer entre leurs mains.

COMMENTAIRE.

sur JESUS, étoit Marie sœur du Lazare, comme nous l'apprend saint Jean. (*a*) Elle apporta un vase plein de parfum composé avec le nard en épi, qui étoit le plus estimé, & le meilleur. Elle rompit ou tout le vase, comme saint Marc (*b*) le dit assez clairement ; ou seulement l'orifice, ou même le bouchon du vase, comme le veulent quelques Auteurs, afin que le parfum coulât avec plus de facilité. Voyez saint Matthieu, XXVI. 6. *& sequ.*

℣. 8. QUOD HABUIT HÆC FECIT. *Elle a fait ce qui étoit en son pouvoir.* Elle m'a témoigné son respect & son amour, par ce qu'elle a pû, elle a profité de cette occasion pour m'honorer, n'en ayant point d'autre qui fut plus à sa portée. On a aussi traduit : (*c*) Elle m'a fait un sacrifice de ce qu'elle avoit de plus précieux. *Faire*, se met souvent pour offrir en sacrifice. (*d*)

℣. 11. QUÆREBAT QUOMODO ILLUM OPORTUNE TRADERET. *Il chercha une occasion favorable pour le leur livrer.* Les Prêtres ne manquérent pas de dire à Judas, leur peine sur les circonstances de l'arrêt de JESUS. Ils craignoient le tumulte du peuple, & la rencontre du grand jour de Pâque. Ceci arriva, comme on l'a dit, le Dimanche sixiéme jour avant la fête. Judas eut tout le loisir de concerter la maniére dont il dégageroit sa parole.

(*a*) *Joan.* XII. 3.

(*b*) Συντρίψασα τὸ ἀλάβαστρον. Cette particularité n'est pas marquée par les autres Evangélistes.

(*c*) Le P. Martianay, Notes sur saint Marc.

(*d*) *Exod.* XII. 47. XV. 15.

Digitized by Google

12. *Et primo die azymorum quando Paſcha immolabant, dicunt ei Diſcipuli: Quò vis eamus, & paremus tibi ut manduces Paſcha?*

13. *Et mittit duos ex Diſcipulis ſuis, & dicit eis: Ite in civitatem: & occurret vobis homo lagenam aqua bajulans, ſequimini eum:*

14. *Et quocumque introierit, dicite domino domûs, quia Magiſter dicit: Ubi eſt refectio mea, ubi Paſcha cum Diſcipulis meis manducem?*

15. *Et ipſe vobis demonſtrabit cœnaculum grande, ſtratum: & illic parate nobis.*

12. Le premier jour des pains ſans levain, auquel on immoloit la Pâque, ſes Diſciples lui dirent: Où voulez-vous que nous vous allions préparer ce qu'il faut pour manger la Pâque?

13. Il envoya donc deux de ſes Diſciples, & leur dit: Allez-vous-en à la ville, vous rencontrerez un homme qui portera une cruche d'eau, ſuivez-le:

14. Et en quelque lieu qu'il entre, dites au maître de la maiſon: Le Maître vous envoye dire: Où eſt le lieu où je dois manger la Pâque avec mes Diſciples?

15. Il vous montrera une grande chambre haute, toute meublée: préparez-nous là *ce qu'il faut.*

COMMENTAIRE.

℣. 12. PRIMO DIE AZYMORUM. *Le premier jour des pains ſans levain.* L'Evangéliſte revient à l'ordre du tems, aprés s'en être un peu éloigné, pour raconter le ſujet qui engagea Judas dans ſa trahiſon. JESUS envoya donc ſes Diſciples le Jeudy vers le ſoir, quelques heures avant l'entrée du Vendredy, qui commençoit au ſecond ſoir du Jeudy; & le vendredy étoit le jour des pains azymes, parce que ce jour-là dés le matin on les paîtriſſoit, & on les cuiſoit, & que dés l'aprés midi du même jour, il n'étoit plus permis de manger d'autres pains.

℣. 14. MAGISTER DICIT: UBI EST REFECTIO MEA, UBI PASCHA, &c. *Le Maître*, ou nôtre Maître, *vous envoye dire: Où eſt le lieu où je dois manger la Pâque avec mes Diſciples?* Cet homme connoiſſoit apparemment JESUS, & ſes Apôtres. Les Bourgeois de Jéruſalem donnoient gratuitement aux étrangers des chambres pour manger la victime paſchale. On avoit ſoin de s'en aſſûrer de bonne heure, à cauſe de la foule des étrangers, & afin d'avoir le loiſir d'en ôter tout le levain, & d'y préparer les lits de table, & tout ce qui étoit néceſſaire. C'eſt pour cela que JESUS envoye Pierre & Jean. On peut voir ſaint Matthieu XXVI. 17. 18. 19. Le Grec à la lettre: (*a*) *Où eſt mon gîte*, ou mon auberge, *où je mangerai la Pâque avec mes Diſciples?*

℣. 15. COENACULUM GRANDE, STRATUM. *Une grande chambre haute toute meublée.* A la lettre: (*b*) *Une grande chambre haute, ornée de*

(*a*) Πῦ ἐστι τὸ κατάλυμα ὅπου τὸ πάσχα μετὰ τῶν μαθητῶν μου φάγω.

(*b*) Ἀνάγαιον μέγα ἐστρωμένον.

Digitized by Google

16. *Et abierunt Discipuli ejus, & venerunt in civitatem: & invenerunt sicut dixerat illis, & paraverunt Pascha.*

16. Ses Disciples s'en étant allez, vinrent en la ville, & trouvérent *tout* ce qu'il leur avoit dit, & ils préparérent *ce qu'il falloit pour* la Pâque.

17. *Vespere autem facto, venit cum duodecim.*

17. Sur le soir il se rendit là avec les douze.

18. *Et discumbentibus eis, & manducantibus, ait Jesus: Amen dico vobis, quia unus ex vobis tradet me, qui manducat mecum.*

18. Et étant à table, & mangeant, JESUS leur dit: Je vous dis en vérité, que l'un de vous qui mange avec moi, me trahira.

19. *At illi cœperunt contristari, & dicere ei singulatim: Numquid ego?*

19. Ils commencérent à s'affliger, & chacun d'eux lui demandoit: Est-ce moi?

20. *Qui ait illis: Unus ex duodecim, qui intingit mecum manum in catino.*

20. Il leur répondit: C'est l'un des douze, qui met la main avec moi dans le plat.

21. *Et Filius quidem hominis vadit; sicut scriptum est de eo: væ autem homini illi, per quem Filius hominis tradetur, bonum erat ei, si non esset natus homo ille.*

21. Pour ce qui est du Fils de l'homme, il s'en va, selon ce qui a été écrit de lui: mais malheur à l'homme, par qui le Fils de l'homme sera trahi: il vaudroit mieux pour cet homme-là que jamais il ne fût né.

22. *Et manducantibus illis, accepit Jesus panem: & benedicens fregit, & dedit eis, & ait: Sumite, hoc est corpus meum.*

22. Pendant qu'ils mangeoient encore, JESUS prit du pain, & l'ayant béni il le rompit, & le leur donna, en disant: Prenez, ceci est mon Corps.

23. *Et accepto calice, gratias agens dedit eis: & biberunt ex illo omnes.*

23. Et ayant pris le calice, aprés avoir rendus graces, il le leur donna, & ils en burent tous:

24. *Et ait illis: Hic est sanguis meus novi Testamenti, qui pro multis effundetur.*

24. Et il leur dit: Ceci est mon Sang, *le Sang* de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs.

COMMENTAIRE.

tapis, ou de lits de table. Ces lits environnoient la table de trois côtez; il y avoit un côté libre pour y apporter, ou pour en ôter la table, qu'on apportoit toute servie, & qu'on ôtoit avec tout ce qui étoit dessus.

℣. 22. MANDUCANTIBUS ILLIS, ACCEPIT JESUS PANEM. *Pendant qu'ils mangeoient encore, Jesus prit du pain, & le bénit.* Il bénit Dieu en prenant le pain; car les bénédictions du pain & du vin, se faisoient en loüant Dieu, & en lui rendant graces. Saint Marc n'a pas parlé de la cérémonie humiliante du lavement des pieds, que JESUS-CHRIST pratiqua aprés l'institution du Sacrement de son Corps, & de son Sang. (a).

℣. 25. HIC EST SANGUIS MEUS NOVI TESTAMENTI. *Ceci est mon Sang, le Sang de la nouvelle alliance.* JESUS dit cela avant que les

(a) *Joan.* XIII. 1. *& seqq.*

Digitized by Google

25. *Amen dico vobis, quia jam non bibam de hoc genimine vitis, usque in diem illum, cùm illud bibam novum in regno Dei.*

26. *Et hymno dicto exierunt in montem Olivarum.*

27. *Et ait eis Jesus: Omnes scandalizabimini in me in nocte ista: quia scriptum est: Percutiam pastorem, & dispergentur oves.*

28. *Sed postquam resurrexero, præcedam vos in Galilæam.*

29. *Petrus autem ait illi: Et si omnes scandalizati fuerint in te, sed non ego.*

30. *Et ait illi Jesus: Amen dico tibi, quia tu hodie in nocte hac, priusquam gallus vocem bis dederit, ter me es negaturus.*

25. Je vous dis en vérité, que je ne boirai plus déformais de ce fruit de la vigne, jusqu'à ce jour que je le boirai nouveau dans le Royaume de Dieu.

26. Et ayant chanté le cantique d'action de graces, ils s'en allérent sur la montagne des Oliviers,

27. Alors Jesus leur dit: Je vous serai à tous dans cette nuit une occasion de scandale; car il est écrit: Je frapperai le Pasteur, & les brebis seront dispersées.

28. Mais aprés que je serai ressuscité, j'irai devant vous en Galilée.

29. Pierre lui dit: Quand vous seriez pour tous les autres un sujet de scandale, vous ne le serez pas pour moi.

30. Et Jesus lui répartit: Je vous dis en vérité, que vous-même aujourd'hui, dés cette nuit, avant que le coq ait chanté deux fois, vous me renoncerez trois fois.

COMMENTAIRE.

Disciples en eussent goûté. (*a*) Voyez saint Matthieu, XXVI. 28. *Luc.* XXII. 20. 1. Cor. XI. 25.

℣. 25. NON BIBAM DE HOC GENIMINE VITIS. *Je ne boirai plus déformais de ce fruit de la vigne.* Voici le dernier repas que je ferai avec vous avant ma mort: Mais aprés ma Résurrection je vous reverrai, & je mangerai encore avec vous. C'est le tems qu'il appelle le Royaume de Dieu: *Jusqu'au jour, où je le boirai nouveau dans le Royaume de Dieu.*

℣. 27. OMNES SCANDALIZABIMINI. *Je vous serai à tous une occasion de scandale.* Vous serez renversez à mon occasion: mais non pas tous également. Les uns prendront la fuite, les autres me renonceront; tous marqueront une trés-grande foiblesse.

℣. 28. PRÆCEDAM VOS IN GALILÆA. *J'irai devant vous en Galilée.* Avant que vous soyez de retour dans vos maisons, je me trouverai en Galilée. Vous m'y rencontrerez à vôtre retour, aussi-tôt aprés la fête de Pâque.

℣. 30. PRIUSQUAM GALLUS. *Avant que le coq ait chanté deux fois, vous me renoncerez trois fois.* Le coq chante ordinairement plus d'une fois vers le point du jour. Il se passa environ une heure entre le premier & le second renoncement de saint Pierre. (*b*)

(*a*) *Brug. Bez. alii.*

(*b*) *Marc.* XIV. 68. *Luc.* XXII. 59. & *Marc.* XIV. 72.

Digitized by Google

31. *At ille amplius loquebatur : Et si oportuerit me simul commori tibi, non te negabo. Similiter autem & omnes dicebant.*

31. Mais Pierre insistoit encore davantage : Quand il me faudroit mourir avec vous, je ne vous renoncerai point. Et tous les autres en dirent autant.

32. *& veniunt in prædium, cui nomen Gethsemani. Et ait Discipulis suis : Sedete hic donec orem.*

32. Ils allérent ensuite en un lieu appellé Gethsémani, où il dit à ses Disciples : Asseyez-vous ici jusqu'à ce que j'aye fait ma priére.

33. *Et assumit Petrum, & Jacobum, & Joannem secum : & cœpit pavere, & tædere.*

33. Et ayant pris avec lui Pierre, Jacque, & Jean, il commença à être saisi de frayeur, & d'avoir le cœur pressé d'une extrême affliction.

34. *Et ait illis : Tristis est anima mea usque ad mortem : sustinete hic, & vigilate.*

34. Alors il leur dit : Mon ame est triste jusqu'à la mort : demeurez-ici, & veillez.

35. *Et cùm processisset paululùm, procidit super terram : & orabat, ut si fieri posset, transiret ab eo hora.*

35. Et s'en allant un peu plus loin, il se prosterna contre terre, priant que s'il étoit possible, cette heure s'éloignât de lui.

36. *Et dixit : Abba, Pater, omnia tibi possibilia sunt ; transfer calicem hunc à me : sed non quod ego volo, sed quod tu.*

36. Et il disoit : Mon Pere, toutes choses vous sont possibles, transportez ce calice loin de moi ; mais néanmoins que vôtre volonté s'accomplisse, & non pas la mienne.

37. *Et venit, & invenit eos dormientes. Et ait Petro : Simon, dormis ? Non potuisti unâ horâ vigilare ?*

37. Il revint ensuite vers ses Disciples, & les ayant trouvez endormis, il dit à Pierre : Simon, vous dormez ? Quoi, n'avez-vous pû seulement veiller une heure ?

COMMENTAIRE.

℣. 35. UT SI FIERI POSSET, TRANSIRET AB EO HORA. *Priant que s'il étoit possible, cette heure s'éloignât de lui.* L'heure est mise pour la nécessité de souffrir. La partie inférieure, l'infirmité humaine tremble à la vûë des supplices qui lui sont préparez. Saint Matthieu a exprimé sous le nom de *Calice*, la même chose que saint Marc désigne sous le nom d'*heure*.

℣. 36. ABBA, PATER. *Mon Pere. Abba* est Syriaque ; *Pater* est Grec & Latin. Saint Marc aime à joindre ainsi des mots Syriaques à son Texte. Saint Paul a dit de même ; *Abba, Pater.* (*a*)

℣. 37. SIMON, DORMIS ? *Simon, vous dormez ?* Vous n'avez pû seulement veiller une heure ; où est donc vôtre force, où sont vos promesses ? Est-ce ainsi que vous êtes prêt de venir à la mort, & dans la prison avec moi ? (*b*) Vous montrez bien que *l'esprit est prompt, mais que la chair est foible.* Et qu'il y a une grande distance entre le sentiment dont

(*a*) *Rom.* VIII. 15. *Galat.* IV. 6.

(*b*) *Luc.* XXII. 33.

Digitized by Google

38. *Vigilate, & orate ut non intretis in tentationem. Spiritus quidem promptus est, caro verò infirma.*

39. *Et iterùm abiens oravit, eumdem sermonem dicens.*

40. *Et reversus, denuò invenit eos dormientes, (erant enim oculi eorum gravati:) & ignorabant quid responderent ei.*

41. *Et venit tertiò, & ait illis: Dormite jam, & requiescite. Sufficit: venit hora: Ecce Filius hominis tradetur in manus peccatorum.*

42. *Surgite, eamus: ecce qui me tradet, propè est.*

43. *Et adhuc eo loquente, venit Judas Iscariotes unus de duodecim, & cum eo turba multa, cum gladiis & lignis, à summis Sacerdotibus, & Scribis, & Senioribus.*

38. Veillez, & priez, afin que vous n'entriez point en tentation: l'esprit est promt, mais la chair est foible.

39. Il s'en alla pour la seconde fois, & fit sa priere dans les mêmes termes.

40. Et étant retourné vers eux il les trouva endormis; car leurs yeux étoient appésantis *de sommeil*, & ils ne savoient que lui répondre.

41. Il revint encore pour la troisiéme fois, & il leur dit: Dormez maintenant, & vous reposez: c'est assez; l'heure est venuë: Le Fils de l'homme s'en va être livré entre les mains des pécheurs:

42. Levez-vous, allons: Voilà celui qui me doit trahir bien prés d'ici.

43. Il n'avoit pas encore achevé ces mots, que Judas Iscariote, l'un des douze, parut suivi d'une grande troupe de gens armez d'épées, & de bâtons, qui avoient été envoyez par les Grands-Prêtres, par les Scribes, & les Sénateurs.

COMMENTAIRE.

on se flatte quelquefois, & la vraye disposition du cœur; entre une volonté ardente, mais foible, & une résolution forte, & assurée: enfin, entre un homme qui se fie trop sur ses propres forces, & un homme qui met en Dieu seul toute sa confiance.

℣. 40. ERANT ENIM OCULI EORUM GRAVATI. *Car leurs yeux étoient appésantis de sommeil.* Ils étoient accablez de sommeil; ils ne pouvoient plus résister au sommeil, & à la lassitude, comme des gens qui n'ayant pas d'abord résisté à l'envie de dormir, tombent dans un assoupissement dont ils ne sont plus les maîtres.

℣. 41. DORMITE JAM, ET REQUIESCITE: SUFFICIT. *Dormez maintenant, & vous reposez: C'est assez.* C'est assez veillé; vous pouvez dormir, si vous voulez. Pour moi mon heure est venuë, & ma résolution est prise: voici le moment dont je vous ai si souvent parlé, auquel je dois être livré entre les mains de mes ennemis. On peut traduire le Grec (*a*) par: *Dormez ci-aprés, & reposez-vous; c'en est fait:* mon parti est pris. Ou: (*b*) *la fin est venuë;* c'en est assez. Ou, selon Vatable: *Vous*

(*a*) Καθεύδετε τὸ λοιπὸν, & ἀναπαύεσθε. Ἀπέχει.

(*b*) *Grot. Camer. Salmal. Cleric. Græci quidam* Ἀπέχει τὸ τέλος. *Vide Mill.*

dormirez

44. *Dederat autem traditor ejus signum eis, dicens: Quemcumque osculatus fuero, ipse est, tenete eum, & ducite cautè.*

45. *Et cùm venisset, statim accedens adeum ait: Ave Rabbi, & osculatus est eum.*

46. *At illi manus injecerunt in eum, & tenuerunt eum.*

47. *Unus autem quidam de circumstantibus educens gladium, percussit servum summi Sacerdotis: & amputavit illi auriculam.*

48. *Et respondens Jesus, ait illis: Tanquam ad latronem existis cum gladiis & lignis comprehendere me;*

49. *Quotidie eram apud vos in templo docens, & non me tenuistis. Sed ut impleantur Scripturæ.*

50. *Tunc Discipuli ejus relinquentes eum, omnes fugerunt.*

44. Or Judas qui le trahissoit, leur avoit donné ce signal, & leur avoit dit: Celui que je baiserai, c'est celui *que vous cherchez*: saisissez-vous de lui: & l'emmenez sûrement.

45. Aussi-tôt donc qu'il fut arrivé, il s'approcha de JESUS, & lui dit: Maître, je vous saluë; & il le baisa.

46. Ensuite ils mirent la main sur JESUS, & se saisirent de lui.

47. Un de ceux qui étoient présens tirant son épée, en frappa un des gens du Grand-Prêtre, & lui coupa une oreille.

48. Et JESUS leur dit: Vous êtes venu pour me prendre, armez d'épées & de bâtons, comme si j'étois un voleur.

49. J'étois tous les jours au milieu de vous, enseignant dans le Temple, & vous ne m'avez point pris: mais il faut que les Ecritures soient accomplies.

50. Alors ses Disciples l'abandonnérent, & s'enfuirent tous.

COMMENTAIRE.

dormirez une autre fois, & vous vous reposerez, c'est assez pour cette fois. On peut aussi l'entendre comme une ironie; ou lire avec une interrogation: Quoi, vous dormez, & vous vous reposez? Voyez saint Matthieu. XXVI. 45.

℣. 44. TENETE EUM, ET DUCITE CAUTE. *Saisissez-vous de lui, & l'emmenez sûrement*, de peur qu'il ne s'échappe de vos mains. Il craint, s'ils manquoient leur coup, de n'être pas payé du prix de sa trahison.

℣. 47. AMPUTAVIT ILLI AURICULAM. *Il lui coupa une oreille*; ou, *il le blessa à l'oreille*. Les termes dont se servent les quatre Evangélistes, (*a*) marquent assez clairement que l'oreille fut entiérement coupée. Mais saint Luc immédiatement aprés, (*b*) insinuë qu'elle n'étoit pas détachée de la tête de Malchus, puisqu'il dit que JESUS l'ayant touchée, la guérit aussi-tôt. Circonstance qui est omise par les autres Evangélistes. Saint Jean nous apprend que ce fut saint Pierre qui fit ce coup, & que le serviteur s'appelloit *Malc*, c'est-à-dire, Roi en Syriaque.

(*a*) *Matth.* XXVI. 51. *Et Marc. hic.* Ἀφεῖλεν αὐτοῦ τὸ ὠτίον. *Luc.* XXII. 50. Ἀφεῖλεν αὐτοῦ τὸ ὠτίον τὸ δεξιόν. *Joan.* XVIII. 10. Ἀπέκοψεν αὐτοῦ τὸ ὠτάριον τὸ δεξιόν.

(*b*) *Luc.* XXII. 51. Καὶ ἁψάμενος τοῦ ὠτίου αὐτοῦ, ἰάσατο αὐτόν.

Digitized by Google

51. *Adoleſcens autem quidam ſequebatur eum amictus ſindone ſuper nudo : & tenuerunt eum.*

51. Or il y avoit un jeune homme qui le ſuivoit, couvert ſeulement d'un linceul, & comme on voulut ſe ſaiſir de lui,

COMMENTAIRE.

℣. 51. ADOLESCENS AUTEM QUIDAM, &c. *Il y avoit un jeune homme qui le ſuivoit, couvert ſeulement d'un linceul.* On ne ſait qui étoit ce jeune homme, ni par quel motif il ſuivoit le Sauveur. On croit (*a*) que c'étoit par ſimple curioſité, & qu'ayant oüi du bruit de la maiſon de Gethſémani où il étoit couché, il ſe leva, & accourut pour voir ce que c'étoit; & que les gardes l'ayant pris pour un Diſciple de JESUS, voulurent ſe ſaiſir de lui. Saint Jérôme, (*b*) ou l'Auteur qu'on a ſous ſon nom ſur les Pſeaumes, & ſaint Epiphane, (*c*) ſe ſont imaginez que c'étoit ſaint Jacque, frere du Seigneur, & ſurnommé le Juſte. Cette opinion eſt ſuivie par quelques autres anciens, au rapport de Théophylacte, qui ne la rejette point. La preuve dont ils ſe ſervent pour l'appuyer, eſt que ce ſaint homme portoit l'habit de lin, comme les Prêtres, & que le linceul dont ce jeune homme étoit vêtu, étoit juſtement cet éphod ſacerdotal. Tout le monde ſent aſſez le foible de cette opinion.

D'autres Peres (*d*) ont voulu que ç'ait été S. Jean l'Evangéliſte. Il n'y a que l'âge de ſaint Jean, qui devoit alors être aſſez jeune, qui ait pû faire naître cette penſée à ces grands hommes. Théophylacte (*e*) croit que c'étoit quelqu'un de la maiſon où nôtre Seigneur avoit ſoupé, & qui l'avoit ſuivi avec les Apôtres, lorſqu'il ſortit de la ville, pour venir dans le Jardin des Oliviers. Saint Chryſoſtome, (*f*) & ſaint Jérôme (*g*) ſoûtiennent que ſaint Jean ne fut point avec les autres Apôtres, & que ce fut lui qui introduiſit ſaint Pierre chez Caïphe; mais ils ne diſent pas que ce ſoit le jeune homme, dont il eſt parlé ici.

AMICTUS SINDONE SUPER NUDO. *Couvert ſeulement d'un linceul.* Le terme de *ſindon*, ne ſignifie pas ſeulement un linceul, ou une piéce de toile non taillée, dans laquelle un homme pouvoit s'envelopper; il ſe prend auſſi pour un habit de toile de lin, dont on ſe revêt la nuit; un habit de nuit, une chemiſe avec quoi l'on couchoit quelquefois: (*h*) *Veſtis cubitoria*, comme l'appelle Pétrone. Saint Denys d'Alexandrie racon-

(*a*) *Maldon. Cret. alii.*
(*b*) *Ieronym. ſeu alius in Pſalm.* XXXII.
(*c*) *Epiphan. hæreſ. 78. Elias cret. ad orat.* XI. *Nazianz. contra Arianos.*
(*d*) *Chryſoſt. in Pſal.* XIII. *Ambroo. in Pſ.* XXXV. *Greg. lib.* XIV. *moral. cap.* 24. *Beda hic ; & Author Hiſt. Scholaſt. Baron.*
(*e*) *Theophylact. hic, & Euthym. ita & Caſſaubon. In Baron. Exercit.* 16.
(*f*) *Chryſoſt. in Matth. homil.* 66.
(*g*) *Ieronym. Epiſt.* 16. *pag.* 119. *Vide . ſi lubet, & Auguſt. tract.* 113. *in Joan.*
(*h*) *Kimchi lib. Radicum.* פרך

52. *At ille rejectâ sindone, nudus profugit ab eis.*

52. Il laissa aller son linceul, & s'enfuit tout nud des mains de ceux qui le tenoient.

COMMENTAIRE.

te, en parlant de lui-même, qu'il étoit couché la nuit dans un habit de lin. (*a*) Maldonat l'entend d'un habit contre le froid, à peu prés comme une robe de chambre. En effet, le *sindon* des Phéniciens paroît avoir été un habit propre à se garantir du froid. L'Evangéliste dit que ce jeune homme en étoit tout enveloppé. (*b*) Et Martial (*c*) dit que le sindon de Tyr, ou de Phénicie, qui est apparemment le même que celui des Juifs, mettoit un homme en état de se mocquer de la bise, & de la pluye.

Ridebis ventos hoc munere tectus, & imbres;
Nec sic in Tyria sindone tutus eris.

La femme Forte de Salomon (*d*) faisoit de ces sindons, & les vendoit aux Phéniciens. Baronius & Ciaconius veulent que ç'ait été un habit particulier, qu'on prenoit en se mettant à table. Ligfoot (*e*) croit que cet habit est celui que les Juifs appellent *thalith*, qui étoit un manteau de lin, que l'on portoit hyver & été à Jérusalem. C'est à cet habit qu'ils attachoient les franges, ou les houpes, dont parle Moyse. (*f*) On le portoit par-dessus la tunique, qui étoit à peu prés ce qu'est parmi nous la chemise. Mais l'Evangéliste remarque que ce jeune homme le portoit sur la chair nuë, apparemment par mortification, comme quantité d'autres Juifs, qui s'exerçoient dans une vie dure, & laborieuse; c'est la pensée de cet Auteur. J'aimerois mieux l'entendre du sindon Phénicien, qui étoit de toile, mais apparemment double. C'est l'habit de dessus que l'on appelle communément *le manteau*, dans l'Ecriture. Le manteau de lin s'appelloit *sindon*, & celui de drap, ou de peaux se désignoit par d'autres termes.

ET TENUERUNT EUM. *Et comme on voulut se saisir de lui.* Le Grec: (*g*) *Les jeunes gens l'arrêtérent*; c'est-à dire, *les soldats*, ceux qui étoient venus pour prendre JESUS-CHRIST. On appelle assez souvent les soldats, *jeunes hommes*, parce qu'on les choisissoit jeunes pour la milice. (*h*) Cette petite particularité rapportée par saint Marc, est une preuve de la sincérité avec laquelle il écrit, & de la vérité de sa narration.

V. 53. ADDUXERUNT JESUM AD SUMMUM SACERDOTEM. *Ils*

(*a*) *Dionys. Alexand. apud Euseb. lib. 6. cap. 40.* ῥῦπον ἐπὶ τῆς ἀϋπνίας ἧς ἡμῖν γύμνῳ ἐν τῷ λέκτῳ ἐσθήματι.
(*b*) Περιβεβλημένος σινδόνα περὶ γυμνῷ.
(*c*) *Martial. lib. 4. Epigr. 19.*
(*d*) *Prov.* XXXI. 24.
(*e*) *Ligfoot. hora Hebr.*
(*f*) *Num.* XV. 38.
(*g*) Κρατοῦσιν αὐτὸν οἱ νεανίσκοι.
(*h*) *Casaub. Druf. Grot. Hamm. alii. Vide* 70. *in Josue*, II. 1. VI. 22. *Isai.* XIII. 18. & *passim apud Polyb. & alios.*

Digitized by Google

53. *Et adduxerunt Jesum ad summum Sacerdotem : & convenerunt omnes Sacerdotes, & Scribæ, & Seniores.*

54. *Petrus autem à longè secutus est eum, usque intrò in atrium summi Sacerdotis : & sedebat cum ministris ad ignem, & calefaciebat se.*

55. *Summi verò Sacerdotes, & omne concilium, quærebant adversus Jesum testimonium, ut eum morti traderent, nec inveniebant.*

56. *Multi enim testimonium falsum dicebant adversus eum : & convenientia testimonia non erant.*

53. Ils amenérent JESUS au grand-Prêtre, chez qui s'assemblérent tous les Princes des Prêtres, les Scribes & les Sénateurs.

54. Pierre le suivit de loin jusques dans la cour du grand-Prêtre, où s'étant assis auprés du feu avec les gens, il se chauffoit.

55. Cependant les Princes des Prêtres, & tout le Conseil cherchoient des dépositions contre JESUS pour le faire mourir, & ils n'en trouvoient point.

56. Car plusieurs déposoient faussement contre lui ; mais leurs dépositions ne s'accordoient pas.

COMMENTAIRE.

amenérent Jesus au Grand-Prêtre. Dans la maison d'Anne, ancien grand-Prêtre, & beau-pere de Caïphe, qui demeuroit dans la même maison qu'Anne. JESUS parut d'abord devant Anne ; (*a*) mais sans assemblée, & non d'une maniére juridique. Ce fut-là où il reçut un soufflet d'un serviteur de ce Pontife. Saint Marc, ni les autres Evangélistes ne disent rien de ce premier interrogatoire de JESUS, ils ne parlent que de celui qu'il subit devant Caïphe, & devant l'assemblée juridique des Prêtres, dont il est parlé ici.

℣. 54. PETRUS AUTEM A LONGE SECUTUS EST EUM. *Pierre le suivie de loin, jusques dans la cour du grand-Prêtre*, où il fut introduit par un disciple, qui étoit connu dans cette maison, (*b*) & que plusieurs ont crû être saint Jean l'Evangéliste.

SEDEBAT AD IGNEM. *S'étant assis auprés du feu*, qu'on avoit allumé au milieu de la cour, pour chauffer ceux qui avoient arrêté JESUS-CHRIST. Le Grec (*c*) dit qu'il *se chauffoit à la lumiére.* C'est la même chose. Les Hébreux & les Grecs appellent quelquefois le feu, lumiére. (*d*)

℣. 56. CONVENIENTIA TESTIMONIA NON ERANT. *Leurs dépositions ne s'accordoient pas* : Ou plûtôt : *Leurs témoignages n'étoient point suffisans.* Ils s'accordoient assez à dire que JESUS-CHRIST avoit avancé qu'il détruiroit le Temple de Dieu, & qu'il le rétabliroit en trois jours, ℣. 58. mais cela n'étoit pas suffisant pour le faire condamner à mort ; il est constant qu'il n'avoit rien fait ou tenté de semblable. Or on ne condam-

(*a*) *Joan.* XVIII. 13. . . . . 24.
(*b*) *Joan.* XVIII. 15. 16.
(*c*) Θερμαινομένῳ πρὸς τὸ φῶς.
(*d*) *Exech.* V. 2. *Dan.* III. 6. *Vbi* אוּר *pro* אוּר. *Et Euripid. Vide Grot. Vat. Ham.*

Digitized by Google

57. *Et quidam surgentes, falsum testimonium ferebant adversus eum, dicentes:*

58. *Quoniam nos audivimus eum dicentem: Ego dissolvam Templum hoc manu factum, & per triduum aliud non manufactum ædificabo.*

59. *Et non erat conveniens testimonium illorum.*

60. *Et exurgens summus Sacerdos in medium, interrogavit Jesum, dicens: Non respondes quidquam ad ea, quæ tibi objiciuntur ab his?*

61. *Ille autem tacebat, & nihil respondit. Rursum summus Sacerdos interrogabat eum, & dixit ei: Tu es Christus Filius Dei benedicti?*

62. *Jesus autem dixit illi: Ego sum: & videbitis Filium hominis sedentem à dextris virtutis Dei, & venientem cum nubibus cœli.*

57. Quelques-uns se levérent, & portérent un faux témoignage contre lui en ces termes:

58. Nous lui avons oüi dire: Je détruirai ce Temple bâti par la main des *hommes*, & j'en rébâtirai un autre en trois jours, qui ne sera point fait par la main *des hommes*:

59. Mais ce témoignage-là même n'étoit pas encore suffisant.

60. Alors le grand-Prêtre se levant au milieu de l'assemblée, interrogea JESUS, & lui dit: Vous ne répondez rien à ce que ceux-ci dépose nt contre vous?

61. Mais JESUS demeuroit dans le silence, & il ne répondit rien. Le grand-Prêtre l'interrogea encore, & lui dit: Etes-vous le CHRIST, le Fils de Dieu béni *à jamais?*

62. JESUS lui répondit: Je le suis; & vous verrez *un jour* le Fils de l'homme assis à la droite de la Majesté divine, & venant sur les nuées du ciel.

COMMENTAIRE.

ne pas la simple volonté, qui n'a pas été suivie de l'exécution, ni d'aucune tentative. Le Texte à la lettre porte: (*a*) *Leurs témoignages n'étoient point égaux*, d'un poids égal, comme lorsqu'on met deux choses dans une balance, & que l'une l'emporte sur l'autre. Il n'y avoit pas assez de poids dans leurs dépositions, pour faire pencher la balance vers la mort. (*b*) Quelques-uns (*c*) ont cherché en quoi les témoignages des faux témoins ne s'accordoient pas. Ils ont crû y remarquer quelque différence; mais elle est si subtile qu'on a de la peine à l'appercevoir.

℣. 58. TEMPLUM HOC MANU FACTUM. *Ce Temple fait de la main des hommes.* C'est une addition des faux témoins. JESUS-CHRIST n'avoit pas dit cela: mais seulement en parlant de son corps: (*d*) *Que l'on détruise ce Temple, je le rebâtirai dans trois jours.*

℣. 61. TU ES CHRISTUS, &c. *Etes-vous le Christ Fils de Dieu.* Saint Matthieu (*e*) dit que le grand Prêtre le conjura au nom de Dieu vivant, de lui déclarer s'il étoit le CHRIST: Alors JESUS lui répondit.

(*a*) Καὶ ἴσον αἱ μαρτυρίαι οὐκ ἦσαν.
(*b*) *Vide Grot. Hamm.*
(*c*) *Beza hic, Merill.*
(*d*) *Joan.* II. 19.
(*e*) *Matth.* XXVI. 63.

63. *Summus autem Sacerdos ſcindens veſtimenta ſua, ait: Quid adhuc deſideramus teſtes?*

64. *Audiſtis blaſphemiam: quid vobis videtur? Qui omnes condemnaverunt eum eſſe reum mortis.*

65. *Et cœperunt quidam conſpuere eum, & velare faciem ejus, & colaphis eum cædere, & dicere ei: Prophetiza: & miniſtri alapis eum cædebant.*

66. *Et cùm eſſet Petrus in atrio deorſum, & venit una ex ancillis ſummi Sacerdotis.*

67. *Et cùm vidiſſet Petrum calefacientem ſe, aſpiciens illum, ait: Et tu cum Jeſu Nazareno eras.*

63. Auſſi-tôt le grand-Prêtre déchirant ſes vêtemens, leur dit: Qu'avons-nous plus beſoin de témoins?

64. Vous venez d'entendre le blaſphême *qu'il a proféré.* Qu'en jugez-vous? Tous le condamnérent comme étant digne de mort.

65. Alors quelques-uns commencérent à lui cracher au viſage; & lui ayant bandé les yeux, ils lui donnoient des coups de poing, en lui diſant: Devine *qui t'a frappé*; & les valets lui donnoient des ſoufflets.

66. Cependant Pierre étant en bas dans la cour, une des ſervantes du grand-Prêtre y vint;

67. Et l'ayant vû qui ſe chauffoit, aprés l'avoir conſidéré, elle lui dit: Vous étiez auſſi avec JESUS de Nazareth.

COMMENTAIRE.

℣. 63. SCINDENS VESTIMENTA SUA. *Déchirant ſes habits.* Le Grec: (*a*) *Décbirant ſes tuniques.* On n'en portoit qu'une ordinairement. Mais à cauſe du froid de la nuit, il pouvoit en avoir deux: c'étoit ſes habits ordinaires, & non ſes ornemens de cérémonie.

℣. 64. CONDEMNAVERUNT EUM. *Ils le condamnérent comme étant digne de mort.* Ce jugement étoit irréguliér dans toutes les formes. Ils étoient tout à la fois Juges & parties; ce n'étoit pas la coûtume dans Iſraël de juger pendant la nuit, ni de tenir des aſſemblées nocturnes, cela ne pouvoit être conſidéré que comme un conventicule. Auſſi pour réparer cette irrégularité, ils ſe raſſemblerent dés le matin dans le Sanhédrin. Voyez le premier verſet du Chapitre ſuivant.

℣. 65. MINISTRI ALAPIS EUM, &c. *les valets*, ou les bas officiers, les ſergens, les gardes, ceux qu'on avoit envoyez pour prendre JESUS-CHRIST, lui donnoient des ſoufflets. Ceci ſe paſſa au milieu de la cour, pas loin du feu qu'on y avoit allumé, & où ſaint Pierre ſe chauffoit avec les autres.

℣. 66. VENIT UNA EX ANCILLIS. *Une des ſervantes du grand-Prêtre.* C'eſt la portiére dont parle ſaint Jean, (*b*) qui la premiére s'apperçut que Pierre étoit d'avec JESUS.

℣. 68. EXIIT FORAS ANTE ATRIUM, ET GALLUS CANTAVIT. *Il ſortit dehors dans le veſtibule, & le coq chanta.* Saint Pierre pi-

(*a*) Διαῤῥήξας τὰς χιτῶνας αὐτῦ. (*b*) *Joan.* XVIII. 16. 17.

Digitized by Google

68. *At ille negavit, dicens : Neque scio, neque novi quid dicas. Et exiit foras ante atrium, & gallus cantavit.*

69. *Rursùs autem cùm vidisset illum ancilla, cœpit dicere circumstantibus : Quia hic ex illis est.*

70. *At ille iterùm negavit. Et post pusillum rursùs qui astabant, dicebant Petro : Verè ex illis es : nam & Galilæus es.*

71. *Ille autem cœpit anathematizare, & jurare : Quia nescio hominem istum, quem dicitis.*

72. *Et statim gallus iterùm cantavit. Et recordatus est Petrus verbi, quod dixerat ei Jesus : Priùs quàm gallus cantet bis, ter me negabis. Et cœpit flere.*

68. Mais lui le nia, en disant : Je ne le connois point, & je ne sai ce que vous dites. Et étant sorti dehors dans le vestibule, le coq chanta.

69. Et une servante l'ayant encore vû, commença à dire à ceux qui étoient présens : Celui-ci est de ces gens-là.

70. Mais il le nia pour la seconde fois. Et peu de tems après ceux qui étoient présens dirent encore à Pierre : Assûrément vous êtes de ces gens-là ; car vous êtes de Galilée.

71. Il se mit alors à faire des sermens exécrables, & à dire en jurant : Je ne connois point cet homme dont vous me parlez.

72. Aussi-tôt le coq chanta pour la seconde fois. Et Pierre se ressouvint de la parole que JESUS lui avoit dite : Avant que le coq ait chanté deux fois, vous me renoncerez trois fois ; & il se mit à pleurer.

COMMENTAIRE.

qué du remord de sa conscience, craignant de paroître ému & déconcerté, quitta sans faire semblant la compagnie, & alla dans le vestibule, qui étoit devant la porte, (*a*) ou devant la cour. Ce vestibule étoit d'ordinaire un endroit couvert, & soutenu de colomnes, qui se trouvoit à l'entrée des grandes maisons, pour mettre à couvert les cliens, & ceux qui venoient pour affaire, ou pour demander audience.

℣. 69. CUM VIDISSET ILLUM ANCILLA. *Une servante l'ayant encore vû.* Cette servante est différente de la premiere, selon saint Matthieu. (*b*)

℣. 71. COEPIT ANATHEMATIZARE. *Il commença à faire des sermens exécrables ;* ou plûtôt : à faire des imprécations contre lui-même, à dire qu'il vouloit être le plus malheureux de tous les hommes, s'il connoissoit JESUS.

℣. 72. STATIM GALLUS ITERUM CANTAVIT. *Aussi-tôt le coq chanta pour la seconde fois.* Ce mot *aussi-tôt*, ne doit pas s'entendre à la rigueur. Le *statim* en cet endroit ne regarde que le reniement qui suivit aussi-tôt le chant du coq. Le second chant du coq marquoit la fin de la nuit, & le commencement du jour, chez les Anciens. (*c*)

(*a*) Ἐξῆλθεν ἔξω εἰς τὸ προαύλιον. *Matth.* XXVI. 17. Εἰς τὸν πυλῶνα.

(*b*) *Matth.* XXV. 7. Εἶδεν αὐτὸν ἄλλη.

(*c*) *Aristophan.* Τὸ δεύτερον ἀλεκτρυόνων ἐφθέγξατο. *Juvenal. satyr.* 9. *Quod tamen ad cantum galli facit ille secundi.*

Digitized by Google

ET COEPIT FLERE. *Il commença à pleurer.* Ou, ſelon le Grec : (*a*) *Il ſortit, & pleura.* Il ſe retira bruſquement, & commença à pleurer : (*b*) ou il ſe répandit tout d'un coup en pleurs ; il ne put retenir ſes larmes. (*c*) D'autres traduiſent : *Il pleura abondamment*, il répandit un torrent de larmes. (*d*) Théophylacte, Saumaiſe, Vorſtius, Coccius, & quelques autres voudroient qu'on traduisît : *Il ſe couvrit la tête, & pleura.* Hammond : *Il jetta les yeux* ſur JESUS-CHRIST qui le regardoit, ſe jetta par terre, *& pleura.* D'autres : (*e*) *Faiſant reflexion* ſur ſa faute, *il ſe mit à pleurer.* Toutes ces variétez viennent de l'équivoque du verbe Grec, *epiballo.* Nous croyons que la traduction qui lit : *Il s'enveloppa de ſes habits, & il ſe mit à pleurer*, eſt la plus littérale. Saint Matthieu dit plus ſimplement : (*f*) *Etant ſorti, il pleura amérement.* L'ancien manuſcrit de Cambrige, le Syriaque, & la Verſion Gotique, ſont ici conformes à la Vulgate : (*g*) *Il commença à pleurer.*

(*a*) Ἐπιβαλὼν ἔκλαιε.

(*b*) *Beza, Piſc. Mont.*

(*c*) *Eraſm. Ludov. de Dieu.*

(*d*) *Grot. Lud. de Dieu, Le Clerc, Heinſius;* comme s'il y avoit ; *addidit flere.* Mais cette expreſſion ne s'employe que quand on a déja fait la même choſe, & qu'on la continuë. Ici ſaint Pierre n'avoit point encore pleuré.

(*e*) *Beza hic ; Lyd. florum ſparſione in Paſſ. Chriſti, pag.* 103.

(*f*) Ἐξελθὼν ἔξω ἔκλαυσε πικρῶς.

(*g*) *Cantab.* ἤρξατο κλαίειν. *Vide Byna. lib.* 2. *de morte Chriſti. cap.* 6. *art.* 17. 18.

CHAPITRE

CHAPITRE XV.

JESUS comparoît de nouveau devant les Prêtres, & les Sénateurs. Il eſt conduit & accuſé devant Pilate. Le peuple demande ſa mort. Barabbas lui eſt préféré. Il eſt conduit au Calvaire, & crucifié. Blaſphêmes qu'on profére contre lui. Le ſoleil s'obſcurcit. On lui préſente à boire du vinaigre. Il expire en jettant un grand cri. Joſeph d'Arimathie demande ſon corps, & l'enſevelit honorablement.

℣. 1. *ET confeſtim manè conſilium facientes ſummi Sacerdotes, cum Senioribus, & Scribis, & univerſo concilio, vincientes Jeſum, duxerunt, & tradiderunt Pilato.*

2. *Et interrogavit eum Pilatus: Tu es Rex Judæorum? At ille reſpondens, ait illi: Tu dicis.*

℣. 1. AUſſi-tôt que le matin fut venu, les Princes des Prêtres, avec les Sénateurs; & les Scribes, & tout le Conſeil, ayant délibéré enſemble liérent JESUS, l'emmenérent, & le livrérent à Pilate.

2. Pilate l'interrogea, en lui diſant: Etes-vous le Roi des Juifs? JESUS lui répondit: Vous le dites: *Je le ſuis.*

COMMENTAIRE.

℣. 1. ET CONFESTIM MANE CONSILIUM FACIENTES, &c. *Auſſi-tôt que le matin fut venu, &c.* Les Prêtres, qui avoient déja déclaré JESUS coupable de mort dans leur aſſemblée de la nuit, ſe hâtérent de le faire comparoître dans une autre aſſemblée plus nombreuſe, & plus ſolemnelle, devant le Sanhédrin. On dit que ce Sénat s'aſſembloit dans une ſale du Temple. JESUS y fut donc conduit, accuſé, & condamné juridiquement. (*a*) Mais comme les Juifs n'avoient plus alors l'exercice de la Juſtice vindicative, ni le droit de faire mourir un homme, (*b*) mais ſeulement celui de lui faire ſon procés, & de le juger ſuivant leur Loi, ils aménent eux-mêmes JESUS à Pilate Gouverneur de la Province, pour les Romains, le priant qu'étant jugé digne du dernier ſupplice, ſelon leur Loi, il lui plût de le condamner, & de le faire éxécuter. Saint Marc raconte tout ceci en peu de mots, il faut ſuppléer beaucoup à ſon récit, par le paralléle des autres Evangéliſtes. On peut conſul-

(*a*) *Luc.* XXII. 66. 67. (*b*) *Joan.* XVIII. 31.

Digitized by Google

3. *Et accusabant eum summi Sacerdotes in multis.*

4. *Pilatus autem rursùm interrogavit eum, dicens: Non respondes quidquam? Vide in quantis te accusant.*

5. *Jesus autem amplius nihil respondit, ita ut miraretur Pilatus.*

6. *Per diem autem festum solebat dimittere illis unum ex vinctis, quemcumque petissent,*

7. *Erat autem qui dicebatur Barrabbas, qui cum seditiosis erat vinctus, qui in seditione fecerat homicidium.*

3. Or comme les Princes des Prêtres formoient diverses accusations contre lui,

4. Pilate l'interrogeant de nouveau, lui dit: Vous ne répondez rien? Voyez de combien de choses ils vous accusent.

5. Mais JESUS ne répondit plus rien davantage; de sorte que Pilate en étoit tout étonné.

6. Or il avoit accoutumé de délivrer à la fête *de Pâque* celui des prisonniers que le peuple demandoit.

7. Et il y en avoit un alors nommé Barabbas, qui avoit été mis en prison avec d'*autres* séditieux, parce qu'il avoit commis un meurtre dans une sédition.

COMMENTAIRE.

ser l'Harmonie que nous avons mise à la tête de saint Matthieu.

℣. 2. TU ES REX JUDÆORUM? *Etes-vous le Roi des Juifs?* C'étoit la seule, ou au moins la principale des accusations, qui pouvoit interesser Pilate; car pour le blasphême, par exemple, qui avoit été le seul motif de la condamnation prononcée par les Prêtres, cela ne le regardoit point. A son égard il ne s'agissoit que de savoir, si JESUS étoit un séditieux, & un homme qui cherchât à se faire un parti, & à se faire déclarer Roi.

℣. 3. ACCUSABANT EUM IN MULTIS. *Ils l'accusoient de plusieurs chefs.* Il y a grand nombre de Manuscrits qui ajoûtent en cet endroit: (*a*) *Mais Jesus ne leur répondit rien.* Il y a apparence que c'est une addition faite par les Copistes. (*b*)

℣. 6. PER DIEM AUTEM FESTUM SOLEBAT. *Il avoit accoûtumé de leur délivrer un prisonnier à la fête* de Pâque, (*c*) & non pas aux autres grandes fêtes, que l'on sache; quoiqu'en disent plusieurs Interprétes. (*d*) C'étoit apparemment un usage que les Romains avoient trouvé établi dans la Judée, & qu'ils avoient conservé. On croit que cette délivrance étoit faite en mémoire de la délivrance de la servitude d'Egypte. Cela se faisoit ou la veille, ou pendant l'octave de Pâque.

℣. 7. ERAT AUTEM QUI DICEBATUR BARABBAS. *Or il y avoit un nommé Barrabas qui avoit été mis en prison, avec d'autres séditieux,*

(*a*) *Addit hic inscitiæ Da Complut. Vechel. Arm. Æthiop. alii plures.*

(*b*) *Grat. Brug. &c.*

(*c*) *Joan. XVIII. 39.*

(*d*) *Vide Syriac. Arab. Æthiop. Pers. Rex. Tremel.*

Digitized by Google

8. *Et cùm ascendisset turba, cœpit rogare, sicut semper faciebat illis.*

9. *Pilatus autem respondit eis, & dixit: Vultis dimittam vobis Regem Judæorum?*

10. *Sciebat enim quòd per invidiam tradidissent eum summi Sacerdotes.*

11. *Pontifices autem concitaverunt turbam, ut magis Barrabam dimitteret eis.*

12. *Pilatus autem iterùm respondens, ait illis: Quid ergo vultis faciam Regi Judæorum?*

8. Le peuple étant donc venu *devant le Prétoire*, lui demanda qu'il leur fît *la grace* qu'il avoit toûjours accoûtumé de leur faire.

9. Pilate leur répondit: Voulez-vous que je vous délivre le Roi des Juifs?

10. (Car il savoit que c'étoit par envie que les Princes des Prêtres le lui avoient mis entre les mains.)

11. Mais les Prêtres excitérent le peuple *à demander* qu'il leur délivrat plûtôt Barabbas.

12. Pilate leur dit encore: Que voulez-vous donc que je fasse du Roi des Juifs?

COMMENTAIRE.

parce qu'il avoit commis un meurtre. Le Texte Grec (*a*) lit: Qu'il étoit en prison avec ses compagnons de révolte, parce qu'il avoit commis un meurtre. Mais il y a toute sorte d'apparence ou que Barabbas avoit commis le meurtre, ou qu'il étoit le chef des rébelles; car autrement pourquoi le distinguer des autres compagnons de son crime, s'ils eussent été également coupables? Le grand nombre de Manuscrits est pour la maniére de lire du Grec commun. L'Arménien, & les Manuscrits du Marquis de Vélez sont conformes à la Vulgate.

℣. 8. ET CUM ASCENDISSET TURBA. *Le peuple étant donc venu;* La foule s'étant assemblée au bruit de ce qui se passoit. Il étoit encore assez matin, & à peine le bruit de la prise de JESUS étoit répandu, qu'on apprit qu'il étoit dans le Prétoire, ou dans la maison de Pilate, & qu'on lui faisoit son procés. Une nouvelle si extraordinaire attira d'abord une foule de peuple devant le Prétoire. Le Texte Grec imprimé lit: (*b*) *Les troupes commencérent a crier & à demander, qu'il leur fît comme il avoit accoûtumé de faire*; c'est-à dire, qu'il leur délivrât un prisonnier. Mais la Vulgate, les Versions Cophtes, Gothiques, & Ethiopiennes, l'ancien Manuscrit de Cambrige, & quelques autres lisent: (*c*) *Les troupes étant montées*, ou étant venuës, &c.

℣. 9. VULTIS DIMITTAM VOBIS, &c. *Voulez-vous que je vous délivre le Roi des Juifs?* Ou, celui qui se dit le Roi des Juifs: ou celui qui est accusé de prendre cette qualité. Si l'on ne savoit d'ailleurs que Pilate désiroit sérieusement délivrer JESUS-CHRIST, on pourroit croire qu'il

(*a*) Μετὰ τῆς συστασιαστῶν διεφθάρ. ἄτινες ἐν τῇ φυλακῇ ἦσαν πεποιήκεισαν.

(*b*) Ἀναβοῆσας ὁ ὄχλος ἤρξατο αἰτεῖσθαι.

(*c*) Ἀναβὰς ὁ ὄχλος.

Digitized by Google

13. *At illi iterùm clamaverunt : Crucifige eum.*

14. *Pilatus verò dicebat illis : Quid enim mali fecit? At illi magis clamabant : Crucifige eum.*

15. *Pilatus autem volens populo satisfacere, dimisit illis Barabbam, & tradidit Jesum flagellis cæsum, ut crucifigeretur.*

16. *Milites autem duxerunt eum in atrium prætorii, & convocant totam cohortem.*

17. *Et induunt eum purpurâ, & imponunt ei plectentes spineam coronam.*

18. *Et cœperunt salutare eum : Ave, Rex Judæorum.*

19. *Et percutiebant caput ejus arundine, & conspuebant eum : & ponentes genua, adorabant eum.*

20. *Et postquam illuserunt ei, exuerunt illum purpurâ, & induerunt eum vestimentis suis : & educunt illum ut crucifigerent eum.*

13. Mais ils criérent de nouveau, & lui dirent : Crucifiez-le.

14. Pilate leur dit : Mais quel mal a-t'il fait ? Et eux crioient encore plus fort : Crucifiez-le.

15. Enfin Pilate voulant satisfaire le peuple, leur délivra Barabbas ; & ayant fait foüetter JESUS, il le leur livra pour être crucifié.

16. Alors les soldats l'ayant emmené dans la sale du prétoire, assemblérent toute la compagnie.

17. Et l'ayant revêtu d'un manteau d'écarlate, ils lui mirent *sur la tête* une couronne d'épines entrelassées :

18 Puis ils commencérent à le saluer, *en lui disant* : Salut au Roi des Juifs.

19. Ils lui frappoient la tête avec un roseau, & lui crachoient *au visage*, & se mettoient à genoux *devant lui*, ils l'adoroient.

20. Aprés s'être ainsi joüez de lui, ils lui ôtérent ce manteau d'écarlate ; & lui ayant remis ses habits, ils l'emmenerent dehors pour le crucifier.

COMMENTAIRE.

se mocquoit en parlant de cette sorte ; car il savoit que ce n'étoit que par jalousie qu'on le lui avoit amené, & qu'on lui imputoit d'aspirer à la royauté, comme le marque l'Evangéliste au ℣. suivant.

℣. 15. DIMISIT ILLIS BARABBAM. *Il leur délivra Barabbas*, qui étoit un voleur, & un séditieux. La Province étoit pleine de ces sortes de gens, qui sous le faux prétexte de liberté, y commettoient mille désordres. Le peuple ennemi du gouvernement présent, & ami de la nouveauté, ne laissoit pas de les favoriser, & de les aider sous main.

ET TRADIDIT JESUM FLAGELLIS CÆSUM. *Ayant fait foüetter Jesus, il le leur livra pour être crucifié.* Il l'avoit fait foüetter auparavant, tâchant de contenter par-là en quelque sorte l'animosité des Juifs, & croyant qu'aprés cela ils ne s'opposeroient plus à ce qu'il le renvoyât absous, comme il l'avoit projetté. Ce n'est point ici une nouvelle flagellation. Voyez le Commentaire sur saint Matthieu, XXVII. 26. & saint Jean, XIX. 1.

℣. 19. ADORABANT JEUM. *Ils l'adoroient.* Ils faisoient semblant de lui rendre au dehors les respects que l'on avoit accoûtumé de rendre aux Rois, en fléchissant le genoû devant eux.

Digitized by Google

21. *Et angariaverunt prætereuntem quempiam Simonem Cyrenæum, venientem de villa, patrem Alexandri & Rufi, ut tolleret crucem ejus.*

22. *Et perducunt illum in Golgotha locum: quod est interpretatum Calvariæ locus.*

23. *Et dabant ei bibere myrrhatum vinum, & non accepit.*

24. *Et crucifigentes eum, diviserunt vestimenta ejus, mittentes sortem super eis, quis quid tolleret.*

25. *Erat autem hora tertia: & crucifixerunt.*

26. *Et erat titulus causæ ejus inscriptus: REX JUDÆORUM.*

21. Et un certain homme de Cyréne, nommé Simon, pere d'Aléxandre & de Rufus, qui venoit d'une maison de campagne, passant par là, ils le contraignirent de porter sa croix.

22. Et ensuite l'ayant conduit jusqu'au lieu appellé Golgotha, c'est-à-dire, le lieu du Calvaire,

23. Ils lui donnérent à boire du vin mêlé avec de la myrrhe; mais il n'en prit point.

24. Et aprés l'avoir crucifié, ils partagérent ses vêtemens, jettant au sort pour savoir ce que chacun en auroit.

25. Il étoit la troisiéme heure du jour, quand ils le crucifiérent.

26. Et la cause de sa condamnation étoit marquée par cette inscription: LE ROI DES JUIFS.

COMMENTAIRE.

℣. 21. PATREM ALEXANDRI ET RUFI. *Pere d'Alexandre & de Rufus.* Ces noms quoique Grecs & Romains, n'étoient pas extraordinaires dans l'Egypte, ou dans la Cyrénaïque, d'où étoit Simon. (*a*)

℣. 23. MYRRHATUM VINUM. *Du vin mêlé avec de la myrrhe.* C'est apparemment la même chose que le Traducteur Grec de saint Matthieu, (*b*) a appellé, *du vin mêlé avec du fiel.* Le mot de myrrhe, en Hébreu, (*c*) signifie proprement l'amertume. Et dans la même langue, *le fiel* est nommé *marar*, ou *merurath*, qui dérive de la même racine. Ainsi saint Matthieu a pû mettre *marra*, pour la myrrhe. (*d*) Et le Traducteur l'aura pris pour le fiel. Le vin de myrrhe étoit un vin odorant fort estimé des Anciens, à cause de sa force, & de son odeur. (*e*) Parmi les Hébreux on avoit coutume de donner aux personnes qu'on conduisoit au supplice, des breuvages fort & assoupissans, pour amortir en eux le sentiment de la douleur. (*f*) Voyez saint Matthieu XXVII. 34.

NON ACCEPIT. *Il n'en prit point.* Il le goûta, mais il ne le voulut pas boire, (*g*) peut-être afin qu'il ne parût pas vouloir adoucir l'excez de ses souffrances, & diminuer l'amertume du calice que le Pere lui avoit donné à boire.

(*a*) *Joseph. lib. 7. de Bello cap. 25. & Toynardi not. in Harmon. pag. 155.*
(*b*) *Matth.* XXVII. 34.
(*c*) מור *Myrrha.*
(*d*) מרת *Job.* XVI. 13. XX. 14. 25. *Item* XX. 18. *Thren.* III. 15.
(*e*) *Plin. lib. 24. cap. 13. Dioscorid. Columel. lib. 12. cap. 38.*
(*f*) *Talmud. tract. Sanhedrin. cap. 6. fol. 43.*
(*g*) *Matth.* XXVII. 34. Γεύσασθαι οὐκ ἤθελε πιεῖν.

Digitized by Google

27. *Et cum eo crucifigunt duos latrones : unum à dextris, & alium à sinistris ejus.*

28. *Et impleta est Scriptura, quæ dicit : & cum iniquis reputatus est.*

29. *Et prætereuntes blasphemabant eum, moventes capita sua, & dicentes : Vah qui destruis Templum Dei, & in tribus diebus reædificas.,*

30. *Salvum fac temetipsum descendens de cruce.*

31. *Similiter & summi Sacerdotes illudentes, ad alterutrum cum Scribis dicebant : Alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere.*

32. *Christus Rex Israël descendat nunc de cruce, ut videamus, & credamus. Et qui cum eo crucifixi erant, convitiabantur ei.*

33. *Et factâ horâ sextâ, tenebræ factæ sunt super totam terram usque in horam nonam.*

27. Ils crucifiérent aussi avec lui deux voleurs, l'un à sa droite, & l'autre à sa gauche.

28. Ainsi cette parole de l'Ecriture fut accomplie : Et il a été mis au rang des méchans.

29. Ceux qui passoient par là le blasphémoient en branlant la tête, & lui disant : Toi, qui détruis le Temple de Dieu, & qui le rebâtis en trois jours,

30. Sauve-toi toi-même, en descendant de la croix.

31. Et les Princes des Prêtres avec les Scribes, se moquant de lui entr'eux, disoient : Il en a sauvé d'autres, & il ne sauroit se sauver lui-même.

32. Que le CHRIST, le Roi d'Israël, descende maintenant de la croix, afin que nous voyons, & que nous croyons. Et ceux qui avoient été crucifiez avec lui, l'outrageoient aussi de paroles.

33. A la sixiéme heure du jour, les ténébres couvrirent toute la terre jusqu'à la neuviéme.

COMMENTAIRE.

℣. 25. ERAT AUTEM HORA TERTIA. *Il étoit la troisiéme heure du jour*, bien avancée, & fort prés *de la sixiéme heure* ; en sorte que saint Jean (*a*) a crû devoir marquer la sixiéme comme la plus proche. Voyez ce qui a été dit sur saint Matthieu, XXVII. 45.

℣. 28. ET CUM INIQUIS REPUTATUS EST. *Il a été mis au rang des méchans.* Cette Prophétie est tirée d'Isaïe. (*b*) Les anciens Juifs, & le Paraphraste Caldéen l'entendent du Messie. Saint Philippe dans les Actes (*c*) lui en fait aussi l'application. Et JESUS-CHRIST lui-même dans saint Luc, (*d*) avoit averti qu'il falloit qu'on en vit l'application dans sa personne. Quelques Anciens (*e*) ont lû : *Il a été mis au rang des morts :* ce qui paroît être pris d'Isaïe, XIV. 10. (*f*)

℣. 32. ET QUI CUM EO CRUCIFIXI ERANT. *Ceux qui avoient été*

(*a*) *Joan.* XIX. 14.
(*b*) *Isai.* LIII. 12.
(*c*) *Act.* VIII. 32. 33.
(*d*) *Luc.* XXII. 37.
(*e*) *Ita legit Hyppolith. tract. de Antichristo.* Ἐν νεκροῖς κατελογίσθη ; *sou*, μετὰ νεκρῶν ἐλογίσθη. *Ita legebant Eutychiani ; teste Vigilio lib. 4. contra Eutych. Vide Mill.*
(*f*) *Isai.* XIV. 10. Καὶ σὺ ἔλαιος ἄπτης ἢ ἡμεῖς· ὁ ἡμῖν δὲ κατελογίσθης.

Digitized by Google

34. *Et horâ nonâ exclamavit Jesus voce magna, dicens: Eloi, Eloi, lamma sabacthani? quod est interpretatum: Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me?*

35. *Et quidam de circumstantibus audientes, dicebant: Ecce Eliam vocat.*

36. *Currens autem unus, & implens spongiam aceto, circumponensque calamo, potum dabat ei, dicens: Sinite videamus si veniet Elias ad deponendum eum.*

37. *Jesus autem emissa voce magna expiravit.*

38. *Et velum templi scissum est in duo, à summo usque ad deorsum.*

34. Et à la neuviéme heure, JESUS jetta un grand cri, en disant: Eloï, Eloï, lamma sabachthani? c'est-à-dire: Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?

35. Quelques-uns de ceux qui étoient présens l'ayant entendu, s'entredisoient: Le voilà qui appelle Elie.

36. Et l'un d'eux courut emplir une éponge de vinaigre, & l'ayant mise au bout d'une canne, la lui présenta pour boire, en disant: Laissez, voyons si Elie le viendra tirer de la croix.

37. Alors JESUS ayant jetté un grand cri, rendit l'esprit.

38. *En même-tems* le voile du Temple se déchira en deux, depuis le haut jusqu'en bas.

COMMENTAIRE.

crucifiez avec lui, l'outrageoient aussi de paroles. L'un d'eux l'outrageoit; le plurier est mis pour le singulier. Voyez saint Luc, XXIII. 39. & saint Matt. XXVII. 44.

℣. 34. ELOI, ELOI, LAMMA SABACTHANI? *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?* JESUS-CHRIST représente ici la foiblesse de ses membres, des fidéles souffrans, qui se plaignent à Dieu même de la grandeur de leurs maux. Mon Dieu, jusqu'à quand laisserez-vous vos amis dans l'oppression? Quelques Exemplaires Grecs lisent: (a) *Eleï, Eleï, &c.* Saint Matthieu: (b) *Eli, Eli.* Ce dernier est Hébreu; Eloï est plûtôt Syriaque.

℣. 35. ECCE ELIAM VOCAT. *Le voilà qui appelle Elie.* Quelque Helliniste trompé par la ressemblance du son d'*Eli*, crut que JESUS-CHRIST appelloit *Elie*, en Hébreu *Eliahu*. On savoit que ce Prophéte devoit venir préparer les voyes au Messie. Comme JESUS avoit témoigné qu'il étoit le Messie, ils s'imaginérent qu'il appelloit Elie à son secours.

℣. 36. CIRCUMPONENSQUE CALAMO. *L'ayant mise au bout d'une canne;* au bout de la tige d'une hyssope, (c) qui est une plante, ou une arbuste, qui vient assez haute en ce pays-là.

℣. 38. VELUM TEMPLI SCISSUM EST. *Le voile du Temple se déchira en deux.* Il y avoit deux voiles dans le Temple: l'un extérieur, qui

(a) Conlab. Ammon. Euseb. Vide Grot. hic.
(b) Matth. XXVII. 46.
(c) Plant. XII. 293.

39. *Videns autem Centurio, qui ex adverſo ſtabat, quia ſic clamans expiraſſet, ait : Verè hic homo Filius Dei erat.*

40. *Erant autem & mulieres de longè aſpicientes : inter quas erat Maria Magdalene, & Maria Jacobi Minoris & Joſeph mater, & Salome :*

39. Et le Centenier, qui étoit là préſent, vis-à-vis de lui, voyant qu'il étoit mort en jettant ce cri, dit : Cet homme étoit vraiment le Fils de Dieu.

40. Il y avoit auſſi là des femmes qui regardoient de loin, entre leſquelles étoit Marie Madelaine, Marie mere de Jacque le Jeune & de Joſeph, & Salomé.

COMMENTAIRE.

fermoit le Saint ; & l'autre intérieur, qui fermoit le Sanctuaire. Ce dernier n'étoit point exposé à la vûë ni du peuple, ni des Lévites ; les Prêtres ſeuls, qui alloient offrir l'encens dans le Saint, le pouvoient voir. L'autre étoit exposé à la vûë de tout le monde, parce qu'il couvroit une grande partie de la façade du Temple, ayant cinquante-cinq coudées de haut, & ſeize de large. C'étoit un voile précieux, & d'un tiſſu où la pourpre, le bléu céleſte, le cramoiſi, & le byſſus étoient entremêlez avec une variété admirable. (*a*) Joſeph ne nous décrit pas le voile du Sanctuaire ; il devoit être pour le moins auſſi riche ; mais il étoit moins grand. On ne ſait pas précisément lequel des deux fut rompu depuis le haut juſqu'en bas, au moment de la mort du Sauveur. Voyez ſaint Matth. xxvii. 51.

℣. 39. VIDENS AUTEM CENTURIO, QUIA SIC CLAMANS EXPIRASSET, &c. *Le Centenier voyant qu'il étoit mort en jettant un grand cri, dit : Cet homme étoit vraiment le Fils de Dieu.* Il n'eſt pas naturel qu'un homme mourant, & mourant à la croix, qui eſt un genre de mort lent, & douloureux, où l'on meurt d'épuiſement, & de défaillance, jette un cri auſſi fort que le fit JESUS-CHRIST. Il en conclut que cet homme étoit plus qu'homme, qu'il étoit vraiment le Fils de Dieu, comme il l'avoit toûjours dit, & comme ſes Diſciples le ſoûtenoient.

℣. 40. MARIA MAGDALENE. *Marie Madelaine.* C'eſt cette femme de Galilée, de laquelle JESUS-CHRIST chaſſa ſept démons, & qui étoit connuë pour péchereſſe avant ſa converſion. (*b*)

MARIA JACOBI MINORIS, ET JOSEPH MATER. *Marie mere de Jaque le Jeune*, ou *le Mineur*, ou *le Petit* ; car le Grec (*c*) ſignifie proprement un homme de petite taille, & *de Joſé*, ou *de Joſeph*. Peut-être que Marie étoit femme, & non pas mere de Jacque le Petit. Si elle étoit ſa mere, il faudra reconnoître trois Jacques célébres dans l'Evangile, 1°. Jacques frere de Jean, & fils de Salomé, & de Zébédée, & ſurnommé le

(*a*) *Joſeph. lib. 6. de Bello cap. 6. in Latino pag. 917.*

(*b*) *Luc.* VII. 37. 39. VIII. 2. *Marc.* XVI. 9.

(*c*) Μικρὸς ἢ τῇ ἡλικίᾳ τῇ μείζονι.

Majeur,

Digitized by Google

41. *Et cùm esset in Galilæa, sequebantur eum, & ministrabant ei, & alia multæ, quæ simul cum eo ascenderant Jerosolymam.*

42. *Et cùm jam serò esset factum, (quia erat parasceve, quod est ante sabbatum.)*

41. Qui le suivoient, lorsqu'il étoit en Galilée, & l'assistoient de leur bien: & encore plusieurs autres, qui étoient venuës avec lui à Jérusalem.

42. Le soir étant venu, (parce que c'étoit le jour de la préparation; c'est-à-dire, la veille du jour du sabbat.)

COMMENTAIRE.

Majeur. 2°. Jacque le Mineur, dont il s'agit ici; surnommé aussi le frere du Seigneur, fils de Marie, & frere de José, ou de Joseph. Il porta aussi le nom de Juste, & d'Ophlias, suivant Hégésipe, Clément d'Alexandrie, & Eusébe; (*a*) il fut fait le premier Evêque de Jérusalem; & Joseph l'Historien, rend témoignage à son mérite. (*b*) 3°. Enfin les Grecs, (*c*) & quelques Savans distinguent Jacque le Mineur & Evêque de Jérusalem, de Jacque fils d'Alphée, & Apôtre. Nous n'entrons point ici dans le fond de cette grande question; il nous suffit pour le présent de dire que plusieurs anciens Peres ont soûtenu que Jacque le Mineur, & le fils d'Alphée ne sont qu'une même personne, & que c'est le sentiment communément reçû dans l'Eglise Latine. On pourra entrer dans le fond de cette question dans la Préface sur l'Epître de saint Jacque.

SALOMÉ étoit la mere de Jacque le Majeur, & de Jean le Disciple bien-aimé & l'Evangéliste.

℣. 42. CUM JAM SERO ESSET FACTUM. *Le soir étant venu, parce que c'étoit le jour de la préparation, c'est-à-dire la veille du jour du sabbat;* nommée préparation, parce qu'on y préparoit à manger pour le jour du sabbat auquel cela n'étoit pas permis. (*d*) JESUS ayant rendu l'esprit le Vendredy vers trois heures, aprés midi, il falloit que Joseph d'Arimathie usât d'une grande diligence pour pouvoir demander à Pilate le corps du Sauveur, le détacher de la croix, le laver, l'embaumer, le mettre dans le tombeau, fermer le sépulchre; car le repos du sabbat commençoit aussitôt aprés le soleil couché, & il étoit alors l'équinoxe du printems. *Le soir*, marque ici tout le tems qui s'écoula depuis trois heures aprés midi jusques vers six heures du soir, où commençoit le sabbat. Si ce jour eût été le jour de Pâque, comment Joseph auroit-il pû se donner tous ces mouvemens? N'est-ce pas-là violer visiblement le repos d'une si sainte fête? Comment Nicodéme ce jour-là auroit-il osé acheter des drogues pour embaumer le corps du Fils de Dieu?

(*a*) *Euseb. lib. 2. Histor. Eccl. cap. 1. Ex Hegesippo. & Clem. Alex.*

(*b*) *Joseph. Antiq. lib. 20. cap. 8. p. 698.*

(*c*) *Vide Coteler not. in Can. Apostol. & Bolland. in 1. Maii.* Voyez Tillemont, note 1 & sur 2. saint Jacque le Mineur.

(*d*) *Exod. XII. 6. 23.*

Digitized by Google

43. *Venit Joseph ab Arimathæa nobilis Decurio, qui & ipse erat expectans regnum Dei, & audacter introivit ad Pilatum, & petiit corpus Jesu.*

44. *Pilatus autem mirabatur si jam obiisset. Et accersito Centurione, interrogavit eum si jam mortuus esset.*

43. Joseph d'Arimathie, qui étoit un homme de considération, & Sénateur, & qui attendoit aussi le regne de Dieu, s'en vint hardiment trouver Pilate, & lui demanda le corps de Jesus.

44. Pilate s'étonnant qu'il fût mort si-tôt, fit venir le Centenier, & lui demanda s'il étoit déja mort.

COMMENTAIRE.

℣. 43. JOSEPH AB ARIMATHÆA NOBILIS DECURIO. *Joseph d'Arimathie, qui étoit un homme considérable & Sénateur.* Le Grec (*a*) lit *Sénateur*, ou Conseiller. Mais le Latin *Decurio*, signifioit chez les Romains, un Officier de guerre, qui commandoit dix Cavaliers, ou même une Compagnie de trente-trois hommes. Le nom de *Decurio* se prenoit aussi pour un Officier de Justice, qui composoit le Sénat des villes municipales & des colonies Romaines. (*b*) Mais Arimathie n'étoit ni colonie Romaine, ni ville municipale. Ligfoot croit qu'il étoit du Conseil du grand-Prêtre, pour les choses qui regardoient le culte de Dieu, & les cérémonies. D'autres, (*c*) qu'il étoit membre du Sanhédrin de Jérusalem, ou du nombre des vingt-trois Juges de la ville d'Arimathie.

QUI ET IPSE ERAT EXPECTANS. *Qui attendoit aussi le regne de Dieu.* Qui étoit de ces bons Juifs, qui étoient attentifs à la venuë du Messie, & qui ayant remarqué dans JESUS-CHRIST les caracteres de celui qu'ils désiroient depuis si long-tems, s'étoient attachez à sa doctrine, & à sa personne. Saint Luc (*d*) parlant du saint vieillard Simeon, dit de lui, *qu'il attendoit aussi la consolation d'Israël.* Et les Disciples qui alloient à Emmaüs, disoient de JESUS-CHRIST: (*e*) *Nous espérions qu'il seroit le Libérateur d'Israël*

AUDACTER INTROIVIT AD PILATUM. *S'en vint hardiment trouver Pilate.* Joseph hazardoit beaucoup, non pas peut-être de la part de Pilate, qui avoit assez déclaré que la mort de JESUS étoit injuste, & qu'il ne le condamnoit que malgré lui; mais de la part des Juifs, & sur-tout des Prêtres, & des Docteurs, qui s'étant portez aux dernieres violences, comme ils avoient fait, contre le Sauveur, ne pouvoient regarder que comme ennemis, ceux qui prendroient son parti, & c'étoit s'ex-

(*a*) Εὐχήμων βουλευτὴς. *Honestus consiliarius*; ou *Dives consiliarius*: car *honestus* se prend souvent pour riche. Saint Matthieu lui donne la qualité de riche: *Homo dives ab Arimathia. Matth.* XXVII. 57.

(*b*) *Digest.* L. 50. *Vide Hamm. hic.*
(*c*) *Brug. Bez. Lud. de Dieu, Le Clerc.*
(*d*) *Luc.* II. 25.
(*e*) *Luc.* XXIV. 21.

45. *Et cùm cognovisset à Centurione, donavit corpus Joseph.*

46. *Joseph autem mercatus sindonem, & deponens eum involvit sindone, & posuit eum in monumento: quod erat excisum de petra, & advolvit lapidem ad ostium monumenti,*

47. *Maria autem Magdalene, & Maria Joseph, aspiciebant ubi poneretur.*

45. Le Centenier l'en ayant assûré, il donna le corps à Joseph.

46. Joseph ayant acheté un linceul, descendit JESUS de la croix, l'enveloppa dans le linceul, le mit dans un sépulchre, qui étoit taillé dans le roc, & ferma l'entrée du sépulchre avec une pierre.

47. Cependant Marie Madelaine, & Marie mere de Joseph, regardoient où on le mettoit.

COMMENTAIRE.

poser à toute leur rage, & à leur ressentiment, que de prendre soin de sa sépulture, & de lui rendre les derniers devoirs.

℣. 44. PILATUS AUTEM MIRABATUR. *Pilate s'étonnant qu'il fût mort si-tôt* JESUS n'avoit été que trois heures à la croix. Les hommes sains & dans la force de leur âge avoient accoutumé d'y vivre bien plus longtems. (*a*) D'où vient qu'on rompt les jambes aux deux voleurs qui étoient crucifiez avec JESUS-CHRIST, afin de hâter leur mort. (*b*) Mais le Sauveur avoit déclaré souvent, qu'il étoit maître de sa vie, & de sa mort, & qu'il ne mourroit que quand il voudroit (*c*) Joseph dans le Livre de sa vie (*d*) raconte qu'un jour ayant vû plusieurs Juifs captifs attachez à la croix, entre lesquels il reconnut trois de ses amis, il en fut sensiblement touché, & alla aussi-tôt demander à Tite qu'il les lui fit rendre. Tite envoya promptement les détacher, & ordonna qu'on les pansât avec grand soin; mais deux des trois moururent entre les mains des Médecins: il n'y en eut qu'un seul qui survêquit à ce supplice.

℣. 46. JOSEPH AUTEM MERCATUS SINDONEM. *Joseph ayant acheté un linceul.* Il fut aidé de Nicodéme, (*e*) dans les derniers devoirs qu'il rendit à JESUS-CHRIST, & par les saintes femmes, qui demeurérent-là jusqu'à ce que le corps fut placé dans le tombeau. (*f*)

(*a*) *Grot. ad Matth.* XXVII. 50. *Brug. hic.*
(*b*) *Joan.* XIX. 31. 32. 33.
(*c*) *Joan.* VII. 30. VIII. 20. XIII. 1. & X. 18.
(*d*) *Joseph. lib. de vita sua p.* 1031. 6. c.
(*e*) *Joan.* XIX. 39.
(*f*) *Marc.* XV. 47.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

Réſurrection de JESUS-CHRIST. *Les ſaintes femmes vont à ſon tombeau de grand matin, & un Ange leur dit qu'il eſt reſſuſcité.* JESUS *apparoît à Marie Madelaine, puis à deux autres Diſciples, puis à tous enſemble. Miſſion des Apôtres. Miracles qui doivent accompagner leur prédication.*

℣. 1. *ET cùm tranſiſſet ſabbatum, Maria Magdalene, & Maria Jacobi, & Salome, emerunt aromata ut venientes ungerent Jeſum.*

℣. 1. LOrſque le jour du ſabbat fut paſſé, Marie Madelaine, & Marie *mere* de Jacque, & Salomé, achetérent des parfums, pour venir embaumer JESUS.

COMMENTAIRE.

℣. 1. CUM TRANSISSET SABBATUM, &c. *Lorſque le jour du Sabbat fut paſſé*, ou lorſque le repos du Sabbat fut paſſé; le jour & le repos du Sabbat finiſſoient le ſamedi au ſoir, aprés le coucher du Soleil. Alors commençoit le premier jour de la ſemaine, & alors chacun pouvoit travailler à ſes affaires, vendre & acheter comme à l'ordinaire. Saint Marc dit ici: (*a*) *Qu'elles achetérent des parfums pour venir embaumer Jeſus-Chriſt.* Mais pour l'accorder avec S. Luc. (*b*) qui dit qu'elles en avoient préparé dés la veille du Sabbat; on doit traduire, *Elles avoient acheté des parfums*, (*c*) ou elles en achetérent encore de nouveau & d'autres choſes néceſſaires pour faire cet embaumement avec toute la décence poſſible; ou enfin reconnoître que S. Luc a anticipé le récit de l'achat; (*d*) certes il eſt aſſez malaiſé que ces ſaintes femmes ayant demeuré auprés du ſépulchre juſqu'à ce qu'il fût fermé, ayent encore eu le loiſir d'aller acheter des parfums. Quoiqu'il en ſoit il n'y a rien de contradictoire entre ces deux Evangéliſtes ſur cet article: ſoit que S. Luc ait anticipé, ou que ſaint Marc ait raconté cet achat comme une choſe déja paſſée.

Quelques Interprétes ont appliqué à tout ce Chapitre, ce que ſaint Jé-

(*a*) *Marc hic.* Ἠγόρασαν ἀρώματα.
(*b*) *Luc.* XXIII. 56. Ἑτοιμάσασαι ἀρώματα καὶ μύρα.
(*c*) *Grot. Bez. Piſc. Lud. de Dieu. Alii paſſim.*
(*d*) *Ita Toynard. Harmon.*
(*e*) *Bez. Druſ. Malden. Grot.*

Digitized by Google

2. *Et valdè manè unâ ſabbatorum, veniunt ad monumentum, orto jam ſole.*

3. *Et dicebant ad invicem: quis revolvet nobis lapidem ob oſtio monumenti?*

4. *Et reſpicientes viderunt revolutum lapidem. Erat quippe magnus valdè.*

5. *Et introeuntes in monumentum viderunt juvenem ſedentem in dextris, coopertum ſtolâ candidâ, & obſtupuerunt.*

2. Et le premier jour de la ſemaine, *étant parties* de grand matin, elles arrivérent au ſépulchre au lever du ſoleil:

3. Elles diſoient entr'elles: Qui nous ôtera la pierre de devant l'entrée du ſépulchre.

4. Mais en regardant, elles virent que cette pierre qui étoit fort grande, en avoit été ôtée.

5. Et entrant dans le ſépulchre, elles virent un jeune homme aſſis du côté droit, vêtu d'une robe blanche, dont elles furent effrayées.

COMMENTAIRE.

rôme (*a*) n'a dit que d'une partie; ſavoir depuis le ℣. 9. juſqu'à la fin, qu'on ne le liſoit que dans un petit nombre d'Exemplaires, & qu'il ne ſe trouvoit point dans la plûpart des Grecs. *Aut enim non recipimus Marci teſtimonium, quod in raris fertur Evangeliis, omnibus Græciæ Libris penè hoc Capitulum in fine non habentibus.* Ce qui a trompé ces Auteurs eſt le terme de *Capitulum*, qu'ils ont pris, comme ſi du tems de ſaint Jérôme le nouveau Teſtament eût été partagé comme il l'eſt aujourd'hui, & que ſaint Matthieu n'eût eu que XXVIII. Chapitres & ſaint Marc XVI. On ſait au contraire que les Livres Saints étoient autrefois diviſez en plusieurs petits Chapitres, bien plus cours, que ne le ſont les nôtres d'aujourd'hui, comme on le peut voir dans les anciens Manuſcrits, & dans la nouvelle Edition de ſaint Jérôme. Il eſt certain qu'au moins les huit premiers verſets de ce Chapitre, ſont dans tous les Exemplaires imprimez & manuſcrits, tant Grecs que Latins, & dans toutes les Verſions de l'Evangile ſelon ſaint Marc. Quant aux autres verſets, on verra ci-aprés les variétez de leçons que l'on trouve ſur cela.

℣. 2. VALDE MANE UNA SABBATORUM. *Le premier jour de la ſemaine étant parties de grand matin.* Elles préparérent dés le ſoir tout ce qui étoit néceſſaire, & partirent avant le jour (*b*) pour aller au tombeau. La Lune étoit en ſon plein, & pouvoit éclairer la nuit. *Una Sabbatorum*, eſt mis pour *prima Sabbatorum*, comme le langage des Hébreux, ſignifie le premier jour de la ſemaine, qui eſt nôtre Dimanche.

ORTO JAM SOLE. *Au lever du Soleil*, en grec: (*c*) *Le Soleil*

(*a*) Ieronym... ad Hed... (*b*) Joan. 2... (*c*) Luc... ἀνατολῆς...

Digitized by Google

6. *Qui dicit illis : Nolite expaveſcere : Jeſum quæritis Nazarenum, crucifixum ſurrexit, non eſt hîc, ecce locus ubi poſuerunt eum.*

7. *Sedite, dicite Diſcipulis ejus, & Petro, quia præcedit vos in Galilæam : ibi eum videbitis, ſicut dixit vobis.*

6. Mais il leur dit : Ne craignez point : Vous cherchez JESUS de Nazareth, qui a été crucifié ; il eſt reſſuſcité, il n'eſt point ici : voici le lieu où l'on l'avoit mis.

7. Allez dire à ſes Diſciples, & à Pierre, qu'il s'en va devant vous en Galilée ; c'eſt-là que vous le verrez, ſelon ce qu'il vous a dit.

COMMENTAIRE.

étant levé. Pluſieurs Exemplaires Grecs liſent (a) *Le Soleil étant déja levé*, ou le Soleil ne faiſant que de ſe lever ; d'autres, comme le Soleil ſe levoit, ou au moment du lever du Soleil. On a tâché de concilier les Evangéliſtes ſur ſaint Matthieu, Chapitre XXVIII. 1. 2. & ſuivans.

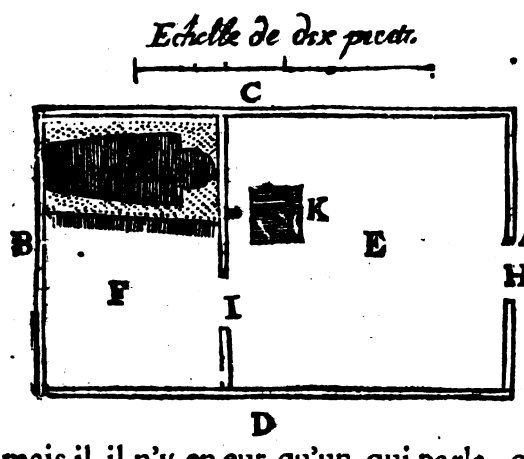

℣. 5. INTROEUNTES IN MONUMENTUM. *Entrant dans le ſepulchre, elles virent un jeune homme :* Un Ange ſous la forme d'un jeune homme ; aſſis à la droite, ou à la tête du Sepulchre G. qui étoit à la droite de ceux qui le regardoient étant au dedans de la grotte. F. Il faut jetter les yeux ſur le Plan que nous en donnons ici. Il y avoit deux Anges (b) aſſis, l'un au pied & l'autre à la tête du tombeau ; mais il il n'y en eut qu'un qui parla, c'eſt pourquoi ni ſaint Matthieu, (c) ni ſaint Marc en un endroit n'en nomment qu'un. On voit aſſez ſouvent de pareilles omiſſions dans les Hiſtoriens ſacrez.

℣. 7. DICITE DISCIPULIS EJUS, ET PETRO. *Allez dire à ſes Diſciples, & à Pierre, qu'il s'en va devant vous en Galilée.* Il y va toûjours devant, il vous y attendra. Les Diſciples étant Galiléens devoient s'en retourner chez eux auſſi-tôt aprés la Fête. Les Anges nommerent Pierre en particulier : *Diſcipulis ejus & Petro* ; tant parce qu'il étoit reconnu le premier des douze, que parce qu'ayant eu le malheur de renier ſon Dieu, & ſon Maître, les autres Diſciples auroient pû s'imaginer qu'il étoit déchu de ſa primauté, ou lui-même auroit cru que J. C. ne le regarderoit plus que comme un Apoſtat, & un Diſciple infidel. Pour le

(a) Ἔτι ἀνατείλαντος ἡλίου. *Greg. de Nyſſ. Euſeb. Alii apud Mill. hic. Cantab.* ἀνατείλαντος.

(b) *Luc* XXIV. 4. *Joan.* XX. 12.

(c) *Matth.* XXVIII. 5.

Digitized by Google

8. At illæ exeuntes, fugerunt de monumento : invaserat enim eas tremor & pavor : & nemini quidquam dixerunt : timebant enim.

9. Surgens autem manè, primâ sabbati : apparuit primò Mariæ Magdalenæ, de quâ ejecerat septem dæmonia.

8. Elles sortirent aussi-tôt du sépulchre, & s'enfuirent, étant saisies de crainte, & de tremblement; & elles ne dirent rien à personne, tant leur frayeur étoit grande.

9. JESUS étant ressuscité le matin le premier jour de la semaine, apparut premiérement à Marie Madelaine, dont il avoit chassé sept démons.

COMMENTAIRE.

rassurer, pour le consoler & pour lui faire comprendre que sa douleur & ses larmes n'avoient point été vaines, le Fils de Dieu l'a fait avertir en particulier, qu'il le verra en Galilée. (*a*)

℣. 8. NEMINI QUIDQUAM DIXERUNT. *Elles n'en dirent rien à personne*, dans le chemin : Elles n'en parlerent qu'aux Apôtres, lorsqu'elles furent arrivées dans la maison où ils étoient assemblez, plongez dans la tristesse, & dans les larmes.

℣. 9. SURGENS AUTEM, (*b*) &c. *Jesus étant ressuscité le matin, le premier jour de la semaine, apparut premierement à Marie Magdelaine.* Jusques-là il ne s'étoit pas fait voir. Il avoit seulement envoyé ses Anges pour parler aux saintes Femmes : Ici il paroît lui-même à Marie Magdelaine : elle eut le bonheur & la consolation de le voir même avant les Apôtres. Saint Jean (*c*) nous décrit plus au long la maniére dont il s'apparut à Magdelaine. Cette sainte Femme aussi-tôt qu'elle eut entendu les Anges au sepulchre accourut à la ville pour avertir Pierre & Jean de ce qui étoit arrivé. Au même moment Pierre & Jean vinrent au tombeau, & trouverent les choses comme elle leur avoit dit ; mais ils ne virent point les Anges qui avoient parlé aux Femmes ; ils s'en retournerent à la ville, mais Marie étant demeurée dans le Jardin prés de la grotte, elle se pencha pour voir au dedans du sepulchre, par la porte qui étoit fort basse, & ayant vû deux Anges assis, l'un à la tête & l'autre aux pieds du tombeau, elle se retira, & en même tems JESUS se présenta à elle sous la forme d'un jardinier. C'est la premiere apparition de JESUS.

DE QUA EJECERAT SEPTEM DÆMONIA. *Dont il avoit chassé sept démons.* Saint Luc (*d*) la désigne par la même circonstance. Nous croyons que c'est la pechereſſe dont la conversion est si édifiante, & dont le Sauveur lui-même fit l'Apologie en mangeant chez le Pharisien. (*e*)

(*a*) *Vide Chrysost. Euthym. in Matth.* XXVIII. *Greg. homil.* 21. *in Evang. Mald. Grot. Casaub. alii.*

(*b*) *Sixt. V. Plura Latin. plusque Græca addunt : Jesus.*

(*c*) *Joan.* XX. 11.

(*d*) *Luc.* VIII. 2.

(*e*) *Luc.* VII. 38. 39. *& seq.*

Digitized by Google

10. *Illa vadens nuntiavit his, qui cum eo fuerant, lugentibus & flentibus.*

10. Et elle s'en alla dire à ceux qui avoient été avec lui, & qui étoient alors dans l'affliction, & dans les larmes.

COMMENTAIRE.

Les ſept démons dont le Sauveur la délivra, ſont mis pour un grand nombre de vices dont il la purifia, ſuivant pluſieurs Interprétes. (*a*) Le nombre de ſept ſe met ſouvent pour un grand nombre. D'autres (*b*) croyent que le nombre de ſept doit être pris à la lettre, & que cette Femme avant ſa guériſon étoit réellement poſſedée par ſept démons, qui lui cauſoient diverſes infirmitez corporelles, comme il étoit aſſez ordinaire dans ce tems-là; Dieu ayant accoûtumé de punir ainſi les péchez de l'ame par des incommoditez corporelles.

Ce verſet neuf, & les onze ſuivans ne ſe liſoient pas autrefois dans un grand nombre d'Exemplaires Grecs & Latins. Saint Gregoire de Nyſſe (*c*) & ſaint Jérôme (*d*) le témoignent des Exemplaires de leur tems. Ce dernier avance qu'il y a peu de Livres Latins, & encore moins de Grecs où cette fin du Chapitre ſe rencontre. Victor d'Antioche, & l'Anonyme de Toulouſe, dans ſa Chaîne ſur ſaint Marc, ne vont pas au de-là de ce neuviéme verſet. Dans d'autres (*e*) aprés le verſet huit, on lit ces paroles qui finiſſent le Chapitre: *Elles raconterent ſuccintement à Pierre & à ceux qui étoient avec lui, tout ce qu'on leur avoit ordonné de dire. Aprés quoi Jeſus lui-même les envoya prêcher depuis l'Orient juſqu'à l'Occident l'heureuſe & la ſainte nouvelle du ſalut éternel.*

La raiſon qui a porté les Copiſtes à retrancher ces douze verſets de ſaint Marc, eſt qu'il leur a paru que cet Evangéliſte (*f*) étoit trop opposé à ſaint Matthieu, & qu'il contenoit dans cette derniere Partie des circonſtances incompatibles avec les autres Evangéliſtes: Mais ce n'étoit point aux Copiſtes à juger de cette incompatibilité, qui ne paroît pas telle aux plus Sçavans Commentateurs. Les Peres comme ſaint Irenée, (*g*) Euſebe, (*h*) Ammonius, (*i*) ſaint Athanaſe, (*k*) ſaint Auguſtin, (*l*)

(*a*) *Gregor. homil. 33 in Evang. Beda, & ut videtur, Theophyl.*

(*b*) *Vide Maldon. hic Grot. in Luc. VIII. 2.*

(*c*) *Gregor. Nyſſ. ort. 2. de Reſurrect.* Ἐν τοῖς ἀκριβεστέροις τοῦ καθ' Μάρκον Εὐαγγελίου μέχρι τοῦ, ἐφοβοῦντο γάρ, ἔχει τὸ τέλος. *Ita Cod. Reg. 2868. & Colb. 2467.*

(*d*) *Ieronym. ad Hedibiam. qu. 3.*

(*e*) *In Vechel. vet. Cod. & in Cod. Reg. 2861.* Πάντα δὲ τὰ περιεχόμενα τοῖς περὶ τὸν Πέτρον συνόμως ἐξήγγειλαν, μετὰ δὲ ταῦτα καὶ αὐτὸς ὁ Ἰησοῦς ἀπὸ ἀνατολῆς, καὶ ἄχρι δύσεως ἐξαπέστειλε δι' αὐτῶν τὸ ἱερὸν καὶ ἄφθαρτον κήρυγμα τῆς αἰωνίου σωτηρίας.

(*f*) *Ita Ieronym. ad Hedibiam loco citato. Nyſſen. Grot. hic Mill. prolegom. 812. 813. 814. in Evangel.*

(*g*) *Irenæus lib. 3. cap. 11.*

(*h*) *Euſeb. Demonſt.*

(*i*) *Ammon. in Monoteſſaro.*

(*k*) *Athan. in Synapſi.*

(*l*) *Aug. ſæpiùs. Vide 1. parte 3. tom. p. 609. & 2. tom. p. 515. E. 5. tom. 998. c. &c.*

Théophylacte

11. *Et illi audientes quia viveret, & visus esset ab ea, non crediderunt.*

12. *Post hæc autem duobus ex his ambulantibus ostensus est in alia effigie, euntibus in villam.*

13. *Et illi euntes nuntiaverunt cæteris: nec illis crediderunt.*

14. *Novissime recumbentibus illis undecim apparuit: & exprobravit incredulitatem eorum & duritiam cordis: quia iis, qui viderant eum resurrexisse, non crediderunt.*

11. Mais eux lui ayant oüi dire qu'il étoit vivant, & qu'elle l'avoit vû, ils ne la crurent point.

12. Aprés cela il apparut en une autre forme à deux d'entr'eux, qui s'en alloient aux champs.

13. Ceux-ci le vinrent dire aux autres Disciples; mais ils ne les crurent pas non plus.

14. Enfin il apparut aux onze, lorsqu'ils étoient à table; & leur reprocha leur incrédulité, & la dureté de leur cœur, de ce qu'ils n'avoient point crû ceux qui l'avoient vû ressuscité.

COMMENTAIRE.

Théophilacte ont lû cette fin du Chapitre XVI. & presque tous les anciens Manuscrits & Imprimez, Grecs & Latins, le Syriaque & l'Arabe, les autres Versions Orientales la reconnoissent, & la lisent en cet endroit.

℣. 11. ILLI AUDIENTES NON CREDIDERUNT. *Mais eux ne le crurent pas.* Ils ne crurent pas ce que leur dirent ces femmes: Ils les regardoient comme des visionaires, dit saint Luc, (*a*) & traiterent leurs discours de folie; sur tout ce que leur disoit Madelaine, qu'elle l'avoit vû & lui avoit parlé, la chose étoit si singuliére, qu'ils la tenoient pour impossible.

℣. 12. POST HÆC AUTEM DUOBUS. *Aprés cela il apparut à deux d'entr'eux, qui alloient aux champs.* C'est le sens du Grec. (*b*) Ils alloient à Emmaüs, (*c*) qui étoit une petite ville à deux lieuës de Jérusalem. Il avoit apparu à Madelaine sous la forme d'un Jardinier, & se fit voir à ses Disciples sous celle d'un voyageur: *In alia effigie*; ceci arriva le Dimanche, ou le premier jour de la semaine, le jour même de la Résurrection de JESUS-CHRIST.

℣. 14. NOVISSIME RECUMBENTIBUS ILLIS UNDECIM APPARUIT. *Enfin il apparut aux onze lorsqu'ils étoient à table.* Cette apparition est la derniére du Sauveur, comme le marque ici l'Evangéliste, *Novissimè*: elle se fit à Jérusalem, aprés que les Apôtres y furent retournez pour être témoins de l'Ascension de JESUS-CHRIST, & pour recevoir le Saint Esprit au jour de la Pentecôte; c'est l'opinion de saint

(*a*) *Luc.* XXIV. 11

(*b*) Ἐφανερώθη ὡ ἑτέρᾳ μορφῇ πορευομένοις εἰς ἀγρόν.

(*c*) *Luc.* XXIV. 13.

Digitized by Google

15. *Et dixit eis : Euntes in mundum universum prædicate Evangelium omni creaturæ.*

15. Et il leur dit : Allez par tout le monde, prêchez l'Evangile à toute créature.

COMMENTAIRE.

Auguſtin, (*a*) de ſaint Gregoire le Grand, *Homil.* 29. de Béde, & de quelques autres.

M. Toynard la fixe au Jeudy 14 May, 15. de Jiar, quarante jours aprés la Réſurrection. C'eſt la même apparition dont parle ſaint Paul aux Corinthiens : (*b*) *Enfin il ſe fit voir à Jacque, & enſuite à tous les Apôtres* : C'eſt-là où il but & mangea avec eux avant ſon Aſcenſion, comme il eſt dit dans les Actes. (*c*)

Quelques-uns (*d*) ont cru que ſaint Marc avoit voulu déſigner par ce terme *noviſſimè*, la derniére apparition qui ſe fit le premier jour de la Réſurrection, & que c'étoit la même qui eſt marquée dans ſaint Luc XXIV. 36. mais il l'a déja déſignée dans les verſets 12. & 13. D'autres (*e*) croyent que c'eſt celle où ſaint Thomas mit ſes doigts dans les trous des mains & du côté du Sauveur Mais cette apparition n'eſt pas la derniére du Sauveur, comme l'eſt celle-ci, ſelon ſaint Marc.

QUIA IIS QUI VIDERANT EUM, &c. *De ce qu'ils n'avoient point cru ceux qui l'avoient vû reſſuſcité.* Saint Bernard (*f*) dit que le Sauveur leur reproche de n'avoir pas cru les Anges, qui avoient ſeuls été témoins de ſa Réſurrection, & qui la leur avoit aſſurée. Mais la plûpart (*g*) croyent qu'il leur reproche plûtôt de n'avoir pas cru Marie Magdelaine, ſaint Pierre, les deux Diſciples d'Emmaüs, & tant d'autres témoins oculaires, qui les avoient aſſurez qu'ils l'avoient vû reſſuſcité.

Aprés ce verſet on liſoit autrefois dans certains Exemplaires, ſur-tout dans les Grecs, ces paroles : (*h*) *Mais ils lui répondoient : Ce ſiécle eſt tout formé d'iniquité & d'incrédulité, qui nous empêche par le moyen des eſprits impurs, de parvenir à la vraye vertu de Dieu. C'eſt pourquoi commencez enfin à découvrir vôtre juſtice.* On voit aiſément que ces paroles ſont une addition tirée de quelques Livres apocryphes, & venuë originairement des Montaniſtes, ou de quelques autres hérétiques qui admettoient dans

(*a*) *Auguſt. de Conſenſ. lib. 3. cap. 25.*
(*b*) 1. *Cor.* XV. 7.
(*c*) *Act.* I. 3. 4. XI. 41.
(*d*) *Vide Euthym. Brug. Zeger.*
(*e*) *Maldon. hic.*
(*f*) *Bern. Serm. 1. de Aſcenſ.*
(*g*) *Auguſt. lib. 3. de Conſenſ. Euthym. Mald. Grot. Brug.*

(*h*) *Apud Ieronym. lib. 2. contra Pelag. cap. 6. Et illi ſatisfaciebant dicentes : Saculum iſtud iniquitatis, & incredulitatis ſubſtantia eſt, quæ non ſinit per immundos ſpiritus veram Dei apprehendi virtutem. Idcircò jam nunc revela juſtitiam tuam.*

Digitized by Google

16. *Qui crediderit, & baptizatus fuerit, salvus erit: qui verò non crediderit, condemnabitur.*

16. Celui qui croira, & qui sera baptisé, sera sauvé: mais celui qui ne croira point, sera condamné.

COMMENTAIRE.

le monde un mauvais principe, cause nécessaire du mal.

℣. 15. EUNTES IN MUNDUM UNIVERSUM. *Allez par tout le monde prêcher l'Evangile à toute créature.* Sous le nom de créature, les Hébreux entendent souvent *l'homme* en général, (*a*) & souvent aussi les infidéles: *Malheur à la créature qui voit & ne connoît point; qui demeure sur la terre sans sçavoir ce qui la soûtient, c'est-à-dire, sans savoir sur quoi porte la terre.* C'est ainsi qu'ils parlent des peuples Gentils, qui n'ont aucune connoissance de la création du monde. (*b*) Et ailleurs: (*c*) *Tous les entretiens des créatures*, c'est à-dire des Payens, *sont des choses de la terre; toutes leurs priéres n'ont pour objet que la terre: Mais tous les vœux des Israëlites ne demandent que le rétablissement du lieu Saint: Seigneur que vôtre Temple soit rétabli.* Le Sauveur envoye les Apôtres dans tout le monde, à toutes les Nations. Ci-devant je ne vous ai envoyé qu'aux brebis égarées d'Israël: je vous ai défendu d'aller porter la parole du salut aux Idolâtres & aux Samaritains: (*d*) Aujourd'hui je vous donne une Mission générale & sans limitation. Le mur qui séparoit le Juif du Gentil, est renversé: (*e*) J'ai acquis par ma mort l'empire sur toute la terre: J'ai reçû en héritage toutes les Nations: Mon Sang est répandu pour tous, nul n'est exclus de l'alliance, si ce n'est ceux qui ne voudront point y entrer.

℣. 16. QUI CREDIDERIT, ET BAPTIZATUS FUERIT, &c. *Celui qui croira, & sera baptisé sera sauvé.* Celui dont la foi sera droite, sincere, vive, animée par la charité, agissante par les bonnes œuvres, persévérante dans le bien jusqu'à la fin: Celui-là sera sauvé. Il ne faut pas prendre les paroles de JESUS-CHRIST seules, chacunes séparément: Il faut embrasser le corps de sa doctrine, & de ses préceptes, & se conformer à sa vie, à ses exemples, à ses instructions, si l'on veut avoir part à ses promesses & à sa gloire. Il est impossible de plaire à Dieu sans la foi: (*f*) Mais il ne s'ensuit pas que tous ceux qui ont la foi, soient sauvez. Les démons croyent, & sont saisis de frayeur; (*g*)

(*a*) *Vide Carlwigt. Meldhst. Grot. hic. Lightfoot. Hammond.*
(*b*) *Rab. Chagig. fol.* 12.
(*c*) *Bereschith. Rab. sect.* 13.
(*d*) *Matth.* x. 5.
(*e*) *Ephes.* II. 14.
(*f*) *Hebr.* XI. 6.
(*g*) *Jacobi.* II. 19.

Digitized by Google

17. *Signa autem eos, qui crediderint, hæc sequentur : In nomine meo dæmonia ejicient : linguis loquentur novis.*

18. *Serpentes tollent : & si mortiferum quid biberint, non eis nocebit : super ægros manus imponent, & bene habebunt.*

17. Ces miracles accompagneront ceux qui auront crû ; ils chasseront les démons en mon nom, ils parleront de nouvelles langues :

18. Ils prendront les serpens *avec la main*, & s'ils boivent quelque breuvage mortel, il ne leur fera point de mal : ils imposeront les mains sur les malades, & ils seront guéris.

COMMENTAIRE.

Mais leur foi est morte & stérile : *Quiconque dit qu'il connoît Dieu, & n'observe pas ses Commandemens, est un menteur*, dit saint Jean. (*a*) Le Baptême est une profession publique de vivre d'une maniére conforme aux Loix du Christianisme. Dés qu'on s'engage à JESUS CHRIST par cette sainte cérémonie, il faut sous peine de prévarication, remplir fidélement les devoirs de cet engagement. (*b*)

℣. 17. SIGNA EOS QUI CREDIDERINT. *Ces miracles accompagneront ceux qui auront crû.* JESUS-CHRIST ne promet pas à tous les Fidéles le don des miracles. Cette promesse seroit sujette à de grands inconveniens, puisque par-là les miracles deviendroient inutiles, étant trop communs ; ces actions surnaturelles doivent être ménagées avec une certaine sagesse, & n'être employez que dans des circonstances, où le besoin commun de l'Eglise, la gloire de Dieu, & une trés-grande utilité du prochain peuvent le demander : & comme ces circonstances ne sont pas communes, les miracles doivent être rares. Le Fils de Dieu promet ce pouvoir aux Apôtres & aux hommes Apostoliques, pour en user suivant les lumiéres de l'Esprit Saint, & pour l'avantage de l'Eglise. Dieu a fait éclater des prodiges dans tous les tems : Mais dans les premiers siécles ils ont été plus fréquens, parce que le besoin en étoit plus grand. (*c*)

℣. 18. SERPENTES TOLLENT. *Ils prendront les serpens avec la main*, sans craindre qu'ils les mordent, ni qu'ils les fassent mourir. C'est ainsi que saint Paul (*d*) vit sans s'effrayer une vipére attachée à sa main. Le Grec (*e*) signifie proprement : *Ils prendront les serpens avec la main* ; mais on peut aussi l'entendre ainsi : (*f*) *Ils feront mourir les serpens* : Ils les

(*a*) 1. *Joan.* II. 4.
(*b*) *Vide Grot. Brug. Le Clerc. Mald.*
(*c*) *Aug. de vera Relig. cap.* 25, *Greg. homil.* 29, *in Evang. Bed. Mald.*
(*d*) *Act.* XXVIII. 3.
(*e*) Οφεις αἰρουσι.
(*f*) *Hammond. Le Clerc. Martian.*

Digitized by Google

19. *Et Dominus quidem Jesus postquam locutus est eis, assumptus est in Cœlum, & sedet à dextris Dei.*

19. Le Seigneur JESUS aprés leur avoir ainsi parlé, fut élevé dans le Ciel, où il est assis à la droite de Dieu.

COMMENTAIRE.

tuëront sans craindre leur venin, ils les chasseront des lieux où ils sont les plus dangereux. On a plusieurs histoires de saints personnages qui ont chassé les serpens & les autres animaux venimeux, des lieux où ils étoient; je ne m'étends pas à prouver que les Apôtres & les hommes Apostoliques ont chassé les démons, ont guéri les maladies, ont parlé des langues qui leurs étoient auparavant inconnuës: La chose est avoüée de tout le monde. (*a*)

SI MORTIFERUM QUID BIBERINT, NON EIS NOCEBIT. *S'ils boivent quelque breuvage mortel, il ne leur fera point de mal.* On raconte que cela arriva à saint Jean l'Evangéliste: d'où vient que les Peintres le représentent avec une coupe, d'où il sort un serpent. Eusébe raconte une Histoire pareille de Barsabas; & Grégoire de Tours de saint Sabin Evêque de Camise.

℣. 19. ASSUMPTUS EST IN COELUM. *Jesus fut élevé dans le Ciel.* il y monta par sa propre vertu. Ceci arriva le même jour qu'il s'apparut à ses Disciples pour la derniére fois. Il les conduisit hors de Jérusalem, vers Béthanie, & leur ayant donné sa bénediction, il s'éleva en l'air, & monta aux Cieux à leurs yeux, (*b*) menant avec lui comme en triomphe les dépoüilles de l'enfer, (*c*) les ames des saints Patriarches, qui avoient été jusques alors dans l'attente de la félicité. Les Apôtres (*d*) s'en revinrent de Béthanie, qui est au pied de la montagne des Oliviers, à Jérusalem, où ils demeurérent jusqu au jour de la Pentecôte, attendant la venuë de l'Esprit Paraclet, qui leur avoit été promi. (*e*)

ET SEDET A DEXTRIS DEI. *Il est assis à la droite de Dieu.* Le Pere céleste n'occupe pas une place particuliére dans le Ciel, il n'est point assis sur un Trône matériel, où l'on puisse reconnoître une droite, & une gauche, un siége & un marche-pied. Si l'Ecriture dans quelques occasions se sert de semblables maniéres de parler, c'est pour se proportionner à la portée du peuple, accoûtumé à considerer Dieu comme un Monarque assis sur un Trône, environné de ses Ministres, de ses amis & de ses Conseillers. Pour désigner la souveraine puissance de JESUS-CHRIST:

(*a*) On peut voir Grotius sur ce Chapitre.
(*b*) *Luc.* XXIV. 50.
(*c*) *Psal.* LXVII. 19. *Ephes.* IV. 8.
(*d*) *Act.* I. 12.
(*e*) *Act.* I. 8.

Digitized by Google

10. *Illi autem profecti prædicaverunt ubique, Domino cooperante, & sermonem confirmante, sequentibus signis.*

20. Et eux étant partis prêchérent partout, le Seigneur coopérant avec eux, & confirmant sa parole par les miracles qui l'accompagnoient.

COMMENTAIRE.

son égalité avec son Pere, sa gloire infinie, pouvoit-on trouver une figure plus noble, une expression plus significative, que de dire qu'il est assis à la droite de son Pere, qu'il partage avec lui le pouvoir, la grandeur, la majesté divine. (*a*) Aussi l'Ecriture nous représente d'ordinaire le Sauveur dans cet état si glorieux. Saint Etienne voit JESUS à la droite du Pere. (*b*) Le Sauveur lui-même dit qu'il paroîtra assis à la droite de la vertu du Tout-puissant. (*c*) L'Auteur de l'Epître aux Hébreux (*d*) dit qu'il a mérité ce comble d'honneur par ses humiliations, & par ses souffrances. S. Paul aux Ephésiens, (*e*) dit que Dieu ayant ressuscité JESUS-CHRIST *l'a placé dans le Ciel à sa droite, au dessus de toute Principauté, de toute Puissance, de toute Vertu, & de toute Domination.* Et au dessus de tout ce qu'il y a de grand & de glorieux, non-seulement en ce monde, mais encore dans le siécle futur: Car, (*f*) *à qui d'entre les Anges a-t'il jamais dit: Asséyez-vous à ma droite.* Dans l'ancien Testament même on nous représentoit le Messie assis à la droite de Dieu: (*g*) *Dixit Dominus Domino meo sede à dextris meis.*

℣. 20. ILLI AUTEM PROFECTI PRÆDICAVERUNT UBIQUE. *Les Apôtres étant partis prêchérent par tout.* Ils ne partirent pas aussi-tôt aprés la Pentecôte. Ils demeurérent quelques tems dans la Palestine, & parmi les Hébreux, pour en convertir un aussi grand nombre qu'ils purent, & pour affermir la foi de ceux que la Passion & la Mort du Sauveur avoient ébranlez. Mais voyant que les Juifs rejettoient la parole du salut, & que le Seigneur ouvroit la porte aux Gentils, par des signes & des miracles visibles, ils ne feignirent plus de leur annoncer la bonne nouvelle du Royaume de Dieu. Leurs travaux furent accompagnez de prodiges, & d'une si grande abondance de bénédictions, que la main de Dieu y parut visiblement par le nombre prodigieux de conversions qui se firent dans toutes les Parties du monde: (*h*) *In omnem*

(*a*) *Athanas. orat. 2. contra Arian. Basil. De Spiritu Sancto, cap. 6. August. lib. de Agone Christiano, Cap. 26. & de Fide & Symb. cap. 7.*
(*b*) *Act. VII. 55. 56.*
(*c*) *Marc. XIV. 62.*
(*d*) *Hebr. XII. 2.*
(*e*) *Ephes. I. 20. 21.*
(*f*) *Hebr. I. 13.*
(*g*) *Psal. CIX. 1.*
(*h*) *Psal. XVIII. 5.*

Digitized by Google

terram exivit ſonus eorum, & in fines orbis terræ verba eorum. Il coopéra à la prédication des Apôtres, & à la Foi des Fidéles, par l'éfuſion de ſa grace par l'évidence des miracles, par l'autorité de ſa puiſſance; (a) *Miraculis conciliavit autoritatem; autoritate meruit fidem; fide contraxit multitudinem, multitudine obtinuit vetuſtatem, vetuſtate roboravit Religionem.*

(a) *Auguſt. lib. De Utilitate Credendi, cap.* 14.

Fin du Commentaire ſur ſaint Marc.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES DE L'EVANGILE DE SAINT MARC,

PAR ORDRE ALPHABETIQUE.

Le Chiffre Romain marque les pages de la Préface, & des Dissertations; & le chiffre ordinaire, les pages du Texte & du Commentaire.

A

*A*Biathar, Grand-Prêtre des Juifs; donna-t'il à David les pains de proposition ? 19

Ablution. Sorte d'ablution imitée chez les Turcs, & chez les Persans, 59

Abomination de désolation, placée dans le lieu Saint, présage de la ruine de Jérusalem par les Romains, 125

Achimélech, fils & vicegérent d'Abiathar. lorsque David mangea des pains de proposition, 19

Age. Indolence des hommes du premier âge du monde, 73

Afflictions. Doit-on expliquer le baptême du feu des afflictions de cette vie, lxiv

Akiba. Les Pharisiens en font un des quatre auteurs de leur secte, xj. Tems auquel il a vécu, *là-même.*

Albâtre, mis pour toutes sortes de vases propres à mettre des liqueurs, 130

Alimens. D'où vient la distinction entre les alimens purs & impurs? 63. 64. Ceux qui passent pour impurs peuvent-ils souïller l'ame ? *là-même.*

Ame, tenuë pour mortelle par les Saducéens, xxiv. Preuves de son immortalité, xxvj. Son immortalité passoit-elle pour un article fondamental dans la Religion des Juifs, xxviij. Toutes les pertes ne sont rien comparées à celle de l'ame, 76. Elle est irréparable, *là-même.* Révolution des ames admise par les Pharisiens modernes, xx

Amour de Dieu & du prochain, les deux premiers commandemens de la Loi, 117. 118. Ils sont plus excellens que tous les holocaustes,

Ananie & Saphire, coupable du péché contre le Saint Esprit, lxxiij

S. André. Sa vocation à l'Apostolat, 6

Anges, connus parfaitement de Dieu seul, 39. Les noms qu'on leur donne pris des actions qu'on leur a vû faire, 38. Les Saducéens nioient l'existence des Anges; xxiv. Passoit-elle pour article fondamental dans la Religion des Juifs? xxviij. Apparut-il plus d'un Ange aux saintes femmes qui vinrent au sépulchre ? 158. Pourquoi les envoyent-ils particuliérement à saint Pierre ? *là-même.*

Animaux. Les anciens n'employoient aux usages sacrez que des animaux indomptez, 104

Antechrists, qui parurent chez les Juifs depuis la mort du Sauveur, jusqu'à la ruine de Jérusalem par les Romains, 123. 124. 126

Antigone Socchaus, Auteur d'une secte particuliére chez les Juifs. Maxime qu'il enseignoit à ses disciples, xxij. Le Saducéïsme venu de cette maxime mal expliquée, *là-même.*

Apôtres. Leurs noms, leur élection, 23. 24. Leur dépoüillement pour Jesus-Christ, 97. Persécutions compriſes dans la récompense qu'il leur promet, 97. 98. Accusez de ne pas jeûner, & de violer le Sabbat, 17. 18. Jesus-Christ justifie leur conduite, *là-même.* Leur contestation touchant la primauté, 86. Leçons que Jesus Christ leur fait sur l'humilité, 86. 87. 100. 101. J. C. les envoye deux à deux prêcher l'Evangile, 48. Instructions qu'il leur donne. *là-même.* L'onction qu'ils faisoient sur les malades, étoit-elle le Sacrement

Digitized by Google

ement d'onction institué par Jesus Christ, 49. 50. Fuite des Apôtres, 137. Jesus-Christ les fait avertir de sa Résurrection, 158. Sa derniere apparition aux Apôtres, 161. 162. Il les envoye prêcher l'Evangile à toutes les nations, 162. 163. Il leur promet le don des Miracles, 164. Leur dispersion, 166. Ils n'ont point eu de plus ardens persécuteurs que les Juifs, 125. 126. Evangile prêché par tout le monde, du vivant des Apôtres, 125

Aspersions, usitées parmi les Hébreux, en quel cas? xlix. Baptême par aspersion inconnu dans les commencemens de l'Eglise, *là-même.*

Assemblées, interdites aux Juifs pendant la nuit, 142

B

Baptême. En quel cas usité chez les Juifs, xlix. Baptême par aspersion, ou par infusion, inconnu parmi eux, & dans les commencemens de l'Eglise, *là-même.* Origine du Baptême des proselytes, lj. Cérémonies qui s'y observoient: l. Il étoit nul, s'il ne touchoit réellement toutes les parties du corps, *là-même.* Etoit-il nécessaire? lj. Pouvoit-il se réïtérer? l. Prérogatives dont les proselytes joüissoient en vertu de ce Baptême, lj. lij.

Baptême de saint Jean, différent de celui de Jesus-Christ, lix. lx. Il tient le milieu entre le Baptême de J. C. & celui des Juifs, liij. D'où etoit-il? iij. Une simple douleur de ses péchez ne suffisoit pas pour le recevoir avec fruit, liv. lv. Pouvoit-il par lui même remettre les péchez? liv. Ceux qui le recevoient devoient-ils confesser leurs péchez en détail? lv. lvj. Quelle étoit la forme du Baptême de saint Jean, lvij. lviij. Il a subsisté après lui, lviij. Chrétiens qui le reçoivent encore en Orient, *là-même.* liv.

Baptême de Jesus-Christ dans les eaux du Jourdain. Circonstances de ce Baptême, lxj. lxij

Baptême, désigné sous le nom de pénitence; on ne peut pas le réïtérer, lxviij

Le Baptême; c'est une profession publique de vivre conformément aux Loix de l'Evangile, 164. Tout crime commis après le Baptême doit-il passer pour péché contre le saint Esprit? lxvij. lxviij. lxix

Baptême du saint Esprit, & de feu; ce que c'est; lxiij. lxiv. lxv. lxvj. Hérétiques qui ont joint le feu au Batême d'eau, lxv. lxvi.

Barabbas, voleur & homicide préféré à Jesus-Christ,

Barthimée, aveugle guéri près de Jéricho, 101. 102

Béelzebub, ou le Dieu Mouche, adoré sous la forme de cette insecte, 38. Les miracles de Jesus-Christ attribuez par les Scribes à Béelzebub, 25. 26.

Bethphagé, petite bourgade au pied du mont des Oliviers, on y cuisoit les pains qui s'offroient dans le Temple,

Bethsaïde, ville située sur le bord oriental de la mer de Génézareth, 55. Connue dans la suite sous le nom de *Juliade*, 73. 74

Blasphême, puni de mort chez les Juifs, lxv. Quel est le blasphême contre le saint Esprit? lxvij. *& suiv.* lxxv. lxxvj. Est-il irrémissible de sa nature? lxxviij. Blasphême contre Dieu, lxxij

Blasphême, mis pour ce que l'on dit d'outrageux au prochain, 65

Boanerges, fils du tonnerre; ce nom pourquoi donné à Jacque, & à Jean, fils de Zébédée? 23. Il n'est ni Hébreu, ni Syriaque, *là-même.*

C

Caïphe, Grand-Prêtre des Juifs, interroge Jesus-Christ, 141. Il le condamne comme blasphémateur & digne de mort, 142. Etoit-il de la secte des Saducéens? xxix

Cananéens. Les Juifs donnoient ce nom à tous les peuples descendus de Canaan, 66

Capitation, dûë par chaque Israëlite pour le Temple, 115. 116

Capharnaüm. Jesus-Christ y établit sa demeure, 7

Centuple. Comment les fidéles reçoivent dès ce monde le centuple des biens qu'ils ont quittez pour J. C. 97

César. Rendre à César ce qui lui appartient, 115

Chambres où l'on mangeoit la Pâque. Exactitude des Juifs à les purifier de tout levain, 132. On les donnoit gratuitement aux étrangers, *là-même.*

Chapitres, Livres Saints autrefois divisez en plusieurs petits Chapitres, 157

Charité. Attaquer la charité fraternelle par des motifs d'envie, est-ce commettre le péché contre le saint Esprit? lxx. lxxvij

Chasid, miséricorde; c'est de ce nom qu'est venu celui des Esséniens; xxxj

Chrétiens. Caractéres des vrais Chrétiens, 90. Vigilance nécessaire à tous les Chrétiens, 128. 129. Usage qu'ils doivent faire des persécutions, 98

Christ. Faux Christs qui parurent chez les Juifs depuis la mort de J. C. jusqu'à la destruction du Temple, 123. 124

Circoncision, ne se réïtéroit point régulierement, l. On l'a quelquefois réïtérée envers les Samaritains, *là-même.*

Citerne, où les anciens conservoient leur vin, 112

Cœur, principe de tout bien & de tout mal, 64. 65. Le donner à Dieu sans partage, 87

Digitized by Google

Colombe, il en descendit une réellement sur Jesus-Christ baptisé dans le Jourdain, xlj. Etoit-elle blanche? *là-même.* Le saint Esprit s'unit-il à elle hypostatiquement, *là-même.*

Commun, dans le sens de souillé, 58. 59.

Confession des péchez, ceux qui recevoient le Baptême de saint Jean, la faisoient en détail des fautes commises contre la Loi, lv. lvj. L'usage de se confesser en détail établi chez les Juifs, & les Chrétiens, dès le tems des Apôtres. lvij. Les Juifs se confessoient dix fois, le jour de l'expiation solemnelle, lvj. Maniére dont ils se confessent aujourd'hui, *là-même.*

Corban. Serment par le corban, 62. Usage inhumain qu'en faisoient les Pharisiens, *là même.* xiij. xiv

Coré, coupable du péché contre le saint esprit, lxxiij.

Créature, étenduë de ce terme dans le style des Hébreux, 163. Evangile prêché à toute créature, 162. 163.

Crime. Tout crime commis aprés le Baptême est-il péché contre le Saint Esprit? lxvij. lxviij. L'Eglise ne les remettoit autrefois qu'aprés une longue pénitence, lxviij. Y en a-t-il qui soient irrémissibles de leur nature? lxx. lxxviij.

Criminels, breuvage qu'on leur donnoit pour affoiblir en eux le sentiment de la douleur, 149. Coutume des Juifs d'en délivrer un à Pâque, en mémoire de la délivrance de la servitude d'Egypte, 146

Croix, la porter à la suite de Jesus-Christ, 75.

D.

Dalmanutha, à l'orient du Jourdain, & de la mer de Tibériade, 72. 73.

Damnez, quelle est la nature & la grandeur de leurs peines, 89. 90

David, mange des pains de proposition dans un cas de nécessité, 18. Les reçut-il d'Abiathar, ou d'Achimélech? 19. Comment peut-il être pere, & serviteur du Messie? 119.

Décapole, au delà du Jourdain, & à l'orient de la mer de Tibériade, 40. 67.

Decurio, ce nom signifioit chez les Romains un Officier de guerre & de Justice, 154. Joseph d'Arimathie étoit-il l'un ou l'autre? *là-même.*

Demi-sicle, levé pour le Temple; les Juifs devoient-ils le payer en espéce? 115. 116

Démon, tenta-t'il visiblement Jesus-Christ dans le désert? 5. Le reconnut-il pour Fils de Dieu avant sa Résurrection? 8. Ressorts qu'il joüe pour nous faire succomber à la tentation, 30. 31.

Démons, qui ne se chassent que par le jeûne, & par la priere, 84. Légion de démons, pour un grand nombre, 38. D'où venoit leur attachement au pays des Géraséniens? 39.

Démons, connus parfaitement de Dieu seul, 38. 39. Pourquoi les appelle-t-on esprits impurs? 37. Leur foy inutile, 163. 164. Homme qui sans suivre J. C. chassoit les démons en son nom, 86. 89.

Démoniaques, étoient-ils exclus chez les Juifs des assemblées de Religion? 37. Démoniaque guéri dans le pays des Géraséniens, 39. Etoit-il possédé d'une légion de démons? 38. Jesus-Christ lui commande de publier sa guérison, 40

Dieu, Rendre à Dieu ce qui lui est dû, 115. Se donner à lui sans partage, 87. Ce que c'est que l'aimer de tout son cœur, 117. 118. Amour de Dieu plus excellent que tous les holocaustes, *là-même.*

Dieu, comparé à un moissonneur; la mort de chacun de nous est le tems de sa moisson, 33. 34. Les Saducéens croyoient-ils Dieu corporel? xxiv. xxv.

Divorce, opposé aux loix primitives du mariage, 92. Exemples de femmes Juïves qui ont fait divorce avec leurs maris, 93. 94.

Docteurs de la Loi, leur maniere d'enseigner le peuple, 7. Leurs décisions touchant les fréquentes lotions des mains, 59. 60

Dosithée, Juif schismatique & chef des Saducéens, selon les Rabbins, xxiij. Il a vécu depuis J. C. *là-même.*

Droite. Sens des endroits de l'Ecriture, où il est parlé de la droite de Dieu, 165. 166.

E.

Eau lustrale, en usage parmi tous les peuples, xlviij. En quel cas chez les Juifs? xlix.

Elie, attendu des Juifs pour préparer les voyes du Messie, 79. Il est venu dans la personne de Jean Baptiste, 79. 80. 81

Emmaüs, petite ville à deux lieuës de Jérusalem; apparition de J. C. aux Disciples qui alloient à Emmaüs, 161

Enfans, modéle d'humilité, 85.

Enfans, bénis par J. C. 94. Royaume de Dieu promis à ceux qui leur ressemblent, 94. 95

Enfans, pour désigner les Disciples de Jesus-Christ, 86.

Enfer, nature & durée des peines que les méchans y souffrent, 89. 90.

Envie. Ceux qui attaquent la charité fraternelle par des motifs d'envie, sont-ils coupables du péché contre le saint Esprit? lxx. lxxvij.

Epicuriens, leurs sentimens conformes à ceux des Saducéens, x. Il y en avoit parmi les Juifs dès le tems de Salomon, x.

S. Esprit, comment connu des Juifs, lxxv. Pé-

Digitized by Google

ché contre le saint Esprit, lxvij. *& suiv.* lxxv. lxxvj. Consiste-t-il à nier sa Divinité ? *là-même.* Plusieurs péchez contre le saint Esprit ? lxxi. Six péchez qui attaquent principalement le saint Esprit, lxxvij. Il descend en forme de colombe sur Jesus-Christ baptisé. S'unit-il hypostatiquement à cette colombe, lxj Baptême du saint Esprit, ce que c'est, lxiij

S. Esprit, pour désigner la Divinité du Verbe, lxix. En quel sens les Saducéens nioient-ils le saint Esprit ? xxiv

Esséniens. D'où vient le nom d'Esséniens, xxxj. Origine de leur secte, xxx. Sont-ils descendus de Jonadab pere des Réchabites ? *là-même.* Portrait des Esséniens, xxxij. *& suivant.* Leur demeure, xxxvij Leurs sentimens, xxxv. xxxvj. Leur secte répondoit à celle des Pythagoriciens, *là-même.* Leurs études, & leur maniere d'enseigner, xxxvij. xxxviij. Comment ils éprouvoient ceux & celles qui devoient entrer dans leur secte, xxxiv. xxxviij. Trois sortes d'Esséniens, *là-même.* Les Esséniens contemplatifs ont été les premiers Chrétiens de l'Egypte. xxxix

Ethiopiens, stigmates qu'ils impriment à ceux qu'ils baptisent, lxv. lxvj

Etrangers. Les Philosophes appelloient étrangers ceux qui n'étoient pas de leur école ; & les premiers Chrétiens, tous ceux qui n'étoient pas dans l'Eglise, 30

Evangile. L'annoncer gratuitement, 32. Le recevoir avec la docilité d'un enfant, 95

Evangile, prêché à toute créature, 162. 163. Il a été prêché par tout le monde du vivant des Apôtres, 125. Prédication de l'Evangile comparée à une semence, 33. Grace nécessaire pour la faire fructifier ? 29

Eucharistie. Institution de l'Eucharistie, 133

Excommuniez, obligez de mourir de faim parmi les Esséniens, xxxiv

Expiation. Purifications & confession usitées chez les Juifs le jour de l'expiation solemnelle, xlix. lvj

F

Femmes. Les Esséniens en recevoient dans leur secte, xxxviij. Maniere dont ils les éprouvoient, xxxiv. xxxviij. Ils s'assuroient pendant trois ans de la santé des femmes qu'ils vouloient épouser, xxxvj. Les femmes avoient elles chez les Juifs le droit de répudier leurs maris ? 93. 94. Exemples de femmes qui les ont répudiez, *là même.* Elles ne pouvoient aller plus avant dans le Temple, que jusqu'au parvis des femmes, 121. Tronc particulier où elles devoient jetter leurs offrandes, 120

Saintes Femmes qui rendirent les derniers devoirs à J. C. 152. 153

Feu, appellé quelquefois du nom de lumiere, 140

Feu perpétuel, entretenu dans le Temple du Seigneur, 90. Action du feu sur le corps & sur l'ame des damnez, 89. 90. Parut-il du feu sur les eaux du Jourdain au moment du Baptême de Jesus-Christ, lxj. Baptême de feu, ce que c'est, lxiij. lxiv. lxv. lxvj. Hérétiques qui ont été batisez par le feu, lxv. lxvj. Feu que les anciens ont mis à la porte du Paradis, lxiij lxiv

Figues, tems de leur maturité, 107. Figues précoces, *là-même.* 108. Jesus-Christ en cherchoit de celles-ci sur le figuier qu'il maudit, *là-même.*

Figuier stérile, maudit par Jesus-Christ, 105. Pourquoi ? 107. Il est la figure des Juifs réprouvez, 106. 108

Foi. La recevoir avec la docilité d'un enfant, 94. 95. Mérite de la foi, rien ne lui est impossible, 83. 110

Foi de Dieu, pour une foi parfaite, 110. Quelle doit être la foi pour mériter la vie éternelle, 165

Folie. Etenduë de ce mot dans le style des Hébreux, 65. Il se met souvent pour le péché, *là-même.*

Fort. Parabole du fort armé, 26

Franges. Les Juifs obligez par la Loi d'en porter à leur manteau, 120. Les Pharisiens les portoient plus longues que le commun du peuple, xiij. En portoient-ils à leur tunique, 120. Epines que quelques-uns d'eux y attachoient, *là-même.*

Frere, pour cousin germain, ou proche parent, 46

G

Galiléens, étoient tous suspects de l'erreur des Hérodiens, xlvj. Ceux sur qui Pilate fit main basse, étoient apparemment disciples de Judas le Galiléen ; *là-même.*

Génézareth La même que Tibériade, 57

Gentils, désignez parmi les Hébreux sous le nom de créature : 163. Appellez étrangers par les premiers Chrétiens, 30. Ils étoient reputez impurs par les Juifs, 60. Ceux-ci se lavoient dans la crainte qu'ils ne les eussent touchez, *là-même.*

Gérasséniens, d'où venoit l'attachement de démons à leur pays ? 39. Ils prient Jesus Christ d'en sortir, 40

Grace, nécessaire à tous les hommes, 17

Grand-Prêtre. Falloit-il que les lépreux recourussent au Grand-Prêtre pour être déclarez guéris ? 11

Grotius, son sentiment sur le péché contre le saint Esprit, lxxiij. lxxiv

Guerre, en quel cas permise aux Juifs le jour du Sabbat, 21

Digitized by Google

H

Habits. Les Juifs en avoient-ils d'autres que le manteau, & la tunique ? 119. 120. Affectation des Phariſiens à porter leurs habits plus longs que le commun du peuple, *là-même.* Les Juifs obligez de ſe laver tout le corps, dans les cas où ils devoient laver leurs habits, xlix. Les Orientaux font porter un habit à changer lorqu'ils rendent quelque viſite, 48.

Hémorroïſſe, guérie en touchant le vêtement de Jeſus-Chriſt,

Héréſie, différence entre les noms de ſecte, & d'héréſie, xxj. Les Phariſiens doivent-ils paſſer pour hérétiques ? xx. xxj. Le crime de l'héréſie peut-il être le péché contre le ſaint Eſprit ? lxxij. lxxvj

Hermiens, hérétiques qui baptiſoient avec le feu, lxvj

Hérode le Grand, magnificence qu'il donna au nouveau temple qu'il bâtit à Jéruſalem, 122. Son caractere, xl. xlj. Donna-t-il le nom à la ſecte des Hérodiens ? xl. Le reconnoiſſent-ils pour le Meſſie ? *là-même.* xlj. Fut il grand Sacrificateur chez les Juifs ? xliv. Fête célébrée à Rome en ſon honneur, xl. les Juifs en inſtituérent une pour ſe réjoüir de ſa mort, xlj.

Hérode Antipas. fils du grand Hérode, & Tétrarque de Galilée ; portrait de ce Prince, xlij. Fut-il le chef des Hérodiens, xlij. xlvj. ou de la ſecte des Saducéens ? xliij. Paſſa-t-il pour le Meſſie ? xlij. Il eſt repris par Jean-Baptiſte de ſon mariage inceſtueux avec Hérodiade, 51. Il fait empriſonner Jean Baptiſte, 51. Il fait couper la tête, 52. Il attribuë les miracles de Jeſus-Chriſt à Jean-Baptiſte reſſuſcité, 50. Etoit-il Saducéen ? 72. xlij. Son exil, & ſa mort à Lyon, *là-même.*

Hérode Agrippa, Roi de Judée, & petit-fils du Grand Hérode ; Eut il des ſectateurs qui le reconnuſſent pour le Meſſie ? xlij. Sa mort à Céſarée, xl. Fête célébrée à Rome en ſon honneur, xlij

Hérodiade, ſon mariage inceſtueux avec Hérodes Antipas, 51. Elle fait demander & obtient la mort de Jean-Baptiſte, 52.

Hérodiens, tentent Jeſus-Chriſt ſur le payement du tribut, 114. Divers ſentimens des Anciens & des Modernes, au ſujet des Hérodiens, xxxix. *& ſuiv.* Sont ils différens des Saducéens, xliij. De quel Hérode ont-ils pris leur nom, xl. *& ſuiv.* Le reconnoiſſoient-ils pour le Meſſie ? *là-même.* Ce ſont les diſciples de Judas le Galiléen, oppoſé au payement des tributs, xlv. 22. Preuves de ce ſentiment, xlv. xlvj. Ils furent cauſe de la ruine des Juifs, xlvij. Le guide du deſſein des Hérodiens, 22.

Hillel, conſidéré des Rabbins comme le pere du Phariſaïſme, xj. Ils le relevent par des loüanges outrées, *là-même.*

Hircan, Prince & Grand-Prêtre des Juifs, contraire aux Phariſiens ; il ordonne ſous peine de la vie de recevoir les maximes de Sadoc, xxix.

Holocauſte, moins excellent que l'amour de Dieu & du prochain, 118

Hommes, leur état aprés la réſurrection, 116

Huile, coutume des Juifs de faire des onctions d'huile ſur leurs malades, 49

Humilité, enfans modéle d'humilité, 85

I

Jaïre, un des chefs de la Synagogue de Capharnaüm, 41. Sa fille reſſuſcitée par Jeſus-Chriſt, 44

S. Jacque, fils de Zébédée : J. C. l'appelle à ſa ſuite, 6

S. Jacque & S. Jean, demandent à Jeſus-Chriſt les premieres places de ſon Royaume, 100. Leçons qu'il leur fait ſur l'humilité, *là-même*, 101

S. Jacque, ſurnommé le *Juſte*, & premier évêque de Jéruſalem, pris par quelques-uns pour le jeune homme que les ſoldats vouloient arrêter, aprés s'être ſaiſi de Jeſus-Chriſt, 128

Iduméens ; confondus avec les Juifs, depuis qu'on les eut obligé à recevoir la circonciſion, 21. 22

S. Jean-Baptiſte dans le déſert, 2. 3. Son baptême établi pour diſpoſer à la pénitence, *là-même.* Témoignage qu'il rend à Jeſus-Chriſt ? 3. Avoit-il droit de baptiſer, liij. Qu'exigeoit-il de ceux qui venoient à lui ? liv. *& ſuiv.* Il a été rempli de l'eſprit d'Elie, 79. Les Juifs l'ont traité comme il leur a plû. 80. 81. Il eſt empriſonné par les ordres d'Hérode Antipas, 5. Sa mort, 52. Son corps enlevé par ſes diſciples, *là-même.* Diſciples de ſaint Jean en Orient, lviij.

S. Jean-Baptiſte, armé du glaive de feu à la porte du paradis. Il y ſera le miniſtre du baptême de feu, lxiij

S. Jean l'Evangéliſte, fils de Zébédée, quitte tout pour ſuivre Jeſus-Chriſt, 6. Il ſe plaint d'un homme qui ſans ſuivre Jeſus-Chriſt, chaſſoit les démons en ſon nom, 86. On l'a pris pour le jeune homme qui échappa des mains des ſoldats qui avoient arrêté Jeſus-Chriſt, 128

Jean Marc, couſin de ſaint Barnabé, différent de ſaint Marc l'Evangéliſte, ij. Sa mort poſtérieure à celle de ſaint Marc, *là-même.*

Jéruſalem, préſage de ſa ruine par les Romains, 123. *& ſuiv.* Sa ruine, figure du Jugement dernier, 229

Digitized by Google

Jeſus-Chriſt. Son Baptême dans les eaux du Jourdain ; le ſaint Eſprit deſcendit-il ſur lui en forme de colombe, lxj. Témoignage que ſaint Jean-Baptiſte lui rend, 3. Il eſt baptiſé, & conduit dans le deſert, 3. 4. Le démon l'y tenta-t-il viſiblement ? 5. Il ſe retire en Galilée aprés l'empriſonnement de Jean-Baptiſte, *là-même.* Il appelle à ſa ſuite André & Simon, & les deux fils de Zebedée, 6. Il établit ſa demeure à Capharnaüm, 7. Sa maniere d'enſeigner differente de celle des Scribes, & des Docteurs de la Loi, *là-même.* Fut-il connu du démon avant ſa Réſurrection ? 8. Divers malades qu'il guérit, 7. 8. *& ſuiv.* Vouloit-il abſolument être obéï, lorſqu'il leur défendoit de publier leur guériſon ; 12. 69 Paralitique qu'il guérit à Capharnaüm, 13. 14. 15. Il appelle ſaint Matthieu à l'Apoſtolat, 16. Pluſieurs Publicains à ſa ſuite, *là-même.* Il juſtifie ſes Diſciples accuſez de ne pas jeûner, & de violer le Sabbat, 17. 18. Il guérit le jour du Sabbat un homme qui avoit la main séche, 20. 21. Il choiſit douze Apôtres, 23. Ses proches viennent pour l'arrêter, 24. 25. qui ſont ceux qui ont le bonheur de lui appartenir, 27. Il eſt accuſé de chaſſer les démons au nom de Béelsébub, 25. Il réfute cette calomnie, 26.

Jeſus-Chriſt. Pourquoi il ne parloit aux Juifs qu'en paraboles ? 32. 35. Régle qu'il preſcrit à ſes diſciples touchant la prédication de l'Evangile, 32 Ses Diſciples battus de la tempête : il commande aux vents, & rend le calme à la mer, 35. Démoniaque qu'il délivre dans le pays des Géraséniens, 39 Il lui ordonne de publier ſa guériſon, 40. Femme guérie d'une perte de ſang en touchant ſon vêtement, 41. Il reſſuſcite la fille de Jaïre, 44. Il devient un ſujet de ſcandale aux habitans de Nazareth, 46. Il envoye ſes Diſciples deux à deux prêcher l'Evangile, 48. Inſtructions qu'il leur donne, *là-même.* Différens ſentimens touchant ſa perſonne, 49. 50. Il raſſaſie cinq mille hommes avec cinq pains & deux poiſſons, 55. Il marche ſur la mer, 56

Jeſus-Chriſt. Il s'éléve contre l'hypocriſie, & les traditions des Phariſiens, 61. 62. Il récompenſe la foi de la femme Cananéenne, 66. Il guérit un homme ſourd & muet, 67. 68. Inſtructions qu'on peut tirer de la maniére dont il guérit, *là-même.* Multiplication des ſept pains, 71. Aveugle qu'il guérit à Bethzaïde, 73. Pourquoi ne le guérit-il que par intervalle, 74. Saint Pierre le reconnoît pour le Meſſie, & lui devient un ſujet de ſcandale, 75. Porter la croix à ſa ſuite, *là-même.* 76. Sa transfiguration, 77. *& ſuivantes.* S'eſt-il transfiguré ſur le mont de Thabor ? 77. 78. Il guérit un enfant poſſédé d'un eſprit muet, 82. 83. Homme qui ſans le ſuivre chaſſoit les démons en ſon nom, 86. 87. Leçons d'humilité qu'il fait à ſes Diſciples, 85. Il tiendra pour fait à lui-même ce qu'on fera pour eux, 86. Il s'éléve contre les ſcandales, 88. *& ſuiv.* Il rappelle le mariage à ſa premiére inſtitution, 92. 93. Il juge le ſalut des riches moralement impoſſible, 96. Récompenſe qu'il promet à ceux qui ont tout quitté pour le ſuivre, 97. Les fils de Zébédée lui demandent les premiéres places de ſon Royaume, 100. Aveugles qu'il guérit prés de Jéricho, 102. Son entrée triomphante à Jéruſalem, 104. Figuier qu'il maudit, 105. *& ſuiv.* Il y cherchoit des figues précoces, 107. 108. Il chaſſe du Temple les changeurs qui le prophanoient par leur commerce, *là-même.* 109. Les Hérodiens viennent le tenter ſur le payement du tribut, 114. Il prouve aux Saducéens la réſurrection des morts, 116. Il montre l'excellence de l'amour de Dieu, & du prochain, ſur tous les autres commandemens, 117. 118. Il s'éléve contre la vanité des Scribes, & de ceux qui faiſoient leurs offrandes avec oſtentation ; 119. 120. 121.

Jeſus-Chriſt. Il prédit la ruine du Temple de Jéruſalem, 122. 123. *& ſuiv.* Il prévient ſes Diſciples ſur les maux qu'ils auront à ſouffrir de la part des Juifs, 124. 125. Il les exhorte à la vigilance, 128. Les Prêtres prennent réſolution de l'arrêter, 129. Judas promet de le leur livrer, 131. Il envoye deux de ſes Diſciples préparer la Pâque, 132. Il inſtitue l'Euchariſtie, 133. Sa priére à Gethſémani, 135. Judas le livre par un baiſer, 137. Il eſt condamné par Caïphe, & jugé digne de mort, 142. Il eſt renoncé par ſaint Pierre, 143. Pilate l'interroge, & lui préfére Barabbas, 145. 146. 148. Il eſt crucifié entre deux voleurs, 149. 150. Blaſphêmes contre lui, *là-même.* Sa mort, 151. Son Sang répandu pour tous les hommes, 163. Sa ſépulture, 155. Deſcription de ſon ſépulchre, 158. Sa Réſurrection, *là-même.* Il apparoît à Marie Madelaine, & enſuite aux Apôtres, 159. 161. Reproches qu'il leur fait ſur leur incrédulité, *là-même.* Il les envoye prêcher l'Evangile à toutes les nations, 162. 163. Son Aſcenſion, 165. Comment eſt-il aſſis à la droite du Pere ? 164. 166.

Jeûnes. Pourquoi preſcrits par l'Egliſe, 63.

Jeûne, néceſſaire pour chaſſer certains démons. 84.

Jeûnes de ſurérogation des Phariſiens, le lundi & le Jeudi, xix.

Impénitence finale, irrémiſſible de ſa nature, lxij. Eſt-ce le péché contre le Saint Eſprit, lxx. lxxiv.

Impoſſible, dans le ſens de difficile, 96.

Jonadab, pere des Réchabites, l'eſt-il auſſi des

Digitized by Google

Eſſéniens ? xxx
Joſeph d'Arimathie, ſa qualité, 154. Il obtient le Corps de Jeſus-Chriſt, & lui donne la ſépulture, 154. 155
Jour. Le commencement du jour compté par les anciens, du ſecond champ du coq, 143
Judas, cauſe de ſa trahiſon ; 130. Il promet aux Prêtres de leur livrer Jeſus-Chriſt, 131. Il le livre par un baiſer, 137
Judas le Galiléen, auteur de la ſecte des Hérodiens ; preuves de ce ſentiment, xlv. xlvj. 21. 114.
Jugement dernier, figuré par la ruine de Jeruſalem par les Romains ; 127. Préſage du Jugement dernier, 123. *& ſuiv.* 127. Le jour auquel il doit arriver, comment caché à J. C. 128. L'attendre dans une vigilance continuelle, 128. 129
Juifs. Leur baptême, xlviij. Leur maniére de ſe purifier, xlix. Baptême par aſperſion ; ou par infuſion, inconnu parmi eux, *là-même*. Ils pouvoient repouſſer & non attaquer leurs ennemis le jour du Sabbat, 21. Leur coutume de faire des onctions ſur leurs malades, & de faire prier pour eux, 49. Leur poſture durant leurs priéres, 111. Ils regardoient l'éxiſtence des Anges, & l'immortalité de l'ame, comme problématiques, xxviij. Avoient-ils une monnoye particuliére pour le payement de leurs tributs ? 115. 116. Lieu où ils traitoient des matieres de Religion, 14. Ils ſe partagérent en différentes ſectes, à l'imitation des Philoſophes de la Gréce, x. Il n'y en eut aucune parmi eux avant la captivité de Babylone, ix. Avoient-ils d'autres habits que le manteau & la tunique, 119. 120
Juifs. Leur aveuglement volontaire, 30. Pourquoi Jeſus-Chriſt leur parloit en paraboles, 32. 35. Leur réprobation figurée par le figuier maudit par Jeſus-Chriſt, 106. 108. Préſages de leur ruine par les Romains, 124. *& ſuiv.* Leur réprobation, 68. Leurs fréquentes lotions, 59. 60. 61. Ils tiennent que le péché n'eſt jamais remis qu'on ne l'ait confeſſé de bouche, lvj. Ils ſe confeſſoient dix fois le jour de l'expiation ſolemnelle, *là-même*. Maniére dont ils ſe confeſſent aujourd'hui, *là-même*. En quel cas devoient-ils accuſer leurs péchez en détail ? lvij. Idée qu'ils avoient du Saint Eſprit, lxxiv. lxxv. Ils croyent que le Purgatoire ne differe de l'enfer que par la durée du ſupplice, lxxvj. Ils reconnoiſſent des péchez rémiſſibles, & irrémiſſibles en l'autre vie, lxxv, lxxvj. Priére qu'ils font en mourant, lxxiij. Ils attendent Elie, pour préparer les voyes du Meſſie, 79. Ils ont été les plus ardens perſécuteurs des Diſciples de Jeſus-Chriſt, 125, 126
Jurement. Dieu vouloit que les Juifs juraſſent en ſon nom, xvj. Fauſſes maximes des Phariſiens touchant le jurement, *là-même*.
Juſtes, ne recevront-ils le baptême de feu qu'à la porte du Paradis ? lxiv

L

Lampe. Parabole de la lampe ſous le boiſſeau, 31. 32
Légion, corps de ſix mille hommes ; elle ſe met quelquefois pour un grand nombre, 38
Levain, ſe garder du levain des Phariſiens & & d'Herodes, 72
Lits de table. Coutume des Phariſiens de les laver avant chaque repas, 61
Livres, ceux de l'Ecriture diviſez autrefois en pluſieurs petits chapitres, 157
Lotions. Fréquentes lotions des Juifs, & ſur tout des Phariſiens, 59. 60. 61. xiij
Luſtrations d'eau pure, de feu, ou d'encens en uſage parmi tous les peuples, xlviij

M

Magédan, ville au-de-là & à l'orient de la mer de Tibériade, 72
Mains communes, pour des mains ſoüillées, 58 59. Juifs obligez de laver leurs mains avant leurs repas ; 59. Etenduë & fondement de cette loi, 60. 61. Couper la main, qui eſt un ſujet de ſcandale ; 88
Maiſons., ſans aucun étage en Orient, 14
Malades. Onctions que les Juifs faiſoient ſur leurs malades, 49. Ils leurs faiſoient impoſer les mains par de ſaints perſonnages, *là-même*. Ceux à qui Jeſus-Chriſt deffendoit de publier leur guériſon, péchoient-ils en ne lui obeïſſant pas ? 12. 69
Maladies. Les Juifs les regardoient toutes comme des châtimens, 22
Manteau, habit de deſſus des Juifs, 119. Franges qu'ils devoient porter à leur manteau, 120
S. Marc Evangéliſte, & Interpréte de ſaint Pierre, i. Différent de Jean Marc, couſin de ſaint Barnabé, ij. A-t'il été du nombre des ſeptantes Diſciples ? i. ij. iij. Son voyage à Rome, *là-même*. Son Evangile compoſé à la priére des Fidéles, & approuvé par ſaint Pierre, *là-même*. En quel tems l'a-t'il écrit ? iij. iv. En quelle Langue ? *là-même*, *& ſuiv.* L'a-t'il écrit à Rome, en Egypte, ou à Aquilée ? iij. iv. vij. Il a été l'abreviateur de ſaint Matthieu, viij. Il ne l'a point ſuivi dans l'ordre des tems, vij. Original de ſaint Marc gardé à Prague, & à Veniſe, v. vj. Miſſion de ſaint Marc à Aquilée, viij. Année, lieu, & genre de ſa mort, ij. iij. viij Térapeutes, premiers Diſciples de ſaint Marc,

Digitized by Google

viij. Eſt-il Auteur du dernier chapitre de ſon Evangile ? pourquoi l'a-t'on retranché en partie dans pluſieurs Exemplaires ? 157. 160
Marché, tenu pour ſoüillé par les Rabbins, 60. Les Juifs ſe lavoient les mains lorſqu'ils revenoient du marché, *là-même.*
Mariage, divorce oppoſé aux premiéres loix du mariage, 92. Jeſus-Chriſt le rappelle à ſa premiére inſtitution, 93.
Marie ſœur de Lazare, parfum qu'elle répand ſur les pieds de Jeſus-Chriſt, 130. 13 . Sa profuſion condamnée des Apôtres, & cauſe de la trahiſon de Judas, *là-même.*
Marie Madelaine. La même que la femme pécheresſe, 159. Avoit-elle été réellement poſſédée par ſept démons ? 160. Elle eut le bonheur de voir la premiére Jeſus Chriſt reſſuſcité, 159.
S. Matthieu, ſa vocation à l'Apoſtolat, 16
Meſſie, Seigneur, & Fils de David, 119. L'erreur des Hérodiens conſiſtoit-elle à reconnoître Hérode pour le Meſſie ? xl. xlj. *& ſuiv.*
Metempſycoſe, admiſe dans preſque tout l'Orient au tems de Jeſus-Chriſt, xxj. Les Phariſiens admettoient celle des gens de bien, xvj. xix. xx
Miracles. Pourquoi Jeſus-Chriſt deffendoit-il de publier ſes miracles ? 12. Le don des miracles accordé à d'autres qu'aux Diſciples de J. C. 86. 87. On ne doit les employer que pour procurer la gloire de Dieu, l'utilité de l'Egliſe, & du prochain, 164. Promeſſes du don des miracles faites à ceux qui croiront, reſtrainte aux premiers ſiécles de l'Egliſe, *là-même.* Vertu des miracles, regardée des Juifs comme quelque choſe d'animé, 41. Le péché contre le Saint Eſprit conſiſte-t'il à attribuer au démon les miracles de J. C. lxix. lxxj. Ce blaſphême eſt irrémiſſible de ſa nature ? lxx. lxxj
Miſéricorde, œuvres de miſéricorde exercées envers Jeſus-Chriſt dans la perſonne de ſes membres, 86
Monnoye. Les Juifs avoient-ils une monnoye particuliére pour payer leurs tributs ? 115. 116
Mort, appellée ſouvent du nom de ſommeil, 43.
Mort, repréſentée comme le tems de la moiſſon, 33.
Morts. Réſurrection des morts, prouvée par J. C. contre les Saducéens, 116.
Moyſe, a dérogé aux Loix primitives, en permettant le divorce, 92
Myrrhe. Vin de myrrhe odorant & fort eſtimé des anciens, 149.
Myſtéres du Royaume, découverts aux Apôtres, 29. Juifs indignes de les connoître, 34

N

Nard en épi, le plus eſtimé de tous, 131 Marie ſœur de Lazare répand une liqueur de nard en épi, ſur les pieds de J. C. 130.
Nations. Apôtres envoyez à toutes les nations, 163
Nazareth. Incrédulité des habitans de Nazareth, 45. *& ſuiv.* J. C. leur devient un ſujet de ſcandale, 46
Novat, fermoit la porte de la pénitence à ceux qui étoient tombez aprés le Baptême, lxviij
Nuit, elle finiſſoit chez les anciens au ſecond chant du coq, 143. Aſſemblée interdite aux Juifs pendant la nuit, 142.

O

Oeil, ſujet de ſcandale, 89.
Oeil mauvais, pour déſigner un avare, un envieux, 65.
Offrandes. Les Phariſiens ſe croyoient diſpenſez de ſecourir leurs parens, en leur donnant part à leurs offrandes, xiij. xiv. Jurement par les offrandes préſentées au Temple, xvj. 61. 62. Les Juifs employoient du ſel dans toutes leurs offrandes, 90. Troncs pour les offrandes dans le parvis des femmes, 128. Mérite des offrandes pris de la bonne volonté de celui qui les fait, 121.
Onctions. Coutume des Juifs de faire des onctions d'huile ſur les malades, 49. Celles que les Apôtres employérent aprés leur miſſion, étoient-elles le Sacrement d'onction inſtitué par J. C. 49. 50.
Ordonnance, dans le ſens de permiſſion, 92.
Orientaux, ils portent un habit à changer lorſqu'ils rendent quelque viſite, 48. La plûpart de leurs maiſons ſont ſans aucun étage, 14.

P.

Pains ſans levain, ſe cuiſoient dés le matin de la veille de Pâque, 132. Les pains qui s'offroient dans le Temple ſe cuiſoient à Bethphagé, 103.
Pains de Propoſition, mangez par David dans un cas de néceſſité, 18. 19. Multiplication des pains, 55. 71.
Paneade, Ville ſituée vers les ſources du Jourdain, & appellée dans la ſuite, *Céſarée de Philippe*, 74. 75.
Pâque. Coutume des Juifs de délivrer un criminel la veille ou pendant l'octave de Pâque, en mémoire de la délivrance de la ſervitude d'Egypte, 146.
Paraboles, du grain de ſenevé, 32. De la ſemence, 28. 33 34. De la lampe ſous le boiſſeau, 31. 32. Des vignerons qui mena-

Digitized by Google

ſerviteurs, & le Fils du Pere de famille, 112. 113. Du fort armé, 26

Paradis. Feu que quelques anciens ont mis à la porte du Paradis, lxiij. lxiv. Tous y recevront-ils le Baptême de feu? *là-même.*

Paralitique, guéri à Capharnaüm, & deſcendu par le toît aux pieds de Jeſus-Chriſt, 14. 15

Pardon des injures, néceſſaire pour rendre nos priéres agréables à Dieu, 110. 111

Parole de Dieu, comparée à une ſemence, 30. Sa fécondité dépend des diſpoſitions du cœur qui la reçoit, 30. 31. Elle ne produit rien ſans la grace, 29. Elle eſt un ſujet de ſcandale pour les mauvais Chrétiens, & pour les héréticques, 31

Péché, déſigné ſouvent dans l'Ecriture ſous le nom de folie, 65. Quel eſt le péché contre le Saint Eſprit, lxvij. lxviij. *& ſuiv.* Pluſieurs péchez contre le Saint Eſprit, lxxj. La vraye pénitence conſiſte à fuir le péché, & à pratiquer les vertus contraires, lv. Ceux qui recevoient le baptême de ſaint Jean, confeſſoient-ils leurs péchez en détail? lv. lvj. Maniére dont les Juifs les confeſſent aujourd'hui, *là-même.* Ils les confeſſoient dix fois le jour de l'expiation ſolemnelle, *là-même.* Deux ſortes de péchez ſelon les Juifs, lxxv. Ils en reconnoiſſoient qui ſe remettoient, & d'autres qui ne ſe remettoient pas en l'autre vie, lxxv. lxxvj. Péché contre le Saint Eſprit, *là-même*, & lxvij. *& ſuiv.* Tous les crimes commis depuis le Baptême ne ſont pas péchez contre le Saint Eſprit, lxviij. lxxvj. Y en a-t'il qui ſoient irrémiſſibles de leur nature, lxx. lxxvij? Six péchez qui attaquent principalement la Perſonne du Saint Eſprit, lxxvij.

Pécheur. La ſeule douleur de ſes péchez ne le rend pas vraiment pénitent, liv. Il doit ceſſer de mal faire, & pratiquer les bonnes œuvres, lv

Peines. Les Saducéens nioient celles de l'autre vie, xxij. Suite de leur principe, xxv

Pénitence. Novat la refuſoit à tous ceux qui ſont tombez dans le crime depuis leur Baptême, lxviij. L'Egliſe l'accorde à tous les pécheurs, lxx. lxxviij. Celle que ſaint Jean prêchoit ſe bornoit-elle à la ſimple douleur des péchez? liv. lv. Ce que c'eſt que de porter de dignes fruits de pénitence, *là-même.*

Pentateuque. Les Saducéens recevoient ils d'autres Livres de l'Ecriture que le Pentateuque? xxvj. xxvij

Perſans. Sorte d'ablution uſitée parmi eux, 59. Ils ne ſortent jamais ſans proviſions, 48. 50. Lorſqu'ils rendent une viſite, ils font porter un habit, & un bonet avec eux, 48

Perſécutions, ſont le partage des Chrétiens, & le gage de leur bonheur futur, 98. Elles font parties des récompenſes que J. C. leur promet, 97. 98

Perſévérance, ſouffrir avec perſévérance pour J. C. 125

Petits, pour déſigner les Diſciples de J. C. 88. Scandale des petits, *là-même.*

Phariſiens, une des principales ſectes des Juifs, x. Leur origine, *là-même.* Sont-ils venus de la diviſion des écoles de Hillel, & de Schammaï? xj. Ils ſont moins anciens que les Saducéens, *là-même.* Leurs ſentimens, xij. xvj. Ils approchoient de ceux des Stoïciens, x. Il y avoit des Phariſiens de toutes les tribus, de toutes les familles, & de toutes les conditions, xij. Leur vanité, & leur hypocriſie, xiij. Ils portoient des phylactéres & des franges plus longues que le commun du peuple, *là-même.* Epines que quelques-uns d'eux y attachoient, *là-même.* Cas & abus qu'ils faiſoient de leurs tradirions, xiij. xiv. Ils les faiſoient remonter à Moyſe, lxviij. Leurs jeûnes de ſurrérogation, xiv. Leurs fréquentes lotions, xiij. 59. Exemples de leur mortification, xiv. xv. Sept claſſes de Phariſiens, *là-même.* Leur ardeur à faire des Proſélytes, *là-même.* Soûtenoient-ils la metempſycoſe? xix. xx. Doivent-ils paſſer pour héréticques du Judaïſme? xx. xxj

Phariſiens modernes. Portrait qu'en donnent les Voyageurs ſujet à caution, xviij. Leurs ſentimens, *là-même.* xix. En quoi les Phariſiens étoient-ils plus coupables que les Magiciens de Pharaon? lxix. Ce qui les a rendus coupables du péché contre le Saint Eſprit, *là-même.* Se garder du levain des Phariſiens, 72

Phéniciens Deſcription du ſindon des Phéniciens, 139

Philactéres. Les Phariſiens en portoient ſur leur front, & ſur leurs poignets, xiij. Leur affectation à les porter plus longues que le commun du peuple, *là-même.*

Philoſophes, ils traitoient d'étrangers tous ceux qui n'étoient pas leurs diſciples, 30

S. Pierre, ſa vocation à l'Apoſtolat, 6. Il reconnoît Jeſus-Chriſt pour le Meſſie, 75. Il s'oppoſe à ſes ſouffrances; il eſt appellé ſatan, *là-même.* Sa primauté reconnuë des autres Apôtres, 158. Il renonce Jeſus-Chriſt, 143. Son voyage à Rome l'an quarante de J. C. Eſt-il auteur de l'Evangile de ſaint Marc, ou l'a-t'il ſimplement dicté, ou approuvé? iij. iv.

Pilate. Il interroge Jeſus Chriſt, 146. Il lui préfére Barrabbas, & l'abandonne aux Juifs pour être crucifié, 147. 148

Plate-forme, toîts en plate-forme dans la Paleſtine, 14

Poſſédez, de pluſieurs ſortes, 37. Ils n'étoient pas tous exclus des aſſemblées de Religion,

gion, 7. 37
Preceptes que Dieu donna à Noé aprés le déluge, l. Les proſélytes de domicile tenus d'obſerver ces Préceptes, *là-même.*
Priére, néceſſaire pour chaſſer de certains démons, 84. Poſture des Juifs durant leur priére, 111
Prochain. L'aimer de tout ſon cœur, 117. 118. L'amour du prochain plus excellent que tous les holocauſtes, 118
Prophéte. Aſſemblées de Religion chez les Prophétes, ix. Les Juifs n'eurent aucune ſecte particuliére, tandis qu'ils eurent des Prophétes, *là-même*. Faux Prophetes qui parurent chez les Juifs avant la deſtruction du Temple par les Romains, 123. 124
Proſélytes de domicile & de juſtice. Les proſélytes de domicile ſoumis aux Préceptes que Dieu donna à Noé aprés le déluge, l. Baptême des proſelytes de Juſtice, *là-même*. Prérogatives dont ils jouiſſoient en vertu de ce baptême, lj. Ardeur des Phariſiens à faire des proſélytes, xv. Sentimens des nouveaux Rabbins touchant les proſélytes, lij
Publicain, pluſieurs Publicains à la ſuite de Jeſus-Chriſt. 16
Purgatoire, reconnu des Juifs; ils ne le croyent différent de l'enfer que par la durée du ſupplice, lxxvj. Anciens qui l'ont mis à la porte du Paradis, lxiij. lxiv. Tous y recevront le baptême de feu, *là-même.*
Purifications, en uſage parmi tous les peuples, mais ſur tout chez les Hébreux, xlviij. Quant & comment ſe purifioient-ils? xlix

R

Rabbins. Prérogatives que les anciens Rabbins ont attachées au Baptême des proſélytes, l. lj. Sentimens des nouveaux ſur cela; lij
Réchabites, confondus mal-à-propos avec les Eſſéniens, xxx
Récompenſe. Les Saducéens n'en attendoient aucune aprés cette vie, xxij
Religion, lieu où les Juifs traitoient des matiéres de Religion, 14
Renoncement à ſoi-même, néceſſaire aux Diſciples de Jeſus Chriſt, 75. 76
Repas, lotions uſitées chez les Juifs avant & aprés le repas, 59. 60. 61
Réſurrection des morts, prouvée par Jeſus-Chriſt contre les Saducéens, 116. Etat des hommes aprés la Réſurrection, *là-même.*
Riche, ſalut de ceux qui ſont attachez à leurs biens, moralement impoſſible, 96
Richeſſes, obſtacles qu'elles forment au ſalut, 96. Récompenſe promiſe à ceux qui les abandonnent pour Jeſus-Chriſt, 97
Royaume de Dieu, comparé au grain de ſénevé, 34. Promis aux enfans, & à ceux qui leur reſſemblent, 94. 95

S

Sabbath, on pouvoit repouſſer, mais non pas attaquer l'ennemi le jour du ſabbath, 21. Le Fils de l'homme maître du ſabbath, 19. 20. Scrupules mal fondez des Phariſiens touchant l'obſervation du ſabbath, xiv
Sabis, nom des Diſciples de S. Jean en Orient, remarques ſur leur origine, leurs Prêtres, & leurs ſentimens, lviij. lix. Ils reçoivent tous les ans le baptême de ſaint Jean, lviij. Culte idolâtre qu'ils rendent à la Croix, lix
Sadok, Auteur de la ſecte des Saducéens, xxij. A-t'il été ſchiſmatique? xxiij
Saducéens. Origine de leur ſecte, ſont-ils diſciples de Sadox, ou de Doſitée? xxij. xxiij. Furent-ils d'abord Samaritains, & Schiſmatiques? *là-même.* xxiv. Ils ſont plus anciens que les Phariſiens, xj. xxiij. Ils nioient l'exiſtence des eſprits, & l'immortalité de l'ame, xxiv. Croyoient-ils Dieu corporel? xxv. Nioient-ils le Saint Eſprit? xxiv. On les a accuſez fauſſement d'adorer Dieu ſous la forme d'un bouc, xxix. Reconnoiſſoient-ils pour Canoniques d'autres Livres que le Pentateuque? xxvj. xxvij. Ils nioient les récompenſes & les peines de l'autre vie, xxij. Suite de leurs principes xxv. xxviij. Queſtion qu'ils font à Jeſus-Chriſt touchant la réſurrection des morts, 116. Preuve qu'il leur en donne, *là même.*
Les Saducéens modernes, regardez des Juifs comme hérétiques, xxix
Sageſſe, étenduë de ce mot dans le ſtyle des Hébreux, 45
Satan, diviſé contre lui-même, 26. Comment il empêche les fruits de la parole de Dieu, 30. 31.
Scandale. La parole de Dieu eſt un ſujet de ſcandale pour les mauvais Chrétiens, & pour les hérétiques, 31
Scandale des petits, 88. Retrancher les occaſions de ſcandale, 88. 89. Malheurs à ceux qui en ſont auteurs, *là-même.*
Scribes, venus de la diviſion des écoles d'Hillel, & de Schammaï, xj. Leur maniere d'enſeigner le peuple, 7. Ils accuſent Jeſus-Chriſt de chaſſer les démons au nom de Béelſebub, 25
Scribe, qui interroge Jeſus-Chriſt, & qui n'eſt pas éloigné du Royaume de Dieu, 117. 118. Vanité des Scribes, 119. 120. Leur affectation à porter des robbes plus longues que le commun du peuple, *là-même.*
Secte, ce que c'eſt, xxj. C'eſt une héréſie dans le langage des Grecs, *là-même.* Trois ſectes principales parmi les Hébreux, x. En quoi

Digitized by Google

elles différoient entr'elles ; xij. xiij. *& ſuiv.* Leur antiquité, x. xj. Ils n'en eurent aucune devant la captivité de Babylone, ix

Sel, ſymbole de la ſageſſe, 90. Les Juifs en employoient dans toutes leurs offrandes, *là-même.* Sel devenu inſipide, 90. 91

Séleuciens, hérétiques qui baptiſoient avec le feu, lxvj

Semence. Paraboles de la ſemence, 28. 33. 34. Explications de ces paraboles, 29. *& ſuiv.* 33

Senevé, parabole du grain de ſenevé, 34

Sept, mis ſouvent dans l'Ecriture pour un grand nombre, 160

Sépulchre. Deſcription du Sépulchre de Jeſus-Chriſt, 158. Saintes femmes qui vont au ſépulchre, 156. 157

Serment. Fauſſes maximes des Phariſiens touchant le ſerment, xvj

Simon le Magicien, demande à acheter le pouvoir de faire des miracles ; il péche contre le Saint Eſprit, lxxiij. lxxvij

Simon de Cyrène, contraint de porter la croix de Jeſus-Chriſt, 149

Soldats, déſignez ſouvent dans l'Ecriture ſous le nom de jeunes hommes, 139

Soleil, s'eſt-il obſcurci avant la ruine de Jeruſalem par les Romains, 127. il s'obſcurcira réellement avant le Jugement dernier, *là-même.*

Sommeil, pour déſigner la mort, 43

Soüillures, contractées par l'attouchement de toutes choſes impures, xlix. On ſe purifioit de ces ſoüillures par le baptême, & par le ſacrifice, *là-même.*

Stole, miſe pour l'habit de deſſous des Juifs ; affectation des Scribes à la porter plus longue que le commun du peuple, 119. 120

Synagogue, nombre des chefs de Synagogue indéterminé chez les Juifs, 41

Synagogue, ſa réprobation figurée par le figuier maudit par Jeſus-Chriſt, 106

Sindon, habit de lin à l'uſage des anciens, 138. 139. C'étoit l'habit de deſſus des Juifs, *là-même.*

Syrophénicie, connuë ſous le nom de Phénicie méditérannée, 66. Syrophénicienne rebutée d'abord par Jeſus-Chriſt. Sa foi récompenſée, *là-même.*

T

Temple de Jeruſalem, le plus magnifique de tout l'Orient, 122. Prédiction & préſages de ſa ruine par les Romains, 122. 123. *& ſuiv.* Jeſus-chaſſe du Temple ceux qui le profanoient par leur commerce, 128. Il ne ſouffroit pas qu'on en fiſt un lieu de paſſage, 109. Régles qu'on y devoit obſerver dans le Temple, ſelon les Rabbins, 110. Tribut pour le Temple, 115. Les Juifs le payoient-ils d'une monnoye particuliére ? 115. 116. Lieu & nombre des Troncs pour les offrandes du Temple, 120

Thabor. Jeſus-Chriſt s'eſt-il transfiguré ſur le Thabor ? 77. 78.

Thalith, manteau de lin à l'uſage des Juifs, 139

Thérapeutes, ou *Eſſéniens contemplatifs*, ont été les premiers Chrétiens de l'Egypte, xxxix. Et premiers diſciples de ſaint Marc, viij

Toît. Remarques ſur les toîts en plate-forme de la Paleſtine, 14.

Tonnerre, appellé la voix du Ciel dans l'Ecriture, lxij. L'entendit-on au Baptême de Jeſus-Chriſt ? *là-même.*

Traditions, néceſſaires à la Religion ; quelles ſont celles que l'Egliſe reçoit, ou déſavouë ? xviij. On ne peut nier que les Hébreux n'ayent eu de bonnes traditions, *là-même.* Loi corrompuë par les traditions des Phariſiens, xiij. L'attachement qu'ils y avoient, dangereux à la Religion, xviij. Abus qu'ils en faiſoient contre l'humanité, 61. 63

Transfiguration, ſur quelle montagne eſt-elle arrivée ? 77. 78.

Tribut. Hérodiens oppoſez au payement du tribut, 114. Eſt-il permis de le payer à Céſar. *là-même.* Les Juifs avoient-ils une monnoye particuliére pour le payement du tribut ? 115. 116

Troncs, mis pour les offrandes dans le parvis des femmes, 120. Leur nombre, *là-même.* Tronc particulier pour les femmes, 120. 121

Tunique, habit de deſſous des Juifs, 119. Les Phariſiens portoient-ils des franges à leur tuniques ? 120

Turcs, ſorte d'ablution uſitée parmi eux, 59

V

Valentin, il rebaptiſoit ceux qui avoient été baptiſez hors de ſa ſecte, & les faiſoit paſſer par le feu, lxvj.

Ver immortel, qui rongera les damnez, 89.

Verbe. Divinité du Verbe déſignée dans les anciens Peres ſous le nom de Saint Eſprit, lxix. Le péché contre le S. Eſprit conſiſte-t'il à nier la Divinité du Verbe ? lxx. lxxvj

Vérité. Annoncer gratuitement les véritez de l'Evangile, 32. Juifs indignes de les connoître, 34. Phariſiens oppoſez à la vérité ; ceux qui réſiſtent à une vérité connuë, coupables du péché contre le Saint Eſprit, lxxiv.

Vertus des Cieux, ſeront ébranlées réellement avant le Jugement dernier, 126. 127. L'ont-elles été avant la ruine de Jeruſalem par les Romains ? *là-même.*

Digitized by Google

Veuve, qui donne de son indigence, 121. Son offrande préférée à celle de tous les riches, *là-même.*
Viande. Pourquoi l'Eglise oblige-t'elle les Fidéles de s'en abstenir dans certains jours? 63
Vie, la perdre pour Jesus-Christ, 76
Vigilance, nécessaire à tous les Chrétiens, 128 129
Vignerons. Parabole des vignerons infidéles qui tuënt les serviteurs & le Fils du Pere de famille, 112. 113.
Vin. Les Anciens le conservoient dans des cruches d'argiles, & dans des lieux souterains, 122
Vin de myrrhe, estimé des Anciens, 149
Voile, deux voiles dans le Temple de Jérusalem, 151. 152. On ne sait pas lequel des deux se déchira à la mort de Jesus-Christ, *là-même.*
Voix du Ciel, pour le tonnerre, lxij

Z

Zedech, la justice; est-ce de là que les Saducéens prirent leur nom? xxiij
Zélez. Les mêmes que les Hérodiens, disciples de Judas le Gaulonite; ils furent cause de la ruine des Juifs, xlvij

Fin de la Table des Matiéres.

Digitized by Google

Digitized by Google